

R A P P O R T F I N A N C I E R

1. RAPPORT INTÉGRÉ	3	6. COMPTES ANNUELS	363
2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS	37	6.1 Commentaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2025	364
2.1 Histoire du Groupe	38	6.2 Bilan	365
2.2 Activités et stratégie	40	6.3 Compte de résultat	366
2.3 Recherche & Développement	42	6.4 Annexe aux comptes annuels	367
2.4 Facteurs de risques et contrôle	43	6.5 Résultats financiers des cinq derniers exercices	377
3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53	6.6 Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce	378
3.1 Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	54	6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	379
3.2 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social	72	6.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	383
3.3 Informations concernant le capital	81	7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	385
3.4 Informations concernant l'actionnariat	87	7.1 Ordre du jour	386
3.5 Assemblée Générale (article 17 des statuts)	90	7.2 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026	388
4. DURABILITÉ	91	7.3 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026	395
Partie 1 : État de durabilité	92	7.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	407
4.1 Informations générales (ESRS 2)	92	7.5 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	408
4.2 Informations et engagements environnementaux	124	7.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	410
4.3 Informations sociales	177	7.7 Projet des statuts de Burelle SA au 20 mai 2026	411
4.4 Informations en matière de gouvernance	219	8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	417
4.5 Table de concordance	226	Attestation de la personne responsable du rapport annuel	419
4.6 Annexe État de durabilité	230		
4.7 Rapport du vérificateur	240		
Partie 2 : Plan de Vigilance	245		
4.8 Plan de Vigilance	245		
5. COMPTES CONSOLIDÉS	275		
5.1 Commentaires sur l'exercice et perspectives	276		
5.2 Préambule aux comptes consolidés	281		
5.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2025	282		
5.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	358		

1.

RAPPORT INTÉGRÉ

En 2025, la holding animatrice et de contrôle Burelle SA réalise une performance robuste dans un contexte économique et géopolitique toujours incertain.

Les trois filiales – OPmobility, Sofiparc et Burelle Participations – soutiennent leur dynamique de conquête au plus près des défis et des opportunités de leurs marchés, et toujours dans la perspective d'une performance de long terme.

Sommaire

Le message du Président-Directeur Général	4	UNE PERFORMANCE DANS LA DURÉE	17	DE NOUVEAUX HORIZONS	29
UN GROUPE EN MOUVEMENT	7	L'esprit de transmission		Un avenir ouvert	
Les moteurs de succès		Un pilotage constant	18	OPmobility, sur la carte du monde	30
Agilité	8	Les indicateurs financiers	20	Sofiparc, l'ambition hôtelière sans frontières	32
Diversification	10	Les indicateurs boursiers	22	Burelle Participations, l'exposition pertinente	34
Sélectivité	14	Un modèle d'affaires équilibré	24		
		Une trajectoire solide	26		

Le message de Laurent Burelle

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Burelle SA opère sur le temps long, tout en agissant de manière agile sur le temps court. Cette combinaison gagnante est valable pour les trois activités, très différentes, menées en parallèle par les filiales de Burelle SA, qui est leur holding de contrôle et d'animation.

En industrie, OPmobility a terminé l'année avec une amélioration marquée de ses agrégats financiers, confirmant la pertinence de ses fondamentaux de mondialisation régionale, d'investissements sélectifs et d'innovations technologiques. Le Groupe, qui fêtera ses 80 ans d'existence en 2026, figure désormais parmi les équipementiers mondiaux de premier rang, avec plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, et continue de déployer ses ambitions de croissance globale. OPmobility a accueilli à sa tête fin 2025 une nouvelle Directrice Générale. Après Pierre Burelle, Jean Burelle et moi-même, Félicie Burelle va déployer, avec sa vision, la stratégie de croissance, d'agilité et de performance qui est au cœur du succès d'OPmobility depuis toujours. Représentante de la troisième génération, connaissant le Groupe depuis vingt-cinq ans, Félicie Burelle a le soutien unanime du Conseil d'Administration d'OPmobility et de Burelle SA.

En immobilier, Sofiparc a continué à faire croître son patrimoine en 2025, portée par la gestion rigoureuse de son parc de bureaux et par le développement de son activité hôtelière. Cette diversification de nos activités immobilières permet de faire fonctionner efficacement deux moteurs de croissance, complémentaires et résilients, nos résultats le montrent. Les transformations engagées dans nos hôtels de Lyon et la baisse régulière de la dette, qui ouvre d'importantes marges de manœuvre, vont encore accentuer cette dynamique dans les années qui viennent.

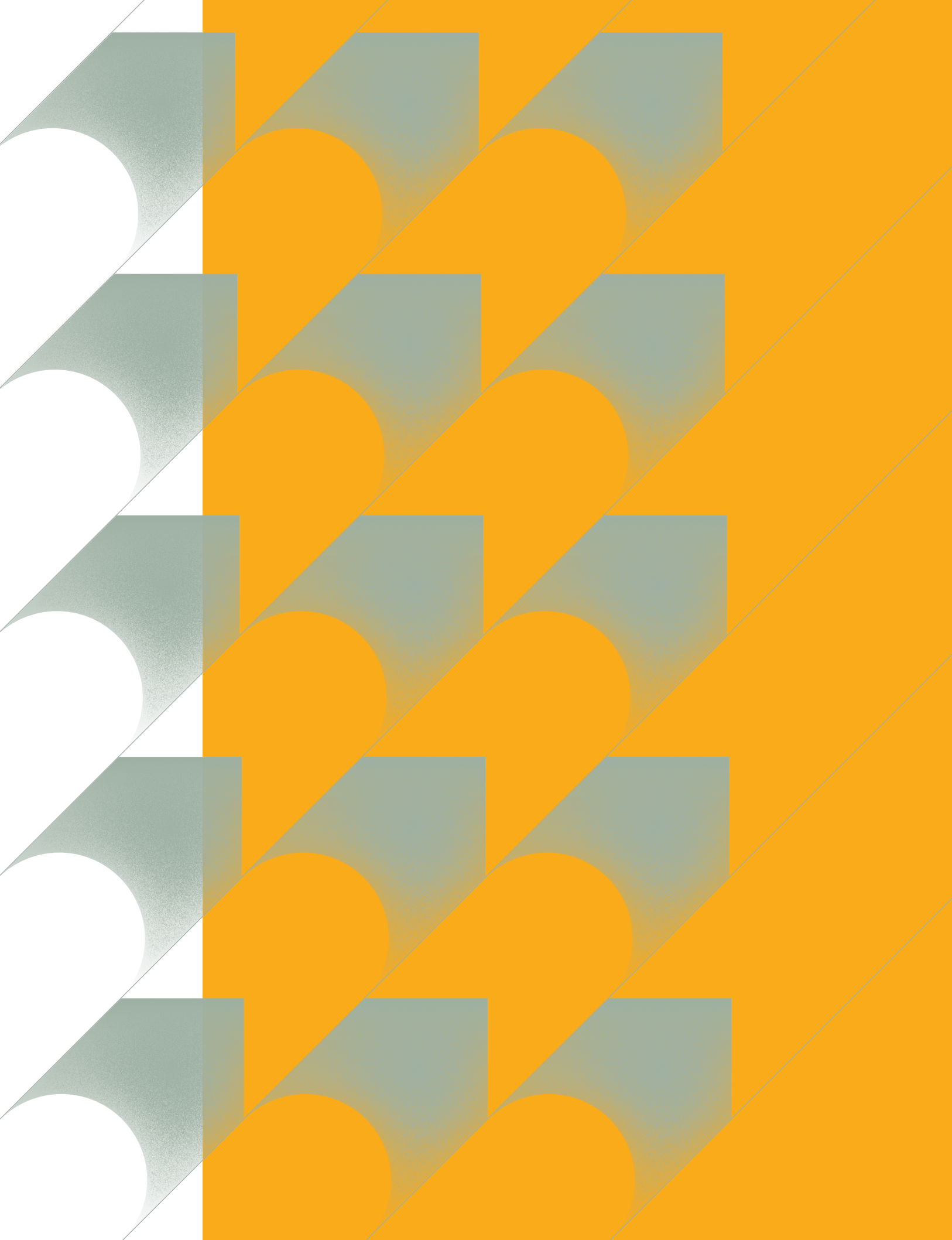
Chez Burelle Participations, la croissance des engagements se poursuit de manière soutenue, avec la volonté d'accélérer, tout en équilibrant le portefeuille entre l'Europe et les États-Unis. La sélectivité dont Burelle Participations fait preuve dans ses investissements est la clé d'une gestion profitable sur le long terme.

Dans un marché très bousculé en 2026, nous poursuivons nos projets, portés par nos équipes dirigeantes et la détermination d'un entrepreneuriat familial de long terme.

Bien à vous,

Laurent Burelle





Un groupe

— CHAPITRE 1 —

en mouvement

Les moteurs de succès

L'accélération est partout ! Technologies de rupture, intelligence artificielle, évolution des mobilités, remise en question des certitudes, instabilité géopolitique... L'environnement des affaires se transforme à grande vitesse. Dans ce contexte, notre groupe familial et entrepreneurial, construit pour durer, est prêt à innover et à développer ses trois activités, transformant cette période d'incertitudes en véritable terrain d'opportunités. Pour relever ces défis, une base solide est indispensable. La gouvernance stable du Groupe, associée à une transition harmonieuse vers la troisième génération de dirigeants familiaux à la tête de sa principale filiale, donne au Groupe Burelle la capacité de construire une nouvelle phase de croissance. Cette ambition s'appuie également sur des fondamentaux financiers robustes. La progression des résultats, l'amélioration significative de l'actif net réévalué, le désendettement des filiales et l'absence de dette externe au niveau de Burelle SA ouvrent la voie à la poursuite de la création de valeur dans un marché en mouvement. Enfin, la capacité à se réinventer demeure un atout maître. Innovation, agilité, développement de nouvelles activités, exploration de géographies émergentes : le Groupe active de nouveaux relais de croissance.

Agilité

S'adapter au monde qui change

L'anticipation des évolutions, l'agilité et l'adaptation permanente aux marchés, sont le premier moteur de succès du Groupe depuis sa création par Pierre Burelle, il y a près de 80 ans.

FACE À TOUS LES DÉFIS

En 2025, fort de son adaptation constante, OPmobility confirme ses performances, malgré les transformations affectant le marché automobile.

Ainsi, son implantation internationale au plus près de ses clients limite l'effet des droits de douane sur les volumes de production. Les innovations du Groupe ont permis d'accélérer le développement d'offres différenciantes, notamment One4you et les solutions dédiées à la mobilité hydrogène et électrique. En 2025, elles ont démontré leur capacité à être déployées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque région, contribuant ainsi à dynamiser les ventes.

Dans le même temps, l'intensification des mesures de réduction des coûts booste la rentabilité d'OPmobility autant que la compétitivité de son offre. Enfin, la régionalisation confirmée et la proximité des clients donnent à OPmobility une croissance robuste.

UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE

L'activité tertiaire continue de performer grâce à des actifs bien situés et à un développement sélectif. Les fluctuations de l'économie mondiale n'entament pas le dynamisme du marché hôtelier en France et en Europe. En 2025, Sofiparc Hotels

y conforte sa présence avec des participations dans 3 nouveaux investissements : le Residence Inn By Marriott en région parisienne (Paris XIV^e), l'Ibis Strasbourg Centre historique près de l'III et à Courchevel Moriond 1650 avec un projet hôtelier de transformer 77 appartements en 125 chambres. Le portefeuille lyonnais, dans lequel Sofiparc Hotels détient 4 %, évolue avec la vente de 3 hôtels et d'autres cessions destinées à un recentrage sur la ville de Lyon.

UNE ADAPTATION EN CONTINU

Face à l'instabilité des marchés, Burelle Participations questionne en permanence sa stratégie et ajuste ses choix de partenaires. Dès 2021, la filiale a décidé de se concentrer sur le lower-mid cap (PME) et de sortir du large cap (grands groupes). Un choix fructueux, l'activité du large cap s'étant fortement contractée à partir de 2023. Fin 2025, Burelle Participations a toutefois choisi de faire une opération secondaire sur un portefeuille large cap pour bénéficier des décotes élevées sur ce segment. L'agilité de la filiale se mesure aussi à l'engagement de l'équipe : en 2025, ses 3 experts ont rencontré 282 équipes de gestion et maintenu un rythme soutenu d'investissement autour de 40 millions d'euros.



Siège administratif OPmobility à Levallois-Perret.

11,5 Mds€

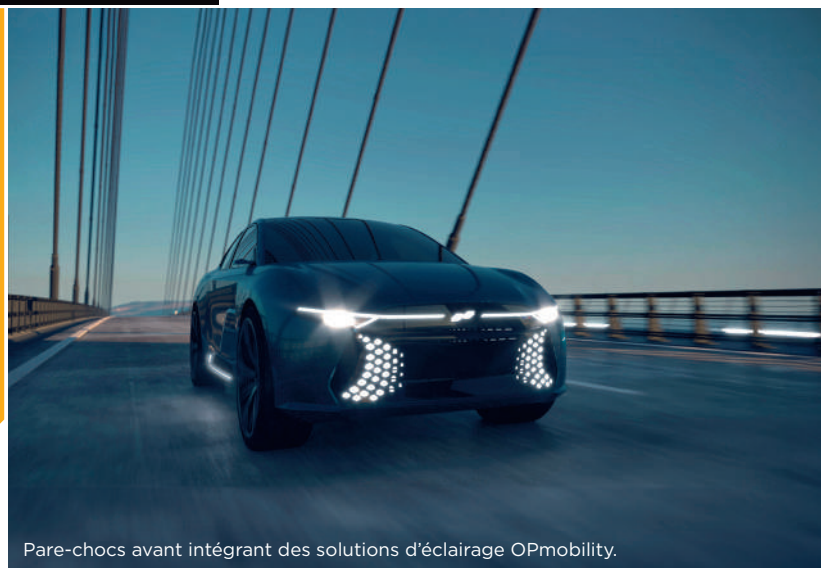
de chiffre d'affaires économique
en 2025 pour OPmobility

379 M€

de valeur des actifs immobilisés et
financiers en 2025 de Sofiparc

151 M€

de valeur du portefeuille Burelle
Participations à fin 2025



Pare-chocs avant intégrant des solutions d'éclairage OPmobility.



Hôtel Ibis Strasbourg Centre historique.

Diversification

Diviser les risques, multiplier les opportunités

Moteur de succès commun aux trois filiales, la diversification est la marque du pilotage familial de Burelle SA. Elle garantit la couverture des attentes des marchés et l'équilibre des revenus au-delà des aléas conjoncturels.

Pour OPmobility, la diversification se met au service de toutes les mobilités, au-delà de l'automobile. Elle couvre ainsi toutes les motorisations, du thermique à l'hybride et à l'électrique, et intègre toutes les technologies, des radars aux logiciels et à l'intelligence embarquée. Chez Sofiparc, la diversification est sectorielle. À côté de son activité historique, l'immobilier de bureaux, la foncière a inauguré une activité hôtelière en 2021 avec la création d'une filiale dédiée, Sofiparc Hotels, et la volonté d'en faire une expertise à part entière. Chez Burelle Participations, la diversification des géographies, des secteurs et des gérants est une règle de prudence autant que de performance.

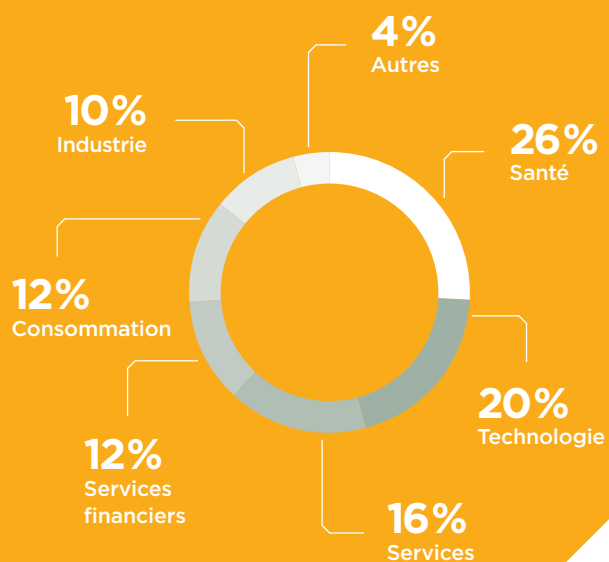
MARCHÉS AUTOMOBILES, TOURISTIQUES OU FINANCIERS

Pour capter la croissance là où elle se trouve, Burelle SA mise sur la diversification géographique, qui caractérise ses trois filiales.

Après plusieurs décennies d'interconnexion des économies, la régionalisation s'accélère et redessine toutes les dimensions du secteur automobile. Les préférences des consommateurs, les approches réglementaires, les politiques tarifaires et les *shifts* technologiques varient d'un continent à l'autre et poussent toujours plus loin la personnalisation de l'offre. L'empreinte industrielle d'OPmobility – 152 usines dans 28 pays – et son ancrage au cœur des écosystèmes locaux lui permettent d'anticiper les besoins des constructeurs historiques comme des nouveaux entrants. ●●●

BURELLE PARTICIPATIONS

Diversification sectorielle
du portefeuille



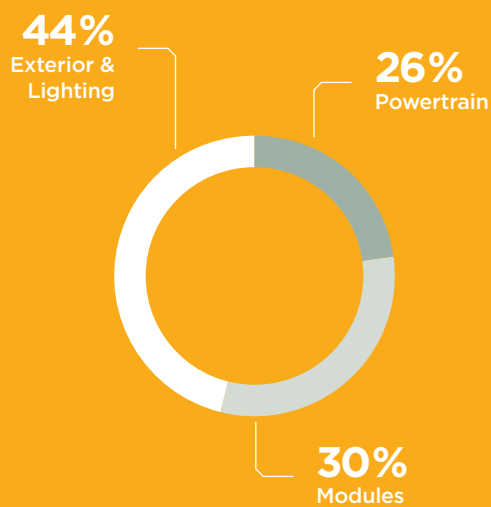
Siège administratif OPmobility à Levallois-Perret.



Salariés du site OPmobility de Banbury, Angleterre.

OPMOBILITY TRANSFORME TOUTES LES MOBILITÉS

Répartition du chiffre d'affaires
par segment



1. RAPPORT INTÉGRÉ

●●● Chez Burelle Participations, la diversification du portefeuille est d'abord géographique. En huit ans, la part du portefeuille exposée à l'Amérique du Nord est passée de 6 millions d'euros, début 2018, à plus de 64 millions d'euros, fin 2025, soit 45% de la valeur totale.

Sofiparc Hotels est née en région lyonnaise, territoire familial, avec les deux hôtels historiques de Gerland Pont Pasteur détenus à 100 % et la participation au 1^{er} portefeuille hôtelier lyonnais. En 2024, la filiale a passé les frontières de l'Hexagone pour la première fois avec une prise de participation dans l'hôtel Navarra de Bruges (Belgique). Aujourd'hui, Sofiparc Hotels poursuit son développement en privilégiant des projets situés dans des zones économiques attractives et à fort potentiel de création de valeur.

SOFIPARC
Une base solide en bureaux avec
96%
de taux d'occupation financier.
Une diversification
rapide en hôtellerie avec
+5,5% de l'ANR*

*Actif Net Réévalué.



Hôtel Navarra de Bruges.





Un portefeuille en expansion aux États-Unis.



Une présence mondiale, au cœur des marchés



OPMOBILITY

51%

Europe

28%

Amérique du Nord

18%

Asie

3%

Afrique et Amérique du Sud

BURELLE

PARTICIPATIONS

45%

Amérique du Nord

30%

Europe hors France

21%

France

4%

Reste du monde

SOFIGAR

70 446 m²

de bureaux

1 223

parkings

9 participations

dans 21 hôtels en France et en Belgique

Source : chiffres internes 2025 Burelle Participations, Opmobility et Sofiparc.

Sélectivité

Choisir ses projets et ses partenaires

L'agilité accélère l'adaptation, l'innovation et la conquête. La diversification essaime les sites et les équipes. La sélectivité oriente les choix. Elle est le filtre stratégique de Burelle SA et contribue au succès durable du Groupe.

UNE AVENTURE COLLECTIVE

Pour réinventer la mobilité, OPmobility s'inscrit dans un écosystème d'open innovation qui associe des chercheurs, des start-up, des partenaires technologiques et académiques et les collaborateurs. Ainsi, l'offre One4you, concept innovant créé par le Groupe, combine ses différentes expertises – pièces extérieures, éclairage, modules et logiciels – dans une solution intégrée sur mesure. Cette innovation confirme OPmobility comme partenaire stratégique et technologique auprès de ses clients.

En partenariat avec des start-up, OPmobility fait de l'intelligence artificielle un moteur d'efficacité et de rapidité pour renforcer ses processus de test. À la clé, et selon les régions, la réduction de moitié du temps de développement d'un véhicule.

Rendez-vous de référence, le Symposium OPmobility x MIT édition 2025 a été organisé pour la première fois aux États-Unis, au NewLab Detroit, lieu phare de l'innovation dans le pays berceau de l'automobile. Il a rapproché l'écosystème d'innovation d'OPmobility du monde académique, de la recherche, du capital-risque et des start-up autour d'un objectif : réinventer ensemble la mobilité de la route au rail, et de la micromobilité à l'autonomie.

UNE AMBITION DE QUALITÉ

Sofiparc développe un parc de bureaux aux meilleurs standards de qualité du marché, idéalement situés dans les quartiers d'affaires de l'Ouest parisien et de la métropole lyonnaise. À la faveur de la renégociation des baux, la filiale affine sa sélection de signatures de premier plan telles que Sanofi, FedEx, Siemens, Edvance (groupe EDF) ou encore Willis Towers Watson, qui garantissent la solidité des revenus. De son côté, Sofiparc Hotels procède à des investissements ciblés dans des hôtels à fort potentiel, après repositionnement, rénovation et optimisation de l'exploitation. Pour ce faire, Sofiparc Hotels s'entoure de partenaires et de co-investisseurs solides.

UNE HISTOIRE DE CONFIANCE

La hausse continue des valorisations tient à la rigueur de ses choix d'investissement. La performance et l'esprit entrepreneurial des gérants priment. Le projet de création de valeur des sociétés, leur position sur des secteurs porteurs et dans des régions dynamiques du globe font la différence.

Sur les 282 équipes de gestion rencontrées en 2025, Burelle Participations en a sélectionné 4. Côté opérations directes, sur plus de 50 opportunités analysées, Burelle Participations en a réalisé une.

La sélection de fonds
et de gérants
performants, de sociétés
en transformation
positionnées sur des
secteurs porteurs et des
régions dynamiques
soutient la hausse
continue des valorisations
de Burelle Participations.

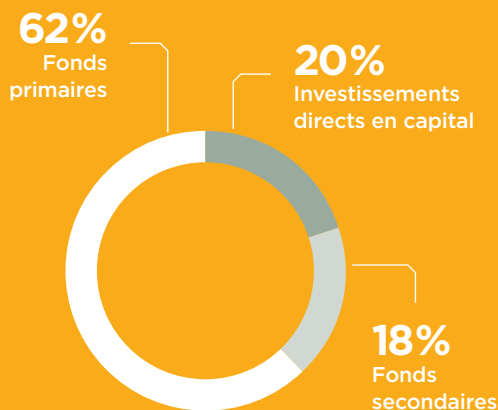
Parc de bureaux de Lyon, Gerland.

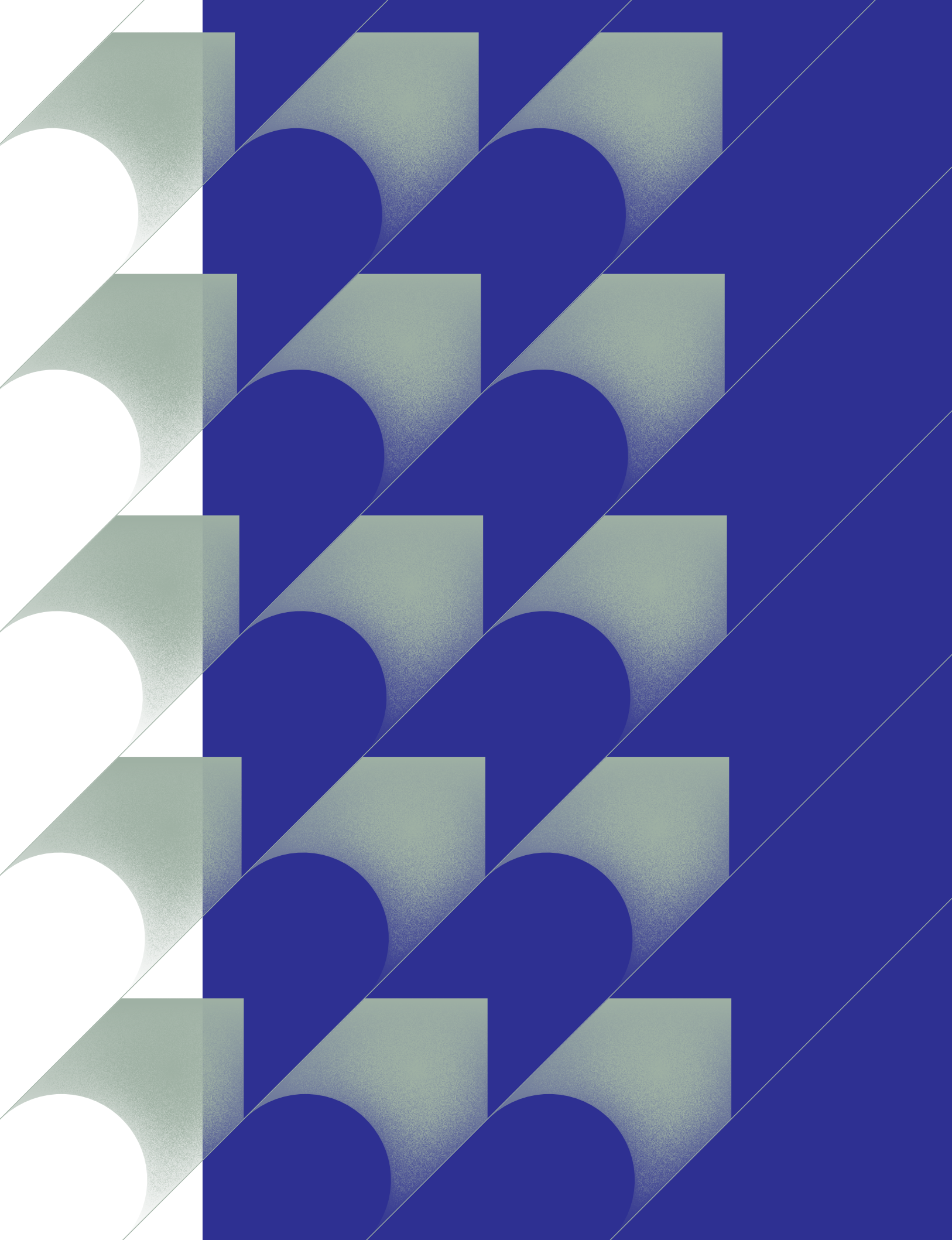


L'édition 2025 du Symposium OPmobility x MIT
a eu lieu à Détroit aux États-Unis.

BURELLE PARTICIPATIONS, UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ

Composition de la valeur
du portefeuille à fin 2025





Une performance

— CHAPITRE 2 —

dans la durée

L'esprit de transmission

Si Burelle SA s'adapte en permanence aux défis de son temps et aux exigences de ses marchés, la même raison d'entreprendre guide depuis l'origine l'aventure familiale : c'est la transmission et la responsabilité vis-à-vis des générations futures. Le pilotage familial donne le ton et la holding Burelle tient le cap de la création de valeur à long terme. Chaque année, l'équilibre entre la distribution de dividendes et les bénéfices réinvestis stimule la performance de l'ensemble. Burelle SA, détentrice de 100 % de Sofiparc et de Burelle Participations, contrôle également à près de 61 % la filiale industrielle OPmobility. La stabilité de l'actionnariat familial et son effort de réinvestissement, année après année, sont les piliers d'une stratégie gage d'indépendance et de liberté de mouvement.

Un pilotage **constant**

Holding animatrice et de contrôle, Burelle SA est dotée d'un Conseil d'Administration resserré et compétent, qui fixe le cap stratégique et supervise la performance du Groupe et des filiales. La famille Burelle, actionnaire majoritaire de Burelle SA (85,35%), et le Comité Burelle veillent à l'animation régulière des entités du Groupe.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIXE LE CAP

Le Conseil d'Administration de Burelle SA est composé de huit membres, dont cinq issus de la famille Burelle représentant deux générations. Il définit les orientations stratégiques de la holding, analyse et contrôle les risques des filiales, clôture, arrête et valide les comptes.

Les trois administrateurs extérieurs apportent leur expertise en finance, gestion et capital-risque, et leur regard en toute indépendance.

Le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations éclairent le Conseil d'Administration sur ces questions spécifiques. Ils sont présidés par des administrateurs extérieurs à la famille, et fonctionnent en conformité avec le Code Afep-Medef.

LE COMITÉ BURELLE ANIME L'EXÉCUTION

Le Comité Burelle SA associe quatre membres de la famille Burelle représentant la holding et ses trois filiales. Il oriente la stratégie de la holding et la soumet à son Conseil d'Administration. Réuni une fois par mois, il valide les choix de chaque filiale et examine leurs performances en lien avec leur Conseil d'Administration respectif.

62%
d'administrateurs
de la famille Burelle

38%
d'administrateurs
indépendants

3

réunions par an minimum

Parité

Le Conseil d'Administration est paritaire au sens de la loi avec 3 hommes et 5 femmes, et au total 8 membres

100%

d'assiduité des membres du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés



Le Comité Burelle

1. LAURENT BURELLE / 2. FÉLICIE BURELLE / 3. JEAN BURELLE / 4. PAUL HENRY LEMARIÉ / 5. VALÉRIE BROS



1. LAURENT BURELLE
Président-Directeur Général de Burelle SA
Président du Conseil d'Administration d'OPmobility SE
Président du Conseil d'Administration de Sofiparc
Administrateur de Burelle Participations

2. FÉLICIE BURELLE
Directrice Générale et Administratrice d'OPmobility SE
Administratrice de Burelle Participations

3. PAUL HENRY LEMARIÉ
Président du Conseil d'Administration de Burelle Participations
Administrateur de Sofiparc

4. ÉMILIE DEGOS
Administratrice

5. CLOTILDE LEMARIÉ
Membre du Comité des Rémunérations
Administratrice de Burelle Participations

6. SANDRINE TÉRAN
Membre du Comité des Comptes

7. HELEN LEE BOUYGUES
Présidente du Comité des Comptes
Membre du Comité des Rémunérations

8. WOLFGANG COLBERG
Président du Comité des Rémunérations
Membre du Comité des Comptes

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE BURELLE SA

9. JEAN BURELLE
Président d'honneur et Censeur d'OPmobility SE
Administrateur de Sofiparc
Administrateur fondateur de Burelle Participations

Les indicateurs financiers

Les indicateurs financiers 2025 offrent une lecture essentielle de la performance opérationnelle de Burelle SA, en mettant en lumière la solidité de ses fondamentaux.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE 2025 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

51%
Europe

28%
Amérique du Nord

18%
Asie

3%
Autres

CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIONS D'EUROS

10 501



2024

10 232



2025

CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE EN MILLIONS D'EUROS

11 664

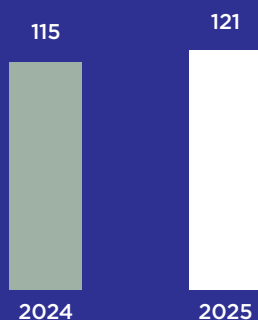
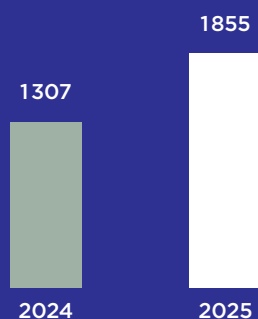
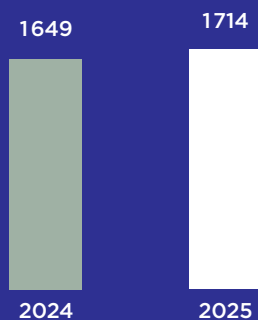
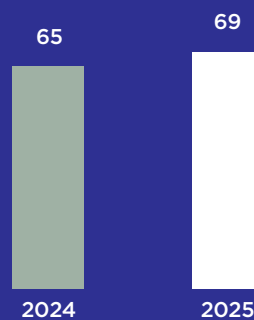
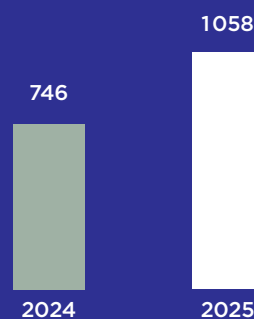


2024

11 553



2025

**RÉSULTAT NET PART
DU GROUPE
EN MILLIONS D'EUROS****ACTIF
NET RÉÉVALUÉ
EN MILLIONS D'EUROS****CAPITAUX PROPRES PART
DU GROUPE
EN MILLIONS D'EUROS****RÉSULTAT NET PART
DU GROUPE
PAR ACTION EN EUROS****ACTIF NET
RÉÉVALUÉ PAR ACTION
EN EUROS****TRÉSORERIE
NETTE SOCIALE
EN MILLIONS D'EUROS**

Les indicateurs boursiers

Les indicateurs boursiers 2025 permettent d'analyser la dynamique du titre Burelle SA, mettant en perspective la valorisation du Groupe face à son environnement concurrentiel.

L'AGENDA FINANCIER

20 mai 2026

Assemblée Générale

28 mai 2026

Paiement du dividende

23 juillet 2026

Résultats du 1^{er} semestre 2026

L'INFORMATION EN LIGNE

www.burelle.fr

Le site internet de Burelle SA permet à l'ensemble de ses publics de retrouver l'intégralité des informations légales dès leur publication : communiqués de presse, informations réglementées, rapports annuels, calendrier financier. L'espace Actionnaires met à la disposition du public l'ensemble des informations et des documents relatifs à l'Assemblée Générale.

CONTACT

Service du titre

Crédit Industriel et Commercial
6, avenue de Provence
75452 Paris Cedex 09

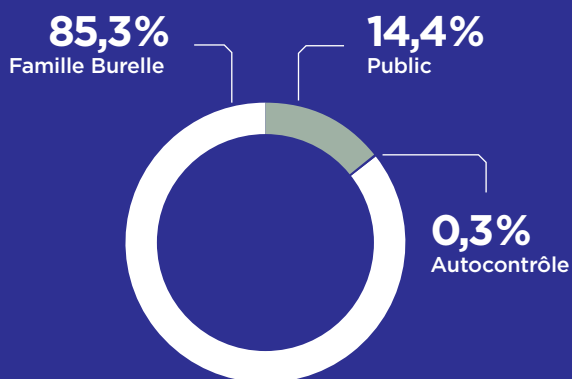
Informations financières

1, allée Pierre-Burelle,
92593 Levallois
Tél. : 33 (0)1 40 87 90 42
Fax : 33 (0)1 40 87 96 09
investor.relations@burelle.fr

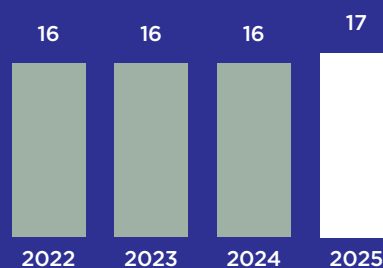
DONNÉES BOURSIÈRES EN EUROS

	2022	2023	2024	2025
Cours de clôture au 31.12	473	396	318	416
Cours de clôture le plus haut	692	550	491	430
Cours de clôture le plus bas	419	396	310	300
Nombre d'actions au 31.12	1757 623	1757 623	1757 623	1757 623

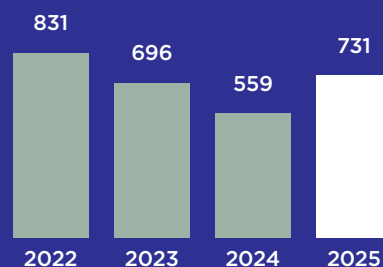
RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2025



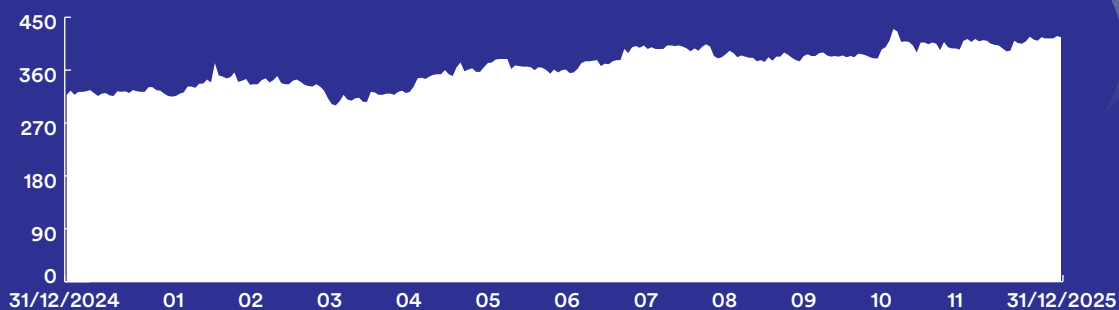
DIVIDENDE PAR ACTION EN EUROS



CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS D'EUROS



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE DE L'ACTION BURELLE EN 2025



Un modèle d'affaires équilibré

Burelle SA opère des activités complémentaires dans des secteurs aux cycles différents et sur des continents aux dynamiques économiques spécifiques. Cet équilibre des enjeux, des risques et des revenus fonde la vitalité durable de son modèle.

3 activités complémentaires

INDUSTRIE

OPmobility,
leader mondial de
la mobilité durable
et accessible

152

usines dans **28** pays

IMMOBILIER

Sofiparc,
foncière spécialisée
en bureaux et
hôtellerie

70446 m²

de bureaux et **1223** parkings

2 hôtels en pleine propriété
(315 chambres)

7 participations dans
18 hôtels (2155 chambres) et
1 projet hôtelier de 125 chambres

CAPITAL-

INVESTISSEMENT

Burelle Participations,
partenaire des entreprises
du mid cap

158 M€

engagés en 4 ans

3 régions du monde

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE
DES 3 PORTEFEUILLES D'ACTIVITÉ

Europe

51%

du chiffre d'affaires d'OPmobility

100%

du parc immobilier de Sofiparc

51%

de l'exposition de Burelle Participations (dont 30 % hors France)

Amérique du Nord

28%

du chiffre d'affaires d'OPmobility, 1^{er} pays contributeur

45%

de l'exposition de Burelle Participations

Asie

57

usines et 9 centres de R&D OPmobility

1

véhicule sur 3 équipé par OPmobility en Inde

Des partenaires experts

OPmobility

Le monde académique et de la recherche

CEA (France), MIT (États-Unis), NICE (Chine), etc.

Les leaders de la tech

WedoLow, Dessia, Neural Concept, Innodura, AIRY Automotive, etc.

Sofiparc

Exploitants et co-investisseurs

Sohoma, Extendam, BPI, 123, etc.

Des clients fidèles et de qualité

OPmobility

Les constructeurs automobiles historiques

Volkswagen Group, Stellantis, Mercedes-Benz Group, General Motors Group, BMW Group, Ford, etc.

Les acteurs les plus récents de la mobilité électrique

BYD, NIO, Rivian, Chery, Geely, etc.

Les leaders de la mobilité lourde et collective

CRRC (China Railway Rolling Stock Corp.), Stadler, Siemens, Hyliko, Alstom, HESS AG, etc.

Sofiparc

Bureaux

Des signatures de premier plan (Sanofi Winthrop Industrie, FedEx, Siemens, McDonald's, Edvance, Willis Towers Watson, etc.)

Hôtels

Clientèle d'affaires et touristique

Burelle Participations

Plus de **280**

sociétés acquises par 25 gérants partenaires

Une trajectoire **solide**

Le positionnement des trois activités de Burelle SA et une gestion efficace permettent de capter la croissance de manière récurrente quel que soit l'environnement. Appuyée sur la cohésion de l'actionnariat familial, Burelle SA poursuit sa trajectoire de performance ambitieuse, en toute indépendance.



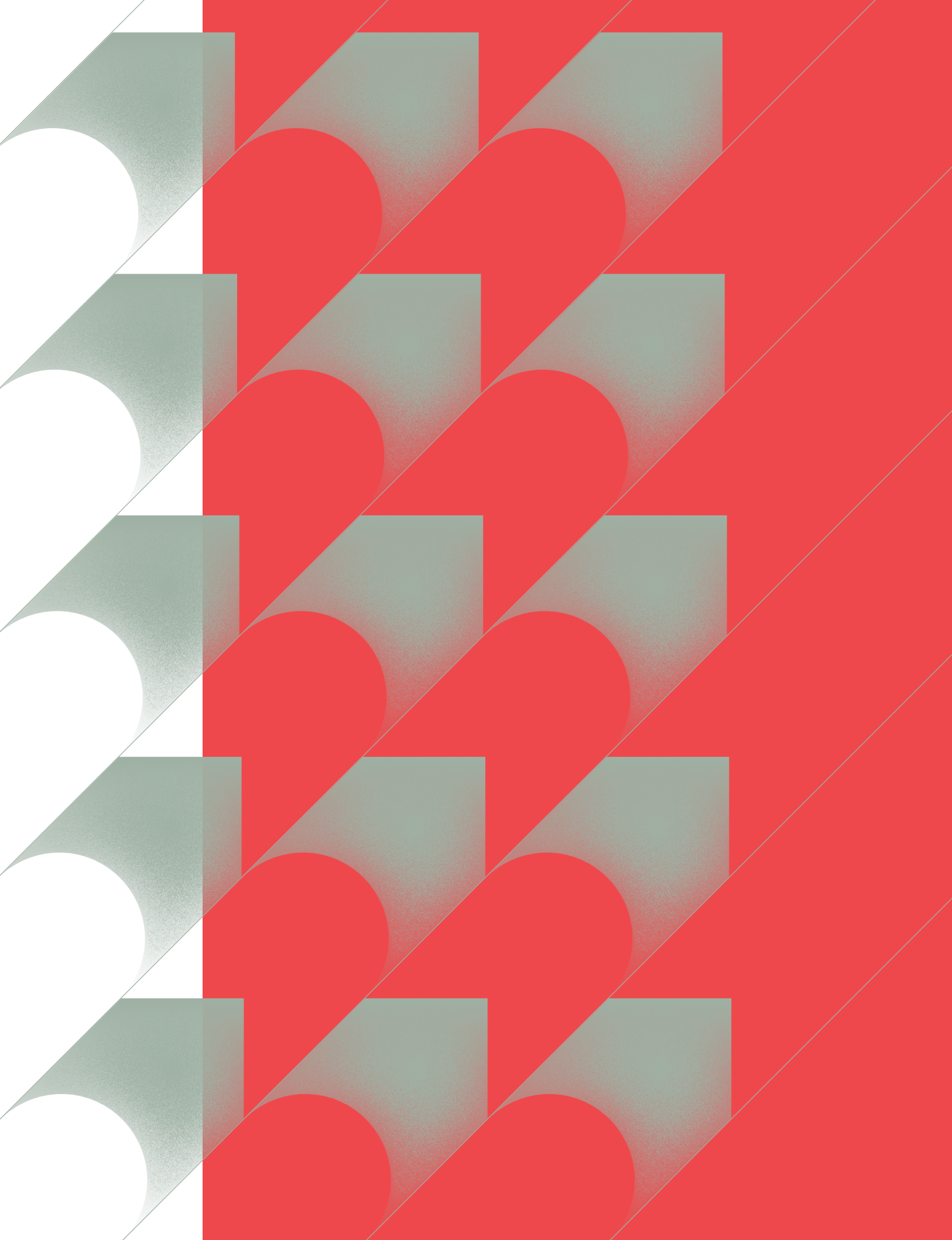
Siège administratif OPmobility à Levallois-Perret.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires consolidé (M€)	7 245	8 549	10 328	10 501	10 232
Résultat net part du Groupe (M€)	90	126	111	115	121
Endettement net / capitaux propres	34 %	71 %	63 %	60 %	51 %
Actif net réévalué (M€)	2 356	1 566	1 455	1 307	1 855
Actif net réévalué par action (€)	1 344	893	830	746	1 058

L'ACTIONNARIAT FAMILIAL

	2021	2022	2023	2024	2025
Participation de la famille Burelle dans Burelle SA	85,4 %	85,4 %	85,4 %	85,4 %	85,3 %
Participation de Burelle SA dans OPmobility SE	59,4 %	60 %	60 %	60,6 %	60,6 %



De nouveaux

— CHAPITRE 3 —

horizons

Un avenir ouvert

Burelle SA continuera de guider ses trois filiales sur leur trajectoire rentable et responsable pour capter la croissance là où elle se trouve. OPmobility accompagnera la régionalisation de l'industrie automobile et poursuivra sa stratégie d'innovation et de décarbonation de toutes les mobilités au-delà de l'automobile. Sofiparc saisira les opportunités tant tertiaires qu'hôtelières dans les destinations prometteuses en assurant la montée en gamme de son portefeuille. Burelle Participations profitera de la dynamique du marché du private equity pour optimiser ses engagements et continuer de créer de la valeur à long terme. Chaque filiale confortera ainsi sa contribution à la performance collective de la holding. L'avenir se construit sur la pertinence de la complémentarité des activités des trois filiales et de leurs temporalités au sein de Burelle SA.

OPmobility, sur la carte du monde

En 2025, OPmobility récolte les fruits de sa stratégie de diversification technologique, régionale et commerciale pour capter la croissance à sa source. Avec un chiffre d'affaires de 11,5 milliards d'euros en 2025, le Groupe continue de croître, d'améliorer ses résultats et de se désendetter, dans un contexte automobile en pleine transformation.

LA RÉGIONALISATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE SE CONFIRME

Après des décennies d'interconnexion des économies, la régionalisation s'accélère et redessine toutes les dimensions du secteur automobile. OPmobility a anticipé ce mouvement en s'installant au cœur des écosystèmes locaux – dès 1977 en Amérique du Nord, en 2001 en Chine et en 2007 en Inde –, prêt à répondre aux besoins des constructeurs et aux préférences des consommateurs.

Aux États-Unis, l'ouverture de l'usine d'Austin (Texas) fin 2023 et du nouveau siège de Troy (Michigan) en 2025 renforce l'ancrage d'OPmobility et son engagement dans les grandes transformations de la mobilité américaine. D'ici à 2030, le Groupe ambitionne de doubler son chiffre d'affaires dans ce pays.

En Chine, OPmobility continue de développer ses activités, en élargissant le portefeuille de YFPO, sa coentreprise avec Yanfeng Group, à l'ensemble des systèmes extérieurs, des solutions d'éclairage, des modules et des logiciels.

Dès 2026, il accompagnera le constructeur Chery, premier exportateur chinois d'automobiles, au Brésil et en Espagne via deux contrats de fourniture de pare-chocs.

En Inde, où OPmobility équipe déjà un véhicule sur trois, l'ouverture du site de Badhalwadi (Maharashtra) et la construction de nouvelles capacités de production sur l'ensemble de ses métiers clés illustrent l'ambition d'OPmobility de se positionner en leader sur le 3^e marché automobile mondial.

LA TECHNOLOGIE ACCÉLÈRE

L'intelligence artificielle (IA) et la data révolutionnent les produits. Elles ouvrent la voie à des formes inédites de mobilité, des robotaxis à la micromobilité et à l'Advanced Air Mobility. En Chine, les robotaxis font déjà partie du quotidien dans 19 villes. Aux États-Unis, 5 villes américaines, dont San Francisco, Phoenix et Austin, les ont adoptés. Ces technologies révolutionnent aussi la manière de concevoir et de fabriquer les produits.

Dans un secteur où les besoins des constructeurs évoluent sans cesse, la technologie s'impose comme un moteur d'innovation, d'efficacité et de qualité opérationnelles. Pour s'en emparer, OPmobility s'inscrit dans un écosystème d'open innovation.

Le Groupe collabore avec des start-up, comme Dessia, Neural Concept ou Innodura en IA, avec des laboratoires et des experts multisectoriels, et scelle des partenariats structurants avec des institutions d'excellence, comme le Massachusetts Institute of Technology (MIT). En 2025, le Symposium d'OPmobility sur la mobilité s'est tenu à Détroit, berceau historique de l'automobile. OPmobility est bien placé pour inventer la mobilité de demain.

UN AVENIR AU PRÉSENT

Au-delà de l'automobile, OPmobility accompagne la décarbonation de tous les modes de transport : bus, tramways, utilitaires, camions ou trains. Son leadership en stockage de l'hydrogène et son savoir-faire en électrification et en batterie sont de taille à convaincre les acteurs de la mobilité lourde, commerciale et collective.

Les premières preuves sont là. Les bus du fabricant suisse HESS, équipés de batteries modulables OPmobility, circulent en Europe. Le partenariat avec Hyliko, plateforme spécialisée dans la décarbonation des flottes de poids lourds via l'hydrogène, a permis au Groupe d'entrer sur le marché des camions. Il équipe déjà un train à hydrogène en Allemagne et équipera les trains régionaux à hydrogène de Stadler en Italie. En adressant toutes les mobilités, OPmobility consolide sa transformation stratégique et se prépare à devenir le partenaire de choix des leaders du rail, de la route et des transports urbains.

En 2025, OPmobility a stabilisé sa gouvernance. Le Conseil d'Administration, présidé par Laurent Burelle, a désigné en novembre 2025 Félicie Burelle comme Directrice Générale d'OPmobility. La troisième génération est à pied d'œuvre pour écrire une nouvelle page de l'aventure industrielle.

1 véhicule **sur 3**
produit dans le monde est équipé
des technologies OPmobility

Pour OPmobility,
la régionalisation
est une forme
d'agilité mondiale
et une tendance
pérenne, fondée
sur la proximité,
la réactivité et
la confiance locale,
pour capter
la croissance à
sa source.

En 2025, OPmobility renforce son empreinte locale dans l'État du Maharashtra en Inde.



Sofiparc, l'ambition hôtelière sans frontières

En 2025, la foncière signe des performances solides avec 24 millions d'euros de loyers facturés et 10,6 millions d'euros de résultat net. L'activité de bureaux apporte une contribution essentielle et l'activité hôtelière se consolide.

BUREAUX, LA QUALITÉ PREMIUM

En 2025, l'immobilier tertiaire atteint un taux d'occupation financier de 96 % et un taux d'encaissement des loyers de 100 %. L'arrivée des nouveaux locataires Edvance (groupe EDF) et Willis Towers Watson conforte la liste des signatures de premier plan et la robustesse du modèle économique de Sofiparc. La foncière fait ainsi la preuve de sa capacité à opérer efficacement et de manière dérisquée sur le marché immobilier.

Après un travail de transformation en profondeur, le quartier de la Défense redevient un hub vibrant convoité par les grands groupes. Arkema, Sanofi, Allianz Trade ou encore Schneider Electric ont choisi d'y implanter leurs nouveaux sièges. Au baromètre mondial de l'attractivité des quartiers d'affaires⁽¹⁾, la Défense figure au 4^e rang et prend la pole position en Europe

devant la City de Londres. En 2025, le quartier affiche un taux d'occupation de ses bureaux de 85 % avec près de 2 800 entreprises installées, auxquelles s'ajoute une cinquantaine d'écoles. Un mouvement qui remet l'Ouest parisien au premier plan et ouvre des perspectives pour le projet de Nanterre.

LE MARCHÉ HÔTELIER SE PORTE BIEN

Dans un contexte géopolitique incertain, le marché hôtelier confirme sa dynamique. En 2025, avec 102 millions de visiteurs, la France est le pays le plus visité du monde et confirme la dura-

70 446 m²

de bureaux
et **1 223** parkings

(1) Baromètre EY et Urban Land Institute (ULI) 2025.

bilité de son attractivité avec 2,7 milliards d'euros investis en hôtellerie en 2024 (+15%). L'hôtellerie française totalise 16 610 établissements pour 661 066 chambres, les hôtels 3 étoiles représentant 37 % des établissements et 39 % des chambres. On constate une tendance de montée en gamme de l'offre hôtelière, au détriment du segment économique (1 et 2 étoiles), en recul.

SOFIPARC HOTELS POURSUIT SA DOUBLE STRATÉGIE

La stratégie patrimoniale est centrée sur les deux hôtels historiques Gerland Pont Pasteur, détenus en pleine propriété. Premier complexe hôtelier de Lyon avec 315 chambres, ces deux actifs ont vocation à rester au portefeuille de Sofiparc Hotels. En parallèle, la filiale déploie une stratégie d'investissement par prise de participations minoritaires dans des projets hôteliers à fort potentiel de valorisation. Sofiparc Hotels s'entoure de partenaires experts et de co-investisseurs fiables.

CAP SUR LA CRÉATION DE VALEUR

La filiale continuera à investir dans des destinations dynamiques en privilégiant l'international et en favorisant la création de valeur à travers un travail de montée en gamme, de rénovation et d'optimisation des charges d'exploitation. Elle engagera dès 2026 la rénovation complète des hôtels patrimoniaux du pont Pasteur, qui retrouveront une nouvelle jeunesse et un nouveau positionnement sur l'ensemble des segments du business et des loisirs.



Hôtel Ibis Lyon, Gerland.

2

**hôtels en pleine propriété
(315 chambres)**

7

**participations dans 18 hôtels
(2155 chambres)
1 projet hôtelier
de 125 chambres**



Hôtel Novotel Lyon, Gerland.

Burelle Participations, l'exposition pertinente

En 2025, la filiale de private equity poursuit sa stratégie d'investissement soutenu sur le marché du mid cap et sa sélection fine des gérants avec une progression significative de ses agrégats financiers et une poignée de records.

DANS UN CLIMAT D'INCERTITUDES ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE

En 2025, le marché du private equity subit les contrecoups du climat d'incertitudes à l'échelle mondiale. Le nombre d'opérations baisse de 9%, beaucoup de transactions n'aboutissant pas. En revanche, on assiste à une reprise en valeur des transactions, en hausse de 46%, portée par de très grandes opérations. Les cessions s'accroissent et totalisent 736 milliards de dollars US sur 2025, en progression de 54% vs 2024, stimulées par le bond des ventes à des acquéreurs stratégiques.

Avec 735 milliards de dollars US de fonds levés par 2288 gérants, la collecte enregistre un recul de 17%, malgré certaines levées records – 30 milliards de dollars US pour le 9^e fonds secondaire d'Ardian, par exemple. Après une stabilisation, les multiples d'acquisition payés par les fonds d'investissement amorcent un repli au troisième trimestre 2025, sous l'effet conjugué d'une normalisation des attentes des vendeurs, d'un durcissement des conditions de crédit et d'une pression accrue des souscripteurs poussant les gérants à privilégier des transactions plus prudentes et moins chères.

BURELLE PARTICIPATIONS RÉALISE UNE ANNÉE DE RECORDS

L'appréciation du portefeuille atteint 18 millions d'euros hors effet de change, soit +12 %, dépassant le précédent record de 14 millions d'euros en 2023. Les retours du portefeuille à 28 millions d'euros, contre un record de 20 millions d'euros en 2021, et les cessions de trois investissements directs réussies (une société d'équipement, une société de logiciel et une société active dans le secteur de la consommation) dynamisent le portefeuille de Burelle Participations, qui maintient son rythme d'investissement soutenu avec près de 40 millions d'euros d'engagements sur l'exercice.

161
gérants mid cap
rencontrés aux États-Unis
12 due diligences
2 souscriptions

Autre record, en un an, l'équipe a rencontré 282 gérants, dont 161 gérants mid cap américains et 90 gérants mid cap européens. À fin 2025, la valeur du portefeuille s'établit à 151 millions d'euros, contre 145 millions d'euros au début de l'exercice, le résultat net atteint 6 millions d'euros, malgré un impact de change négatif de 9 millions d'euros, et confirme la contribution de Burelle Participations à la performance du Groupe Burelle SA.

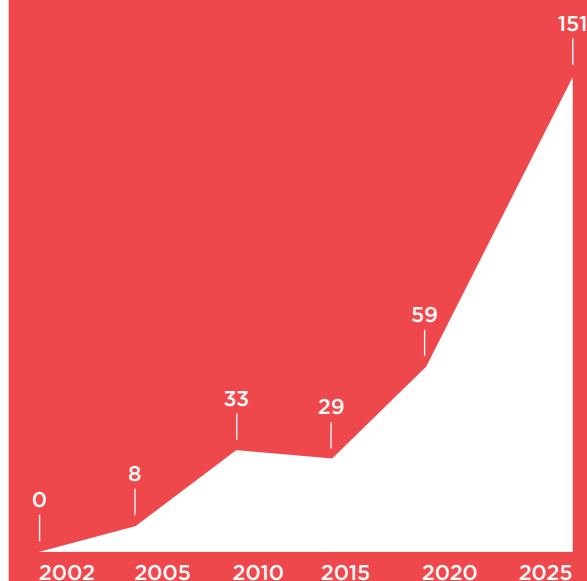
VENT D'OPTIMISME SUR LE MARCHÉ DU PRIVATE EQUITY

En 2026, l'activité devrait rester soutenue, portée par les récentes levées de fonds, une normalisation des valorisations, un rattrapage attendu des sorties différées, un environnement de taux potentiellement plus favorable et la reprise des introductions en Bourse en Europe et aux États-Unis. Le marché secondaire devrait continuer d'être un moteur d'activité important, offrant aux souscripteurs comme aux gérants des solutions de liquidité et accélérant les rotations de portefeuille. Burelle Participations observe un volume d'opportunités d'investissement très élevé.

La filiale attend de nouveau entre 25 millions d'euros et 30 millions d'euros de retours du portefeuille en 2026, en ligne avec le record de 2025 à 28 millions d'euros. Ces distributions devraient provenir de façon équilibrée de ses 3 classes d'actifs, à savoir les fonds de private equity primaires, les fonds et opérations secondaires et les investissements directs en capital. Burelle Participations prévoit de continuer à augmenter les montants investis, avec des engagements prévus à 50 millions d'euros en 2026. Le portefeuille devrait également continuer de croître et atteindre 185 millions d'euros en fin d'année (+22 %).

90
gérants mid cap
rencontrés en Europe
12 due diligences
2 souscriptions

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE EN MILLIONS D'EUROS



2.

PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

2.1	Histoire du Groupe	38
2.2	Activités et stratégie	40
2.3	Recherche & Développement	42
2.4	Facteurs de risques et contrôle	43

2.1 HISTOIRE DU GROUPE

1946 - Ingénieur chimiste de formation, Pierre Burelle croit dans l'avenir des matières plastiques. Il crée la Compagnie Plastic Omnium dans un atelier de la rue du Louvre à Paris et se lance dans la fabrication d'une multitude de produits. À partir de 1952, la société s'installe à Levallois et commence à se spécialiser dans les pièces pour l'industrie automobile.

1957 - Pierre Burelle crée la *holding* familiale Burelle SA pour fédérer les intérêts de la famille dans Compagnie Plastic Omnium SE.

1963 - Compagnie Plastic Omnium SE inaugure son premier grand site industriel à Langres (Haute-Marne).

1965 - Compagnie Plastic Omnium SE double sa taille en prenant le contrôle de l'UMDP (Union Mutuelle Des Propriétaires Lyonnais), société cotée que le grand-père de Pierre Burelle avait dirigée et spécialisée dans le curage et l'assainissement des fosses septiques. Elle entre dans le métier des conteneurs à ordures et services associés et devient elle-même cotée.

À partir des années 1970 - Compagnie Plastic Omnium SE développe à l'international avec la création d'une filiale par an : Espagne en 1970, Allemagne en 1972, Royaume-Uni en 1973 et États-Unis en 1977.

1980 - Début de l'activité pare-chocs pour Renault.

1986 - L'acquisition de Landry et de Techni-Plaste Industrie apporte l'expertise du soufflage plastique et permet de développer une gamme de réservoirs légers et performants.

1987 - Jean Burelle succède à Pierre Burelle à la tête de la Compagnie Plastic Omnium. L'année suivante, Laurent Burelle en devient Vice-Président-Directeur Général, et Paul Henry Lemarié, Directeur Général. La *holding* familiale Burelle SA est introduite à la Bourse de Lyon.

1989 - Compagnie Plastic Omnium SE se dote d'un nouveau siège en bordure du parc de la Planchette à Levallois. Cet immeuble est intégré, avec d'autres actifs immobiliers non industriels, dans Sofiparc, nouvelle filiale de Burelle SA détenue à 100 %.

À partir des années 1990 - Compagnie Plastic Omnium SE accélère son déploiement en Europe et ouvre sa première usine aux États-Unis.

À partir des années 2000 - Compagnie Plastic Omnium SE poursuit sa croissance avec une politique d'acquisitions et de partenariats ciblés et s'implante en Asie. L'investissement en R&D est également renforcé.

2000 - Création d'Inergy Automotive Systems, n° 1 mondial des systèmes à carburant, en coentreprise à 50/50 avec Solvay.

2001 - Laurent Burelle succède à Jean Burelle aux commandes de Compagnie Plastic Omnium SE. Jean Burelle prend la tête de Burelle SA et crée Burelle Participations, filiale de capital-investissement. La 1^{re} souscription à un fonds spécialisé dans les petites sociétés françaises est signée en 2002.

2002 - Compagnie Plastic Omnium SE ouvre à Lyon (France) un centre international de R&D, Σ-Sigmattech, dédié aux pièces extérieures.

Burelle Participations réalise son 1^{er} investissement direct en capital.

2004 - Compagnie Plastic Omnium SE constitue, à parité avec les deux équipementiers allemands, Hella et Behr, la joint-venture HBPO, leader mondial des modules de bloc avant.

Burelle Participations élargit ses activités aux financements mezzanine : la diversification s'accélère.

2006 - Compagnie Plastic Omnium SE démarre son premier site industriel en Chine.

2007 - Compagnie Plastic Omnium SE renforce son activité dans les services : elle se porte acquéreur du groupe allemand Sulo, n° 2 des conteneurs pour les déchets en Europe, et achète à Burelle SA la Compagnie Signature, leader européen de la signalisation routière et du marquage au sol.

2010 - Compagnie Plastic Omnium SE prend le contrôle à 100 % d'Inergy Automotive Systems et devient le leader mondial des systèmes à carburant.

Burelle Participations signe son premier rachat de parts de fonds sur le marché secondaire.

2012 - Compagnie Plastic Omnium SE commence à se désengager de la signalisation routière en débouclant son association avec Eurovia (Vinci) initiée en 2007.

Burelle Participations s'ouvre à l'international et réalise son premier achat de parts de fonds étrangers.

2014 - Renforcement du dispositif R&D de Compagnie Plastic Omnium SE avec l'ouverture d'α-Alphatech, centre de R&D mondial dédié aux systèmes à carburant, à Compiègne.

2015 - Burelle Participations souscrit pour la première fois à un fonds de *private equity* investissant exclusivement aux États-Unis.

2016 - Compagnie Plastic Omnium SE finalise l'acquisition de l'activité systèmes extérieurs de Faurecia.

Sofiparc investit 31 millions d'euros dans l'acquisition à Lyon d'un immeuble de bureaux adjacent à son terrain, et dans la construction d'un ensemble de bâtiments en région lyonnaise pour le pôle Environnement de Plastic Omnium.

2017 - Compagnie Plastic Omnium SE fête ses 70 ans. Organisée au Grand Palais en France, à Paris, cette célébration réunit plus de 1 500 personnes dont 1 200 salariés venus de tous les sites du Groupe, y compris des coentreprises.

2018 - Compagnie Plastic Omnium SE opère deux mouvements stratégiques lui permettant de s'affirmer en tant que *pure player* automobile : renforcement de sa participation au sein de HBPO dont elle détient désormais 66,67 % et le contrôle, et vente de sa filiale Plastic Omnium Environment BV.

Burelle Participations prend 18 millions d'euros de nouveaux engagements dans 3 nouveaux fonds internationaux.

Acquisition par Sofiparc de plus de 400 m² de bureaux, avenue Leclerc à Lyon, complétant les actifs déjà détenus dans cette aire géographique.

2019 - Laurent Burelle succède au 1^{er} janvier à Jean Burelle comme Président-Directeur Général de Burelle SA. Jean Burelle conserve la Présidence de la société de capital-investissement Burelle Participations.

Sofiparc finalise l'acquisition d'actifs immobiliers non industriels de Compagnie Plastic Omnium SE. Cette acquisition est réalisée sur la base de deux valorisations indépendantes pour un montant de 128,5 millions d'euros.

2020 - À compter du 1^{er} janvier, la gouvernance de Compagnie Plastic Omnium SE évolue : Laurent Burelle assure la Présidence, Laurent Favre rejoint le Groupe comme Directeur Général et Félicie Burelle est nommée Directrice Générale Déléguée.

Face à la pandémie de Covid-19, Burelle SA et ses filiales mettent en œuvre toutes les mesures permettant de protéger les salariés du Groupe, d'assurer la continuité de leurs activités en étroite liaison avec leurs clients et de préserver la solidité de leur structure financière.

Compagnie Plastic Omnium SE présente sa vision stratégique dans la mobilité hydrogène.

2021 - Compagnie Plastic Omnium SE finalise la création avec l'équipementier allemand ElringKlinger de la coentreprise EKPO spécialisée dans les piles à combustible et l'acquisition de EKAT, spécialisée dans les systèmes à hydrogène intégrés, et complète ainsi son offre globale sur l'hydrogène.

Le Groupe présente sa feuille de route neutralité carbone avec des objectifs de réduction des émissions de CO₂, validés par la Science-Based Target initiative (SBTi) et alignés avec l'ambition des entreprises pour la trajectoire 1,5°C.

2022 - Création de la division Lighting avec l'acquisition de Automotive Lighting Systems GmbH (AMLS Osram) et Varroc Lighting Systems (VLS).

Acquisition de l'activité Actia Power, spécialisée en électrification de la mobilité (batteries embarquées, électronique de puissance).

Acquisition de la participation de 33,33 % de Hella dans HBPO, Plastic Omnium détient 100 % de HBPO.

Sofiparc concrétise l'acquisition des murs des hôtels Novotel et Ibis situés à Lyon Gerland, représentant une capacité de 315 chambres, pour un montant de 8 millions d'euros.

Burelle Participations réalise en 2022 un montant record de nouveaux engagements à hauteur de 47 millions d'euros.

2023 - Plastic Omnium annonce la création d'OP'nSoft, activité dédiée au développement des logiciels embarqués pour ses produits et services.

Plastic Omnium et Rein, filiale de Shenergy Group, annoncent la création de la coentreprise PO-Rein pour la production de systèmes de stockage d'hydrogène haute pression destinés au marché chinois des véhicules commerciaux.

Finalisation de l'acquisition par Sofiparc Hotels de deux hôtels situés à Lyon au Pont Pasteur sur la parcelle historique de l'UMDP, l'Union Mutuelle des Propriétaires Lyonnais.

Pour la 1^{re} fois, le montant investi par Burelle Participations aux États-Unis au cours de l'année dépasse celui investi en Europe.

2024 - Compagnie Plastic Omnium SE devient OPmobility SE, ouvrant une nouvelle page de son histoire et confirmant l'accélération de sa transformation stratégique en un leader de la mobilité durable et connectée.

OPmobility SE inaugure sa nouvelle usine d'assemblage de modules à Austin, Texas.

Sofiparc Hotels effectue son 1^{er} investissement hôtelier à l'international, à Bruges (Belgique).

Burelle Participations confirme sa dynamique de croissance avec près de 40 millions d'euros de nouveaux engagements.

2025 - Félicie Burelle est nommée Directrice Générale d'OPmobility SE.

OPmobility inaugure son siège pour l'Amérique du Nord à Troy, Michigan.

Sofiparc dépose un permis de construire pour un immeuble de bureaux de 22 170 m² sur le site de Nanterre.

Burelle Participations poursuit sa croissance en engageant près de 40 millions d'euros pour la quatrième année consécutive, permettant à son portefeuille de dépasser pour la première fois 150 millions d'euros de valeur, soit +89 % en quatre ans.

2.2 ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

Burelle SA est une société *holding* qui contrôle trois filiales au 31 décembre 2025 :

- **OPmobility SE**, un groupe industriel et l'un des leaders mondiaux des solutions innovantes pour une mobilité plus durable, plus sûre et accessible à tous. Porté par l'innovation depuis sa création, le Groupe conçoit et produit des systèmes extérieurs et d'éclairages, des modules complexes, des systèmes de stockage d'énergie ainsi que des solutions d'électrification batterie et hydrogène pour tous les acteurs de la mobilité. Au 31 décembre 2025, Burelle SA détient 60,63 % d'OPmobility SE ;
- **Burelle Participations**, filiale à 100 % dédiée au capital-investissement ;
- **Sofiparc**, filiale immobilière contrôlée à 100 %.

Principal actif de Burelle SA, OPmobility SE constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA, et représente 75 % de l'actif net réévalué au 31 décembre 2025.

OPMOBILITY SE, FILIALE INDUSTRIELLE DE BURELLE SA

OPmobility SE et ses coentreprises emploient près de 38 100 personnes dans 152 usines, 40 centres de R&D et 28 pays dans le monde.

OPmobility est un *pure player* de la mobilité. L'information sectorielle du Groupe est présentée de la manière suivante :

- **Exterior & Lighting** regroupe les activités systèmes extérieurs et éclairage ;
- **Powertrain** regroupe les business groups
 - C-Power qui couvre l'activité systèmes d'énergie et de dépollution et l'activité de batteries et de systèmes d'électrification ;
 - H₂-Power pour l'activité hydrogène ;

Ces activités nécessitent des investissements significatifs, avec des cycles longs.

- **Modules** correspond aux activités de conception, de développement et d'assemblage de modules, avec de faibles capitaux employés.

Exterior & Lighting représente :

- 46 % du chiffre d'affaires économique 2025, soit 5,3 milliards d'euros ;
- 44 % du chiffre d'affaires consolidé 2025, soit 4,5 milliards d'euros.

Powertrain représente :

- 23 % du chiffre d'affaires économique 2025, soit 2,6 milliards d'euros ;
- 25 % du chiffre d'affaires consolidé 2025, soit 2,6 milliards d'euros.

Modules représente :

- 31 % du chiffre d'affaires économique 2025, soit 3,6 milliards d'euros ;
- 30 % du chiffre d'affaires consolidé 2025, soit 3,1 milliards d'euros.

En capitalisant sur son expertise et ses investissements dans l'innovation, OPmobility accompagne la transformation durable de ses clients tout en anticipant les attentes des marchés en pleine évolution. Cet engagement stratégique renforce son positionnement comme acteur de référence dans la mobilité bas-carbone. Grâce à une offre technologique complète et complémentaire, autour des solutions extérieures et de motorisation, le Groupe se positionne comme le partenaire technologique de référence de toutes les mobilités, partout dans le monde.

Solutions extérieures

- Le business group **Exterior & Lighting** regroupe depuis le 1^{er} février 2025 l'activité Exterior, dédiée aux systèmes extérieurs, et l'activité Lighting, dédiée aux systèmes d'éclairage.
 - L'activité **Exterior** porte sur les pièces extérieures du véhicule, allégées et intelligentes. Les ensembles complexes sont fabriqués en polypropylène injecté ou en matériaux composites : pare-chocs, systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ouvrant arrière (hayons, coffres), becquets, renforts d'ailes et bas de caisse. Ces systèmes participent à la sécurité des passagers et sont conçus dans l'objectif de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des véhicules, grâce à une recherche en aérodynamisme et en allègement.
 - L'activité **Lighting** est spécialisée dans les composants d'éclairage intérieur et extérieur, les systèmes de projection et les phares complets. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'éclairage depuis ses acquisitions de 2022, OPmobility est désormais en mesure de proposer une offre différenciante de solutions connectées pour répondre à la demande croissante des constructeurs pour des systèmes extérieurs intégrés et ainsi augmenter le contenu et la valeur par véhicule.
- Le business group **Modules** est spécialisé dans le développement, l'assemblage et la logistique des modules bloc avant et étend son offre de produits à d'autres parties du véhicule comme le cockpit et la console centrale. Modules s'inscrit dans la stratégie du Groupe d'augmenter la valeur ajoutée par véhicule en développant de nouveaux modules et systèmes tout en tirant parti de la demande croissante pour les véhicules électriques.

Solutions de motorisation

- OPmobility, à travers le business group **C-Power**, se positionne comme un leader incontournable de la transition énergétique en développant des systèmes de stockage d'énergie embarquée et de dépollution, contribuant ainsi à l'émergence de la voiture propre. Le Groupe propose des solutions adaptées à toutes les motorisations, qu'il s'agisse de motorisations thermiques, hybrides ou hybrides rechargeables et électriques, répondant aux besoins variés des constructeurs automobiles.
- Précurseur des technologies propres, le Groupe, via son business group **H₂-Power**, innove dans la conception de solutions hydrogène pour la mobilité électrique zéro émission. En développant des technologies de pointe, telles que le stockage haute pression dans des réservoirs renforcés fibres de carbone, la pile à combustible et les solutions de gestion et de contrôle de l'énergie, il contribue activement à la réduction des émissions de carbone et à la promotion d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Le Groupe est leader sur ses trois activités historiques – Exterior, C-Power et Modules – grâce à sa capacité d'innovation et son expertise dans l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans ses produits, améliorant ainsi la sécurité, la connectivité et l'empreinte environnementale des véhicules.

Dans un environnement marqué par une régionalisation croissante, renforcée par la mise en place de droits de douane, OPmobility continue de démontrer sa forte capacité d'adaptation, en publiant des résultats très solides en 2025, dans un marché en transformation. De plus, grâce à son implantation industrielle locale, le Groupe a limité l'impact des droits de douane. OPmobility confirme ainsi le succès de sa stratégie de diversification technologique, géographique et clients, tout en renforçant son excellence opérationnelle et sa compétitivité. OPmobility a réalisé une marge opérationnelle de 490 millions d'euros représentant 4,8 % du chiffre d'affaires consolidé, grâce à une gestion rigoureuse de ses coûts.

La dimension technologique du Groupe lui permet de proposer des offres adaptées à tous les types de mobilité pour des véhicules propres et connectés. C'est aussi la mission de **OP'nSoft**, activité de développement de logiciels embarqués pour les produits et services de la mobilité lancée en janvier 2023, qui a vocation à accroître encore le contenu technologique des offres proposées par OPmobility à ses clients.

BURELLE SA DÉTIENT DEUX FILIALES NON INDUSTRIELLES : SOFIPARC ET BURELLE PARTICIPATIONS

Filiale à 100 % de Burelle SA, **Sofiparc** a une activité immobilière depuis sa création en 1989, avec deux piliers complémentaires : les bureaux et l'hôtellerie via sa filiale Sofiparc Hotels.

Sofiparc est propriétaire d'un patrimoine immobilier dans sept emplacements stratégiques dans les Hauts-de-Seine et dans la région lyonnaise.

Dans les Hauts-de-Seine, à Levallois et à Nanterre, Sofiparc détient :

- un immeuble de bureaux de 12 656 m² et 304 places de parking à Levallois, occupé à 73 % par la Direction Générale et les services centraux d'OPmobility SE, à 22 % par International SOS, un groupe d'assistance internationale, aux termes d'un bail courant jusqu'en décembre 2028, à 5 % par Burelle SA et Burelle Participations ;
- un immeuble de bureaux de 4 000 m² et 125 places de parkings à Nanterre, rue Alice Guy, occupé en 2025 en totalité par des Directions fonctionnelles d'OPmobility SE.

Dans la métropole lyonnaise, Sofiparc détient :

- au cœur du quartier de Gerland dans le 7^e arrondissement de Lyon, un Campus de bureaux de 29 200 m² situé 19-23 boulevard Jules Carteret, ainsi qu'un bâtiment de services de 3 000 m² et 504 places de parking, loués principalement à Sanofi Winthrop Industrie (64 % des surfaces), à Edvance (13 %), à Siemens (12 %), Willis Towers Watson (8 %) et OPmobility SE (3 %) ;
- au 58 avenue Leclerc à Lyon (7^e), sur une parcelle voisine, un immeuble de bureaux de 7 380 m² et 144 places de parking loués à la société FedEx (58 %), à COFAQ (10 %) et à Aktehom (7 %) ;
- au 64 avenue Leclerc à Lyon (7^e), au sein d'un immeuble de bureaux, 9 lots sur 15 ;
- à Saint-Priest, deuxième ville de la métropole lyonnaise, Sofiparc possède, au 84 route d'Heyrieux, deux terrains couvrant 4 838 m², exploités en bail à construction, notamment par Kentucky Fried Chicken. Les baux correspondants courent jusqu'en 2029 et 2043. Plus un terrain de 4213 m², exploité en bail commercial avec McDonald's jusqu'à fin 2033 ;
- Toujours à Saint-Priest, au 3 rue Garibaldi, Sofiparc détient un ensemble mixte de bureaux et d'activités pour 5 771 m² loué principalement à SULO France (61 %), à Edilkamin (7 %) et à la Métropole de Lyon (6 %).

La filiale Sofiparc Hotels (détenue à 100 % par Sofiparc) regroupe les actifs hôteliers.

Sofiparc Hotels est aussi propriétaire de deux hôtels à Lyon situés au 68-70 avenue Leclerc à Lyon (Novotel et Ibis Musée des Confluences, Gerland), dont les exploitations sont déléguées à SOHOMA. La filiale hôtelière détient également des participations dans des actifs hôteliers, dont 4 % du 1^{er} portefeuille hôtelier de la région lyonnaise, totalisant 15 hôtels et 1 644 chambres. En 2025, Sofiparc Hotels a poursuivi son développement avec l'investissement dans plusieurs hôtels ou projets hôteliers en France.

Burelle Participations, filiale spécialisée dans le capital-investissement, a pour vocation d'investir dans des entreprises non cotées avec un horizon de valorisation à moyen terme.

Créée en 2001 pour investir dans des sociétés non cotées, Burelle Participations accompagne des entreprises performantes dans leurs projets de développement. Elle intervient lors d'acquisitions financées généralement avec un effet de levier. Dans ces opérations, elle investit en tant qu'actionnaire minoritaire aux côtés de chefs de file majoritaires.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Recherche & Développement

Dans ses activités en direct, Burelle Participations privilégie des entreprises rentables et en croissance, gérées de manière responsable par des équipes de qualité et dotées de fondamentaux pérennes et de positions de premier plan dans leurs métiers. Elle n'investit pas dans des *start-up* ni dans des sociétés opérant dans des secteurs à fort risque technologique. La taille des investissements se situe généralement entre 1 et 5 millions d'euros.

Les activités directes ne permettant pas une diversification suffisante, elles sont complétées par des investissements dans des fonds de *private equity*. Burelle Participations peut ainsi accéder à des zones géographiques, des secteurs et des tailles d'entreprises qui ne sont pas envisageables en direct. Cette stratégie lui assure aussi des revenus plus récurrents que les investissements directs.

Burelle Participations participe à des fonds lors de la levée initiale de capitaux ou après, une fois les investissements engagés, en achetant sur le marché secondaire des parts de fonds auprès de souscripteurs qui souhaitent les céder. Menés en direct ou par l'intermédiaire de fonds spécialisés, les placements de type secondaire accroissent l'internationalisation du portefeuille et sa diversification, particulièrement en termes de gérants.

En 2025, Burelle Participations poursuit sa croissance en engageant près de 40 millions d'euros pour la quatrième année consécutive, permettant à son portefeuille de dépasser pour la première fois 150 millions d'euros de valeur, soit +89 % en quatre ans.

Ces deux filiales, Sofiparc et Burelle Participations représentent 25 % de l'actif net réévalué de Burelle SA au 31 décembre 2025.

2.3 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Inscrite dans la stratégie du Groupe à long terme, l'innovation participe à la performance et à la reconnaissance d'OPmobility comme un acteur majeur mondial de la mobilité durable.

À travers le monde, c'est un réseau de 40 centres de Recherche et Développement et 3 200 ingénieurs qui sont dédiés à la recherche et au développement de solutions innovantes, permettant au Groupe d'apporter des solutions aux enjeux d'une mobilité plus sûre et plus durable.

Par ailleurs, OPmobility dispose d'un écosystème de *start-up*, de partenariats avec de grandes universités avec la volonté d'accélérer le développement et la mise sur le marché de produits, notamment dans les nouvelles activités du Groupe telles que :

- l'électrification (à partir des piles à combustibles ou des batteries) ;
- l'électronique de contrôle et l'électronique de puissance ;
- l'éclairage automobile et la sécurité ;
- les nouveaux matériaux et leur recyclage ;
- le développement des logiciels embarqués et des jumeaux numériques et services associés.

OPmobility participe aussi aux fonds de capital-risque Aster, spécialisé dans la transition énergétique et les mobilités du futur et AP Ventures, spécialisé dans le domaine de l'hydrogène.

Pour la voiture connectée et autonome, OPmobility se positionne comme l'intégrateur de la connectivité en développant ses capacités d'innovation dans les systèmes complexes qui intègrent radars et capteurs. L'expertise technologique du business group Modules permet également à OPmobility d'accélérer son développement dans les systèmes extérieurs modulaire, qui modifient profondément le *design* et l'esthétique des véhicules de demain.

Sur la mobilité décarbonée, OPmobility se positionne comme un acteur de stockage de toutes les énergies et développe des solutions spécifiques pour les véhicules hybrides rechargeables (PHEV) et électriques (BEV). En parallèle, le Groupe, fort des investissements réalisés depuis 2015 et des succès commerciaux obtenus ces dernières années, réaffirme son ambition de devenir le leader mondial dans les systèmes à hydrogène.

OPmobility dispose ainsi de tous les moyens indispensables pour renforcer sa capacité d'innovation, pour répondre à l'accélération de la transformation technologique vers une mobilité plus durable, plus sûre et accessible à tous.

2.4 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE

2.4.1 PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Burelle SA, conjointement avec sa principale filiale OPmobility SE, a procédé à une revue et à une évaluation des risques qui pourraient avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation. Ces risques ont été évalués en fonction de leur probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact (après prise en compte des mesures adoptées par Burelle SA et ses

filiales pour gérer ces risques). Conformément à la réglementation, seuls les risques à la fois significatifs et spécifiques à Burelle SA sont présentés ci-après. Ils correspondent principalement aux risques portés par sa principale filiale OPmobility SE. Le tableau ci-dessous classe ces risques par catégories et indique leur importance (élevée ou modérée) en fonction de leur évaluation.

2

Catégorie de risque	Importance	Facteurs de risque	Risque extra-financier
Risques Opérationnels	Élevée	Programmes automobiles	
	Élevée	Pénurie Matières premières ou Composants	Oui
	Élevée	Qualité des produits et services vendus	Oui
	Modérée	Santé, Sécurité et Environnement	Oui
	Modérée	Informatique	
Risques Stratégiques	Élevée	Impact du changement climatique sur le modèle économique	Oui
	Élevée	Innovation	Oui
	Élevée	Opérations de croissance externe	
Crédit et/ou contreparties	Élevée	Clients	
	Modérée	Fournisseurs	Oui
Risques de Marché	Modérée	Inflation	
Risques Juridiques	Modérée	Éthique des affaires	Oui
	Modérée	Propriété intellectuelle	

2.4.1.1 RISQUES PORTÉS PAR OPMOBILITY SE

Risques opérationnels

Risque lié aux programmes automobiles

■ Identification du risque :

Chaque programme automobile comporte des aléas qui pourraient dégrader sa rentabilité comparée à celle initialement attendue. Le risque concerne en particulier les programmes qui intègrent des innovations portant sur le produit ou qui mettent en œuvre de nouveaux procédés industriels. Le risque est accru pour les programmes dont le lancement coïncide avec le démarrage d'une nouvelle usine. Ces aléas peuvent engendrer pour OPmobility SE des investissements et/ou dépenses supérieurs à ceux initialement prévus afin d'atteindre les cadences et le niveau de qualité requis par le client.

Par ailleurs, chaque programme automobile est soumis à des aléas de volumes de production dépendant de multiples facteurs, parfois régionaux tels que l'activité économique, la politique industrielle des constructeurs, l'accès des ménages au crédit, le contexte réglementaire, mais aussi de facteurs spécifiques à chaque véhicule tels que l'attractivité de son design.

Enfin, chaque programme automobile est exposé à un risque d'interruption de la demande de la part du constructeur, pour une durée variable. Cette interruption peut résulter d'aléas propres au constructeur (incendie d'une de ses usines, arrêt de l'usine constructeur en raison d'une grève...) ou d'aléas exogènes (pandémie ou catastrophe naturelle touchant une ou plusieurs usines d'un constructeur). Cette interruption peut aussi résulter d'un aléa de même nature qui impacterait un fournisseur de composant entrant dans la fabrication du véhicule, avec pour conséquence de contraindre le constructeur à arrêter durablement sa chaîne de production par manque de composant.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques et contrôle

■ Gestion du risque :

Réduisant notablement l'exposition d'OPmobility SE aux risques spécifiques et géographiques, la politique de diversification de ses activités d'une part, la multiplicité de ses programmes automobiles d'autre part constituent un axe majeur de sa stratégie. OPmobility SE compte quatre grandes familles de produits distinctes et sert la majorité des constructeurs automobiles mondiaux. Son portefeuille clients se diversifie avec de nouveaux acteurs de la mobilité lourde et industrielle. Elle continue à mutualiser son exposition aux marchés mondiaux de la production automobile par ses activités réparties sur 28 pays dans le monde entier et avec le lancement en production d'un grand nombre de nouveaux programmes chaque année (144 en 2025). En matière d'engagement, tout nouveau projet fait l'objet d'un processus de validation très circonstancié et, pour les projets les plus significatifs, d'une autorisation de la Direction Générale d'OPmobility SE. Une fois le projet accepté, un dispositif structuré de suivi opérationnel et financier est mis en place afin d'en contrôler l'évolution.

Risque de pénurie de matières premières ou de composants

■ Identification du risque :

La filière automobile mondiale peut être impactée par une pénurie durable de certaines matières premières ou de composants qui seraient largement utilisés pour la production de sous-ensembles nécessaires à l'assemblage des véhicules par les constructeurs. Cette pénurie, comme celle subie à partir du 2^e trimestre 2021 sur les semi-conducteurs, peut engendrer une baisse significative et durable de l'activité des constructeurs sur un grand nombre de modèles de véhicules, et par voie de conséquence, de l'activité des équipementiers. Ces baisses d'activité peuvent avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la trésorerie d'OPmobility SE.

■ Gestion du risque :

Face à ce type de situation, le Groupe est capable de mettre immédiatement en œuvre des plans significatifs de réduction des dépenses afin de limiter les impacts sur ses résultats et sur sa trésorerie. Ces plans reposent en particulier sur un recours aux dispositifs de flexibilisation de la main-d'œuvre existant dans la plupart des pays où le Groupe opère. Ces adaptations d'effectifs peuvent cependant être freinées par un manque de visibilité sur l'activité à court terme des clients. Au-delà des réductions de dépenses, le Groupe est en position d'engager des négociations commerciales avec les constructeurs afin d'obtenir des compensations financières au moins partielles.

Risque lié à la qualité des produits et services vendus

■ Identification du risque :

OPmobility SE est exposée à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. C'est le cas tout particulièrement pour le business group C-Power et pour l'activité Lighting dont la majorité des produits vendus aux constructeurs automobiles entre dans la catégorie des « pièces de sécurité ». OPmobility SE est également soumise au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages aux tiers.

■ Gestion du risque :

En matière de qualité des produits et des processus, les métiers ont mis en place, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile des organisations et processus dédiés. Ces organisations et processus visent à prévenir, identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. La robustesse et l'efficacité de ces organisations et processus sont vérifiés par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Ils font également l'objet d'une procédure de certification IATF 16949 sur l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe.

Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Risque santé, sécurité et environnement

■ Identification du risque :

Dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, les sites d'OPmobility SE sont exposés à :

- des risques liés aux conditions de travail ;
- des risques sanitaires ;
- des risques liés aux atteintes à l'environnement ;
- des risques liés au renforcement ou à l'évolution des exigences réglementaires.

Le manque d'anticipation pour atténuer ces risques pourrait engendrer une atteinte aux personnes, à l'image du Groupe ou des coûts supplémentaires et entraîner d'éventuelles sanctions.

■ Gestion du risque :

En matière de santé, de sécurité et d'environnement, OPmobility SE met en œuvre une politique décrite dans le chapitre « Etat de durabilité » du présent document. Déployée à l'échelle mondiale, elle repose sur une vision partagée, un pilotage structuré, un reporting et des démarches de certification. Cette politique est pilotée par le Comité de Direction d'OPmobility SE, sur la base d'un reporting spécifique mensuel qui fait apparaître la performance de chaque filiale. Une organisation dédiée, composée sur le terrain de responsables hygiène, sécurité et environnement (HSE), est chargée d'en favoriser et coordonner le déploiement. Ce réseau d'experts est animé par la Direction HSE d'OPmobility SE, relayée par des managers HSE centraux au niveau de chaque business group. Mais c'est en définitive aux Directeurs Généraux des business groups qu'incombe la responsabilité de la gestion et du suivi des risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Des plans d'actions correctives et d'amélioration continue sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14001 et ISO 45001 des sites industriels. Ces plans d'actions encouragent la généralisation des bonnes pratiques au sein des business groups du Groupe. Ils intègrent également des formations relatives à l'ergonomie, à l'interface « homme-machine » et aux outils du programme interne Top Safety, ainsi que la mise en conformité des équipements.

Risque informatique

■ Identification du risque :

L'activité quotidienne des fonctions opérationnelles (Recherche & Développement, Production, Achat, Logistique, Commercial) et des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Juridique) d'OPmobility SE est très dépendante du bon fonctionnement des systèmes informatiques mis en œuvre dans ces fonctions. Cette activité pourrait être impactée par l'indisponibilité de systèmes informatiques critiques en raison principalement de panne de systèmes, de défaillance des réseaux de communication, d'endommagement d'infrastructures, de malveillance interne ou externe.

■ Gestion du risque :

La Direction des Systèmes d'Information a mis en œuvre une démarche de standardisation et de consolidation des systèmes, et mène en permanence des chantiers d'amélioration des moyens de production informatiques et réseaux, des applications de gestion et des services autour du poste de travail. Une attention particulière est portée à l'intégration des nouvelles technologies, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de l'entreprise. La sécurité des systèmes techniques, applicatifs et réseaux est intégrée en amont dans les projets. Elle fait l'objet d'une surveillance permanente et de contrôles réguliers par des audits.

Risques stratégiques**Risque Impact du changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise (non-atténuation du changement climatique)**

■ Identification du risque :

OPmobility SE, en tant que Groupe industriel évoluant dans la filière automobile, est particulièrement attentif aux enjeux liés au changement climatique. Conformément aux attentes de ses parties prenantes et afin de conforter son modèle économique, le Groupe cherche à réduire son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en visant à long terme un objectif de neutralité carbone. La non atteinte de ces objectifs exposerait le Groupe à des impacts économiques, financiers ou réputationnels. Ce risque « impact lié au changement climatique sur le modèle économique de l'entreprise » est décrit dans le chapitre « Etat de durabilité » du présent document.

■ Gestion du risque :

Le Groupe s'est fixé un objectif de neutralité carbone dès 2025 pour ses propres activités (scope 1 et 2), un objectif de réduction de 30 % (vs. 2019) de l'ensemble de ses émissions de CO₂ du scope 3 à l'horizon 2030 (y compris celles liées à l'usage des produits vendus) et un objectif de neutralité carbone en 2050 sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3).

Pour atteindre ces objectifs, OPmobility SE décline de façon opérationnelle sa feuille de route à travers son programme ACT FOR ALL™. Cela intègre notamment :

- le développement de solutions et produits en support de la transition énergétique et de la baisse du bilan carbone des constructeurs (allègement, aérodynamisme et électrification des véhicules, en particulier par le développement de la filière hydrogène) ;

- l'optimisation de l'empreinte carbone des sites OPmobility (programme efficacité énergétique et utilisation d'énergie renouvelable) ;
- l'intégration d'une part croissante de matériaux recyclés dans les productions du Groupe ;
- la collaboration avec les parties prenantes pour réduire l'impact carbone des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur en privilégiant l'économie circulaire et l'éco-conception.

Risque lié à l'innovation et au changement de l'environnement technologique

■ Identification du risque :

Le développement de l'entreprise repose sur sa capacité à prévoir les évolutions technologiques et réglementaires, ainsi qu'à ajuster sa stratégie face aux changements importants et aux disruptions survenant dans le secteur automobile. Ce domaine industriel, très compétitif, est marqué par des mutations technologiques rapides. La survenue d'une accélération technologique sur le marché ou des difficultés rencontrées dans le développement interne de nouvelles technologies pourraient entraver la capacité d'OPmobility SE à saisir les opportunités liées aux ruptures technologiques, impactant ainsi sa position concurrentielle, sa croissance et sa rentabilité.

■ Gestion du risque :

Pour répondre à la demande des clients et maintenir son avantage technologique, OPmobility SE ajuste continuellement son offre de produits et systèmes. Sa politique de Recherche et Développement repose sur l'anticipation, l'intégration, la localisation, la collaboration et la focalisation sur les besoins des clients. Elle s'articule autour d'un processus de développement technologique basé sur l'analyse des grandes tendances sociétales et des attentes à long terme du marché. Les axes de développement technologique sont intégrés dans des feuilles de route innovations, revues par le Comité de Direction du Groupe et le Conseil d'Administration.

L'approche d'*open innovation* d'OPmobility SE repose sur la création d'un écosystème avec de nombreuses collaborations, notamment avec le monde académique, les laboratoires, les *start-up* et d'autres grands groupes industriels. Des opérations stratégiques ont été réalisées pour soutenir ce modèle de création de valeur.

Les prises de commandes enregistrées ces dernières années confirment le succès des innovations du Groupe.

Risque lié aux opérations de croissance externe

■ Identification du risque :

OPmobility SE réalise périodiquement des opérations de croissance *via* des acquisitions ou des partenariats qui peuvent atteindre une dimension significative à l'échelle du Groupe.

Ces opérations sont décidées sur la base d'hypothèses, notamment d'objectifs de synergies et de résultats futurs qui pourraient ne pas être atteints dans les délais ou au niveau anticipés initialement.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques et contrôle

En particulier, OPmobility SE pourrait rencontrer des difficultés dans l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs gammes de produits ainsi que dans l'intégration et la rétention de leurs salariés. Elle pourrait également ne pas être en mesure de conserver ou de développer certains clients stratégiques.

■ Gestion du risque :

OPmobility SE veille à anticiper la mise en place de ressources dédiées à l'intégration des sociétés acquises et à leur fixer des objectifs précis, déclinés en plans d'actions. Une attention particulière est portée à la mise en place rapide des systèmes d'OPmobility SE dans ces sociétés afin de pouvoir piloter efficacement les plans d'actions et de mesurer l'atteinte des objectifs.

Risques de crédit et/ou de contreparties

Risque clients

■ Identification du risque :

De par son activité d'équipementier automobile, OPmobility SE compte un nombre limité de clients et ne peut exclure qu'un de ses clients se retrouve dans une situation financière difficile qui l'empêche d'honorer certains engagements.

■ Gestion du risque :

La répartition équilibrée du chiffre d'affaires par constructeur automobile s'est renforcée au cours des dernières années. Dans tous ses métiers, des procédures de revue précèdent toute réponse aux appels d'offres, notamment dans un souci d'équilibre de portefeuille d'en-cours clients dont la Direction Générale d'OPmobility SE fixe le profil cible et sur lequel elle exerce une surveillance permanente. En matière de gestion, les business groups d'OPmobility SE ont mis en œuvre des processus structurés de surveillance du risque clients et du recouvrement des en-cours.

Au 31 décembre 2025, le risque de non-recouvrement des créances est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois.

Risque fournisseurs

■ Identification du risque :

La défaillance d'un fournisseur significatif, notamment de composants spécifiques, pour lequel une substitution rapide est rendue difficile compte tenu du travail et des délais que requiert l'homologation d'un nouveau fournisseur, pourrait altérer des productions d'OPmobility SE. Cette défaillance pourrait aussi engendrer des investissements ou des coûts supplémentaires ayant une incidence sur la marge opérationnelle d'OPmobility SE. Les principaux scénarios de défaillance correspondent à la faillite du fournisseur, à la non atteinte par le fournisseur des spécifications qualité requises, à une pénurie de matière ou composant, ou encore à un incendie, une catastrophe naturelle, une grève ou une pandémie, qui impacterait l'usine du fournisseur avec pour conséquence de le contraindre à interrompre durablement sa production.

■ Gestion du risque :

Dans une optique de réduction de ce risque, tout fournisseur de composants spécifiques fait l'objet d'une homologation établie sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers précis. Pour les fournisseurs homologués, ces critères font ensuite l'objet d'une surveillance régulière par les Directions Achats et Qualité. Les fournisseurs à risque font l'objet d'un suivi particulier avec, chaque fois que nécessaire, la mise en place d'un stock de sécurité dédié. Enfin, les Directions opérationnelles exercent une vigilance toute particulière dans ce domaine afin d'anticiper et de gérer au mieux des situations de défaut d'approvisionnement peu fréquentes, mais au développement éventuellement rapide.

En 2025, OPmobility SE n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences significatives pour ses propres activités et celles de ses clients.

Risques de marché

Risque inflation

■ Identification du risque :

L'activité d'OPmobility SE nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (matières plastiques et peintures), l'achat d'énergie (électricité et gaz) et l'achat de prestations logistiques (souvent indexées sur le prix du pétrole). Ces achats sont soumis à des variations de prix liés aux marchés et seraient susceptibles d'impacter la marge opérationnelle et la trésorerie du Groupe. L'activité de production d'OPmobility SE nécessite un fort recours à une main-d'œuvre industrielle dans ses usines et pourrait subir des hausses de salaire significatives dans les pays où les salaires sont indexés sur l'inflation.

■ Gestion du risque :

Pour limiter les impacts liés à ces variations de prix, OPmobility SE a mis en œuvre avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation au moins partielle des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix. De plus OPmobility SE a mis en place au niveau de sa Direction Générale et de sa Direction Financière un suivi précis et exhaustif des variations des prix afin que les équipes commerciales et achat des business groups procèdent à des négociations régulières avec les clients et les fournisseurs.

Risques juridiques

OPmobility SE dispose d'une Direction des Affaires Juridiques centralisée qui s'appuie, si besoin, sur des conseils locaux et sur un réseau de correspondants dans les principaux pays. Cette Direction accompagne les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations courantes ou exceptionnelles, prévient, anticipe, gère les risques juridiques liés aux activités et pilote les litiges.

Les litiges et procédures en cours impliquant le Groupe ou l'une de ses filiales font l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes, sur la base des informations disponibles et, le cas échéant, après consultation de conseils juridiques.

Risque lié à l'éthique des affaires

■ Identification du risque :

Au sein d'un Groupe international comme OPmobility SE, il est particulièrement important de prendre en compte le risque d'éthique des affaires. Ce risque peut couvrir plusieurs thématiques telles que notamment les fraudes, la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés ou encore les pratiques anti-concurrentielles. Il peut concerner des actes isolés qui ne respecteraient pas les réglementations en vigueur ou les politiques et procédures internes à l'entreprise qui s'exposeraient alors à des sanctions financières de la part des autorités et pourrait voir son image ternie. Bien que le Groupe ait mis en place des politiques conformes à la législation française, il ne peut garantir l'absence de violations de ces normes internes de gouvernance d'entreprise.

■ Gestion du risque :

Les engagements éthiques d'OPmobility SE sont formalisés dans un Code de conduite détaillé, applicable à l'ensemble du personnel de l'entreprise. Ce Code est remis à chaque nouvel employé, accessible sur les sites intranet et Internet du Groupe. Tous les collaborateurs doivent respecter le Code de conduite et contribuer à sa diffusion. Le Groupe dispose aussi d'un Code de conduite relatif au respect des règles du droit de la concurrence, d'une Direction de la conformité, des programmes de formation en ligne, des fiches pratiques sur la gestion des conflits d'intérêts, et un dispositif d'alerte.

Risque lié à la propriété intellectuelle

■ Identification du risque :

Le développement d'OPmobility SE s'appuie principalement sur sa capacité d'innovation. Dans ce contexte, OPmobility SE est exposée à un risque de détournement de savoir-faire, aussi bien en tant que victime que contrevenante, pouvant faire l'objet d'une contestation.

■ Gestion du risque :

Dans les domaines de la Recherche et du Développement, OPmobility SE a mis en œuvre une démarche structurée de surveillance et de recherche d'antériorité lui permettant d'assurer la gestion et la protection de ses droits de propriété intellectuelle. Les innovations issues de la Recherche & Développement font l'objet d'une politique étendue de dépôt de brevets. Malgré les mesures mises en place, notamment au travers de sa démarche de recherche d'antériorité, OPmobility SE ne peut exclure l'existence de droits de propriété intellectuelle de tiers antérieurs à ses droits et de risques de contestation pouvant en découler.

Assurances et couvertures des risques

Il a été mis en place un programme mondial d'assurances bénéficiant à toutes les sociétés du Groupe. Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Il vise à couvrir les risques principaux pouvant affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine, par la mise en place des couvertures suivantes :

- l'assurance Dommages et Pertes d'exploitation ;
- l'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Produit ;
- l'assurance Responsabilité Civile Environnement ;
- des assurances couvrant des risques spécifiques (transport, voyages, véhicules...).

Les couvertures et les montants de garanties sont appropriés à la nature des risques et tiennent compte des capacités du marché de l'assurance.

2.4.1.2 RISQUES SPÉCIFIQUES À SOFIPARC**Risque d'obsolescence**

■ Identification du risque :

Sofiparc qui exerce son activité principalement dans la location de bureaux est exposée au risque d'obsolescence de ses immeubles du fait de l'évolution des lois, des normes, des réglementations et des exigences de ses clients.

■ Gestion du risque :

Pour prévenir le risque d'obsolescence, Sofiparc engage des programmes de modernisation, qui visent à améliorer les performances énergétiques des immeubles ainsi que leur niveau de confort et de sécurité. Au cours des dernières années, ce type de programme a été mené en particulier pour l'immeuble de Levallois.

Risque de taux d'intérêt

■ Identification du risque :

Une fluctuation importante des taux d'intérêt, conjuguée à une mise en œuvre défaillante de la politique de couverture de ces taux, entraînerait une augmentation des coûts financiers et pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers du Groupe, ainsi que, le cas échéant, sur les valorisations foncières.

■ Gestion du risque :

Le risque de taux est géré au niveau de la dette consolidée du Groupe avec pour objectif principal, le maintien d'un coût de financement consolidé durablement bas au regard de la rentabilité de l'exploitation du Groupe.

Pour l'activité foncière, le ratio d'endettement par rapport à la valeur des actifs est faible à 19 % fin 2025. Le taux d'encaissement des loyers à 100 % et le taux d'occupation financier à 96 % permettent à l'activité immobilière de ne pas être impactée par une hausse de taux en l'état actuel. Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification satisfaisante des ressources et des intervenants est un critère de sélection.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques et contrôle

2.4.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport présente le système de contrôle interne de Burelle SA et des sociétés qu'elle contrôle. Il s'attache particulièrement à exposer les procédures destinées à assurer la fiabilité des Comptes consolidés et du contrôle exercé sur les entités détenues majoritairement. Compte tenu de l'importance d'OPmobility SE dans les Comptes consolidés du groupe Burelle, une grande partie de ce rapport traite des principales procédures relatives à cette société. Les autres filiales sont soumises aux mêmes procédures, ainsi qu'à des procédures spécifiques à leurs activités.

OPmobility SE détient des participations significatives dont elle partage le contrôle avec des partenaires. Pour ces entités, elle examine et évalue régulièrement leur fonctionnement, et exerce l'influence dont elle dispose pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

2.4.2.1 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein des sociétés constituant le groupe Burelle vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée, notamment au regard des risques, des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la mobilisation des collaborateurs de la Société autour de valeurs communes et d'une vision partagée des risques qu'ils contribuent à maîtriser.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques jouent un rôle important dans la conduite des activités des sociétés du Groupe. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs fixés, ni ne peuvent prétendre éliminer tous les risques affectant les sociétés du Groupe.

Principale filiale du Groupe, OPmobility SE travaille au développement de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

2.4.2.2 DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Organisation générale

Société *holding*, Burelle SA a pour filiales :

- OPmobility SE, détenue directement à 60,63 %, pur équipementier automobile ;
- Sofiparc, filiale à 100 %, qui détient et gère un patrimoine immobilier constitué de bureaux et de terrains et détient à son tour à 100 % la société Sofiparc Hotels, dédiée à l'hôtellerie ;
- Burelle Participations, société de capital-investissement contrôlée à 100 %.

Le groupe Burelle est animé et contrôlé par le Comité Burelle qui est composé, de MM. Laurent Burelle, Jean Burelle et Paul Henry Lemarié et de Mmes Félicie Burelle et Valérie Bros. Ce Comité se réunit, d'une manière formelle, une fois par mois, sans compter les réunions et discussions informelles. Il a notamment pour mission de définir la politique du Groupe et de suivre sa mise en œuvre. Pour les filiales de Burelle SA et pour chacune des principales entités du Groupe, le Comité examine, avant la fin du mois, l'activité, les grands développements et les résultats mensuels, et s'assure du suivi des budgets, de la politique d'investissement et des orientations stratégiques. Il débat des questions importantes et, plus généralement, veille à la bonne marche des affaires et au suivi de ses décisions.

Le Président-Directeur Général de Burelle SA est Président, ou membre du Conseil d'Administration de plusieurs sociétés du Groupe, ou membre de leur Comité de Surveillance lorsqu'elles sont constituées en sociétés par actions simplifiée (SAS). Les administrateurs de Burelle SA et d'OPmobility SE exercent également des mandats sociaux au sein des principales filiales. Ils sont ainsi en mesure d'exercer un contrôle sur ces sociétés.

Le Comité de Direction d'OPmobility SE se réunit une fois par mois autour de la Direction Générale pour examiner de façon collégiale l'évolution des activités et les perspectives, et débattre des actions à mener. Il comprend, outre la Direction Générale, les Directeurs Généraux de business groups ainsi que les représentants des principales Directions fonctionnelles.

Le Comité de Direction examine de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition et au financement. Chaque mois, il examine les résultats et l'évolution de la situation financière des business groups d'OPmobility SE, par rapport à l'année précédente et au budget mensualisé, y compris les investissements et les besoins en fonds de roulement. Dans une optique proactive, le Comité de Direction passe en revue les prévisions à trois mois. Il valide également les révisions du budget. Chaque année, il analyse le plan stratégique à cinq ans, métier par métier. Ce plan oriente les prévisions budgétaires qui sont adoptées en novembre et présentées au Conseil d'Administration d'OPmobility SE et à celui de Burelle SA avant la fin de l'année.

OPmobility SE exerce un contrôle sur ses filiales et ses participations en étant représentée, directement ou indirectement, au sein de leur Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration d'OPmobility SE examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations arrêtées par la Direction Générale.

Filiale immobilière, Sofiparc est une société anonyme depuis le 21 mai 2024, dont le Président est M. Laurent Burelle, également Président-Directeur Général de Burelle SA. Elle est dotée d'un Conseil d'Administration comprenant notamment M. Laurent Burelle, Président, Mme Valérie Bros, Directrice Générale, M. Jean Burelle, administrateur de Burelle SA et M. Paul Henry Lemarié, administrateur de Burelle SA et d'OPmobility SE. Le Conseil d'Administration a pour mission de suivre la gestion de la société, de délibérer sur la stratégie, de vérifier les comptes et de les contrôler.

Société de capital-investissement, Burelle Participations est dotée d'un Comité d'Investissement comprenant M. Paul Henry Lemarié, Président du Conseil d'Administration, M. Foulques de Jourdan, Directeur Général, et les membres de l'équipe opérationnelle. Ce Comité se réunit chaque semaine pour examiner les propositions d'investissement et l'évolution du portefeuille. Chaque proposition d'investissement fait l'objet d'une présentation écrite à ce Comité qui a seul pouvoir de décider d'un investissement ou d'un désinvestissement.

Le Conseil d'Administration de Burelle Participations comprend notamment M. Paul Henry Lemarié, Président du Conseil d'Administration, M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général de Burelle SA, M. Jean Burelle, administrateur, M. Foulques de Jourdan, Directeur Général et Mme Félicie Burelle, administratrice. Il se réunit deux fois par an pour arrêter les comptes annuels et semestriels. Au cours de ces séances, il revoit l'activité, les engagements et leur financement ainsi que la performance des investissements en portefeuille et leur valorisation. Il fixe le montant des capitaux alloués au capital-investissement, détermine la stratégie et s'assure de sa bonne exécution.

Le Conseil d'Administration de Burelle SA valide les orientations stratégiques de Burelle SA et de ses filiales et suit leur mise en œuvre. Il veille à la pérennité de ses filiales et à l'accroissement de leur valeur dans le temps.

Organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est prioritairement conçu pour traiter les risques associés à OPmobility SE, principale filiale de Burelle SA. La Présidence et la Direction Générale d'OPmobility SE en définissent les orientations. Toutes les autres filiales de Burelle SA entrent également dans ce dispositif.

Ce dispositif s'organise autour de deux fonctions clés, à savoir :

- une fonction de contrôle qui est exercée par les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- une fonction de surveillance qui est exercée par la Présidence et la Direction Générale, la Direction des Risques, le Comité de Contrôle Interne et le Conseil d'Administration.

Le fonctionnement de ce dispositif repose, d'une part, sur le respect des règles et principes de son référentiel de contrôle, et, d'autre part, sur la mise en œuvre de démarches destinées à améliorer la gestion des risques les plus significatifs de manière continue.

Le référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne concerne, au premier chef, OPmobility SE, principal actif de Burelle SA. Ce dispositif repose en premier lieu sur un Référentiel de Contrôle Interne qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés contrôlées majoritairement. Le référentiel est constitué du Code de conduite, des Règles et Procédures et du Manuel de procédures comptables et financières.

■ Code de conduite

OPmobility SE et toutes les sociétés du groupe Burelle attachent une importance particulière au respect des lois et règlements, des droits liés à la personne et des règles propices au développement durable. OPmobility SE est signataire du pacte mondial Global Compact qui, avec le Code de conduite OPmobility, témoignent d'un esprit d'engagement responsable. Ces textes exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs qu'OPmobility SE entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux servant de fondement aux règles et aux procédures du contrôle interne.

OPmobility SE est dotée d'un Code de conduite spécifique relatif au droit de la concurrence.

Ces Codes de conduite s'appliquent à toutes les filiales et sociétés affiliées dans lesquelles OPmobility SE détient une participation majoritaire et sont déployés dans le cadre d'un programme de conformité. OPmobility SE exerce toute son influence et ses droits pour encourager ses autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est également requis des employés de Burelle SA, de Sofiparc et de Burelle Participations de s'y conformer.

■ Règles et procédures

Les règles définissent les rôles et les responsabilités des différentes Directions dans les domaines suivants :

- gouvernance et juridique ;
- ressources humaines ;
- trésorerie (opérations courantes et financements) ;
- ventes ;
- achats (exploitation et investissements) ;
- immobilier ;
- comptabilité et Fiscalité ;
- systèmes d'Information ;
- hygiène sécurité environnement.

Les règles traitent de l'exploitation courante comme des opérations non courantes. Elles constituent une référence unique et globale en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des processus de contrôle interne mis en œuvre au sein des sociétés du Groupe.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques et contrôle

■ Manuel de procédures comptables et financières

Le Groupe dispose d'un Manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS, qui est régulièrement mis à jour. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Gestion des risques

Les principaux risques auxquels Burelle SA et ses filiales sont exposées sont présentés au chapitre « Facteurs de risques et contrôle ». Les principaux risques identifiés sont relatifs à OPmobility SE. Le dispositif de gestion des risques qu'elle a mis en place intègre un processus d'identification et d'analyse des risques principaux dont l'objectif est, d'une part, de vérifier la pertinence des démarches mises en œuvre et, d'autre part, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice est animé par la Direction des Risques, en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles. Ce dispositif fait l'objet d'une surveillance par la Direction Générale.

Activités de contrôle

Au sein d'OPmobility SE, les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne constituent les principaux acteurs du contrôle interne.

Les Directions opérationnelles mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles se dotent en particulier de ressources dédiées au Contrôle interne en charge des revues indépendantes du Contrôle interne dans les entités (Contrôles de niveau 2) et du suivi de la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'Audit Interne. Les Directions opérationnelles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les Directions fonctionnelles centrales sont chargées, dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques, d'analyser les risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement. En outre, elles produisent et mettent à jour le Référentiel de Contrôle Interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de Contrôle Interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur et de mettre en œuvre, aux niveaux adéquats, les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

OPmobility SE dispose d'un département d'Audit Interne centralisé. Rattaché à la Direction des Risques, il dépend de la Direction Générale et, fonctionnellement, est rattaché au Secrétariat Général. Ce département conduit des audits sur un périmètre comprenant toute société d'OPmobility SE, qu'elle y exerce ou non le contrôle. Il peut être appelé à intervenir dans les autres filiales de Burelle SA. Il rend compte de ses travaux notamment au Comité de Contrôle Interne et Compliance, organe de surveillance. Le plan annuel des missions menées par le département de l'Audit Interne est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque.

Les entités auditées répondent aux recommandations issues des audits par des plans d'actions qui font l'objet d'un suivi systématique par les équipes de direction des business groups.

Aucune des missions réalisées en 2025 n'a révélé de défaillance majeure des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

À noter que l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance des démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences des compagnies d'assurances et des clients donnent lieu à des audits récurrents réalisés par des organismes indépendants.

Les règles et procédures du contrôle interne sont accessibles par les collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Les Directions fonctionnelles centrales assurent, au travers de leurs activités de formalisation, d'animation, de formation et de reporting, le déploiement du contrôle interne au sein du Groupe.

Surveillance des activités de contrôle interne

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe, au sein d'OPmobility SE, à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et de ses préconisations à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne et Compliance. Elle anime la démarche d'identification des risques et pilote le plan destiné à en assurer la maîtrise.

Un Comité de Contrôle Interne et Compliance assure la coordination et la supervision générale du dispositif de contrôle interne. Ce Comité est présidé par la Secrétaire Générale d'OPmobility SE et compte, parmi ses membres, le Directeur de la Performance, le Directeur Financier, le Directeur des Ressources Humaines et du Développement Durable, le Directeur des Risques et de l'Audit Interne, le Directeur de la conformité, le Manager de l'Audit Interne, le Directeur du Contrôle Interne ainsi que les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers des business groups. Il rend compte de ses avis à la Directrice Générale, dont il relaie les décisions ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour formuler les instructions qui lui paraissent utiles et coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Au niveau de Burelle SA comme d'OPmobility SE, le Conseil d'Administration examine l'ensemble des grandes orientations du dispositif de contrôle interne et des démarches de gestion des risques. Il prend notamment connaissance de leurs caractéristiques essentielles et acquiert une compréhension d'ensemble des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information globale et financière.

2.4.2.3 CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Principes d'élaboration de l'information financière

La Direction Financière d'OPmobility SE assure la gestion financière et comptable d'OPmobility SE, de Burelle SA et de ses deux autres filiales.

Les principes d'élaboration de l'information financière qui s'appliquent aux sociétés du groupe Burelle sont ceux qui ont été retenus par OPmobility SE. L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption de normes comptables et d'un plan de compte commun à toutes les entités qui en font partie. Ce plan tient compte de la spécificité des activités des différentes filiales. Il est défini par le département « Normes et principes comptables », rattaché à la Direction Financière d'OPmobility SE, qui est seule compétente pour le modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale. Les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique.

L'information financière est produite à l'occasion du reporting de trésorerie hebdomadaire, du reporting financier mensuel, de la consolidation biannuelle et du budget annuel. Toutes les sociétés contrôlées par Burelle SA entrent dans le périmètre de cette information.

Processus de reporting financier et processus de contrôle d'OPmobility SE

La fonction comptable dans le groupe OPmobility SE, historiquement décentralisée en filiales, se structure actuellement autour de Clusters Pays pour la production des comptes sociaux et du reporting Groupe. Ces Clusters, placés sous l'autorité d'un chef comptable pays, sont garants de la qualité, de la conformité et de l'homogénéité des comptes. Ils sont soutenus par des Hubs régionaux qui, progressivement, prennent en charge la comptabilité transactionnelle. Le premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est ainsi sous la responsabilité des Clusters déjà déployés, à défaut de chaque filiale dans les pays où la nouvelle organisation n'est pas encore en place. Il est complété d'un second niveau de contrôle au niveau central de chaque activité. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est transmis à la Direction Générale d'OPmobility SE huit jours après la clôture mensuelle pour être analysé en Comité de Direction, puis discuté au sein du Comité Burelle avant la fin du mois.

Le reporting comprend un compte de résultat détaillé par destination ainsi qu'un suivi détaillé des coûts de production, de structure et de recherche et développement. Il donne également un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de

l'activité pour les trois mois à venir ainsi qu'un reporting « Environnement et Sécurité ». Ces éléments sont fournis aussi bien au niveau d'OPmobility SE que des filiales opérationnelles et des métiers.

Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, en mensuel et en cumul, avec le réalisé de l'année précédente et le budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus budgétaire débute en septembre par l'élaboration du budget de l'année suivante par les filiales sous le contrôle des business groups. Le budget ainsi établi est soumis à la Direction Générale et validé en novembre, avant sa présentation au Conseil d'Administration. Ce budget est réestimé régulièrement. Ces réestimations sont un moyen de gestion permettant de mettre en œuvre, si nécessaire, des actions correctives, et d'assurer une communication actualisée vis-à-vis de la communauté financière.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique, approuvé en novembre par la Direction Générale d'OPmobility SE. Ce plan présente les comptes de résultat, les bilans prévisionnels et les tableaux de trésorerie sur les quatre années suivant l'exercice en cours, en s'appuyant sur les stratégies innovation, commerciale, industrielle et financière d'OPmobility SE et de ses métiers.

OPmobility SE se charge d'assurer le financement des besoins à moyen terme des filiales qu'elle contrôle. OPmobility Finance, faisant office de banque interne, assure leur financement à court terme. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, OPmobility SE centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales (*cash pooling*) et opère une compensation mensuelle de leurs dettes et créances mutuelles (*netting*). Elle gère ainsi leurs flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la Trésorerie Centrale. Par ailleurs, OPmobility Finance contrôle l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Burelle SA, Sofiparc et Burelle Participations utilisent OPmobility Finance pour leurs transactions courantes avec toute société appartenant à OPmobility SE.

La Direction Générale d'OPmobility SE dispose d'un reporting de trésorerie hebdomadaire, détaillé par filiale et métier, accompagné d'une comparaison par rapport à la situation constatée lors de l'exercice précédent et par rapport à celle prévue au budget de l'année en cours.

La situation de trésorerie de Burelle Participations est suivie chaque semaine. Celles de Burelle SA et de Sofiparc sont revues périodiquement en fonction des placements de leurs liquidités et de leurs besoins.

2. PRÉSENTATION DE BURELLE SA ET DE SES ACTIVITÉS

Facteurs de risques et contrôle

Suivi des investissements de Burelle Participations

Tout investissement de Burelle Participations fait l'objet d'une présentation au Comité d'Investissement qui comprend M. Paul Henry Lemarié, Président du Conseil d'Administration de Burelle Participations, et M. Foulques de Jourdan, Directeur Général de Burelle Participations. Un investissement ne peut être réalisé sans leur accord conjoint.

Tous les engagements pris au nom de Burelle Participations doivent être signés par le Directeur Général qui est seul habilité à engager la société. Toutes les demandes de décaissements sont signées par le Directeur Général, sans limitation en termes de montants.

Une fois réalisé, chaque investissement de Burelle Participations fait l'objet d'une fiche détaillée résumant ses caractéristiques, son évolution et sa valorisation. Il est fait rapport régulièrement au Conseil d'Administration qui se réunit deux fois par an. Le portefeuille est valorisé à sa juste valeur deux fois par an, lors des arrêts semestriel et annuel, en conformité avec les méthodes de valorisation publiées par les organisations professionnelles et destinées au métier du capital-investissement (AFIC, IPEV, EVCA).

En outre, Burelle Participations établit, au moins une fois par an, un plan à trois ans, qui a pour objectif de valider la stratégie et d'estimer le montant des engagements futurs, la performance attendue du portefeuille ainsi que les besoins en trésorerie. Ce plan est mis à jour périodiquement et soumis à l'accord du Conseil d'Administration.

Les investissements en portefeuille font l'objet d'un reporting financier périodique émis par les gestionnaires des fonds ou des sociétés. Les fonds sont astreints à un reporting trimestriel où il est rendu compte de la performance et de la situation financière des sociétés en portefeuille. Ils émettent généralement une valorisation semestrielle de leur actif net, certifiée par leurs Commissaires aux Comptes. Les investissements directs en capital sont suivis grâce à un reporting généralement trimestriel. Ces rapports sont régulièrement complétés par des entretiens avec les différents intervenants, qu'il s'agisse des actionnaires majoritaires ou des dirigeants.

Après analyse, ces informations sont présentées au Comité d'Investissement hebdomadaire qui décide, le cas échéant, des actions à prendre. Chaque semaine, le Comité d'Investissement revoit les reportings reçus depuis la dernière réunion, l'évolution de la valorisation du portefeuille et la position de trésorerie. Il examine les nouveaux investissements.

Un reporting de Burelle Participations, comprenant un compte de résultat et un bilan, est établi mensuellement.

Processus de reporting financier et processus de contrôle de Burelle SA et Sofiparc

Burelle SA et Sofiparc sont intégrées au processus budgétaire dans les mêmes conditions que les sociétés d'OPmobility SE. Sofiparc fait l'objet d'un reporting mensuel selon le format Groupe appliqué par OPmobility SE.

Les dépenses et paiements ne sont effectués qu'après validation par les personnes habilitées. Celles-ci peuvent être, en fonction de la réglementation, le Président-Directeur Général de Burelle SA, Président également de Sofiparc Hotels, la Directrice Générale de Sofiparc ou d'autres personnes dans le cadre de délégations encadrées.

Aucun incident ni aucun manquement, qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus, n'ont été relevés en 2025.

Plan d'actions pour 2026

Conformément à son objectif d'amélioration permanente de ses pratiques, le Groupe compte, en 2026, compléter certaines procédures pour en renforcer la pertinence et l'appropriation par les équipes opérationnelles, tant dans le domaine du contrôle interne qu'en matière de procédures comptables et financières et de maîtrise des risques.

Pour 2026, la Direction de l'Audit Interne a programmé 25 interventions.

Dans le cadre de l'amélioration du contrôle interne et de la gestion des risques, la Société poursuivra le processus de suivi des recommandations des missions d'Audit Interne. Dans l'ensemble de ses business groups, la Société complètera par de nouveaux contrôles, le processus de revues de Contrôle Interne (contrôles de niveau 2) initié en 2023. Ces revues sont prises en charge par des ressources dédiées au Contrôle Interne dans les business groups et au niveau du Groupe.

3.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	54
3.2	Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social	72
3.3	Informations concernant le capital	81
3.4	Informations concernant l'actionnariat	87
3.5	Assemblée Générale (article 17 des statuts)	90

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 et suivants du Code de commerce, le présent rapport comprend les informations relatives à la composition du Conseil d'Administration, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et aux éventuelles limitations des pouvoirs de la Direction Générale. Il intègre également les informations relatives à la détermination des éléments de rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 mars 2026, après avoir été examiné par le Comité des Comptes et par le Comité des Rémunérations pour les parties relevant de leurs domaines d'activité.

3.1 COMPOSITION ET CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1.1 ÉQUILIBRE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 11 des statuts et conformément à l'article L. 225-17 du Code de commerce, le Conseil d'Administration de Burelle SA est composé de trois à dix-huit membres.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation sous réserve des règles statutaires relatives à la limite d'âge. Les mandats des administrateurs élus par l'Assemblée Générale viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale tenue dans l'année au cours de laquelle le mandat expire, et réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Burelle SA est constitué de huit administrateurs. Cinq d'entre eux appartiennent au groupe de contrôle familial : MM. Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié et Mmes Félicie Burelle, Clotilde Lemarié et Émilie Degos. M. Laurent Burelle est Président-Directeur Général.

Les trois autres membres du Conseil sont M. Wolfgang Colberg, Mme Helen Lee Bouygues et Mme Sandrine Téran. Ils apportent, de par leurs compétences financières, industrielles et managériales, des expériences variées provenant d'horizons différents.

À la date du présent rapport, le Conseil d'Administration comprend trois administrateurs indépendants et cinq femmes administratrices sur huit, il en résulte un pourcentage de 38 % d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de Burelle SA est paritaire au sens de la loi Copé-Zimmermann, la loi exigeant de ne pas avoir d'écart de plus de deux administrateurs entre les hommes et les femmes pour les conseils composés au maximum de huit membres. Burelle SA se réfère, dans le cadre d'un Conseil resserré, aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ainsi qu'aux dispositions de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 qui a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration.

Chacun des membres du Conseil d'Administration présente les qualités essentielles requises pour exercer sa fonction, à savoir :

- le sens de l'intérêt social ;
- la qualité de jugement ;
- la capacité d'anticipation ;
- la compréhension des enjeux stratégiques ;
- l'implication, appréciée notamment au regard de l'assiduité aux réunions et de la capacité à se montrer vigilant, impartial et objectif.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Présentation synthétique du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

Prénom et nom	Âge	Homme/ Femme	Nationalité	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées extérieures au Groupe	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté dans le mandat ⁽¹⁾	Participation à des Comités du Conseil ⁽²⁾
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL								
Laurent Burelle	76	H	Française	0	1986	2027	38	-
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS								
Helen Lee Bouygues	53	F	Américaine	1	2017	2026	8	CC (Présidente), CR
Wolfgang Colberg	66	H	Allemande	2	2019	2028	6	CR (Président), CC
Sandrine Térán	57	F	Française	1	2020	2026	6	CC
ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS								
Paul Henry Lemarié	78	H	Française	0	2001	2028	24	-
Félicie Burelle	46	F	Française	1	2013	2028	12	-
Clotilde Lemarié	45	F	Française	0	2017	2026	8	CR
Émilie Degos	52	F	Française	0	2025	2028	1	-
PRÉSIDENT D'HONNEUR								
Jean Burelle	86	H	Française	0	2023	NA	NA	

(1) En années échues.

(2) CC : Comité des Comptes. CR : Comité des Rémunérations.

L'article 11 des statuts précise que la limite d'âge des administrateurs, personnes physiques ou représentants permanents d'administrateurs personnes morales, est fixée à quatre-vingts ans. Depuis l'Assemblée Générale 2020 statuant

sur les comptes de l'exercice 2019, tout administrateur est réputé démissionnaire d'office à la date anniversaire de ses quatre-vingts ans.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration et des Comités en 2025

	Départs	Nominations/Cooptations	Renouvellements
Conseil d'Administration	M. Pierre Burelle (22/05/2025) Mme Éliane Lemarié (18/08/2025)	Mme Émilie Degos (19/08/2025)	M. Paul Henry Lemarié (22/05/2025) Mme Félicie Burelle (22/05/2025) M. Wolfgang Colberg (22/05/2025)
Comité des Comptes	Aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice 2025 dans la composition du Comité des Comptes.		
Comité des Rémunérations	Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice 2025.		

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Renseignements concernant les administrateurs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025



Nationalité française

Adresse professionnelle :

Burelle SA, 1 allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :

30/06/1986

Échéance du mandat : 2027

Laurent Burelle

Président-Directeur Général de Burelle SA

M. Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (ETH) et titulaire d'un Master of Sciences, Chemical Engineering du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

M. Laurent Burelle a débuté sa carrière, au sein du groupe Plastic Omnium, depuis dénommé OPmobility, comme ingénieur de fabrication, assistant du Directeur de l'usine de Langres.

En 1977, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). Il a occupé, de 1981 à 1988, les fonctions de Directeur de la Division Environnement avant de devenir Vice-Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium en 1988. Il est nommé Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium en juillet 2001 jusqu'au 31 décembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, M. Laurent Burelle est Président du Conseil d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SE, depuis dénommée OPmobility SE.

Nommé Directeur Général de Burelle SA le 30 juin 1986, M. Laurent Burelle est Président-Directeur Général de Burelle SA depuis le 1^{er} janvier 2019.

M. Laurent Burelle est par ailleurs administrateur-fondateur de la Fondation Jacques Chirac.

M. Laurent Burelle est Grand Officier de l'Ordre National du Mérite et Commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES

OPmobility SE ^{(1) (2)}
Sofiparc ⁽²⁾
Sofiparc Hotels ⁽²⁾
Burelle Participations ⁽²⁾
Fondation Jacques Chirac (Association)

MANDATS ET FONCTIONS

Président du Conseil d'Administration
Président du Conseil d'Administration
Président
Administrateur
Administrateur-fondateur

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd ⁽²⁾ (Chine)
Sogec 2 (Belgique)
Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)

MANDATS ET FONCTIONS

Administrateur
Administrateur Délégué
Président du Conseil d'Administration
Administrateur Délégué

(1) Société cotée.

(2) Société du groupe Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité française

Adresse professionnelle :

Burelle Participations,
42 rue Paul-Vaillant Couturier
92300 Levallois-Perret

Première nomination :

07/06/2001

Échéance du mandat : 2028

Paul Henry Lemarié

Président du Conseil d'Administration de Burelle Participations

M. Paul Henry Lemarié est Docteur en physique de l'université de Paris-Orsay et titulaire d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) Gestion Finance de l'université de Paris-Dauphine.

Après une thèse de physique au CEA, puis un début de carrière à la Direction Financière de la banque Paribas en 1973, M. Paul Henry Lemarié est entré dans le groupe d'ingénierie Sofresid (Sidérurgie, Mines, Offshore) et a rejoint le groupe Plastic Omnium en 1980, depuis dénommé OPmobility, en tant que Directeur de la Division 3P – Produits Plastiques Performants. En 1985, il a pris la Direction de la Division Automobile. En 1987, il est nommé Directeur Général Adjoint de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, puis Directeur Général en 1988 et Directeur Général Délégué en mai 2001 jusqu'en décembre 2019.

Nommé Directeur Général de Burelle SA en avril 1989, il devient Directeur Général Délégué de Burelle SA en mai 2001, jusqu'en décembre 2020.

M. Paul Henry Lemarié est Président-Directeur Général de Burelle Participations de juillet 2021 jusqu'en décembre 2023. Il est Président du Conseil d'Administration de Burelle Participations depuis le 1^{er} janvier 2024.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Burelle Participations ⁽²⁾
OPmobility SE ^{(1) (2)}
Sofiparc ⁽²⁾

MANDATS ET FONCTIONS

Président du Conseil d'Administration
Administrateur
Administrateur

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Garamond SA (Belgique)

MANDATS ET FONCTIONS

Administrateur

(1) Société cotée.

(2) Société du groupe Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Félicie Burelle

Directrice Générale d'OPmobility SE

Nationalité française

Adresse professionnelle :
Burelle SA, 1 allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
30/05/2013

Échéance du mandat : 2028

Mme Félicie Burelle est diplômée de ESCE et titulaire d'un diplôme en *Business-Finance* de la South Bank University de Londres ainsi que d'un MBA de l'Instituto de Empresa (IE) Business School de Madrid.

Après avoir débuté sa carrière en 2001 au sein de Compagnie Plastic Omnium, depuis dénommée OPmobility SE, en tant que responsable comptable d'une filiale de la Division Auto Exterior en Espagne à Madrid, Mme Félicie Burelle a intégré, en 2005, le Département *Mergers & Acquisitions* d'Ernst & Young Transaction Services. En 2010, elle a rejoint de nouveau Compagnie Plastic Omnium et a pris la Direction du Plan Stratégique et de la Coordination Commerciale de la Division Auto Exterior dont elle a été également membre du Comité de Direction.

En 2015, elle est promue Directrice de la Stratégie et du Développement de Compagnie Plastic Omnium et membre du Comité de Direction.

En 2020, Mme Félicie Burelle est nommée Directrice Générale Déléguée d'OPmobility SE et devient Directrice Générale en novembre 2025.

Mme Félicie Burelle est membre du Conseil d'Administration de Burelle SA depuis 2013.

Mme Félicie Burelle est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES

OPmobility SE ^{(1) (2)}

Burelle Participations ⁽²⁾

OPmobility Exterior Holding ⁽²⁾

OPmobility Lighting Holding ⁽²⁾

OPmobility Software House ⁽²⁾

OPmobility C-Power Holding ⁽²⁾

OPmobility Finance ⁽²⁾

OPmobility Ventures ⁽²⁾

Bouygues SA ⁽¹⁾

CIC Lyonnaise de Banque

Fondation Prospective et Innovation

MANDATS ET FONCTIONS

Directrice Générale Déléguée (jusqu'en novembre 2025)

Directrice Générale (depuis novembre 2025)

Administratrice

Administratrice

Présidente-Directrice Générale (depuis novembre 2025)

Administratrice

Présidente (depuis novembre 2025)

Présidente (depuis novembre 2025)

Membre du Comité de surveillance (jusqu'en mai 2025)

Présidente (depuis novembre 2025)

Co-gérante (depuis novembre 2025)

Directrice Générale (depuis juillet 2025)

Administratrice

Administratrice

Administratrice (depuis novembre 2025)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Compagnie Financière de la Cascade SA (Belgique)

OPmobility Holding Germany ⁽²⁾

OPmobility H2-Power Holding Belgium ⁽²⁾

Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd ⁽²⁾

Yangfeng Plastic Omnium Automotive

Exterior Systems Co., Ltd. ^{(2) (Chine)}

Plastic Omnium Re AG ^{(2) (Suisse)}

OPmobility Holding USA, Inc. ⁽²⁾

Administratrice

Gérante (depuis novembre 2025)

Administratrice

Vice-Présidente du Conseil d'administration (jusqu'en décembre 2025)

Présidente du Conseil d'administration (depuis décembre 2025)

Administratrice (depuis novembre 2025)

Présidente du Conseil d'Administration

Administratrice, President & CEO (depuis novembre 2025)

(1) Société cotée.

(2) Société du groupe Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité française

Adresse professionnelle :
Burelle SA, 1 allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
02/06/2017

Échéance du mandat : 2026

Clotilde Lemarié

Administratrice de Burelle SA

Mme Clotilde Lemarié est titulaire d'une Maîtrise en droit privé et d'un Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en droit international privé de l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne et du *Bachelor of Laws (LLB) in English Law and French Law* de King's College London (Royaume-Uni). Elle est aussi titulaire d'un diplôme de chinois de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris.

Mme Clotilde Lemarié a commencé à exercer la profession d'avocate en 2006 au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel en arbitrage international, à Paris, puis à Londres. En 2010, elle a rejoint le cabinet Pinsent Masons LLP à Londres où elle est restée jusqu'en 2014, date à laquelle elle a été nommée associée en arbitrage international chez Gide Loyrette Nouel à Londres.

De 2016 à 2021, elle a exercé en tant que conseil en arbitrage international chez Pinsent Masons LLP à Londres, intervenant notamment sur de grands projets internationaux dans les secteurs de l'énergie, de la construction et de l'infrastructure. Mme Clotilde Lemarié a été avocate au Barreau de Paris jusqu'en 2019, et a exercé comme Barrister en Angleterre et au Pays de Galles, et *Attorney-at-Law* de l'État de New York aux États-Unis jusqu'en 2021.

Mme Clotilde Lemarié est également Présidente du Conseil d'Administration de Garamond SA.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Burelle Participations ⁽¹⁾

MANDATS ET FONCTIONS

Administratrice

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Garamond SA (*Belgique*)

MANDATS ET FONCTIONS

Présidente du Conseil d'Administration

(1) Société du groupe Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité française

Adresse professionnelle :

Burelle SA, 1 allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :

19/08/2025

Échéance du mandat : 2028

Émilie Degos

Administratrice de Burelle SA

Titulaire d'une licence en droit des affaires et d'une maîtrise d'anglais, Paris X Nanterre, Émilie Degos est administratrice au sein de plusieurs entités du groupe Burelle. Elle a rejoint le Conseil d'administration de Burelle Participations en 2019, y exerçant un rôle actif dans la supervision d'une société dédiée aux investissements financiers du Groupe. En 2025, elle est nommée administratrice de Burelle SA, avec effet au 19 août 2025, par décision de l'Assemblée Générale Mixte. Elle a également siégé au conseil de Sofiparc, société immobilière du groupe, entre 2024 et 2025.

Membre de la famille fondatrice, Émilie Degos contribue à la gouvernance de ces entités en apportant une vision long terme alignée sur les enjeux de développement, d'investissement et de création de valeur du groupe. Son parcours s'inscrit dans la continuité d'un engagement familial historique au sein de Burelle SA et de ses filiales stratégiques.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Sofiparc ⁽¹⁾
Burelle Participations ⁽¹⁾

MANDATS ET FONCTIONS

Administratrice (jusqu'en mars 2025)
Administratrice (jusqu'en mai 2025)

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Financière Protea SA (Belgique)

MANDATS ET FONCTIONS

Administratrice

(1) Société du groupe Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité américaine

Adresse : 184 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Première nomination :
02/06/2017

Échéance du mandat : 2026

Helen Lee Bouygues

Operating partner & membre du Buyout Management Committee d'Ardian

Mme Helen Lee Bouygues est titulaire d'un *Bachelor of Arts, magna cum laude*, de Princeton University en Sciences Politiques et d'un *Master in Business Administration* de Harvard Business School.

Mme Helen Lee Bouygues a débuté sa carrière en 1995, en tant qu'associée en fusions-acquisitions chez J.P. Morgan à New York et à Hong Kong. En 1997, elle est nommée Directrice du Développement de Pathnet Inc., fournisseur de services de télécommunications basé à Washington DC aux États-Unis.

En 2000, elle a rejoint Cogent Communications Inc. où elle a exercé les fonctions de Treasurer, *Chief Operating Officer* et *Chief Financial Officer* jusqu'en 2004. Elle est ensuite nommée associée chez Alvarez & Marsal à Paris jusqu'en 2011 puis a créé sa propre société de conseil. En 2014, elle a rejoint McKinsey & Company à Paris où elle est devenue associée en charge de la division *Recovery and Transformation Services*.

Mme Helen Lee Bouygues est Présidente de la Fondation Reboot.

3

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES

TotalEnergies ⁽¹⁾
Fondation Reboot
Fives SAS
Guaranty Trust Holding Co

Groupe Galeries Lafayette SA
Neoen SA ⁽¹⁾

MANDATS ET FONCTIONS

Administratrice (depuis mai 2025)
Présidente
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité de Rémunération
Administratrice
Administratrice
Administratrice référente (jusqu'en mars 2025)

(1) Société cotée.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité allemande

Adresse professionnelle :

Capmont GmbH
Ottostraße 5
80333 Munich, Allemagne

Première nomination :

29/05/2019

Échéance du mandat : 2028

Wolfgang Colberg

Industrial Partner de Deutsche Invest Capital Partners GmbH

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en *Business Administration* et *Business Informatics*), M. Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du groupe Robert Bosch et du groupe BSH. Entré dans le groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de gestion, Directeur Administratif (1990-1993), Directeur du Contrôle de gestion et Planning économique (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du Groupe pour la Turquie et l'Asie centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice-Président – Achats et Logistique.

Entre 2001 et 2009, il était Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité Exécutif. De 2009 à 2013, M. Wolfgang Colberg était Directeur Financier de Evonik Industries AG et membre du Comité Exécutif. De 2013 à 2019, il était *Industrial Partner* de CVC Capital Partners et depuis 2020, il est *Industrial Partner* de Deutsche Invest Capital Partners, rebaptisé Capmont GmbH en 2024 dans le cadre d'une fusion.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Solvay SA ⁽¹⁾ (Belgique)
ThyssenKrupp AG ⁽¹⁾ (Allemagne)
AMSilk GmbH (Allemagne)
Deutsche Bank AG (Allemagne)
Capmont GmbH (Allemagne)

MANDATS ET FONCTIONS

Administrateur
Membre du Supervisory Board
Président de l'Advisory Board
Membre du Conseil Régional
Industrial Partner

(1) Société cotée.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration



Nationalité française

Adresse professionnelle :
Strawinskylaan 3095
1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas

Première nomination :
28/05/2020

Échéance du mandat : 2026

Sandrine Tèran

CFO, Optiver Holding B.V.

Mme Sandrine Tèran a débuté sa carrière en 1991 chez Ipsen en qualité de Responsable des risques en charge des taxes et des assurances, avant de prendre la direction du département Taxes chez Eurodisney en 1995. En 2000, elle a intégré Eutelsat où elle a pris en charge la fiscalité, la finance d'entreprise et l'Audit Interne. En 2008, elle a rejoint le groupe Louis-Dreyfus, où elle a occupé plusieurs postes clés dont celui de Responsable mondial Fiscalité et Secrétaire Générale puis Directrice Financière Monde de Louis Dreyfus Company et *Managing Director* de Louis Dreyfus Holding.

Entre 2017 et 2022, Mme Sandrine Tèran exerce le poste de Directrice Financière du groupe Eutelsat Communications (tout en ayant occupé le poste de Directrice des systèmes d'information jusqu'en 2020).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sandrine Tèran est membre du *Management Board* the Optiver Holding B.V. et exerce les fonctions de Directrice Financière Groupe au sein d'Optiver.

3

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Spie SA ⁽¹⁾

MANDATS ET FONCTIONS

Administratrice indépendante

SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Optiver Holding B.V. (*Pays-Bas*)

MANDATS ET FONCTIONS

Membre du Management Board

(1) Société cotée.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Informations concernant le Président d'honneur

Le Président d'honneur est nommé à titre honorifique sur proposition du Président-Directeur Général. Sauf décision contraire du Conseil, cette nomination est faite pour une durée indéterminée.

Le Président d'honneur est invité à participer aux réunions du Conseil d'Administration avec une voix consultative. Il participe aux grands événements du Groupe.



Nationalité française

Adresse professionnelle :
Burelle SA, 1 allée Pierre Burelle
92300 Levallois-Perret

Première nomination :
14/12/2023

Jean Burelle

Président d'honneur de Burelle SA
Président d'honneur et Censeur d'OPmobility SE

M. Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zürich (ETH) et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir débuté sa carrière en 1966 chez L'Oréal, il rejoint OPmobility SE, en 1967 en qualité de Directeur de département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il occupe jusqu'au 30 juin 2001. Le 1^{er} juillet 2001, M. Jean Burelle devient Président-Directeur Général de Burelle SA, mandat qu'il exerce jusqu'au 31 décembre 2018.

Jusqu'en avril 2021, M. Jean Burelle était administrateur d'OPmobility SE. Il est actuellement Censeur et Président d'honneur. M. Jean Burelle est Président d'honneur et administrateur du MEDEF International. M. Jean Burelle était membre du Comité de Surveillance de Banque Hottinguer jusqu'en octobre 2021, et membre du Comité de Surveillance de Soparexo SCA jusqu'en juin 2023. De 1977 à 2009, il était administrateur d'Essilor International et Président du Comité des Mandataires.

M. Jean Burelle est Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS FRANÇAISES

OPmobility SE ^{(1) (2)}

Sofiparc ⁽²⁾

Burelle Participations ⁽²⁾

MEDEF International (Association)

Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris (AROP)

MANDATS ET FONCTIONS

Président d'honneur

Censeur

Administrateur

Administrateur Fondateur

Président d'honneur

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Sogec 2 SA (Belgique)

Financière Protea SA (Belgique)

MANDATS ET FONCTIONS

Président du Conseil d'Administration

Administrateur délégué

Président du Conseil d'Administration

Administrateur délégué

(1) Société cotée.

(2) Société du groupe Burelle SA.

3.1.1.2 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration procède chaque année à une évaluation de l'indépendance de chaque administrateur au regard des critères du Code AFEP-MEDEF auquel il se réfère. L'évaluation de l'indépendance des administrateurs a été examinée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2026, en préparation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026 au regard des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Au regard de ces critères, un membre du Conseil d'Administration est indépendant lorsque, notamment, il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères spécifiés par le Code AFEP-MEDEF sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au 31 décembre 2025, outre M. Laurent Burelle, dirigeant mandataire social exécutif, il est précisé que les administrateurs suivants ne peuvent être considérés comme indépendants en raison de l'existence d'un lien familial avec la famille fondatrice : Mme Félicie Burelle, Mme Émilie Degos, Mme Clotilde Lemarié et M. Paul Henry Lemarié.

Au 31 décembre 2025, trois administrateurs sur huit sont considérés comme indépendants, soit une proportion de 38 % conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

3.1.1.3 SITUATION DE CUMUL DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 18 mars 2026, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lequel « *un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères. Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères* ».

	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures *	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Laurent Burelle	0	●
Paul Henry Lemarié	0	●
Félicie Burelle	1	●
Émilie Degos	0	●
Clotilde Lemarié	0	●
Helen Lee Bouygues	1	●
Wolfgang Colberg	2	●
Sandrine Tèran	1	●

* Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

3.1.1.4 ÉVOLUTION DES MANDATS ET FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Évolution de la composition du Conseil d'Administration en 2025

Renouvellement des mandats de trois administrateurs

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a renouvelé pour une durée de trois ans, les mandats de :

- Mme Félicie Burelle, administratrice de Burelle SA depuis 2013 ;
- M. Paul Henry Lemarié, administrateur de Burelle SA depuis 2001 ;
- M. Wolfgang Colberg, administrateur de Burelle SA depuis 2019.

Non-renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a constaté le non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Burelle.

Nomination d'une administratrice

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a approuvé la nomination de Mme Émilie Degos à compter du 19 août 2025 pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice 2027.

Évolution de la composition du Conseil d'Administration et des Comités en 2026

Les mandats de Mme Clotilde Lemarié, Mme Helen Lee Bouygues et Mme Sandrine Tèran arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Renouvellement des mandats de trois administratrices

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 18 mars 2026, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 20 mai 2026, le renouvellement du mandat d'administratrice de Mme Clotilde Lemarié, Mme Helen Lee Bouygues et Mme Sandrine Térán.

Mme Clotilde Lemarié est administratrice de Burelle SA depuis 2017. Elle est membre du Comité des Rémunérations.

Mme Clotilde Lemarié a commencé à exercer la profession d'avocate en 2006 au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel en arbitrage international, à Paris, puis à Londres. En 2010, elle a rejoint le cabinet Pinsent Masons LLP à Londres où elle est restée jusqu'en 2014, date à laquelle elle a été nommée associée en arbitrage international chez Gide Loyrette Nouel à Londres.

En tant que conseil en arbitrage international, elle est intervenue notamment sur de grands projets internationaux dans les secteurs de l'énergie, de la construction et de l'infrastructure. Mme Clotilde Lemarié a été avocate au Barreau de Paris jusqu'en 2019, et a exercé comme Barrister en Angleterre et au Pays de Galles, et *Attorney-at-Law* de l'État de New York aux États-Unis jusqu'en 2021.

Depuis la date de sa première nomination en qualité d'administratrice, l'assiduité de Mme Clotilde Lemarié aux réunions du Conseil d'Administration et aux réunions du Comité des Rémunérations s'établit à 100 %.

Mme Helen Lee Bouygues est administratrice de Burelle SA depuis 2017. Elle est également Présidente du Comité des Comptes et membre du Comité des Rémunérations.

Mme Helen Lee Bouygues a débuté sa carrière en 1995, en tant qu'associée en fusions-acquisitions chez J.P. Morgan. En 1997, elle est nommée Directrice du Développement de Pathnet Inc., et en 2000, elle a rejoint Cogent Communications Inc. où elle a exercé les fonctions de Treasurer, *Chief Operating Officer* et *Chief Financial Officer* jusqu'en 2004. Elle est ensuite nommée associée chez Alvarez & Marsal à Paris jusqu'en 2011 puis a créé sa propre société de conseil. En 2014, elle a rejoint McKinsey & Company à Paris où elle est devenue associée en charge de la division *Recovery and Transformation Services*.

Mme Helen Lee Bouygues est Présidente de la Fondation Reboot.

Mme Helen Lee Bouygues est administratrice indépendante du Conseil d'Administration.

Depuis la date de sa première nomination en qualité d'administratrice, l'assiduité de Mme Helen Lee Bouygues aux réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'aux réunions du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations s'établit à 100 %.

Mme Sandrine Térán est administratrice de Burelle SA depuis 2020. Elle est membre du Comité des Comptes.

Mme Sandrine Térán a débuté sa carrière en 1991 chez Ipsen en qualité de Responsable des risques en charge des taxes et des assurances, avant de prendre la direction du département Taxes

chez Eurodisney en 1995. En 2000, elle a intégré Eutelsat où elle a pris en charge la fiscalité, la finance d'entreprise et l'Audit Interne. En 2008, elle a rejoint le groupe Louis-Dreyfus, où elle a occupé plusieurs postes clés dont celui de Responsable mondial Fiscalité et Secrétaire Générale puis Directrice Financière Monde de Louis Dreyfus Company et *Managing Director* de Louis Dreyfus Holding.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sandrine Térán est membre du *Management Board* the Optiver Holding B.V. et exerce les fonctions de Directrice Financière Groupe au sein d'Optiver.

Mme Sandrine Térán est administratrice indépendante du Conseil d'Administration.

Depuis la date de sa première nomination en qualité d'administratrice, l'assiduité de Mme Sandrine Térán aux réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'aux réunions du Comité des Comptes s'établit à 100 %.

Composition du Conseil d'Administration et des Comités à l'issue de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026

Sous réserve de l'approbation des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale convoquée le 20 mai 2026, à l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration sera composé de huit membres. Le taux d'indépendance sera de 38 % et le taux de féminisation, conformément à la loi, respecte l'écart de deux administrateurs entre le nombre des administrateurs de chaque sexe, applicable aux Conseils d'Administration dont le nombre n'est pas supérieur à huit.

La composition des Comités serait inchangée.

3.1.1.5 DES ADMINISTRATEURS RESPONSABLES

Dans le cadre de la loi, et conformément au Code AFEP-MEDEF, les administrateurs sont soumis au respect des règles en vigueur en matière de situation de conflits d'intérêts et de déontologie boursière.

Déclaration sur la situation des mandataires sociaux

Liens familiaux existants entre les mandataires sociaux (article 14.1 de l'annexe)

Mme Félicie Burelle est la fille de M. Laurent Burelle. Mme Émilie Degos est la fille de M. Jean Burelle et la nièce de M. Laurent Burelle. Mme Clotilde Lemarié est la fille de M. Paul Henry Lemarié.

Absence de condamnation ou d'incrimination des mandataires sociaux (article 14.1 de l'annexe)

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet de condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en tant que mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe de direction, d'administration ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Gestion des conflits d'intérêts

En application du règlement européen délégué n° 2019/980 complétant le règlement n° 2017/1129 dit « Prospectus 3 », le Conseil d'Administration n'a identifié aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de Burelle SA, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. En particulier, le Conseil d'Administration a constaté qu'il n'existe aucune relation d'affaires de quelque nature que ce soit, entre le groupe Burelle et l'un de ses administrateurs pouvant engendrer des conflits d'intérêts.

Le mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration de Burelle SA lui permettrait, le cas échéant, de prévenir un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire, notamment par la présence d'administrateurs indépendants en son sein.

Information sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration

Les mandataires sociaux ne sont pas liés à la Société ou à l'une de ses filiales par un contrat de services prévoyant l'octroi d'avantages quelconques.

Déontologie boursière

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des règles applicables en matière de prévention des manquements d'initiés, en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur titres.

Sur la base des textes de loi, règlements, recommandations de place, la charte de déontologie boursière applicable au sein de Burelle SA rappelle les règles applicables en cas de détention d'une information privilégiée.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et à la mise en œuvre de la politique de développement du Groupe ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un projet ou à une opération financière donnée. La charte de déontologie boursière expose le principe d'une détention au nominatif des titres de la société par les mandataires sociaux et l'interdiction d'opérations spéculatives relativement au titre.

Cette charte incite à la plus grande prudence quand il s'agit, pour le détenteur d'une information privilégiée, de réaliser ou de faire réaliser des opérations financières sur les titres Burelle en Bourse et souligne que les fautes en la matière sont passibles de

sanctions pénales. Il est particulièrement demandé à tout administrateur qui a le statut d'initié permanent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres Burelle pendant certaines périodes et lorsqu'il dispose d'informations privilégiées.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2025, il a été remis à chaque administrateur le calendrier 2026 des fenêtres négatives en dehors desquelles ils peuvent intervenir sur les actions Burelle (hors cas de fermeture ponctuelle pour des raisons liées à des événements particuliers comme, par exemple, des opérations d'acquisitions).

Par ailleurs, les administrateurs communiquent à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) chaque transaction réalisée par eux-mêmes ou par leurs proches sur les titres Burelle. Cette obligation leur est périodiquement rappelée par la Société (cf. l'état récapitulatif des opérations réalisées en 2025 sur les titres Burelle par les mandataires sociaux).

3.1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 11 des statuts précise que la Société est administrée par le Conseil d'Administration qui détermine ses orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration contrôle la gestion économique et financière du Groupe et approuve les grandes actions mises en œuvre par la Direction Générale. En particulier, il procède à l'arrêté des comptes, sociaux et consolidés, annuels et semestriels, présentés par le Président du Conseil d'Administration, et audités par le collège des Commissaires aux Comptes, ainsi qu'à l'établissement des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales. Il veille à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché.

Le Conseil d'Administration nomme et révoque les dirigeants mandataires sociaux, fixe leur rémunération et choisit le mode de gouvernance.

Chaque année, le Conseil autorise le Président-Directeur Général à délivrer des cautions, avals et garanties pour un montant qu'il détermine. Au moins une fois par an, il passe en revue le budget, la stratégie des sociétés du Groupe et leurs ressources financières. Il approuve les conventions et engagements réglementés préalablement à leur soumission au vote des actionnaires, et examine chaque année les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

3.1.2.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il choisit, à la majorité de ses membres, entre les modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment modifier son choix. Il peut nommer les Directeurs Généraux Délégués, et fixer les limites et la durée de leurs pouvoirs, dans le cadre de l'organisation interne de la Société.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil a décidé de maintenir le cumul des mandats de Président du Conseil et de Directeur Général. Il a jugé ce mode de gouvernance adapté aux enjeux d'une gestion efficace, compte tenu des activités de holding de Burelle SA, de la structure de son actionnariat et de l'organisation de la Direction Générale.

Au 31 décembre 2025, aux termes des statuts de Burelle SA en vigueur au 31 décembre 2025, la limite d'âge des fonctions de Président du Conseil d'Administration est de quatre-vingts ans et celle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués est de soixante-dix-huit ans.

M. Laurent Burelle est Président-Directeur Général depuis janvier 2019 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Aux termes de l'article 13 des statuts, le Président-Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom, et pour le compte de la Société. Un ou plusieurs Directeurs Généraux délégués peuvent assister le Directeur Général sur des missions qui seraient déterminées dans le cadre de la loi et des statuts de la société. Au jour du présent rapport, M. Laurent Burelle est Président-Directeur Général et aucun Directeur Général Délégué n'a été désigné.

Le Conseil n'a pas apporté de limitation particulière à ses pouvoirs, si ce n'est en matière de cautions, garanties et avals qui font l'objet d'un plafond fixé annuellement. En pratique, les opérations qui relèvent de la stratégie du Groupe, et qui sont susceptibles de modifier de manière significative ses activités et sa situation financière, sont préalablement approuvées par le Conseil d'Administration.

3.1.2.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de délibération du Conseil d'Administration sont décrites à l'article 12 des statuts de la Société.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige. Hormis les cas dans lesquels la loi exige la présence physique, ou par représentation, des administrateurs, les réunions peuvent être tenues par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective.

Le Président organise et dirige les délibérations du Conseil. Il veille au bon fonctionnement des séances du Conseil et de l'Assemblée Générale. En particulier, il s'assure que les administrateurs disposent des informations nécessaires pour exercer leur mandat. Il veille au respect de l'ordre du jour et au bon équilibre des débats.

Les décisions du Conseil sont facilitées par les travaux de ses comités spécialisés qui lui rendent compte après chacune de leurs réunions. Deux Comités assistent le Conseil d'Administration de Burelle SA : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Le Secrétariat du Conseil est assuré par la Secrétaire Générale de Burelle SA qui établit les projets de procès-verbaux de ses séances.

Les décisions du Conseil sont prises aux conditions de quorum et de majorité fixées par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil n'a pas adopté de Règlement Intérieur.

Conformément à l'article 11 des statuts, tout administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions de la Société. Au 31 décembre 2025, cette condition était remplie par tous les administrateurs.

3.1.2.4 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour assurer une bonne disponibilité, le calendrier des réunions du Conseil et des Comités est communiqué aux administrateurs en juillet, pour l'année suivante.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an. Les convocations sont envoyées généralement un mois avant la date de réunion, avec le projet de procès-verbal de la séance précédente. L'ordre du jour des réunions est établi par le Président-Directeur Général.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, chaque membre du Conseil reçoit, plusieurs jours avant la date de réunion, un dossier préparatoire couvrant les points à l'ordre du jour ainsi que des informations sur l'évolution de la performance de la Société et de ses filiales depuis la dernière séance du Conseil. Pour l'examen des budgets, le dossier inclut également une synthèse des prévisions pour chacune des filiales de Burelle SA. Ces informations sont commentées par le Président-Directeur Général de Burelle SA.

Le Conseil détermine les grandes orientations de l'activité de la Société et s'assure de leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux.

Sur proposition de la Direction Générale, le Conseil définit les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. En matière climatique, cette stratégie est assortie d'objectifs précis définis pour différents horizons de temps.

Il veille à la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité, notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Dans le cas où le Conseil doit examiner une opération significative à caractère stratégique, chaque administrateur reçoit les éléments détaillés lui permettant d'examiner l'opération.

Le Conseil s'appuie, pour ses délibérations, sur les résultats des travaux du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations pour ce qui relève de leurs domaines de compétence respectifs.

Les membres du Conseil ne prennent pas part aux décisions du Conseil qui les concernent individuellement.

3.1.2.5 COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois avec un taux de participation de 100 %.

Le Conseil d'Administration a poursuivi ses travaux sur la définition de la stratégie de Burelle SA et le suivi de sa mise en œuvre, conformément à sa mission de holding d'animation et de contrôle.

Dans ce cadre, le Conseil a notamment pris connaissance de la **situation financière de chacune de ses filiales**. Ainsi, le Conseil a pris connaissance des évolutions intervenues au cours de l'année 2024 au sein de sa principale filiale, **OPmobility SE** notamment le suivi de sa transformation vers la mobilité propre avec une accélération de la décarbonation de la mobilité lourde, les principaux contrats remplis et lesancements réalisés, le renforcement de son positionnement dans le domaine des véhicules électriques notamment par le développement de son activité spécialisée dans l'électronique de puissance et le déploiement de l'activité hydrogène, ainsi que l'amélioration de son positionnement dans le classement des équipementiers automobiles mondiaux.

Le Conseil a également été en mesure d'apprécier l'évolution de l'environnement du marché automobile dans un contexte international se traduisant par une modification des équilibres régionaux avec un recul du marché européen, et sur le repositionnement géographique de l'activité d'OPmobility SE.

Le Conseil d'Administration a été informé des nouveaux produits développés, des grands axes de la recherche et du développement au sein d'OPmobility SE et ses filiales ainsi que de la composition du portefeuille d'activités tout en veillant au respect de l'ambition zéro carbone du Groupe et à sa stratégie Climat. Ces éléments ont été évoqués à plusieurs reprises au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de Burelle SA a également pris acte des stratégies présentées par ses deux autres filiales, Sofiparc et Burelle Participations.

Il a évalué la situation financière de **Sofiparc** pour les années à venir et analysé les modalités envisagées de valorisation du portefeuille immobilier détenu. Le Conseil a pris connaissance des valorisations du portefeuille immobilier qui regroupe l'immobilier tertiaire et l'immobilier hôtelier via Sofiparc Hotels. L'évolution du portefeuille hôtelier a été analysée conduisant à constater la dynamique positive dont bénéficie cette activité depuis 2021.

La situation et les perspectives de **Burelle Participations** ayant été analysées, le Conseil d'Administration a soutenu la stratégie de Burelle Participations en tant qu'entreprise de croissance rentable et durable, privilégiant un portefeuille de risques équilibré et diversifié. Le Conseil a validé la poursuite des investissements, a analysé les résultats, tant comptables qu'en termes de valeur du portefeuille, et veillé à inclure cette analyse dans le contexte plus large de l'activité de capital investissement, portée par un niveau de taux d'intérêt favorable et de nombreuses opportunités sur le marché. Le Conseil a pu constater la poursuite par Burelle Participations du développement de ses activités et de ses engagements.

Finance, audit et risques

Le Conseil d'Administration a également procédé à :

- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, la proposition d'affectation du résultat et les projets de communiqué de presse ;
- l'arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- l'arrêté du budget et du plan d'affaires à moyen terme ;
- l'analyse de la revue annuelle des risques du Groupe ;
- le renouvellement des autorisations annuelles consenties au Président-Directeur Général d'émettre des emprunts obligataires et de délivrer des cautions, avals et garanties ;
- l'analyse des études financières et notes d'analystes ;
- l'analyse des conventions courantes conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice ;
- l'analyse des conventions réglementées conclues et autorisées au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice, ou dont l'exécution n'a pas encore eu lieu au moment de l'examen ;
- le reclassement ou déclassement de toute convention avec des parties liées en convention réglementée ou en convention courante, selon le cas, et ce au vu des critères de qualification définis par la loi, la jurisprudence et les organisations professionnelles et utilisés par le Groupe.

Gouvernance, nominations et rémunérations

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 mars 2025, a examiné la composition du Conseil et plus particulièrement a proposé le **renouvellement du mandat d'administrateur** de Mme Félicie Burelle, de M. Wolfgang Colberg et de M. Paul Henry Lemarié.

Le Conseil a également pris acte du non-renouvellement du mandat de M. Pierre Burelle et de la fin du mandat de Mme Éliane Lemarié à compter du 18 août 2025, date à laquelle Mme Éliane Lemarié a atteint la limite d'âge fixée par l'article 11 des statuts de la Société, pour exercer les fonctions d'administratrice. Le Conseil d'Administration a proposé la nomination de Mme Émilie Degos à compter du 19 août 2025, en qualité d'administratrice.

Ces propositions ont été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025.

Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil a revu et arrêté les différentes composantes de la **rémunération variable de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général**, au titre de l'exercice 2024 et de sa rémunération au titre de l'exercice 2025. Il a arrêté les principes de la politique de rémunération 2026 permettant de déterminer les montants et critères associés.

Le Conseil d'Administration a également procédé à sa propre évaluation et préparé l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.2.6 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les délibérations du Conseil d'Administration sont préparées par deux comités spécialisés : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Sur proposition du Président et après concertation, le Conseil d'Administration désigne les membres composant les Comités ainsi que leur Président, en tenant compte des compétences, de l'expérience et de la disponibilité des administrateurs, en conformité avec le Code AFEP-MEDEF auquel il se réfère.

Ces deux Comités ont pour mission d'étudier toutes questions relatives à Burelle SA que le Conseil soumet à leur examen ou qui entrent dans le champ de leur compétence, de préparer les travaux du Conseil, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Ils accomplissent leurs missions sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Ils n'ont pas de pouvoir de décision.

3.1.2.6.1 Comité des Comptes

Composition du Comité des Comptes

Au 31 décembre 2025, le Comité des Comptes est composé de trois administrateurs : Mme Helen Lee Bouygues (Présidente), M. Wolfgang Colberg et Mme Sandrine Térán.

Composé de 100 % d'administrateurs indépendants, ce Comité est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des Comptes se réunit en présence du Directeur Financier d'OPmobility SE, de la Secrétaire du Conseil et des deux Commissaires aux Comptes. Pour l'examen des comptes, il bénéficie d'une présentation du Directeur Financier et s'appuie sur un document de synthèse établi par les Commissaires aux Comptes.

Pour l'accomplissement de ses travaux, le Comité des Comptes, après en avoir informé le Président-Directeur Général, peut entendre toute personne responsable au sein du Groupe.

Le calendrier des réunions est établi en même temps que celui des séances du Conseil, en juillet, pour l'année suivante.

Principales missions du Comité des Comptes

Les principales missions du Comité des Comptes sont les suivantes :

- examiner les comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, et approfondir les sujets qui lui semblent pertinents, avant la présentation des comptes au Conseil d'Administration ;
- examiner les comptes prévisionnels de Burelle SA ;
- examiner les conventions et engagements réglementés ;
- s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et notamment étudier les principes et règles comptables utilisés lors de l'établissement des comptes et prévenir les éventuels manquements aux règles comptables ;
- examiner les conclusions des Commissaires aux Comptes, leurs recommandations éventuelles et leur suivi ;
- s'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place dans le Groupe et pouvant avoir une incidence sur les comptes ;
- examiner les enjeux du contrôle interne et de la gestion des risques ;

- examiner les situations opérationnelles ayant un impact significatif ;
- donner un avis sur la proposition de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux Comptes présentée par le Président-Directeur Général, et veiller au respect des règles assurant leur indépendance et la bonne conduite de leur mission ;
- examiner le plan d'audit et le programme d'intervention des Commissaires aux Comptes ;
- examiner les ressources financières à la lumière des besoins du Groupe ;
- d'une manière générale, s'informer sur tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou comptable du Groupe.

Le Comité des Comptes rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration qui garde seul la responsabilité d'exercer ses missions, notamment d'arrêter les comptes sociaux et les Comptes consolidés.

Compte rendu de l'activité du Comité des Comptes au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des Comptes s'est réuni trois fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Au cours de ces séances, le Comité a couvert l'ensemble des points inclus dans sa mission et plus particulièrement les points suivants :

- examen des comptes individuels et consolidés de la Société pour l'année 2024 et le premier semestre 2025 ;
- examen des conventions et engagements réglementés ;
- examen des rapports des Commissaires aux Comptes ;
- examen des prévisions pour 2025 ;
- examen du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et particulièrement du chapitre sur la gestion des risques ;
- examen du plan d'audit et de la nouvelle approche d'audit ;
- examen des audits effectués par les Commissaires aux Comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales ;
- suivi de l'activité d'Audit Interne, de la cartographie des risques et des actions mises en œuvre en vue de la maîtrise des risques ;
- suivi des actions de sensibilisation au risque de fraude et de prévention de la corruption ;
- suivi de l'évolution des ressources financières ;
- examen de l'impact de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt sur les équilibres financiers du Groupe ;
- examen des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 ;
- examen des provisions et des risques juridiques et des contentieux susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Le 16 décembre 2025, le Comité a consacré une séance aux systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Étaient présents à cette réunion le Directeur Financier, la Secrétaire Générale et le Directeur des Risques et de l'Audit Interne ainsi que les Commissaires aux Comptes de Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

3.1.2.6.2 Comité des Rémunérations

Composition du Comité des Rémunérations

Au 31 décembre 2025, le Comité des Rémunérations est composé de trois administrateurs : M. Wolfgang Colberg (Président) Mme Helen Lee Bouygues et Mme Clotilde Lemarié.

Le Comité des Rémunérations ne comprend aucun dirigeant mandataire social.

Ce Comité, composé majoritairement d'administrateurs indépendants, est conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Principales missions du Comité des Rémunérations

Ce Comité a pour mission principale de formuler des recommandations au Conseil d'Administration sur les principes de détermination des rémunérations du dirigeant mandataire social exécutif, sur les montants des rémunérations fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et tous droits pécuniaires qui lui sont attribués.

À cet effet, il dispose d'un dossier préparatoire qui lui est envoyé généralement une semaine avant la séance et qui comprend, outre une description des principes et critères gouvernant la détermination des rémunérations du dirigeant mandataire social, une présentation de tous ces éléments de rémunération et des propositions de rémunérations variables, accompagnés de *benchmarks*. À la lumière de ces informations, il examine :

- les éléments de rémunérations fixes et variables du dirigeant mandataire social, au regard de la performance du Groupe ;
- les propositions relatives au régime de retraite ;
- la proposition de fixation du montant de la rémunération des mandataires sociaux ;
- les informations communiquées dans les documents financiers sur ces éléments de rémunérations ;
- les projets de résolutions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, à soumettre au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Comité des Rémunérations prépare les décisions du Conseil d'Administration auquel incombe la responsabilité de déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages du dirigeant mandataire social. Après avoir pris connaissance de son compte-rendu, le Conseil d'Administration fixe l'ensemble des rémunérations et avantages du dirigeant mandataire social. Le dirigeant mandataire social concerné ne prend pas part aux délibérations.

Compte rendu de l'activité du Comité des Rémunérations au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence effective de 100 %.

Au cours de ces séances, le Comité des Rémunérations a :

- examiné les éléments de rémunérations fixe et variable de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, dirigeant mandataire social exécutif ;
- communiqué au Conseil d'Administration une recommandation relative à la rémunération fixe et variable annuelle 2024 de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général ;
- communiqué au Conseil d'Administration une recommandation relative à la politique de rémunération variable annuelle 2025 du Président-Directeur Général ;
- analysé et défini la structure de la rémunération fixe et variable annuelle 2026 du Président-Directeur Général ;
- préparé les résolutions relatives à la rémunération des mandataires sociaux présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025 ;
- défini la répartition du montant alloué aux administrateurs et au Président d'Honneur en rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités, en application des règles prévoyant une part variable prépondérante.

3.1.2.7 AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration a procédé à son auto-évaluation conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Les résultats ont été présentés, hors la présence du Président-Directeur Général, lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 17 décembre 2025.

3.1.2.8 ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Rémunérations
M. Laurent Burelle	100 %	N/A	N/A
Mme Félicie Burelle	100 %	N/A	N/A
M. Pierre Burelle ⁽¹⁾	100 %	N/A	N/A
M. Wolfgang Colberg	100 %	100 %	100 %
Mme Émilie Degos ⁽²⁾	100 %	N/A	N/A
Mme Helen Lee Bouygues	100 %	100 %	100 %
Mme Clotilde Lemarié	100 %	N/A	100 %
Mme Éliane Lemarié ⁽³⁾	100 %	N/A	N/A
M. Paul Henry Lemarié	100 %	N/A	N/A
Mme Sandrine Téran	100 %	100 %	N/A
TAUX D'ASSIDUITE GLOBAL	100 %	100 %	100 %

(1) Administrateur jusqu'au 22 mai 2025

(2) Administratrice depuis le 19 août 2025

(3) Administratrice jusqu'au 18 août 2025

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

3.2 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

3.2.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque administrateur reçoit une rémunération dont le montant total maximum est voté en Assemblée Générale Ordinaire.

Ce montant a été fixé à 660 000 euros par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025. Il est demeuré inchangé depuis cette date.

3.2.1.1 RÈGLES DE RÉPARTITION AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le montant de la rémunération réparti entre les mandataires sociaux du fait de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités comporte une part variable prépondérante en fonction de l'assiduité, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil a retenu, pour l'exercice 2025, la répartition suivante :

- Président : 14 000 euros par séance du Conseil ;
- Administrateur et Président d'Honneur : 6 000 euros par séance du Conseil ;
- Président du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations : 9 000 euros par séance du Comité ;
- Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations : 7 000 euros par séance du Comité ;

le solde étant réparti proportionnellement entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités.

3.2.1.2 MONTANTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

3.2.1.2.1 Rémunération versée par Burelle SA

Rémunération versée en 2025 aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités

Un montant total de 643 622 euros a été distribué aux administrateurs au titre de l'exercice 2025, pour un total de quatre réunions du Conseil d'Administration et cinq réunions de ses Comités.

Le taux d'assiduité aux réunions pour 2025 a été de 100 % pour le Conseil d'Administration et de 100 % pour le Comité des Comptes et pour le Comité des Rémunérations.

Montant de la rémunération versée à chaque membre du Conseil d'Administration (en euros)

	Exercice 2025 (4 réunions du Conseil et 5 réunions des Comités)	Exercice 2024 (3 réunions du Conseil et 5 réunions des Comités)
M. Laurent Burelle	88 757	68 400
Mme Félicie Burelle	56 757	44 400
M. Pierre Burelle ⁽¹⁾	14 189	44 400
M. Wolfgang Colberg	95 757	92 400
Mme Émilie Degos ⁽²⁾	28 378	-
Mme Helen Lee Bouygues	97 757	92 400
Mme Clotilde Lemarié	70 757	65 400
Mme Éliane Lemarié ⁽³⁾	28 378	44 400
M. Paul Henry Lemarié	56 757	44 400
Mme Sandrine Tèran	77 757	65 400
M. Jean Burelle	28 378	29 600
TOTAL	643 622	591 200

(1) Administrateur jusqu'au 22 mai 2025

(2) Administratrice depuis le 19 août 2025

(3) Administratrice jusqu'au 18 août 2025

3.2.1.2.2 Rémunération versée à M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, par les sociétés contrôlées par Burelle SA au titre d'un mandat d'administrateur, pour l'exercice 2025 (en euros)

Mandataire social	Exercice 2025	Exercice 2024
M. Laurent Burelle	79 808	64 154

3.2.2 RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF

3.2.2.1 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS À M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, les rémunérations et avantages consentis au dirigeant mandataire social sont fixés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Le Comité des Rémunérations revoit, chaque année, la politique de rémunération du dirigeant mandataire social et veille à ce qu'elle respecte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de cohérence et de mesure, et prenne en compte les pratiques du marché.

De manière générale, la rémunération du ou des dirigeants mandataires sociaux de Burelle SA est étroitement liée à la performance du Groupe, afin de favoriser la réalisation des objectifs de court, moyen et long terme.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, cette rémunération comprend une part fixe, complétée, le cas échéant, d'une part variable. Elle ne comprend aucun élément de rémunération à long terme (actions de performance ou attribution d'options d'actions).

Le Conseil d'Administration différencie les éléments de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux en tenant compte de leur fonction au sein du Groupe. M. Laurent Burelle, dirigeant mandataire social exécutif, étant rémunéré par Burelle SA, cette dernière refacture aux sociétés du groupe Burelle SA, les sociétés Sofiparc et Burelle Participations, une quote-part de sa rémunération brute et de la contribution au plan de retraite. Les clés de répartition sont déterminées en fonction du temps passé au profit des entités concernées. Cette répartition a donc pu évoluer pour refléter précisément l'implication et le temps passé par M. Laurent Burelle pour chacune des sociétés concernées.

Au titre de l'exercice 2025, 70 % de la rémunération fixe attribuée à M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général de Burelle SA serait assumée directement par Burelle SA, tandis que 20 % seraient refacturés à Sofiparc et 10 % à Burelle Participations en fonction du temps passé et de l'implication de M. Laurent Burelle au titre de ses différentes fonctions. L'intégralité de la rémunération variable est assumée par Burelle SA.

3.2.2.2 ÉLÉMENTS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION DE M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

3.2.2.2.1 Rémunération de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, versée ou attribuée au titre de l'exercice 2025

Rémunération fixe

Au titre de l'exercice 2025, M. Laurent Burelle a perçu une rémunération fixe de 2 250 900 euros.

À cette rémunération fixe s'ajoute un avantage en nature annuel valorisé à 10 884 euros.

M. Laurent Burelle ne bénéficie ni d'un contrat de travail, ni d'une compensation au titre d'une obligation de non-concurrence.

Rémunération variable

De manière générale, la rémunération variable annuelle a pour objet de refléter la contribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au développement du Groupe et à la progression de ses résultats. Elle est déterminée selon des critères quantifiables, précis, cohérents avec l'exécution de la stratégie du Groupe.

M. Laurent Burelle recevrait une rémunération variable au titre de l'exercice 2025, en fonction de l'atteinte de critères assurant une bonne comparabilité, intelligibles et alignés avec les objectifs de l'entreprise, qui vise une croissance équilibrée à long terme. Cette rémunération variable s'élève au maximum à 1 700 000 euros pour une atteinte à 100 % des objectifs.

Les critères d'appréciation de la performance pour la fixation de la part variable du Président-Directeur Général sont les suivants :

- la capacité d'auto-financement du groupe Burelle, dans sa définition habituelle, à savoir la capacité d'auto-financement consolidée de Burelle SA après impôts et intérêts payés, augmentée de la quote-part de la capacité d'auto-financement des coentreprises après impôts et intérêts payés et nette des dividendes versés par les coentreprises, et telle que projetée au cours de l'exercice. L'objectif visé représente 30% de la rémunération variable.
- l'atteinte d'un niveau de cash-flow libre de Burelle SA pour 2025 ; l'objectif visé représente 30% de la rémunération variable.
- l'appréciation du Conseil d'Administration sur l'action du Président-Directeur Général, incluant la progression du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le développement des différentes activités du Groupe. L'objectif visé représente 40% de la rémunération variable.

Chacun de ces trois critères peut faire l'objet d'une atteinte au maximum à 120 %

Lors de sa séance du 19 mars 2025, le Conseil d'Administration s'est réservé la possibilité de modifier les modalités de calculs de la rémunération variable en cas de circonstances exceptionnelles.

Lors de sa séance du 18 mars 2026, le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations a :

- constaté que le taux de réussite sur les critères financiers quantifiables s'élève à 109 %, en ce qui concerne la capacité d'autofinancement et à 118 % en ce qui concerne le *free cash-flow* ;
- défini à 120 % le taux de réussite des critères liés à la responsabilité sociale et environnementale d'entreprise, tant quantitatifs que qualitatifs.

Le Conseil d'Administration a pris en considération l'action du Président-Directeur Général de Burelle SA en faveur de nouveaux investissements durables de ses trois filiales directes. Le Conseil a relevé que les actions en matière de RSE ont été maintenues en 2025 : la feuille de route pour atteindre la neutralité carbone, avec des résultats tangibles fin 2025, le fort développement de l'usage d'une énergie verte et renouvelable, la politique suivie en matière d'égalité femmes-hommes ou de mixité, a été particulièrement accentuée en 2025. Les objectifs quantifiés fixés en matière de sécurité, d'environnement et de diversité ont notamment été atteints. En outre, le Président-Directeur Général de Burelle SA a organisé la transmission efficace de la gouvernance dans la filiale OPmobility SE.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

Sofiparc et Burelle Participations ont également renforcé leurs actions en matière de RSE dans les projets conduits ou les investissements retenus.

La conduite de la stratégie du Groupe et de ses filiales a ainsi pleinement contribué à une action ambitieuse de long terme en matière de responsabilité environnementale. La santé et la sécurité au travail sont traitées de manière prioritaire, la politique HSE du Groupe aboutissant à de très bons résultats en 2025.

En outre, dans l'animation des filiales, le Président-Directeur Général de Burelle SA a veillé au bon développement de toutes les activités : croissance organique et externe couplée à un désendettement rapide en 2025 pour OPmobility SE, augmentation des moyens de la croissance pour Sofiparc et Burelle Participations.

Il en découle un taux de réussite global de 116 %. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2025 s'élèverait ainsi à un montant de 1 973 700 euros. Ce montant ne sera versé à M. Laurent Burelle que sous condition d'un vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2026.

Aucun dispositif de prime d'arrivée et de départ en faveur des dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est en vigueur au sein de Burelle SA.

Il est précisé qu'il n'y a pas de plan de stock-options Burelle SA et que M. Laurent Burelle ne bénéficie ni d'un contrat de travail, ni d'une compensation au titre d'une obligation de non-concurrence.

3.2.2.3 RÉGIME DE RETRAITE, INDEMNITÉS DE DÉPART, PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ET CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

3.2.2.3.1 Régime de retraite

Burelle SA et OPmobility Gestion, filiale d'OPmobility SE, ont mis en place des plans de retraite supplémentaire en faveur de certains de leurs salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plans mis en place en décembre 2003

Il s'agit de plans à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) dont les droits procurés sont conditionnés à l'achèvement de la carrière de chaque participant dans le Groupe. Ces régimes relèvent de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et ont été déclarés auprès de l'URSSAF sous l'option Taxe de 24 % sur les dotations au contrat d'assurance. Selon les dispositions de l'Ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019, ces régimes ont été fermés à tout nouvel adhérent au 4 juillet 2019 et gelés à compter du 1^{er} janvier 2020. Ils ont été modifiés en novembre 2021 lors de la mise en place des nouveaux régimes de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale décrits ci-après.

Plans mis en place en décembre 2021

Suite à la fermeture et au gel des régimes à prestations définies dits « de l'article L. 137-11 » décrits ci-dessus, des plans de retraite à prestations définies ont été mis en place fin 2021 avec une date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2020, par les sociétés Burelle SA et OPmobility Gestion.

Ces plans de retraite soumis aux régimes à droits certains, dont les droits à retraite procurés par ce régime ne sont pas conditionnés à l'achèvement de la carrière des participants dans le Groupe, relèvent de l'article L. 137-11-2 du Code de la sécurité sociale.

Les bénéficiaires de ces plans sont les salariés de Burelle SA et d'OPmobility Gestion dont l'emploi correspond au coefficient 940 de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie, sous réserve d'avoir moins de 60 ans au 1^{er} janvier 2020 et être à plus de deux ans de l'âge minimal de liquidation des pensions de vieillesse de sécurité sociale visé à l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale (soit, à ce jour, 62 ans). Les mandataires sociaux peuvent bénéficier du présent plan de retraite supplémentaire à condition de respecter les dispositions prévues aux articles L. 22-10-8 et R. 22-10-14, II du Code du commerce.

Pour les mandataires sociaux ainsi que pour les salariés dont la rémunération, au sens de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale, est supérieure à huit fois le montant du plafond de la sécurité sociale, l'acquisition de droits annuels est subordonnée au respect de conditions de performance telles que définies dans le règlement dudit plan.

Les régimes sont intégralement financés par Burelle SA et par OPmobility Gestion qui ont souscrit un contrat d'assurance en date du 1^{er} décembre 2021, respectant les exigences de sécurisation, d'une part des droits en cours d'acquisition, d'autre part des rentes liquidées, résultant du droit de l'Union européenne.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

Les principales caractéristiques de ces deux plans sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Plan 2003	Plan 2021	Recommandations du Code AFEP-MEDEF
	Au titre du régime à prestations définies à droits aléatoires L. 137-11	Au titre du nouveau régime à prestations définies à droits certains L. 137-11-2	
Ancienneté requise	7 ans	3 ans	2 ans minimum
Ancienneté réelle de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général	37 ans	N/A	
Rémunération de référence	Moyenne de la rémunération annuelle totale des 5 années précédant la cessation d'activité	Rémunération annuelle	Plusieurs années
Montant annuel versé (en % de la rémunération de référence)	1 % ⁽¹⁾	1 % ⁽¹⁾	5 % maximum
Plafonds ⁽³⁾	10 % de la rémunération de référence, ou 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale	13 % de la rémunération de référence	45 % de la rémunération
Modalités de financement des droits	Externalisé	Externalisé	
Montant estimé de la rente annuelle qui serait versée au dirigeant mandataire social exécutif, M. Laurent Burelle ⁽²⁾	384 480 €	Non éligible	
Rente de réversion	conjoint, oui 60 %	Conjoint, oui 60 %	
Charges fiscales et sociales associées	Taxes sur les contributions 24 %	Taxe 29,7 %	

(1) Ce taux pourra être révisé selon la situation économique de l'entreprise et sera de 0 % si le free cash flow et le résultat net part du Groupe sont négatifs.

(2) Pour le plan L. 137-11 au titre du régime à prestations définies sont « aléatoires » dans la mesure où ils sont subordonnés à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe au moment de la liquidation de sa pension au titre d'un régime légalement obligatoire d'assurance vieillesse.

(3) Le cumul des rentes au titre des deux plans ne peut pas dépasser le plafond le plus favorable.

3.2.2.3.2 Contrat de travail, indemnité de départ, clause de non-concurrence

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités de non-concurrence
M. Laurent Burelle Président-Directeur Général	Non	Voir <i>supra</i>	Non	Non

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, M. Laurent Burelle ne bénéficie pas d'un contrat de travail.

La Société n'est redevable d'aucune indemnité susceptible d'être due aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs à raison de la cessation ou du changement de leur fonction, ni au titre d'une obligation de non-concurrence. Aucun système de versement de prime de départ ou d'arrivée en faveur de dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est en vigueur dans le Groupe. Le Conseil d'Administration conserve toute marge de décision sous réserve de l'approbation des actionnaires.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

3.2.2.4 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

En euros	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants dus au titre de 2025 et soumis au vote	Montants versés en 2025	Montants dus au titre de 2024 et soumis au vote	Montants versés en 2024
M. Laurent Burelle Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	2 250 900	2 250 900	2 250 900	2 250 900
Rémunération variable	1 973 700	1 190 197	1 190 197	780 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération d'administrateur	88 757	88 757	68 400	68 400
Avantages en nature	10 884	10 884	10 884	10 884
TOTAL	4 324 241	3 540 738	3 520 381	3 110 184

3.2.2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES À M. LAURENT BURELLE, DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF, EN 2025 AU TITRE DE SON MANDAT SOCIAL EXERCÉ AU SEIN DE BURELLE SA

En euros	Exercice 2025	Exercice 2024
M. Laurent Burelle Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice* (détail dans le tableau ci-dessus)	4 324 241	3 520 381
Valorisation des options OPmobility SE attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance OPmobility SE attribuées au cours de l'exercice	0	0
TOTAL	4 324 241	3 520 381

*Montant global sans tenir compte des refacturations intra-groupe.

3.2.2.6 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS DE BURELLE SA ET DE SES FILIALES EN FRANCE

En application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions, à partir de l'année 2021, du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France de Burelle SA et de ses filiales.

La masse salariale prise en compte a progressé de 30 % pendant cette même période de comparaison, notamment en raison de l'absence d'acquisition de LTI en 2021.

La rémunération moyenne des salariés situés en France et prise en compte pour l'établissement de ce ratio d'équité est passée de 59 297 euros en 2021 à 73 848 euros en 2025, soit une progression de 24,5 %.

Méthodologie de calcul du ratio

Les ratios ont été calculés sur la base de la méthodologie suivante :

- périmètre des entités juridiques en France : Burelle SA, Burelle Participations, OPmobility Exterior Holding, OPmobility Gestion, OPmobility H2 Power France, OPmobility Lighting Holding, OPmobility Software House

France, Plastic Omnium Auto Extérieur SAS, Plastic Omnium Auto Extérieur Services, Plastic Omnium Auto Inergy France, Plastic Omnium Auto Inergy Management, Plastic Omnium Auto Inergy Services, Plastic Omnium CES Research, Plastic Omnium E-Power France, PO Lighting France ;

- éléments de rémunération fixes et variables versés au cours de l'année considérée ;
- plans de LTI, dont actions de performance comptabilisées en valeur IFRS à date d'attribution (Plans 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) ;
- ensemble des salariés en France à temps plein en CDD ou CDI, hors alternants, stagiaires, intérimaires, expatriés et salariés à temps partiel du fait de leur faible représentativité ;
- prise en compte du montant total brut de la rémunération versée au cours de l'exercice et reconstituée en équivalent temps plein sur l'année de référence ;
- prise en compte, pour chaque exercice concerné, des salariés présents sur toute l'année ;
- pour les périodes d'activité partielle et pour les réductions temporaires de salaire, le salaire est reconstitué.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

Burelle SA : évolution du ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président-Directeur Général et la rémunération moyenne et médiane des salariés situés en France

	Ratio d'équité	2021	2022	2023	2024	2025
M. Laurent Burelle	Rémunération individuelle/ Rémunération moyenne des autres salariés	62,8	59,3	58,5	57,9	61,9
	Rémunération individuelle/ Rémunération médiane des autres salariés	81	77,7	76,4	75,2	82,2

En millions d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat Net Part du Groupe	90	126	111	115	121
Évolution	178 %	40 %	- 12 %	4 %	6 %

3

3.2.2.7 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION ET DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EN 2025

En euros

	Exercice 2025	Exercice 2024
M. Laurent Burelle Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice* (détaillées au tableau page précédente)	4 324 241	3 520 381
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
TOTAL	4 324 241	3 520 381

*Montant global, sans tenir compte des refacturations intra-groupe.

Aucune option d'achat d'actions d'OPmobility SE n'a été attribuée en 2025 au dirigeant mandataire social de Burelle SA.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

3.2.2.8 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR BURELLE SA AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune action de performance de Burelle SA n'a été attribuée au cours de l'exercice 2025.

Aucune action de performance d'OPmobility SE n'a été attribuée en 2025 au dirigeant mandataire social de Burelle SA.

3.2.2.9 HISTORIQUE DES OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS BURELLE SA EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2025 ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de Burelle SA ni d'option de souscription ou d'achat d'actions d'OPmobility SE en cours.

3.2.2.10 OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS DURANT L'EXERCICE 2025

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de Burelle SA attribuées aux salariés. Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions portent sur des actions d'OPmobility SE.

3.2.2.11 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET ACTIONS DÉFINITIVEMENT ACQUISES PAR CES DERNIERS

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucune attribution gratuite d'actions de Burelle SA attribuées aux salariés. Les plans d'attribution d'actions de performance portent sur des actions d'OPmobility SE. Il n'a été procédé à aucune attribution d'actions de performance d'OPmobility SE au dirigeant mandataire social de Burelle SA au cours de l'exercice 2025.

3.2.2.12 PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Processus de décision, de révision et de mise en œuvre de la rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social à ce jour, est définie de manière à garantir la bonne application de la politique et des règles fixées par le Conseil d'Administration. Ce dernier s'appuie sur les travaux et recommandations du Comité des Rémunérations, composé de trois administrateurs en 2025. Le Comité dispose des éléments d'informations nécessaires pour élaborer ses recommandations.

Information du Comité des Rémunérations

Ces informations lui permettent d'apprécier la performance du Groupe et du dirigeant mandataire social tant sur le plan économique que dans les domaines extra-financiers.

En règle générale, les résultats annuels, économiques et financiers du Groupe sont présentés chaque année au Comité des Rémunérations convoqué en mars et servent de base à l'évaluation des critères de performance financière de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Les principes de la politique conduite en matière de Ressources Humaines sont présentés régulièrement aux membres de ce Comité ou lors de séances du Conseil d'Administration. Les administrateurs sont, de ce fait, en mesure de vérifier la cohérence entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe. Le Président du Comité des Rémunérations est également membre du Comité des Comptes, ce qui lui apporte une vision transversale des différents sujets nécessaires à l'évaluation de la performance.

Une étude comparative avec d'autres sociétés est également examinée par le Comité, qui a arrêté la composition du panel d'entreprises comparées.

Les recommandations au Conseil d'Administration sont faites sur ces bases, lequel prend alors collégialement ses décisions concernant les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Analyse des recommandations des autorités de régulation

Le Comité des Rémunérations analyse avec attention les textes et rapports sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, notamment le rapport sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que le rapport du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

Il est attentif aux observations des investisseurs et s'efforce d'en tenir compte, tout en conservant la cohérence de la politique de rémunération décidée par le Conseil d'Administration sous réserve des contraintes liées à la confidentialité des informations.

Conditions de dérogation à la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

L'article L.22-10-8 du Code de commerce permet de prévoir dans la politique de rémunération, des dérogations éventuelles en cas de circonstances exceptionnelles. À défaut, le Conseil d'Administration se trouverait dans l'impossibilité d'accorder un élément de rémunération non prévu dans la politique de rémunération préalablement approuvée par l'Assemblée Générale, alors même que cette décision serait rendue nécessaire au regard de ces circonstances exceptionnelles. Il est précisé que cette dérogation ne peut être que temporaire dans l'attente de l'approbation de la politique de rémunération modifiée par l'Assemblée Générale à venir, elle serait en outre dûment motivée et conforme à l'intérêt social.

Le cas échéant, l'adaptation de la politique de rémunération à des circonstances exceptionnelles serait décidée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations. Ainsi, par exemple, le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait nécessiter d'adapter temporairement certains éléments de rémunération existants ou de proposer de nouveaux éléments de rémunération.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut attribuer, sur recommandation du Comité des Rémunérations, des indemnités ou avantages à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dirigeants mandataires sociaux.

Il pourrait également être nécessaire de modifier les conditions de performance conditionnant l'acquisition de tout ou partie des éléments de rémunération existants en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une modification sensible du périmètre du Groupe à la suite d'une opération de fusion, de cession, d'une acquisition, ou de la création d'une nouvelle activité significative, d'un changement de méthode comptable ou d'un événement majeur affectant les marchés ou le secteur d'activité du Groupe.

Rémunération fixe de M. Laurent Burelle, dirigeant mandataire social exécutif au titre de l'exercice 2026

Le Conseil d'Administration a décidé que le Président-Directeur Général bénéficierait d'une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable, sans élément d'intéressement à long terme.

La rémunération fixe fera par ailleurs l'objet d'une refacturation aux sociétés du Groupe dans lesquelles M. Laurent Burelle exerce des fonctions d'animation ou de contrôle. La part refacturée à Sofiparc s'élèvera à 20 % en 2026, celle facturée à Burelle Participations représentera quant à elle 10 % de cette rémunération fixe.

Aucun dispositif de prime d'arrivée et de départ en faveur du dirigeant mandataire social exécutif n'est en vigueur au sein de Burelle SA et du Groupe.

La rémunération fixe de M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général, au titre de l'exercice 2026 s'élèverait à 2 750 000 euros, ainsi qu'il est décrit *supra*.

Rémunération variable de M. Laurent Burelle, dirigeant mandataire social exécutif au titre de l'exercice 2026

La part variable annuelle a pour objet de refléter la contribution des dirigeants mandataires sociaux exécutifs au développement du Groupe et à la progression de ses résultats. Elle est déterminée selon des critères quantifiables, précis et cohérents avec l'exécution de la stratégie du Groupe.

Au titre de l'exercice 2026, M. Laurent Burelle recevrait une rémunération variable de 1 973 700 euros, sur la base d'un taux d'atteinte de critères de 100 %, ces critères assurant une bonne comparabilité et étant intelligibles et alignés avec les objectifs de l'entreprise, qui vise une croissance équilibrée à long terme. Les critères d'appréciation de la performance pour la fixation de la part variable du Président-Directeur Général sont les suivants :

- la capacité d'auto-financement du groupe Burelle, définie comme suit, pour 30% de la rémunération variable : la capacité d'auto-financement consolidée de Burelle SA après impôts et intérêts payés, augmentée de la quote-part de la capacité d'auto-financement des coentreprises après impôts et intérêts payés et nette des dividendes versés par les coentreprises, et telle que projetée au cours de l'exercice. L'objectif visé peut faire l'objet d'une atteinte au maximum de 120 % ;
- le niveau de cash-flow libre de Burelle SA selon le budget, pour 30% de la rémunération variable ; l'objectif visé peut faire l'objet d'une atteinte au maximum de 120 % ;
- l'appréciation du Conseil d'Administration sur l'action du Président-Directeur Général, notamment en ce qui concerne le niveau d'engagement du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale d'entreprise ainsi que le développement des différentes activités du Groupe, pour 40% de la rémunération variable, avec un taux d'atteinte maximum de 120 %.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes 2026, de se prononcer sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2026 à M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général.

Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités au titre de l'exercice 2026

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe le montant global de l'enveloppe annuelle de la rémunération des mandataires sociaux et du Président d'Honneur, au titre de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités, à répartir entre chaque mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a arrêté les règles de répartition de cette enveloppe annuelle selon un système de distribution individuelle de la rémunération en fonction de la présence des administrateurs et du Président d'Honneur aux séances du Conseil d'Administration et à celles des Comités du Conseil. Les règles de répartition sont rappelées ci-après.

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le montant global de la rémunération allouée aux mandataires sociaux et au Président d'Honneur au titre de l'exercice de leur mandat social à la somme de 660 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration a défini dans sa séance du 18 mars 2026 le système de répartition de la rémunération des mandataires sociaux et du Président d'Honneur comme suit :

- Président : 14 000 euros par séance du Conseil ;
- Administrateur et Président d'Honneur : 6 000 euros par séance du Conseil ;
- Président du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations : 9 000 euros par séance du Comité ;
- Membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations : 7 000 euros par séance du Comité ;

le solde étant réparti proportionnellement entre les administrateurs en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités.

3.2.3 ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2025 SUR LES ACTIONS DE BURELLE SA PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES (MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

	Date de la transaction	Type de la transaction	Instrument financier	Quantité	Prix unitaire (en euros)	Prix de l'opération (en euros)
Jean Burelle	01/12/2025	Cession (donation)	Action BSA FR0000061137	10 170	409	4 159 530

3.2.4 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Burelle SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF, consultable sur le site <http://www.afep.com> pour les règles de gouvernance.

3.3 INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

3.3.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social de Burelle SA s'élève à 26 364 345 euros. Il est divisé en 1 757 623 actions entièrement libérées de 15 euros de valeur nominale.

Au cours des cinq dernières années, le capital social de Burelle SA n'a pas été modifié.

L'action de Burelle SA est cotée sur Euronext Paris – Compartiment B (code ISIN : FRO000061137). Elle fait partie de l'indice CAC *All Shares* et du CAC *Consumer Discretionary*.

Au 31 décembre 2025, il n'existe aucun titre ou droit donnant directement ou indirectement accès au capital de Burelle SA. En particulier, il n'existe, à cette date, aucun plan de souscription d'actions ou d'option d'achat d'actions en cours.

3.3.2 L'ACTION : ÉVOLUTION BOURSIÈRE

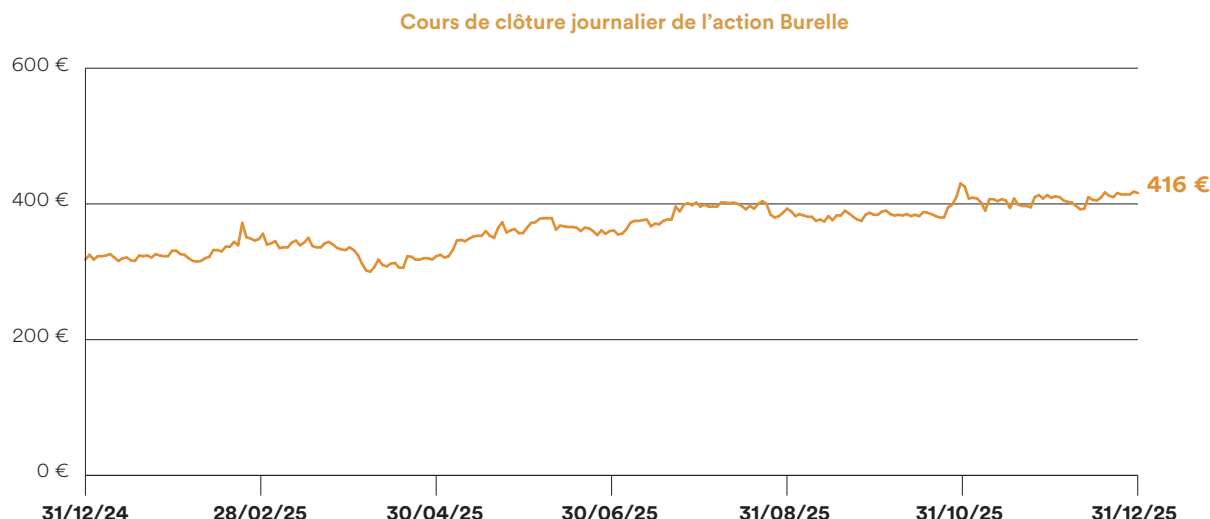
Le cours de Bourse de l'action de Burelle SA s'établit, à la clôture de l'exercice 2025, à 416 euros contre 318 euros atteints à la fin de l'exercice 2024, soit une hausse de 30,8 %.

Au cours de l'exercice 2025, le cours a évolué entre un plus bas de 300 euros, atteint le 8 avril 2025, et un plus haut de 430 euros, enregistré au cours de la séance du 29 octobre 2025.

(en euros)	Cours de clôture le plus haut			Cours de clôture le plus bas		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Janvier	526	417	331	483	390	316
Février	534	408	372	500	383	315
Mars	524	433	356	491	389	332
Avril	516	491	336	483	433	300
Mai	490	451	373	460	427	318
Juin	475	440	379	439	359	354
Juillet	528	384	402	446	352	355
Août	550	379	404	530	356	380
Septembre	530	369	393	446	322	374
Octobre	469	364	430	400	342	380
Novembre	427	352	413	407	320	390
Décembre	409	340	418	396	310	392

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant le capital



3.3.3 DROITS DE VOTE

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier, tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Sous réserve du droit de vote double mentionné ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie spéciale d'actions, ni à une catégorie spéciale d'actionnaires.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si celles-ci en bénéficient.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Au 31 décembre 2025, Burelle SA compte 1484 724 actions ayant un droit de vote double. À cette date, le nombre de droits de vote théoriques est de 3 242 347 et le nombre de droits de vote exerçables de 3 237 739. À cette même date, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 91,33 % des droits de vote.

3.3.4 CAPITAL POTENTIEL ET TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

À la date du présent document, il n'existe à la connaissance de Burelle SA, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Burelle, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

3.3.5 AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ RELATIVES AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE – UTILISATION DES AUTORISATIONS

Les actionnaires de la Société ont consenti au Conseil d'Administration les délégations de compétence et autorisations en matière financière ci-après :

Utilisation des autorisations et délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence
17	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	Dans la limite de 10 % par période de 24 mois	NÉANT
18	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	NÉANT
19	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	NÉANT
20	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	NÉANT
21	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 18 ^e à 20 ^e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	15 % de l'émission initiale	NÉANT
22	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	NÉANT

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant le capital

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence
23	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances	NÉANT
24	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois – jusqu'au 22 juillet 2026	790 920 euros de nominal soit, un maximum de 52 728 actions au 31 décembre 2023	NÉANT

Utilisation des autorisations et délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence
6	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois – jusqu'au 21 novembre 2026	Prix maximum d'achat : 2 000 euros – Détention maximum : 10 % du capital social – Montant maximum des acquisitions : 351 524 000 euros	Au 31 décembre 2025, Burelle SA détient 0,26 % du nombre d'actions composant son capital social

Autorisations et délégations proposées à l'Assemblée Générale du 20 mai 2026 relatives au capital et aux valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence
6	Autorisation d'opérer sur les actions propres de la Société	18 mois – jusqu'au 19 novembre 2027	Prix maximum d'achat : 2 000 euros – Détention maximum : 10 % du capital social – Montant maximum des acquisitions : 351 524 000 euros
14	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions propres	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	Dans la limite de 10 % par période de 24 mois
15	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
16	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre publique	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances

N° de résolution	Type d'autorisation et de délégation de compétence	Durée et date d'expiration	Montant maximal par autorisation ou délégation de compétence
17	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
18	Délégation de compétence en vue d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émissions de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 18 ^e à 20 ^e résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	15 % de l'émission initiale
19	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
20	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	25 millions d'euros de nominal pour les actions et 25 millions d'euros en valeur pour les valeurs mobilières représentatives de créances
21	Augmentation du capital social réservée aux salariés	26 mois – jusqu'au 19 juillet 2028	3 % du capital social existant au 20 mai 2026

3.3.6 RACHAT D'ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 a autorisé la Société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI ;
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable ;
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Au cours de l'exercice 2025, 691 actions ont été vendues à un prix moyen de 377,10 euros par action et 574 actions ont été achetées à un prix moyen de 366,84 euros par action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers, ce contrat a pour objectif de réduire la volatilité du titre.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant le capital

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la position en actions propres depuis la fin de l'exercice 2024 et l'affectation de ces actions par objectif. Au cours de l'exercice 2025, aucune action n'a été réaffectée à un objectif autre que celui qui était visé lors de son rachat.

	Contrat de liquidité	En vue d'annulation	Total
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024	1 197	3 528	4 725
Valeur comptable (en euros)	492 585	2 822 400	3 314 985
Nombre d'actions achetées en 2025	574	0	574
Prix moyen d'achat (en euros)	366,84	0	366,84
Montant des achats (en euros)	210 569	0	210 569
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions vendues en 2025	691	0	691
Prix moyen de cession (en euros)	377,10	0	377,10
Montant des ventes (en euros)	260 573	0	260 573
Frais de transaction (en euros)	0	0	0
Nombre d'actions annulées en 2025	0	0	0
Prix moyen d'achat (en euros)	0	0	0
Coût d'achat total des actions annulées	0	0	0
NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 080	3 528	4 608
VALEUR COMPTABLE (en euros)	391 258	2 822 400	3 213 658

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RACHATS OPÉRÉS DEPUIS LE 23 MAI 2025

Entre le 23 mai 2025 et le 28 février 2026, la Société a acquis 470 actions pour une valeur globale de 185 279 euros, soit une valeur unitaire de 394,21 euros, au titre du contrat de liquidité. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 595 actions pour une valeur de cession globale de 237 901 euros, soit une valeur unitaire de 399,83 euros.

Entre le 23 mai 2025 et le 28 février 2026, la Société n'a pas acquis d'actions en couverture de ses engagements envers les bénéficiaires d'options, d'actions gratuites et de plans d'épargne d'entreprise.

Au 28 février 2026, Burelle SA détient 4 604 actions propres, soit 0,26 % du capital social, réparties comme suit :

1 076 actions	Contrat de liquidité AMAFI
3 528 actions	Actions en voie d'annulation

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026

Le présent descriptif a pour objet, en application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat par Burelle SA de ses propres actions, qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 20 mai 2026.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs poursuivis par Burelle SA dans le cadre de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- ou d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

MODALITÉS – PART MAXIMALE DU CAPITAL POUVANT ÊTRE ACQUISE ET MONTANT MAXIMAL PAYABLE PAR BURELLE SA

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital, soit, à la date du 31 décembre 2025, 175 762 actions de 15 euros de valeur nominale chacune.

Compte tenu des 4 608 actions propres déjà détenues au 31 décembre 2025, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est en conséquence de 342 308 000 euros. En cas d'annulation ou d'utilisation des actions propres déjà détenues, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir les 175 762 actions s'élève à 351 524 000 euros.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 351 524 000 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 2 000 euros par action, tel que prévu dans la 6^e résolution proposée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Ce programme de rachat pourra être réalisé pendant une durée de dix-huit mois à compter de l'approbation de la 6^e résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026, soit jusqu'au 19 novembre 2027.

3

3.4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIONNARIAT

3.4.1 ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2025, la famille Burelle détient 85,35 % du capital social de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société SOGEC 2, actionnaire à 37,29 % de Burelle SA, sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 25,89 % de Burelle SA, sur la société Garamond SA, actionnaire à 6,43 % de la société Burelle SA et sur la société Financière Protea, actionnaire à 5,30 % de la société Burelle SA. À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre ne possède 5 % ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2025, Burelle SA détient 4 608 actions propres, soit 0,26 % du capital social.

Au 31 décembre 2025, il n'existe pas de plan d'épargne d'entreprise ni de fonds commun de placement d'entreprise comportant des actions de la Société. Les salariés ne disposent pas d'actions au titre de l'actionnariat prévu par les articles L. 225-197 du Code de commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Répartition de l'actionnariat de Burelle SA au 31 décembre 2025

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Capital (en %)	Droits de vote (en %)	Capital (en %)	Droits de vote (en %)
SOGEC 2	37,29	40,49	37,29	40,05
Compagnie Financière de la Cascade	25,89	28,10	25,89	27,80
Garamond SA	6,43	6,98	6,43	6,90
Financière Protea	5,30	5,75	5,29	5,68
Autres – Famille Burelle	10,45	10,01	10,46	10,91
	-----	-----	-----	-----
Total Famille Burelle	85,35	91,33	85,36	91,34
Autocontrôle	0,26	-	0,27	-
Public	14,39	8,67	14,37	8,66
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	100	100	100	100

SOGEC 2, la Compagnie Financière de la Cascade et les membres de la famille Burelle ont souscrit à des engagements de conservation d'actions Burelle SA au titre des articles 885-1 bis et 787-B du Code général des impôts. Les plus récents ont été signés en 2016.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations concernant l'actionnariat

3.4.2 ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a conclu des contrats de financement bancaires et obligataires qui présentent des clauses permettant au créancier de demander le remboursement ou le rachat de sa créance en cas de changement de contrôle de la Société.

3.4.3 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Il n'y a aucun élément pouvant avoir un impact en cas d'offre publique, si ce n'est la structure du capital, les conditions d'acquisition et de perte de droits de vote doubles décrites dans le paragraphe « Actionnariat » et les engagements de conservation d'actions décrits dans le paragraphe « Actionnariat ». En particulier, il n'existe aucune délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital, en cas d'offre publique d'achat.

3.4.4 EXISTENCE D'ACCORD DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE OU POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFÉRER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe pas, à ce jour, dans un acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement, de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

3.4.5 CONVENTIONS PORTANT SUR LES CONVENTIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

PROCÉDURE MISE EN PLACE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 22-10-12 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à la loi, les conventions conclues entre les personnes visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (convention intervenant directement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales, ne sont pas soumises à autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Secrétariat Général, informé de tout projet de convention susceptible d'être qualifié de convention réglementée ou de convention courante, analyse les caractéristiques de ladite convention et les soumet soit à la procédure d'autorisation et de contrôle prévue pour les conventions réglementées, soit les qualifie de convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Cette procédure prévoit également un examen annuel par le Comité des Comptes des conventions qualifiées d'opération courante conclue à des conditions normales à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé.

Le Comité des Comptes rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration qui s'assure, sur la base de ces restitutions, que lesdites conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut soit confirmer la qualification de Convention courante conclue à des conditions normales, soit estimer que la convention concernée doit être soumise à la procédure des conventions réglementées et donc être soumise à sa ratification. Dans le respect de la réglementation, les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une desdites conventions ne participent ni aux débats ni à la prise de décision relatifs à leur évaluation.

En application de l'article L. 22-10-10, 2 du Code de commerce, concernant l'exercice 2025, les travaux du Comité des Comptes ont permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires au cours de cet exercice, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration de la Société préalablement à leur conclusion ou à leur renouvellement.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4, 2° DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, les conventions ci-après décrites ont été conclues ou tacitement reconduites au cours de l'exercice :

- la reconduction de la convention de prestation de services conclue entre Burelle SA et sa filiale Burelle Participations est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Cette convention définit les modalités de la refacturation par Burelle SA à sa filiale Burelle Participations de la quote-part de la rémunération de M. Laurent Burelle, qui sera égale à 10 % des coûts salariaux de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux,

La tacite reconduction de cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de Burelle SA du 19 mars 2025. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2025.

Cette reconduction fait l'objet d'une mention dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.

- la reconduction de la convention de prestation de services conclue entre Burelle SA et sa filiale Sofiparc est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Cette convention définit les modalités de la refacturation par Burelle SA à sa filiale Sofiparc de la quote-part de la rémunération de M. Laurent Burelle, qui sera égale à 20 % des coûts salariaux de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux.

La tacite reconduction de cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de Burelle SA du 19 mars 2025. Elle a pris effet le 1^{er} janvier 2025.

Cette reconduction fait l'objet d'une mention dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-40-1 DU CODE DE COMMERCE DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2025

La convention décrite ci-dessous, déjà autorisée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires au cours d'exercices antérieurs en application de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025, a été examinée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 mars 2026 :

- Convention de plan de retraite complémentaire de la Direction Générale du Groupe.

Cette convention, conclue en 2003 entre Burelle SA et OPmobility SE, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2003 et ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2004. Elle a pour objet la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant aux mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de cette charge de la société Burelle SA est en principe affectée à la société OPmobility SE proportionnellement aux rémunérations prises en charge par OPmobility SE et Burelle SA.

Au cours de l'exercice 2025, aucun versement n'a été effectué par Burelle SA au titre du plan de retraite complémentaire. En conséquence, Burelle SA n'a pas facturé de quote-part de charge à OPmobility SE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, les engagements listés ci-dessus font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées (cf. chapitre 6).

3.4.6 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas de contrats importants, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, pouvant conférer à tout membre du Groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité du Groupe à remplir ses obligations.

3.4.7 SITUATION DE DÉPENDANCE

À ce jour, la Société ne dépend pas de contrat particulier pour ces activités.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Assemblée Générale (article 17 des statuts)

3.5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (ARTICLE 17 DES STATUTS)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'avis de réunion de l'Assemblée Générale est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant cette fonction, disposant du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne un Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont établis par le Secrétaire, et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la loi.

Tout propriétaire d'actions peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 et de l'article R.225-86 du Code de commerce, au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, cette inscription dans les comptes de titres au porteur étant justifiée par le dépôt d'une attestation de participation dans le même délai et au lieu mentionné dans la convocation.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2026

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 18 mars 2026, de convoquer l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui se réunira le 20 mai 2026.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait qu'il est possible de voter à l'Assemblée Générale et d'adresser des questions écrites au Conseil soit par voie postale soit par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les documents d'information préparatoires à cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.burelle.fr).

4.

DURABILITÉ

Partie 1 : État de durabilité	92
4.1 Informations générales (ESRS 2)	92
4.2 Informations et engagements environnementaux	124
4.3 Informations sociales	177
4.4 Informations en matière de gouvernance	219
4.5 Table de concordance	226
4.6 Annexe État de durabilité	230
4.7 Rapport du vérificateur	240
Partie 2 : Plan de Vigilance	245
4.8 Plan de Vigilance	245

PARTIE 1 : ÉTAT DE DURABILITÉ

4.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES (ESRS 2)

4.1.1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Burelle SA est une société holding, sans activité industrielle, ayant pour missions d'exercer le contrôle de ses filiales. Les informations publiées dans cet État de durabilité concernent ses trois filiales : OPmobility, Sofiparc et Burelle Participations. Le présent État de durabilité est donc préparé sur une base consolidée, alignée avec le périmètre de consolidation des états financiers. Son périmètre exclut les coentreprises (i.e. joint-ventures ou JV), car il ne les contrôle pas sur le plan opérationnel. Il s'agit notamment de YFPO (JV Exterior), BPO (JV Exterior), EKPO (JV H₂-Power) et BHS (JV Modules). Néanmoins, le poids de sa principale filiale, OPmobility, est prépondérant face à celui des deux autres, rendant ces dernières non-significatives pour une très grande majorité des enjeux matériels et des points de donnée (Data Points) associés. Dans la section 4.1.1.1 « Base générale d'établissement de l'État de durabilité (BP-1) » sont apportées les justifications à ces exemptions. L'approche retenue pour l'analyse de double matérialité et les résultats associés sont précisés dans la section 4.1.5.1 « Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels (IRO 1) ».

Cet État de durabilité est préparé et présenté conformément aux normes ESRS et à la réglementation en vigueur. Toute incertitude est signalée dans le document. Les interprétations nécessaires à la bonne compréhension du lecteur sont précisées. Les estimations présentées pourront être affinées au cours des prochaines périodes de déclaration, à mesure que des données plus pertinentes seront disponibles, tant au niveau réglementaire que sectoriel.

Les pratiques de contrôle interne liées aux états sur le développement durable seront progressivement renforcées. Des comparaisons disponibles par étapes permettront un suivi d'évolution des performances. L'État de durabilité indique les principaux jugements portés et les seuils utilisés pour évaluer la matérialité. Cette évaluation pourra être mise à jour lors des prochains exercices.

4.1.1.1 BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE DURABILITÉ (BP-1)

Le *reporting* est établi conformément aux dispositions françaises en vigueur relatives au *reporting* de durabilité, résultant de la transposition de la directive CSRD soit, la mise en application des textes suivants :

- la directive CSRD 2022/2464 ;
- la directive 2022/2464 de l'Union européenne du 14 décembre 2022 modifiant le règlement n° 537/2014 ;
- la directive 2004/109/CE ;
- la directive 2006/43/CE ; et
- la directive 2013/34/UE, concernant le *reporting* sur le développement durable des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD), ainsi que le règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission.

Toutes les filiales de Burelle SA sont soumises à une obligation d'information individuelle ou consolidée en matière de durabilité, conformément aux dispositions du droit français en vigueur issues de la transposition des articles 19 bis, paragraphe 9, et 29 bis, paragraphe 9, de la directive 2013/34/UE, à l'exception des entités ne faisant pas l'objet d'un contrôle opérationnel.

Ce chapitre a pour objectif de couvrir les informations générales associées à Burelle SA à propos de la gouvernance et la stratégie relatives à la durabilité. Il détaille les résultats de l'analyse de double matérialité, c'est-à-dire l'impact de Burelle SA sur l'environnement, le social, la gouvernance, et vice-versa.

Cette analyse, basée sur l'identification et la cotation des impacts, risques et opportunités associés aux activités du Groupe, a été réalisée en intégrant toute la chaîne de valeur de Burelle SA, conformément à l'ESRS 1, section 5.1. L'approche de durabilité dépasse donc les activités du Groupe, pour inclure également les activités amont et aval de la chaîne de valeur, afin de présenter une vision globale des enjeux de Burelle SA.

Comme précisé dans la section 4.1.5 « Gestion des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) », cette analyse a permis d'identifier les IRO relatifs aux périmètres OPmobility, Sofiparc et Burelle Participations. Ces IROs, communs aux périmètres OPmobility, Sofiparc et Burelle Participations, sont relatifs à trois enjeux matériels, l'atténuation du changement climatique et l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'éthique des affaires.

Concernant les enjeux matériels communs aux filiales, les positions suivantes ont été retenues :

- Atténuation du changement climatique : compte tenu du poids prépondérant d'OPmobility, les données de reporting ont été limitées à cette filiale (comme précisé dans la section 4.1.1.2 (BP-2)) ;
- Adaptation au changement climatique : la filiale Sofiparc présentant un risque spécifique, les données de reporting couvrent spécifiquement OPmobility et Sofiparc ;
- Comportements délictueux liés à des pratiques de corruption : les données de reporting couvrent spécifiquement OPmobility et Sofiparc.

Burelle SA se concentre sur les exigences de la CSRD afin de ne publier que des données dont la qualité est assurée. A cela, s'ajoutent les indicateurs soumis à « phased-in » suivants, qui vont faire l'objet d'une publication progressive, notamment concernant :

- S1-7 « Caractéristiques des non-employés » : la donnée est publiée ;
- S1-11 « Protection sociale » : la donnée est publiée ;
- S1-12 « Personnes en situation de handicap » : information mentionnée ;

- S1-13 « Formation et développement des compétences » : le *Phased-In* est appliqué partiellement, la donnée relative à la formation est publiée, et celle liée aux revues de performance l'est aussi, uniquement pour la population M&E ;
- S1-14 « Santé et sécurité » (employés) : information mentionnée ;
- S1-14 « Santé et sécurité » (non employés) : le *Phased-In* est appliqué partiellement ; la donnée relative aux non employés est publiée sur certains indicateurs ;
- S1-15 « Équilibre entre vie professionnelle et vie privée » : le *Phased-In* est appliqué sur le DP S115.95 (a), la donnée concernant les congés d'aidants ainsi que la répartition par genre n'étant pas publiée.

Burelle SA n'a omis aucune information relative à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats de l'innovation. Le Groupe a choisi de divulguer les développements imminents et les questions en cours de négociation.

4.1.1.2 PUBLICATION D'INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES (BP-2)

Depuis 2025, les activités Exterior et Lighting ont été regroupées, ne formant qu'un seul business group « Exterior & Lighting ».

Certains indicateurs relatifs à la chaîne de valeur reposent sur des estimations, lorsque les données ne sont pas disponibles. Les méthodes d'estimation sont documentées en annexes méthodologiques, section 4.6.1. L'incertitude est faible, sur les montants des investissements passés ou réalisés au cours de l'exercice, et des charges d'exploitation liées aux plans d'actions. Les éléments prospectifs communiqués sont basés sur les données prévisionnelles les plus récentes.

Les méthodes de calcul sont les mêmes que pour le rapport 2024. Les indicateurs sont définis conformément aux exigences des ESRS. De manière spécifique :

- informations environnementales :
 - ESRS E1 – Changement climatique : en 2025, Burelle SA a ajusté la méthodologie de son bilan carbone afin d'intégrer les émissions liées à l'activité Lighting, acquise en 2022, dans la base de référence de 2019. La moyenne des émissions de l'activité Lighting en 2023 et 2024 est rapportée aux émissions du Groupe, puis extrapolée à 2019. Cette approche reflète l'intensité carbone réelle des produits de l'activité Lighting. En raison de la disponibilité partielle des données des activités dans la chaîne de valeur, de l'absence de certification de la qualité des données et de la nécessité de prendre un certain nombre d'hypothèses, le bilan carbone présenté contient des estimations. La comptabilité carbone réalisée par Burelle SA respecte le GHG Protocol. Les émissions de CO₂ relatives à Burelle SA et aux deux filiales Sofiparc et Burelle Participations représentant moins de 0,1 % par rapport à celles d'OPmobility, elles ont été considérées comme non-significatives. Ainsi le bilan carbone de Burelle SA est identique à celui d'OPmobility. Depuis 2019, le Groupe applique une hypothèse de 10 ans d'utilisation et 15 000

kilomètres parcourus par an pour la phase d'usage des véhicules. Le calcul des émissions des scopes 1 et 2 a été réalisé à l'aide d'une extrapolation linéaire basée sur les 11 premiers mois de l'année 2025 (comme les années précédentes). Les émissions du scope 1 en 2024 comportaient une inexactitude concernant la conversion des émissions de CO₂ associées aux autres gaz (propane, butane, gaz frigorigènes). Le Groupe l'a corrigée.

- ESRS E2 – Pollution : des estimations, détaillées dans la section méthodologie, ont été réalisées. Une correction a été effectuée sur l'année 2024 concernant les microplastiques : en effet, des microplastiques générés dans des poussières lors de processus d'injection sur le site de Pilar (Mexique) n'auraient pas dû être considérés. Le total des microplastiques 2024 passe donc de 10,7 tonnes à 9,8 tonnes ;
- ESRS E5 – Utilisation durable des ressources et économie circulaire : l'exercice de reporting 2025 concernant les flux de ressources entrantes pour la filiale OPmobility comporte certaines limites méthodologiques, notamment dans le calcul du poids des produits intermédiaires et secondaires. De manière plus générale, la fiabilité et la maturité des données relatives aux poids et aux quantités des produits et des matières demeurent limitées à ce stade pour l'ensemble des business groups, en raison d'un manque d'exhaustivité et d'harmonisation des méthodes de collecte. S'agissant spécifiquement des produits et matières recyclés, le périmètre de reporting est actuellement restreint : seul le business group Exterior & Lighting assure le suivi de cet indicateur. Les autres business groups du Groupe ne reportent pas à ce jour l'indicateur relatif au poids des composants, produits et matières secondaires réutilisés ou recyclés. En outre, pour Exterior & Lighting, la catégorisation actuelle des produits ne permet pas de distinguer l'origine des matières recyclées (PIR, PCR, PCR-ELV), ce qui peut conduire à une sous-estimation du poids total déclaré. Par ailleurs, les données ne sont pas disponibles pour certains produits. Un travail global d'amélioration des processus et de la qualité des données est en cours, incluant une harmonisation des méthodes de collecte et un renforcement de l'exhaustivité des informations, avec un objectif de déploiement d'une déclaration plus robuste et harmonisée à partir de l'exercice 2027. La méthodologie de calcul de la recyclabilité des produits d'Exterior & Lighting a été généralisée sur l'ensemble des business groups. Celle-ci se base sur une recyclabilité théorique des produits en sortie d'usine en utilisant la norme ISO 22628. Les business groups réalisent ce calcul à l'aide d'un échantillon de plusieurs produits représentatifs, puis une extrapolation est faite au global. Par ailleurs, Burelle SA intègre la recyclabilité des emballages dans son reporting 2025. En effet, cette année a permis au Groupe de gagner en maturité sur cet indicateur qui n'était pas suivi en 2024. Malgré certaines limites méthodologiques liées à des estimations réalisées à partir de sources documentaires, cet indicateur permet d'identifier des pistes d'amélioration et de renforcer sa performance environnementale. Le calcul repose sur les achats d'emballages réalisés en 2025, hors stocks, en excluant les business group Modules et H₂-Power. Cet échantillon couvre une part significative des emballages utilisés par le Groupe.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

- ESRS S1 – Périmètre : le nombre de salariés de la holding Burelle SA, Sofiparc et Burelle Participations étant inférieur à 10 personnes, soit moins de 0,05 % d'OPmobility, le nombre total de collaborateurs de Burelle SA est considéré égal à celui d'OPmobility. Le suivi des heures de formation pour les collaborateurs de Burelle SA est bien réalisé, leur répartition par genre a été projetée sur la base de la ventilation observée sur l'outil interne My Learning Place (le mode de calcul est détaillé en section 4.6). Aucun indicateur n'a fait l'objet d'une validation par un organisme externe autre que les commissaires aux comptes.

Il a été fait le choix d'utiliser des horizons de temps différents selon la filiale considérée pour tenir compte des spécificités des activités concernées :

- les horizons temporels utilisés par OPmobility sont alignés avec ceux définis par la norme ESRS 1. Ainsi, l'horizon court terme correspond à l'année en cours, l'horizon moyen terme s'étend jusqu'à cinq ans et au-delà de cinq ans, le Groupe considère qu'il s'agit de l'horizon long terme ;
- les horizons temporels utilisés par Sofiparc sont différents de ceux définis dans la norme ESRS 1. En effet, les activités de Sofiparc n'étant pas industrielles, mais résolument tournées vers l'immobilier, ces horizons temporels sont mécaniquement plus longs. Par conséquent, l'horizon court terme s'étend jusqu'à cinq ans, l'horizon moyen terme s'étend jusqu'à dix ans et l'horizon long terme au-delà de dix ans.

La contribution à la trajectoire du Groupe des filiales Sofiparc et Burelle Participations est non-significative. Ainsi les engagements climatiques de Burelle SA reflètent ceux de sa principale filiale OPmobility. La trajectoire de cette dernière a été certifiée SBTi en 2021, sur le périmètre historique hors acquisition Lighting, en ligne avec les Accords de Paris :

- neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025 (80 % de réduction et compensation du reste des émissions résiduelles) ;
- réduction de 30 % de son Scope 3 en 2030 par rapport à 2019.

Par ailleurs, le Groupe travaille à la mise en place d'objectifs Net Zero en 2050.

La terminologie « Neutralité carbone » utilisée dans ce document fait référence à ces engagements. Certaines cibles et certains indicateurs climatiques, comme ceux concernant la réduction des émissions de CO₂ à horizon 2025 puis 2030 (sur le périmètre historique hors acquisition Lighting), sont certifiés par des organismes indépendants (SBTi).

Le Groupe actualise ses calculs environnementaux chaque année en tenant compte des évolutions des référentiels internationaux, notamment pour son bilan carbone. Burelle SA s'appuie sur les standards reconnus tels que le GHG Protocol et l'ISO 14064, ainsi que sur les bases sectorielles de référence (par exemple la Base Carbone de l'ADEME), des rapports fournisseurs et des outils d'évaluation tiers. Ces sources fournissent des données actualisées sur les facteurs d'émission, les matériaux, les procédés industriels et les flux logistiques. Elles permettent d'estimer avec précision les impacts environnementaux tout au long de la chaîne de valeur, en particulier les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités des fournisseurs en amont et à l'utilisation des produits par les clients en aval.

Les ressources financières significatives mises en œuvre au titre des plans d'actions des ESRS sont indiquées. Le Groupe renforce son contrôle interne afin d'améliorer sa déclaration de durabilité.

4.1.2 LA GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ

4.1.2.1 FONCTIONNEMENT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA GOUVERNANCE

Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

Burelle SA est détenue à 85,35 % par la famille Burelle, le reste de l'actionnariat est flottant à 14,39 % ou en autocontrôle à 0,26 %. Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de Burelle SA est constitué de huit administrateurs, dont 5 femmes et 3 hommes, et 38 % d'administrateurs indépendants, cinq d'entre eux appartiennent au groupe de contrôle familial. Deux de ces administrateurs sont également présents dans le Conseil d'Administration d'OPmobility, qui dispose d'un Comité des Nominations et de la RSE. Les autres membres apportent, de par leurs compétences financières, industrielles et managériales, des expériences variées provenant d'horizons différents. Le Conseil d'Administration de Burelle SA est donc composé de deux membres exécutifs et de six membres non exécutifs.

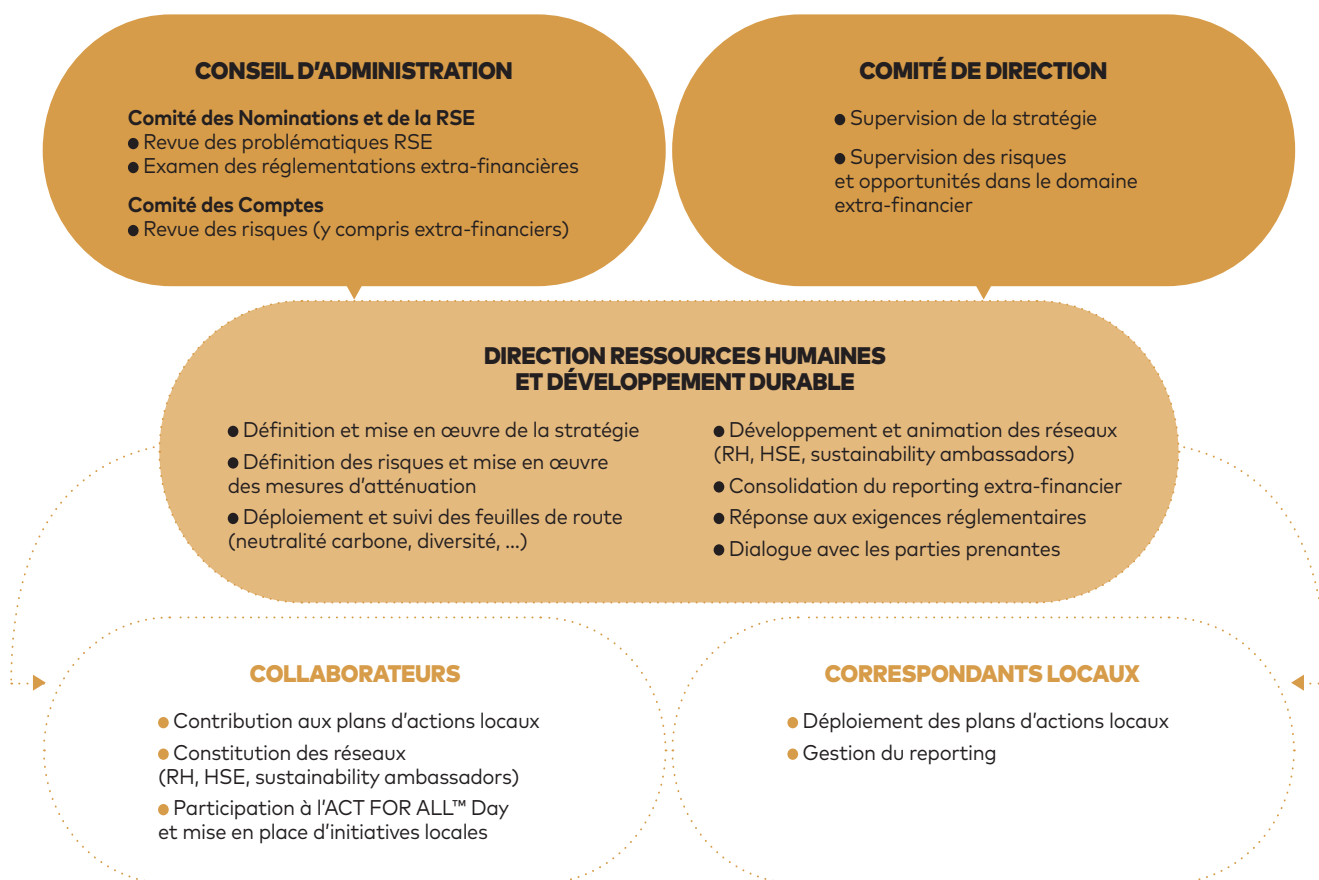
La section 3 « Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise » du rapport financier intégré du présent document décrit en détail le rôle de la Direction dans les processus de gouvernance, les contrôles et les procédures utilisés pour suivre, gérer et superviser les impacts, les risques et les opportunités et doit être considéré comme le point de référence pour ces sujets.

Ce chapitre met en avant la structure de gouvernance du Groupe, les responsabilités des différents Comités et les mécanismes en place pour assurer une gestion efficace et transparente des enjeux stratégiques et opérationnels. Il souligne également l'engagement du Conseil d'administration à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la stratégie globale du Groupe, et notamment la supervision des transformations opérées par sa principale filiale OPmobility dans le cadre de ses engagements en matière de mobilité propre.

OPmobility est le principal actif de Burelle SA, représentant 75 % de l'actif net réévalué et plus de 99,95 % des effectifs du Groupe au 31 décembre 2025. Les principales ressources humaines, techniques et intellectuelles de Burelle SA sont majoritairement celles d'OPmobility. Cette filiale dispose d'une gouvernance solide et équilibrée intégrant la durabilité au cœur des décisions stratégiques pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance tout en maintenant une transparence exemplaire.

La gouvernance de la durabilité chez Burelle SA s'appuie sur les travaux réalisés par le Comité des Nominations et de la RSE d'OPmobility. Ce comité assure la fonction de supervision des enjeux ESG du périmètre de Burelle SA. Une articulation claire entre les différents niveaux de responsabilité, garantissant des interactions hiérarchiques efficaces avec les organes d'administration, des Comités associés et de gestion, y est observée.

FONCTIONNEMENT, RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE LA GOUVERNANCE EXTRA-FINANCIÈRE



4

Le Conseil d'Administration décide des orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre, conformément à son objet social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il détermine, sur proposition de la Direction Générale et du Président du Conseil d'Administration, les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale. En matière climatique, cette stratégie est assortie d'objectifs précis définis pour différents horizons de temps. La présence d'administrateurs en commun dans le Conseil d'Administration de Burelle SA et dans le Conseil d'Administration d'OPmobility permet d'assurer la prise en compte des enjeux de durabilité. La diversité et la complémentarité des expériences des administrateurs permettent une prise en compte rapide et approfondie des enjeux du Groupe. Leurs compétences sont présentées dans la section 3.1.1 « Composition du Conseil d'Administration » de ce document.

Deux Comités spécialisés assistent le Conseil d'Administration de Burelle SA : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations. La principale filiale concernée par les enjeux de durabilité, OPmobility, dispose d'un Comité spécialisé dédié à la RSE. Les membres de ces Comités examinent les questions soumises par le Conseil, préparent les travaux et décisions, et rapportent leurs conclusions sous forme de comptes rendus,

propositions, avis, informations ou recommandations. Ils peuvent mener des études dans leur domaine de compétence pour éclairer les décisions du Conseil. Les Comités n'ont pas de pouvoir de décision et chaque Président établit librement l'ordre du jour de leurs réunions. En matière de développement durable, le Comité des Nominations et de la RSE a notamment pour mission :

- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociétale et environnementale ;
- le suivi de l'intégration des engagements du Groupe en matière de développement durable, en cohérence avec les enjeux propres à ses activités et avec ses objectifs. ;
- l'analyse du *reporting* de l'information extra-financière ;
- la revue de l'État de durabilité ;
- l'examen des risques et opportunités liés au changement climatique, la veille relative à la prise en compte par le Groupe, des enjeux extra-financiers et des perspectives long terme, notamment au travers de la fixation d'objectifs extra-financiers ;
- le suivi du bon niveau du Groupe en matière de conformité extra-financière et de responsabilité sociale et environnementale.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

La Direction qui regroupe les Ressources Humaines et le développement durable permet de mieux aligner les objectifs d'OPmobility avec ses ambitions de transformation organisationnelle et d'impact positif.

Afin de répondre aux exigences de la CSRD, la collaboration entre les équipes des Directions Ressources Humaines et Développement Durable, Financière, Juridique et Risques a permis de rapprocher les intérêts financiers et extra-financier du *reporting* du Groupe. Cette collaboration renforce une gestion transversale et cohérente des enjeux ESG.

Pour soutenir cette organisation, les compétences et expertises en développement durable sont alignées sur les impacts, risques et opportunités significatifs identifiés. Cette année encore, des formations spécifiques, l'intégration d'experts dans les équipes stratégiques et la mobilisation de Comités spécialisés assurent une prise en compte efficace et systématique des enjeux de durabilité dans toutes les décisions clés.

Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes (GOV-2)

Le Conseil d'Administration a poursuivi ses travaux sur la définition de la stratégie de BurelleSA et le suivi de sa mise en œuvre, conformément à sa mission de holding d'animation et de contrôle. La prise en compte des impacts, risques et opportunités par les organes de gouvernance dans la stratégie, les décisions majeures et la gestion des risques sont détaillées à la section 3 « Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise » du rapport financier intégré du présent document, notamment concernant les évolutions intervenues au cours de l'année 2025 au sein de sa principale filiale, OPmobility, dans le cadre de sa transformation vers la mobilité propre. Le présent État de durabilité a été présenté au Comité des Comptes. Il a ensuite été validé par le Conseil d'Administration lors de la séance du 18 mars 2026.

Les administrateurs de BurelleSA sont régulièrement informés de l'ensemble des activités, des performances et des enjeux stratégiques du Groupe. Les discussions au sein du Conseil, dirigées par son Président, se déroulent de manière transparente et approfondie, assurant une prise en compte complète des impacts, des risques et des opportunités significatifs. Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois avec un taux de participation de 100%.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé par les organes de gouvernance et les comités spécialisés d'OPmobility qui y assurent une communication structurée et régulière des informations sur les impacts, risques et opportunités importants à ses organes de gouvernance, avec un suivi rigoureux pour assurer la mise en œuvre efficace des politiques et la réalisation des objectifs.

1) Fréquence d'information

- Annuellement : mise à jour et publication du Plan de Vigilance et de l'État de durabilité dans le Document d'Enregistrement Universel ;

- Trimestriellement : réunions des Comités spécialisés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques et actions ;
- Au besoin : en cas de risques ou opportunités majeurs identifiés dans des domaines critiques (environnement, droits humains, etc.).

2) Responsabilité des informations

Les informations sont présentées par :

- les équipes de direction, qui fournissent des analyses détaillées sur les politiques et leur efficacité ;
- les auditeurs externes, qui expriment un avis d'assurance limitée sur la conformité et sincérité des informations.

3) Mise en œuvre de la diligence raisonnable

Les processus de diligence raisonnable sont suivis par :

- une cartographie des risques : mise à jour annuellement et approuvée par le Conseil ;
- un suivi des objectifs et des résultats, documentés par des indicateurs de performance en matière de durabilité.

4) Évaluation des résultats et de l'efficacité

Les résultats sont évalués par :

- le suivi d'indicateurs spécifiques et la réalisation des objectifs associés ;
- des rapports d'audit externes qui garantissent l'objectivité et l'efficacité des politiques mises en œuvre (hors mission de certification légale sur les informations en matière de durabilité).

En 2025, BurelleSA a mené son deuxième exercice de double matérialité conformément aux exigences de la CSRD. En ce sens, les travaux réalisés lors du premier exercice ont été repris comme base afin d'identifier ce qui a pu évoluer au sein du périmètre des activités et du fonctionnement des entités.

Les ESRS applicables au Groupe ont été réaffirmés en parallèle des enjeux, impacts, risques et opportunités (IROs) matériels qui ont pu être identifiés. Ces résultats, ainsi que la méthodologie déployée, ont été examinés en détail par le Comité des Comptes. Par ailleurs, le processus de collecte et de traitement des données de durabilité a été exposé par le Comité des Comptes, assurant la transparence et la fiabilité des informations communiquées.

4.1.2.2 RÉMUNÉRATION ET INCITATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (GOV-3)

La rémunération au titre de la durabilité et l'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation sont détaillées dans le chapitre 3 « Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise », section 3.2 « Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du dirigeant mandataire social ». Le Comité des Rémunérations prépare les décisions du Conseil d'Administration auquel incombe la responsabilité de déterminer l'ensemble des rémunérations et avantages du dirigeant mandataire social.

Les critères d'appréciation de la performance pour la fixation de la part variable du Président-Directeur Général visent une croissance équilibrée à long terme, incluant la progression du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le développement des différentes activités du Groupe, en particulier dans l'immobilier. Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations a qualifié à 120 % le critère portant sur l'appréciation du Conseil d'Administration sur l'action du Président-Directeur Général, incluant la progression du Groupe dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et le développement des différentes activités du Groupe, en particulier dans l'immobilier.

4.1.2.3 GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLES INTERNES (GOV-5)

La gestion des risques et les contrôles internes relatifs à l'information en matière de durabilité sont détaillés dans la section 2.4 « Facteurs de risques et de contrôle » du chapitre 2. Le Groupe déploie progressivement un dispositif de contrôle

interne pour les données extra-financières, fondé sur les mêmes principes que celui existant pour les données financières. Les lignes de défense décrites dans ce chapitre couvrent également le périmètre extra-financier. Le renforcement du dispositif concerne également des postes de contrôleurs pour la vérification de ces données.

En complément, les résultats des audits de sites réalisés dans le cadre de la conformité CSRD sont systématiquement exploités et donnent lieu à des plans de remédiation. Les observations et axes d'amélioration identifiés sont analysés par les sites et par le Groupe afin de diffuser les bonnes pratiques et renforcer en continu la qualité du *reporting* consolidé. Lorsque certaines remarques sont récurrentes, elles sont intégrées dans un plan global d'amélioration.

Par ailleurs, des contrôles automatisés sont effectués *via* la plateforme de *reporting*, incluant des tests de cohérence. Toute variation significative d'une année sur l'autre doit être justifiée par les entités concernées, garantissant ainsi la fiabilité et la traçabilité des données publiées.

4

4.1.3 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE ESG

4.1.3.1 PRATIQUES DE VIGILANCE RAISONNABLE (GOV-4)

La table de correspondance présente les informations figurant dans l'État de durabilité et les éléments relatifs à son processus de vigilance raisonnable, conformément aux exigences réglementaires et aux engagements de Burelle SA.

Table de correspondance vigilance raisonnable

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragrophes dans l'État de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	● ESRS 2 – SBM-3 (section 4.1.4) ● Analyse de double matérialité et lien avec la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe (chapitre 1) ● Plan de Vigilance (section 4.8) ● ESRS 2 – GOV-2 (section 4.1.2.1) ● ESRS 2 – GOV-3 (section 4.1.2.2)
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	● ESRS 2 SBM-2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes » (section 4.1.3.3)
Identifier et évaluer les impacts négatifs	● ESRS 2 IRO-1 (section 4.1.5.1) ● ESRS 2 SBM-3 (section 4.1.4)
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	● ESRS E1 (section 4.2.1)/ESRS E2 (section 4.2.2)/ESRS E5 (section 4.2.3) ● ESRS S1 (section 4.3.1)/ESRS S2 (section 4.3.2)/ESRS S4 (section 4.3.3) ● Plan de Vigilance (section 4.8)
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	● ESRS E1 (section 4.2.1)/ESRS E2 (section 4.2.2)/ESRS E5 (section 4.2.3) ● ESRS S1 (section 4.3.1)/ESRS S2 (section 4.3.2)/ESRS S4 (section 4.3.3) ● Plan de Vigilance (section 4.8)

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

4.1.3.2 MODÈLE D'AFFAIRES, STRATÉGIE ET CHAÎNE DE VALEUR (SBM-1)

Burelle SA est une société holding ayant pour missions d'exercer le contrôle de ses filiales et de participer à la définition et à la conduite de leur politique de développement. Burelle SA détient trois filiales :

- OPmobility, à 60,6 % ;
- Burelle Participations, à 100 % ;
- Sofiparc, à 100 %.

Le modèle d'affaires de BurelleSA est présenté au début du Rapport annuel. En complément des activités industrielles et de capital investissement détenues respectivement par OPmobility et Burelle Participations, Sofiparc détient et gère un patrimoine immobilier constitué de bureaux et de terrains et détient à son tour la société Sofiparc Hotels, dédiée à l'hôtellerie.

BurelleSA a pour mission l'animation et le contrôle des filiales dans une perspective de long terme. Le Groupe a également vocation à financer ses filiales et à orienter leurs politiques d'investissement et d'innovation. À ce titre, BurelleSA mutualise les ressources de ses trois filiales et réinvestit la majorité des cash-flows générés pour autofinancer les projets du Groupe. Eu égard à son poids économique, OPmobility joue un rôle majeur dans le développement et la prospérité durable de l'ensemble. Ainsi, Burelle SA réinjecte une part significative des ressources dans le développement et l'innovation de sa filiale industrielle. Les paragraphes qui suivent sont donc consacrés à la stratégie et au modèle économique d'OPmobility.

Dans un monde où le changement s'accélère, les enjeux climatiques modifient les façons de consommer et de se déplacer. En tant qu'acteur majeur de la mobilité, OPmobility veut jouer un rôle moteur dans cette révolution sans précédent. Entreprise durable et responsable, le Groupe est prêt à remettre en question l'existant et à ouvrir de nouvelles perspectives. Entreprise familiale depuis quatre générations, attachée à l'humain, et consciente de sa responsabilité envers la planète, OPmobility veut léguer aux générations futures un bilan positif.

Parce que les préférences et les attentes envers la mobilité évoluent constamment, le Groupe, développe ses liens de proximité avec ses clients et toutes ses parties prenantes pour ouvrir de nouvelles voies, à la hauteur des enjeux de la transition énergétique.

Leader d'un marché où le changement s'accélère, OPmobility innove pour faire émerger une mobilité plus durable, plus sûre, et accessible à tous. Guidé par sa raison d'être, *Driving a new generation of mobility*, le Groupe questionne le statu quo en explorant de nouvelles pistes : l'hydrogène, l'électrification ou encore l'Intelligence Artificielle.

Le modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de BurelleSA est décrit dans le rapport intégré (chapitre 1, page 24 et 25).

La culture entrepreneuriale du Groupe

Excellence opérationnelle

La capacité de produire à grande échelle et dans des délais très courts constitue l'un des facteurs fondamentaux du succès du Groupe. Portée au quotidien par l'ensemble des collaborateurs, son excellence opérationnelle est reconnue par ses clients.

Innovation

La structuration de l'innovation dans le Groupe repose sur des horizons temporels allant de la recherche fondamentale au pré-développement, en assurant une cohérence avec les attentes des clients, les besoins du marché et les grandes tendances technologiques. Pour ces différentes temporalités, des partenariats mondiaux ont été conclus, pour accélérer le développement et la mise sur le marché de produits, notamment dans les nouvelles activités du Groupe telles que :

- l'électrification (à partir des piles à combustibles ou des batteries) ;
- l'électronique de contrôle avancée ;
- l'éclairage automobile, la communication V2x (*Vehicle-to-Everything*) et la sécurité ;
- les nouveaux matériaux et leur recyclage dans une logique d'économie circulaire ;
- le développement des logiciels embarqués, des jumeaux numériques et services associés.

OPmobility accélère sa transformation afin de créer davantage de valeur pour ses clients et de renforcer sa compétitivité interne grâce à l'innovation. Cette dynamique s'appuie sur l'engagement du Groupe dans les écosystèmes d'innovation à l'échelle mondiale et sur l'établissement de partenariats stratégiques autour de technologies avancées, telles que l'intelligence artificielle.

Développement durable

OPmobility a structuré ses engagements dans un programme global ACT FOR ALL™. Conçu pour mobiliser ses parties prenantes, ce programme repose sur trois axes : « *Act for People* », « *Act Responsibly* » et « *Act for Planet* ».

	Marqueurs	KPI	2024	2025	Objectifs 2026
AXE 1 ACT FOR PEOPLE	Santé et sécurité	Accidents avec et sans arrêts - TF2 (périmètre IFRS)	0,7	0,55	0,5
	Ergonomie	Nombre de stations de travail évaluées	ND	ND ⁽¹⁾	15 % des stations évaluées, et au moins 1 par site
	Diversité et inclusion	Part des femmes dans l'organisation - Femmes <i>Senior Executives</i> - Femmes dans des rôles de management - Femmes M&E	23,1 % 21,4 % 25 %	27,7 % 23,7 % 26,2 %	30 % 26 % 28 %
	Promotion de l'emploi des jeunes	Nombre de stagiaires, apprentis, Graduate Programs et VIE	1 288	1 248	1 300
AXE 2 ACT RESPONSIBLY	Éthique des affaires	Nombre d'employés formés au Code de conduite et/ou à l'anti-corruption	92 %	98 %	100 %
	Achats responsables	Augmentation de la part des fournisseurs ayant un score EcoVadis	ND	Couverture actuelle : 47 %	+ 5 % par rapport à 2025
AXE 3 ACT FOR PLANET	Efficacité énergétique	Amélioration du ratio de la consommation énergétique des sites par rapport au chiffre d'affaires	22 %	19,1 %	Au moins 1 % (pour les usines uniquement)
	Biodiversité	Part des sites ayant un plan d'actions biodiversité	8 %	9 %	40 % des sites couverts
	Eau	Amélioration du ratio consommation d'eau par rapport au chiffre d'affaires hors composants (par rapport à l'année antérieure)	-8,6 %	6,6 %	- 2,5 % m³/M€

(1) Pas de chiffre suite à la mise en place d'une nouvelle méthodologie.

Les collaborateurs, dont la répartition par zone géographique est détaillée dans la section de l'ESRS S1, sont impliqués dans le programme qui constitue un levier essentiel de transformation et d'engagement collectif. Les trois axes d'ACT FOR ALL™ se traduisent par des initiatives concrètes, déployées à tous les niveaux de l'organisation. Chaque jour, des actions ciblées traduisent ces engagements dans les pratiques opérationnelles. L'atteinte des objectifs est mesurée par un ensemble d'indicateurs.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ACT FOR ALL™

NOTRE CULTURE ENTREPRENEURIALE



Innovation

Développement durable

Excellence opérationnelle

NOTRE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ACT FOR PEOPLE

OPmobility veille à offrir des conditions de travail sûres, saines et équitables à tous les collaborateurs.



ACT RESPONSIBLY

OPmobility promeut des règles de conduite irréprochable, faisant de l'éthique le pilier de sa performance responsable.



ACT FOR PLANET

OPmobility agit pour préserver la planète en réduisant l'impact de ses activités et en favorisant l'écoconception et la mobilité propre.

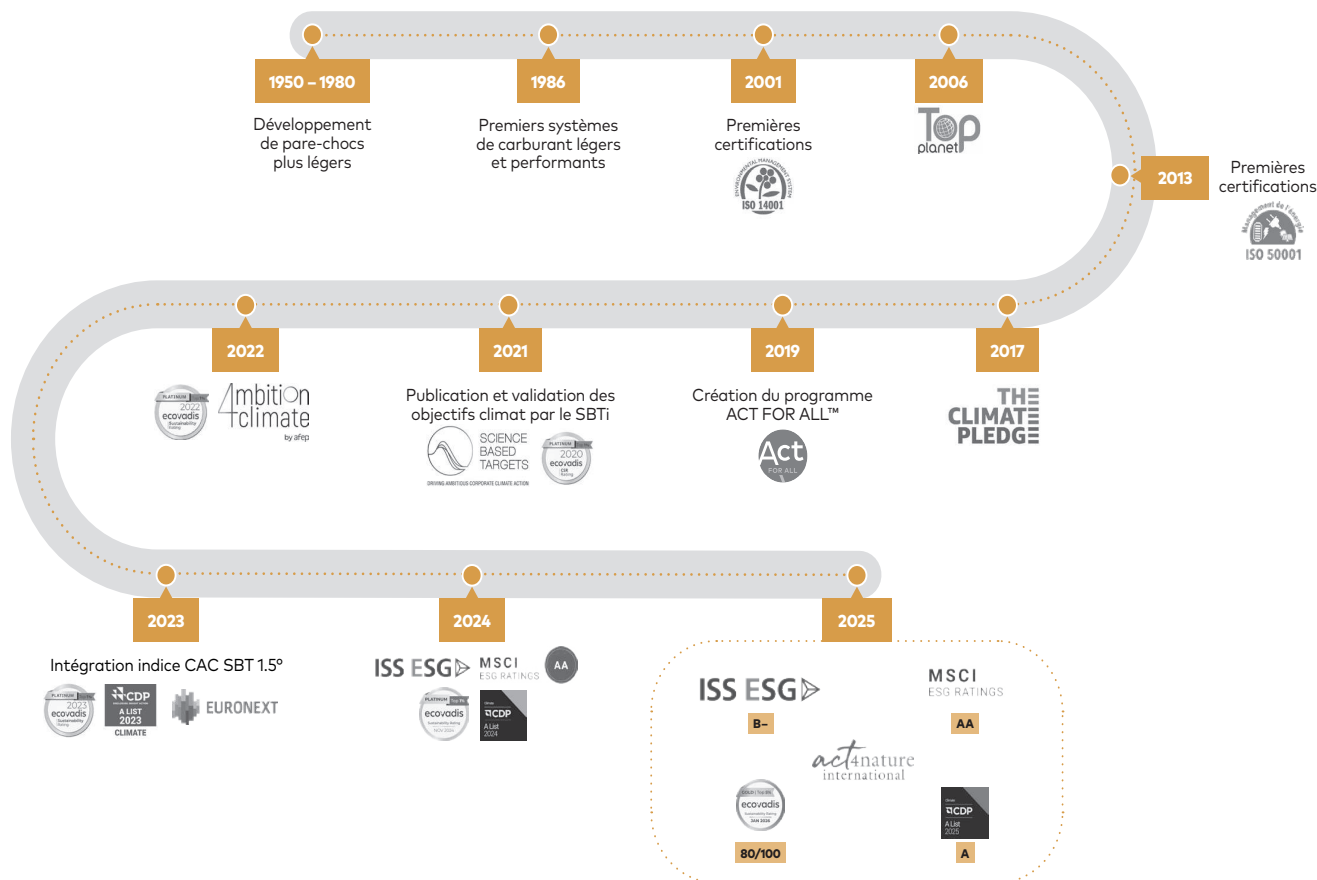
4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Progrès reconnus par les agences extra-financières et renouvelés en 2025

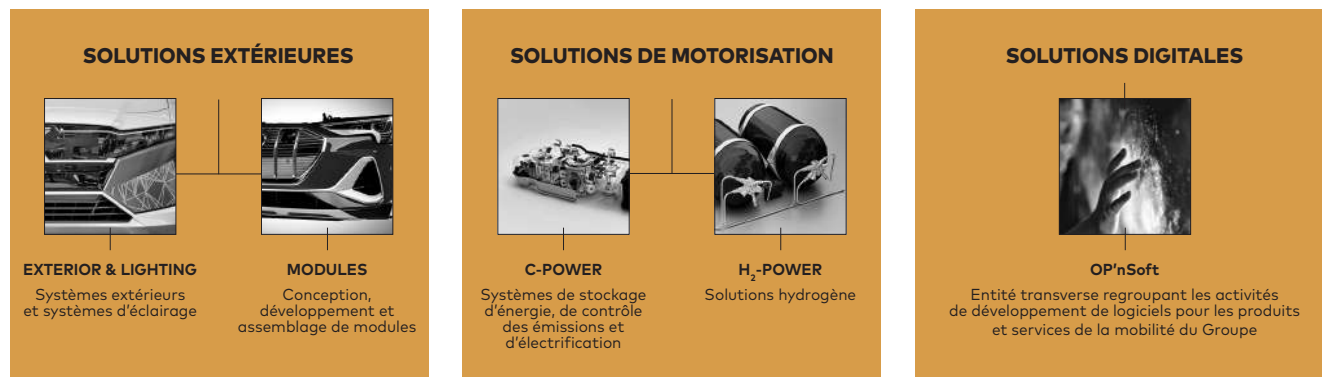
Depuis la création de l'indice par Euronext en 2023, OPmobility est membre de l'indice CAC SBT 1.5° qui distingue les sociétés du SBF 120 dont la trajectoire de décarbonation est alignée avec les Accords de Paris sur le climat.

UN ENGAGEMENT PRÉCURSEUR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Un portefeuille technologique diversifié et complémentaire

Grâce à une offre technologique complète, segmentée en deux grandes catégories, le Groupe se positionne comme le partenaire technologique de référence de toutes les mobilités, partout dans le monde.



1/ Solutions extérieures

- Le business group Exterior & Lighting est dédié au développement et à la production de pièces extérieures et de systèmes d'éclairage. En réunissant ces deux expertises, OPmobility répond à la demande croissante de personnalisation, de performance et d'intégration fluide. Le Groupe conçoit des produits qui renforcent à la fois l'esthétique, la fonctionnalité, la sécurité et la durabilité des véhicules. Le portefeuille couvre un large éventail de solutions : pare-chocs, panneaux de carrosserie, hayons, ainsi que des systèmes d'éclairage avancés tels que projecteurs, feux arrière, panneaux lumineux et dispositifs d'éclairage étendus à l'avant et à l'arrière.
- Le business group Modules est spécialisé dans le développement, l'assemblage et la logistique des modules bloc avant et étend son offre de produits à d'autres parties du véhicule comme le cockpit et la console centrale. Modules s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à accroître la valeur ajoutée par véhicule, en développant de nouveaux modules et systèmes, tout en tirant parti de la croissance du marché des véhicules électriques.

2/ Solutions de motorisation

- OPmobility, à travers le business group C-Power, développe des systèmes de stockage d'énergie embarquée et de dépollution, contribuant ainsi à l'émergence de la voiture propre. Le Groupe propose des solutions adaptées à toutes les motorisations, qu'il s'agisse de motorisations thermiques, hybrides ou hybrides rechargeables et électriques, répondant aux besoins variés des constructeurs automobiles.
- Précurseur des technologies propres, le Groupe, via son business group H₂-Power, innove dans la conception de solutions hydrogène pour la mobilité électrique zéro émission. En développant des technologies de pointe, telles que le stockage haute pression dans des réservoirs renforcés avec de la fibre de carbone, la pile à combustible et les solutions de gestion et de contrôle de l'énergie ; il contribue activement à la réduction des émissions de carbone et à la promotion d'une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

Le Groupe est leader mondial sur ses trois activités historiques (Exterior, C-Power et Modules) grâce à sa capacité d'innovation et son expertise dans l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans ses produits, améliorant ainsi la sécurité, la connectivité et l'empreinte environnementale des véhicules.

En 2025, il n'y a pas eu de changements significatifs dans les groupes de produits et/ou services proposés.

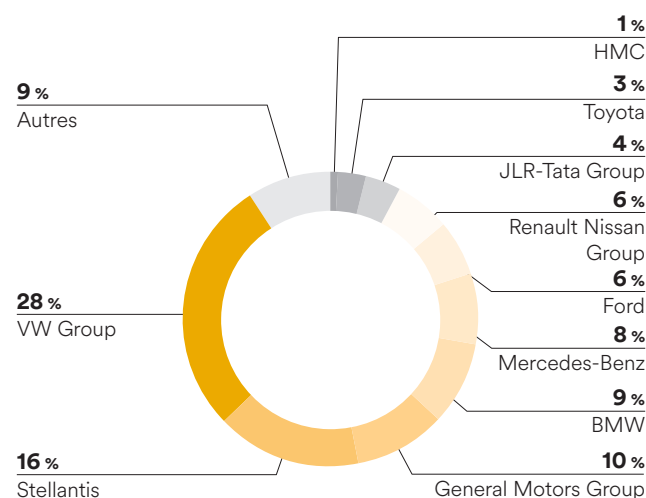
Des solutions clients adaptées aux mobilités d'aujourd'hui

Le Groupe développe ses activités à l'échelle mondiale et diversifie son portefeuille clients, avec notamment des nouveaux acteurs de la mobilité électrique. Ouvert à toutes les formes de mobilité, OPmobility réaffirme sa volonté d'accompagner ses clients vers une mobilité décarbonée.

OPmobility répond aux besoins spécifiques de plusieurs catégories de clients :

- les constructeurs automobiles historiques ;
- les nouveaux acteurs de la mobilité électrique ;
- au-delà de l'automobile, la mobilité collective et lourde, notamment le secteur ferroviaire.

Répartition du chiffre d'affaires par client



Le Groupe réalise environ la moitié de son chiffre d'affaires en Europe. Tout en conservant ce socle historique, OPmobility accélère son développement en Amérique du Nord et en Asie. L'objectif est triple :

- mieux servir les clients grâce à la proximité de son outil industriel et la mutualisation de ses fonctions support ;
- anticiper et intégrer plus rapidement les tendances de consommation régionales avec les technologies adaptées ;
- capter au mieux la croissance de chaque marché.

Pour rappel, le Groupe n'est pas actif dans les secteurs des combustibles fossiles, de la production de produits chimiques, des armes controversées, ni du tabac. Le Groupe ne propose aucun produit ou service interdit sur les marchés où il opère.

Pour plus d'informations sur les marchés importants et les groupes de clients desservis, se référer au chapitre 1.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

La mobilité sur la voie de la décarbonation

La filière automobile s'engage dans des technologies de réduction des émissions de CO₂ :

- la réglementation européenne impose une réduction continue des émissions de CO₂ des véhicules particuliers neufs : 95 gCO₂/km en 2020, puis une baisse successive par rapport à 2021 de 15 % en 2025 et de 55 % en 2030, avant d'imposer des émissions nulles à l'échappement en 2035 ;
- la Chine réglemente les émissions des véhicules particuliers avec une cible à 117 gCO₂/km entre 2020 et 2024, puis 93 gCO₂/km au-delà ;
- les États-Unis abaissent leurs normes, de 166 gCO₂/mile en 2023 à ~131 gCO₂/mile en 2026 (soit ~ 83 gCO₂/km).
- concernant la mobilité lourde, à partir de 2025, la réglementation européenne impose une réduction de 15 % des émissions de CO₂ par rapport à 2019 à tous les poids lourds nouvellement immatriculés. La révision de cette réglementation prévoit des baisses d'émissions de CO₂ de 90 % des poids lourds immatriculés à partir de 2040 par rapport à 2019, avec des jalons intermédiaires à - 45 % en 2030 et - 65 % en 2035.

En 2030, les véhicules zéro émission pourraient représenter 45 % des ventes dans le monde selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE).

Un engagement de longue date en faveur d'une mobilité durable

La raison d'être d'OPmobility, *Driving a New Generation of Mobility*, prend racine dans les fondements du Groupe. Depuis sa création en 1946, OPmobility contribue à réduire l'empreinte environnementale des véhicules. Pour son fondateur Pierre Burelle, le plastique devait jouer un rôle important dans le futur de la voiture en remplaçant d'autres matériaux pour alléger le poids du véhicule, gagner en aérodynamisme, améliorer la consommation énergétique et, *in fine*, réduire la consommation de carburant et le coût. Cette approche a façonné le succès d'OPmobility et, en 75 ans, la part de plastique dans une voiture est passée de 10 kg à 250 kg.

Dessin de Pierre Burelle imaginant en 1947 des pièces automobile en plastique

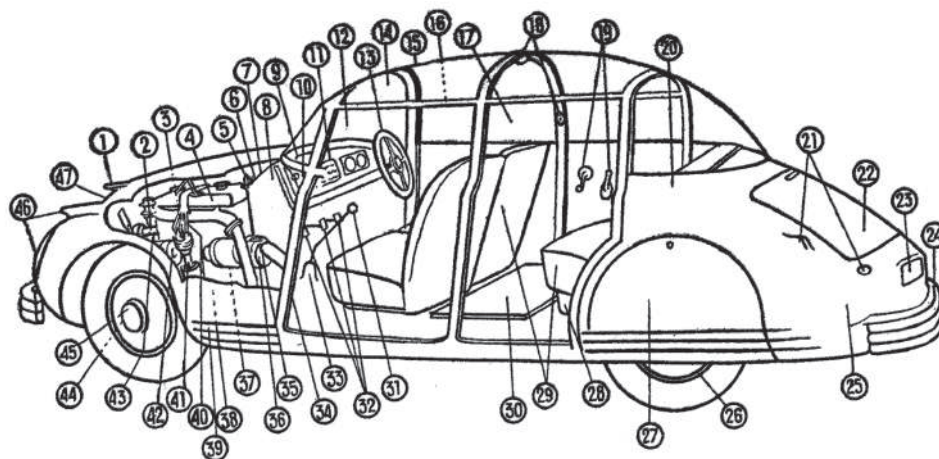


FIGURE 54. — Éléments d'une automobile réalisables en matières plastiques.

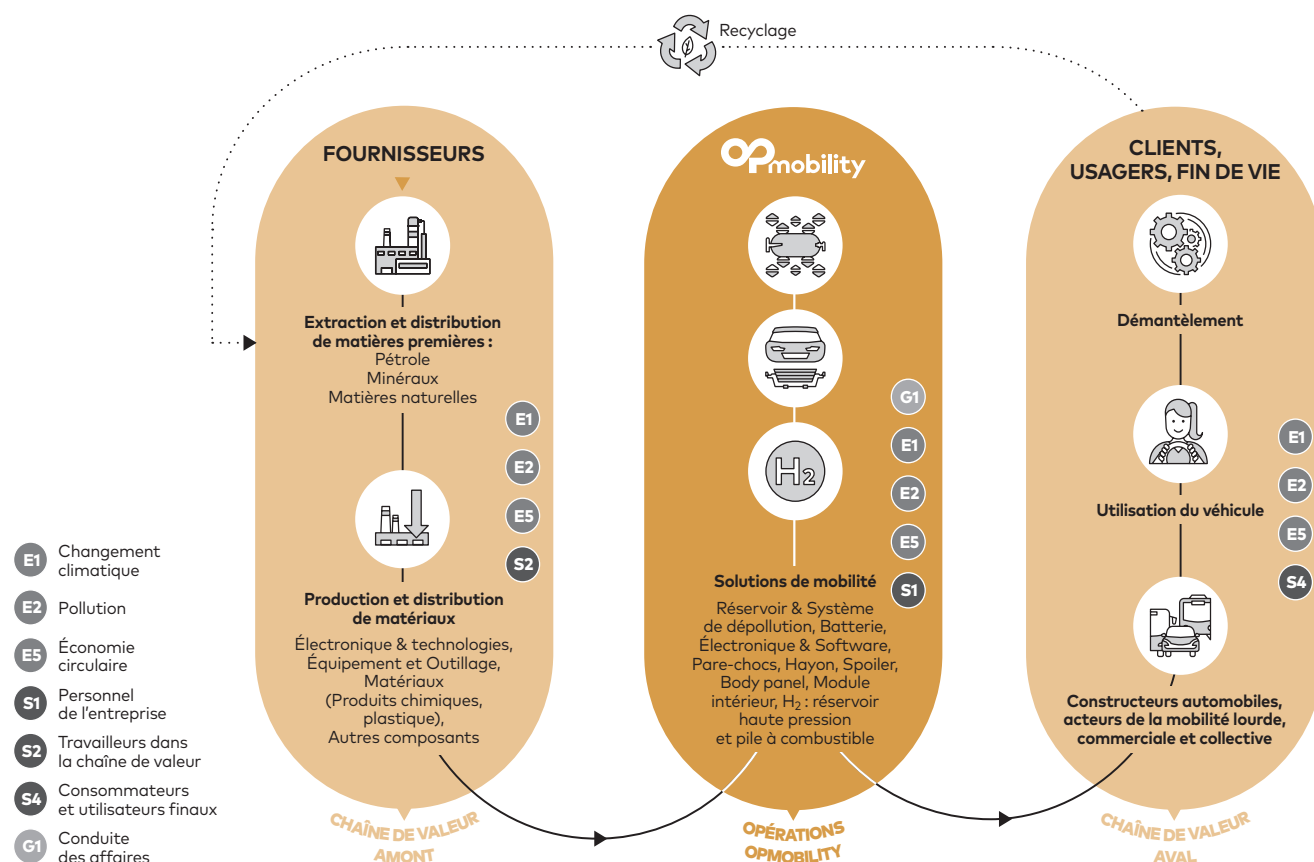
1. Garniture de radiateur. — 2. Pompe à eau. — 3. Carburateur et filtre à air. — 4. Couver-culasse. — 5. Bobine. — 6. Disjoncteur. — 7. Bac d'accumulateur. — 8. Panneau de séparation. — 9. Panneau de bord et boîte à gants. — 10. Instruments de bord. — 11. Poste radio. — 12. Pare-brise. — 13. Volant. — 14. Pare-soleil. — 15. Toit transparent. — 16. Montants. — 17. Fenêtres et panneau arrière transparents et garniture des fenêtres. — 18. Plafonnier et interrupteur. — 19. Poignées et leviers des fenêtres. — 20. Carrosserie. — 21. Feu arrière et indicateur de direction. — 22. Bagages. — 23. Plaque d'immatriculation. — 24. Habillage souple du pare-chocs. — 25. Réservoir. — 26. Pneumatiques. — 27. Garde-boue. — 28. Armature des sièges. — 29. Garniture des sièges. — 30. Tapis chauffant. — 31. Poignée de changement de vitesse. — 32. Garnitures des pédales. — 33. Couver-boîte de vitesse. — 34. Butées de portes. — 35. Joints de transmission. — 36. Pièces de l'avertisseur. — 37. Engrenage d'arbre à cames. — 38. Carter. — 39. Bande décorative. — 40. Câbles d'allumage. — 41. Distributeur. — 42. Pièces de la dynamo. — 43. Ventilateur. — 44. Garnitures de freins. — 45. Enjoliveur et flasque. — 46. Phares et feux de position. — 47. Calandre et radiateur.

La chaîne de valeur

Le Groupe intègre des innovations à chaque étape de sa chaîne de valeur, de la sélection des matières premières à la livraison des produits finis aux constructeurs. Cette approche lui permet d'optimiser la performance environnementale et industrielle de ses solutions, tout en répondant aux exigences croissantes du marché en matière de durabilité et d'efficacité.

Le Groupe maximise la valeur générée par véhicule pour ses clients, constructeurs automobiles historiques et nouveaux acteurs qui redéfinissent les standards du secteur. La filiale OPMobility occupe une position centrale dans la chaîne de valeur de la mobilité durable :

CHAÎNE ET PRODUCTION DE VALEUR OPMOBILITY



Concernant les deux autres filiales :

- Sofiparc : le parc immobilier installé est stable et limité en nombre, nécessitant peu d'interactions en amont avec les acteurs de la construction et de la promotion immobilière. Les clients locataires et les fournisseurs représentent les principales relations d'affaire, respectivement en aval et en amont de la chaîne de valeur de la filiale. L'empreinte foncière, uniquement en France, se limite à quelques sites, ce qui réduit également les interactions avec les parties prenantes du territoire.
- Burelle Participations : en tant que filiale d'investissement opérant via des fonds, les acteurs de la chaîne de valeur sont principalement les partenaires gérants de ces fonds.

Les intrants – Une approche de gestion durable

OPmobility gère ses intrants pour garantir la qualité, la durabilité et la sécurité de ses produits, en respectant les normes environnementales et sociales. Les principaux intrants utilisés par OPMobility incluent :

- **matières premières** : polypropylène, polyéthylène, composites à base de fibres de carbone, matériaux recyclés, et composants électroniques ;
- **énergies** : électricité (de plus en plus issue de sources renouvelables) et gaz naturel pour les processus industriels ;
- **vecteur d'énergie** : hydrogène pour les processus industriels ;
- **systèmes et technologies** : logiciels embarqués, capteurs connectés et équipements spécialisés pour l'intégration dans les solutions de mobilité durable ;
- **ressources financières** : provenant principalement des capitaux apportés par Burelle SA et des résultats accumulés et réinvestis au fil des années ;
- **ressources humaines** : les collaborateurs du Groupe, dont l'expertise et l'engagement sont essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques et à la création de valeur durable.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

4.1.3.3 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES (SBM-2)

L'objectif principal du dialogue avec les parties prenantes de Burelle SA est d'assurer que les actions du Groupe sont alignées avec leurs attentes et contribuent positivement à son environnement. Ce dialogue permet notamment d'anticiper les évolutions réglementaires, de répondre aux besoins des clients, de renforcer les pratiques ESG dans la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer la transparence auprès des marchés financiers.

Les parties prenantes de Burelle SA sont majoritairement celles d'OPmobility, en tant que filiale prépondérante.

Relations et engagements avec les parties prenantes

Parties prenantes	Typologie du dialogue	Actions clés en 2025
Collaborateurs/Candidats/CSE (périmètre OPmobility, et le cas échéant, périmètre Burelle SA)	Communication interne, visioconférences, espaces collaboratifs, événements, réseau social interne, concours innovation, réseaux sociaux et site carrière pour les futurs salariés	● ACT FOR ALL™ day du 9 octobre (périmètre Burelle SA également) ● Magazine interne et externe <i>Vibes</i> (périmètre Burelle SA également) ● <i>Director's Webcast</i> et <i>Top 50 One-OP</i> ● Enquête d'engagement PULSE ● Application de bien-être <i>OP Move Challenge</i> ● Organisation de <i>lunch & learn</i> et de tables rondes : handicap, climat et diversité (périmètre Burelle SA également) ● 3^e édition du MIT Symposium (périmètre Burelle SA également) ● Entretiens de Performance ● Réseaux sociaux
Organisations syndicales et instances représentatives locales et européennes	Réunions, concertations, négociations	● 35 représentants de 10 pays européens présents au CEC (Comité Européen de Concertation)
Conseil d'Administration (Périmètre Burelle SA également)	Réunions du Conseil	● Burelle SA : réunions au cours de l'année ● OPmobility : Réunions sur les sujets de développement durable ● Préparation de la CSRD
Investisseurs institutionnels et actionnaires individuels (périmètre Burelle SA)	Assemblée Générale, réunions, lettres de publications financières, visites de sites et réponses aux agences de notation	● Voir chapitre 7 pour les actions clés.
Banques (périmètre Burelle SA)	Revues annuelles	● Entretiens réguliers avec les acteurs internationaux du marché pour analyser les outils de finance durable disponibles.
Agences de notation extra-financière	Réponses aux questionnaires	● CDP Climat : A (maintien de la note depuis 3 ans) - CDP Eau : B. ● EcoVadis : 80/100 – Statut Gold. ● MSCI ESG Ratings : AA. ● ISS ESG : B- prime. ● Ethifinance : 80/100. ● Sustainalytics : Low risk.
Compagnies d'assurance (périmètre Burelle SA)	Visites et notations des sites	● 69 visites de site (uniquement pour la filiale OPmobility).
Clients	Rencontres, contrats, revues annuelles, partenariats d'innovation	● Voir rapport intégré pour les succès commerciaux (chapitre 1).
Communautés locales	Initiatives auprès des communautés locales	● 87 % des sites ont proposé au moins une action.
Fournisseurs et travailleurs de la chaîne de valeur	Charte fournisseurs, visites, contrats, partenariats	● <i>Know Your Suppliers</i>. ● Plus de 5 000 fournisseurs évalués représentant 95 % des dépenses d'achats en euros de chaque business group. ● Évaluation ESG des fournisseurs. ● Outil TEMPO. ● Mécanisme d'alerte.
Fédérations professionnelles	Adhésions	● Participation aux groupes de travail AFEP, MEDEF, PFA et CLEPA⁽¹⁾.
Organisme de normalisation	Groupes de travail	● Commission de normalisation AFNOR.
Cluster de recherche	Participation aux projets	● Renouvellement de l'adhésion au MIT <i>Industrial Liaison Program</i> et tenue de la 3^e édition du MIT Symposium à Detroit (États-Unis). ● Collaboration avec des start-up dans des domaines stratégiques (<i>Neural Concept</i> pour l'IA, <i>Airy</i> pour les matériaux avancés, etc.). ● Partenariat de recherche avec des laboratoires (CEA, CNRS, TSARI, etc.)⁽²⁾. ● Engagement au sein des écosystèmes locaux d'innovation (Amérique du Nord, Chine, Europe). ● Relations avec des incubateurs de start-up (Plug and Play, MIT Startup Exchange, TusStar). ● Analyse de scénarios climat avec IF Initiative.

Parties prenantes	Typologie du dialogue	Actions clés en 2025
Écoles/Universités	Partenariats, participations aux événements, accueil sur site	- Nombreux partenariats scientifiques avec des universités. - Forum des écoles. - Finance Graduate Program : 5 participants en 2024, 5 autres en 2025.
Organisations porteuses d'initiatives de Responsabilité Sociétale et de développement durable	Adhésion, participations aux groupes de travail, parrainage et sponsoring	- Membre d'EpE⁽³⁾. - Membre du Hydrogen Council. - Engagements Act4nature international.

(1) AFEF : Association Française des Entreprises Privées. CLEPA : European Association of Automotive Suppliers. MEDEF : Mouvement des Entreprises de France. PFA : La Plateforme automobile rassemble la filière automobile en France.

(2) CEA : Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives. CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique. TSARI : Tsinghua University Suzhou Automotive Research Institute.

(3) EpE : Entreprises pour l'Environnement.

OPmobility intègre également les acteurs suivants pour renforcer sa stratégie de durabilité :

- les pouvoirs publics : ils renforcent les exigences en matière de transparence et d'engagement de réduction de l'empreinte environnementale ;
- les concurrents : OPmobility reste attentif aux évolutions stratégiques et aux pratiques de ses concurrents sur les enjeux ESG. Cela permet de mieux comprendre les tendances du marché et d'identifier les attentes implicites des différentes parties prenantes, tout en contribuant au renforcement des standards du secteur ;
- les régulateurs et décideurs politiques : ils définissent les Politiques climatiques et fiscales qui impactent les activités du Groupe telles que les normes d'émissions, la taxation du carbone, et l'interdiction des moteurs thermiques.

L'environnement est également au cœur des engagements du Groupe, qui intègre des objectifs de neutralité carbone, de réduction des déchets et de préservation des ressources naturelles dans l'ensemble de ses activités et ses processus d'innovation.

Cet engagement global est structuré et suivi dans le cadre d'une gouvernance rigoureuse, assurant que toutes les actions entreprises contribuent aux objectifs stratégiques du Groupe. Les intérêts et les points de vue des parties prenantes décrits précédemment ont été intégrés dans la définition de la stratégie et du modèle commercial. Ce processus permet d'adapter les priorités aux attentes exprimées, tout en renforçant la durabilité et la résilience de ses activités. Les résultats de ces engagements se reflètent directement dans les décisions stratégiques et opérationnelles :

- les stratégies des constructeurs automobiles ont orienté les investissements vers les technologies hydrogène et batteries pour proposer des solutions durables et conformes aux réglementations ;
- les contributions des investisseurs ont contribué à aligner la feuille de route ESG sur des priorités telles que la transparence et l'innovation durable ;

- les points de vue des collaborateurs, notamment issus des enquêtes d'engagement, ont conduit à renforcer les initiatives de diversité et de bien-être ;
- les évaluations ESG des fournisseurs ont permis d'ajuster les Politiques d'achats durables et d'accompagner les partenaires dans leur transition énergétique.

Ainsi, la stratégie du Groupe a-t-elle évolué ces dernières années, notamment motivée par :

- les attentes du marché et des utilisateurs finaux ;
- les constructeurs automobiles, qui demandent de plus en plus des systèmes légers et intégrés, conformes aux nouvelles réglementations environnementales ;
- les communautés locales, qui soulignent la nécessité de diminuer l'empreinte environnementale des activités industrielles ;
- les collaborateurs et investisseurs, qui insistent sur l'importance d'intégrer des objectifs de responsabilité sociale et environnementale dans la stratégie globale.

Burelle SA veille à maintenir un dialogue régulier avec ses parties prenantes, pour ajuster sa stratégie et ses priorités opérationnelles en fonction de l'évolution de leurs besoins et des dynamiques du marché.

Dès lors, l'intégration des intérêts et des points de vue des parties prenantes dans les analyses futures s'appuiera notamment sur les processus d'évaluation de matérialité et de vigilance raisonnable. À ce jour, aucune mesure susceptible de modifier significativement ces relations avec les parties prenantes n'est envisagée.

Toutefois, si de nouvelles mesures venaient à être identifiées, elles seraient formalisées, accompagnées d'un calendrier d'exécution précis et communiquées dans le cadre des mises à jour régulières de la stratégie du Groupe.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

4.1.4 ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ (SBM-3)

Le Groupe mène une veille continue sur les évolutions du marché de la mobilité durable, les réglementations et les attentes sociétales. Ces éléments sont intégrés dans une réflexion stratégique permanente. Le modèle d'affaires intègre les impacts, risques et opportunités significatifs (IROs) en les alignant avec la stratégie et les opérations.

Réalisée en conformité avec les exigences de la norme, l'analyse de double matérialité prend en compte l'ensemble des activités du Groupe, ses impacts directs et indirects, ainsi que ceux générés par ses relations d'affaires. Elle couvre l'intégralité de la chaîne de valeur de Burelle SA, en distinguant celle pour OPmobility, depuis les fournisseurs de matières premières jusqu'aux utilisateurs finaux, de celle des deux autres filiales, en intégrant les spécificités des activités, des régions et des marchés d'implantation.

Burelle SA a évalué la maturité du dialogue avec ses parties prenantes. Cette analyse a été complétée par l'intégration des exercices historiques de cotation dans le cadre de l'analyse de matérialité, les attendus de référentiels sectoriels de place et le benchmark des pratiques de pairs (approche n° 2 Top-Down selon l'EFRAG).

La revue en 2025 de cette analyse n'a pas nécessité d'ajustement majeur ; elle a toutefois permis au Groupe de renforcer certaines actions ciblées afin de répondre plus efficacement aux enjeux identifiés. En tenant compte des spécificités et des évolutions du secteur de la mobilité, plusieurs enjeux ont été identifiés et analysés. Pour chacun, les impacts, risques et opportunités ont été évalués et sont présentés en détail dans la section 4.6 « Annexe État de durabilité ». Le Groupe confirme que l'ensemble des impacts, risques et opportunités identifiés est couvert par les exigences de divulgation des normes ESRS. Aucun impact, risque ou opportunité supplémentaire nécessitant des divulgations spécifiques à l'entité n'a été identifié.

Ainsi, bien que la consultation spécifique de parties prenantes externes n'ait pas été menée dans le cadre de la double matérialité, conformément aux lignes directrices de l'EFRAG, l'intégration continue des retours et attentes des parties prenantes garantit que le processus d'évaluation des IROs reflète fidèlement les enjeux matériels affectant Burelle SA et son écosystème.

NOMBRE D'IROS PAR THÉMATIQUE

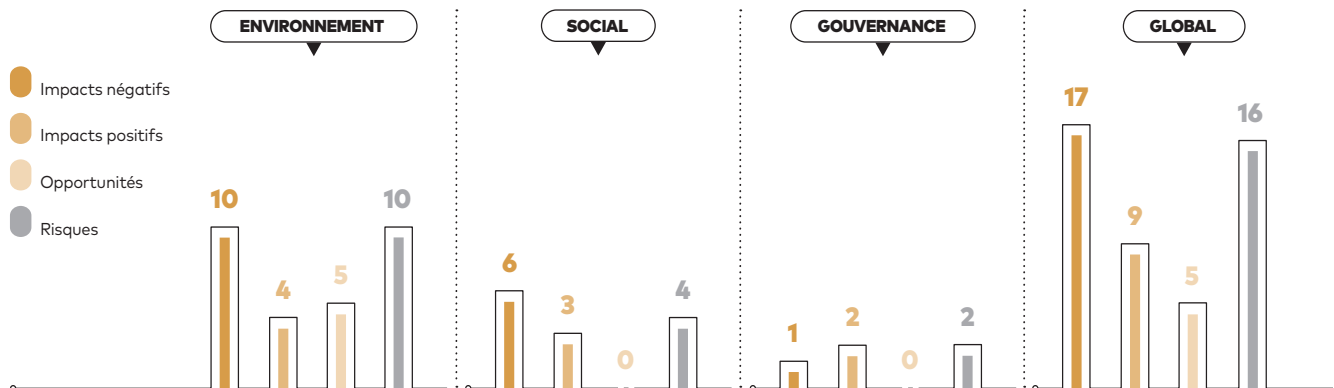


Tableau récapitulatif des IROs

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur Burelle SA		Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ^{o)}		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)	
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes			Environnement
E1 - Changement climatique																
Atténuation du changement climatique	I - S +++	Changement climatique (scopes 1, 2 et 3) : contribution au changement climatique via l'émission de gaz à effet de serre par les activités directes et indirectes de l'entreprise. ● Cause : OPmobility est leader dans la production de pièces automobiles. Dans une moindre mesure, Sofiparc contribue également au changement climatique au titre de la gestion de performance énergétique de son patrimoine locatif ⁽²⁾. ● Conséquence : les activités industrielles d'OPmobility entraînent notamment des émissions de CO₂ par les achats, le transport, la production, et l'usage des véhicules équipés qui consomment des carburants fossiles.	x	x	x	x	x	x		x		x ⁽³⁾	x	Objectif stratégique clé, nécessitant une évolution du modèle d'affaires vers des solutions bas-carbone.	● Politique Environnementale Groupe ● Objectifs et feuille de route « neutralité carbone » alignés sur l'accord de Paris et validée SBTi en 2021 ● Politique de décarbonation énergétique des sites (énergies décarbonées, installations pour produire de l'énergie renouvelable, et PPA) ● Certification ISO 50001 ● Politique de réduction du scope 3 en travaillant sur la chaîne de valeur	
	I + +++	Développement de la mobilité propre (croissance de la mobilité bas-carbone : BEV, PHEV, hydrogène). ● Cause : dynamique du marché de la mobilité fortement orientée vers la décarbonation, sous l'impulsion de trois facteurs majeurs : les attentes croissantes des clients, les incitations réglementaires et la pression fiscale liée aux taxes carbone. ● Conséquence : besoin d'offrir des solutions réduisant les émissions de CO₂ sur l'intégralité du cycle de vie de véhicule.		x	x	x	x	x			x		x	Stratégie d'innovation avec la transition vers une offre durable et compétitive dans les nouvelles mobilités.	● Politique Environnementale Groupe ● R&D sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacements de matières par des produits à faible impact ● Analyses du cycle de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs ● Partenariats innovants ● Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre	
	I + +	Contribution à la rénovation énergétique des bâtiments et à la transformation des usages ● Cause : Lutte contre la précarité énergétique, et économies d'énergies. ● Conséquence : Participation à l'atténuation du changement climatique.	x		x	x	x	x		x			x	Lutte contre la précarité énergétique	● Politique Environnementale Groupe ● Exposition des actifs immobiliers de Sofiparc aux risques physiques	

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

(2) La contribution de Burelle Participations au changement climatique à travers ses investissements a été évaluée au titre de la catégorie 15 du scope 3.

(3) Les horizons temporels utilisés par Sofiparc sont différents de ceux définis dans la norme ESRS 1. En effet, les activités de Sofiparc n'étant pas industrielles, mais résolument tournées vers l'immobilier, ces horizons temporels sont mécaniquement plus longs. Par conséquent, l'horizon court terme s'étend jusqu'à cinq ans, l'horizon moyen terme s'étend jusqu'à dix ans et au-delà de dix ans, la filiale considère qu'il s'agit de l'horizon long terme. Sofiparc n'identifie pas de risques climatiques élevés à court et moyen terme. En effet, les normes de construction en vigueur et dans le passé permettent à cette filiale d'absorber les évolutions climatiques à court et moyen termes.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaine de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾	Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme			
Adaptation au changement climatique	R ++	Adaptation des infrastructures aux conséquences du changement climatique. ● Cause : Sofiparc est propriétaire d'un parc immobilier ● Conséquence : exposition aux événements climatiques extrêmes	x		x	x	x		x			x ⁽²⁾	x	Implique l'adaptation des infrastructures aux conséquences du changement climatique.	● Identification continue des actifs immobiliers à risque, en partenariat avec les assureurs
	R* +	Augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes ou chroniques pourrait perturber, voire interrompre certaines opérations à différents niveaux des chaînes de valeur, et pouvant également avoir un effet négatif sur les conditions de travail des employés (stress hydrique, chaleur, inondation, vent, précipitations extrêmes). ● Conséquence : Dégradation des actifs ayant un impact sur l'activité	x	x	x	x	x	x				x	x		● Politique Environnementale Groupe ● Plan de transition et plan de résilience
	R +++	Non-transition du business model dans un marché atone avec une attrition de la part de véhicule thermique, qui pivote vers une mobilité plus propre. ● Conséquence : pertes de parts de marché, de leadership et de confiance des clients. Le business qui concerne la motorisation thermique est exposé à des réglementations diverses dans de nombreuses géographies.		x	x	x	x		x		x		x	La non-conversion du business model d'OPmobility vers le bas-carbone limiterait l'adaptation aux exigences du marché et la compétitivité à long terme.	● Politique Environnementale Groupe ● R&D sur les matériaux, biosourcing et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact ● Analyses du cycle de vie des projets et des produits d'OPmobility et des fournisseurs ● Partenariats innovants ● Développement de l'énergie hydrogène pour la mobilité propre
	O +++	Croissance du business historique et captation de nouveaux business, en capitalisant sur le savoir-faire du Groupe permettant le développement ou l'acquisition de nouvelles technologies liées à la mobilité propre. ● Cause : 75 % du business d'OPmobility n'est pas exposé au changement de motorisation (pare-chocs par exemple), compétence technologique éprouvée et couverture géographique équilibrée. Reconnaissance du marché. ● Conséquence : OPmobility développe de nouveaux métiers et opère une stratégie de « Last Man Standing » sur ce segment avec la prise de marché de ses concurrents.		x	x	x	x	x			x		x		

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

(2) Les actifs immobiliers possédés par Sofiparc étant situés en France, et notamment dans des zones géographiques faiblement exposées à des pics de chaleur (topographie et zones non côtières notamment) ou à des événements climatiques extrêmes (Lyon et Paris), les actifs Sofiparc sont exposés à des risques climatiques sur un horizon long terme.

Légende : **I+** : Impact + ; **I-P** : Impact - Ponctuel ; **I-S** : Impact - Systémique ; **O** : Opportunité ; **R** : Risque.

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaine de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes	Environnement		
Adaptation au changement climatique	<															

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I+ : Impact + ; I-P : Impact - Ponctuel ; I-S : Impact - Systémique ; ○ : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes	Environnement		
Pollution de l'air	O ++	Production de systèmes anti-pollution et production de réservoirs à hydrogène qui contribuera à une plus grande utilisation de l'hydrogène, diminuant l'impact des rejets gazeux dans l'atmosphère. ● Cause : développement de produits innovants, permettant d'engager le Groupe dans la transition environnementale. ● Conséquence : réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques, améliorant la qualité de l'air.		x	x	x	x	x			x		x		Permet d'investir dans des produits alignés avec la demande croissante en technologies durables.	● Politique environnementale Groupe
	I - P ++	Rejets gazeux de polluants par la chaîne amont. ● Cause : les processus industriels de la chaîne de valeur amont sont spécifiques et polluants (galvanoplastie, nettoyage des chaînes de peinture avec des solvants, fabrication du plastique). ● Conséquence : OPmobility exige de ses fournisseurs des performances environnementales spécifiques afin d'assurer un environnement de travail satisfaisant.		x	x			x		x			x	x	Établit des cahiers des charges dont les spécifications environnementales sont strictes, afin de verdir sa chaîne de valeur.	● Charte fournisseurs ● Cahiers des charges spécifiques clients
	I - P ++	Rejets de polluants à l'usage des véhicules (SOx, NOx, particules fines). ● Cause : l'utilisation des véhicules émet des polluants dans l'environnement (chaîne aval). ● Conséquence : l'utilisation des véhicules émet des polluants dans l'environnement (chaîne aval).		x			x	x		x			x	x		
Substances dangereuses	I - P +	Rejets de composés chimiques pouvant impacter la santé des collaborateurs, des clients finaux, des communautés locales et l'intégrité de la biodiversité (PFAS). ● Cause : des composés chimiques dangereux interviennent dans la chaîne de valeur industrielle d'OPmobility. ● Conséquence : maladie cancérogène potentielle.		x	x	x	x		x	x			x	x	S'assure que ses opérateurs travaillent en toute sécurité, dans des conditions saines, en respectant sa chaîne de valeur.	● Politique environnementale Groupe ● Traçabilité avec rapport Ecomundo
	R +	Évolution rapide de la réglementation. ● Conséquences : perte de marché si utilisation de substances interdites dans certains produits, hausse des coûts liés à la mise en conformité à ces nouvelles réglementations, atteinte à la réputation en cas de non-transparence et d'utilisation non contrôlée de ces substances, dégradation des ratios taxonomiques et perte de financement.		x	x	x	x		x	x			x	Anticipe des évolutions réglementaires, avec une transition vers des matériaux alternatifs et une transparence accrue pour protéger la réputation.		

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : **I +** : Impact + ; **I - P** : Impact - Ponctuel ; **I - S** : Impact - Systémique ; **O** : Opportunité ; **R** : Risque.

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes	Environnement		
Micro-plastiques	R +	Évolution rapide de la réglementation. ● Conséquence : augmentation des coûts liés à l'utilisation de matériaux recyclés ou à la collecte des pièces usagées.		x	x	x	x		x		x		x		Innove avec les matériaux alternatifs et le développement de filières de collecte et de recyclage pour s'aligner avec les normes et réduire les coûts à long terme.	● Politique environnementale Groupe
	I - P ++	Production de microplastiques lors de la fabrication des produits ou lors de la fin de vie des produits. ● Cause : génération de particules fines de plastique liées aux processus industriels d'OPmobility et résultant de l'usure de certains produits. ● Conséquence : pollution de l'eau (infiltration) et du sol (dans le sable par exemple) ayant des répercussions sanitaires et environnementales.		x	x	x	x	x			x		x	x	Surveille ses processus industriels et diminue ses impacts environnementaux en recherchant des matériaux alternatifs.	
E5 - Economie circulaire																
Utilisation des matières premières	I - P ++	Utilisation de ressources naturelles (rares ou non) dont la disponibilité est limitée (raréfaction). ● Cause : exploitation excessive des ressources naturelles limitées, comme les métaux rares ou l'eau douce, pour répondre à la demande croissante des activités industrielles d'OPmobility. ● Conséquence : dégradation de l'environnement, incluant la pollution de l'air et la perte de biodiversité.		x	x	x	x		x		x		x	x	Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	● Politique environnementale Groupe ● Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits ● R&D sur les matériaux, <i>biosourcing</i> et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact
	I + +	Déploiement de solutions biosourcées et de matériaux de substitution, limitant l'usage de matériaux fossiles ou non renouvelables dans les produits et emballages. ● Cause : stratégie d'intégration de matières recyclées ou de matériaux de substitution dans la production industrielle d'OPmobility. ● Conséquence : réduction de la consommation des ressources naturelles, diminution des émissions de gaz à effet de serre et limitation de la pollution.		x	x	x	x	x				x	x	x	Renforce la différenciation et l'attractivité du modèle avec une offre plus durable et résiliente.	

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur Burelle SA				Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾	Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Soiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes	Environnement		
Utilisation des matières premières	R +	Raréfaction des ressources naturelles. ● Conséquence : risques de rupture sur la chaîne d'approvisionnement.		x	x	x	x		x		x		x	x	Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	● Politique environnementale Groupe ● Développement de solutions pour intégrer plus de matières recyclées dans les produits ● R&D sur les matériaux, <i>biosourcing</i> et recherche de remplacement de matières par des produits à faible impact
	R ++	Indisponibilité des matières de substitution ou recyclées. ● Conséquence : l'indisponibilité de ces matières peut entraîner des interruptions dans les chaînes de production, une augmentation des coûts de production et une pression accrue sur les ressources naturelles vierges.		x	x	x	x		x		x		x		Garantit des approvisionnements conformes, alignés avec un business model durable.	
	R +++	Transformation du business: non-acceptation des matériaux recyclés ou biosourcés d'un point de vue sécuritaire ou la non-adéquation/ acceptation des coûts associés à l'intégration de ces matériaux chez les constructeurs. ● Conséquence : non-homologation de la production faite à partir de matériaux recyclés ou biosourcés.		x	x	x	x		x		x		x		Stratégie axée sur l'innovation pour réduire la dépendance et intégrer des matériaux de substitution dans la chaîne de valeur.	
	O + +	Développement de nouveaux business models liés à l'utilisation de nouveaux matériaux, biosourcés ou plus légers, et liés à l'éco-conception (comme la production de pièces détachées réutilisées) ● Cause : réflexion concernant de nouveaux modèles d'affaires liés à la production automobile et à l'économie circulaire. ● Conséquence : opportunités de nouveaux business.		x	x	x	x		x			x	x		Innove avec le développement de nouveaux business models en se projetant dans des scénarios futurs.	
	O* ++	● Optimisation de l'utilisation de la matière (diminution des chutes de matière) ● Utilisation de matériaux de substitution recyclés par OPmobility ou un tiers		x	x	x	x	x		x				x		

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : **I +** : Impact + ; **I - P** : Impact - Ponctuel ; **I - S** : Impact - Systémique ; **O** : Opportunité ; **R** : Risque.

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaine de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾	Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme			
Production et gestion des déchets	I - P ++	Production de déchets non recyclés ou non valorisés (enfouissement, incinération sans récupération d'énergie...) ● Cause : production de déchets de toutes sortes due à des pratiques industrielles inadéquates, à une réglementation insuffisante ou à un manque d'infrastructures pour le traitement/recyclage des déchets. ● Conséquence : pollution sévère des sols, de l'air et de l'eau, pouvant affecter la santé humaine.		x		x		x		x			x x	Accélère la transition vers un modèle circulaire limitant l'enfouissement et maximisant la réutilisation interne.	● Politique environnementale Groupe ● Programme Top Planet du Groupe ● Projet Sustainable Materials inter-business groups
	I - P ++	Production de déchets dangereux polluants (huiles, boues de peintures, solvants). ● Cause : production de déchets de toutes sortes due à des pratiques industrielles inadéquates, à une réglementation insuffisante ou à un manque d'infrastructures pour le traitement/recyclage des déchets. ● Conséquence : pollution sévère des sols, de l'air et de l'eau, pouvant affecter la santé humaine.		x		x		x		x			x x		
	I + ++	Présence de flux de déchets internes valorisables dans les processus de production, susceptibles de réduire l'usage de matières premières vierges. ● Cause : motivée par des initiatives de durabilité et d'économie circulaire, la réintégration des résidus de production dans les processus industriels d'OPmobility est encouragée et suivie. ● Conséquence : réduction des déchets, optimisation de l'utilisation des ressources et diminution des coûts de production. Cela permet également d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'empreinte carbone du Groupe.		x	x	x	x	x		x			x x		
	R +	Gestion de la fin de vie des véhicules (collecte des déchets, gestion des batteries en fin de vie, création d'une filière REP pour les véhicules). ● Conséquence : coûts liés à la collecte et au traitement des déchets élevés, surtout pour la gestion des déchets dangereux. Le recyclage des batteries des véhicules électriques nécessite des technologies avancées et coûteuses.		x	x	x	x	x			x		x		

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaine de valeur Burelle SA		Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)	
			Soiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes			Environnement
S1 - Personnel de l'entreprise																
Développement des compétences	I + ++	Évolution des activités industrielles, impulsée par la stratégie d'innovation du Groupe, favorisant le développement de nouvelles compétences des collaborateurs renforçant ainsi leur employabilité. ● Cause : accélérer la transition environnementale en développant ses produits, et ses collaborateurs. Créer un environnement de travail qui favorise l'innovation, la collaboration et l'apprentissage continu. ● Conséquence : préservation de l'employabilité des collaborateurs en leur offrant des opportunités de formation et de reconversion professionnelle. Cela favorise le développement de carrières évolutives et enrichissantes, en permettant aux employés de diversifier leurs compétences et de progresser au sein du Groupe.	x			x		x		x		x		Soutient la montée en compétences des collaborateurs et assure la compétitivité future du modèle d'affaires.	● Procédure d'identification des talents ● Engagement et développement des collaborateurs	
Conditions de travail	I - S +	Atteinte à l'équilibre professionnel et personnel (travail le week-end et la nuit sur les sites de production). ● Cause : le travail le week-end et la nuit peut être dû à des exigences professionnelles sur site élevées, à des délais serrés ou à des pénuries de personnel. ● Conséquence : déséquilibre entre la vie professionnelle et personnelle, augmentant le stress et l'anxiété.	x			x		x		x		x		Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	● Politique ressources humaines ● Procédure d'identification des talents ● Politique de rémunération ● Contrats VIE et partenariats avec les écoles ● Programme diversité	
	I - P +++	Insécurité professionnelle et précarité des collaborateurs engendrant des difficultés financières, stress au travail. ● Cause : l'insécurité professionnelle et la précarité des collaborateurs peuvent être causées par des contrats de travail courts, des horaires de travail irréguliers (comme le travail de nuit), et des arrêts de production non programmés de la part des clients. ● Conséquence : difficultés financières pour les employés, augmentant leur stress et leur anxiété au travail. Cela peut affecter leur santé mentale et physique, réduire leur productivité et augmenter le taux d'absentéisme.	x			x		x	x		x					

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaine de valeur Burelle SA			Éventualité		Horizon temporel			Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)
			Soiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme	Personnes	Environnement		
Conditions de travail	I - P +	Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie local ● Conséquence : manque d'attractivité et de rétention des employés lié à une rémunération et à une couverture sociale insuffisantes.		x		x			x	x				x	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	● Politique ressources humaines ● Procédure d'identification des talents ● Politique de rémunération ● Contrats VIE et partenariats avec les écoles ● Programme diversité
	I - P +	Couverture sociale insuffisante notamment au regard des réglementations locales/niveau de vie. ● Conséquence : manque d'attractivité et de rétention des employés lié à une rémunération et à une couverture sociale insuffisantes.		x		x			x	x				x		
Santé et sécurité	I - P ++	Santé des employés ● Cause : dégradation de la santé physique et psychique des employés. ● Conséquence : accidents du travail, maladies professionnelles et RPS.		x		x			x	x				x	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	● Politique santé sécurité ● Formation Top Safety ● Système de management Santé et Sécurité ISO 45001 ● Procédures d'ergonomie des postes de travail (évaluation, anticipation, formation...)
	R +	Dégradation des biens, équipements ou infrastructures en lien avec des incidents, des événements climatiques extrêmes ou des défaillances techniques. ● Conséquence : interruption longue de la chaîne de production pouvant entraîner des perturbations dans l'organisation du travail, telles que des arrêts de la production, des réaffectations non planifiées ou une pression accrue sur certaines équipes. Cela peut affecter la santé physique et mentale des salariés, compromettre la sécurité sur les sites, ou générer une instabilité dans les conditions d'emploi.		x		x			x	x				x		
Droits humains et diversité et inclusion	I + ++	Culture éthique et responsable, qui valorise les différences et encourage l'équité, l'inclusion et la diversité. ● Cause : respect des droits humains par l'éthique des pratiques d'OPmobility notamment sur l'égalité des genres. ● Conséquence : augmentation de l'engagement, amélioration de la créativité et de la rétention.		x		x		x		x				x	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	● Politique D&EI ● Programme Diversité ● Missions Handicap France ● Code de Conduite ● Politique droits humains
Autres droits humains	R ++	Non-respect de la protection des données personnelles des employés. ● Conséquence : risque réputationnel et sanctions financières liées au non-respect de la loi. Perte de confiance des collaborateurs.		x		x			x	x				x	Place le bien-être des collaborateurs au cœur de la stratégie pour fidéliser les talents et améliorer la productivité.	● Politique Sécurité des systèmes d'information ● Formations cybersécurité et RGPD

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur Burelle SA		Éventualité		Horizon temporel		Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)	
			Sofiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme			Personnes
S2 - Travailleurs dans la chaîne de valeur															
Conditions de travail dans la chaîne de valeur	I - P +	Dégradation des conditions de travail des salariés dans la chaîne de valeur et non-respect des droits humains et des libertés fondamentales. ● Cause : non-respect des droits humains et des libertés fondamentales dans la chaîne de valeur amont. ● Conséquence : attrition et dégradation de la santé mentale et physique des travailleurs de la chaîne de valeur amont.		x	x				x	x			x	Engage pour les droits humains et responsabilise ses fournisseurs pour préserver la réputation et sécuriser les chaînes d'approvisionnement.	● Adhésion au Pacte mondial des Nations unies ● Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ● Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, aux principes directeurs de l'OCDE
	I + +	Conditions de travail des fournisseurs susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité physique, la santé des travailleurs dans la chaîne de valeur, et le respect des droits humains et des libertés fondamentales de ces derniers. ● Cause : relations commerciales entretenues par OPmobility fondées sur des notions intégrant l'éthique et la sécurité. ● Conséquence : augmentation du bien-être et de l'engagement, amélioration de la créativité et de la rétention.		x	x			x			x		x	Intègre les critères ESG dans les relations fournisseurs pour renforcer la conformité, réduire les risques et créer une chaîne de valeur durable et responsable.	● Plan de Vigilance ● Programme ACT FOR ALL™ ● Politique minéraux du conflit ● Initiatives en faveur des communautés locales ● Campagnes de santé ● Politique droits humains
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux															
Qualité et sécurité des produits	R ++	Rupture d'activité si les modalités de dialogue ne permettent pas à OPmobility d'anticiper et de s'adapter aux attentes du marché. ● Conséquence : perte de parts de marché.		x		x	x		x		x		x	Entretient un dialogue permanent avec ses clients pour anticiper les attentes du marché.	● Code de conduite ● Pilier « Excellence opérationnelle » dans la stratégie du Groupe ● Démarche qualité ● Démarche innovation ● Mise en place et suivi des certifications
	R +	Accident lié au défaut d'un produit. ● Conséquence : pertes financières importantes dues aux rappels de produits, aux indemnisations des victimes, et à la détérioration de sa réputation.		x	x	x	x		x	x			x	S'assure de la qualité des produits pour préserver la confiance des clients et éviter des pertes financières ou réputationnelles.	● Audits internes et observations faites par les équipes dédiées au respect des protocoles qualité sur toute la durée de vie des projets, dans les usines OPmobility et chez les fournisseurs

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

Enjeu	IRO et criticité	Description IRO	Périmètre		Chaîne de valeur Burelle SA		Éventualité		Horizon temporel		Parties prenantes affectées ⁽¹⁾		Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	Gestion de l'IRO (politiques adressées)	
			Sofigiparc	OPmobility	Amont	Propres opérations	Aval	Réel	Potentiel	Court terme	Moyen terme	Long terme			Personnes
G1 - Conduite des affaires															
Relation avec les fournisseurs	I + +	Conduite d'affaires pouvant avoir une incidence sur les conditions sociales et environnementales chez les fournisseurs et sous-traitants. ● Cause : attentes de plus en plus exigeantes de la part des clients, des communautés locales et des investisseurs d'OPmobility concernant des pratiques durables. ● Conséquence : amélioration des conditions de travail et de la sécurité des employés chez les fournisseurs, augmentation de la productivité et de la satisfaction.		x	x			x		x			x	Renforce les collaborations responsables pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement et créer de la valeur partagée.	● Démarche <i>Know your Suppliers</i> ● Programme ACT FOR ALL™ ● Cartographie des fournisseurs ● Évaluation EcoVadis ● Visites et audits fournisseurs ● Guide des achats durables ● Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs ● Procédure <i>Whistleblowing</i>
	I +* +	Participation au développement socio-économique local et aux filières spécifiques. ● Cause : attentes de plus en plus exigeantes de la part des clients, des communautés locales et des investisseurs d'OPmobility concernant des pratiques durables. ● Conséquence : amélioration des conditions de travail et de la sécurité des employés chez les fournisseurs, augmentation de la productivité et de la satisfaction.		x	x			x		x			x	Garantit des approvisionnements conformes et éviter des pertes financières ou réputationnelles.	
	R +	Sanctions financières liées à des pratiques non responsables. ● Conséquence : ruptures d'approvisionnement en cas de pratiques non responsables (dont retards de paiement), engendrant des difficultés financières pour les fournisseurs, sanctions financières.		x	x				x	x			x		
Relation avec les parties prenantes	R +	Risques financiers et réputationnels en cas d'affaires de corruption, pouvant entraîner une atteinte à l'image de l'entreprise et des retombées défavorables. ● Conséquence : sanctions financières.		x		x			x	x			x	Transparence et renforcement des pratiques de gouvernance pour préserver la confiance et la compétitivité.	● Démarche <i>Know your Suppliers</i> ● Programme ACT FOR ALL™ ● Cartographie des fournisseurs ● Évaluation EcoVadis ● Visites et audits fournisseurs ● Guide des achats durables ● Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs ● Procédure <i>Whistleblowing</i>
Éthique des affaires	I - P +	Insuffisance des dispositifs de protection des lanceurs d'alerte, limitant la détection des pratiques non conformes ou de corruption. ● Conséquence : des situations de corruption non signalées en raison du risque de représailles sur les lanceurs d'alerte.	x	x	x	x	x		x	x			x	Renforcement des mécanismes de contrôle et des Politiques éthiques pour protéger l'intégrité organisationnelle.	● Démarche <i>Know your Suppliers</i> ● Programme ACT FOR ALL™ ● Cartographie des fournisseurs ● Évaluation EcoVadis ● Visites et audits fournisseurs ● Guide des achats durables ● Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs ● Procédure <i>Whistleblowing</i>

* IRO ajouté lors de la revue 2025.

(1) Les parties prenantes affectées sont détaillées dans chaque ESRS.

Légende : I + : Impact + ; I - P : Impact - Ponctuel ; I - S : Impact - Systémique ; O : Opportunité ; R : Risque.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Effets financiers

Dans le cadre de son plan de transition, le Groupe (à travers sa filiale OPmobility) poursuit des opportunités de développement dans les domaines suivants :

- stockage de l'hydrogène et des piles à combustible, à travers son business group H₂-Power ;
- systèmes d'électrification, avec l'activité de *battery packs* ;
- systèmes extérieurs et de modules destinés à des véhicules électriques (BEV) et hydrogène (FCEV).

Le segment opérationnel *Powertrain* dont le business group C-Power est aujourd'hui la principale composante, enregistre un chiffre d'affaires économique de 2 612 millions d'euros en 2025, -2,1 %, en progression de +1,4 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2024.

Dans un contexte où la demande pour les motorisations thermiques reste soutenue et connaît un regain d'intérêt pour les motorisations hybrides, C-Power continue de consolider sa position de leader mondial des réservoirs à carburant. En parallèle, OPmobility accélère sa diversification technologique et de sa base de clients, en développant des packs batteries et des solutions hydrogène destinés aux acteurs de la mobilité lourde et collective, tout en adaptant son offre à l'évolution du marché.

En s'appuyant sur l'innovation et l'élargissement de ses expertises, le Groupe intensifie également sa présence dans la mobilité lourde et collective grâce à des solutions électriques et hydrogène. Sa montée en puissance industrielle dans l'hydrogène repose sur trois usines opérationnelles en France, en Corée du Sud et en Chine, un panel de réservoirs certifiés et des partenaires majeurs, notamment dans le ferroviaire.

Dans la mobilité collective électrique, OPmobility renforce sa présence grâce à un partenariat de long terme avec HESS AG, leader suisse des autobus, bus articulés et trolleybus, portant sur la fourniture de plusieurs centaines de packs batteries. Enfin, le Groupe a remporté un contrat majeur en Amérique du Nord pour équiper en packs batteries les véhicules d'un des plus grands constructeurs automobiles mondiaux.

Résilience de la stratégie et du modèle d'entreprise

La résilience du modèle économique de Burelle SA repose sur sa capacité à anticiper et à s'adapter aux risques significatifs tout en saisissant les opportunités liées à la transition durable. Conformément à sa démarche de performance extra-financière, le Groupe a identifié les principaux facteurs pouvant impacter sa stratégie, notamment les évolutions réglementaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les effets du changement climatique sur ses activités.

À ce stade, la filiale Sofiparc ne dispose pas d'une stratégie de résilience spécifiquement dédiée aux risques climatiques, les répercussions à long terme du changement climatique n'étant pas encore pleinement intégrées dans une stratégie globale. Néanmoins, dans une logique d'anticipation, des travaux ont été engagés avec les assureurs des différentes filiales afin d'identifier, pour chaque actif immobilier, les impacts potentiels liés au changement climatique.

Par ailleurs, compte tenu de la nature de l'activité de Sofiparc Hotels, centrée sur les loisirs, les évolutions climatiques sont susceptibles d'avoir un impact sur le modèle économique à moyen et long terme. Dans ce contexte, un projet de restructuration global est actuellement à l'étude, en cohérence avec la stratégie économique de la filiale. Une opération de remise à niveau des deux actifs concernés (les hôtels Novotel et Ibis situés à Lyon) débutera à l'été 2026. Celle-ci vise à moderniser les infrastructures tant sur le plan opérationnel que sur le plan réglementaire.

À ce jour, la filiale Sofiparc ne présente toutefois pas d'exposition significative aux risques climatiques à court terme.

Afin de renforcer la résilience de sa stratégie et de son modèle économique, le Groupe s'appuie sur des processus rigoureux de contrôle interne. Ces mécanismes couvrent tous les risques liés aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, y compris les risques spécifiques identifiés.

À l'avenir, le Groupe prévoit d'intégrer une évaluation formalisée de la résilience dans ses processus de *reporting*. Cela permettra de compléter les analyses qualitatives et d'améliorer la compréhension des capacités d'adaptation et de pérennité du Groupe face aux défis stratégiques.

4.1.5 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO)

4.1.5.1 DESCRIPTION DU PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IRO MATÉRIELS (IRO-1)

L'analyse de double matérialité couvre l'ensemble du Groupe, ses filiales et ses activités. Elle s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques, avec une méthodologie inspirée de celle de la cartographie des risques Groupe (publiée dans le chapitre 2). Cette année, OPmobility n'a pas identifié de nouveaux enjeux matériels, mais a procédé à des reformulations et à des ajustements de cotation sur des sujets existants.

Cette analyse, réalisée conformément aux exigences de la norme, couvre les impacts directs et indirects, et ceux liés aux relations d'affaires, des fournisseurs de matières premières jusqu'aux utilisateurs finaux. Elle prend en compte les spécificités des régions et des marchés où OPmobility est présent.

Le dialogue avec les parties prenantes a permis d'ajuster les priorités stratégiques, d'identifier des opportunités d'innovation et d'anticiper les risques émergents, assurant ainsi une prise de décision éclairée et alignée avec les attentes du marché. Les parties prenantes affectées ont été identifiées pour contribuer à l'analyse des impacts, risques et opportunités ainsi qu'à leur cotation dans le cadre des consultations liées à l'analyse de double matérialité. Cela a permis de prendre en compte leurs perspectives pour identifier et évaluer ces IRO.

Les enjeux de durabilité ont été définis en s'appuyant sur l'annexe A de l'ESRS 1. L'analyse a été alimentée par :

- une comparaison avec d'autres industriels ;
- des analyses sectorielles menées avec des associations professionnelles ;
- les études sectorielles en matière de durabilité *Materiality finders* de l'organisme SASB ;
- la matrice des risques du Groupe ;
- la cartographie des risques extra-financiers réalisée depuis 2017 ;
- le Plan de Vigilance.

Le Groupe a :

- défini un ou plusieurs Impacts, Risques et Opportunités (IRO) pour chaque enjeu ;
- élaboré une méthodologie de cotation, conforme aux ESRS ;
- évalué les IRO au cours d'ateliers avec des collaborateurs, des experts et des parties prenantes ;
- déterminé les enjeux matériels ;
- évalué la maturité des dispositifs de dialogue avec les parties prenantes externes clés.

L'appréciation des IRO a été réalisée sous les angles de la matérialité d'impact et celle de la matérialité financière.

La matérialité d'impact évalue l'impact d'OPmobility sur les personnes et l'environnement par ses opérations, et par sa chaîne de valeur (approche *Inside-out*). Cette matérialité se mesure par la formule suivante :

Gravité (Score d'ampleur + score d'étendue + score de caractère irréversible) X probabilité d'occurrence.

La gravité est définie en agrégeant des scores d'ampleur, d'étendue et de caractère irréversible :

- l'ampleur de la gravité est cotée de 1 à 4, de « faible » à « critique » ;
- l'étendue est cotée de 1 à 4, de « aucune portée » à « portée globale » ;
- le caractère irréversible d'un impact s'apprécie sur une échelle de 1 à 4, de « pas d'effet » à « effet irréversible ».

La probabilité d'occurrence est appréciée sur une échelle allant de « faible » à « impact actuel ou très probable ».

La matérialité financière évalue les impacts des enjeux de durabilité affectant la performance financière de BurelleSA (approche *Outside-in*). Chaque risque et opportunité en matière de durabilité a été évalué en fonction de la gravité potentielle de ses effets financiers à court, moyen et long terme et de sa fréquence de survenance. Les seuils financiers considérés pour l'analyse ont été alignés sur les échelles d'impact financier utilisées pour la cartographie des risques du Groupe. La matérialité financière résulte de la formule suivante :

Gravité X probabilité d'occurrence.

L'ampleur financière est considérée telle que :

- lorsque les effets financiers sont directement quantifiables, la gravité correspond à l'évaluation de l'impact sur l'EBITDA du Groupe sur quatre échelles : de « inférieur à 2 millions d'euros » à « supérieur à 100 millions d'euros ». Les seuils retenus au niveau du périmètre d'OPmobility ont été appliqués à l'identique au niveau de BurelleSA (pour rappel, OPmobility est le principal actif de BurelleSA) ;

les échelles ont été définies de manière identique à celles utilisées pour définir les risques financiers au niveau d'OPmobility ;

- lorsque les effets financiers ne sont pas directement quantifiables, la gravité correspond à l'évaluation de l'impact réputationnel, juridique, opérationnel, capital humain des risques ou opportunités sur quatre échelles : de « dégradation / amélioration limitée de la réputation » à « dégradation / amélioration profonde, durable et/ou irréversible ».

La probabilité d'occurrence est mesurée de « faible » à « risque/opportunité actuel ou très probable ».

Cette analyse permet à BurelleSA d'identifier l'importance des enjeux de durabilité afin de prioriser et de proportionner les politiques, objectifs et actions associés.

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

Les fonctions Conformité/Risque, Financière et Développement Durable ont pris part à la démarche, afin d'assurer la cohérence entre les résultats de la double matérialité et les autres analyses de risques du Groupe.

Les IROs seront revus régulièrement et lors d'événements significatifs pouvant affecter les résultats de l'analyse de double matérialité, comme :

- des acquisitions significatives, ventes, fermetures de sites/filiales ayant un fort impact sur le/les modèles d'affaires et les activités de Burelle SA ;
- des controverses significatives ou problèmes de conformité matérielle ;
- des événements ayant un impact significatif sur le Groupe (par exemple crise sanitaire, guerre...) ;
- un changement significatif de modèle d'affaires ou de stratégie.

Ainsi, les enjeux présentés dans la section 4.1.4 ont été considérés comme matériels pour le Groupe. Ces enjeux sont identiques aux enjeux d'OPmobility. Aucun nouvel enjeu matériel n'a été identifié au titre des activités de Sofiparc et Burelle Participations, les trois enjeux matériels communs aux filiales OPmobility et Sofiparc sont l'atténuation au changement climatique et l'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'éthique des affaires.

Burelle SA n'établit pas de hiérarchisation formelle des risques liés au développement durable parmi les enjeux identifiés comme matériels. Cependant, ces enjeux sont pleinement intégrés en tant qu'axe stratégique majeur, guidant les décisions et les actions au sein de l'organisation pour garantir une approche durable et responsable à tous les niveaux.

Ces analyses alimentent le profil de risque global, assurant une prise en compte cohérente des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques. Par ailleurs, les processus sont alignés sur les meilleures pratiques et révisés régulièrement pour anticiper les évolutions des risques émergents. Les opportunités identifiées sont intégrées au processus de gestion global afin de maximiser leur contribution à la création de valeur et à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Ci-après sont précisés certains partis pris méthodologique ou résultats :

- Burelle Participations détient minoritairement des participations au sein d'entreprises via des fonds d'investissement. Dans ce contexte, il a été fait le choix de ne pas identifier d'IRO spécifique au titre de ces participations. Les impacts des investissements de Burelle Participations ont été évalués dans le cadre du bilan carbone de Burelle SA selon la catégorie 15, scope 3 « Investissements » du GHG protocole (moins de 0,1 % comparé aux émissions totales d'OPmobility) ;
- les enjeux et IRO associés aux activités de Sofiparc ont fait l'objet d'une identification spécifique ;
- la cotation des IRO communs entre OPmobility et Sofiparc a été maintenue au niveau de celle d'OPmobility tenant compte du poids prépondérant d'OPmobility au sein de Burelle SA ;

- Sofiparc ne portant qu'un salarié en 2025 et Burelle Participations moins de 5 collaborateurs, les enjeux relatifs à S1 concernent essentiellement OPmobility.

Enjeux jugés non matériels

Les enjeux de durabilité suivants n'ont pas été jugés matériels :

ESRS E3 – Eau et ressources marines

Burelle SA, à travers sa filiale OPmobility, a mené une évaluation pour identifier les impacts matériels, réels et potentiels, liés aux ressources hydriques et marines, tant dans ses activités directes que dans sa chaîne de valeur, en amont et en aval.

Pour analyser les impacts liés à l'utilisation de l'eau douce, le Groupe s'est appuyé sur les indicateurs de stress hydrique et d'épuisement de l'eau du *World Resources Institute* (WRI). Une cartographie des défis hydriques a également été réalisée pour mieux comprendre les impacts potentiels sur les ressources en eau en se servant des cartes du SBTN *Water*.

L'impact lié au prélèvement et à la consommation d'eau douce par les sites industriels reste limité, la majorité des usines fonctionnant en circuit fermé. En outre, il n'y a pas d'impact lié à des rejets d'eau dans l'océan à l'échelle des sites industriels du Groupe. Les activités directes et indirectes d'OPmobility ne sont pas associées à l'exploitation des ressources marines.

En conséquence, Burelle SA n'a pas identifié et évalué d'impacts matériels réels et potentiels liés aux ressources hydriques et marines, dans ses propres activités et dans sa chaîne de valeur en amont et en aval, et n'a pas mené de consultations, en particulier auprès des communautés affectées.

Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe souhaite néanmoins se fixer des objectifs de réduction de consommations d'eau. En 2025, un objectif de réduction a été fixé : - 2,5 % de prélèvements en eau par million d'euros de chiffre d'affaires à fin 2026 par rapport à fin 2025.

ESRS E4 – Biodiversité

Le Groupe a réalisé en 2022 une analyse de son empreinte sur la biodiversité couvrant les scopes 1, 2 et 3, en s'appuyant sur la méthode *Corporate Biodiversity Footprint*. Cette analyse a permis d'établir une cartographie des impacts et des dépendances, à l'aide notamment d'entretiens avec des parties prenantes internes et sur l'étude des pressions éventuelles exercées par OPmobility sur la biodiversité. Plusieurs bases de données et outils, dont Aqueduct ainsi que les zones clés pour la biodiversité (KBA), ont été utilisés pour compléter l'évaluation.

Les résultats montrent qu'OPmobility contribue aux cinq facteurs de pression identifiés par l'IPBES (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), avec des pressions particulièrement significatives liées au changement climatique et à la pollution de l'air.

En outre, une cartographie des sites prioritaires a été réalisée afin d'identifier les impacts potentiels en fonction de l'état local des écosystèmes. Trois sites d'OPmobility sont situés dans des zones clés pour la biodiversité. Ces sites, rejoins par d'autres sites sur une base volontaire, ont mis en œuvre des plans d'actions visant à atténuer leurs impacts sur la biodiversité.

Des audits biodiversité sont également conduits chaque année pour enrichir les réflexions du Groupe et favoriser le partage de bonnes pratiques entre sites. OPmobility est accompagné par un tiers externe pour le déploiement et la consolidation de son plan d'actions biodiversité.

À ce stade, Burelle SA n'a pas identifié d'impacts matériels réels ou potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes, les impacts directs liés au changement climatique et à la pollution de l'air étant déjà couverts par les normes ESRS E1 et ESRS E2. Le Groupe n'a pas réalisé d'évaluation des risques physiques et de transition liés à la biodiversité.

En parallèle, OPmobility travaille actuellement à la définition d'objectifs biodiversité et d'indicateurs de suivi, afin de renforcer sa stratégie et de structurer davantage sa contribution à la préservation des écosystèmes. Le Groupe renouvelle tous les 3 ans ses engagements auprès d'Act4nature international dans une démarche d'amélioration continue.

ESRS S3 – Communautés locales

Les communautés potentiellement affectées comprennent celles qui vivent ou travaillent autour des sites d'exploitation (communautés riveraines affectées par la pollution de l'eau en aval), les communautés le long de la chaîne de valeur (populations vivant à proximité des points d'extraction des métaux, populations connectées au réseau électrique par l'entreprise) et les communautés indigènes.

Burelle SA n'a pas identifié d'impacts matériels réels et potentiels liés aux communautés affectées, dans ses propres activités, ni dans sa chaîne de valeur en amont et en aval.

En effet, les solutions technologiques proposées par Burelle SA ne nécessitent pas de ressources primaires que l'on pourrait trouver dans des régions isolées. En outre, les nuisances causées par les activités directes et indirectes d'OPmobility sont très limitées. Ses activités l'amènent à être au cœur des métiers industriels d'un secteur automobile très concurrentiel. Ses sites historiques, mais aussi ses nouvelles acquisitions, sont situés dans des zones industrielles existantes.

Conclusion de l'analyse de double matérialité

Les résultats de l'analyse de double matérialité ont été présentés et approuvés par le Comité de Direction puis par le Conseil d'Administration. Ces conclusions alimentent le profil de risque global du Groupe, garantissant l'intégration des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques.

4.1.5.1.1 Informations complémentaires sur la détermination des Impacts, Risques et Opportunités liés au climat (IRO.E1)

Évaluation des risques climatiques

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités

Le changement climatique est l'un des risques les plus importants et complexes auxquels Burelle SA est confronté aujourd'hui. La fréquence et la gravité croissante des événements météorologiques extrêmes représentent une menace significative pour les actifs, les opérations et les chaînes d'approvisionnement du Groupe. Pour s'assurer qu'OPmobility est non seulement préparé aux risques actuels, mais aussi positionné pour prospérer dans un avenir façonné par un climat changeant, OPmobility évalue les risques climatiques aigus et chroniques auxquels ses actifs sont exposés.

Plusieurs processus internes permettent d'identifier les impacts, risques et opportunités liés au climat, qu'ils soient actuels ou potentiels.

Cette évaluation repose sur :

- **le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1, 2 et 3)** via une analyse des sources d'émissions et des trajectoires de réduction tout au long de la chaîne de valeur ;
- **l'analyse de scénarios climatiques** basés sur des référentiels internationaux (GIEC, AIE) et l'alignement avec les standards *GHG Protocol* et *Science-Based Targets* (SBTi).

Intégration des scénarios climatiques dans l'évaluation des risques

Burelle SA via sa filiale principale OPmobility intègre l'analyse de scénarios climatiques dans sa démarche de prévention, en collaboration avec son assureur. Trois scénarios du GIEC sont pris en compte (scénario bas RCP 2.6, intermédiaire RCP 4.5 et scénario haut RCP 8.5). Cette approche repose sur l'évolution des événements climatiques extrêmes sur deux horizons temporels :

- 2030 : période intermédiaire où les réglementations se durcissent et où les transformations industrielles s'accroissent ;
- 2050 : horizon long terme où la transition vers un modèle bas-carbone est pleinement réalisée, avec une refonte complète des modèles de production et de consommation.

D'autre part, concernant les risques de transition, la stratégie climat d'OPmobility teste son modèle économique dans deux scénarios comprenant :

- des hypothèses hautes, basées sur les projections de *Standard & Poor's Global Mobility* concernant la production automobile mondiale ;
- des hypothèses basses, prenant en compte des scénarios respectant un budget carbone inférieur à 2 °C (scénario *Well Below 2 °C* de l'Agence Internationale de l'Énergie, se rapprochant du scénario SSP1-2.6 du dernier rapport du GIEC).

4. DURABILITÉ

Informations générales (ESRS 2)

L'analyse de scénarios a permis de quantifier les flux physiques et économiques associés à la production, à la consommation et à la logistique. L'objectif vise à appréhender l'évolution des marchés clés d'OPmobility et les besoins futurs induits par la transition énergétique. Elle suit les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) et s'appuie sur les trajectoires de transition définies par les scénarios du GIEC et de l'Agence Internationale de l'Énergie.

Analyse de résilience

Cette démarche vise à confirmer la résilience du modèle économique d'OPmobility face à un futur incertain et à identifier les leviers d'action stratégiques nécessaires.

Pour anticiper l'évolution des activités du Groupe dans un monde bas-carbone, deux axes clés sont analysés :

- l'intégration et la pénétration des technologies bas-carbone ;
- l'évolution des modes de vie et des tendances de consommation, influencée par les nouvelles régulations, la transformation des usages de la mobilité et les exigences accrues en matière de durabilité.

Consciente de la diversité des voies économiques, politiques et sociales pour atteindre un tel système d'organisation des activités humaines à faible émission de carbone, cette analyse prospective vise à identifier les tendances clés, pour servir les orientations stratégiques des entreprises. Il ne s'agit en aucun cas d'une prévision précise, mais d'avenirs possibles.

Des résultats majeurs ont été obtenus avec la co-construction de quatre scénarios prospectifs décrivant des futurs contrastés selon les modes de vie, les technologies et les contraintes environnementales, allant d'un monde sobre et résilient (+ 1,5 °C) à un scénario de forte tension climatique (+ 3 °C). Ces travaux ont permis de renforcer les capacités de scénarisation des partenaires et de lancer une plateforme numérique de visualisation des scénarios (voir ESRS E1, section 4.2.1.3.2 Scénarios et résilience du modèle économique). Ces résultats ayant un impact sur la stratégie d'OPmobility ne peuvent être rendus publics sans mettre en risque l'avantage concurrentiel. Toutefois, ces travaux ont permis d'intégrer pleinement les enjeux de la transition bas-carbone dans la réflexion stratégique du Groupe.

Concernant les risques de transition, Sofiparc est impactée directement par le renforcement des réglementations visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées aux bâtiments (hôtels et bureaux), notamment via le décret tertiaire. Malgré l'absence de cible/objectif identifiée par la filiale sur ses actifs, Sofiparc reconnaît le risque de transition lié aux éventuelles lois ou taxes.

À ce jour, Sofiparc n'a pas identifié d'impact financier significatif directement lié aux scénarios climatiques. Toutefois, le Groupe poursuit l'intégration progressive de ces analyses dans ses prévisions financières et ses stratégies d'investissement.

Risques physiques liés au climat

Dans le cadre de son processus global d'identification des impacts, risques et opportunités, OPmobility évalue de manière détaillée les risques physiques liés au climat affectant ses propres activités ainsi que sa chaîne de valeur. Les événements climatiques pris en compte dans les analyses sont basés sur des modèles scientifiques et des bases de données assurantielles, et comprennent notamment :

- précipitations extrêmes et inondations ;
- vents violents et tempêtes ;
- vagues de chaleur et sécheresses ;
- élévation du niveau des mers et submersion côtière ;
- feux de forêts et conditions climatiques extrêmes.

Dans le cadre de son processus global d'identification des impacts, risques et opportunités, Burelle SA évalue de manière détaillée les risques physiques liés au climat affectant ses propres activités ainsi que sa chaîne de valeur. Le Groupe travaille en collaboration avec une mutuelle d'assurance et ses outils qui ont été développés pour aider les organisations à identifier, comprendre et réduire les risques physiques d'ici 2050. Deux analyses ont été réalisées en 2024, couvrant respectivement OPmobility et Sofiparc. Il a été considéré qu'en l'absence de fait nouveau, ces analyses pouvaient être maintenues en 2025.

Burelle SA effectue une évaluation approfondie des risques climatiques à l'aide d'outils d'une mutuelle d'assurance tels que le rapport sur les risques climatiques et l'aide à la déclaration. Ces rapports fournissent des informations détaillées sur les risques climatiques spécifiques auxquels les sites sont confrontés, leur permettant de prioriser les mesures pour augmenter la résilience (mesures d'adaptation efficaces) et de développer des stratégies pour atténuer les risques financiers. Ces outils confrontent les données techniques des sites du Groupe aux dernières avancées scientifiques et capacités de modélisation afin d'établir une cartographie des sites les plus exposés aux risques climatiques. Cette analyse, menée à court terme (horizon 2030) et à long terme (horizon 2050), permet d'identifier les infrastructures les plus vulnérables aux effets amplifiés du changement climatique.

Exposition des actifs et activités aux risques de transition

Le renforcement des réglementations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules ainsi que l'interdiction de la vente des voitures à moteur thermique en Europe d'ici 2035 transforment profondément le marché automobile. Par ailleurs, la prise de conscience croissante des consommateurs face au réchauffement climatique favorise une transition vers des modes de consommation plus responsables, où la réduction de l'empreinte environnementale devient un critère clé dans les choix d'achat.

Opportunités de transition et diversification du modèle d'affaires

- Diversification des revenus et intégration de la circularité dans le modèle d'affaires
 - **Croissance du business historique** : Près de 75 % du chiffre d'affaires d'OPmobility repose sur des segments non exposés directement aux évolutions de la motorisation (pare-chocs, modules, éclairages).
 - **Développement de nouveaux métiers** : Le Groupe capitalise sur ses compétences technologiques et sa couverture géographique équilibrée pour renforcer sa présence sur les solutions de mobilité bas-carbone (hydrogène, batterie...).
 - OPmobility bénéficie d'une consolidation du marché en gagnant des parts de marché laissées par certains concurrents.
- Innovation pour le développement de solutions bas-carbone
 - **Éco-conception et matériaux recyclés** : Investissements dans des alternatives durables, incluant des matériaux biosourcés et des composites innovants.
 - **Réduction de l'impact environnemental** : Accélération des efforts en Recherche et Développement pour intégrer ses solutions dans les produits et les processus industriels.

Impact des scénarios et les hypothèses critiques formulées dans ses états financiers

À ce jour, BurelleSA n'a pas identifié d'impact financier significatif directement lié aux scénarios climatiques. Toutefois, le Groupe poursuit l'intégration progressive de ces analyses dans ses prévisions financières et ses stratégies d'investissement et prévoit de poursuivre l'évaluation de ces interactions dans le cadre de son processus d'amélioration continue en matière de reporting climatique.

4.1.5.1.2 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (IRO.E2)

OPmobility a identifié les impacts, risques et opportunités matériels pour ses activités. Cette démarche a inclus des consultations avec des autorités locales pour assurer le respect des réglementations applicables aux sites, ainsi que des échanges avec des experts tiers sur les risques chimiques, émissions atmosphériques et le traitement des déchets. Des agences et associations représentatives des industriels de la filière automobile, ainsi que des équipes de Recherche et Développement des clients du Groupe et d'institutionnels ont également été consultées.

4.1.5.1.3 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (IRO.E5)

Par des consultations avec des experts sur l'économie circulaire, les pouvoirs publics (loi AGECE), d'autres industriels de tous secteurs et ses clients, OPmobility a identifié les impacts, risques et opportunités matériels pour ses activités.

4.1.5.2 EXIGENCES DE PUBLICATION AU TITRE DES ESRS COUVERTES PAR L'ÉTAT DE DURABILITÉ DE L'ENTREPRISE (IRO-2)

Une fois l'analyse de double matérialité réalisée, l'intégralité des informations importantes associées aux impacts, risques et opportunités matériels a été préparée. Burelle SA s'est concentré sur les informations obligatoires à publier, ainsi que certaines informations soumises à *Phased-In*, telles que le handicap (S1-12), les heures de formation (S1-13) ou encore le nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès et de maladies professionnelles (S1-14). Concernant les autres informations, BurelleSA préfère s'assurer de la qualité de la donnée en bénéficiant du temps supplémentaire accordé à toutes les entreprises pour les indicateurs concernés.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2 INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Comme précisé dans la section 4.1.1.1, les données de reporting relatives à cette partie ne concernent que la filiale industrielle prépondérante, OPmobility, hormis pour les enjeux liés à l'adaptation et l'atténuation au changement climatique présentées dans la section 4.2.1.3, intégrant également les principales conclusions des analyses sur le périmètre Sofiparc.

Section	Périmètre concerné			
	Burelle SA	OPmobility	Sofiparc	Burelle Participations
4.2.1 ESRS E1 : Changement climatique		+	+(1)	
4.2.2 ESRS E2 : Pollution		+		
4.2.3 ESRS E5 : Économie circulaire		+		
4.2.4 La taxonomie européenne		+	+	

(1) Adaptation et atténuation au changement climatique uniquement, section 4.2.1.3.1

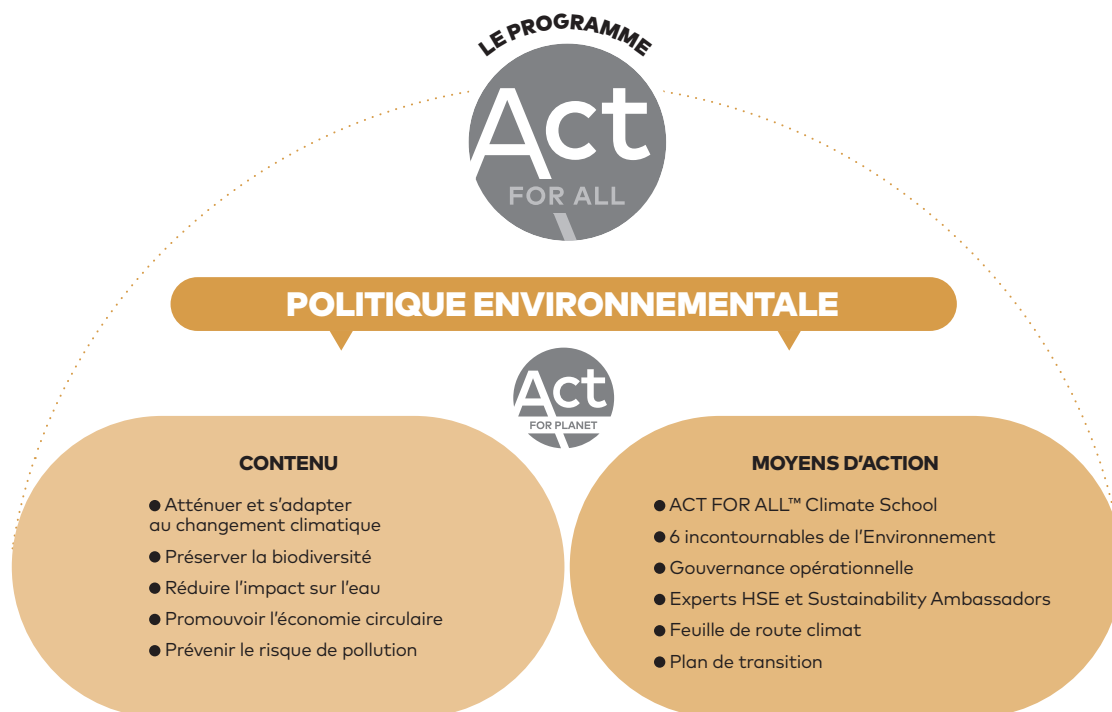
Le développement durable est au cœur de la stratégie de Burelle SA. Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, le Groupe a défini un programme de développement durable ambitieux « ACT FOR ALLTM » et une organisation innovante en réunissant dans une même direction, les fonctions Développement Durable et Ressources Humaines. Le programme ACT FOR ALLTM est conçu pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes et repose sur trois axes majeurs : « Act for People », « Act Responsibly » et « Act for Planet ».

Concernant les informations environnementales, les ESRS E1 (changement climatique), E2 (pollution) et E5 (économie circulaire) décrits dans ce chapitre, ont été considérés comme matériels. Les ESRS non matériels ont été décrits en section 4.1.5.

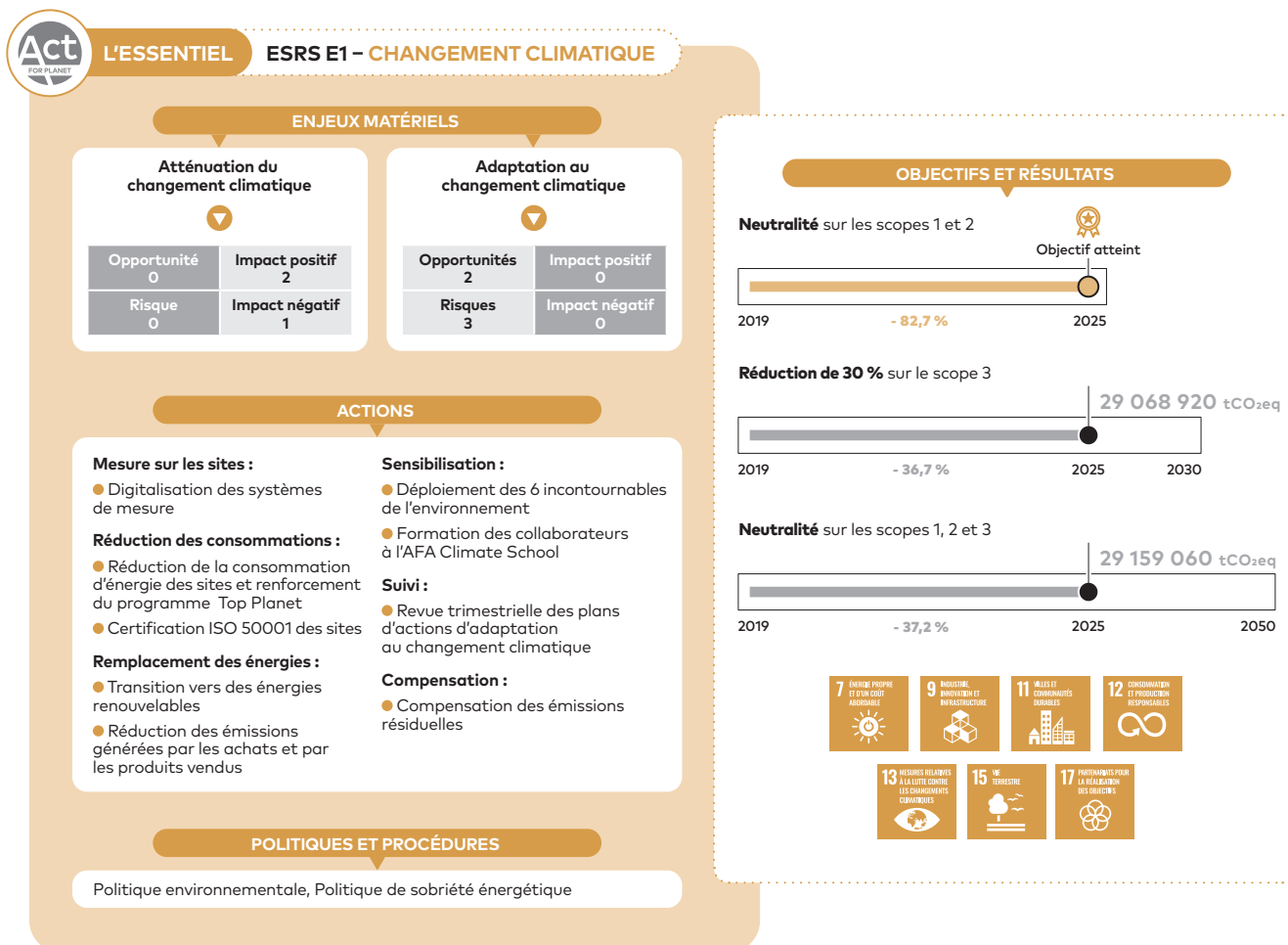
La Politique environnementale

Burelle SA mène une Politique environnementale responsable, fondée sur le respect des principes internationaux et des exigences réglementaires. Cette Politique s'inscrit dans l'approche de double matérialité du Groupe en répondant aux impacts, risques et opportunités environnementaux identifiés sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle vise à réduire les impacts significatifs, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources, de pollution et de gestion des déchets. La Politique environnementale contribue à la maîtrise des risques physiques et de transition, liés au changement climatique, ainsi que des risques réglementaires et opérationnels, en anticipant les évolutions du cadre normatif et des marchés. Elle permet également de saisir des opportunités liées à l'innovation, à l'éco-conception et au développement de solutions de mobilité durable, renforçant ainsi la résilience, la conformité et la performance à long terme de Burelle SA.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



4.2.1 ESRs E1 : CHANGEMENT CLIMATIQUE



4.2.1.1 GOUVERNANCE ET ENJEUX CLIMATIQUES

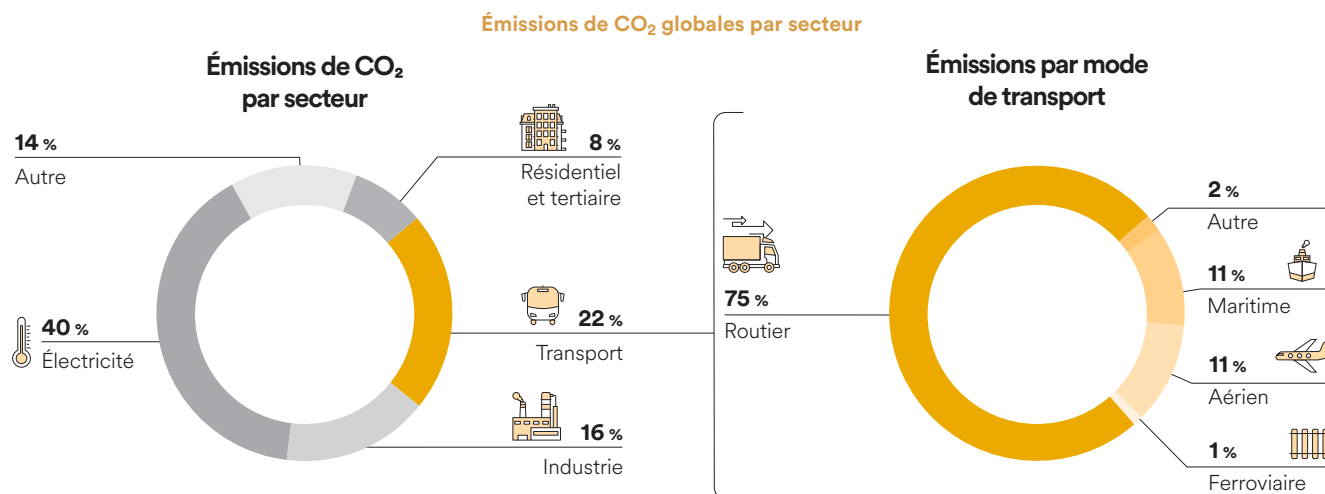
La gouvernance et la gestion des enjeux climatiques sont détaillées dans la section 4.1.2 « La gouvernance de la durabilité ».

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.1.2 PLAN DE TRANSITION POUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conscient de l'urgence climatique et pleinement engagé en faveur d'une mobilité durable, le Groupe reconnaît l'ampleur des défis environnementaux et agit concrètement pour contribuer aux objectifs des Accords de Paris. À travers une approche proactive et des actions tangibles, le Groupe affirme sa volonté d'accélérer la transition vers une mobilité plus durable. Depuis 2021 et la mise en place de sa feuille de route de décarbonation pour l'atténuation du changement climatique, le Groupe affirme sa volonté de réduire significativement l'empreinte carbone et intégrant officiellement les enjeux climatiques dans sa stratégie.



Sources : Panorama mondial des émissions de GES | Chiffres clés du climat - Édition 2025 et Cars, planes, trains: where do CO₂ emissions from transport come from? - Our World in Data

Objectifs

OPmobility s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à limiter le réchauffement climatique. La feuille de route de décarbonation, établie en 2021, se décline en trois étapes :

- 2025 : OPmobility a atteint son objectif de neutralité carbone pour les scopes 1 ⁽¹⁾ et 2 ⁽²⁾ pour l'ensemble de son périmètre, incluant les activités Lighting acquises en 2022. La réduction des émissions a représenté environ 83 % par rapport à 2019, complétée par la compensation des émissions résiduelles associées à la consommation de gaz naturel, en ligne avec une trajectoire 1,5 °C pour le secteur ;
- 2030 : réduction de 30 % des émissions du Scope 3 (amont et aval) par rapport à 2019 ;
- 2050 : engagement de neutralité carbone pour l'ensemble des sites du Groupe.

Objectifs de neutralité carbone

Le plan de transition a été construit et présenté en octobre 2024 par le Comité ACT FOR ALLTM et le Comité de Direction est informé mensuellement de son avancement. Ces éléments sont également portés à la connaissance des Comités des Nominations et de la RSE et Comités des Comptes.

À l'échelle mondiale, la neutralité carbone désigne un objectif consistant à équilibrer les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines par des mécanismes de réduction et de séquestration permettant de maintenir des quantités équivalentes de CO₂ hors de l'atmosphère sur le long terme.

À l'échelle du Groupe, OPmobility considère qu'il s'agit d'abord de réduire au maximum ses rejets de CO₂ grâce à une stratégie de réduction des émissions de CO₂, ainsi que de remplacement des énergies fossiles et ensuite de compensation des émissions résiduelles par des projets externes certifiés d'évitement et de séquestration du CO₂.

La valeur de référence choisie est l'année 2019 car elle représente une période sans influences exogènes significatives telles que la pandémie de Covid-19 ou la guerre en Ukraine, garantissant ainsi une base représentative des activités couvertes. Les émissions de l'année de référence ont été réévaluées de 8,5 % afin d'intégrer les sociétés acquises en 2022. La méthodologie permettant l'intégration de Lighting dans la base de référence 2019 a été affinée, elle tient compte de la contribution de Lighting dans les émissions totales Groupe en 2023 et en 2024, extrapolée en 2019.

En 2021, les cibles et jalons de réductions d'émissions de CO₂ ont été définis en collaboration avec des partenaires tiers externes et les équipes métiers concernées. Des ateliers de travail ont permis :

- de partager des exemples généraux de leviers de réduction provenant d'autres équipementiers automobiles et des meilleures pratiques observées ;
- de réfléchir collectivement aux actions de réduction pouvant être mises en œuvre par OPmobility dans les 5 à 10 prochaines années ;
- de quantifier des gains en CO₂ des actions sélectionnées et d'analyser leurs autres impacts lorsque cela est possible ;
- de structurer un plan d'actions macro pour atteindre les objectifs de réduction fixés.

(1) Le scope 1 concerne les émissions de gaz à effet de serre directement émises par les activités du Groupe.

(2) Le scope 2 concerne les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité, de vapeur, d'air comprimé et autres sources d'énergie.

Leviers de décarbonation, actions clés prévues pour atteindre les objectifs et progrès 2025

OPmobility se distingue par une approche pragmatique, fondée sur des actions mesurables et concrètes. Le Groupe ambitionne de jouer un rôle clé dans la transition vers une mobilité bas-carbone, en démontrant qu'il est possible de conjuguer performance économique et responsabilité environnementale. Sa feuille de route de décarbonation repose sur les leviers et actions suivants :

Leviers et actions clés	Progrès 2025
1. Sensibiliser aux enjeux climatiques La sensibilisation des salariés du Groupe aux enjeux climatiques est essentielle pour encourager la décarbonation, permettant d'accélérer la transition vers une économie bas-carbone en influençant les comportements individuels et collectifs. Elle repose sur plusieurs axes stratégiques et méthodologiques visant à informer, mobiliser et inciter à l'action.	● Campagne des 6 incontournables de l'environnement déployée ; ● AFA Climate School : 1 250 collaborateurs ayant terminé les modules de sensibilisation.
2. Mesurer La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un levier fondamental pour engager une démarche de décarbonation efficace et structurée. Sans une évaluation précise des émissions, il est impossible d'identifier les principaux postes d'émissions, de définir des objectifs pertinents et de suivre les progrès réalisés. « Mesurer pour décarboner » repose donc sur une approche méthodique combinant collecte de données, analyse et pilotage d'actions de réduction.	● Digitalisation des systèmes de mesures : 52 sites équipés du système de monitoring énergétique, permettant une collecte fiabilisée et harmonisée des données de consommation d'énergie, facilitant le suivi en temps réel, l'analyse des écarts et l'identification des leviers d'amélioration.
3. Réduire : diminuer l'empreinte carbone des opérations OPmobility s'engage à réduire l'empreinte carbone de ses sites industriels en optimisant leur consommation énergétique. Le Groupe digitalise ses outils de mesure pour un pilotage en temps réel et réactif des consommations, modernise ses infrastructures et remplace ses équipements par des solutions plus performantes et moins énergivores. Des audits réguliers et une bibliothèque mondiale de bonnes pratiques permettent d'identifier et de partager les leviers d'efficacité les plus pertinents.	● Certifications ISO 50001 ; ● L'efficacité énergétique a été améliorée de 19,1 % (vs 2019) ; ● Les actions d'efficacité énergétique ont permis de réduire les émissions de CO₂ sur les scopes 1 et 2 de 26,9 % par rapport à 2019 (incluant les acquisitions).
4. Remplacer : favoriser l'approvisionnement en énergie renouvelable Afin de limiter son recours aux énergies fossiles, OPmobility renforce l'intégration d'énergies renouvelables dans ses opérations. Cette transition passe par l'installation de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes sur les sites, mais aussi d'autres mécanismes tels que les PPA (Power Purchase Agreements), VPPA (Virtual Power Purchase Agreements) et certificats d'énergie renouvelable, qui permettent de garantir un approvisionnement en énergie bas-carbone à grande échelle. Ces dispositifs sont conçus pour pallier les limites physiques et réglementaires des installations locales.	● 38 sites équipés de panneaux photovoltaïques ou d'éolienne ; ● En 2025, une nouvelle installation sur le site de Monterrey (Mexique), une à Brits (Afrique du Sud), deux à Lozorno et une à Devinska (Slovaquie), ainsi qu'une à Kulim (Malaisie). Au total, 6 nouvelles installations ont été mises en place cette année ; ● Démarrage de la production de PPAs physiques en France (18 GWh produits).
5. Compenser : neutraliser les émissions résiduelles Certaines émissions de CO ₂ étant difficiles à éliminer totalement, notamment celles associées aux consommations de gaz naturel, OPmobility les compense en finançant des projets certifiés d'évitement et de séquestration. Sélectionnées en cohérence avec ses activités, ces initiatives garantissent un impact environnemental tangible et aligné avec ses engagements durables et incluent le soutien à des initiatives de reforestation ou de conservation des écosystèmes, le financement de projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.	● Sélection de 7 projets pour compenser des émissions de CO₂ à hauteur de 91 kt, incluant l'achat de crédits supplémentaires pour la couverture de la consommation de l'activité Lighting.
6. Collaborer : une approche collective pour un impact renforcé OPmobility collabore avec ses parties prenantes pour accélérer la transition énergétique sur toute sa chaîne de valeur. Le Groupe favorise et accompagne ses fournisseurs engagés dans la réduction de leur empreinte carbone. Avec ses clients, OPmobility intègre des critères de durabilité dès la conception des produits, notamment via l'éco-conception, l'allègement des véhicules et l'amélioration de leur aérodynamisme.	● Stratégie agnostique vis-à-vis des motorisations et orientation vers une mobilité décarbonée pour satisfaire ses clients historiques et collaborer avec de nouveaux acteurs ; ● Renforcement des engagements en faveur d'une chaîne d'approvisionnement plus responsable, en privilégiant l'achat de matières premières durables et en développant l'éco-conception pour optimiser son Scope 3 ; ● Amélioration du score EcoVadis du panel fournisseur ; ● Organisation de Comités CO₂ avec les acheteurs.
7. Éco-concevoir : développer des solutions bas-carbone issues de l'économie circulaire Pour réduire l'impact environnemental de ses produits, OPmobility intègre de nouveaux matériaux bas-carbone et issus de l'économie circulaire dans sa production. Cette démarche s'appuie sur la recherche et le développement de matières recyclées et biosourcées, le développement de composites allégés permettant de diminuer la consommation énergétique des véhicules, ainsi que l'optimisation des chaînes d'approvisionnement pour limiter l'empreinte carbone liée aux transports.	● Études sur la réutilisation et le recyclage des produits, intégration de l'empreinte carbone dans l'analyse du cycle de vie.
8. Innover : accélérer la transformation vers une mobilité durable L'innovation est au cœur de la stratégie d'OPmobility, qui investit dans la recherche et le développement de technologies et solutions réduisant l'impact environnemental de ses produits et services. Spécialiste des systèmes extérieurs et du stockage d'énergie, OPmobility met son savoir-faire au service de tous les acteurs de la mobilité, des constructeurs automobiles aux nouveaux opérateurs de transport. Son expertise lui permet d'accompagner la transition vers une mobilité bas-carbone et d'augmenter son activité sur ce marché. Grâce à cette approche holistique et proactive, OPmobility s'affirme comme un acteur incontournable de la mobilité durable et responsable.	● Développement de l'hydrogène depuis 2015 : réservoirs à hydrogène, systèmes à hydrogène et piles à combustible ; ● Renforcement de l'activité batterie et l'équipement de véhicules BEV (véhicules électriques avec batterie).

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

OPmobility poursuit son engagement de neutralité à horizon 2030 sur ses scopes 1&2 (en ktCO₂eq)



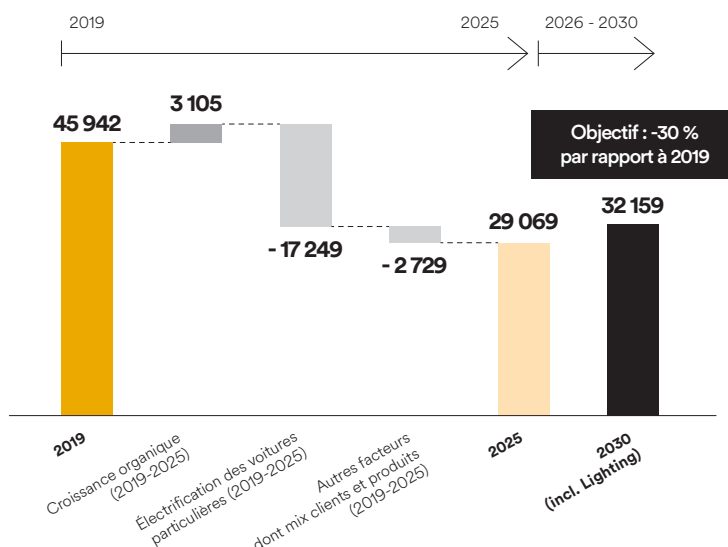
Le Groupe se concentre sur plusieurs leviers de décarbonation opérationnels, afin de réduire au fil de temps la couverture des certificats de garantie d'origine :

- amélioration de l'efficacité énergétique. OPmobility fait de ce levier de décarbonation sa priorité, car il considère que l'énergie la plus propre est celle qui n'est pas consommée. Il dispose notamment d'une Politique dédiée à la sobriété énergétique, et se dote tous les ans d'objectifs dans chacun de ses business groups. Pour l'année 2026, OPmobility a comme objectif d'améliorer d'au moins 1 % l'efficacité énergétique dans chaque business group par rapport à 2025 ;
- augmentation de la production d'énergie renouvelable sur site. Soucieux de sécuriser ses approvisionnements en énergie renouvelable, OPmobility accroît progressivement le nombre de sites disposant de moyens de production de cette énergie verte, et étudiera au cas par cas la possibilité de continuer cette dynamique sur les prochaines années ;

- augmentation de la part d'énergie renouvelable fournie par des contrats d'approvisionnement de longue durée. À l'aide de contrats PPA/vPPA long terme, le Groupe sécurise une partie de ses consommations d'énergie en énergie renouvelable. Il dispose de projections à horizon 2030 avec une hausse de leur couverture en termes d'énergie produite (MWh).

Par ailleurs, les émissions de CO₂ liées au gaz naturel diminueront progressivement à horizon 2030, avec un objectif de réduction de - 1 % par an des consommations de gaz naturel. Les consommations liées aux processus peinture notamment seront, chaque année, compensées par des crédits carbone sélectionnés de manière rigoureuse. Quant aux autres usages tels que le chauffage, des études de viabilité économique pour remplacement par des énergies vertes seront évaluées au cas par cas.

OPmobility maintient son objectif de réduction de 30 % de son scope 3 à horizon 2030 par rapport à 2019 (en ktCO₂eq)



À ce stade, bien que le Groupe ait déjà atteint par anticipation sa cible de réduction du Scope 3 à horizon 2030, il confirme le maintien de cet objectif, conformément à ses engagements climatiques et à sa trajectoire de décarbonation. Cette décision traduit une volonté de consolider les acquis et de tenir compte des incertitudes liées aux dynamiques de marché dans le secteur automobile. À ce titre, OPmobility entend accorder une attention renforcée au Scope 3 amont qui constitue le principal levier d'action direct du Groupe au regard de son positionnement dans la chaîne de valeur.

OPmobility intègre notamment dans sa modélisation une croissance organique susceptible de générer une augmentation estimée à 1 320 ktCO₂ à horizon 2030. Parallèlement, le Groupe intègre le développement de ses activités liées à l'hydrogène. Cette orientation stratégique implique toutefois une hausse anticipée des émissions Scope 3 sur la période 2026-2030, principalement en raison de l'utilisation de fibres carbone, matériau particulièrement émetteur de CO₂. Cette évolution représente une augmentation estimée à 463 ktCO₂.

Pour sécuriser l'atteinte de son objectif 2030 malgré ces dynamiques à la hausse, OPmobility concentre ses efforts sur trois leviers prioritaires :

- **collaborer** : renforcer le travail conjoint avec les fournisseurs pour réduire l'intensité carbone des matériaux, des procédés et des technologies. Des objectifs achats et supply-chain ont été définis avec les VPs achats de chaque business group pour améliorer les scores EcoVadis et garantir l'existence de feuille de route compatible avec la trajectoire d'OPmobility pour les fournisseurs principaux ;
- **éco-concevoir** : intégrer davantage de matériaux recyclés, optimiser les masses et prolonger la durée de vie des produits, en cohérence avec les attentes réglementaires et les spécifications clients ;

- **innover** : développer des solutions et procédés moins émetteurs, en accompagnant la transformation technologique du marché.

L'ensemble de ces leviers devrait contribuer à une réduction d'environ 113 ktCO₂ à horizon 2030.

La trajectoire du Scope 3 aval s'inscrit dans un contexte de transformation profonde, à la fois industrielle et géopolitique du secteur automobile mondial. L'électrification progresse rapidement, mais à des rythmes très différenciés selon les régions : la Chine adopte largement et rapidement les véhicules électriques, tandis que l'Union européenne maintient des objectifs climatiques ambitieux malgré des débats sur le calendrier réglementaire, et que les États-Unis affichent une dynamique plus dépendante du contexte politique. Cette hétérogénéité géographique implique une forte volatilité des hypothèses de marché, d'autant plus que les tensions sur les matières premières critiques, la relocalisation des chaînes d'approvisionnement et la concurrence accrue entre constructeurs redessinent les équilibres compétitifs.

Néanmoins, au-delà de ces incertitudes conjoncturelles, la tendance structurelle demeure orientée à la baisse : à mesure que la part des véhicules électriques augmente dans les ventes mondiales et que les mix électriques nationaux se décarbonent progressivement, les émissions liées à l'usage des véhicules diminuent mécaniquement, entraînant une réduction continue du Scope 3 aval sur le long terme, même si la vitesse de cette baisse reste étroitement corrélée aux incertitudes géopolitiques dans le monde.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Compatibilité des objectifs de réduction avec la limitation 1,5 °C

La trajectoire du Groupe à horizon 2025 et 2030 a été certifiée SBTi, sur le périmètre historique hors acquisition Lighting, en ligne avec les Accords de Paris. De plus, OPmobility s'engage à la mise en place d'objectifs Net Zero en 2050, et sur l'ensemble de ses activités.

Après avoir atteint la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025, le Groupe s'engage à pérenniser cette performance tout en amplifiant son impact positif : augmenter la production d'énergie renouvelable sur site et sécuriser des contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable.

Le tableau ci-dessous récapitule l'allocation des ressources à l'amélioration de l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables (investissements), ainsi qu'aux activités H₂-Power et de packs batterie, au cumul 2022-2025 et en prévision pour la période 2026 :

Feuille de route de décarbonation des scopes 1 et 2	Cumul des ressources prévues à fin 2026	Ressources engagées 2022 - 2025
Efficacité énergétique et énergies renouvelables	Entre 30 et 35 M€	25 M€
Certificats verts et compensation carbone, PPA et vPPA	Entre 8 à 10 M€	Environ 4 M€
Baisse de 30 % des émissions de Scope 3 d'ici 2030 (vs 2019)	Cumul des ressources prévues à fin 2026	Ressources engagées 2022 - 2025
Activité mobilité hydrogène (scope 3 aval)	Supérieur à 900 M€	Environ 820 M€
Activité batteries et systèmes d'électrification de C-Power (scope 3 aval)	Entre 300 et 340 M€	Environ 250 M€
Projets d'économie circulaire	Entre 5 et 10 M€	4 M€

En complément, le Groupe a alloué en 2025, 62 M€ de CapEx au titre des systèmes extérieurs et modules destinés aux véhicules 100 % électriques et inclus dans les activités CCM 3.18 et CCM 8.2 des dépenses d'investissement reportées au titre de la taxonomie européenne. Le cumul 2024 et 2025 s'élève à 132 M€.

Les ressources prévues pour mettre en place le plan de transition du Groupe sont réévaluées tous les ans. OPmobility s'engage à financer les ressources nécessaires à la réalisation du plan de transition.

Alignement avec la taxonomie verte

Le plan de transition d'OPmobility s'inscrit dans le cadre de l'acte délégué lié à l'atténuation du changement climatique, conformément à la réglementation européenne sur la taxonomie. Ce plan s'aligne avec les exigences de l'Union européenne en matière de taxonomie, telles que définies dans le règlement délégué 2021/2139. Il comprend des investissements stratégiques visant à promouvoir une mobilité décarbonée, en mettant l'accent sur le développement de l'électricité et de l'hydrogène comme sources d'énergie.

OPmobility n'a pas défini d'objectif spécifique portant sur le taux d'alignement des activités éligibles à la taxonomie européenne. Néanmoins, les objectifs de son plan de transition exposés dans ce chapitre sont compatibles et cohérents avec les exigences de cette réglementation.

Voir section 4.2.4 « La taxonomie européenne » pour plus de détails.

Financement du plan de transition

Au titre du plan de transition, le Groupe a alloué en 2025 :

- environ 99 millions d'euros de ressources financières à son activité H₂-Power ;
- environ 60 millions d'euros de ressources financières à son activité de packs batterie ;
- 8 millions d'euros à l'amélioration de l'efficacité des équipements industriels et à la production d'énergies renouvelables ;
- 1 million d'euros d'investissements au titre des projets d'économie circulaire.

Emissions de GES potentielles verrouillées

Les « actifs échoués » désignent les actifs clés d'OPmobility, déjà utilisés ou fermement planifiés (c'est-à-dire ceux que le Groupe a l'intention de déployer très probablement au cours des cinq prochaines années), qui génèrent des émissions de GES significatives tout au long de leur durée de vie opérationnelle. La valeur de ces actifs peut être notamment affectée si des restrictions sont mises en place par les pouvoirs publics avant que ces actifs n'aient atteint leur amortissement complet.

Chez OPmobility, le business group C-Power conçoit, fabrique et vend des réservoirs initialement destinés aux véhicules thermiques. La contribution du business group C-Power au Scope 3 « Usage des produits vendus du groupe » étant égale à 10 % de celle de l'ensemble du Groupe, le maintien de cette activité et des usines ne représenterait pas un risque de compromettre l'atteinte des objectifs d'OPmobility. Par ailleurs, le marché de la mobilité évoluant vers des solutions bas-carbone, le business group est amené à équiper des véhicules hybrides ou alimentés par des *e-fuels* et ainsi à diminuer ses émissions Scope 3. OPmobility n'a donc pas d'actifs échoués à déclarer.

CapEx investis dans le charbon, le pétrole et le gaz

Le Groupe n'a réalisé aucun CapEx significatif dans les énergies fossiles pendant la période de reporting.

Exclusion des indices de référence Accord de Paris

OPmobility n'est pas exclu des référentiels de l'UE alignés sur ceux de Paris.

Intégration du plan de transition dans la stratégie

Le plan de transition, dont les grands principes ont été définis dès 2021, s'inscrit pleinement dans la stratégie globale d'OPmobility, visant à faire du Groupe un leader de la mobilité durable. Ce plan a été présenté et validé par le Conseil d'Administration, qui en assure la supervision stratégique. Les sujets de développement durable sont revus dans les instances de gouvernance générale du Groupe, telles que le Conseil d'Administration ou le Comité de Direction, et des Comités spécifiques lui sont également dédiés.

Mis en avant par les dirigeants lors de leurs prises de parole, il mobilise l'ensemble des parties prenantes du Groupe autour de ses engagements, reposant sur un suivi rigoureux et des mécanismes de transparence solides. Chaque année, les avancées et les ressources engagées sont présentées aux actionnaires et parties prenantes lors de l'Assemblée Générale.

Ce processus garantit une évaluation continue des actions mises en place, une allocation efficace des ressources, une adaptation aux évolutions réglementaires et technologiques, ainsi qu'une responsabilisation des dirigeants et des équipes. Par cette approche structurée et ambitieuse, OPmobility affirme son *leadership* dans la transformation de la mobilité et son engagement en faveur d'une croissance durable et responsable.

Progrès dans la mise en œuvre du plan

Le Groupe suit avec diligence l'évolution de sa performance extra-financière, en accordant une attention particulière à sa feuille de route vers la neutralité carbone et les facteurs clés de succès. Cette approche proactive permet un pilotage précis, l'anticipation des défis et l'ajustement aux actions selon les évolutions réglementaires, technologiques, environnementale et des tendances du marché.

En tonnes de CO ₂ eq	2019	2022	2023	2024	2025	2025 vs 2024	2025 vs 2019
Scope 1	96 553	77 440	80 625	80 524 ⁽³⁾	82 078	1,9 %	- 15,0 %
Scope 2 (market-based)	425 267	308 650	396 505	367 069 ⁽⁴⁾	8 062	- 97,8 %	- 98,1 %
Scope 3	45 941 849	29 908 718	32 906 891	31 089 700	29 068 920	- 6,5 %	- 36,7 %
TOTAL ÉMISSIONS DE CO₂ (SCOPES 1, 2, 3)	46 463 669	30 294 808	33 384 021	31 537 293	29 159 060	- 7,5 %	- 37,2 %

(3) Donnée modifiée suite à la prise en compte des fluides frigorigènes et autres gaz dans le Scope 1

(4) Valeur 2024 modifiée suite à un recalcul du Scope 2

4.2.1.3 MODÈLE D'AFFAIRES ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Le modèle d'affaires de Burelle SA est décrit dans le rapport intégré (chapitre 1) en page 24 et 25.

4.2.1.3.1 Analyse des risques et opportunités

La matrice des risques du Groupe présentée en chapitre 2 identifie l'impact du changement climatique sur le modèle économique comme un risque stratégique fort.

Adaptation au changement climatique – risques physiques

En tant qu'entreprise industrielle intégrée dans une chaîne logistique complexe, le Groupe est exposé aux risques climatiques susceptibles de perturber l'approvisionnement en matières premières et composants, d'affecter les capacités de production et d'impacter la livraison aux clients. Ces événements extrêmes, comme les précipitations intenses, vents violents, vagues de chaleur, sécheresses, élévation du niveau des mers et des océans, exacerbés par le changement climatique, représentent une menace croissante pour la continuité des opérations.

Afin d'assurer un suivi rigoureux et d'adapter continuellement sa stratégie, Burelle SA organise, en collaboration avec une mutuelle d'assurance, des revues trimestrielles pour mettre à jour les études de risques et ajuster les plans d'actions. Des restitutions d'analyses sont effectuées ponctuellement sur site pour familiariser les opérationnels avec ces sujets, et des réunions sont organisées de manière sporadique au cours de l'année. Au-delà de ces échanges, les risques climatiques, y compris ceux liés à l'exposition future sont pris en compte dans les recommandations faites par la mutuelle d'assurance dans le cadre du RRP (Risk Reduction Plan).

Concernant la chaîne de valeur d'OPmobility, les critères climatiques sont considérés à plusieurs niveaux :

- sur les sites, les critères environnementaux sont inclus dans les contrats avec les fournisseurs, conformément à la certification ISO 14001 ;
- au niveau du Groupe : tous les fournisseurs doivent signer la Charte fournisseurs, qui porte notamment sur la réduction des émissions de CO₂ et la gestion de la consommation d'énergie et d'eau.

Enfin, OPmobility met en place des mesures de précaution pour limiter les impacts locaux du changement climatique. Des audits spécifiques, réalisés par des assureurs, évaluent l'exposition aux catastrophes naturelles. Ces audits font l'objet de recommandations suivies de la mise en œuvre d'un plan d'actions, supervisé mensuellement par les équipes HSE.

Concernant Sofiparc, les extrêmes précipitations, les variations de température et le vent sont notamment les risques les plus élevés auxquels les actifs immobiliers sont exposés à long terme. Sofiparc s'attache à développer des performances environnementales au-dessus de la moyenne, permettant l'obtention des certifications les plus exigeantes du marché (HQE, BREEAM, LEED, clef-verte, Fairmoove). Ces dernières ont des répercussions économiques, notamment sur les coûts d'exploitation et sur l'utilisateur final, concourant également à apporter les premières solutions aux risques physiques identifiés.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Risques et opportunités de transition

Dans un marché automobile atone, marqué par le recul progressif des motorisations thermiques au profit de solutions de mobilité plus propres, l'absence d'une transition proactive du *business model* expose le Groupe à plusieurs risques majeurs :

- perte de parts de marché face à une concurrence qui investit massivement dans l'électrification et l'hydrogène ;
- érosion du *leadership* dans un secteur en pleine mutation ;
- diminution de la confiance des clients, à la recherche de solutions durables et conformes aux nouvelles attentes sociétales et réglementaires.

Par ailleurs, le segment des motorisations thermiques est soumis à des réglementations de plus en plus strictes et disparates selon les régions. Cette complexité réglementaire alourdit les contraintes de production, impacte la compétitivité et accélère la nécessité d'une transformation du modèle économique.

OPmobility mise sur la croissance de son business historique tout en captant de nouvelles opportunités de marché, en s'appuyant sur son expertise éprouvée. Ce positionnement stratégique permet au Groupe de développer ou d'acquérir des technologies innovantes liées à la mobilité propre, renforçant ainsi sa compétitivité et sa capacité d'adaptation, en s'appuyant sur les facteurs de succès suivants :

- résilience du portefeuille d'activités : près de 75 % du chiffre d'affaires d'OPmobility n'est pas directement impacté par la transition des motorisations, assurant une relative stabilité économique face aux mutations du marché ;
- compétence technologique éprouvée, permettant d'intégrer des innovations stratégiques et d'anticiper les nouvelles tendances ;
- couverture géographique équilibrée, offrant une diversification des marchés et une résilience face aux évolutions réglementaires et économiques ;
- une reconnaissance du marché et une forte crédibilité industrielle, attirant de nouveaux partenaires et clients dans un écosystème en mutation.

Grâce à cette approche, OPmobility :

- développe de nouveaux métiers, en explorant des solutions technologiques alignées avec la mobilité durable ;
- renforce sa position concurrentielle en appliquant une stratégie de *Last Man Standing*, captant les parts de marché laissées par des concurrents en retrait ou en difficulté sur certains segments ;
- accélère son *leadership* dans un marché en transformation, en s'imposant comme un acteur clé de la mobilité de demain.

Cette stratégie permet à OPmobility de concilier croissance, résilience et innovation, garantissant ainsi sa pérennité et son rôle moteur dans l'industrie automobile du futur.

De plus, OPmobility place l'innovation au cœur de sa stratégie environnementale, en développant des solutions bas-carbone qui combinent éco-conception, utilisation de matériaux recyclés et intégration de matériaux alternatifs biosourcés, dans l'objectif de :

- intégrer de matériaux durables et de processus optimisés ;
- répondre aux attentes du marché et des régulateurs, qui exigent des solutions plus respectueuses de l'environnement ;
- anticiper des réglementations et des exigences des constructeurs automobiles, de plus en plus tournés vers des composants allégés et recyclables ;
- contribuer aux objectifs de neutralité carbone en accélérant la transition vers une industrie circulaire et responsable.

Pour concrétiser cette ambition, OPmobility poursuit sa stratégie de Recherche & Innovation :

- développer et intégrer des matériaux recyclés et biosourcés ;
- optimiser des procédés de fabrication pour limiter la consommation d'énergie et réduire les déchets industriels ;
- collaborer avec des partenaires scientifiques et industriels pour explorer de nouvelles alternatives aux matériaux conventionnels ;
- mettre en place des filières d'approvisionnement responsables pour garantir la traçabilité et réduire l'impact des matières premières utilisées.

4.2.1.3.2 Scénarios et résilience du modèle économique

Dans un contexte de transformation profonde du secteur automobile, OPmobility a conduit une analyse approfondie de scénarios afin d'évaluer les risques et opportunités liés à la transition bas-carbone. Cette initiative vise à confirmer la robustesse du modèle économique du Groupe face aux incertitudes à long terme et à identifier les leviers d'action prioritaires.

S'inscrivant dans une approche alignée avec les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*), cette démarche permet à OPmobility d'anticiper les évolutions du marché, d'adapter son portefeuille d'activités et de renforcer sa capacité d'innovation pour rester compétitif.

Afin d'explorer les évolutions potentielles de ses métiers dans un monde bas-carbone, OPmobility a construit plusieurs scénarios contrastés, reposant sur deux axes principaux :

- 1) l'intégration et la pénétration des technologies bas-carbone ;
- 2) l'évolution des modes de vie et des tendances de consommation, influencée par les nouvelles régulations, la transformation des usages de la mobilité et les exigences accrues en matière de durabilité.

Tous les scénarios élaborés respectent un budget carbone inférieur à 2 °C, en cohérence avec le scénario *Well Below 2 °C* de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et s'approchent du scénario SSP1-2.6 du dernier rapport du GIEC.

L'étude de scénarios a permis de quantifier les flux physiques et économiques associés à la production, à la consommation et à la logistique. L'objectif est de mieux comprendre l'évolution des marchés clés d'OPmobility et les demandes futures induites par la transition énergétique.

Étant donné que les émissions de GES sont majoritairement liées à la consommation d'énergie, cette approche a permis d'identifier les segments d'activités nécessitant des transformations stratégiques et les opportunités d'innovation les plus prometteuses.

Réalisée en 2021, cette analyse s'appuie sur deux horizons temporels :

- 2030 : période intermédiaire où les réglementations se durcissent et les transformations industrielles s'accroissent ;
- 2050 : horizon long terme où la transition vers un modèle bas-carbone est pleinement réalisée, avec une refonte complète des modèles de production et de consommation.

Ces scénarios constituent des hypothèses clés permettant d'orienter la stratégie du Groupe. Ils alimentent le plan stratégique annuel, conçu pour accompagner les enjeux de transformation et de croissance à chaque étape de la chaîne de valeur. Ce processus stratégique est mené en collaboration avec les membres du Comité de Direction, garantissant une vision alignée et une prise de décision éclairée.

Pour renforcer encore cette analyse de risques de transition et disposer de scénarios prospectifs robustes, OPmobility s'est également engagé dans IF Initiative (www.ifinitiative.com), une démarche collaborative de prospection stratégique qui fédère plus de 20 grandes entreprises et organisations de divers secteurs, ainsi que des institutions de recherche (laboratoire ISTERre de l'Université Grenoble-Alpes, Cirad, EM Lyon, AFD, Strate École de design, Université de Paris). En tant que membre fondateur de l'initiative, le Groupe a activement contribué aux travaux menés, en mobilisant ses équipes au sein des différents groupes de travail organisés, aux côtés des représentants des autres entreprises impliquées dans IF Initiative.

Coordonnés par un cabinet expert (Carbone 4), les travaux menés par ce collectif d'acteurs ont pour objectifs :

- de construire des capacités partagées de production de scénarios prospectifs. De tels scénarios permettront aux entreprises d'explorer plusieurs futurs dans lesquels différentes contraintes liées à l'évolution des modes de vie, des technologies et des dérèglements environnementaux, s'appliquent ;
- d'opérationnaliser l'usage des scénarios prospectifs (détection et anticipation de risques et opportunités), notamment dans la construction de plans stratégiques, et de former les équipes compétentes dans les entreprises.

L'ensemble des conclusions sera librement accessible afin de garantir leur large diffusion et utilisation.

En 2025, des résultats significatifs ont été obtenus :

- la co-construction, avec les partenaires d'IF Initiative, de quatre scénarios prospectifs « prototypes » qui décrivent chacun des futurs différents tant en ce qui concerne les modes de vie, les technologies utilisées que les contraintes environnementales ;
 - scénario équilibre (+ 1,5 °C d'ici 2100) : un monde où l'empreinte énergétique/matière a été divisée par 2. La forte baisse de la demande oblige les secteurs industriels traditionnels, notamment celui des transports, à se

réinventer. Le secteur du bâtiment mise sur la rénovation. Les services écosystémiques de la biodiversité sont assurés et les rétroactions du changement climatique maîtrisées ;

- scénario Slowtech (+ 2 °C d'ici 2100) : un monde qui a réduit ses émissions de GES en mettant l'accent sur les bâtiments passifs, et le numérique au service d'une réduction des déplacements et l'efficacité énergétique de l'industrie et des usages. Les protéines végétales et l'agriculture extensive sont privilégiées. La production d'énergie est décarbonée et les usages électrifiés ;
- scénario Skyrise (+ 2 °C d'ici 2100) : un monde qui a réduit ses émissions de GES grâce à des villes denses, une mobilité quotidienne active et électrifiée, une croissance modérée du transport aérien, utilisant les bio & e-carburants. La viande blanche est préférée car l'agriculture est intensive. Les capacités de production d'énergies renouvelables et l'extraction de métaux critiques augmentent rapidement ;
- scénario Terra Incognita (+ 3 °C d'ici 2100) : un monde dans lequel les technologies de réduction des émissions et les énergies renouvelables sont très développées, mais coexistent avec l'utilisation des combustibles fossiles pour répondre à une demande croissante et compenser les conséquences du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ;

- le développement continu de capacités de construction de scénarios avec les entreprises partenaires ;
- le lancement d'une plateforme numérique de visualisation des scénarios.

Ces travaux se poursuivront en 2026, avec notamment l'exploitation directe de la plateforme numérique de visualisation des scénarios permettant de simuler et de donner des éléments de réponse à certaines problématiques d'OPmobility de demain. IF Initiative rentrera dans une nouvelle phase dont certains objectifs sont :

- de compléter le référentiel méthodologique par les développements nécessaires pour permettre et faciliter l'opérationnalisation de cette plateforme pour les cas d'usage identifiés ;
- d'exploiter les éléments développés du référentiel méthodologique et améliorer en continu ceux-ci (scénarios, interface, méthodes d'utilisation) par des études collectives répondant à des questions d'intérêt partagé ;
- de diffuser le référentiel méthodologique au-delà du cercle des membres, même élargi, et à l'international.

Pour assurer un suivi dynamique et ajuster les orientations stratégiques en fonction de l'évolution du marché, le *Strategy Board Meeting* d'OPmobility se réunit chaque mois. Cette instance joue un rôle central dans :

- le suivi de l'exécution de sa feuille de route stratégique ;
- la réévaluation des hypothèses du plan stratégique en fonction de l'évolution du marché et des tendances sectorielles ;
- l'adaptation continue aux actualités business et aux évolutions des réglementations ;

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

- l'anticipation des défis et opportunités liés aux transformations industrielles et aux innovations technologiques.

L'évaluation a mis en évidence que le *business model* d'OPmobility reste sensible aux variations des volumes de production de véhicules, en raison des mutations du marché et des évolutions réglementaires. Toutefois, plusieurs facteurs clés garantissent la résilience du Groupe, quels que soient les scénarios futurs :

- une diversification des produits et des services proposés par le Groupe ;

- une expertise technologique reconnue, permettant une adaptation rapide aux nouvelles exigences industrielles et réglementaires ;

- une empreinte géographique équilibrée, limitant les risques liés aux fluctuations régionales et offrant des opportunités de diversification ;

- des actifs et investissements stratégiques alignés avec la transition bas-carbone, assurant une transformation progressive et optimisée ;

- un modèle d'innovation robuste, axé sur l'éco-conception, la circularité et l'optimisation énergétique des produits et procédés.

4.2.1.4 POLITIQUES, ACTIONS ET RESSOURCES

Les politiques

Tableau récapitulatif des Politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - VOLET CLIMAT				
● Mesurer, éviter, réduire, remplacer, compenser les émissions de gaz à effet de serre ; ● Engager à la : neutralité des émissions de scopes 1 & 2 en 2025 (émissions liées aux opérations) ; réduction de 30 % des émissions des Scopes 3 amont et aval en 2030 par rapport à 2019 ; neutralité de tous les scopes en 2050 (cf. paragraphe « Objectifs » dans la section 4.2.1.2).	● Groupe ; ● Sous-traitants.	● Conseil d'Administration ; ● Comité de Direction ; ● Business groups ; ● Comités d'investissements ou autres Comités dédiés.	● ISO 14001 ; ● ISO 50001 ; ● Questionnaires CDP ; ● Questionnaire EcoVadis ; ● TCFD et CSRD ; ● Normes de zéro émission nette SBTi ; ● Protocole GHG.	● Site Internet : www.opmobility.com ; ● Communications internes.
POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE				
● Améliorer l'efficacité énergétique ; ● Promouvoir une mobilité durable.	● Groupe.	● Comité de Direction ; ● Business groups.	● ISO 14001 ; ● ISO 50001.	● Site Internet : www.opmobility.com.

La prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration des politiques est détaillée dans l'ESRS 2.

Les plans d'actions

Tableau récapitulatif des actions en place

Publication des actions clés	Description	Avancées	Ressources
Revue trimestrielle des plans d'actions d'adaptation au changement climatique <i>Depuis plus de 20 ans</i>	Liste de recommandations établies par la mutuelle d'assurance du Groupe pour tous les sites exposés au changement climatique.	Mise en place d'actions d'adaptation sur site.	● Direction RSE du Groupe et des Opérations ; ● Support de la mutuelle d'assurance ; ● Budget dédié pour les actions concernées.
Déploiement des 6 incontournables de l'environnement <i>Depuis 2022</i>	6 consignes simples et pragmatiques concernant les thématiques suivantes : ● réduction de l'électricité et du gaz ; ● contrôle de la température ; ● conservation des ressources ; ● protection de l'eau et protection des sols ; ● Green IT ; ● mobilité bas-carbone. Précisions sur la gestion des modes de fonctionnement des équipements industriels, les températures des locaux, les éclairages inutiles, les comportements éco-responsables.	Nouvelle campagne lancée sur les sites.	● Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; ● Les équipes sur site.
AFA Climate School <i>Depuis 2024</i>	19 modules de formation accessibles sur la plateforme de e-learning.	1 250 personnes formées.	● Les équipes Développement Durable et Formation ; ● Budget pour réalisation de films didactiques pour le Groupe et accès aux modules sur étagère.
Projet de digitalisation des mesures <i>2022-2026</i>	Installation de capteurs et de solutions logiciels pour mesure et pilotage des consommations.	52 sites.	● Équipes HSE et opérations ; ● Dépenses pour le matériel, les licences de logiciels.
Renforcement de la mise en œuvre du programme Top Planet <i>Depuis 2006</i>	Réduire l'impact environnemental du Groupe, en se concentrant principalement sur l'amélioration de sa performance énergétique, mais également sur la gestion de ses consommations et de ses déchets. Il repose sur plusieurs axes stratégiques et s'applique à l'ensemble des sites OPmobility, qu'il s'agisse des usines, des bureaux ou des centres de recherche et d'innovation, et ce, à l'échelle mondiale. Un score Top Planet permet de mesurer et de certifier la performance énergétique et environnementale de chaque site. Parmi les grandes priorités de ce programme figurent : ● le respect des réglementations en vigueur ; ● la sensibilisation des équipes ; ● la communication transparente des performances énergétiques ; ● une gestion rigoureuse des niveaux de consommation énergétique ; ● le développement de solutions innovantes pour réduire la production de déchets.	Score Top Planet : 44 %.	● Les équipes sur sites.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Publication des actions clés	Description	Avancées	Ressources
Réduction de la consommation d'énergie 2025	Réduire de 12 % la consommation d'énergie des sites par rapport à l'année de référence (2019).	En 2025, efficacité énergétique (vs 2019) : amélioration de 19,1 %.	● Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; ● Les équipes sur site ; ● Investissement pour des moyens de production moins énergivores.
Certification ISO 50001 2025	Déploiement de la certification ISO 50001 des sites et audits énergétiques associés.	44 % des sites certifiés ISO 50001.	● Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; ● Les équipes sur site.
Remplacement de l'énergie fossile par une électricité renouvelable Depuis 2019	Installation de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes sur ses sites . Signature de contrats long terme pour bâtir de nouvelles capacités de production en contribuant au principe d'additionnalité . Achat de certificats de garanties d'origine d'électricité renouvelable.	En 2025 : une nouvelle installation sur le site de Monterrey (Mexique), une à Brits (Afrique du Sud), deux à Lozorno et une à Devinska (Slovaquie), ainsi qu'une à Kulim (Malaisie).	● Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; ● Contrats achats ; ● Finances ; ● Supports financiers apportés aux développeurs pour installation des systèmes de production et investissement fonciers ; ● Achats de certificats prévus en 2025.
Compensation des émissions résiduelles 2025-2026	Sélection de projets de crédits carbone.	7 projets sélectionnés.	● Direction RSE du Groupe ayant la responsabilité de construire et suivre la feuille de route ; ● Contrats achats ; ● Achats de crédits carbone en 2025.
Analyse de cycle de vie 2022-2024	Développer l'usage de l'analyse de cycle de vie.	100 % des business groups équipés.	● Licences GaBi.
Promotion des entrants bas- carbone Depuis 2021	Engager et former les fournisseurs . Définir des objectifs progressifs . Créer des partenariats pour promouvoir des innovations.	Plus de 350 initiatives identifiées en 2025.	● Équipe RSE, Achats ; ● Développement d'outils.
Développement des matériaux bas-carbone Depuis 2022	Création d'une équipe dédiée.	Projet pilote lancé pour améliorer la performance environnementale d'un produit en développement.	● Équipe dédiée ; ● Dépenses de laboratoire ; ● Projets européens.
Réduction des émissions générées par les achats et par les produits vendus Depuis 2015	Développer des solutions et produits pour supporter la transition énergétique et la baisse du bilan carbone de la phase d'usage des produits vendus.	Activités H ₂ -Power et de battery packs.	

Les plans d'actions concernent l'ensemble des business groups Exterior & Lighting, C-Power, H₂-Power, Modules.

Les ressources

Le plan d'actions du Groupe, incluant les investissements en CapEx et OpEx, ne bénéficie pas de ressources dédiées, en dehors des subventions obtenues pour le développement des activités liées à l'hydrogène et à l'électrification. Il est principalement financé par les flux de trésorerie d'exploitation positifs et les dettes financières.

Ces ressources sont allouées aux initiatives suivantes :

- maintien de la neutralité carbone atteinte en 2025 pour ses activités opérationnelles (scopes 1 et 2), grâce à des investissements stratégiques en efficacité énergétique, la signature de Power Purchase Agreements (PPA), l'acquisition de certificats d'énergie renouvelable, et le recours à des mécanismes de compensation carbone ;
- la réduction de 30 % des émissions de GES du Scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019, en accélérant le développement et le financement de solutions bas-carbone, notamment dans les domaines de l'hydrogène et des batteries électriques et en engageant les fournisseurs d'OPmobility dans la réduction de leur empreinte carbone.

Afin de garantir une mise en œuvre efficace, OPmobility veille à la cohérence des budgets alloués à ces actions.

Processus d'élaboration budgétaire

Le processus budgétaire débute tous les ans en septembre, avec une première phase d'élaboration par chaque filiale, consolidée ensuite au niveau du Groupe. Ce budget est présenté à la Direction Générale, pour validation en novembre, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Le budget regroupe les CapEx et OpEx, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, les flux de capitaux employés, analysés par filiale et par activité pour l'année N+1.

Les ressources quantifiées associées aux sujets environnementaux sont décrites dans l'ESRS 2, section 4.1.4 et dans l'ESRS E1, section 4.2.1.2.

4.2.1.5 OBJECTIFS D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION ET PERFORMANCE

Au cœur de sa stratégie, la feuille de route vers la neutralité carbone est déployée, mobilisant ses parties prenantes et définissant des étapes à court, moyen et long terme. Cela intègre notamment :

- le développement de solutions et produits en support de la transition énergétique et de la baisse du bilan carbone des constructeurs, notamment par l'allègement, l'aérodynamisme et l'électrification des véhicules, en particulier par le développement de la filière hydrogène ;
- l'optimisation de l'empreinte carbone des sites OPmobility, à travers des programmes d'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergie renouvelable ;
- l'intégration croissante de matériaux recyclés dans les processus de production ;
- la collaboration avec les parties prenantes pour réduire l'impact carbone des produits sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en privilégiant l'économie circulaire et l'éco-conception.

La stratégie de croissance d'OPmobility se concrétise par le développement de la mobilité électrique visant à proposer une gamme complète de solutions et de systèmes de gestion de l'énergie, pour toutes les motorisations : thermique, hybride, électrique à batterie et électrique à hydrogène.

La mesure de l'empreinte CO₂ est un élément structurant de la démarche du Groupe. Depuis 2017, le Groupe la mesure selon les règles du Protocole GHG. Un support méthodologique précis détaille les méthodes de mesure sous-jacentes, les hypothèses, les limites et les sources de données. Il n'y a pas eu de changement majeur dans les cibles ou les indicateurs correspondants. Le Groupe a donc utilisé les deux scénarios 1,5 °C et *Well-below* 2 °C pour définir ses engagements, qui s'intègrent pleinement dans la Politique environnementale globale du Groupe.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Tableau récapitulatif des objectifs

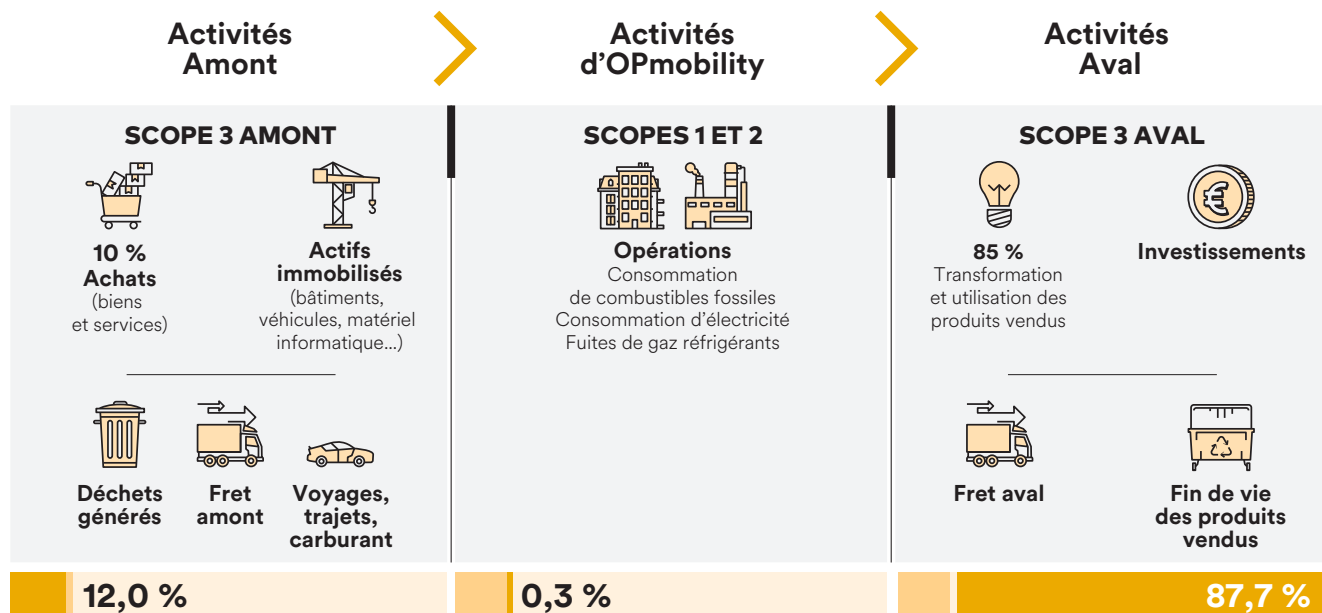
Objectif	Valeur de référence	Année de référence	Ambition	Année Cible	Hypothèses et méthodes	Preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Performances
Objectif de réduction scopes 1 et 2 ⁽¹⁾	481 ktCO ₂ eq	2019	- 80 %	2026	Hors acquisition Lighting	Approuvé par la SBTi 1,5°	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi	En 2025 : ● - 82,9 % vs 2019, hors Lighting
Objectif de réduction scopes 1 et 2 ⁽¹⁾	522 ktCO ₂ eq ⁽²⁾	2019	Neutre carbone	2025	Avec acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers	En 2025, ● - 82,9 % vs 2019, avec Lighting
Objectif de réduction Scope 3	42 348 ktCO ₂ eq	2019	- 30 %	2030	Hors acquisition Lighting	Approuvé par la SBTi	Chaîne de valeur (fournisseurs et clients) entreprises expertes tiers, SBTi	En 2025 : ● - 39,0 % vs 2019, hors Lighting
Objectif de réduction scopes 1, 2 et 3 ⁽¹⁾	42 830 ktCO ₂ eq	2019	Neutralité	2050	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, Achats, chaîne de valeur, entreprises expertes tiers	En 2025 : ● - 39,5 % vs 2019, hors Lighting
Sous-objectif								
Consommation énergétique des sites (électricité et gaz) historiques	1 339 261 MWh	2019	- 12 %	2025	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi	En 2025 : ● - 13,4 % vs 2019, hors Lighting
Couvrir la consommation d'énergie des sites historiques par de l'énergie renouvelable	0 %	2019	100 %	2025	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, SBTi, Achats	En 2025 : ● 69,2 % de la consommation d'énergie, hors Lighting
Compenser les émissions résiduelles (liées au gaz naturel) par des crédits carbone	91 ktCO ₂ eq	Année en cours	100 %	Année en cours	Hors acquisition Lighting	Non	Opérations, réseau HSE, entreprises expertes tiers, SBTi, Achats	En 2025 : ● 100 % de compensation carbone, hors Lighting

(1) Scope 2 market-based.

(2) Changement de valeur de référence suite à la mise à jour de la méthodologie d'intégration de Lighting dans la base de référence 2019.

Bilan carbone 2025

TOTAL ÉMISSIONS :

29,2 MtCO₂eq en 2025

4

En 2025, les émissions totales du Groupe (scope IFRS) s'établissent à 29,2 MtCO₂e, en baisse de 7,5 % par rapport à 2024, une diminution plus rapide que celle du chiffre d'affaires consolidé à périmètre équivalent, illustrant un réel découplage entre croissance et émissions. Cette performance repose principalement sur la baisse des émissions de Scope 3, et en particulier en aval, où la catégorie 3.11 « utilisation des produits vendus », qui représente 85 % des émissions totales, poursuit sa diminution grâce à la stratégie de croissance d'OPmobility dans la mobilité bas-carbone, au renforcement de ses positions dans l'électrification et à un mix produit plus favorable. En amont, les émissions diminuent également, portées par l'amélioration de la qualité des facteurs d'émission liés aux achats de biens et services grâce à davantage de données fournisseurs (catégorie 3.1) et une meilleure précision des facteurs d'émissions liés aux achats indirects (catégorie 3.2). Par ailleurs, cette dynamique s'inscrit dans la continuité de la solide performance enregistrée sur les scopes 1 et 2, rendue possible par la priorité donnée à la réduction des consommations énergétiques, un programme interne structuré d'efficacité énergétique et une campagne de sensibilisation à la sobriété, qui ont contribué à améliorer durablement la performance énergétique du Groupe.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.1.6 DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Consommation d'énergie (E1-5)

Consommation d'énergie et mix énergétique (en MWh)	2024	2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0	0
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	15 698	18 299
Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	317 743	318 334
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	49 203	53 156
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	488 222	488 677
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	870 866	878 466
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	66,4 %	67,4 %
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	167 087	134 472
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	12,7 %	10,3 %
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	78 717	259 061
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	22 853	31 121
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) – location-based	274 425	290 182
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%) – location-based	20,9 %	22,3 %
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) – market-based	101 569	912 216
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%) – market-based	7,7 %	70 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (en MWh)	1 312 378	1 303 120

Production d'énergie (en MWh)	2024	2025
Production d'énergie non renouvelable (co-génération internalisée)	20 207	20 126
Production d'énergie renouvelable (PPA sur site)	22 853	31 121

Instruments contractuels (hors crédits carbone) (en MWh)	2024	2025
Consommation d'électricité du réseau + cogénération externalisée	906 884	899 190
Consommation d'électricité couverte par des instruments groupés – <i>bundled</i>	78 717	103 573
Consommation d'électricité couverte par des instruments non groupés – <i>unbundled</i>	0	777 521
Pourcentage d'instruments contractuels groupés – <i>bundled</i>	8,7 %	11,5 %
Pourcentage d'instruments contractuels non groupés – <i>unbundled</i>	0 %	86,5 %
Pourcentage d'instruments contractuels, émissions de GES du Scope 2	8,7 %	98,0 %

La méthodologie pour catégoriser les certificats *bundled/unbundled* est détaillée en section « Annexe ».

Selon l'annexe I du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil, OPmobility fait partie d'un secteur à fort impact climatique. La totalité du chiffre d'affaires est donc concernée par le sujet.

	2024	2025
Consommation énergétique totale des activités dans les secteurs à fort impact climatique (en MWh)	1 312 378	1 303 120
Chiffre d'affaires net des activités dans les secteurs à fort impact climatique (en M€)	10 484	10 216
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique (consommation totale d'énergie par chiffre d'affaires net) (en MWh/M€)	125	128

Émissions brutes de GES (E1-6)

Jalons et cibles annuelles

En tCO ₂ eq	2019	2023	2024	2025	2024 vs 2025	2019 vs 2025	2030	2050	Cible annuelle en %/2019
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1									
Émissions brutes de GES du Scope 1	96 553	80 625	80 524	82 078	1,93 %	14,99 %			
Pourcentage d'émissions de GES du Scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	0	0	0	0	-	-			N/A
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2									
Émissions de GES du Scope 2 fondées sur la localisation	425 267	341 218	332 589	304 177	-8,54 %	-28,47 %			
Émissions de GES du Scope 2 fondées sur le marché	425 267	396 505	367 069	8 062	-97,80 %	-98,10 %			
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3 ⁽¹⁾									
Émissions totales brutes indirectes de GES Scope 3	45 941 849	32 906 891	31 089 700	29 068 920	-6,50 %	-36,73 %	Objectif de réduction des émissions de 30 % en 2030 par rapport à 2019.		
Scope 3 – Amont	2 823 903	4 069 219	3 750 700	3 457 720	-7,81 %	22,44 %			
3-1 Biens et services achetés	2 234 821	3 321 041	3 077 000	2 842 092	-7,63 %	27,17 %			
3-2 Biens d'investissement	171 409	355 793	314 000	284 000	-9,55 %	65,69 %			
3-3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	113 911	96 103	94 500	100 908	6,78 %	-11,41 %			
3-4 Transport et distribution en amont	139 948	155 743	148 000	131 000	-11,49 %	-6,39 %			
3-5 Déchets produits lors de l'exploitation	106 317	70 135	58 900	56 100	-4,75 %	-47,23 %			
3-6 Voyages d'affaires	19 528	27 117	22 500	8 720	-61,24 %	-55,35 %			
3-7 Déplacements domicile-travail des salariés	37 970	43 287	35 800	34 900	-2,51 %	-8,09 %			
3-8 Actifs loués en amont	-	-	-	-	-	-			
Scope 3 – Aval	43 117 947	28 837 672	27 339 000	25 611 200	-6,32 %	-40,60 %			
3-9 Acheminement en aval	74 856	44 735	62 100	44 600	-28,18 %	-40,42 %			
3-10 Transformation des produits vendus	253 858	228 407	234 000	145 000	-38,03 %	-42,88 %			
3-11 Utilisation des produits vendus	42 190 387	28 003 613	26 430 000	24 850 000	-5,98 %	-41,10 %			
3-12 Traitement en fin de vie des produits vendus	499 038	477 917	534 000	495 000	-7,30 %	-0,81 %			
3-13 Actifs loués en aval	-	-	-	-	-	-			
3-14 Franchises	-	-	-	-	-	-			
3-15 Investissements	99 808	83 000	78 900	76 600	-2,92 %	-23,25 %			
ÉMISSIONS TOTALES DE GES									
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation)	46 463 957	33 328 734	31 502 813	29 455 175	-6,50 %	-36,61 %	Engagement de neutralité carbone en 2050.		
Émissions totales de GES (fondées sur le marché)	46 463 957	33 384 021	31 537 293	29 159 060	-7,54 %	-37,24 %			

(1) 0,6 % des émissions de CO₂ du Scope 3 sont calculés à partir de données primaires.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024	2025
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/millions d'euros)	3 004,3	2 883
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net (en tCO ₂ eq/millions d'euros)	3 008,1	2 854,3
	2024	2025
Chiffre d'affaires net utilisé pour calculer l'intensité des GES (CA consolidé) en M€	10 484	10 216
Chiffre d'affaires net (CA hors composants) en M€	5 243	5 019

Projets de compensation et d'absorption des gaz à effet de serre

Le Groupe a retenu sept projets visant à compenser une partie de ses émissions de CO₂ liées principalement à la consommation de gaz, mais aussi à la consommation d'électricité en Corée, pour un volume total de 91 kt. La compensation *via* les crédits carbone représente moins de 20 % de l'objectif de neutralité carbone. L'utilisation de ces crédits carbone ne se substitue pas à la réduction des consommations et des émissions de CO₂. Ce périmètre inclut l'acquisition de crédits carbone supplémentaires destinés à couvrir les émissions de gaz à effet de serre engendrées par les activités du Groupe. La sélection de ces sept projets repose sur des critères qualitatifs, incluant l'additionalité, la permanence et la transparence, ainsi que leur cohérence avec le secteur d'activité du Groupe. Une attention particulière a été portée à la dimension géographique, en privilégiant des projets situés dans des zones où les émissions d'OPmobility sont générées, avec un objectif initial d'au moins 50 % des projets concernés. Le portefeuille est composé de projets tous certifiés par des labels de renom, et intégrant des co-bénéfices en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Les projets sélectionnés présentent, par ailleurs, un lien fort avec les enjeux de la mobilité et de l'industrie, et environ 20 % d'entre eux concernent des projets de séquestration.

Détail des projets

Projet Green mobility – Inde (VCS2708)	Le projet <i>BluSmart</i> consiste à utiliser des véhicules électriques à la place de véhicules alimentés par des carburants fossiles (essence, diesel et GNC) dans la région de Delhi NCR, en Inde. L'utilisation de véhicules électriques permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par kilomètre parcouru.
Projet Green mobility – Royaume-Uni (VCS2348)	Ce projet comprend l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, permettant d'éviter le recours à des véhicules thermiques et entraînant ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Projet HFC Reclaim – USA (ACR1049)	Le projet <i>Summit HFC Reclaim 2022</i> consiste en la récupération et l'utilisation de réfrigérants HFC certifiés et régénérés dans des équipements de réfrigération ou de climatisation. La régénération a été réalisée dans l'installation de Summit située à Humble, au Texas, et le réfrigérant régénéré a été commercialisé sur l'ensemble de la période de reporting, du 1 ^{er} juin 2022 au 30 décembre 2022.
Project Green Energy – South Korea (VCS1146)	Le projet <i>Hyundai Waste Energy Recovery Co-generation – Phase II</i> est une centrale de cogénération de 400 MW située sur le site sidérurgique de Hyundai Steel à Dangjin. Développé par Hyundai Green Power, il valorise des gaz résiduels sidérurgiques (BFG, COG et LDG) pour produire de l'électricité, en utilisant les surplus non consommés directement par l'usine.
Project IFM – Mexico (CAR1829)	Le projet <i>San Jerónimo Coatlán Forest Carbon Capture Project</i> est un projet de séquestration de carbone forestier développé selon le standard <i>Climate Action Reserve</i> . Situé à Oaxaca, au Mexique, il est porté par la communauté de San Jerónimo Coatlán avec l'appui de Yaax Carbon. Le projet vise à augmenter le stockage de carbone grâce à une gestion durable, à la conservation et à la protection des forêts communautaires.
Reforestation Project – France (LBC)	Ce projet de reforestation est développé dans le cadre du Label Bas-Carbone (LBC), le dispositif national français de certification carbone piloté par le Ministère de la Transition écologique. Situé à Belin-Béliet, en Gironde (Nouvelle-Aquitaine), il concerne environ 73 hectares de forêt dégradée, fortement touchée par des incendies et des tempêtes, auparavant dominée par le pin maritime.
Project HFC Reclaim – USA (ACR992)	Le projet <i>Hudson HFC Reclaim 2023</i> consiste à récupérer et réutiliser des fluides frigorigènes HFC certifiés dans des équipements de réfrigération et de climatisation. La récupération a été réalisée sur le site de Hudson Technologies à Champaign (Illinois, États-Unis), et les fluides régénérés ont été commercialisés entre le 3 janvier et le 31 décembre 2023.

Parmi les volumes compensés, 17,4 % proviennent de projets de séquestration carbone, tandis que le reste est issu de projets d'évitement des émissions. L'ensemble des projets bénéficie de labels reconnus garantissant leur qualité environnementale.

Crédits carbone	2024	2025
Total crédits carbone en cours d'annulation pour l'année 2025 (en tCO ₂ eq)	0	91 053
Total crédits carbone commandés pour les années à venir (en tCO ₂ eq)	0	212 258
Type de norme de qualité		
Total des crédits carbone reconnus selon la norme de qualité I (VERA) (%)	0	30,5
Total des crédits carbone reconnus selon la norme de qualité I (ACR) (%)	0	52,2
Total des crédits carbone reconnus selon la norme de qualité I (CAR) (%)	0	11,0
Total des crédits carbone reconnus selon la norme de qualité I (Label bas-carbone) (%)	0	6,4
Type de projet		
Total des projets de réduction (en %)	0	82,6
Total des projets d'absorption/séquestration (en %) – séquestration biogénique	0	17,4
Origine et indicateurs d'ajustement		
Total des projets menés au sein de l'UE (en %)	0	6,4
Total des crédits carbone pouvant être considérés comme des ajustements correspondants (en %)	0	0

L'ambition est de diminuer la part de compensation en privilégiant d'abord des mesures d'évitement des consommations de gaz et en poursuivant des actions d'efficacité énergétique afin de réduire les consommations. Pour la Corée, il s'agira d'examiner des alternatives crédibles à la compensation.

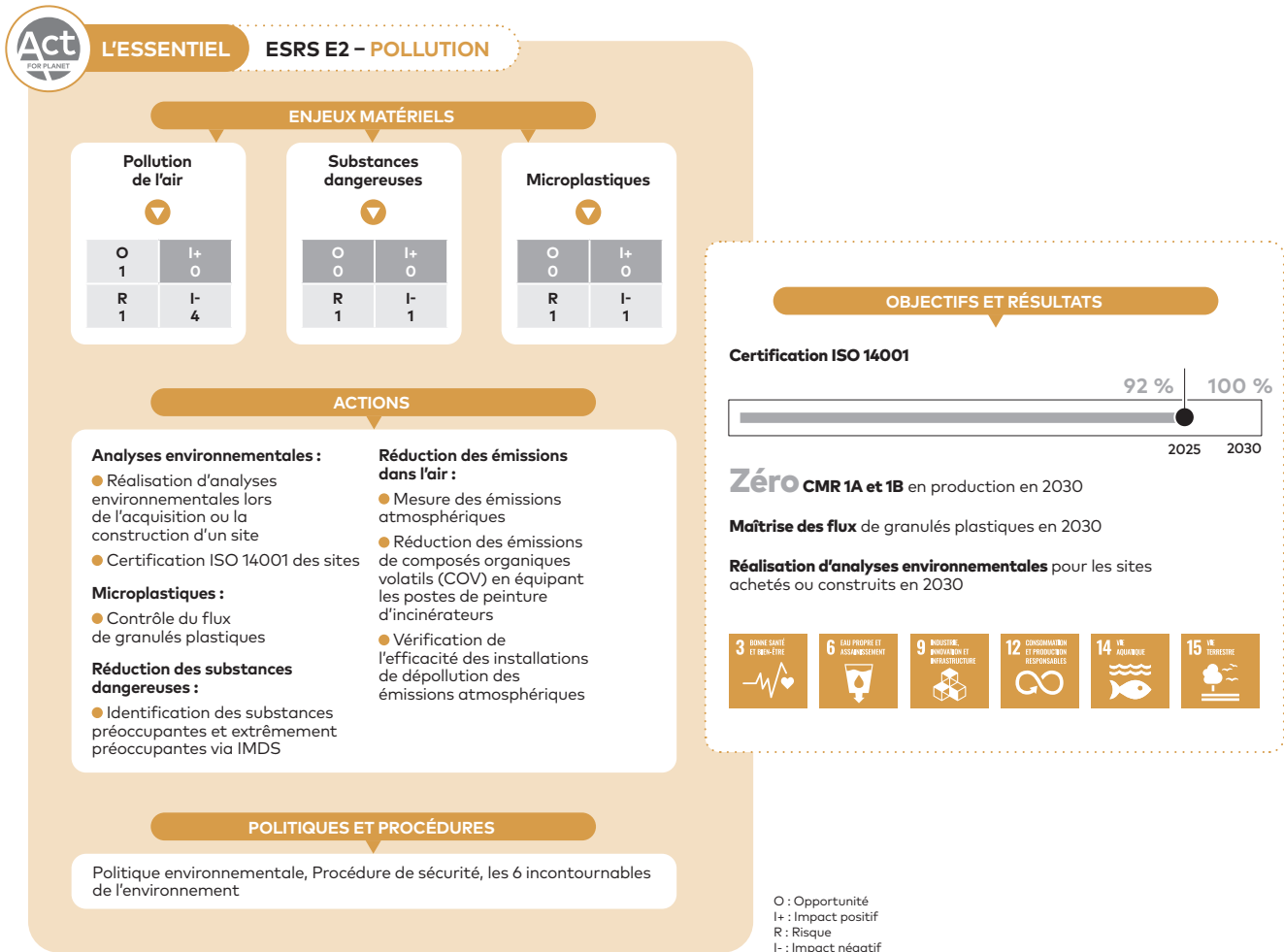
Tarification interne carbone

En 2025, le Groupe n'applique pas de tarification carbone.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.2 ESRs E2 : POLLUTION



4.2.2.1 POLITIQUES

Pour atténuer les impacts négatifs liés à la pollution, OPmobility s'engage à lutter contre la pollution et à gérer l'utilisation des substances chimiques préoccupantes, conformément au chapitre « Pollution » de sa Politique environnementale. Trois principaux axes ont été définis :

- réduire l'usage des substances chimiques préoccupantes dans la chaîne de production de valeur ;
- maîtriser les rejets de polluants dans l'air ;
- contrôler rigoureusement les substances utilisées.

Cette démarche repose, notamment, sur la diminution progressive et la substitution des substances extrêmement préoccupantes, conformément au règlement européen REACH.

Les pratiques éco-responsables sont ainsi intégrées dès la conception des produits en veillant au respect des réglementations environnementales en vigueur et en assurant la traçabilité des composants. La collaboration avec un organisme expert externe garantit la conformité des produits. De plus, les fiches de données de sécurité sont régulièrement actualisées. Cette collaboration permet d'anticiper les évolutions réglementaires et d'assurer une veille performante sur les

meilleures pratiques. En complément, un plan d'actions a été fixé pour mesurer et maîtriser les rejets de microplastiques. Dans sa Politique environnementale, OPmobility s'engage à :

- adopter des pratiques éco-responsables lors de la conception des produits ;
- s'assurer du respect des réglementations environnementales ;
- gérer la traçabilité de la composition des produits.

La Politique environnementale recense les actions mises en place à chaque étape clé du développement des produits pour prévenir et contrôler les impacts liés à la pollution de l'air :

- réaliser une analyse environnementale dans le cadre de toute fusion-acquisition ou construction de site ;
- obtenir une certification ISO 14001 pour les sites industriels et maîtriser les risques de pollution de l'air ;
- intégrer dans la production des mesures d'approbation et de contrôle des substances pour maîtriser leur utilisation, et instaurer des mesures rigoureuses de prévention, de surveillance et de contrôle afin de prévenir au maximum les incidents.

De plus, la Procédure de sécurité engage le Groupe à un stockage et une manipulation sûre des substances préoccupantes. Le Groupe s'assure que chaque site est en mesure de faire face à une situation à risque. L'utilisation de substances alternatives moins dangereuses est systématiquement privilégiée.

En cas d'incident, des procédures spécifiques sont appliquées. La Procédure de sécurité définit les actions à entreprendre en cas d'accident grave, d'accident fatal ou de catastrophe naturelle. Les principales étapes à suivre en cas d'incident sont les suivantes :

- notification immédiate : l'incident doit être signalé dans l'heure aux Directeurs de l'usine, du business group et au service HSE ;
- analyse de l'incident : un rapport détaillé est établi et communiqué aux parties prenantes ;
- mise en œuvre d'un plan d'actions : des mesures correctives sont appliquées pour éviter qu'un incident similaire ne se reproduise.

En complément, chaque site dispose de protocoles spécifiques visant à réduire l'impact environnemental et à protéger la sécurité des personnes en cas d'événement imprévu.

Tableau récapitulatif des Politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GROUPE - VOLET POLLUTION				
Cette Politique englobe une multitude d'enjeux majeurs : ● respecter et anticiper les exigences légales et autres législations ; ● adhérer aux grands principes internationaux ; ● minimiser les rejets atmosphériques et la pollution de l'air ; ● maîtriser l'ensemble des rejets de granulés plastiques. Le Groupe impose l'utilisation exclusive de produits autorisés, accompagnés de fiches de données de sécurité, et interdit les substances CMR (1A et 1B), SVHC définies par REACH, sauf dérogation spécifique et les substances préoccupantes.	● Groupe ; ● Sous-traitants .	● Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; ● Promue par l'ensemble des business groups ; ● Soutenue par des plans d'actions et des projets d'investissements ; ● Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; ● Suivie plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.	● Réglementation REACH ; ● Basé sur les normes ISO 14001 ; ● Questionnaire EcoVadis dans le cadre du cahier des charges de certains clients ; ● TCFD, CSRD et taxonomie de l'UE.	● Politique publiée sur le site Internet ; ● Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes.
PROCÉDURE DE SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE - VOLET GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES				
● Seuls sont utilisés les produits autorisés par la législation locale ou par le Groupe, et pour lesquels il existe une fiche de données sécurité (FDS) conforme à la réglementation en vigueur et à la disposition des utilisateurs ; ● Le Groupe interdit l'utilisation de substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes) telles que définies par le règlement REACH sauf dérogation ; ● La mise en rétention des fûts et autres contenants est nécessaire pour éviter les pollutions du sol. Le Groupe interdit dans ses activités l'utilisation de substances CMR (1A et 1B), sauf dérogation selon la Procédure relative à la gestion des produits chimiques ; ● Pour leur stockage et leur manipulation il convient de respecter les prescriptions de sécurité des fabricants indiquées dans la FDS.	● Groupe.	● Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines et du Développement Durable ; ● Promue par l'ensemble des business groups.	● Basé sur les normes ISO 14001 ; ● Réglementation REACH.	● Politique publiée sur le site intranet ; ● Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; ● Affichée sur les sites de production d'OPmobility.
LES 6 INCONTOURNABLES DE L'ENVIRONNEMENT				
La protection de l'eau et des sols : ● limiter la consommation d'eau et signaler toute fuite ; ● signaler et maîtriser toute fuite d'hydrocarbures ou de produits chimiques ; ● éviter toute contamination de l'eau et du sol par des granulés plastiques.	● Groupe.	● Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines et du Développement Durable ; ● Promue par l'ensemble des business groups.	● Basés sur les normes ISO 14001.	● Publiés sur le site intranet ; ● Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; ● Affichés sur les sites d'OPmobility.

La prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration des Politiques est détaillée dans l'ESRS 2.

La gouvernance visant à garantir l'application et l'efficacité de la Politique environnementale est exercée à tous les niveaux de l'organisation. Le suivi des actions relatives aux impacts, risques et opportunités matériels est assuré par le pilotage d'indicateurs de performance. La Direction Générale reçoit mensuellement des rapports sur les informations en matière de sécurité, la mise en œuvre des certifications, les performances énergétiques et

les émissions de CO₂. Chaque site doit également signaler annuellement à la Direction Générale tout dommage environnemental. En complément des programmes internes, OPmobility bénéficie de l'accompagnement d'un expert externe pour les questions relatives aux produits chimiques. Le suivi des analyses environnementales de phase I et de phase II est effectué ponctuellement lors de l'acquisition ou de la construction de sites.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.2.2 POLLUTION DE L'AIR ET MICROPLASTIQUES

Actions

Afin de soutenir l'application des politiques, les équipes opérationnelles mettent en œuvre des actions pour prévenir la pollution, réduire son impact et restaurer les écosystèmes. Le Groupe intègre les considérations environnementales dans sa chaîne de valeur grâce à une analyse des risques incluse dans son Plan de Vigilance. La Charte fournisseurs formalise les exigences environnementales de la chaîne amont : respecter les agréments, éviter les produits toxiques ou, si nécessaire, en limiter l'usage tout en garantissant la sécurité et traçabilité des matières premières et composants. OPmobility encourage également l'usage de technologies durables et la certification ISO 14001. Lors d'acquisitions ou de cessions de sites, des recherches environnementales (phases I et II) sont effectuées avec un prestataire externe. De plus, OPmobility a instauré une méthode rigoureuse de décontamination : dégarnissage du sol et prélèvements réguliers (mensuels, semestriels, puis annuels) pour surveiller la décontamination sur une longue période. La diligence raisonnable environnementale joue un rôle clé en identifiant ces risques en amont, permettant de les anticiper.

L'un des fondements de la stratégie d'OPmobility réside dans sa volonté de réduire significativement les émissions de polluants de ses produits tout au long de la chaîne de valeur. OPmobility a,

par exemple, développé des technologies SCR pour limiter les émissions de NO_x des véhicules diesel. En concevant des composants plus légers, tels que des pare-chocs et des systèmes à carburant en plastique, OPmobility contribue aussi à réduire la consommation de carburant des véhicules, et par conséquent, les émissions de SO_x, NO_x et particules fines.

OPmobility met en œuvre des mesures spécifiques afin de prévenir et de maîtriser les impacts négatifs matériels liés à l'exposition potentielle des collaborateurs à des gaz toxiques sur ses sites industriels. Ces mesures reposent sur l'identification et l'évaluation des risques chimiques, la mise en place de dispositifs de prévention collective tels que la ventilation, le confinement des sources d'émission et les systèmes de détection, ainsi que sur le recours à des équipements de protection individuelle adaptés. Elles sont complétées par des procédures opérationnelles strictes, des formations régulières des collaborateurs et un suivi médical approprié.

Les ressources financières liées au plan d'actions associé à la pollution de l'air sont détaillées dans la section 4.2.1.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ». Les actions concernent l'ensemble des business groups (Exterior & Lighting, C-Power, H₂-Power, Modules), ainsi que la chaîne de valeur amont et aval.

Tableau récapitulatif des actions en place

Publication des actions clés	Description	Avancées	Ressources allouées
Réalisation des analyses environnementales <i>Action permanente déjà en place.</i>	Réalisation de diligence raisonnable environnementale lors des acquisitions d'OPmobility ainsi que lors de la construction de ses usines pour connaître leur situation et leur impact.	En fonction des résultats d'analyse, actions correctives et curatives mises en place. Réalisées pour tous les nouveaux sites lors de la phase d'acquisition : ● phase I : évaluation de la diligence raisonnable, identification des zones potentiellement préoccupantes ; ● phase II : identification des responsabilités liées à l'impact potentiel sur le sol des différents sites.	● Équipes HSE.
Réduction des émissions dans l'air <i>Action permanente déjà en place.</i>	Mesure des émissions atmosphériques et mise en conformité des installations. Équipement des postes de peinture d'incinérateurs en fin de chaîne de production pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), respectant ainsi les normes en vigueur. Vérification de l'efficacité des installations de dépollution des émissions atmosphériques pour garantir les meilleurs rendements.	Chaque site vérifie le bon fonctionnement des incinérateurs en maintenant un rendement optimal : conforme à la réglementation.	● Équipes HSE.
Gestion des microplastiques <i>2028</i>	Maîtrise de l'ensemble des rejets de granulés plastique afin d'éviter toute contamination de l'eau et des sols.	Chaque site doit disposer de matériel de nettoyage. Un audit annuel est réalisé. Critère de conformité : kit d'épandage disponible à l'extérieur pour protéger la pollution de l'évacuation des eaux de pluie ; absence de granulés plastiques à proximité des canaux d'évacuation des eaux de pluie à l'extérieur.	● Ressources matérielles ; ● Équipes HSE.

Indicateurs et cibles

L'objectif d'OPmobility concernant les polluants atmosphériques est de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur, en respectant les seuils réglementaires lors des mesures des émissions. Pour ce faire, des mesures régulières de vérification sont régulièrement réalisées.

Afin de s'assurer d'une bonne gestion de ces émissions et de leurs impacts sur l'environnement, OPmobility fait certifier ses sites ISO 14001. Cette démarche est le signe d'un suivi rigoureux des impacts liés à la pollution de l'air. Le nombre de sites ainsi certifiés est comptabilisé tous les ans.

Bien qu'il n'existe pas d'objectifs mesurables spécifiques pour les différents polluants atmosphériques, le Groupe met en œuvre

plusieurs actions concrètes pour limiter leur impact et y associe des proxys. Dans ses usines, OPmobility impose l'utilisation exclusive de produits autorisés, accompagnés de fiches de données de sécurité, et interdit les substances CMR (catégories 1A et 1B) ainsi que les SVHC définies par REACH. OPmobility veille aussi à la conformité réglementaire des incinérateurs en maintenant un rendement optimal. Ces proxys démontrent l'engagement du Groupe à réduire les polluants atmosphériques.

Par ailleurs, concernant les microplastiques, les quantités de granulés plastiques rejetés sont également suivies, afin d'y associer un plan d'actions spécifique et d'en contrôler la quantité.

Tableau récapitulatif des objectifs

Objectif	Scope	Valeur et année de référence	Ambition et changements	Année cible et jalons intermédiaires	Hypothèses, méthodes et preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Performances 2025
Obtention de la certification ISO 14001 (2 ans après une SOP ou après acquisition)	Groupe	Pas de référence	Aucun changement à mentionner	2030 (pas de jalons intermédiaires)	Décision prise par la Direction Générale Demande des clients Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction Générale	92 % des sites certifiés
Réalisation des analyses environnementales de phase I et de phase II (y compris une étude sur l'amiante) pour les sites achetés ou construits	Groupe	Pas de référence	100 % Aucun changement à mentionner	Objectif permanent (pas de jalons intermédiaires)	Décision prise par la Direction Générale Réglementations en vigueur	Réunion réseau HSE Direction des sites Direction Ressources Humaines et du Développement Durable Direction Juridique	100 %
Éviter tout rejet de granulés plastiques afin de prévenir la contamination de l'eau et des sols sur tous les sites	Business groups Exterior & Lighting et C-Power	Pas de référence	100 % des sites n'ont enregistré aucun incident de contamination de l'eau ou du sol. Aucun changement à mentionner	2028 (pas de jalons intermédiaires)	Réglementations en vigueur	Réunion réseau HSE Direction des sites Management local Direction Ressources Humaines et du Développement Durable	100 %

Polluants – Poids (en tonnes)	2024	2025
Monoxyde de carbone (CO)	146,0	60,0
Ammoniac (NH ₃)	2,9	2,8
Oxydes d'azote (NO _x /NO ₂)	45,3	36,2
Oxydes de soufre (SO _x /SO ₂)	3,2	2,9

Microplastiques – Poids (en tonnes)	2024	2025
Microplastiques générés	9,8	6,0
Microplastiques utilisés	309,9	302,4

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.2.3 SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES ET SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES

Actions

Afin de soutenir les politiques mises en œuvre par le Groupe, les équipes opérationnelles effectuent un suivi des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes pour préserver la santé des collaborateurs du Groupe, des clients finaux, des communautés locales et l'intégrité de la biodiversité. L'objectif est également de limiter la mise sur le marché de substances nocives. OPmobility s'appuie sur une base de données sectorielle IMDS (*International Material Data System*), utilisée dans l'industrie automobile pour déclarer les compositions détaillées des composants et matières livrés. Toutes les substances employées dans la fabrication des véhicules y sont archivées et suivies.

Grâce à l'IMDS, et à un partenaire tiers chargé d'identifier les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes présentes sur les sites, OPmobility identifie les quantités de substances générées ou utilisées au sein de ses opérations. Certaines limites méthodologiques sont inhérentes à ses activités dues au volume important de pièces traitées. Le Groupe s'efforce néanmoins de réduire l'utilisation de ces substances, en conformité avec les réglementations applicables et d'explorer des solutions alternatives afin d'améliorer ses procédés.

Les ressources financières liées au plan d'actions associé aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes sont détaillées dans la section 4.2.1.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ».

Tableau récapitulatif des actions

Publication des actions clés	Description	Avancées	Ressources allouées
Certification ISO 14001 des sites 2030	Certification visant à améliorer les performances environnementales en adoptant des pratiques durables et des mesures de prévention de la pollution.	92 % des sites d'OPmobility sont aujourd'hui certifiés ISO 14001.	● Organes de certification ; ● Équipe HSE.
Identification et réduction des substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes 2030	Utilisation d'IMDS (<i>International Material Data System</i>).	Chaque site assure : ● la collecte de données de la filière automobile dans le cadre des réglementations sur les véhicules hors d'usage et REACH ; ● l'enregistrement de la composition des produits dans IMDS ; ● l'analyse avec un partenaire tiers des substances en développement ou en production pour identifier les substances considérées comme CMR ou SVHC ; ● la réalisation d'un suivi trimestriel afin d'obtenir une cartographie des substances utilisées et de mettre en place des actions correctives ; ● la réalisation d'un point à date et d'une vue projetée tenant compte des évolutions des réglementations, permettant de garantir la conformité réglementaire de ces substances.	Équipe R&D.

Les plans d'actions concernent l'ensemble des business groups (Exterior & Lighting, C-Power, H₂-Power, Modules).

Indicateurs et cibles

OPmobility collabore avec un organisme tiers pour gérer ces substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes, assurant ainsi une traçabilité et une gestion tout au long de la chaîne de valeur. Ces actions illustrent l'engagement du Groupe à prévenir la pollution, à réduire son impact environnemental et à promouvoir des pratiques durables.

Tableau récapitulatif des objectifs

Objectif	Scope	Valeur et année de référence	Ambition et changement	Année cible et jalons intermédiaires	Hypothèses, méthodes et preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Performances 2025
Aucun CMR 1A et 1B en production, dès lors que des alternatives sont possibles et approuvées par les clients	Groupe	Pas de valeur de référence	0 tonne. Aucun changement n'est à mentionner.	2030	Méthodologies de calcul définies pour chacun des business groups. REACH réglementations et connaissances scientifiques concernant les produits chimiques	Liste définie par l'ECHA ⁽¹⁾ Suivi trimestriel par Ecomundo Réseau HSE Direction Ressources Humaines et Développement Durable	Voir indicateurs ci-dessous

(1) Agence Européenne des Produits Chimiques.

Substances préoccupantes – Poids (en tonnes)	2024	2025
Quantité totale générée ou utilisée pendant la production ou achetée	13 261	11 949
Qui quittent les installations sous forme d'émissions (ou de déchets)	2 318	1 165
Qui quittent les installations sous forme de produits ou composants de produits	10 943	10 784
Qui quittent les installations sous forme de services	0	0
QUANTITÉ TOTALE DE SUBSTANCES PRÉOCCUPANTES QUI QUITTENT LES INSTALLATIONS SOUS FORME D'ÉMISSIONS, DE PRODUITS OU DE COMPOSANTS DE PRODUITS OU DE SERVICES	13 261	11 949

Substances extrêmement préoccupantes – Poids (en tonnes)	2024	2025
Quantité totale générée ou utilisée pendant la production ou achetée	134	116
Qui quittent les installations sous forme d'émissions (ou de déchets)	19	0,7
Qui quittent les installations sous forme de produits ou composants de produits	115	115
Qui quittent les installations sous forme de services	0	0
QUANTITÉ TOTALE DE SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES QUI QUITTENT LES INSTALLATIONS SOUS FORME D'ÉMISSIONS, DE PRODUITS OU DE COMPOSANTS DE PRODUITS OU DE SERVICES	134	116

OPmobility utilise certains produits classés CMR actuellement autorisés et disponibles sur le marché, tout en appliquant une Politique stricte de prévention et de maîtrise des risques. Depuis 2003, une démarche active de substitution des produits CMR est engagée afin de remplacer, dès que possible, les substances les plus préoccupantes par des alternatives moins dangereuses.

Par ailleurs, des mesures de protection collective (EPC), telles que des systèmes d'extraction et de ventilation adaptés, ainsi que des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, sont systématiquement mis en place pour limiter l'exposition. La connaissance des quantités utilisées permet un suivi rigoureux et la mise en œuvre d'actions correctives visant à réduire les volumes employés.

Substances SVHC/SOC et CMR – Poids (en tonnes)			2025
SVHC/SOC		SVHC	116,19
		SOC	11 971,51
		Total SVHC/SOC	12 087,70
CMR	Cancérigène	C1A	5,75
		C1B	315,94
		C2	873,76
		Total	1 195,45
	Reprotoxique	R1A	10,88
		R1B	13,42
		R2	70,08
		Total	94,38
	Mutagène	M1A	0,00
		M1B	29,89
		M2	6,79
		Total	36,69

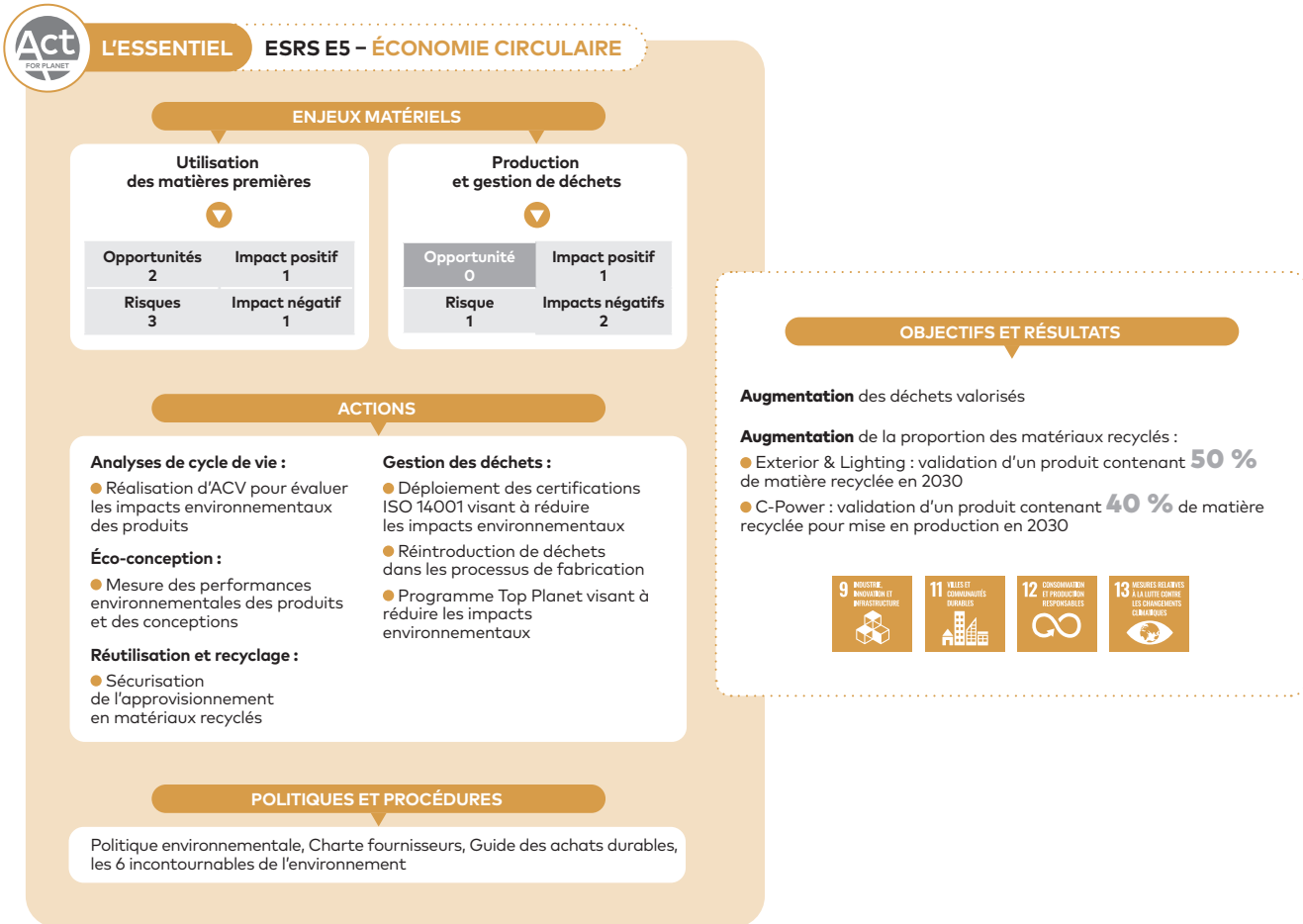
4.2.2.4 EFFETS FINANCIERS ATTENDUS D'IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA POLLUTION

Aucune dépense liée à un incident majeur et à un dépôt de pollution n'a été observée sur l'année 2025.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.3 ESRs E5 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE



4.2.3.1 POLITIQUES

Développer un modèle d'économie circulaire est impératif pour répondre aux besoins croissants de la mobilité tout en réduisant l'impact environnemental.

OPmobility renforce cette démarche en développant l'usage de matériaux recyclés afin de limiter ses impacts négatifs liés à la consommation de ressources naturelles et à la production de déchets. Cette approche est intégrée à l'ensemble des activités d'OPmobility, notamment à travers une sélection rigoureuse des matériaux, conformément à sa Politique environnementale présentée dans le chapitre « Économie circulaire ». La démarche du Groupe s'articule autour de quatre axes principaux :

1) analyses de cycle de vie (ACV)

Les analyses de cycle de vie ont pour objectif d'évaluer les impacts environnementaux d'un produit, de sa conception (extraction des matières premières) jusqu'à sa fin de vie (gestion des véhicules et pièces usagés). Elles permettent d'orienter les choix vers des solutions plus circulaires. OPmobility utilise des outils spécialisés, tels que le logiciel GaBi et développe des solutions simplifiées pour encourager leur utilisation dans ses projets ;

2) éco-conception

L'éco-design et l'éco-conception visent à optimiser l'empreinte environnementale des produits tout au long de leur cycle de vie. L'objectif est de :

- réduire l'utilisation des ressources, en minimisant la consommation de matières premières et d'énergie dès la phase de conception ;
- gérer une fin de vie responsable des produits, en améliorant leur recyclabilité et en favorisant leur valorisation énergétique.

Le Groupe investit dans des projets innovants et collabore avec des partenaires stratégiques pour développer des matériaux alternatifs à faible impact environnemental ;

3) réutilisation des matières et recyclabilité des produits

OPmobility intègre davantage de matières recyclées dans ses produits et anticipe les réglementations européennes qui imposeront, d'ici 2030, un seuil minimal de matériaux recyclés dans les véhicules.

Le Groupe mène des recherches avancées sur les matériaux recyclés et leurs procédés de recyclage. Il collabore étroitement avec ses fournisseurs et des instituts de recherche de premier plan, tels que Carnot, afin de bénéficier de leur expertise et d'accélérer l'innovation. Le projet Sustainable Materials vise à intégrer de manière croissante des matériaux plus durables dans la conception et la fabrication de ses produits, afin de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie ;

4) gestion des déchets

OPmobility optimise la gestion des déchets, en interne et tout au long de sa chaîne logistique, à travers son programme Top Planet en :

- réintégrant des résidus de production dans les processus de fabrication, lorsque cela est techniquement possible ;
- recyclant des déchets selon les normes environnementales, et en améliorant le tri et la valorisation ;
- revendant des déchets valorisables pour réduire le volume des déchets.

Au-delà de la production, OPmobility inscrit la durabilité dans sa Politique d'achats. Les fournisseurs sont tenus de respecter une Charte garantissant loyauté, intégrité, équité, droits fondamentaux au travail et limitation des impacts environnementaux. Le Groupe renforce ses exigences en matière d'achats responsables en publiant son guide des achats durables, qui fixe des principes suivants :

- réduction des émissions carbone : les fournisseurs doivent s'engager à diminuer leur empreinte carbone ;
- préservation de l'environnement : une gestion proactive est exigée, incluant la prévention de la pollution, la réduction des déchets, le recyclage et la réutilisation. Un système de gestion environnementale conforme aux normes internationales, telles que l'ISO 14001 est requis ;

- gestion durable des ressources : cela inclut la consommation d'énergie, l'utilisation de produits chimiques, la gestion de l'eau et le recours à des matériaux durables ;
- gestion responsable des minéraux de conflit : le guide traite cette problématique en conformité avec la règle 13P-1 de la SEC des États-Unis, qui impose la divulgation et la diligence raisonnable sur l'approvisionnement en minéraux comme l'or, le tantale, l'étain, le tungstène, le cobalt et le mica provenant de zones de conflit. OPmobility applique une Politique stricte à ses fournisseurs, pour garantir un approvisionnement responsable.

Malgré ces efforts, la transition vers une économie circulaire reste complexe. Les principaux défis incluent :

- l'approvisionnement durable tout au long du cycle de vie du véhicule ;
- la qualité des matériaux recyclés et des coûts maîtrisés ;
- la traçabilité et la disponibilité des matériaux innovants pour l'éco-conception ;
- les délais de développement pouvant aller jusqu'à 2 à 3 ans, nécessitant une anticipation des attentes du marché et une sécurisation des chaînes d'approvisionnement.

Tableau récapitulatif des politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GROUPE – VOLET ÉCONOMIE CIRCULAIRE				
Cette Politique englobe une multitude d'enjeux majeurs : ● respecter et anticiper les exigences légales et autres législations ; ● développer une gestion de valorisation des déchets ; ● favoriser l'éco-conception ; ● systématiser l'usage des analyses du cycle de vie des produits ; ● accélérer le développement et l'utilisation des matériaux recyclés ; ● améliorer la recyclabilité et la réparabilité des produits ; ● innover pour fournir des produits plus durables.	● Groupe ; ● Sous-traitants.	● Définie au niveau du Comité de Direction (CODIR) ; ● Promue par l'ensemble des business groups ; ● Soutenue par des plans d'actions et des projets d'investissements ; ● Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; ● Suivie plusieurs fois par an par le Comité des Rémunérations pour suivi des objectifs et leur déploiement.	● Basé sur la norme ISO 14001 ; ● TFCD, CSRD et taxonomie de l'UE ; ● Normes de zéro émissions nette SBTi.	● Site Internet ; ● Communications internes.
CHARTRE FOURNISSEURS				
Engage les fournisseurs à : ● limiter l'impact environnemental en maîtrisant les nuisances et pollutions liées à leurs activités ; ● utiliser les ressources naturelles de manière rationnelle ; ● développer une gestion responsable de leurs déchets.	● Fournisseurs.	● Définie au niveau du Comité de Direction ; ● Pilotée par la Direction Achats.	● Pacte mondial des Nations unies (<i>Global compact</i>).	● Signature de la Charte par tous les fournisseurs ; ● Site Internet ; ● Communications internes ; ● Traduite en 19 langues.
GUIDE DES ACHATS DURABLES				
Ce guide demande aux fournisseurs de : ● diminuer les émissions de carbone ; ● favoriser la circularité dans leurs opérations ; ● gérer les ressources de manière optimisée.	● Fournisseurs.	● Définie au niveau du Comité de Direction ; ● Pilotée par la Direction Achats.	● Pacte mondial des Nations unies (<i>Global Compact</i>) ; ● Politiques Clients.	● Site Internet ; ● Communications internes.
LES 6 INCONTOURNABLES DE L'ENVIRONNEMENT				
La préservation des ressources se base sur : ● utiliser des contenants réutilisables ; ● respecter les consignes de tri et de recyclage des déchets ; ● réutiliser ou reconditionner les emballages et les équipements lorsque cela est possible.	● Groupe.	● Définie au niveau de la Direction Ressources Humaines et du Développement Durable ; ● Promue par l'ensemble des business groups.	● Basé sur la norme ISO 14001.	● Site intranet ; ● Diffusion en interne aux collaborateurs par le réseau HSE ; ● Affichés sur les sites d'OPmobility.

La prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration des politiques est détaillée dans l'ESRS 2.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.3.2 UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Actions

Mesurer

Pour illustrer ses engagements en matière d'utilisation durable des ressources et d'économie circulaire, OPmobility mise depuis plusieurs années sur les analyses de cycle de vie (ACV), considérées comme des outils stratégiques. Ces analyses ne sont pertinentes que si les données utilisées pour décrire les principaux impacts (matériaux, procédés, énergie et logistique) sont fiables et cohérentes, notamment celles issues de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi OPmobility cherche à améliorer la qualité de ses ACV en rapprochant les données génériques employées aujourd'hui des empreintes carbone réelles fournies par ses fournisseurs.

En 2025, le Groupe a ainsi développé deux bases internes :

- pour les scopes 1 et 2 : la certification ISO 50001 et l'installation de compteurs dédiés permettent une mesure précise des consommations énergétiques par procédé ;
- pour le Scope 3 amont : OPmobility structure la collecte de données environnementales auprès de ses fournisseurs via un portail interne, facilitant l'échange, la vérification et l'intégration des données malgré la diversité des matériaux et du niveau de maturité des partenaires.

Grâce à ces outils, OPmobility fiabilise sa trajectoire de neutralité carbone, identifie des leviers d'optimisation énergétique et répond plus précisément aux demandes clients grâce à des données environnementales mieux maîtrisées.

Exterior & Lighting a dédié une équipe spécifique à la réalisation d'ACV complètes pour ses clients et projets internes. Cette dynamique confirme l'intérêt pour l'outil développé et s'accompagne d'une hausse continue des demandes d'ACV de la part des clients internes.

Cette année, C-Power a fourni plusieurs ACV complètes à ses clients. De plus, le business group requiert qu'une demande d'ACV soit systématiquement adressée à la majorité des fournisseurs, afin d'en tenir compte dans l'attribution des marchés. Cette exigence s'appliquera également à la nouvelle ligne de produits *Battery Pack*.

Éco-concevoir

Deux projets structurants ont été menés par Exterior & Lighting. Le premier est un projet collaboratif avec Audi portant sur la filière de recyclage automobile en Allemagne. L'objectif consiste à construire des scénarios réalistes de recyclage de pièces plastiques, tout en identifiant les technologies existantes permettant de broyer, séparer, trier et nettoyer efficacement ces matériaux. Le second projet, réalisé avec Texinov, vise à alléger les panneaux de carrosserie grâce à l'intégration de textiles techniques issus de polypropylène recyclé. Cette approche permet de réduire l'empreinte carbone des produits de 20 à 30 %, tout en diminuant de 50 % la masse des pièces grâce à une conception monomatériau optimisée.

Par ailleurs, un projet interne majeur consiste à développer un nouveau concept de porte de coffre en thermoplastique 100 % recyclable, qui sera présenté au client en 2026. Cette solution innovante intègre entre 20 % et 40 % de matière recyclée selon les besoins du constructeur. Elle ouvre la voie à une approche plus durable et circulaire dans la conception des pièces automobiles.

OPmobility a initié en 2025 un partenariat stratégique avec Mecaware, un recycleur de batteries français spécialisé en hydrométallurgie, afin de renforcer son engagement en faveur de l'économie circulaire. Cette coopération vise à identifier des leviers d'éco-conception sur les *Battery Packs*, notamment en matière de réparabilité, et de garantir la conformité réglementaire en maximisant les taux de recyclabilité. Le procédé innovant développé par Mecaware, sans effluents (sans sulfates), permet de réduire significativement les émissions de CO₂ par rapport aux procédés traditionnels.

Développer des matériaux recyclés

Les futures réglementations européennes imposeront progressivement des taux croissants de recyclage et d'incorporation de plastiques recyclés dans les nouveaux véhicules. OPmobility développe pour cela une filière polypropylène recyclé haute performance, en collaboration avec des partenaires européens, en combinant tri, dépollution et broyage des produits. L'initiative vise à sécuriser l'approvisionnement de véhicules en fin de vie, industrialiser un polypropylène recyclé stable et performant, et proposer des solutions conformes aux demandes des constructeurs.

OPmobility s'engage également dans une démarche proactive de circularité et de durabilité pour ses *Battery Packs* produits en Europe. Le Groupe déploie des outils de calcul d'empreinte carbone, collecte les données CO₂ auprès des fournisseurs et définit des feuilles de route de décarbonation. Un éco-score a été instauré pour piloter cette performance environnementale. Ces initiatives s'inscrivent dans la dynamique européenne portée par l'*EU Battery Regulation 2023/1542*. Cette réglementation impose notamment une déclaration des émissions de CO₂ dès 2026, des seuils CO₂ en 2028, l'intégration de contenu recyclé, un devoir de Diligence pour l'extraction et le raffinage des métaux, ainsi que la mise en place d'un Passeport Batterie pour accompagner la commercialisation des produits dès février 2027.

La réutilisation de matériaux provenant de réservoirs en fin de vie progresse grâce aux essais de production actuellement menés par C-Power, visant à intégrer un pourcentage de matériaux recyclés dans la fabrication de nouveaux réservoirs. Cette démarche d'économie circulaire a pour objectif de proposer au client un produit entièrement validé, performant et conforme, tout en réduisant l'impact environnemental de la chaîne de production.

Réutiliser et gérer les déchets

Grâce à une stratégie fondée sur la réduction, la réutilisation et le recyclage mise en place à travers son programme Top Planet, OPmobility maximise la valorisation des déchets industriels. L'objectif est double : limiter leur production en amont par une conception éco-responsable et transformer les déchets inévitables en ressources. Des partenariats stratégiques avec des acteurs spécialisés permettent de développer des solutions innovantes, telles que le recyclage avancé des polymères, la valorisation énergétique des déchets non recyclables ou encore l'optimisation des circuits de collecte et de tri.

Intégrés à la stratégie industrielle, ces principes améliorent la performance environnementale des sites, réduisent l'empreinte carbone et soutiennent une industrie plus durable et circulaire.

Les ressources financières liées à ces actions sont détaillées dans la section 4.2.1.2 de l'ESRS E1 « Changement climatique ».

Tableau récapitulatif des actions

Publication des actions clés	Description	Avancées	Ressources allouées
Réaliser des analyses de cycle de vie (ACV) 2025	Chaque année, des ACV sont réalisées pour chaque business group selon le type de produit et le projet constructeur. Après collecte des données (inventaire des pièces, logistique, process, consommation énergétique...), elles sont intégrées dans le logiciel GaBi pour l'analyse. Cette démarche permet d'évaluer les impacts environnementaux des produits et de définir les priorités d'action.	OPmobility est passé de bases de données génériques du marché à des bases internes dédiées aux scopes 1 et 2, fondées sur des données primaires permettant d'évaluer finement la performance environnementale de chaque usine. Les consommations énergétiques sont mesurées par procédé, offrant une précision accrue sur l'énergie nécessaire par produit et une meilleure capacité d'adaptation aux demandes clients. Parallèlement, une base de données spécifique regroupant les émissions propres des fournisseurs du Groupe fournit des données primaires fiables, renforçant la qualité globale des évaluations environnementales.	● Achats de licences pour le logiciel GaBi.
Déployer l'éco-conception <i>Pas d'horizon temporel défini</i>	Pour les équipes concernées : ● sensibilisation ; ● formation ; ● dotation d'outils ; ● mesure des performances environnementales des produits et des conceptions.	Pour les pare-chocs, les actions menées permettent de réduire de 30 à 40 % leur empreinte carbone entre 2019 et 2025, grâce au remplacement de machines obsolètes par des équipements moins énergivores, à l'éco-conception et aux actions métiers visant l'économie d'énergie. En 2025, un projet pilote a été lancé pour mesurer la capacité à améliorer la performance environnementale d'un produit tout au long de son développement. Trois indicateurs ont ainsi été définis afin de suivre et optimiser cette performance durant les différentes phases de conception.	● Équipes Innovation ; ● Experts Sustainability.
Augmenter la réutilisation de matière première et la recyclabilité des produits <i>Horizon temporel défini pour chaque business group</i>	Identifier des matières recyclées pour satisfaire les besoins de chaque business group. Valider la qualité des matières. Sécuriser l'approvisionnement du Groupe en matériaux recyclés pour satisfaire les besoins de chaque business group.	En 2025, le business group Exterior & Lighting a poursuivi ses travaux sur la réutilisation des pare-chocs en fin de vie, en identifiant des solutions de dissociation et de recyclage des composants tout en sécurisant l'approvisionnement en matières recyclées. C-Power a sélectionné des fournisseurs de PEHD engagés dans des trajectoires ambitieuses de réduction de l'empreinte carbone de leurs matériaux, avec des objectifs de gains supérieurs à 40 % par rapport à la moyenne européenne d'ici 2027, et a initié des travaux sur des compounds hybrides et du PEHD biosourcé. En complément, des systèmes de récupération d'hélium ont été installés sur plusieurs sites, avec un plan de déploiement mondial.	
Promouvoir la gestion des déchets <i>Pas d'horizon temporel défini</i>	Déploiement des certifications ISO 14001 visant à réduire les impacts environnementaux de la production, en rendant le recyclage plus efficace. Réintégration de déchets lors des processus de fabrication. Poursuite du programme Top Planet visant à réduire les impacts environnementaux.	92 % des sites d'OPmobility sont aujourd'hui certifiés ISO 14001.	● Équipes HSE.

Les actions concernent l'ensemble des business groups (Exterior & Lighting, C-Power, H₂-Power, Modules).

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Indicateurs et cibles

L'éco-conception chez OPmobility repose sur l'utilisation de technologies et de matériaux innovants, associés à des phases de test et validation adaptées à l'industrialisation de nouveaux produits. En adoptant une vision globale du produit, OPmobility développe des solutions pour réduire la consommation de matières premières et d'énergie, tout en limitant l'impact des produits en fin de vie, notamment en termes de recyclabilité et de valorisation énergétique. Concernant l'utilisation de matières recyclées, la Commission européenne propose un seuil de 25 % de plastique recyclé (PCR – *Post Consumer Recycling*, recyclé après un premier usage domestique) dans tout nouveau véhicule, dont un quart issu de véhicules hors d'usage (VHU). D'autres exigences sont également à prendre en considération, comme la facilité de démontage des pièces, ou encore la compatibilité des matières pour assurer un taux de recyclabilité élevé.

Les fournisseurs d'OPmobility développent des technologies pour utiliser des plastiques biosourcés, remplaçant ainsi le pétrole par de la biomasse, comme des matières alimentaires ou du bois. Ces matériaux ont un impact carbone proche de zéro, mais sont très coûteux et représentent encore une part de marché très réduite dans l'industrie du plastique. Des propositions ont été soumises aux constructeurs, et il est possible que des pièces en plastique biosourcé soient produites dans les prochaines années. Néanmoins, l'acceptabilité de ces matériaux doit encore gagner en maturité afin que cela devienne une priorité.

Tableau récapitulatif des objectifs

Objectif	Scope	Valeur et année de référence	Ambition et changements	Année cible et jalons intermédiaires	Hypothèses, méthodes et preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Performances 2025
Augmentation des déchets valorisés	Groupe	Pas de valeur de référence	Les objectifs chiffrés seront établis au cours de l'année 2026	2030 (pas de jalon)	Décision prise par la Direction. Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réseau HSE Direction des sites	Objectifs spécifiques par business group.
Réalisation d'au moins une ACV par business group	Groupe	Pas de valeur de référence	100 % Aucun changement à mentionner	2025 (pas de jalon)	Basé sur les demandes pour la réalisation des ACV : clients, développement et innovation, et le besoin d'indicateurs pertinents. Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction des sites	Objectif atteint : 100 % des business groups ont réalisé au moins une ACV. L'objectif sera donc supprimé l'an prochain.
Augmentation de la proportion de matériaux recyclés achetés	Exterior & Lighting, C-Power et H2-Power	Pas de valeur de référence	Spécifique à chaque business group. H2-Power a repoussé la date d'atteinte à l'objectif	2030 (pas de jalon)	Décision prise par la Direction. Pas de lien avec des preuves scientifiques	Réunion réseau HSE Direction des sites	Objectifs spécifiques par business group : ● Exterior & Lighting : validation d'un produit contenant 50 % de matière recyclée en 2030 ; ● C-Power : validation d'un produit contenant 40 % de matière recyclée en 2030 ; ● H2-Power : intégration progressive de fibre recyclée dans les produits pour mise en production en 2030.

Ces objectifs sont volontaires et non imposés par la législation et prouvent l'engagement d'OPmobility en faveur de ces sujets. Ils ont vocation à avoir une meilleure gestion des déchets (augmentation de la valorisation des déchets), augmenter la circularité dans la conception des produits (déploiement des ACV dans chaque business group) et réduire les matières premières primaires (augmentation de la proportion des matériaux recyclés achetés).

Indicateurs – Flux de ressources entrants

OPmobility s'engage à une gestion transparente et responsable de ses ressources matérielles. Pour l'année 2025, les informations suivantes sont divulguées :

- **types de ressources** : OPmobility utilise une large gamme de ressources matérielles dont des matières premières (métaux, plastiques, etc.), des composants électroniques et des produits chimiques. Certains business groups, emploient des terres rares telles que le cérium, le lanthane, le néodyme et le praséodyme pour la fabrication de pièces métalliques, de

composants électriques et de joints. Le Groupe emploie également des matières critiques telles que le cuivre, l'or, le plomb, le manganèse, le nickel, le silicium, l'étain et le zinc dans diverses pièces, y compris les circuits imprimés, les câbles électriques ou les phares. Ces ressources sont essentielles pour la fabrication de ses produits et solutions de mobilité ;

- **provenance des ressources** : elles proviennent de différentes régions du monde, de fournisseurs sélectionnés pour leurs normes élevées en durabilité et responsabilité sociale ;

- **quantités et volumes** : OPmobility publie des données agrégées sur les volumes des principales ressources matérielles utilisées, offrant une vue d'ensemble de ses besoins ;
- **critères de sélection des fournisseurs** : les fournisseurs sont sélectionnés en fonction de critères stricts incluant la qualité des matériaux, la conformité aux normes environnementales et sociales, et la fiabilité de livraison des volumes nécessaires ;
- **gestion des stocks** : des systèmes avancés permettent d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles, minimiser les déchets et assurer une disponibilité continue des matériaux nécessaires à la production ;
- **initiatives de durabilité** : le Groupe s'engage dans des initiatives visant à réduire l'impact environnemental de ses ressources, telles que l'utilisation de matériaux recyclés, la réduction des emballages et l'amélioration des processus de production.

Concernant les matières biologiques (dont les biocarburants employés à des fins énergétiques) utilisées pour produire les produits et services du Groupe (y compris les emballages) qui proviennent de sources durables, ainsi que des informations sur les systèmes de certification, OPmobility considère une valeur de 0 %. En effet, les matières biologiques traitées par le Groupe sont très négligeables à l'exception des joints de caoutchouc et des palettes en bois, et ne proviennent pas de source durable de surcroît.

Enfin, le Groupe reporte le poids total des produits et des matières utilisées, ainsi que le poids des composants, produits et matières secondaires réutilisés ou recyclés dans ses produits, en considérant à la fois les produits composés à 100 % de matière recyclée et ceux intégrant une part de matière recyclée.

Cette méthodologie de calcul présente plusieurs limites. La fiabilité et la maturité des données restent à ce stade limitées, notamment en raison d'un manque d'exhaustivité et de robustesse de certaines données de poids et de quantités relatives aux produits et aux matières. S'agissant spécifiquement des produits et matières recyclés, le périmètre de *reporting* est à ce jour restreint : seul le business group Exterior & Lighting assure un suivi de la proportion de matières recyclées, avec toutefois des limites méthodologiques. Les autres business groups du Groupe ne reportent pas actuellement cet indicateur, leurs pratiques d'utilisation de matières recyclées ou de réintroduction de matières dans les processus de production variant selon les contraintes industrielles et les exigences clients.

Concernant les limites méthodologiques pour le business group Exterior & Lighting, la catégorisation actuelle des produits ne permet pas de distinguer précisément l'origine des matières recyclées (PIR, PCR, PCR-ELV), ce qui peut conduire à une sous-estimation du poids total déclaré. En outre, les données ne sont pas disponibles pour certains produits.

Le Groupe souhaite renforcer la maturité de ces indicateurs, notamment en améliorant l'exhaustivité et la fiabilité des données pour certains produits. Un travail global d'amélioration est en cours, incluant la collecte systématique, auprès des fournisseurs, du pourcentage de matière recyclée par produit afin d'obtenir une meilleure précision sur les compositions. Cette déclaration harmonisée sera déployée à partir de l'exercice 2027.

Produits, matières techniques et biologiques – Poids (en tonnes)

	2024	2025
TOTAL	1 307 430	1 457 796

	2024		2025	
Composants, matières et produits	Poids absolu (en tonnes)	% du poids total	Poids absolu (en tonnes)	% du poids total
Composants secondaires réutilisés ou recyclés	8 675	0,7	13 600	0,9
Produits intermédiaires secondaires et matières secondaires	0	0	0	0

Indicateurs – Flux de produits et matières sortants

Les matériaux issus des processus de production d'OPmobility incluent principalement du plastique vierge, des composites, des produits de peinture, et du plastique recyclé. Ils sont employés dans la fabrication des pièces de carrosserie extérieure, des pièces d'éclairage, des modules, des systèmes de stockage d'hydrogène et de carburant, ainsi que des batteries. Ces matériaux répondent aux exigences de durabilité définies en collaboration avec les clients *via* des cahiers des charges rigoureux. Des composants plastiques, métalliques et électroniques sont également assemblés sur ces pièces.

Concernant la pérennité attendue des produits commercialisés par le Groupe, celle-ci varie entre 15 et 20 ans selon les clients. En effet, OPmobility s'engage à respecter le cahier des charges des clients, cela dépend donc du véhicule lui-même. Cela ne constitue d'ailleurs pas un facteur discriminant par rapport aux concurrents d'OPmobility. Le Groupe propose aussi des pièces fusibles permettant de protéger le châssis et les pièces vitales des véhicules qu'il équipe. En tant qu'équipementier, OPmobility garantit la démontabilité de ses pièces, permettant leur montage et démontage répétés sans dommages, par les opérateurs en usine chez les constructeurs, ou par les professionnels tels que les garagistes.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Concernant la recyclabilité des produits d'OPmobility, la méthodologie d'Exterior & Lighting a été étendue à tous les business groups. En 2025, le taux de recyclabilité des produits pour le Groupe est de 86 %.

Les emballages utilisés par OPmobility sont composés principalement d'acier pour les racks, de mousses et de housses de protection pour les pièces, de boîtes thermoplastiques Galia pour transporter des pièces ainsi que des cartons et des films plastiques. Ils sont majoritairement réutilisés dans les flux logistiques. En 2025, et malgré certaines limites méthodologiques liées à la non-disponibilité des taux de recyclabilité matières dans certains pays où OPmobility opère, le Groupe a calculé pour la première fois le taux de recyclabilité de ses emballages. Cet indicateur, bien que présentant certaines limites méthodologiques, constitue un levier essentiel pour identifier des axes d'amélioration et renforcer la performance environnementale du Groupe. Pour établir ce taux, OPmobility a pris en compte les achats d'emballages réalisés en 2025, hors stocks, et a exclu les business groups Modules et H₂-Power. Cet échantillon est représentatif des emballages utilisés par le Groupe.

En 2025, 85 % des emballages achetés par OPmobility sont théoriquement recyclables.

Ce travail marque une étape importante dans la démarche d'économie circulaire d'OPmobility et servira de base pour améliorer la conception et la gestion des emballages dans les années à venir.

Indicateurs – Flux de déchets sortants

OPmobility recense plusieurs types de déchets :

- **les déchets non dangereux** : pièces plastiques, déchets industriels banals, métaux, cartons, bois, emballages plastiques, verres, végétaux et autres déchets non dangereux ;
- **les déchets dangereux** : boues de peinture, solvants, huiles, batteries et autres déchets dangereux.

L'activité d'OPmobility, qui se concentre sur la transformation de matières plastiques et l'utilisation de peintures, génère principalement des déchets sous forme de pièces plastiques et de boues de peinture.

	2024	2025
Déchets générés (en kilotonnes)	93,9	85,2
Déchets dangereux détournés de l'élimination (en kilotonnes)	2024	2025
TOTAL	9,4	8,5
Due à la préparation en vue de la réutilisation	0,7	0,8
Due au recyclage	4,2	3,6
Due à d'autres opérations de valorisation	4,5	4,1
Déchets non dangereux détournés de l'élimination (en kilotonnes)	2024	2025
TOTAL	63,2	57,5
Due à la préparation en vue de la réutilisation	5,4	6,6
Due au recyclage	48,6	44,2
Due à d'autres opérations de valorisation	9,2	6,7

Déchets dangereux dirigés vers l'élimination (en kilotonnes)	2024	2025
TOTAL	6,7	6,5
Par incinération	4,8	4,7
Par mise en décharge	1,1	1,5
Par d'autres opérations d'élimination	0,8	0,3

Déchets non dangereux dirigés vers l'élimination (en kilotonnes)	2024	2025
TOTAL	14,6	12,7
Par incinération	5,1	4,5
Par mise en décharge	6,8	6,6
Par d'autres opérations d'élimination	2,7	1,6

(en kilotonnes)	2024		2025	
Déchets recyclés	58,9	62,7 %	55,2	64,7 %
Déchets valorisés	23,6	25,1 %	20	23,4 %
Déchets recyclés ou valorisés	82,5	87,9 %	75,2	88,2 %
Déchets non recyclés non valorisés	11,4	12,1 %	10,1	11,8 %

(en kilotonnes)	2024	2025
Quantité totale de déchets dangereux	16,1	15,0
Quantité totale de déchets radioactifs	0	0

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.4 LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

4.2.4.1 LE CADRE DU REPORTING

Le règlement taxonomie ⁽¹⁾ (UE) 2020/852, publié le 22 juin 2020, définit une classification des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. En complément, le règlement délégué (UE) 2026/73, publié le 8 janvier 2026, introduit de nouveaux tableaux de *reporting* et un DNSH pollution révisé, dans le cadre de la simplification des exigences de publication. Par souci de cohérence et de transparence, le Groupe a décidé de ne pas appliquer les seuils de matérialité prévus par ce texte, afin de maintenir une vision exhaustive du périmètre de *reporting*.

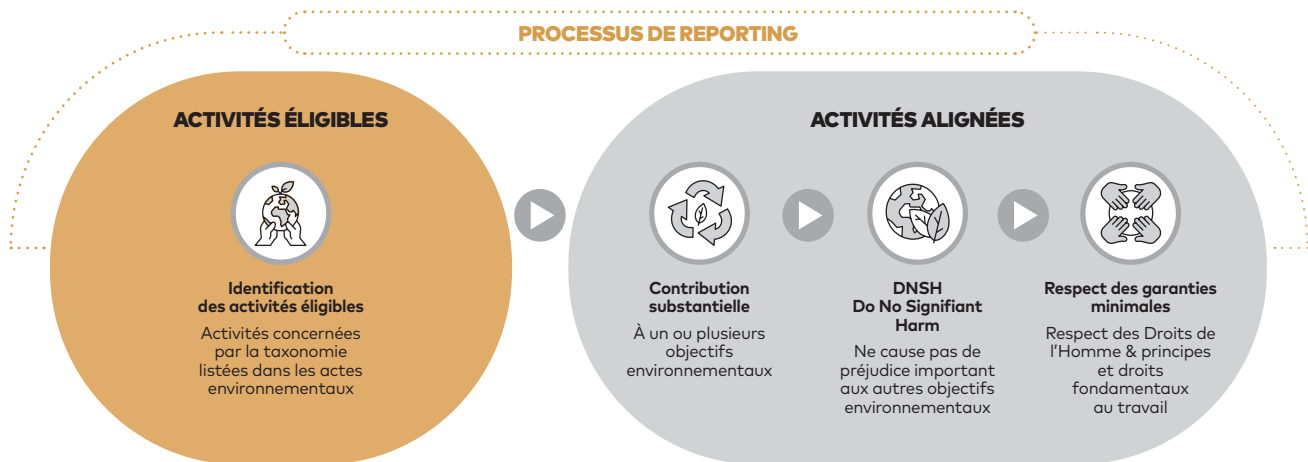
L'objectif de cette réglementation est de réorienter les flux financiers vers des investissements durables, d'intégrer les enjeux de durabilité dans la gestion des risques et d'améliorer la transparence des déclarations des entreprises.

Seules les activités économiques contribuant à l'un des six objectifs environnementaux suivants peuvent être considérées comme durables :

- l'atténuation du changement climatique (CCM) ;
- l'adaptation au changement climatique (CCA) ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (WTR) ;
- la transition vers une économie circulaire (CE) ;
- la prévention et la réduction de la pollution (PPC) ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Le cadre de *reporting* consiste à identifier les activités économiques de l'entreprise éligibles à la taxonomie européenne, puis à évaluer leur alignement avec les critères environnementaux définis. Ce processus implique la collecte de données financières et extra-financières, leur analyse selon les exigences réglementaires, puis la publication des résultats dans l'État de durabilité.

LA TAXONOMIE EUROPÉENNE



(1) Taxonomie européenne telle que définie par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

4.2.4.2 ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIVITÉS DU GROUPE BURELLE

L'activité économique d'une entreprise est éligible à la taxonomie si elle figure dans la liste des activités décrites dans les actes délégués relatifs aux six objectifs environnementaux.

Au 31 décembre 2025, Burelle Sa est organisé autour de trois pôles d'activités qui sont :

- OPmobility SE, détenue directement à 60,63 %, pur équipementier automobile ;
- Sofiparc, filiale à 100 %, qui détient et gère un patrimoine immobilier constitué de bureaux et de terrains et détient à son tour à 100 % la société Sofiparc Hotels, dédiée à l'hôtellerie ;

- Burelle Participations, société de capital-investissement contrôlée à 100 %.

Ainsi, dans le cadre d'une analyse préliminaire, Burelle SA a examiné toutes ses activités au regard des six objectifs environnementaux. Cette analyse, menée conjointement par les directions Développement Durable et Finance, avec le soutien des opérations, a conclu à la contribution du Groupe aux deux objectifs environnementaux suivants :

- l'atténuation du changement climatique (CCM) ;
- la transition vers une économie circulaire (CE).

Burelle SA a évalué l'éligibilité de ses activités sur la base de l'analyse des flux financiers, comme suit :

Catégorie	Description de l'activité économique de Burelle SA	Indicateurs reportés		
		CA	CapEX	OpEx
CCM 3.2	3.2 Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène : Activités : Fabrication d'équipements pour l'hydrogène : ● réservoirs hydrogène ; ● piles à combustible ; ● systèmes hydrogène intégrés.	x	x	x
CCM 3.4	3.4 Fabrication de piles : Activités : Fabrication de batteries pour véhicules électriques.	x	x	x
CCM 3.18	3.18 Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité : Activités : Fabrication d'équipements conçus exclusivement pour des modèles 100 % électriques et essentiels pour améliorer la performance environnementale : pare-chocs, hayons, modularisation bloc avant.	x	x	x
CCM 7.7	7.7 Acquisition et propriété de bâtiments : Activités : Achat d'immobilier et exercice de propriété de cet immobilier.	x	x	x
CCM 8.2	8.2 Solutions fondées sur des données et optimisation de la performance énergétique* : Activités : Développement de logiciels pour la mobilité durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, optimisation de la performance énergétique.		x	x
CE 4.1	4.1 Fourniture de solutions informatiques/ opérationnelles fondées sur les données OpEx : Activités : Développement de logiciels pour faire de l'éco-conception et des analyses de cycle de vie.		x	

* Absence de chiffre d'affaires (CA) car à date, le Groupe produit pour ses propres besoins.

Au cours de cette analyse, le Groupe Burelle n'a pas retenu, pour le pôle « OPmobility », d'indicateurs financiers pour l'activité CE 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques » relevant de l'objectif « Transition vers une économie circulaire » (CE), considérant que cette catégorie n'est pas applicable à ses équipements. Les critères de contribution substantielle renvoient principalement aux directives 2011/65 et 2021/19, qui ne couvrent pas les équipements destinés au secteur automobile. Cette position est adoptée par plusieurs acteurs du secteur.

Le Groupe pourrait être amené à réviser cette décision en fonction des clarifications ultérieures apportées par la Commission Européenne.

Activité complémentaire analysée

Le 27 juin 2023, un amendement à l'acte délégué climat relatif à la taxonomie européenne a introduit la catégorie CCM 3.18 « Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité », venant compléter la catégorie existante CCM 3.3 « Technologie de fabrication à faible intensité en carbone pour le transport » du pôle « OPmobility ». Depuis l'exercice 2023, les activités du Groupe répondant aux critères de cette nouvelle catégorie CCM 3.18 sont exclues du périmètre

de la catégorie CCM 3.3. Il est à noter que les critères d'éligibilité de la catégorie CCM 3.18 sont plus restrictifs que ceux de la catégorie CCM 3.3, ce qui conduit à une base d'activités éligibles plus restreinte pour OPmobility (13,2 % du chiffre d'affaires consolidé). À titre de comparaison, ces mêmes activités, si elles étaient réalisées chez un constructeur automobile client, auraient été intégralement éligibles dans la catégorie CCM 3.3 (23,2 % du chiffre d'affaires consolidé).

Dans un souci d'homogénéité et afin de garantir aux investisseurs une information comparable entre les différents acteurs du secteur de la mobilité, Burelle SA a choisi de proposer un *reporting* complémentaire. Le Groupe utilise de façon indifférenciée les termes "Volontaire" ou "Complémentaire". Ce dispositif consiste à déclarer, dans la catégorie CCM 3.3, en complément de la catégorie CCM 3.18, la part des activités du Groupe non reconnues en raison des restrictions propres à la catégorie CCM 3.18. Les analyses ont été menées tant sur les taux d'éligibilité que d'alignement, en appliquant les critères de la catégorie CCM 3.3. Les résultats de cette démarche complémentaire sont présentés dans la section 4.2.4.5 « *Reporting* complémentaire » conformément aux recommandations réglementaires du 6 de décembre 2022 et du 7 de février 2022.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Catégorie	Description de l'activité économique complémentaire issue du pôle « OPmobility »	Indicateurs reportés dans un reporting complémentaire		
		CA	OpEx	CapEx
CCM 3.3	3.3 Technologie de fabrication à faible intensité en carbone pour le transport : Activité : Fabrication d'équipements destinés aux modèles de véhicules électriques, hydrogènes et hybrides non éligibles à la catégorie CCM 3.18 : pare-chocs, hayons, réservoirs à carburant, modularisation bloc avant, modules intérieurs : (cockpit et console centrale), phares, feux arrière, éclairage auxiliaire .	x	x	x

Activités support du Groupe listées dans les actes délégués

Burelle SA engage des dépenses d'investissements (CapEx) dans des activités dites « Activités support » éligibles, permettant de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Catégorie	Description des activités dites « activités support »	Indicateurs reportés
		CapEx
CCM 6.5	6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers : Activités : Utilisation de véhicules de fonction	x
CCM 7.3	7.3 Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique : Activités : Travaux d'amélioration énergétique	x
CCM 7.4	7.4 Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments) Activités : Investissements liés à la mise en place et l'entretien de stations de recharge sur les sites	x
CCM 7.6	7.6 Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables : Activités : Installation pour l'exploitation d'énergies renouvelables	x
CCM 7.7	7.7 Acquisition et propriété de bâtiments : Activités : Location ou acquisition de bâtiments (administratifs à usage de bureaux, commerciaux, industriels et entrepôts)	x

4.2.4.3 ANALYSE D'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS

Une activité est considérée comme alignée à la réglementation taxonomie lorsqu'elle est éligible et qu'elle répond cumulativement aux trois conditions suivantes :

- elle apporte une contribution substantielle à l'atteinte d'un des six objectifs environnementaux ;
- elle ne cause aucun préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux, principe du DNSH *Do No Significant Harm* ;
- elle respecte les garanties minimales notamment en matière de droits humains, sociaux et de gouvernance, etc.

4.2.4.3.1 Critères de contribution substantielle

Burelle SA a vérifié les critères de contribution substantielle associés à chaque activité éligible. Le tableau ci-dessous résume leur déclinaison opérationnelle.

Objectif	Catégorie	Critères de contribution substantielle appliqués
Atténuation du changement climatique	CCM 3.2	Équipements permettant l'utilisation d'hydrogène.
	CCM 3.4	Fabrication de batteries pack permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le transport.
	CCM 3.18	Équipements spécifiquement conçus pour des modèles 100 % électriques, permettant à la fois de réduire la consommation énergétique et d'améliorer la performance environnementale du véhicule ⁽¹⁾ . Chez OPmobility, cela concerne des produits destinés exclusivement à des véhicules électriques n'existant pas sur d'autres motorisations et qui contribuent à l'aérodynamisme et à l'allègement des véhicules, tels que : ● pare-chocs ; ● hayons ; ● modularisation bloc avant. L'allègement et l'optimisation de l'aérodynamisme des pièces, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui en découle, sont au cœur des métiers d'OPmobility. Les ensembles complexes de carrosseries sont fabriqués en polypropylène injecté ou en matériaux composites : pare-chocs, systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ouvrant arrière, becquets, renforts d'ailes et bas de caisse. Ces systèmes, qui participent également à la sécurité des passagers, sont conçus dans une logique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à une recherche constante d'aérodynamisme et d'allègement.
	CCM 7.7	Bâtiments parmi les 15 % les plus performants énergétiquement du parc national ou ayant un DPE A (Diagnostic de Performance Énergétique).
	CCM 8.2	Logiciels permettant de réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effets de serre via l'optimisation énergétique.
Transition vers une économie circulaire	CE 4.1	Développement de logiciels pour faire de l'éco-conception et des analyses de cycle de vie.

(1) Les véhicules répondant à ce critère et dont l'activité est reportée dans l'activité CCM 3.18, sont exclus de la part des activités reconnues dans le reporting volontaire en CCM 3.3 « Activité bas-carbone ».

Activité complémentaire analysée

Objectif	Référence de l'activité	Critères de contribution substantielle appliqués
Atténuation du changement climatique	CCM 3.3	Équipements assemblés sur un véhicule émettant moins de 50 gCO ₂ /km (électrique, hydrogène ou hybride).

4.2.4.3.2 Vérification des *Do No Significant Harm* (DNSH)

Les critères DNSH ont été analysés pour les activités éligibles aux objectifs « Atténuation du changement climatique » et « Transition vers une économie circulaire ». Les démarches de vérification sont présentées dans le tableau ci-dessous.

DNSH	Description des démarches de vérification
Adaptation au changement climatique	L'évaluation de la vulnérabilité des activités s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, menée en collaboration avec les Directions Audit interne, Assurance et HSE d'OPmobility, avec le support des prestataires d'assurances. Les outils utilisés croisent les données techniques des sites avec les dernières connaissances scientifiques et capacités de modélisation. Ils produisent ainsi une analyse à court terme (horizon 2030) et à long terme (horizon 2050). Cette approche permet d'identifier les sites les plus exposés aux risques liés au changement climatique et de mettre en place des plans d'action pour atténuer les risques majeurs. Tous les sites de production du Groupe y compris les nouveaux sites, ont été couverts, ainsi que les actifs immobiliers liés à l'activité immobilière de Sofiparc. L'analyse de la chaîne de valeur sera déployée progressivement. Se référer à la partie ESRS E1 Changement climatique de l'État de durabilité.
Transition vers une économie circulaire	Convaincu de l'importance de promouvoir une économie circulaire et de préserver les ressources, OPmobility a mis en place depuis plusieurs années des procédures intégrant l'utilisation de matières recyclées, la conception de produits durables, la gestion des déchets et la traçabilité des substances préoccupantes dans ses processus industriels. Cette démarche se renforce chaque année, notamment par le développement de partenariats en amont et en aval de la chaîne de valeur. Les procédures et projets liés à l'économie circulaire sont décrits dans la partie ESRS E5 : Economie Circulaire de l'État de durabilité.
Prévention et réduction de la pollution	Des mesures d'approbation et de contrôle des substances sont réalisées par des organismes experts et intégrées aux processus de fabrication, d'utilisation et de mise sur le marché des produits d'OPmobility. La chaîne de valeur est incluse dans le périmètre de suivi et de vérification. OPmobility s'assure du respect des réglementations locales et nationales en vigueur, notamment les réglementations REACH et Restriction of Hazardous Substances (RoHS), ainsi que des critères définis par la taxonomie. De plus, le Groupe a mis en place une démarche de gestion de l'utilisation des substances chimiques, présentée dans la partie ESRS E2 Pollution. Les outils de traçabilité des substances sont régulièrement adaptés afin de répondre aux exigences de la taxonomie. OPmobility étudie également les alternatives aux substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe étend progressivement son analyse du DNSH pollution, en l'appliquant à un nombre croissant de produits, de substances et d'activités. À ce stade, un seuil de 0,1 % a été appliqué dans certains cas, tandis que des travaux complémentaires sont engagés pour affiner l'analyse à un niveau plus granulaire, substance par substance et composant par composant. Le paragraphe f) de l'appendice C, basé sur la liste candidate REACH, fait l'objet d'une analyse approfondie reposant sur un échantillonnage couvrant les produits éligibles, les substances listées et les activités identifiées dans le cadre de la taxonomie. Les produits d'OPmobility peuvent contenir certaines substances de l'article 57 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) dans des concentrations supérieures à 0,1 %. À l'issue de ces analyses, aucune solution n'a été identifiée sur le marché pour présenter une alternative à l'utilisation de ces produits qui fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle conformément au point f) de l'appendice C de la taxonomie. Enfin, OPmobility suit l'évolution des critères de l'appendice C du règlement taxonomie pour ajuster, le cas échéant, ses critères d'alignement en conséquence.
Usage durable et protection des ressources en eau et des ressources marines	Une évaluation a été menée sur l'ensemble des sites concernés, principalement à partir des analyses environnementales annuelles et du respect des réglementations locales en vigueur. Les résultats de ces analyses contribuent à une démarche d'amélioration continue.
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Pour approfondir sa démarche en faveur de la biodiversité, OPmobility a mené une étude sur ses impacts et dépendances afin d'identifier les interactions entre ses activités et les écosystèmes. À la suite de cette analyse, le Groupe a souhaité poursuivre l'étude de la matérialité directe de la biodiversité en croisant les données sur la biodiversité (état de la nature, stress hydrique, utilisation des sols) avec les données propres à ses sites. Les sites prioritaires d'OPmobility ont alors été identifiés et des actions adaptées ont été déployées en fonction des spécificités de chaque site. OPmobility est également engagé dans l'initiative Act4Nature international.

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.4.3.3 Garanties minimales

OPmobility et sa société mère Burelle SA soutiennent les plus hauts standards des droits humains dans la conduite de ses opérations en adhérant à des organismes ou initiatives mondialement reconnus :

- Pacte mondial des Nations unies depuis 2003 ;
- Déclaration universelle des droits humains des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ;
- Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Principes directeurs de l'OCDE ;
- Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies.

OPmobility dispose d'une **Politique droits humains** publiée sur son site Internet et accessible à l'ensemble des collaborateurs. Cette Politique s'inscrit dans le cadre des engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains et définit la manière dont les employés doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. Elle fait l'objet d'une révision régulière pour garantir son adéquation avec les évolutions réglementaires.

Le Groupe publie chaque année son **Plan de Vigilance**. Il répond au respect des garanties minimales attendues dans le cadre de la réglementation taxonomie. Le Plan de Vigilance s'applique aux activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale établie. Le Plan de Vigilance est publié en section 4.8 « Plan de Vigilance ».

De plus, pour évaluer et accompagner ses fournisseurs dans la progression de leur démarche développement durable, OPmobility a mis en place la démarche spécifique appelée *Know Your Suppliers* qui est fondée sur le prérequis suivant : la signature de la Charte fournisseurs qui précise la manière dont les fournisseurs doivent adhérer à la démarche d'achats responsables. OPmobility réalise également une évaluation générale d'un panel de fournisseurs couvrant 95 % des dépenses du Groupe, à travers une plateforme d'évaluation des risques dédiée. Cette démarche est décrite dans la partie « Risque Achats responsables / fournisseurs ».

L'engagement d'OPmobility à respecter les droits humains envers l'ensemble de ses collaborateurs est inscrit dans son Code de conduite. Il définit la ligne de conduite du Groupe pour garantir de bonnes relations, tant en interne qu'avec toutes ses parties prenantes. OPmobility veille à offrir et garantir des conditions de travail sûres et saines ainsi que le respect des libertés fondamentales et s'engage à promouvoir les droits humains, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies, dans tous les pays où il est implanté.

Enfin, OPmobility applique des politiques strictes de prévention contre la corruption, soutenues par une cartographie des risques couvrant toutes ses entités et activités, y compris celles acquises récemment. Des audits réguliers et des actions de sensibilisation renforcent l'efficacité des dispositifs de prévention. Les politiques et procédures traitant de l'anti-corruption, de la fiscalité et de la juste concurrence sont décrites dans l'ESRS G1 de l'État de durabilité.

4.2.4.4 RÉSULTATS

Méthodologie de calcul des indicateurs

Dès 2021, le Groupe a intégré son *reporting* taxonomie dans le processus de collecte de l'information financière pour la clôture annuelle des Comptes Consolidés. Cette organisation permet d'assurer la cohérence et la fiabilité des données.

Au même titre que pour les Comptes Statutaires, le dispositif de

remontée d'informations relatives à la taxonomie comprend notamment des instructions, un calendrier et des ateliers de travail avec l'ensemble des business groups, plusieurs réunions d'information et des guides utilisateurs pour la réalisation du *reporting* de la taxonomie européenne.

Le périmètre financier retenu est conforme aux normes IFRS, excluant les coentreprises. Les trois indicateurs publiés en référence à la taxonomie sont détaillées comme suit :

Indicateurs	Chiffre d'Affaires (CA)	OpEx	CapEx
Éligibilité			
Numérateur - Base d'application	Il s'agit de la part éligible du chiffre d'affaires externe du Groupe. Cela inclut les revenus issus des normes IFRS 15 et IFRS 16. Ce chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires consolidé, présenté conformément aux états financiers.	Il s'agit de la part éligible des éléments décrits ci-dessous dans le dénominateur. Pour le cas particulier des frais d'innovation, il est demandé aux filiales de fournir des informations y afférentes.	Il s'agit de la part éligible des investissements de la période en immobilisations incorporelles hors contrats clients et <i>goodwill</i> , corporelles hors terrains (actifs industriels et développements projets), droits d'utilisation des actifs loués, immobilisations financées par crédit-bail (IAS 16 - IAS 38 - IFRS 16) hors terrains et les mêmes actifs apportés par les sociétés entrantes dans le cadre des opérations de croissance externe sur la période. Pour le cas particulier des acquisitions d'immeubles, il est demandé aux filiales de fournir des informations sur l'année de construction, la consommation énergétique et/ou des certificats d'efficacité énergétique.
Dénominateur - Base d'application	Il s'agit du chiffre d'affaires externe du Groupe. Cela inclut les revenus issus des normes IFRS 15 et IFRS 16. Ce chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires consolidé, présenté conformément aux états financiers.	Il s'agit des coûts directs non capitalisés liés à l'entretien, à la réparation des actifs corporels (incluant la rénovation de bâtiments) et à la Recherche et Développement. Pour chaque activité, cet agrégat intègre : ● les dépenses liées à la R&D ; ● les locations à court terme ; ● les frais de réparation et d'entretien ; ● les mesures individuelles en faveur de la rénovation énergétique.	Il s'agit de l'ensemble des investissements de la période en immobilisations incorporelles dont contrats clients, corporelles dont terrains (actifs industriels et développements projets), droits d'utilisation des actifs loués, immobilisations financées par crédit-bail (IAS 16 - IAS 38 - IFRS 16) ainsi que les mêmes actifs apportés par les sociétés entrantes dans le cadre des opérations de croissance externe sur la période. Les goodwill sont exclus.
Alignement			
Les données du <i>reporting</i> ont servi de base à l'analyse et la validation de chaque DNSH. Le service Consolidation du Groupe reçoit des équipes Développement Durable, les coefficients d'alignement (CCS + DNSH + garanties minimales) déterminés pour chaque catégorie. Ces coefficients sont renseignés dans le système de <i>reporting</i> pour une restitution des données activité par activité, agrégat par agrégat pour déterminer l'alignement.			

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

La présentation des résultats du *reporting* taxonomie s'organise comme suit :

- 1) les tableaux de *reporting* répondant strictement à la réglementation, présentant les résultats d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie pour les activités d'OPmobility sont présentés ci-après ;
- 2) les résultats d'éligibilité et d'alignement intégrant les activités complémentaires figurent dans la section 4.2.4.5 « *Reporting* complémentaire ».

Synthèse des indicateurs - reporting réglementaire

Année fiscale (N)	2025																												
KPI (1)	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées à la taxonomie																												
	Total (2)	Part des activités éligibles à la taxonomie (3)		Activités alignées à la taxonomie (4)		Part des activités alignés à la taxonomie		Atténuation du changement climatique (6)		Adaptation au changement climatique (7)		Protection des ressources en eau (8)		Économie circulaire (9)		Pollution (10)		Biodiversité (11)		Part des activités habitantes (12)		Part des activités transitoires (13)		Activités non évaluées considérées comme non-matérielles (14)		Activité alignées à la taxonomie lors de l'exercice précédent (N-1) (15)		Part des activités alignées à la taxonomie lors de l'exercice précédent (N-1) (16)	
	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	En milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CA consolidé	10 232 196	14,11 %	1 134 972	11,09 %	11,09 %															100	0	0	1 486 997	14,16 %					
CAPEX	590 869	30,50 %	143 517	24,29 %	24,27 %				0,02 %											100	0	0	212 557	31,51 %					
OPEX	(468 579)	4,19 %	(17 329)	3,70 %	3,70 %															100	0	0	(16 213)	3,50 %					

En 2025, le CA consolidé éligible représente 14,1 %, versus 15,1 % en 2024, traduisant une continuité dans la part des véhicules à faible intensité de carbone équipés par OPmobility, en lien avec le marché. Le CA consolidé aligné s'établit à 11,1 % en 2025, contre 14,2 % en 2024. Ce résultat s'explique par l'application d'une approche plus stricte et prudente dans l'analyse du DNSH pollution.

En 2025, les CapEx éligibles s'élèvent à 30,5 %, contre 35,3 % en 2024. Le niveau toujours soutenu, à hauteur de 30,5 % des CapEx éligibles, confirme la poursuite des investissements d'OPmobility dans des activités contribuant aux objectifs définis par la taxonomie. Ces résultats se répercutent également sur le pourcentage de CapEx alignés qui passent de 31,5 % en 2024 à 24,3 % en 2025.

La proportion d'OpEx éligibles et alignés demeure quant à elle globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

4.2.4.4.1 Chiffre d'affaires (CA)

Les indicateurs taxonomie sur le chiffre d'affaires sont à lire étroitement avec la note 3 « Informations sectorielles » dans les comptes consolidés (chapitre 5) à savoir :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires consolidé	
	MONTANTS	%
OPmobility	10 216	99,84 %
Sofiparc SA et sa filiale	16	0,16 %
Burelle Participations	-	0,00 %
GROUPE BURELLE	10 232	100,00 %

En 2025, les activités identifiées comme éligibles représentent 14,1 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

4.2.4.4.2 Les dépenses d'investissements (CapEx)

Éléments constitutifs des « CapEx taxonomie » (numérateur)

Les « CapEx taxonomie » couvrent les investissements incorporels et corporels de la période, y compris le cas échéant, ceux apportés sur la période par les nouvelles acquisitions dans les bilans d'ouverture. Sont exclus de ces investissements, les incorporels tels que les *goodwill*, les contrats clients, les terrains, aménagements de terrains, les aménagements des bâtiments lorsque les montants sont significatifs.

Les « CapEx » Comptes Consolidés (dénominateur)

Ils couvrent l'ensemble des investissements incorporels et corporels de la période, y compris le cas échéant, ceux apportés sur la période par les nouvelles acquisitions dans les bilans d'ouverture à la seule exception des *goodwill*.

En 2025, les dépenses de Burelle SA en CapEx sont résumées dans le tableau ci-après et se réfèrent dans les comptes consolidés (chapitre 5) aux notes 5.1.2 « Autres Immobilisations Incorporelles », 5.1.3 « Immobilisations corporelles » et 5.1.4 « Immeubles de Placement ».

Note 5.1.2 « Autres Immobilisations Incorporelles » dans les Comptes Consolidés

En milliers d'euros	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
Développements capitalisés sur l'exercice 2025	-	-	197 400	-	-	197 400
Augmentations sur l'exercice 2025 des immobilisations incorporelles	-	1 600	-	-	12 800	14 400
TOTAL						211 800

Note 5.1.3 « Immobilisations corporelles » dans les Comptes Consolidés

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres Immob. corporelles	Total
Augmentations sur l'exercice 2025 des immobilisations corporelles en pleine propriété	-	5 148	43 148	228 804	15 058	292 158
Immobilisations financées par crédit-bail	-	6 800	-	-	-	6 800
Augmentations sur l'exercice 2025 des droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)	2 000	51 228	15 100	-	11 000	79 328
TOTAL						378 286

Note 5.1.4 « Immeubles de placement » dans les Comptes Consolidés

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Biens immobiliers de bureaux	Total
Augmentations sur l'exercice 2025 des immobilisations corporelles en pleine propriété	-	783	-	-	-	783
TOTAL						783
TOTAL GLOBAL						590 869

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

4.2.4.4.3 Les dépenses d'investissements (OpEx)

Les « OpEx » retenues dans le cadre de la taxonomie (« OpEx taxonomie ») comprennent les frais d'entretien, de réparation, de maintenance des actifs, les frais de Recherche et Développement non capitalisés, et le cas échéant les frais de location autres que IFRS 16. En 2025, l'ensemble de ces rubriques représente 4,8 % contre 4,6 % en 2024 des charges opérationnelles du Groupe (coûts des biens et services vendus, frais de Recherche et Développement, frais commerciaux, frais administratifs et autres charges opérationnelles). Voir la note concernée dans les comptes consolidés (chapitre 5 section 4.2. Coûts des biens et des services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs).

Malgré la non-matérialité, le Groupe a calculé la part d'éligibilité et d'alignement sur cet indicateur.

Total Groupe	Total OPEX Éligible Proposition du Groupe			Total Activité CCM 3.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.2		Total Activité CCM 3.4	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.4	
	Montants	%			Montants	%		Montants	%
Frais de location autres que IFRS 16	(20 726)	(3 502)	16,9 %	(274)	(274)	100,0 %	(246)	(246)	100,0 %
Frais d'entretien, de réparation et de maintenance des actifs	(190 422)	(3 580)	1,9 %	(2 563)	(362)	14,1 %	(396)	(56)	14,1 %
Frais d'Innovation et autres Recherche et Développement non capitalisés	(257 431)	(12 553)	4,9 %	(10 586)	(9 158)	86,5 %	(26 556)	(1 544)	5,8 %
ÉLÉMENTS RETENUS DANS LES « OPEX TAXONOMIE » (A)	(468 579)	(19 634)	4,2 %	(13 423)	(9 793)	73,0 %	(27 198)	(1 846)	6,8 %
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES (B)	(9 763 000)			(59 195)			(100 801)		
PART EN % (A)/(B)	4,8 %			22,7 %			27,0 %		

Total Activité CCM 3.18	Total OPEX Éligible Activité CCM 3.18		Total Activité CCM 8.2	Total OPEX Éligible Activité CCM 8.2		Total Activité CCM 7.7	Total OPEX Éligible Activité CCM 7.7	
	Montants	%		Montants	%		Montants	%
(2 982)	(2 982)	100,0 %	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %
(22 409)	(3 162)	14,1 %	0	0	0,0 %	0	0	0,0 %
(14 586)	(1 178)	8,1 %	(910)	(673)	74,0 %	0	0	0,0 %
(39 977)	(7 322)	18,3 %	(910)	(673)	74,0 %	0	0	0,0 %
(1 279 768)			(2 418)			(1 314)		
3,1 %			37,6 %			0,0 %		

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

TABEAU 1 – CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2025

Indicateur reporté		Chiffre d'affaires consolidé											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
					CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)			
		%	En milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%	E	T	%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0,18 %	18 129	0,18 %	0,18 %								100 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	0,62 %	63 703	0,62 %	0,62 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	13,15 %	1 045 418	10,22 %	10,22 %						E		78 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0,16 %	7 722	0,08 %	0,08 %								46 %
Somme de l'alignement par objectif					11,09 %								
TOTAL KPI		14,11 %	1 134 972	11,09 %	11,09 %						10,84 %		79 %

TABLEAU 2 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (CAPEX) 2025

Indicateur reporté		CAPEX											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
		%	En milliers d'euros	%	CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)	E	T	%
		%		%	%	%	%	%	%	%			%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	14,73 %	87 048	14,73 %	14,73 %								100 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	1,39 %	8 217	1,39 %	1,39 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	9,62 %	43 803	7,41 %	7,41 %						E		77 %
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,01 %	0	0,00 %	0,00 %							T	0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,63 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	CCM 7.4	0,02 %	117	0,02 %	0,02 %						E		100 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,72 %	4 243	0,72 %	0,72 %						E		100 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	2,55 %	0	0,00 %	0,00 %								0 %
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0,81 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	0,02 %	89	0,02 %				0,02 %					100 %
Somme de l'alignement par objectif													
TOTAL KPI		30,50 %	143 517	24,29 %	24,27 %			0,02 %			9,54 %	0,00 %	80 %

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

TABEAU 3 – DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) 2025

Indicateur reporté		OPEX											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
		%	En milliers d'euros	%	CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)			%
					%	%	%	%	%	%	E	T	%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	2,09 %	(9 793)	2,09 %	2,09 %								100 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	0,39 %	(1 846)	0,39 %	0,39 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	1,56 %	(5 690)	1,21 %	1,21 %						E		78 %
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0,14 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Somme de l'alignement par objectif					3,70 %								
TOTAL KPI		4,19 %	(17 329)	3,70 %	3,70 %						1,61 %		88 %

4.2.4.5 REPORTING COMPLÉMENTAIRE

Taxonomie européenne

Les tableaux de *reporting* complémentaires et présentant les résultats d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie des activités de Burelle SA sont présentés ci-dessous.

Synthèse des indicateurs incluant l'analyse complémentaire de l'activité CCM 3.3

Année
fiscale (N)

2025

KPI (1)	Total (2) En milliers d'euros	Part des activités éligibles à la taxonomie (3) %	Activités alignées à la taxonomie (4) En milliers d'euros	Part des activités alignées à la taxonomie %	Répartition par objectifs environnementaux des activités alignées à la taxonomie										Part des activités alignées à la taxonomie lors de l'exercice précédent (N-1) (15) En milliers d'euros	Part des activités alignées à la taxonomie lors de l'exercice précédent (N-1) (16) %
					Atténuation du changement climatique (6) %	Adaptation au changement climatique (7) %	Eau (8) %	Économie circulaire (9) %	Pollution (10) %	Biodiversité (11) %	Part des activités habitantes (12) %	Part des activités transitoires (13) %	Activités non évaluées considérées comme non-matérielles (14) %			
CA consolidé	10 232 196	24,17	2 066 389	20,19	20,19							100	0	0	2 329 552	22,18
CAPEX	590 869	40,97	196 025	33,18	33,16			0,02				100	0	0	244 380	36,23
OPEX	(468 579)	17,45	(74 337)	15,86	15,86							100	0	0	(74 132)	15,98

En 2025, le CA consolidé éligible représente 24,2 %, versus 24,0 % en 2024, traduisant une continuité dans la part des véhicules à faible intensité de carbone équipés par OPmobility, en lien avec le marché. Le CA consolidé aligné s'établit à 20,2 % en 2025, contre 22,2 % en 2024. Ce résultat s'explique par l'application d'une approche plus stricte et prudente dans l'analyse du DNSH pollution.

En 2025, les CapEx éligibles s'élèvent à 41,0 %, contre 40,9 % en 2024. Cette évolution montre la poursuite des investissements d'OPmobility dans des activités contribuant aux objectifs définis par la taxonomie. Ces résultats se répercutent également sur le pourcentage de CapEx alignés qui passent de 36,2 % en 2024 à 33,2 % en 2025.

La proportion d'OpEx éligibles et alignés demeure quant à elle globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires (CA)

Les indicateurs taxonomie sur le chiffre d'affaires sont à lire étroitement avec la note 3.1.1. « Compte de résultat par secteurs opérationnels » dans les comptes consolidés (chapitre 5) à savoir :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires consolidé	
	MONTANTS	%
OPmobility	10 216	99,84 %
Sofiparc SA et sa filiale	16	0,16 %
Burelle Participations	-	0,00 %
GROUPE BURELLE	10 232	100,00 %

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

Les dépenses d'exploitation (OPEX) incluant l'analyse complémentaire de l'activité CCM 3.3

Les « OpEx taxonomie » incluant les activités bas-carbone représentent en 2025, 4,8 % contre 4,6 % en 2024 des charges opérationnelles du Groupe (coûts des biens et services vendus, frais de Recherche et Développement, frais commerciaux, frais administratifs et autres charges opérationnelles). Voir la note concernée dans les comptes consolidés (chapitre 5 section 4.2. Coûts des biens et des services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs). De la même façon, malgré la non-matérialité, le Groupe a calculé la part d'éligibilité et d'alignement sur cet indicateur.

	Total OPEX Éligible Proportion du Groupe			Total OPEX Éligible Activité CCM 3.2			Total OPEX Éligible Activité CCM 3.3			Total OPEX Éligible Activité CCM 3.4		
	Total groupe OPmobility	Montants	%	Total Activité CCM 3.2	Montants	%	Total Activité CCM 3.3	Montants	%	Total Activité CCM 3.4	Montants	%
Frais de location autres que IFRS 16	(20 726)	(20 726)	100,0	(274)	(274)	100,0	(17 224)	(17 224)	100,0	(246)	(246)	100,0
Frais d'entretien, de réparation et de maintenance des actifs	(190 422)	(46 016)	24,2	(2 563)	(619)	24,2	(165 054)	(39 885)	24,2	(396)	(96)	24,2
Frais d'Innovation et autres R&D non capitalisés	(257 431)	(15 032)	5,8	(10 586)	(9 158)	86,5	(204 793)	(2 479)	1,2	(26 556)	(1 544)	5,8
ÉLÉMENTS RETENUS DANS LES « OPEX TAXONOMIE » (A)	(468 579)	(81 773)	17,5	(13 423)	(10 051)	74,9	(387 071)	(59 589)	15,4	(27 198)	(1 886)	6,9
TOTAL DES CHARGES OPÉRATIONNELLES (B)	(9 763 000)			(59 195)			(8 307 600)			(100 801)		
PART EN % (A)/(B)	4,8 %			22,7 %			4,7 %			27,0 %		

Total OPEX Éligible Activité CCM 3.18			Total OPEX Éligible Activité CCM 8.2			Total OPEX Éligible Activité CCM 7.7			Total OPEX Éligible Activité Autres (Holding Burelle)		
Total Activité CCM 3.18	Montants	%	Total Activité CCM 8.2	Montants	%	Total Activité CCM 7.7	Montants	%	Total Activité Autres	Montants	%
(2 982)	(2 982)	100,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
(22 409)	(5 415)	24,2	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
(14 586)	(1 178)	8,1	(910)	(673)	74,0	0	0	0,0	0	0	0,0
(39 977)	(9 575)	24,0	(910)	(673)	74,0	0	0	0,0	0	0	0,0
(1 279 768)			(2 418)			(1 314)			(11 904)		
3,1 %			37,6 %			0,0 %			0,0 %		

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

TABEAU 1 – CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ 2025 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Indicateur reporté		Chiffre d'affaires consolidé											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
		%	En milliers d'euros	%	CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)			
		%		%	%	%	%	%	%	%	E	T	%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	0,18 %	18 129	0,18 %	0,18 %								100 %
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	10,05 %	931 417	9,10 %	9,10 %						E		91 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	0,62 %	63 703	0,62 %	0,62 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	13,15 %	1 045 418	10,22 %	10,22 %						E		78 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0,16 %	7 722	0,08 %	0,08 %								46 %
Somme de l'alignement par objectif					20,19 %								
TOTAL KPI		24,17 %	2 066 389	20,19 %	20,19 %						19,94 %		84 %

TABLEAU 2 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS (CAPEX) 2025 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Indicateur reporté		CAPEX											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
		%	En milliers d'euros	%	CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)	E	T	%
		%		%	%	%	%	%	%	%			%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	14,73 %	87 048	14,73 %	14,73 %								100 %
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	10,47 %	52 508	8,89 %	8,89 %						E		85 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	1,39 %	8 217	1,39 %	1,39 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	9,62 %	43 803	7,41 %	7,41 %						E		77 %
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,01 %	0	0,00 %	0,00 %							T	0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,63 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments	CCM 7.4	0,02 %	117	0,02 %	0,02 %						E		100 %
installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,72 %	4 243	0,72 %	0,72 %						E		100 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	2,55 %	0	0,00 %	0,00 %								0 %
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0,81 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données	CE 4.1	0,02 %	89	0,02 %				0,02%					100 %
Somme de l'alignement par objectif													
TOTAL KPI		40,97 %	196 025	33,18 %	33,16 %			0,02%			18,43 %	0,00 %	81 %

4. DURABILITÉ

Informations et engagements environnementaux

TABEAU 3 – DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) 2025 INCLUANT L'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE DE L'ACTIVITÉ CCM 3.3

Indicateur reporté		OPEX											
Année Fiscale (N)		2025											
Activités économiques (1)	Code (2)	KPI éligible à la taxonomie (3)	KPI aligné à la taxonomie (4)	KPI aligné à la taxonomie (5)	Objectif environnemental des activités alignées à la taxonomie						Activité habilitante (12)	Activité transitoire (13)	Proportion des activités alignées dans les activités éligibles à la taxonomie (14)
					CCM (6)	CCA (7)	WTR (8)	CE (9)	PPC (10)	BIO (11)			
		%	En milliers d'euros	%	%	%	%	%	%	%	E	T	%
Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation d'hydrogène	CCM 3.2	2,14 %	(10 051)	2,14 %	2,14 %								100 %
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	12,72 %	(54 960)	11,73 %	11,73 %						E		92 %
Fabrication de piles	CCM 3.4	0,40 %	(1 886)	0,40 %	0,40 %						E		100 %
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	2,04 %	(7 440)	1,59 %	1,59 %						E		78 %
Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES	CCM 8.2	0,14 %	0	0,00 %	0,00 %						E		0 %
Somme de l'alignement par objectif					15,86 %								
TOTAL KPI		17,45 %	(74 337)	15,86 %	15,86 %						13,72 %		91 %

4.3 INFORMATIONS SOCIALES

Comme précisé dans la section 4.1.1.1, les données de reporting relatives à cette partie ne concernent que la filiale industrielle prépondérante OPmobility, hormis l'indicateur « Ratio de rémunération annuelle totale » calculé sur le périmètre Burelle SA.

Section	Burelle SA	Périmètre concerné		
		OPmobility	Sofiparc	Burelle Participations
4.3.1 ESRS S1 : Personnel de l'entreprise	+(1)	+		
4.3.2 ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur		+		
4.3.3 ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux		+		

(1) Rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée par rapport à la rémunération médiane annuelle des employés (excluant la personne la mieux payée, section 4.3.1.7)

4.3.1 ESRS S1 : PERSONNEL DE L'ENTREPRISE



L'ESSENTIEL

ESRS S1 – PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

ENJEUX MATÉRIELS

Attraction des talents, développement des compétences	Impact positif 1	
Respect des conditions de travail	Impacts négatifs 4	
Santé et sécurité	Impact négatif 1	Risque 1
Droits humains, diversité et inclusion	Impact positif 1	
Autres droits humains	Risque 1	

ACTIONS

Droits humains :

- Formation au Code de conduite destinée à tous les collaborateurs couvrant les règles éthiques et de conformité

Santé et sécurité :

- Déploiement de la certification ISO 45001
- Formation et réalisation de visites Top Safety
- Étude de l'ergonomie des postes de travail
- Campagnes de santé

Diversité et inclusion :

- Structuration du programme Diversity & Equity impact
- Programmes de formation dédiés

Développement des compétences :

- Développement de Mobility University
- Mise en place d'une structure de recrutement (Talent Acquisition Center)

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Politique droits humains, Politique santé et sécurité, Politique diversité équité et inclusion, Code de conduite, Politique de sécurité des systèmes d'information, Politique de protection des données personnelles, Politique d'onboarding

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

En 2025 :

- **Réduire le taux de fréquence (TF2)** à 0,5 d'ici 2026
- **TF2 : 0,55**
- **Atteindre 40 % de femmes** dans les postes de Senior Executives et 30 % d'Ingénieurs et Cadres et dans les rôles managériaux au global d'ici 2030
- Femmes Senior Executives : **27,7 %**
Femmes Ingénieurs et Cadres : **26,2 %**
Femmes à des rôles managériaux : **23,7 %**
- **Maintenir le taux de départs volontaires** sous 10 % d'ici 2030
- Taux de départs : **6 %**
- **Offrir 22 heures de formation** continue par an à chaque collaborateur d'ici 2030
- Heures de formation par personne : **14,56**



4. DURABILITÉ

Informations sociales

4.3.1.1 STRATÉGIE

Comme expliqué dans l'ESRS 2, notamment dans la section 4.1.3.2 « Modèle d'affaires, stratégie et chaîne de valeur », les collaborateurs d'OPmobility sont un atout important. OPmobility a identifié des impacts, risques et opportunités qui leur sont associés, incluant des risques liés aux conditions de travail dans des environnements exigeants (installation sur sites sensibles, maintenance en zones urbaines denses ou isolées) ainsi qu'aux relations commerciales avec des partenaires situés dans des régions présentant des risques accrus (par exemple, normes sociales locales insuffisantes).

OPmobility n'identifie pas de risques matériels spécifiques liés aux conditions de travail dans certaines zones géographiques ou types d'activités, comme le risque de travail forcé ou de travail des enfants.

OPmobility est soucieux de protéger l'ensemble de ses collaborateurs en prenant les engagements suivants :

- veiller à ce que la transition vers des activités plus durables n'ait pas d'impacts négatifs sur son personnel ;
- garantir qu'aucun enfant ⁽¹⁾ n'est employé au sein du Groupe ;
- identifier les collaborateurs potentiellement plus exposés au risque de préjudice en tenant compte de caractéristiques spécifiques (jeunes employés, travailleurs expatriés ou immigrés, personnes en situation de handicap), de contextes particuliers (zones géographiques à risque ou conditions de travail difficiles) et d'activités spécifiques (installation, maintenance ou interventions sur sites sensibles), grâce à une analyse combinant cartographie des risques, audits terrain et données internes sur la sécurité et le bien-être ;
- veiller au respect de la liberté d'expression et du dialogue social fondamental dans une entreprise. La qualité du dialogue social est un facteur d'engagement, de cohésion et d'adhésion, contribuant à la mise en œuvre de la stratégie.

Une organisation alignée avec la mission du Groupe

La Direction des Ressources Humaines et la Direction du Développement Durable réunissent les fonctions sociales et environnementales du Groupe afin de contribuer à une stratégie de croissance durable reposant sur l'engagement des collaborateurs et des futurs talents. Plus qu'une question d'organisation, il s'agit d'une vision alignée avec la raison d'être d'OPmobility, alliant les talents individuels et l'intérêt collectif, la durabilité intégrant ces deux dimensions concomitamment.

Le programme de développement durable ACT FOR ALL™ illustre cet engagement. Les collaborateurs ont l'opportunité de conduire des projets innovants, au service d'une mission qui a du sens : concevoir la mobilité de demain tout en réduisant son impact environnemental, notamment ses émissions de CO₂.

L'objectif est de donner à chacun les moyens de développer son potentiel. Les Ressources Humaines sont par conséquent un pilier essentiel du programme ACT FOR ALL™.

Pour répondre à l'évolution des attentes des collaborateurs et pour accompagner la croissance aussi bien au niveau des métiers que des géographies, le Groupe se transforme et a adopté une nouvelle stratégie en matière de Ressources Humaines.

Évolution de l'organisation Ressources Humaines

La dimension du Groupe nécessite d'agir localement et collectivement. L'organisation Ressources Humaines *One-OP HR* favorise la proximité et l'expertise progressivement mise en place à partir de 2024. Elle permet de plus en plus de synergies et facilite l'accompagnement des collaborateurs et des clients d'OPmobility en améliorant :

- l'expérience employé grâce à l'adaptation des *business services* RH ;
- les outils et processus pour davantage de valeur ajoutée ;
- le recrutement, le développement et l'expertise des talents ;
- la collaboration, l'innovation et l'interactions grâce à une organisation plus transversale.

Cette nouvelle organisation transversale permet de développer, attirer et retenir les talents grâce à de nouveaux parcours d'apprentissage, de carrière et de nouvelles compétences au travers de la mise en place de 5 Centres d'Expertise mondiaux (CoEs) en matière de *Talent Acquisition, Learning & Development, Compensation & Benefits, HR Solutions, Organizational Design & Change Management*.

Ces CoEs, organisés par régions (EMEA, Amériques et Asie), permettent le déploiement des priorités du Groupe en apportant une expertise adaptée aux spécificités locales.

En complément, la Direction Ressources Humaines a défini un modèle opérationnel comprenant 11 clusters « pays/région », favorisant la mutualisation de l'administration des emplois, des salaires et de la formation. Le déploiement mondial s'effectuera jusqu'en 2026. Ces centres d'expertise RH mettent en place leurs propres moyens et assurent la responsabilité des services RH en digitalisant et standardisant les outils et processus en conformité avec les législations locales. Cette organisation permet également une accélération dans la gestion des données.

L'enjeu pour la fonction Ressources Humaines est de réussir sa propre transformation, tout en soutenant celle des autres fonctions du Groupe (Finances, D&IS, Achats Indirects, *Supply Chain*, Légal). Près de 2 000 collaborateurs sont impliqués dans cette évolution d'organisation plus transversale, plus régionale et offrant davantage de synergies dans un environnement où les modes de travail sont plus collaboratifs. Un accent particulier a été porté à la conduite du changement pour l'engagement des collaborateurs. Une approche structurée de *change management* est intégrée avec la définition d'une stratégie articulée autour de cinq piliers : communication, engagement, formation, gestion des impacts et animation de communautés.

(1) La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation applicable.

Les actions entreprises ont permis le lancement de nombreuses initiatives telles que :

- la mise en place de *Change Managers* régionaux ;
- une stratégie de communication multicanale, reposant sur un fort sponsoring, ciblée et adaptée aux différentes audiences (*top management*, *middle management*, ensemble des collaborateurs) ;
- un dialogue social continu : information du Comité de Groupe, dimension stratégique puis déploiement au niveau des pays en fonction des législations locales ;
- le déploiement de modules de formation et de sensibilisation pour accompagner et équiper les managers opérationnels dans les contextes de transformation, avec plus de 350 managers formés au *Leading Change* ;
- la conception d'ateliers interactifs pour expliquer la nouvelle organisation : déploiement de *Change Map*, *What If*, *Who's Who* dans chaque site du Groupe, complétés par des campagnes de communication interne ciblées selon les différentes populations.

Cette évolution offre de nouvelles opportunités de développement aux collaborateurs : plus de 75 % des postes publiés ont été pourvus en interne. Opmobility veille également au niveau de satisfaction apporté par la nouvelle organisation au travers des *Services Level Agreements* et des indicateurs de performance définis par les parties prenantes, ainsi que des sondages spécifiques ciblés pour recueillir les retours des collaborateurs. Le pilotage de cette transformation a été reconnu tant en interne, avec un prix remis par la Direction Générale du Groupe aux pilotes *One-OP HR USA/Canada* et Mexique, ainsi qu'en externe avec le trophée Or de la « DRH de la réorganisation » décerné aux Victoires du Capital Humain.

L'agilité offerte par l'organisation *One-OP HR* et la stratégie Ressources Humaines constituent des leviers pour mieux appréhender l'analyse des impacts, risques et opportunités et apporter des solutions appropriées. Cette organisation renforce le rôle de proximité : les équipes locales agissent en tant que partenaire pour répondre aux besoins des business groups. Cette organisation transversale à tous les business groups développe de nouvelles façons de collaborer et permet le déploiement des axes stratégiques du programme « *People 2026* ».

STRATÉGIE RESSOURCES HUMAINES

AXE 1 • PEOPLE & CULTURE

- Motiver les collaborateurs et renforcer leur implication autour d'une nouvelle raison d'être, de nouvelles valeurs et d'attentes de leadership.
- Développer et valoriser la diversité au sein des équipes.
- Soutenir le développement des collaborateurs grâce à un management responsable et de qualité.
- Donner à chacun les moyens de contribuer et de s'exprimer sur l'impact des actions menées.
- Utiliser des enquêtes internes pour mesurer le ressenti, l'engagement et le fonctionnement de l'organisation.

AXE 2 • UNIQUE EMPLOYEE EXPERIENCE

- Soutenir l'engagement des collaborateurs grâce à des processus communs et des politiques cohérentes (recrutement, intégration, mobilité, identification des talents, formation, rémunération).
- Assurer une expérience collaborateur homogène dans tous les business groups, guidée par un agenda managérial incluant les nouvelles compétences de leadership.
- Favoriser la mobilité interne, la promotion et l'intégration de nouveaux talents au sein du Groupe.

AXE 3 • CRITICAL SKILLS

- Positionner la fonction RH comme un partenaire stratégique au service des besoins métiers et de l'accompagnement des collaborateurs.
- Investir en continu dans l'employabilité pour garantir les compétences et outils nécessaires à la réussite à court et moyen termes.
- Offrir des programmes de développement adaptés aux différentes étapes de carrière et alignés sur les besoins du Groupe.
- Créer « *Mobility University* », l'université interne du Groupe, pour répondre aux enjeux des nouvelles compétences dans un contexte de transformation rapide.

AXE 4 • DIGITAL & MUTUALIZED

- Tirer les bénéfices des évolutions organisationnelles pour faire de la fonction Ressources Humaines une fonction d'excellence à l'avant-garde de la technologie.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

4.3.1.2 POLITIQUES

Les valeurs du Groupe, déployées avec sa raison d'être, contribuent au renforcement de la culture et à l'engagement de tous. Cet engagement est également assuré par des politiques visant à garantir une forte adhésion des collaborateurs, un environnement de travail inclusif et motivant, ainsi qu'un dialogue social de qualité. La gouvernance des politiques sociales et des cibles repose sur une Direction unique regroupant les Ressources Humaines et le Développement Durable, alignant ainsi les priorités sociales et environnementales.

Tableau récapitulatif des politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Principales parties prenantes	Diffusion
DROITS HUMAINS					
Encadre la manière dont ses collaborateurs doivent interagir avec toutes les parties prenantes, selon les engagements du Groupe en droits humains.	Groupe.	- Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable et Direction Achats ; - Cette Politique fait l'objet d'une révision régulière.	Principes directeurs des Nations unies, Pacte mondial des Nations unies, lignes directrices de l'OCDE ⁽¹⁾ pour les multinationales.	Enquêtes internes et échanges avec les représentants du personnel et les collaborateurs pour identifier les risques prioritaires.	- Site Internet OPmobility communiquée directement aux parties prenantes clés et aux employés ; traductions disponibles pour les régions locales ; - Spécifiée dans la Charte fournisseurs, incluant <i>Mineral conflicts</i>.
SANTÉ ET SÉCURITÉ					
Engage à garantir un environnement de travail sans accident, avec identification et correction des risques.	Groupe.	Direction HSE.	ISO 45001 (Santé et Sécurité au Travail) et autres réglementations locales.	Enquêtes internes et échanges avec les représentants du personnel et les collaborateurs pour identifier les risques prioritaires.	Formations obligatoires, intranet du Groupe, mentionnée dans les contrats des sous-traitants et spécifiée dans la Charte fournisseurs.
DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION					
Engage à offrir un milieu de travail inclusif et attractif pour l'ensemble des collaborateurs.	Groupe.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable.	<i>Women Empowerment Principles</i> (ONU), Label GEEIS (<i>Gender Equality European & International Standard</i>).	Enquêtes internes et externes, consultations des partenaires sociaux, veille et <i>benchmark</i> sur les attentes des candidats.	Site intranet, mentionnée dans le rapport annuel et intégrée aux processus de recrutement, communication interne, et Politique de formation.
CODE DE CONDUITE					
Définit les relations internes et externes souhaitées par OPmobility pour garantir de bonnes interactions avec l'ensemble des parties prenantes.	Groupe.	- Définie au niveau du Comité de Direction ; - Promue par l'ensemble des business groups ; - Pilotée par des Comités dédiés en présence du CODIR ; - Suivi des objectifs plusieurs fois par an.	Pacte mondial des Nations unies.	- Élaboration en collaboration avec des parties prenantes internes (employés, Direction) et externes (clients, fournisseurs) ; - Clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et communauté financière.	Site Internet du Groupe et partagée lors des sessions d'intégration.
POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES					
Engage à favoriser l'apprentissage continu et l'évolution professionnelle des collaborateurs.	- Groupe ; - Certaines initiatives peuvent exclure les partenaires contractuels.	Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe.	Normes de formation continue ISO 10015, recommandations de l'OCDE en matière d'éducation et formation.	Consultation des managers, employés et partenaires sociaux pour évaluer les besoins en formation.	Plateformes de formation interne, mentionnée dans les plans individuels de développement des employés.

Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Principales parties prenantes	Diffusion
POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION				
● Engage à protéger les données, applications, systèmes et réseaux contre les menaces cyber et violations.	● Groupe.	● Direction des Systèmes d'Information.	● Norme ISO/IEC 27001, cadre NIST ⁽²⁾ , RGPD ⁽³⁾ , et TISAX ⁽⁴⁾ pour l'industrie automobile.	● Collaboration avec des experts en cybersécurité, partenaires commerciaux et associations spécialisées CLUSIF ⁽⁵⁾ , CESIN ⁽⁶⁾ .
POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES				
● Engage à protéger les données personnelles des collaborateurs, clients et partenaires.	● Entités exerçant leurs activités sur le territoire de l'UE, que le traitement de données personnelles soit réalisé ou non dans l'UE.	● Direction des Systèmes d'Information.	● RGPD.	● Collaboration avec l'AFCDP (Association Française des correspondants à la protection des données à caractère personnel).
POLITIQUE D'INTÉGRATION				
● Offre un programme d'intégration structuré pour tous les nouveaux collaborateurs quel que soit le site OPmobility.	● Groupe.	● Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe.	● Sondages auprès des Managers, HRBPs et nouveaux collaborateurs.	● Site intranet ouvert à tous les nouveaux arrivants, ensemble du management.

- (1) OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
(2) NIST : National Institute of Standards and Technology.
(3) RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.
(4) TISAX : Trusted Information Security Assessment Exchange.
(5) CLUSIF : Association de référence pour la cybersécurité en France.
(6) CESIN : Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique.

Processus de reporting des données sociales

Les données extra-financières sont présentées annuellement dans ce chapitre et sont suivies de manière mensuelle, trimestrielle ou annuelle dans des outils de reporting dédiés permettant de mesurer les évolutions, les améliorations et les éventuels écarts à corriger. OPmobility s'engage à suivre et évaluer l'efficacité de ses actions et initiatives en faveur de son personnel à travers une approche structurée et intégrée dans son programme ACT FOR ALL™. Les enjeux repris dans ce programme font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de Comités dédiés. De plus, des objectifs ont été fixés pour les principaux marqueurs de ce programme à horizon 2030 avec des objectifs intermédiaires annuels. Pour mesurer l'impact de ses initiatives sociales, OPmobility a mis en place les démarches suivantes :

- définition d'indicateurs clés de performance (KPI) : des KPI spécifiques sont établis pour chaque initiative, couvrant des domaines tels que la sécurité au travail, la diversité, l'égalité des chances et la santé des employés. Ces indicateurs permettent de quantifier les progrès réalisés et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations ;
- collecte et analyse régulières des données : les données relatives aux KPI sont recueillies périodiquement et analysées pour évaluer l'efficacité des actions menées. Cette analyse aide à comprendre l'impact des initiatives sur le personnel et à ajuster les stratégies en conséquence ;
- enquêtes de satisfaction et feedback des employés : OPmobility réalise régulièrement des enquêtes auprès de ses

collaborateurs pour recueillir leurs opinions sur les initiatives mises en place, au moins une fois par an de façon globale via le *Pulse Survey*. Ces enquêtes fournissent des informations qualitatives essentielles pour évaluer la pertinence et l'impact des actions et permettent au management de prendre des mesures adaptées ;

- audits internes et externes : des audits sont effectués pour vérifier la conformité et l'efficacité des politiques et programmes en place. Par exemple, en 2025, 61 sites sont certifiés selon la norme TISAX, démontrant l'engagement du Groupe en matière de sécurité de l'information ;
- participation à des initiatives externes et benchmarks : en s'impliquant dans des associations telles que le CLUSIF, l'AFEP, le CESIN et le CIGREF (Association des grandes entreprises et administrations publiques françaises), OPmobility compare ses initiatives avec celles d'autres entreprises du secteur, ce qui permet d'identifier les meilleures pratiques et d'ajuster ses propres initiatives en conséquence ;
- communication transparente des résultats : les résultats des évaluations sont partagés avec l'ensemble du personnel et les parties prenantes, assurant une compréhension commune des performances et des axes d'amélioration.

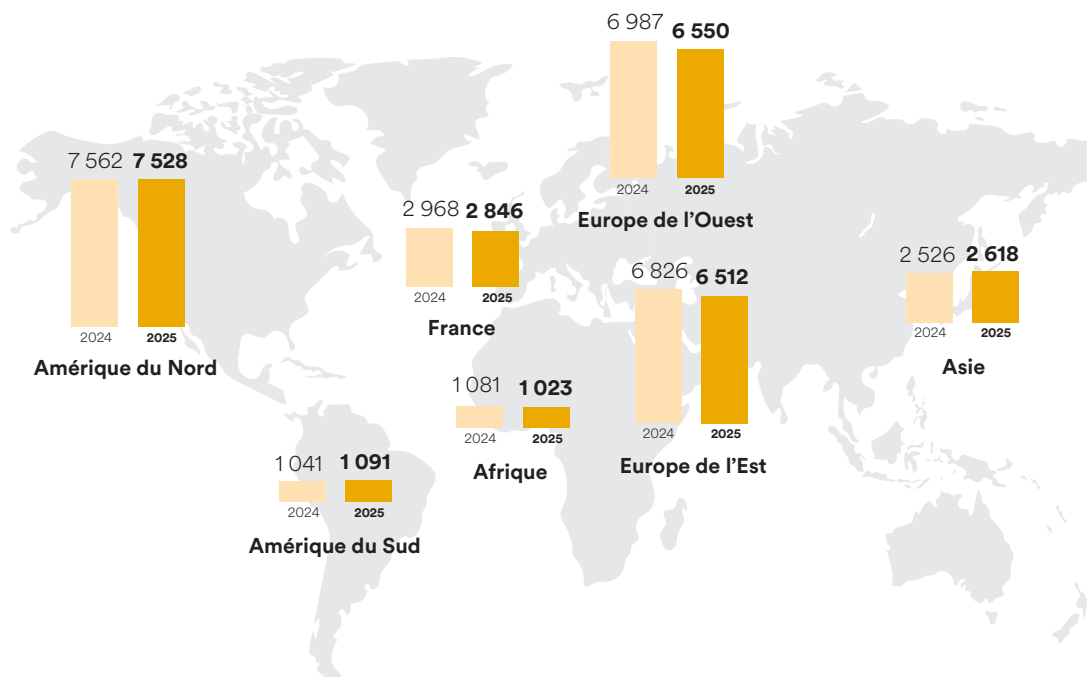
Cette approche holistique permet à OPmobility de s'assurer que ses actions en faveur du personnel sont efficaces, alignées sur ses objectifs stratégiques et conformes aux normes internationales en matière de développement durable et de responsabilité sociale.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Répartition des effectifs du Groupe

OPmobility implante ses usines et ses centres techniques au plus près de ses clients. La répartition de ses effectifs est directement liée au volume d'activité avec chacun d'entre eux. Compte tenu des fluctuations de charge selon périodes et les zones géographiques, le recours au travail temporaire permet d'assurer la flexibilité nécessaire tout en préservant la compétitivité du Groupe. Une large partie des intérimaires est directement impliquée dans le processus de production.



Pays	Effectif 2023	Effectif 2024	Effectif 2025
Afrique du Sud	163	150	143
Allemagne	3 622	3 431	3 318
Argentine	458	421	410
Autriche	62	69	61
Belgique	362	397	271
Brésil	668	620	681
Canada	130	127	156
Chine	1 013	940	998
Corée du Sud	238	246	265
Espagne	2 091	2 126	2 029
États-Unis	3 056	3 086	3 089
France	3 016	2 968	2 846
Hongrie	304	298	318
Inde	856	916	942
Indonésie	36	38	41
Italie	18	19	19
Japon	162	167	160
Malaisie	19	18	14
Maroc	1 056	931	880
Mexique	4 211	4 349	4 283
Pologne	1 782	1 759	1 858
Roumanie	130	100	97
Royaume-Uni	981	1 001	905
Slovaquie	1 727	1 735	1 748
Suisse	18	13	8
République Tchèque	2 521	2 256	1 861
Thaïlande	229	201	198
Turquie	759	609	569
Total employés	29 688	28 991	28 168

Région	Effectif 2023	Effectif 2024	Effectif 2025
France	3 016	2 968	2 846
Europe de l'Ouest	7 092	6 987	6 550
Europe de l'Est	7 285	6 826	6 512
Amérique du Nord	7 397	7 562	7 528
Amérique du Sud	1 126	1 041	1 091
Asie	2 553	2 526	2 618
Afrique	1 219	1 081	1 023
Total employés	29 688	28 991	28 168

Genre	Effectif 2023	Effectif moyen 2023	Effectif 2024	Effectif moyen 2024	Effectif 2025 (1)	Effectif moyen 2025
Homme	20 484	20 543,83	20 002	20 426	19 399	19 602,25
Femme	9 204	9 221,95	8 989	9 208,33	8 769	8 875,08
Autres	0	0	0	0	0	0
Non déclaré	0	0	0	0	0	0
Total	29 688	29 765,78	28 991	29 634,33	28 168	28 477,33

Équivalent temps plein	Nombre de collaborateurs permanents 2023	Nombre de collaborateurs permanents 2024	Nombre de collaborateurs permanents 2025	Nombre de collaborateurs temporaires 2023	Nombre de collaborateurs temporaires 2024	Nombre de collaborateurs temporaires 2025	Nombre de collaborateurs au nombre d'heures non garanti 2024	Nombre de collaborateurs au nombre d'heures non garanti 2025
Homme	ND	19 178	18 600	ND	824	835	N/A	N/A
Femme	ND	8 426	8 232	ND	563	501	N/A	N/A
Autres	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Non déclaré	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	28 241	27 604	26 832	1 447	1 387	1 336	N/A	N/A

	2023	2024	2025
Nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise (CDI + CDD)	6 518	7 595	6 313
Taux de rotation du personnel	21,9 %	25,6 %	22,2 %

Caractéristiques des non-collaborateurs assimilés au personnel du Groupe

	2023	2024	2025
Nombre de non-collaborateurs assimilés au personnel de l'entreprise	4 088	3 731	4 259
Nombre de non-collaborateurs assimilés au personnel de l'entreprise – personnes mises à disposition par des entreprises exerçant principalement des activités liées à l'emploi	4 088	3 731	4 028
Nombre de travailleurs indépendants assimilés au personnel de l'entreprise	ND	ND	231

4.3.1.3 DROITS HUMAINS

Engagements du Groupe

OPmobility s'engage à respecter et promouvoir les droits humains, conformément au Pacte mondial des Nations unies, dans tous les pays où il opère. OPmobility garantit, à ses collaborateurs des conditions de travail sûres et saines, le respect des libertés fondamentales et une rémunération décente. La Politique droits humains s'inscrit dans le cadre des engagements d'OPmobility et définit la manière dont les collaborateurs doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. Cette Politique est publique et fait l'objet d'une révision régulière par le Directeur *Global HR Labor Relations*.

Le respect des droits humains est un préalable à toute action. Du fait de sa présence dans 28 pays, le Groupe opère auprès d'un large public. OPmobility veille à ce que les droits de ses collaborateurs soient reconnus et respectés. Depuis le premier trimestre 2025, un observatoire a été mis en place au niveau du Groupe pour identifier, centraliser et analyser les risques de non-conformité, notamment grâce à un réseau de correspondants locaux. Cette instance, pilotée par le Directeur *Global HR Labor Relations* se réunit chaque mois. Elle veille également à la mise en œuvre rapide d'actions correctives lorsque cela est nécessaire. Le Code de conduite d'OPmobility et les textes de loi sur les droits humains servent de cadre à cette analyse des risques.

Tout impact avéré fait l'objet de mesures adaptées au degré de gravité identifié : formations, instructions, actions correctives, voire sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

(1) Dans les États financiers consolidés, les effectifs sont dans la note 7. L'écart observé est expliqué par la variation de périmètre, le périmètre CSRD ne considérant pas la zone Russie ni les coentreprises.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Le responsable du programme éthique veille à la définition et au déploiement des politiques du Groupe. La Politique droits humains, accessible sur le site Internet d'OPmobility dans la rubrique développement durable, présente :

- les engagements d'OPmobility dans le domaine des droits humains ;
- les risques identifiés ;
- les politiques et procédures mises en place pour prévenir ou éliminer ces risques ;
- les responsabilités associées.

Les signalements éthiques sont recueillis via un site Internet (OPmobility.ethicspoint.com), par e-mail (opmobility@ethicspoint.com) ou par courrier (Compagnie OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret). Ce mécanisme est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il permet aux mandataires sociaux, aux anciens employés ou aux employés actuels, aux stagiaires, aux travailleurs temporaires ou détachés, aux candidats à certains postes, aux actionnaires et à toutes les parties prenantes telles que les entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés, de rendre compte de toute irrégularité. L'utilisation du mécanisme est facultative et aucune sanction n'est encourue en cas de non-utilisation du mécanisme pour rendre compte d'un comportement, d'une plainte ou d'une infraction présumée.

Ce mécanisme permet d'alerter sur de potentiels délits ou infraction, y compris administrative, tentative de cacher une violation, menace ou préjudice à l'intérêt public ou un comportement ou de situations contraires au Code de conduite du Groupe. Ceci dans la mesure où ils sont susceptibles de constituer un risque ou une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité des personnes ou de l'environnement résultant des activités du Groupe ou de celles des sociétés sous son contrôle, ou d'activités de sous-traitants ou de fournisseurs avec lesquels il existe des relations commerciales établies. La gestion des alertes est sous la responsabilité du Comité *ad hoc*, composé des

Directions Juridiques, Conformité, Ressources Humaines et Audit Interne du Groupe. Ce dernier étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, et décide de la réponse à apporter à l'alerte.

OPmobility respecte également les plus hauts standards de droits humains dans la conduite de ses opérations en s'engageant à respecter les principes fixés par des organismes ou initiatives mondialement reconnus :

- le Pacte mondial des Nations unies depuis 2003 ;
- la Déclaration universelle des droits humains des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) représente un réel enjeu pour les individus, les entreprises et les organisations. Adoptés par les Nations unies en 2015, les ODD visent à répondre aux grands défis de la planète, notamment la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique, la santé et l'éducation.

L'un des fondements du Code de conduite du Groupe est l'interdiction du travail des enfants. Conformément aux standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et sous réserve de dispositions locales plus protectrices, OPmobility s'interdit d'embaucher une personne âgée de moins de 15 ans ⁽¹⁾ pour tout type de travail, et une personne âgée de moins de 18 ans pour un travail présentant des risques spécifiques (impliquant, par exemple, la manipulation de produits dangereux). Enfin, la traite des êtres humains et le travail forcé sont des pratiques prosrites au sein d'OPmobility.

(1) Les standards de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant les enfants se concentrent principalement sur l'élimination du travail des enfants et la protection des jeunes travailleurs. Voici quelques points clés, Convention n° 138 sur l'âge minimum : Cette convention fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans (ou 14 ans dans certains pays en développement) et interdit le travail dangereux pour les moins de 18 ans.

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Avancées	Ressources allouées
Formation au Code de conduite 2025-2026	Formation et sensibilisation destinée à tous les employés du Groupe, couvrant les règles éthiques et de conformité.	Groupe	Mise en place de sessions de formation régulières, suivi des connaissances acquises et évaluation des comportements éthiques. Rapports trimestriels sur le nombre de participants, les résultats des évaluations et les améliorations observées. A fin novembre 2025, le nombre de personnes formées au Code de conduite est de 10 907.	● Équipe de formation dédiée ; ● Outils pédagogiques ; ● Budget annuel alloué pour la formation et les ressources pédagogiques.
Mécanisme d'alerte Depuis 2018	Mise en place d'un site Internet multilingue dédié permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler toute situation problématique concernant l'éthique, mise à jour de la Procédure de signalement, lignes téléphoniques tous pays 24h/24 et 7j/7 campagnes de communication interne pour informer les collaborateurs sur l'outil et la façon d'y accéder ; Intégration d'une partie anti-corruption dans la formation au Code de conduite.	Groupe	La mise à jour a été achevée en avril 2024 : nouvelle version du mécanisme d'alerte avec des enrichissements, mise à jour de sa description et ajout de nouvelles traductions.	● N/A.
Initiatives en faveur des communautés locales 2025	OPmobility engage ses collaborateurs dans des actions concrètes de soutien aux communautés locales, adaptées aux besoins spécifiques, et promeut le développement durable et les droits humains sur l'ensemble des sites.	Groupe	87 % des sites ont proposé une action en faveur des communautés locales.	● Réseau HSE.

4

Indicateurs et cibles

OPmobility travaille sur une trajectoire précise et a complété sa stratégie par des cibles ambitieuses, associées aux impacts, risques et opportunités identifiés dans son analyse de double matérialité.

Pour les besoins de ce *reporting*, la cible retenue associée à l'impact positif d'une culture éthique et responsable qui valorise les différences est développée dans la partie 4.3.1.5 Diversité et inclusion. En effet, le respect des droits humains, passant par l'éthique des pratiques d'OPmobility notamment sur l'égalité des genres, permet d'augmenter l'engagement, améliore la créativité et la rétention.

Le suivi des incidents, plaintes et pénalités est rigoureusement réalisé, et formalisé dans le tableau ci-dessous.

Incidents, plaintes et pénalités	2024	2025
Nombre d'incidents de discrimination/harcèlement	3	14
Nombre de plaintes déposées <i>via</i> des canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations ⁽¹⁾	48	126
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0
Montant des amendes, des pénalités et des indemnisations pour des dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et plaintes déposées	0	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise	0	0
Nombre de problèmes graves en matière de droits de l'homme et d'incidents liés au personnel qui constituent des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0
Montant des amendes, pénalités et indemnisations pour des problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel	0	0

(1) Nombre d'alertes internes reçues *via* le système d'alerte (NAVEX) permettant aux collaborateurs de signaler en toute confidentialité et de manière anonyme, s'ils le souhaitent, des situations et des dysfonctionnements relatifs à leurs conditions et environnement de travail.

L'augmentation du nombre d'alertes reflète la vitalité et la confiance croissante dans le système d'alerte, stimulée par un programme renforcé de sensibilisation ces dernières années et par une accessibilité élargie à l'ensemble des parties prenantes. Cette progression s'appuie également sur la professionnalisation du dispositif en 2025, grâce à la formation dédiée de l'équipe Juridique et à la mise à jour complète des procédures, outils d'enquête et *reporting* de pilotage.

Le département juridique d'OPmobility est systématiquement informé et consulté en cas de contentieux ou d'actions en justice. OPmobility n'a, à date, pas fait l'objet de condamnations pour des motifs de discrimination de quelque nature que ce soit. Par ailleurs, la centralisation de ces informations est renforcée en 2025 par la mise en place d'un observatoire social mensuel auquel participent des correspondants de toutes les régions où opère le Groupe.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

4.3.1.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Engagements du Groupe

La Politique santé et sécurité du Groupe mise en œuvre pour réduire les risques, démontre son efficacité année après année, avec une progression constante des indicateurs clés de performance. Elle repose sur les axes suivants :

Définir et déployer le système de management de la sécurité

Cet axe consiste à :

- formaliser l'engagement de la Direction Générale par une Charte ;
- mesurer les performances en matière de sécurité ;
- former l'ensemble des managers aux outils de l'approche comportementale de la sécurité, en particulier avec les visites « Top Safety » ;
- poursuivre le déploiement de la certification ISO 45001 (santé et sécurité) sur l'ensemble des sites ;
- structurer l'approche de conformité aux réglementations ;
- définir, par l'analyse des accidents et des risques, les actions à mener pour renforcer l'engagement sécurité du Groupe ;
- allouer les moyens nécessaires.

Identifier, anticiper, mesurer et quantifier les risques liés à la sécurité

Il s'agit de mettre en application les 6 Non Négociables, piliers essentiels de la Politique santé et sécurité. Ces règles ont été établies à partir de l'analyse des causes des accidents sérieux survenus et encadrent des aspects clés de la sécurité tels que la circulation des piétons, le port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), la manipulation des charges en hauteur, l'utilisation des chariots élévateurs, les opérations de consignation et de maintenance et le travail en hauteur. Chacune de ces mesures a pour objectif d'éviter l'occurrence des accidents sérieux. En 2025, une nouvelle campagne de communication a été affichée sur tous les sites suite à la mise à jour des visuels des 6 Non Négociables.

L'objectif est de renforcer la stratégie zéro accident, en promouvant l'analyse des risques, le signalement des situations dangereuses, et la mise en œuvre d'actions préventives dès que possible. En effet, les sites qui ont travaillé en amont sur des situations identifiées comme dangereuses enregistrent moins d'accidents, avec ou sans arrêt. Un suivi quotidien est également en place pour rapporter et analyser les accidents (avec et sans arrêt, premiers soins) et les presque-accidents, afin de mettre en place des actions correctives et préventives immédiates pour éviter la récurrence.

Piloter les programmes clés HSE et apporter un support méthodologique aux activités (conformité des équipements, visites terrain, risque chimique, prévention et protection incendie)

Les sites renseignent mensuellement les données HSE, consolidées au niveau Groupe. Les indicateurs suivis incluent : le nombre d'accidents du travail (avec ou sans arrêt), les premiers soins, les taux de fréquence et de gravité des accidents, l'avancement de la certification ISO 45001, et le déploiement

des formations sécurité. Tous les sites doivent impliquer leurs équipes, en plus du programme Top Safety (formation interne) visant à améliorer l'acculturation sécurité, le *leadership* et les comportements personnels.

Mise en place d'actions collectives et individuelles favorisant l'amélioration de l'hygiène et de la santé

Le programme ACT FOR ALL™ encourage les initiatives locales visant à préserver la santé des collaborateurs. Dans ce cadre, des campagnes d'information et de dépistage de diverses maladies sont régulièrement organisées, notamment lors de la Journée ACT FOR ALL™, qui se tient chaque année.

Les sites soutiennent également des compétitions locales en faveur de causes d'intérêt public. Depuis 2022, la course *Wings for Life* réunit ainsi les collaborateurs au sein d'une équipe virtuelle engagée. En 2025, le programme mondial de promotion du sport individuel continu son déploiement, en partenariat avec la plateforme United Heroes. À ce jour, près de 5 000 collaborateurs issus de 73 sites y participent régulièrement à travers des défis sportifs ou associatifs. Ce programme a non seulement encouragé la pratique d'une activité physique régulière, mais a aussi renforcé les liens entre les collaborateurs.

Dans la lignée du pilier *Care for People* du programme ACT FOR ALL™, OPmobility a mis en place en 2020 un *Employee Assistance Program* (EAP). Ce dispositif propose une ligne d'écoute et de soutien psychologique à tous les collaborateurs du Groupe et aux membres majeurs de leur famille. Ce service, gratuit, anonyme et confidentiel, est désormais disponible en 19 langues. Il est assuré par un prestataire extérieur spécialisé.

Organiser et assurer la formation des collaborateurs à la sécurité

Les formations sécurité, conçues et déployées par le Groupe, visent à transformer durablement les comportements. Lancé en 2004, le programme Top Safety a pour ambition d'améliorer la performance sécurité en agissant sur les comportements et en renforçant le *leadership* sécurité des managers. Les visites Top Safety favorisent des échanges structurés entre le management et les collaborateurs autour des bonnes pratiques, des situations à risque, et du respect des exigences de sécurité. En 2025, 24 sessions de la formation Top Safety ont été organisées pour l'ensemble des business groups. Au total, 279 collaborateurs dans 14 pays ont été formés. L'objectif de 2 visites par personne et par an en 2025 a été atteint avec 4 visites en moyenne. En 2026, cet objectif est renouvelé.

Le programme Stop 5 dédié aux équipes de maintenance intervenant sur les machines, fournit aux intervenants les outils nécessaires pour évaluer les risques et sécuriser chaque opération sur les équipements industriels. Autrement dit, cette démarche permet d'anticiper les situations à risque, notamment lors des opérations de maintenance, en réalisant une rapide analyse des risques avant d'intervenir sur un équipement. En 2025, 24 sessions de formation Stop 5 ont été organisées, soit 280 collaborateurs formés dans 14 pays. Le nombre de sessions des formations sécurité est suivi mensuellement. Au total, 559 collaborateurs ont été formés en 2025. Par ailleurs, en 2025, OPmobility a déployé sa première *Global Safety Campaign*, intitulée *Stay Alert Together*, sur l'ensemble du Groupe.

Diffusée en plusieurs langues, cette initiative constitue une étape majeure en instaurant, pour la première fois, une campagne d'information commune sur un même sujet auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le Groupe développe des capsules de formation en réalité virtuelle 360° pour sensibiliser aux risques lors d'interventions spécifiques et encourager les bonnes pratiques. Après l'acquisition de 40 ordinateurs et casques de réalité virtuelle sur l'ensemble des sites C-Power, plus de 4 200 employés (90 %) ont été formés aux 6 Non Négociables en réalité virtuelle, pour sensibiliser aux risques lors d'interventions spécifiques et encourager les bonnes pratiques.

Plusieurs autres modules de formation aux gestes professionnels sont disponibles pour les fonctions support, comme :

- les modules *Microtome Safety* et *Rotozip Safety* pour les équipes qualité réalisant des essais destructifs ;
- les modules *Head Tool Safety* et *Grinder Intervention* pour les équipes maintenance effectuant des changements d'outillage et intervenant sur ces équipements ;
- le module STOP 5 à l'ensemble des employés effectuant des interventions techniques ;
- le module *Use a tool, not your hand*, déployé auprès de 95 % du personnel.

Ces modules sont en libre-service sur la plateforme de formation et sont traduits en 18 langues.

Ergonomie des postes de travail

L'ergonomie des postes de travail est essentielle pour réduire les accidents et préserver la santé des collaborateurs. Elle contribue à améliorer les conditions de travail et le bien-être de ces derniers. L'analyse ergonomique intègre les facteurs cognitifs liés aux interactions des individus avec un dispositif ou un produit, tels que la perception, la complexité des tâches, le stress et les processus complexes liés à la diversité des produits. Elle prend également en compte les contraintes liées aux postes, qu'elles soient posturales ou liées au port de charge lors d'activités répétitives.

L'ergonomie est étudiée selon deux axes clés :

- en préventif, chaque nouveau poste est évalué selon des critères d'ergonomie avant son installation sur site ;
- en correctif, lorsque des situations à risque sont détectées sur des postes existants, une évaluation ergonomique est réalisée afin de proposer des améliorations adaptées.

Un réseau de correspondants en ergonomie, composé d'ergonomes, de responsables HSE, de Directeurs de services et d'ingénieurs, échange les bonnes pratiques régulièrement.

En 2025, les business groups ont adopté une méthodologie commune afin d'obtenir une évaluation homogène et transversale. Basée sur un système de points (un point = une contrainte ergonomie identifiée), cette nouvelle approche permet d'obtenir un résultat plus détaillé et de valoriser l'ensemble des actions mises en place par les sites. Chaque action est ainsi reconnue dès lors qu'elle permet de réduire le

score d'un ou plusieurs points. Des formations pour déployer cette nouvelle grille de cotation sont organisées pour que tous les sites soient opérationnels. En 2026, l'objectif sera d'engager l'analyse des postes selon la nouvelle méthodologie et d'améliorer les stations dans toutes les usines.

Deux indicateurs de suivi liés à ce changement ont été définis :

- le nombre de postes améliorés : objectif de 2 postes par site ;
- le nombre d'évaluations réalisées : objectif de 10 à 20 % de stations évaluées.

Pour le business group Exterior & Lighting, il existe deux formations pour les référents ergonomes qui comprennent pratique et théorie. Elles sont en cours de déploiement sur l'ensemble des sites. Une première formation se concentre sur un outil d'évaluation terrain, où les sites se familiarisent avec la nouvelle méthodologie d'évaluation. Puis, une seconde, proposée sous forme de capsule vidéo, vise à accompagner le déploiement de l'outil Ergocheck, afin de mieux appréhender l'ergonomie des projets.

C-Power compte deux salles de réalité virtuelle dans ses centres de Recherche et Développement, en France et en Chine. Le business group déploie également des kits d'évaluation des postes de travail digitalisés, permettant d'émettre un constat ergonomique plus objectif. H₂-Power met en application les principes développés par C-Power, particulièrement pour les phases de conception de moyens de production.

C-Power et H₂-Power ont investi dans un logiciel plus performant, moins énergivore, nécessitant moins de matériel et offrant une meilleure réactivité dans les phases de développement. Cet outil a été lancé avec succès en 2025 en Europe et sera déployé en Asie et en Amérique en 2026.

OPmobility porte une attention particulière aux innovations et effectue une veille active en participant au groupe de travail AFNOR aux côtés de l'INRS (Institut National de Recherche et Sécurité) consacré aux exosquelettes. Le Groupe a contribué à la norme X35800, permettant aux entreprises de plus petite taille de profiter de la maturité d'un industriel tel qu'OPmobility. Cette année, cette norme évolue vers une norme ISO à portée internationale, et le Groupe fait partie du groupe d'experts français chargé de son déploiement.

Des tests d'exosquelettes ont été menés sur de nombreux sites d'OPmobility afin d'évaluer leur adéquation aux contraintes des opérateurs, aux processus et aux produits. À la suite de ces évaluations, le Groupe a décidé de se lancer dans un projet de conception d'exosquelette en collaboration avec un consortium. L'objectif est de développer une solution spécifiquement adaptée aux besoins des opérateurs, notamment pour les postes d'armement balancelle, en intégrant les retours des sites dès la phase de conception. Tout au long du développement, des tests sont organisés avec les opérateurs afin d'affiner les spécifications et garantir une solution adaptée. La première phase de développement s'est terminée en 2025, et un premier prototype passif est en cours de tests sur différents sites. Pour 2026, un prototype actif sera déployé pour plus de puissance d'assistance ainsi que de mobilité de mouvement.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Avancées	Ressources allouées
Déploiement de la certification ISO 45001 <i>Délai de 2 ans pour les nouveaux sites</i>	Garantit l'application des bonnes pratiques en santé et sécurité. Elle impose la formation des collaborateurs, l'analyse des accidents et des risques, ainsi que la mise en place d'un plan d'actions pour prévenir les accidents.	Groupe	87 % des sites sont certifiés ISO 45001 en 2025.	● Budget réseau HSE, local et central.
Mise en application des 6 Non Négociables <i>Action permanente</i>	Le management veille à l'application stricte des 6 Non Négociables ; tout manquement entraîne des sanctions.	Groupe	OPmobility suit les causes d'accident du fait du non-respect des 6 Non Négociables . Une nouvelle campagne d'affichage de poster a été lancée en 2025.	● Budget réseau HSE, local et central.
Formation Top Safety <i>Action permanente</i>	Toutes les formations se traduisent par la mise en place de visites Top Safety. Le nombre de visites Top Safety fait partie des indicateurs clés de suivi de performance reporté mensuellement à la Direction Générale.	Groupe	Nombre de visites Top Safety : 4 en moyenne, par personne et par an. Nombre de formation Top Safety : 24. Nombre de personnes formées à Top Safety en 2025 : 279.	● Budget central.
Étude de l'ergonomie des postes de travail <i>Action permanente</i>	Tous les postes sont évalués pour identifier ceux à risque, avec pour objectif d'éliminer les postes « rouges ». Des aménagements sont proposés si besoin, et la rotation des postes permet de limiter l'exposition aux tâches répétitives.	Groupe	Une approche commune aux business groups a été adoptée.	● Budget local.
Campagne de santé <i>Action permanente</i>	Les sites sont incités par le Groupe à développer des actions en faveur de la santé, au-delà de l'aspect santé au travail. Les thématiques sont laissées à l'appréciation des sites selon leurs besoins (nutrition, tabac, diabète, octobre rose...).	Groupe	94 % des sites ont proposé au moins une campagne de santé.	● HSE locaux.

Indicateurs et cibles

Les actions évoquées ci-dessus sont accompagnées de cibles et d'indicateurs, afin de réduire la dégradation de la santé physique et psychique des collaborateurs, la dégradation des biens.

Impact négatif : Santé des employés

Éléments	Détails
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	Les cibles de réduire le Tf2 (périmètre IFRS)
Cible mesurable	Réduire le Tf2 à 0,5 d'ici 2026 (périmètre IFRS)
Nature de la cible	Quantitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs du Groupe
Valeur de référence	Tf2 actuel : 0,55 à fin 2025
Année de référence	2025
Période couverte par la cible	2026 - 2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	N/A
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	N/A
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données actuelles sur les accidents du travail et les améliorations conférées aux postes ; ● Formation des équipes de Recherche et Développement et Industrielles.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la prévention des accidents et des maladies professionnelles améliore la santé et le bien-être des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs participent à l'évaluation de leur poste de travail.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Tf2 : taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt (en nombre d'accidents par million d'heures travaillées).

Risque : Dégradation des biens, équipements ou infrastructures en lieu avec des incidents, des événements climatiques extrêmes ou des défaillances techniques

Des interruptions prolongées de la chaîne de valeur peuvent dégrader la santé et la sécurité des collaborateurs en générant stress, surcharge de travail, réorganisations urgentes et contournement des Procédures de sécurité pour rattraper les

retards. OPmobility ne dispose pas d'indicateur pour suivre les interruptions longues de la chaîne de production car les causes sont multiples. Elles peuvent être de l'ordre d'un problème de maintenance comme le manque d'une pièce de rechange, d'accident, d'incendie, ou encore de catastrophe naturelle. Ces problématiques sont très opérationnelles et sont traitées par le management des business groups.

Les indicateurs suivants sont également suivis :

	2024			2025		
	Salariés	Non-salariés	Total	Salariés	Non-salariés	Total
Décès – Effectifs propres						
Accidents mortels liés au travail	0	0	0	0	0	0
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL	0	0	0	0	0	0
Décès – Autres travailleurs				2024	2025	
Accidents mortels liés au travail				0	0	
Décès dus à des problèmes de santé liés au travail				0	0	
TOTAL DES DÉCÈS LIÉS AU TRAVAIL				0	0	
Accidentologie				2024	2025	
Accidents du travail comptabilisables – Salariés				40	32	
Accidents du travail comptabilisables – Non-salariés (intérimaires, hors sous-traitants)				5	11	
Taux d'accidents du travail comptabilisés – Salariés (Tf2 Groupe seul)				0,68	0,55	
Taux d'accidents du travail comptabilisés – Non-salariés (Tf2 intérimaires, hors sous-traitants)				0,57	1,23	
Nombre de cas de maladies professionnelles déclarées comptabilisables – Salariés				20	5	
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de maladies professionnelles, ou de décès dus à des maladies professionnelles – Salariés				1 349	935	
Système de gestion de la santé et de la sécurité				2024	2025	
Pourcentage de salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité				100 %	100 %	
Pourcentage de non-salariés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité				100 %	100 %	

4. DURABILITÉ

Informations sociales

4.3.1.5 DIVERSITÉ ET INCLUSION

Engagements du Groupe

Politique Diversity & Equity Impact (D&EI) : OPmobility valorise toutes les différences

Le Code de conduite engage OPmobility et ses collaborateurs à n'opérer aucune forme de discrimination ou de harcèlement liée notamment au sexe, à l'identité de genre, à la couleur de peau, à l'âge, l'origine, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques, l'activité syndicale, la grossesse, la situation familiale, ou le handicap. Cette règle s'applique à toutes les étapes du parcours professionnel : à l'égard d'un candidat, dans le cadre d'un processus de recrutement ou d'une demande de stage, au stade de l'évolution de la carrière, à l'égard d'un collaborateur, dans le cadre de l'exécution de son contrat (rémunération, promotion, mutation, demande de formation). La Politique D&EI vise à engager l'ensemble des collaborateurs autour de quatre dimensions : le genre, l'interculturel, l'intergénérationnel et le handicap.

La diversité des talents au sein des équipes constitue une richesse pour le Groupe, qui s'engage à offrir un milieu de travail inclusif pour l'ensemble des collaborateurs, en accordant une importance particulière à la promotion de l'emploi des jeunes, au développement des carrières des femmes et à l'intégration des personnes en situation de handicap. OPmobility veille également à ce que ses équipes soient représentatives des cultures locales sur les marchés où il opère, en intégrant les spécificités culturelles dans son organisation.

L'adhésion au Pacte mondial des Nations unies en 2003 est, entre autres, à l'origine du programme Diversité. La lutte contre toute forme de discrimination est réaffirmée régulièrement. Elle est intégrée au Code de conduite. Les actions en faveur des femmes et des jeunes sont également des marqueurs du programme ACT FOR ALL™. La culture éthique du Groupe, fondée sur la diversité et l'inclusion, crée un environnement de travail respectueux et stimulant, favorisant l'épanouissement des collaborateurs, l'expression de toutes les compétences et l'émergence d'idées innovantes au service de la performance du Groupe. C'est un axe majeur de sa stratégie qui se traduit par des objectifs mesurés dans toute l'organisation et qui passe par la mise en place d'un environnement de travail inclusif.

Programme Diversité : D&EI

Pour avoir un réel impact, la diversité doit être intégrée à la culture de l'entreprise. C'est pourquoi OPmobility a structuré sa démarche dans une Politique D&EI autour de 5 engagements :

- fonder les décisions en matière d'emploi (embauche, formation, rémunération ou avantages sociaux, promotions) sur les qualifications, l'expérience et les performances, les principes de diversité et de non-discrimination étant une exigence obligatoire ;
- former les collaborateurs et assurer la sensibilisation à tous les niveaux de l'organisation avec une campagne de communication mondiale dédiée tout au long de l'année pour promouvoir la diversité et accroître l'adhésion des employés à cette Politique ;
- adapter les politiques et les processus pour garantir l'équité des opportunités offertes à chaque candidat souhaitant rejoindre le Groupe ou évoluer au sein de l'organisation ;

- développer les collaborateurs avec des chances égales, sans exclusion ni restriction ;
- communiquer en interne et en externe sur l'ouverture, l'engagement, la volonté de diversité pour impacter durablement le Groupe en sensibilisant toutes les parties prenantes, dans le cadre du programme ACT FOR ALL™.

La diversité s'étend dans de multiples dimensions, notamment la race, l'origine ethnique, la culture, la religion, le sexe, mais aussi la langue, l'âge, les capacités et bien d'autres. En cohérence avec la stratégie d'OPmobility, quatre dimensions prioritaires sont à développer :

GENRE : pour atteindre l'équilibre entre les genres, OPmobility encourage une représentation plus importante des femmes dans les rôles de direction, par le biais du recrutement, de programmes de développement des talents, du mentorat et du parrainage. Le Groupe met à disposition des moyens pour le développement de carrière des femmes. L'engagement et la rétention sont favorisés grâce à plus de flexibilité au travail et au soutien parental.

INTERCULTUREL : OPmobility vise à disposer d'équipes culturellement diverses qui représentent la diversité des pays dans lesquels le Groupe opère et des communautés qu'il sert. Pour y parvenir, des chances égales sont offertes à tous les employés issus d'horizons divers : les plans de développement individuels sont soutenus par des opportunités de croissance telles que des échanges régionaux et des missions internationales. La représentation de diverses nationalités est favorisée dans chaque équipe dirigeante.

INTERGÉNÉRATIONNEL : OPmobility considère la valeur d'équipes composées de membres de tout âge partageant des expériences de vie et de travail variées. De multiples activités favorisent la préparation et l'interaction de ces équipes telles que des plans de développement individuels adaptés, du mentorat interne, des réseaux d'expertise et des séances de sensibilisation.

HANDICAP : offrir des outils et un lieu de travail accessibles pour garantir que les personnes handicapées sont traitées avec équité est dans l'ADN du programme D&EI d'OPmobility. Des séances de sensibilisation sont organisées pour permettre à tous les collaborateurs de mieux comprendre les clés d'interactions efficaces avec les personnes handicapées.

Assurer la diversité des équipes est l'un des objectifs stratégiques d'OPmobility. Pour garantir son efficacité, des leviers de déploiement sont intégrés dans les procédures afin que les collaborateurs et la Direction soient soutenus et encouragés vers une diversité accrue.

1) Recrutement : pour accroître la diversité au sein du vivier de talents, la Procédure de recrutement intègre des lignes directrices sur la publication des offres d'emploi, le panel d'intervieweurs et les listes de candidats présélectionnés. Les *Human Resources Business Partners* (HRBPs) accompagnent les managers dans l'application de ces principes, notamment en veillant à la mise en œuvre opérationnelle d'un processus de sélection objectif et inclusif. Des formations sont déployées auprès des responsables du recrutement et des managers pour garantir le respect et la promotion de la diversité à toutes les étapes du processus de recrutement.

2) Plans de succession et promotions : pour garantir que la diversité soit élevée de manière uniforme dans tout le Groupe, les plans de succession sont élaborés avec une attention particulière aux dimensions de genre et de culture, garantissant ainsi des chances égales lors de la promotion ou de l'évolution des talents. Les HRBPs veillent à ce qu'aucune forme de discrimination, pour quelque raison que ce soit, n'affecte la sélection des candidats et que les critères d'évaluation finaux soient uniquement basés sur l'expérience et la performance.

3) Formation et éducation : la sensibilisation est renforcée par le déploiement d'une formation « Biais inconscient » débutée pour tous les dirigeants en 2024, en cours d'extension à l'ensemble des Ingénieurs et Cadres jusqu'à fin 2026. Pour se faire, la décision a été prise de créer une nouvelle formation sur cette thématique, en interne. En 2025, 23 sessions ont été dispensées, permettant de former 255 personnes, grâce à une nouvelle communauté de 34 formateurs internes. L'année 2026 sera l'opportunité de monter en puissance. En complément, 24 modules de formation sont disponibles sur Mobility University, la plateforme de contenu digital mise à disposition de tous les Ingénieurs et Cadres. Pour accompagner efficacement la croissance des talents féminins, des modules de formation dédiés sont créés à destination des femmes juniors et seniors. Pour renforcer la diversité des genres dans les équipes de direction, la participation à des programmes de formation qualifiants tels que Starter, Charger, Booster mais aussi Mentoring et Coaching est assurée à un niveau minimum de 30 % pour les talents féminins.

4) Non-discrimination et égalité des chances : une Procédure d'alerte permet à chaque individu de signaler des situations où une discrimination serait constatée, avec une confidentialité garantie afin que le Groupe puisse prendre des mesures efficaces en cas de non-respect des directives du Code de conduite. Pour assurer l'égalité des chances indépendamment des réglementations locales, chaque collaborateur bénéficie d'une Politique parentale et maternité qui garantit un accompagnement de base minimal après la naissance ou l'adoption à travers le monde.

5) Incitation des dirigeants : la rémunération des dirigeants du Groupe et des business groups comprend un objectif ACT FOR ALL™ lié à la promotion de la diversité, permettant de reconnaître les résultats accomplis.

6) Promotion et engagement du corps social : la notoriété et la reconnaissance sont assurées en interne et en externe par un plan de communication structuré, soutenu par de multiples événements mondiaux. Chaque année, 4 événements dédiés sont organisés dans tous les sites, en combinaison avec un événement mondial organisé par le Groupe :

- la diversité des genres est au centre de l'attention lors de la semaine du 8 mars avec la Journée internationale de la femme. Chaque site organise un événement pour les jeunes étudiantes dans le cadre de l'initiative *Equity Week*. Les sites sélectionnent le type d'événement avec un thème général autour de la sensibilisation à la diversité des genres et de la promotion des emplois industriels pour les

femmes. Au niveau du Groupe, *WoMen on the Move* organise un *webcast* mondial inspirant sur la diversité des genres. En 2025, tous les sites ont participé à cette semaine *Equity Week*, organisant visites, conférences, présentations, jeux et sessions de travail à destination d'un public essentiellement féminin provenant du monde scolaire ou universitaire local ;

- l'interculturel est promu pendant la semaine du 21 mai, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle. En 2025, 80 % des sites ont participé *via* des films, des sessions café-conférence ou repas-conférence célébrant l'interculturalité. En support, la plateforme United Heroes qui regroupe près de 5 000 collaborateurs a permis d'organiser sur 4 semaines, 4 challenges globaux mettant en avant les particularités culturelles de chaque pays sur des thèmes variés comme la musique, les monuments, la gastronomie ou les personnages célèbres, dotés de 4 prix associés à chaque activité ;
- l'intergénérationnel est célébré pendant la première semaine d'octobre. En 2025, les sites ont participé au travers d'un challenge sous forme de quizz porté par la plateforme United Heroes, en parallèle de l'événement global annuel ACT FOR ALL™. Le programme de *Mentoring* renforce les avantages de la collaboration intergénérationnelle avec près de 700 participants en 2025 ;
- le handicap est promu pendant la semaine du 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. En 2025, les sites ont organisé des activités variées telles que café-conférence, repas-conférence, quizz, jeux de compétition. Une compétition sur la plateforme United Heroes a accompagné pendant 2 semaines cette initiative, invitant les membres de la communauté à des jeux, formations, challenge duo (deux personnes dont une avec handicap) et s'inscrivant dans une compétition inter-entreprises.

Gouvernance

Cette Politique se décline en actions et se traduit par une amélioration continue vers une organisation plus diversifiée et performante. Ces actions sont regroupées dans une *roadmap* 2028 dans le cadre du plan stratégique tri-annuel. La gouvernance en est assurée par :

- le Comité ACT FOR ALL™, qui examine trois fois par an la progression de la diversité au sein de l'organisation et valide la stratégie de déploiement de la Politique ;
- le *HR Board*, qui valide les évolutions des processus et des politiques proposées par le Comité de Pilotage Diversité et suit la progression de la diversité ;
- un Comité de Pilotage, dirigé par le Vice-Président Talent, qui est composé des responsables Diversité régionaux de toutes les zones géographiques et des représentants des fonctions centrales. Ce Comité supervise la définition des axes de déploiement de la Politique, appuie les Comités régionaux, assure la validation et la transversalité des actions et mesures décidées, coordonne la communication interne et externe sur la D&EI et mesure la progression de la diversité dans l'organisation ;

4. DURABILITÉ

Informations sociales

- des Comités de travail régionaux, qui impliquent des ambassadeurs locaux de la diversité. Ces Comités assurent l'application des initiatives et de la Politique diversité au sein de leur région, en tenant compte de leurs spécificités culturelles locales, et proposent des évolutions au Comité de Pilotage. Ils assurent également la participation à des réseaux diversité sélectionnés pour comparer les pratiques et fournir un retour d'information à l'organisation. En 2026, le Groupe a prévu de recruter un Directeur D&EI pour atteindre ses objectifs de féminisation. Sa mission sera consacrée à la définition et au déploiement de la stratégie Diversité. Deux sponsors issus du Comité de Direction Groupe l'accompagneront dans cette mission, renforçant l'engagement de la Direction Générale auprès des collaborateurs. De nouvelles actions de renforcement sont décidées pour 2026 :
 - la nomination d'un ambassadeur par site, qui favorise la sensibilisation et soutient le lancement d'actions et d'initiatives ;
 - le lancement de deux *Graduate programs (Industrial et Engineering)* permettant de féminiser les métiers techniques dans 5 pays à fort potentiel de développement ;
 - la mise en place d'objectifs diversité annuels pour l'ensemble des managers.

Partenariats et réseaux

De plus, des réseaux internes dédiés ont été créés pour développer davantage la participation des collaborateurs. Le réseau *WoMen on the Move*, soutenu par trois sponsors membres du Comité de Direction, rassemble à fin 2025 près de 750 membres sur l'ensemble des sites OPmobility. Son objectif est de favoriser le dialogue et de partager les bonnes pratiques en matière d'équité entre les pays. *WoMen on the Move* organise régulièrement et encore en 2025 des sessions d'information internes mais aussi de multiples événements dans les différents pays faisant intervenir des associations ou communautés locales.

En participant à l'association gouvernementale française « Elles bougent », un réseau de marraines et de sponsors qui organise la relation avec les communautés féminines des écoles ou des universités pour susciter l'intérêt de l'industrie pour la prochaine génération de femmes. La participation à des réseaux externes et des partenariats avec des associations assure le référencement des pratiques, alimente l'organisation en innovation et soutient la communication du Groupe. Il s'agit notamment d'associations gouvernementales telles que *WAVE* (en faveur de la mixité dans l'automobile) en France ou de réseaux industriels tels que le *General Motors Inclusion Board* aux États-Unis.

Communication

Les équipes Communication relaient l'information *via* des articles et des publications sur les réseaux sociaux au sujet des événements mondiaux. Une page Diversité sur l'intranet est régulièrement alimentée avec des contenus et des actualités sur la Politique D&EI. En 2026, la création d'un *Diversity Channel* sur LinkedIn viendra renforcer la promotion de l'engagement d'OPmobility pour la Diversité sous toutes ses formes.

Missions Handicap France, les engagements d'OPmobility

En France, OPmobility est signataire du Manifeste pour l'Inclusion des personnes handicapées dans la vie économique depuis 2019. De plus, en 2024 un 2^e Accord handicap agréé par la DRIEETS (Direction Régionale Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour la période 2024-2026, vient renforcer le plan d'actions :

- piloter la Politique handicap France ;
- sensibiliser l'ensemble des équipes sur le handicap et former les interlocuteurs clés ;
- accompagner les collaborateurs en situation de handicap ;
- recruter des collaborateurs en situation de handicap ;
- développer les achats auprès du secteur du travail protégé et adapté (STPA) .

La Mission Handicap Groupe France repose sur un réseau structuré. Une personne dédiée au sein de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe pilote la Mission Handicap et collabore avec divers interlocuteurs de terrain pour déployer les actions : un référent handicap par site au sein des équipes RH, des relais HSE et Santé (infirmières, assistantes sociales), les IRP (Instances représentatives du personnel) ainsi que les managers. En 2025, un relai handicap spécifique a été nommé au sein des CSE (Comité Social et Économique) de chaque site. Deux sponsors au sein des Directions opérationnelles portent aussi les engagements du Groupe.

La formation et la sensibilisation sont des facteurs clés de succès pour construire une culture favorisant la diversité. En 2025, certaines actions ont été déployées sur tous les sites : formation en ligne « Franchir le cap du handicap » (obligatoire pour les managers et ingénieurs), diffusion d'une vidéo de témoignage de 3 collaborateurs en situation de handicap, soutien à une association de lutte contre la maladie de Charcot *via* l'application mobile *United Heroes*, Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) sur la santé mentale en s'appuyant sur des stickers géants au sol, jeux de cartes, animations ou encore interventions d'associations. D'autres initiatives ont été ajoutées localement : collecte de bouchons pour financer du matériel adapté, massages par des praticiens non-voyants, actions lors des « journées nationales » (chaussettes dépareillées pour la trisomie 21, rubans bleus pour l'autisme, affiches pour l'endométriose).

Pour les collaborateurs ayant déclaré une situation de handicap et des besoins d'aménagements, OPmobility recherche les solutions les plus adaptées à chaque situation, en faisant intervenir notamment les services de santé au travail, l'assistante sociale, Cap Emploi ou d'autres experts externes. En 2025, l'accompagnement s'est concentré principalement sur des équipements d'ordre matériel.

Afin de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap en France et participer à leur insertion professionnelle, OPmobility a poursuivi ses partenariats avec des structures spécialisées tels que des cabinets de recrutement spécifiques, ou les associations de jeunes en situation de handicap (découverte des métiers, ateliers CV, coaching). Les achats réalisés auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté sont également un moyen essentiel pour soutenir l'emploi de travailleurs en situation de handicap. Tous les sites français travaillent avec des ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) ou des EA (Entreprise Adaptée) pour des prestations de conditionnement, logistique ou entretien des espaces verts.

En France, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap consolidé au sein du Groupe est supérieur à l'obligation légale de 6 % puisqu'il s'établissait à 7,05 % au 31 décembre 2024, en constante progression depuis le lancement de la Mission Handicap début 2018. Le taux de 2025 n'est pas encore connu pour la présente publication puisque les déclarations annuelles se font désormais en mai de l'année N+1.

La nomination d'une chargée de projet RH pour le déploiement d'actions similaires auprès de l'ensemble des sites d'OPmobility vient compléter l'effort pour assurer l'équité d'accès aux sites et équipements et permettre à tous les salariés en situation de handicap, permanent ou temporaire, de contribuer au mieux de leurs capacités. En particulier, OPmobility introduit un objectif de 100 % de sites accessibles aux personnes à mobilité réduite à horizon 2030.

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Structuration du programme D&EI avec mise en place de 4 événements annuels sur l'ensemble des sites sur les 4 dimensions de diversité adressées	Participation des collaborateurs à des conférences, événements, séances de formation dans le but de rendre les associés acteurs de la diversité.	Groupe	● 2024 : sur la diversité de genre ; ● 2025 : extension aux trois autres dimensions (interculturel, intergénérationnel, handicap).	Communication orchestrée par les ambassadeurs mais aussi le département communication tant en interne que sur les réseaux sociaux. Support assuré par la plateforme United Heroes Participation des sites à 4 événements annuels sur les 4 <i>Diversity weeks</i> , activités disponibles « sur étagère » au choix des sites.	● Comité de Pilotage à 10 membres, Comités régionaux qui comprennent 80 collaborateurs/ambassadeurs, implication du réseau des <i>Talent Acquisition</i> en 2025, budget de fonctionnement dédié au Groupe, budget de fonctionnement des sites pour animations locales ; ● Pour 2026, embauche d'un Directeur D&EI, budget de fonctionnement pour 2 cohortes de 25 <i>Women Graduate (industrial & engineering)</i>, budget de fonctionnement pour un montant global validé. Nomination de deux sponsors membres du Comité de Direction Groupe.
Création de programmes de formation dédiés	Formations dédiées aux Ingénieurs et Cadres : ● Programme D&EI : Unconscious Bias entièrement internalisé ; ● Programmes Women Leadership, Junior et Senior ; ● <i>Mentoring</i> intégrant 31 % de femmes ; ● Coaching intégrant 30 % de femmes au minimum.	Groupe	● Les priorités budgétaires ont contraint à annuler massivement les programmes prévus.	Malgré les priorités budgétaires : ● 23 sessions interne de D&EI : <i>Unconscious Bias</i> (255 personnes formées) ; ● 2 sessions <i>Women Entry Level</i> (30 personnes) ; ● 1 session <i>Women Senior Level</i> (14) ; ● 115 coachings effectués grâce au nouveau programme de coaching en ligne, dont 44 pour des femmes (38,5 %).	● Plan de formation des sites ; ● Budget de formation central.

Indicateurs et cibles

OPmobility a mis en place des cibles concernant la valorisation des différences et l'encouragement de l'équité, l'inclusion et la diversité.

Impact positif : Culture éthique et responsable, qui valorise les différences et encourage l'équité, l'inclusion et la diversité

Élément	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	Les cibles qui consistent à promouvoir l'égalité des genres et de renforcer l'équité, l'inclusion et la diversité soutiennent l'objectif de créer un environnement de travail inclusif et équitable pour tous les employés.
Cible mesurable	Atteindre 40 % de femmes dans les postes de <i>Senior Executives</i> et 30 % d'Ingénieurs et Cadres et dans les rôles managériaux au global d'ici 2030.
Nature de la cible	Quantitative et qualitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les employés du Groupe, à l'échelle mondiale.
Valeur de référence	Représentation actuelle des femmes dans les postes de <i>Senior Executives</i> (23,1 %), des Ingénieurs et Cadres (25 %) et dans les rôles managériaux au global (21,4 %).
Année de référence	2024

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Élément	Détail
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● 2025 : Senior Executives (28 %), Managers (25 %), Ingénieurs et Cadres (27 %) ; ● 2026 : Senior Executives (30 %), Managers (26 %), Ingénieurs et Cadres (28 %).
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	2025-2026
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données actuelles sur la diversité et l'inclusion ; ● Enquêtes auprès des employés pour identifier les besoins et les perceptions ; ● Mise en place de programmes de mentorat, de formation et de sensibilisation ; ● Politique de recrutement et mobilité interne ; ● Politique de rémunération.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la diversité et l'inclusion améliorent la performance organisationnelle et le bien-être des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés <i>via</i> des enquêtes et des groupes de discussion pour identifier les besoins en matière d'équité, d'inclusion et de diversité et proposer des solutions.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Les indicateurs suivants sont également suivis :

Répartition par genre au niveau de la Direction Générale (Conseil d'Administration et Comité de Direction)	2023		2024		2025	
Femmes	12	42,9 %	9	34,6 %	10	40 %
Hommes	16	57,1 %	17	65,4 %	15	60 %
Total	28	100 %	26	100 %	25	100 %

Répartition par âge	2024		2025	
Moins de 30 ans	5 268	18,2 %	4 868	17,38 %
Entre 30 et 50 ans	16 574	57,2 %	16 673	59,53 %
Plus de 50 ans	7 127	24,6 %	6 466	23,09 %

	2023	2024	2025
Personnes handicapées parmi les collaborateurs	1,49 %	1,48 %	1,48 %

Concernant l'indicateur de répartition par genre au niveau du Conseil d'Administration de Burelle SA, il est disponible dans le chapitre 3 de ce document.

4.3.1.6 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Engagements du Groupe

Attractivité des talents

Les Ressources Humaines jouent un rôle stratégique dans l'attraction et le recrutement de nouveaux talents indispensables à la croissance du Groupe.

Dans un environnement en pleine mutation, OPmobility a mis en place un *Talent Acquisition Center* afin d'internaliser, structurer et professionnaliser le recrutement externe. Des équipes spécialisées, implantées dans les principaux pays, permettent d'identifier et d'attirer des profils en adéquation avec les besoins actuels du Groupe et ses perspectives de développement à long terme. OPmobility s'appuie également sur l'engagement de ses collaborateurs, véritables ambassadeurs de la marque employeur, pour renforcer son attractivité auprès de nouveaux talents. À ce titre, un programme de cooptation a été déployé au sein du Groupe afin d'élargir les viviers de recrutement et de sécuriser l'accès aux compétences clés. Après un lancement en France en 2022, les Talent Acquisition Centers (TAC) ont été étendus en 2023 à l'Amérique du Nord (États-Unis, puis Mexique) puis à l'Europe centrale (Allemagne/Autriche et Pologne/République Tchèque/Slovaquie) où l'environnement est particulièrement concurrentiel. En 2025, une équipe a été déployée en Inde et la couverture de chaque équipe a été étendue aux pays limitrophes pour assurer une couverture de 25 pays. La Chine, le Japon et la Corée du Sud seront couverts en 2026. Ce réseau a été renforcé pour s'adapter aux besoins et à la prise en charge de la gestion des relations écoles/universités. La collaboration avec les équipes locales des business groups s'est accélérée, incluant des formations des managers locaux au recrutement mais aussi la participation à des actions de mobilité interne sur les recrutements confiés aux managers des différents TAC.

Le développement géographique de la couverture des TAC s'est accompagné d'une extension de périmètre, et la totalité des recrutements de main-d'œuvre indirecte leur est désormais confiée. Afin de garantir une meilleure gestion des candidatures, la plateforme RH digitale évolue pour offrir une expérience commune via un module d'intégration qui permettra aux équipes de recrutement, aux équipes Ressources Humaines et aux managers de partager avec les candidats les documents administratifs mais aussi de mettre en place des pratiques d'accueil et d'accompagnement homogènes et attractives, supportées par une nouvelle Politique d'intégration publiée.

Cette structure de recrutement professionnalisée permet non seulement de garantir les profils recherchés par les équipes d'encadrement, mais aussi d'orienter et cibler certains profils. Ainsi, l'accent est mis sur la présentation de candidatures féminines, accompagnant les objectifs de féminisation ainsi que sur les programmes d'apprentissage, de VIE ou plus spécifiques comme par exemple le « International Finance Graduate Program » permettant de renforcer le vivier de jeunes talents financiers qui a accueilli en 2025 sa troisième cohorte de 5 jeunes profils internationaux à qui est offerte une rotation de 3 postes de la fonction Finance pendant leurs deux premières années de carrière.

Les 1 248 jeunes (apprentis, stagiaires, VIE) viennent renforcer le vivier de jeunes talents, avec un taux de transformation de 25 % en contrat long terme. Depuis 2023, l'attention est portée sur les VIE et apprentis pour optimiser cette période d'intégration privilégiée de 1 à 2 ans et, à terme, renforcer l'engagement en début de carrière.

Avec des objectifs d'attractivité à plus long terme, des opportunités sont offertes sur tous les sites et tous les métiers à des étudiants depuis le niveau stage de découverte (classes de 3^e ou 2^{de} en France) jusqu'au niveau des stages de fin d'études.

Des plans d'intégration sont conçus pour assurer une prise de poste efficace. Afin de garantir une expérience d'intégration harmonisée quelle que soit la localisation, un programme commun a été mis en place en 2025. Il est soutenu par une expérience digitale permettant l'accès à des informations essentielles à tout nouveau collaborateur.

Développement des talents

OPmobility place le développement et la formation de ses collaborateurs au cœur de sa promesse employeur avec pour mot d'ordre *Keep Learning, keep Growing*. Bénéficier d'un parcours de carrière enrichissant est un levier essentiel d'engagement des collaborateurs et de performance. C'est la raison pour laquelle la revue de performance a été créée, moment privilégié dédié aux aspirations et au développement du collaborateur, au sein du cycle annuel de management. Ainsi, le cycle de management débute par une Revue de Performance, permettant de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée et de fixer de façon commune avec le manager des objectifs pour l'année à venir. Puis, une revue de développement est organisée à mi-année. C'est un rendez-vous privilégié entre le collaborateur et son manager pour construire un plan individuel de développement basé sur les aspirations professionnelles du collaborateur et les opportunités au sein du Groupe. On peut discuter de mobilité entre métiers ou entre différentes géographies.

Le contenu et le déroulement de ces deux moments clés du cycle de management intègrent les compétences du *Leadership Model*, choisies par OPmobility pour supporter les valeurs d'entreprise et sa raison d'être. Ces revues font partie du cycle de management annuel des ingénieurs et cadres et sont progressivement étendues à l'ensemble des collaborateurs directs et indirects.

Les perspectives de carrière sont un critère important d'engagement des collaborateurs comme le montrent les résultats des enquêtes d'engagement régulièrement menées. Le programme de mobilité interne a été structuré pour permettre la mobilité inter-métiers. Afin de renforcer l'accessibilité de la mobilité, une Charte de mobilité interne a été déployée dans toutes les langues au sein du Groupe. Un Comité Mobilité accompagne cette nouvelle dynamique. Le développement d'OPmobility sur les nouvelles énergies, sur la gestion de la data, sur le développement de logiciels (OP'nSoft) ou encore sur l'électrification a également abouti à la définition de nouveaux métiers intégrant des expertises spécifiques. Cela permet d'offrir des perspectives d'évolution et de mobilités accrues.

En complément, des *career paths* ont été mis en place sur plusieurs fonctions (*Digital & Information Systems, Human Resources*) donnant plus de visibilité à chacun à l'heure de choisir ses futures étapes de carrière.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Reconnaître la contribution de chacun à la performance globale est aussi un élément essentiel. Le système d'évaluation de la performance opérationnelle d'OPmobility cherche à ancrer une culture de la reconnaissance plus forte. Le processus de revue des objectifs a été standardisé et homogénéisé dans le Groupe, selon les principes de suivi en temps réel des performances. Il est possible d'adapter et d'évaluer les objectifs du collaborateur tout au long de l'année pour être plus agile dans un environnement changeant, tel que celui de l'industrie automobile.

Le cycle de management est supporté par une plateforme RH digitale qui repose sur la solution Success Factors de SAP, mis à jour régulièrement. Dès 2024, deux nouveaux modules ont été activés :

- le module « Position manager » permet de mieux gérer le suivi de carrière de chaque collaborateur ainsi que de garantir l'homogénéité des plans de succession qui sont revus au moins annuellement lors de la *People Review*. Ces plans de successions supportés par les positions peuvent désormais supporter une véritable gestion des parcours de carrière ;
- le module « Calibration » permet une meilleure préparation en fin d'année de la Revue de Performance annuelle. Il offre la possibilité à une équipe de management, accompagnée des supports Ressources Humaines, de partager les informations au sujet de leurs collaborateurs directs et d'affiner leur évaluation de la performance de chacun d'entre eux, la « calibration ». OPmobility assure ainsi une évaluation plus équitable de ses collaborateurs, objective et consensuelle.

Pulse Survey

L'engagement des collaborateurs est au cœur des objectifs d'OPmobility. L'ensemble des politiques et actions menées visent à avoir un impact en termes d'augmentation du niveau d'engagement et de baisse du *turnover*, qui a atteint un niveau historiquement bas en 2025. Le Groupe mesure chaque année le niveau d'engagement des collaborateurs à travers une enquête construite sur 14 leviers d'engagement. C'est un outil précieux pour évaluer l'opinion de ses collaborateurs et identifier les pistes d'amélioration.

Pour l'édition 2025, le taux de participation a atteint un niveau record de 80 %. Les résultats montrent une bonne communication et compréhension de la stratégie d'OPmobility et du rôle que chacun joue dans la transformation (83 %). Une très forte proportion des employés (76 %) pense effectuer un travail intéressant et valorisant et reçoit le support attendu de ses pairs et managers dont le soutien et la communication sont très bien perçus (79 %).

À la suite de la communication des résultats, les managers ont défini des plans d'amélioration. Des actions sont identifiées sur la base des retours des employés, en alignement avec les priorités du Groupe : le traitement équitable entre les différentes catégories et aligné avec la performance, l'écoute des employés en particulier durant les phases de transformation dans le but de renforcer le niveau d'engagement et en particulier la fidélisation des équipes.

Ainsi, l'enquête Pulse constitue l'un des principaux instruments permettant à OPmobility de prendre des mesures correctives et d'améliorer son approche du bien-être de ses collaborateurs, garantissant que leurs retours sont activement pris en compte dans un objectif d'amélioration continue.

Le centre d'expertise Design Organisationnel & Change Management

Dans un contexte de transformation accélérée, le Groupe renforce sa capacité à développer les compétences critiques et à soutenir l'engagement des collaborateurs en mettant en place un Centre d'Expertise (CoE) dédié au Design organisationnel et au Change Management à partir de novembre 2025.

Ce dispositif structurel vise à professionnaliser l'approche organisationnelle, à améliorer la performance sociale et opérationnelle du Groupe, tout en contribuant directement à ses ambitions ESG.

Le centre d'expertise soutient la stratégie de développement des emplois et des compétences à travers trois leviers clés :

- **renforcer la performance organisationnelle** : en apportant une expertise méthodologique pour optimiser les structures, clarifier les rôles, améliorer la gouvernance et aligner les organisations avec les priorités stratégiques. OPmobility a pris la décision d'investir dans un outil qui sera déployé en 2026 afin d'apporter aux Directions Métiers et business un *reporting* décisionnel sur la performance de leur organisation et les leviers d'ajustements. Cette amélioration de la lisibilité organisationnelle favorise l'efficacité collective, la responsabilisation et la transparence ;
- **renforcer les compétences en gestion de projets** : en donnant aux managers et équipes des outils pour accompagner leur transformation et les évolutions métiers. OPmobility suit la méthodologie officielle de conduite de changement, les *Change Managers* sont certifiés et plus de 350 collaborateurs ont suivi la formation interne *Leading Change*. L'ambition est de déployer le Programme « Formation des Formateurs » afin d'internaliser la facilitation des ateliers dans la durée ;
- **soutenir l'engagement dans les transformations** : grâce à la diffusion de pratiques cohérentes de conduite de changement, permettant une meilleure adoption des projets technologiques, organisationnels et liés aux process. En donnant aux leaders les compétences pour piloter le changement de manière responsable et inclusive, le centre d'expertise renforce la capacité du Groupe à conduire des transformations qui préservent le bien-être social, encouragent la participation des collaborateurs et soutiennent une transition juste. Dans cette logique, des postes dédiés ont été créés à différents niveaux :
 - *Change Manager large scale transformation* : pour accompagner les grands projets de transformation organisationnelle ;
 - *Global Change Managers* : pour accompagner les projets conduisant à des changements de process et d'outils au niveau Groupe ;
 - *Regional Change Managers* : pour accompagner les fonctions et business localement dans le déploiement des plans de changement (équipe de proximité).

Par son action, le centre d'expertise *Design organisationnel & Change Management* a pour ambition de devenir un levier essentiel d'une performance durable, combinant efficacité organisationnelle, montée en compétences, engagement des équipes et contribution active aux objectifs ESG du Groupe. Après la phase de lancement en 2025, ce centre d'expertise va se renforcer par de nouvelles compétences et définir une offre de service à destination des clients internes.

La communication interne au service de l'engagement

Dans un contexte de marché en pleine mutation et de projets de transformation pour le Groupe, des actions de communication interne ont régulièrement été organisées. Ainsi, la communication du changement de nom et des compétences associées dans la lignée de la raison d'être du Groupe et des cinq valeurs a été promue. Des informations sur la stratégie sont régulièrement partagées et de façon privilégiée avec les Directeurs, notamment *via* les événements *Directors' Webcast*. De plus, le Groupe déploie une stratégie éditoriale permettant de diffuser l'actualité de l'entreprise avec les équipes :

- sur « Topnet », l'intranet du Groupe, 229 actualités ont été publiées en 2025 ;
- les actualités et événements internes les plus significatifs sont directement envoyés par email (appelé « Topnews ») ;
- *Vibes*, le magazine *corporate* du Groupe, est destiné à la fois aux collaborateurs et aux audiences externes, ayant vocation à présenter la stratégie d'OPmobility, les tendances et l'expertise du Groupe, avec notamment des portraits de collaborateurs, des dossiers thématiques et des tribunes d'experts.

La transformation d'OPmobility se traduit également par une présence sur les réseaux sociaux. Cette présence s'inscrit dans l'innovation et la modernité du Groupe. En effet, se démarquer de la concurrence par la qualité de ses produits, de son expertise et de sa marque employeur passe par une identité forte sur les réseaux sociaux afin de répondre aux nouveaux besoins de ses partenaires, de ses clients et des talents de la mobilité de demain. En 2025, le Groupe est présent sur les plateformes sociales suivantes :

- LinkedIn, avec 326 422 abonnés (soit + 9,2 % vs 2024, dont 2 % d'employés OPmobility présents sur la page officielle du Groupe) ;
- Instagram, avec 2 398 abonnés ;
- YouTube, avec 1 160 abonnés ;
- WeChat, avec 56 697 abonnés.

En 2025, la mise en place et le déploiement du programme *Employee Advocacy* s'inscrit dans la continuité du Groupe d'accroître sa notoriété en ligne. Le programme réunit plus de 550 collaborateurs/ambassadeurs de la marque OPmobility sur les réseaux sociaux et à travers le monde. En externe, la participation au salon du CES de Las Vegas a permis une visibilité accrue des innovations et des technologies du Groupe.

Mobility University by OPmobility

Pour répondre aux transformations rapides du secteur de la mobilité et soutenir l'employabilité des collaborateurs, OPmobility a déployé Mobility University, un écosystème global de développement des compétences. Ce modèle d'apprentissage structuré permet d'accompagner l'évolution des métiers, de renforcer l'innovation et d'assurer l'excellence opérationnelle.

Mobility University a amorcé une phase de développement rapide en 2025 et sera pleinement opérationnelle d'ici fin 2026. Elle repose sur une gouvernance structurée en quatre niveaux :

- Centre d'Expertise Mondial, hébergeant les 15 académies métiers, qui conçoit et planifie les programmes liés aux compétences stratégiques ;
- Centres d'Expertise Régionaux, qui déploient les contenus globaux en les adaptant aux besoins locaux, et pouvant également créer des programmes spécifiques aux enjeux régionaux ;
- Country Clusters, qui administrent la formation et la logistique associée, et garantissent la qualité des données *learning* pour l'ensemble des business groups ;
- Équipes Learning & Développement des business groups, se concentrant sur les compétences spécifiques de leur business group.

Cette gouvernance renforcée permet d'allier cohérence globale et pertinence locale, rendant l'apprentissage accessible, contextualisé et impactant. Mobility University favorise le partage d'expertise entre le *Corporate* et les business groups, réduisant les silos et stimulant l'innovation. Chaque collaborateur peut ainsi accéder à des opportunités de développement liées aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Mobility University s'appuie sur une plateforme digitale unique. Lancée en octobre 2025, la plateforme a déjà rassemblé plus de 18 000 connexions à fin 2025. Elle a pour objectif d'offrir :

- une expérience fluide et personnalisée ;
- un accès simplifié à l'ensemble de l'offre formation, regroupant dans un écosystème unique des contenus auparavant dispersés ;
- une expérience utilisateur modernisée et cohérente dans toutes les régions et entités du Groupe.

Parmi les programmes déjà déployés en 2025, les formations relatives au Digital et aux systèmes d'information ont concerné plus de 2 200 collaborateurs. La *Data Week* a enregistré plus de 750 participants et plus de 95 % des collaborateurs sont sensibilisés aux fondamentaux de la cybersécurité.

OPmobility porte une attention toute particulière à la qualité managériale. En 2025, la *Leadership & Management Academy* a assuré la formation de nouveaux formateurs avec l'objectif d'internaliser la formation et maîtriser les investissements associés. Un accent a été porté au management inclusif avec 34 formateurs internes formés aux biais inconscients.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Talent Acquisition Center (TAC)	Mise en place progressive d'équipes dédiées au recrutement sur les pays/clusters à fort recrutement. Standardisation pour garantir l'équité et la non-discrimination. Mise en place d'outils communs et transversaux sur l'ensemble du Groupe. Organisation de la relation avec les écoles (<i>Campus Management</i>) et gestion des VIE.	Groupe	● Étape 1 de pilote achevée en 2022 en France ; ● Étape 2 de déploiement sur la population Ingénieurs et Cadres aux États-Unis, au Mexique, en Allemagne, en Pologne et en Slovaquie sur 2023/2024 ; ● Étape 3 de standardisation sur l'ensemble des pays Amérique/EMEA avec management de 100 % des recrutements ; ● Main-d'œuvre indirecte et gestion complète du budget en 2025 ; ● Couverture globale assurée en 2026, population main-d'œuvre indirecte.	Tableau de bord mensuel publiant l'ensemble des indicateurs : quantité des recrutements mais aussi qualité du processus (% diversité, délai de traitement des candidatures) . Revue en HR Board et en ACT FOR ALL™ Board des principaux indicateurs . Validation du <i>Service Level Agreement</i> pour 2025 . Processus de recrutement 100 % confié aux TAC pour les M&Es, <i>worldwide</i> au 1 ^{er} janvier 2025 . Couverture à 100 % par les TAC sur Amériques et EMEA depuis janvier 2025. Extension Inde et Asie Sud au second semestre, avec recrutement effectif d'un TAC en Inde en juin 2025. Recrutement équipe TAC en Asie Nord, basé en Chine sur T1 2026 pour finaliser la couverture mondiale.	● Effectifs des équipes TAC dans le monde en augmentation de 5 en début 2023 à 9 en début 2024 puis à 18 en début 2025 ; ● Plan de renforcement en Asie prévu en 2025 ; ● Budget de recrutement globalisé en 2025 ; ● Budget de fonctionnement dédié ; ● En 2026, le budget a été réparti conformément à la nouvelle organisation One-OP.
Mobility University	Mobility University s'étend sur quatre niveaux : Centre d'Expertise Mondial, Centres Régionaux, Country Clusters et équipes Formation & Développement des Business Groups. Les programmes incluent des formations métier, de <i>leadership</i> , coaching, programmes pour talents, et formations sur la diversité. Ces actions visent à limiter les impacts des déséquilibres organisationnels et accompagner les collaborateurs pour favoriser un environnement plus équitable et inclusif.	Groupe	Mobility University sera pleinement opérationnel fin 2026. Lancement en 3 phases : ● étape 1 – Q1 2025 : lancement Americas Campus ; ● étape 2 – Q2 2025 : lancement EMEA Campus + Group Center of Expertise ; ● étape 3 – Q1 2026 : lancement Asia Campus. ● étape 4 – Q4 2026 : lancement des 15 académies.	Définition du document « Rôles et responsabilités » pour définir clairement les périmètres de responsabilité des Centres d'Expertise Mondiaux, Centres Régionaux, <i>Country Clusters</i> , mais aussi des interactions entre sites et country Cluster, et BG avec les différents acteurs. Stratégie (vision, mission, <i>guiding principles</i> pour design et déploiement, concept d'académies). <i>Target</i> organisation créée et validée. 6 académies lancées : <i>Digital & IS</i> , <i>Finance</i> , <i>Human Resources</i> , <i>Legal</i> , <i>Marketing & Communication</i> , <i>Leadership & Management</i> .	● 2025 : équipe de 11 personnes sur le Centre d'Expertise .
C-Power re-skilling	L'évolution rapide du marché automobile, avec l'introduction de la technologie des batteries, a amené OPmobility à revoir son empreinte de compétence dans les domaines de la vente, la conception et la fabrication des batteries. Depuis 2024, un plan de transfert de compétences destiné aux collaborateurs C-Power est en place. Le programme de formation couvre 15 compétences totalisant 46 heures de formation.	Activité batteries et systèmes d'électrification	● 2024-2027.	Le programme de formation a été proposé à 70 managers et ingénieurs. En 2025, 387 heures sur les 1 872 heures prévues ont été effectuées (taux de progression de 21 %). Suivi mensuel de l'avancement des sessions de formation.	● 9 experts internes du Centre Technique Alphatech et une société extérieure pour un sujet spécifique.

Indicateurs et cibles

Certaines cibles ont été définies afin d'accélérer le développement de l'employabilité des collaborateurs et de leurs compétences.

Impact positif : Évolution des activités industrielles, impulsée par la stratégie d'innovation du Groupe, favorisant le développement de nouvelles compétences des collaborateurs renforçant ainsi leur employabilité.

Élément	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	La cible de maintenir le taux de départs volontaires en dessous de 10 % de 2025 à 2030 soutient l'objectif de retenir les talents et de maintenir une main-d'œuvre stable et engagée.
Cible mesurable	Maintenir le taux de départs volontaires sous 10 % d'ici 2030.
Nature de la cible	Quantitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les employés Ingénieurs et Cadres du Groupe, à l'échelle mondiale.
Valeur de référence	Taux de départs volontaires 2024 : 7,4 %.
Année de référence	2024
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● Maintien sous 10 %.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	N/A
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données de départs actuelles ; ● Enquêtes de satisfaction des employés ; ● Mise en place de programmes de rétention et d'engagement des employés ; ● Suivi des progrès à l'aide d'indicateurs de performance.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que les programmes de rétention et d'engagement des employés réduisent les taux de départs volontaires.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via l'agenda managérial mais aussi des enquêtes de satisfaction et des groupes de discussion pour identifier les facteurs de départ et les besoins en engagement.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

Élément	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	La cible d'offrir 22 heures de formation continue par an à chaque collaborateur soutient l'objectif d'améliorer les compétences professionnelles et l'employabilité des collaborateurs. 5 heures en moyenne dédiées à la culture digitale pour les Ingénieurs et Cadres soutiennent l'objectif d'adaptation à la transition digitale.
Cible mesurable	Offrir 22 heures de formation continue par an à chaque collaborateur d'ici 2030 dont 5 heures de culture digitale pour les Ingénieurs et Cadres.
Nature de la cible	Quantitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs du Groupe, à l'échelle mondiale pour les heures de formation. Tous les Ingénieurs et Cadres pour la partie culture digitale
Valeur de référence	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur : 20 heures en 2024.
Année de référence	2024
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● Offrir 21 heures de formation continue par an à chaque employé d'ici fin 2026 dont 3 heures de formation digitale pour les Ingénieurs et Cadres.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	2026
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des besoins en formation ; ● Agenda managérial ; ● Création de formations et déploiement par Mobility University.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la formation continue améliore les compétences professionnelles et l'employabilité des collaborateurs.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés via l'agenda managérial, des enquêtes et des évaluations annuelles des compétences pour définir les besoins en formation.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans le rapport annuel de durabilité.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Ces cibles sont soutenues par les indicateurs suivants :

Pourcentage de salariés Ingénieurs et Cadres ayant participé à des évaluations régulières des performances et de l'évolution de carrière	2023	2024	2025
Total	100 %	100 %	100 %
Homme	100 %	100 %	100 %
Femme	100 %	100 %	100 %
Autre	N/A	N/A	N/A
Non déclaré	N/A	N/A	N/A

	2024			2025		
	Nombre moyen de collaborateurs	Nombre d'heures de formation	Nombre moyen d'heures de formation par personne	Nombre moyen de collaborateurs	Nombre d'heures de formation	Nombre moyen d'heures de formation par personne
Femme	9 273,5	169 591,2	18,3	8 875,08	103 795	11,6
Homme	20 692,0	431 369,8	20,9	19 602,25	311 385	15,9

4.3.1.7 CONDITIONS DE TRAVAIL

Engagements du Groupe

La Politique de rémunération et avantages sociaux est fondée sur l'équité, avec des critères objectifs pour ne laisser aucune place aux discriminations. Elle repose sur les principes de reconnaissance et de performance et est alignée sur les pratiques des marchés locaux pour garantir la compétitivité dans toutes les géographies d'implantation du Groupe.

La rémunération et les avantages sociaux constituent des éléments essentiels pour attirer et fidéliser les talents. Les principaux objectifs de cette Politique sont :

■ compétitivité par rapport aux marchés :

OPmobility compare continuellement ses structures de rémunération aux normes des marchés locaux et internationaux pour garantir que le Groupe reste compétitif où il exerce ses activités. La Politique de rémunération définit un cadre commun et le Groupe adapte localement ce cadre aux pratiques du marché.

■ attirer et fidéliser les talents :

L'objectif est d'offrir un programme de rémunération compétitif qui séduise les meilleurs professionnels du secteur, garantissant ainsi d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents à l'échelle mondiale.

■ reconnaissance basée sur la performance :

La Politique met l'accent sur la reconnaissance des collaborateurs en fonction de leurs contributions individuelles et collectives au succès du Groupe. Cette approche, axée sur la performance, garantit que la rémunération est étroitement liée à l'atteinte des objectifs.

■ alignement avec les valeurs et le modèle de leadership d'OPmobility :

La Politique est étroitement alignée sur les objectifs, les valeurs et le modèle de *leadership* du Groupe. Elle garantit que l'approche en matière de rémunération renforce les comportements et les compétences de *leadership* qui sont essentiels à la réussite et à la durabilité du Groupe à long terme.

■ équité interne et engagement D&EI :

OPmobility s'engage à garantir l'équité interne au sein de son organisation. La structure de rémunération est conçue pour refléter la valeur relative des rôles et des responsabilités (évaluation, pesée de postes), garantissant ainsi que les collaborateurs soient récompensés équitablement pour leurs contributions. Le cadre commun de rémunération vise à garantir l'équité pour tous les collaborateurs, quelle que soit leur localisation. Le Groupe s'efforce notamment de garantir que les facteurs de rémunération soient objectifs, quel que soit le sexe.

Conformité aux lois locales :

Les pratiques de rémunération sont entièrement conformes à toutes les lois et réglementations locales applicables. OPmobility veille à ce que les politiques soient régulièrement révisées et mises à jour pour refléter tout changement dans les exigences légales.

Un unique système d'information Ressources Humaines est mis en place dans toutes les entités du Groupe. Celui-ci est un élément essentiel de transparence et de gestion. Son fonctionnement repose sur les positions occupées et des standards permettant de s'assurer de l'homogénéité des groupes de fonctions de niveau similaire dans l'organisation. Ceci facilite la gestion des différents processus Ressources Humaines, notamment recrutement, talents, formation, rémunération et contribue ainsi au développement de chacun dans l'organisation.

Le Groupe s'est assuré de son engagement à respecter le salaire minimum de chaque pays dans lequel il opère, en respect de la norme applicable, légale ou conventionnelle.

Le Groupe s'est engagé depuis plusieurs années à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les écarts salariaux sont analysés et des plans d'actions sont mis en place pour les réduire. Une large part des écarts bruts constatés s'explique par la dispersion géographique des populations féminines et masculines et par le niveau des positions occupées dans l'organisation. L'indicateur brut tel que présenté dans le présent rapport est de 19,71 % alors que l'indicateur ajusté qui prend en compte les deux critères est de 5,92 %. Cet indicateur reflète des situations différentes selon les pays. L'analyse réalisée chaque année, qui sera encore affinée, permet d'adresser cette diversité.

À titre d'illustration, les résultats de l'Index de l'Égalité femmes/hommes des entités françaises (entre 79 et 94 sur 100 selon les entités en 2025) qui sont publiés depuis plusieurs années témoignent également de l'attention constante portée à ces enjeux.

Le Groupe prépare activement la mise en œuvre de la directive européenne sur la transparence des rémunérations, dont l'application interviendra après sa transposition par les États membres à partir de mi-2026. Elle offre l'opportunité d'informer davantage chaque collaborateur et renforcer notre engagement à réduire les écarts de rémunération par une approche large et structurée.

OPmobility rapproche progressivement les pratiques locales afin que les collaborateurs d'un même pays bénéficient d'une offre similaire, en relation avec les pratiques du marché. Ceci répond non seulement à un enjeu d'équité interne mais également à la volonté de favoriser une même expérience collaborateur au sein du Groupe et à favoriser la mobilité interne. À titre d'exemple, les systèmes de santé au Brésil, États-Unis et Mexique ont été rapprochés. OPmobility s'assure de la compétitivité des salaires proposés en participant à des enquêtes régulières sur les niveaux de rémunération et avantages sociaux et leur évolution.

Le Groupe propose, selon les pays et les législations en vigueur, différents avantages complémentaires tels que des politiques collectives d'intéressement, des couvertures maladie ou des retraites complémentaires. En France, le Plan d'Épargne Groupe permet à ses adhérents de détenir des actions d'OPmobility SE (se référer au chapitre 3.6 « Répartition de l'actionnariat d'OPmobility SE »).

En outre, OPmobility entend mettre en place progressivement un socle social commun pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ainsi, entre avril 2024 (mise en place de la Politique) et décembre 2025, 2 323 collaborateurs ont bénéficié de la Politique parentalité Groupe, première étape de ce socle. Elle adresse non seulement la durée du congé maternité ou adoption rémunéré mais également offre un congé parental rémunéré supplémentaire à l'ensemble des collaborateurs concernés. La Politique parentalité s'inscrit dans le programme ACT FOR ALL™ et sa dimension *Care for People*. Elle supporte les initiatives prises dans le domaine Diversité, Équité et Impact et favorise l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Sur ce dernier point, la Charte de télétravail a permis de poser un cadre commun au niveau du Groupe permettant aux collaborateurs dont la fonction est compatible avec un travail à distance de bénéficier jusqu'à deux jours par semaine de télétravail.

L'évolution de certains indicateurs permet d'apprécier le niveau de fidélité au Groupe. Le taux d'absentéisme du Groupe en fin d'année sur 12 mois glissants est demeuré stable à un niveau limité de 2,8 %. Le taux de turnover volontaire des cadres a été en diminution sensible en 2025 pour s'établir à 6 % sur l'année.

Le contexte très compétitif du marché automobile conduit les industriels du secteur à maximiser l'utilisation des équipements de production. Ainsi les sites industriels d'OPmobility peuvent être conduits à mettre en œuvre le travail de nuit ou de week-end, temporairement ou sur de plus longues durées.

Parfois appréciés, particulièrement par des collaborateurs en début de vie active qui bénéficient ainsi d'une possibilité d'organisation de leur vie privée, ces horaires sont le plus souvent perçus comme susceptibles d'impacter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Pour atténuer ces impacts, des mesures sont prises sur les sites concernés : les salaires sont ajustés en conséquence avec primes de nuit ou de week-end et une modération des horaires de pause est appliquée. Ensuite, le passage en équipes de journée des collaborateurs qui en font la demande est facilité. Enfin, une attention particulière est portée par l'encadrement à garder un contact de proximité tant en communication globale qu'individuelle.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Organisations régionales Compensation and Benefits (rémunérations & avantages sociaux)	OPmobility a modifié son organisation par la mise en place d'équipes régionales C&B, EMEA, Amérique et Asie. La mise en place d'équipes régionales doit permettre de déployer le cadre commun OPmobility, tout en permettant une meilleure connaissance des marchés locaux et un alignement sur chacun des pays des pratiques en matière de rémunération et avantages sociaux.	Groupe	● En place depuis décembre 2024.	Notes d'organisations publiées sur l'intranet du Groupe.	● EMEA : 3 collaborateurs ; ● Amérique : 3 collaborateurs ; ● Asie : 2 collaborateurs.
Application de la Charte télétravail	OPmobility a mis en place une possibilité de deux jours de télétravail par semaine sur accord du manager à tous les collaborateurs dont le poste le permet. Cette Charte fait partie d'accords locaux garantissant les modalités d'application. Cette Charte permet une flexibilité dans l'organisation du travail et un meilleur équilibre vie professionnelle/familiale.	Groupe	● En place depuis 2020 (mesure initialement liée au Covid puis pérennisée).	Charte publiée sur le site intranet, partagée à tout nouvel arrivant et actualisée régulièrement en fonction des accords locaux. Un suivi de l'application de cette Charte est organisé régulièrement par chaque site et consolidé au moins une fois par an.	● N/A.
Mise en place de la Politique parentalité	OPmobility a mis en place un socle commun en matière de parentalité applicable dans l'ensemble de ses activités dans le monde (périmètre IFRS). Elle porte la durée minimum des congés maternité et adoption à 16 semaines, garantissant sur cette période une rémunération à 100 %. Elle offre à chaque collaborateur la possibilité de bénéficier d'un congé parental additionnel rémunéré à 100 % d'une durée équivalente à 24 jours sur une année.	Groupe	● Cette Politique est mise en place depuis avril 2024.	Politique partagée via l'intranet, accessible à tous les collaborateurs et partenaires. L'ensemble des collaborateurs du Groupe est couvert par la Politique. Un suivi a été mis en place à compter du second semestre 2024.	● N/A.
Parité des rémunérations	Assurer l'équité dans l'évolution des rémunérations. OPmobility garantit depuis plusieurs années une évolution salariale au moins équivalente au budget pour chaque collaborateur ayant bénéficié d'un congé maternité, adoption, ou parental durant l'année. La comparaison entre évolutions des rémunérations selon le genre est systématiquement réalisée afin d'assurer les ajustements nécessaires.	Groupe	● Révisions salariales annuelles.	Index égalité femmes - hommes publié chaque année en France. Principe d'équité interne est publié sur l'intranet du Groupe (Politique compensation and benefits). Le Groupe est engagé dans la préparation de la mise en œuvre de la Directive européenne sur la transparence des rémunérations.	● N/A.
Compétitivité des rémunérations	Connaissance des marchés locaux et des évolutions. OPmobility participe et bénéficie des informations marchés mises à disposition par des acteurs spécialisés dans l'analyse des niveaux de rémunération, des avantages sociaux et de leur évolution. OPmobility s'appuie sur son système de classification interne pour s'assurer du positionnement salarial des collaborateurs par niveau de responsabilités.	Groupe	● Révision annuelle des marchés de référence.	Principe de compétitivité externe publié sur l'intranet du Groupe (Politique compensation and benefits). L'évolution des rémunérations repose sur le dialogue social dans les pays/entités bénéficiant d'une représentation du Personnel.	● N/A.

Indicateurs et cibles

OPmobility tient à atténuer son impact négatif d'atteinte à l'équilibre professionnel et personnel de ses collaborateurs. Il s'attache également à réduire son impact négatif lié à l'insécurité professionnelle et la précarité de ses collaborateurs, ainsi que le manque d'attractivité et de rétention des collaborateurs liés à une rémunération insuffisante.

Le Groupe se dote ainsi des cibles respectives suivantes :

Impact négatif : Atteinte à l'équilibre professionnel et personnel (travail le week-end et la nuit sur les sites de production)

Élément	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	L'extension des entretiens annuels à tous les collaborateurs non-Ingénieurs et Cadres soutient l'objectif d'améliorer l'équilibre professionnel et personnel et de répondre aux préoccupations des employés.
Cible mesurable	Réaliser des entretiens annuels avec 80 % des collaborateurs.
Nature de la cible	Quantitative et qualitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les employés sur les sites de production.
Valeur de référence	Actuellement, pas d'entretien annuel systématique avec tous les collaborateurs hors Ingénieurs et Cadres.
Année de référence	2024
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● Réaliser des entretiens annuels avec 50 % des collaborateurs d'ici fin 2027 ; ● Réaliser des entretiens annuels avec 70 % des collaborateurs d'ici fin 2029.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	● 2027 ; ● 2029.
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Utilisation de formulaires standardisés ; ● Formation des managers et superviseurs à la conduite des entretiens et information des collaborateurs.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que les entretiens réguliers avec les employés améliorent les conditions de travail et la satisfaction des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés <i>via</i> des entretiens annuels et des groupes de discussion pour identifier les besoins et proposer des solutions.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans l'État de durabilité.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Impact négatif : Insécurité professionnelle et précarité des collaborateurs engendrant des difficultés financières, stress au travail.

Élément	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	La cible de couvrir un minimum de 30 % de contrats longs ouverts pour la population main-d'œuvre directe par des opérateurs ayant bénéficié d'un contrat court soutient l'objectif de réduire l'insécurité professionnelle et la précarité des collaborateurs.
Cible mesurable	Couvrir un minimum de 30 % de contrats longs ouverts pour la population main-d'œuvre directe par des opérateurs ayant bénéficié d'un contrat court d'ici 2030.
Nature de la cible	Quantitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les opérateurs de la population main-d'œuvre directe ayant bénéficié d'un contrat court.
Valeur de référence	Pourcentage de contrats longs ouverts pour la population main-d'œuvre directe couverts par des opérateurs ayant été en contrat court.
Année de référence	2024
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● Ouvrir 15 % de contrats longs pour la population main-d'œuvre directe d'ici fin 2026 ; ● Ouvrir 25 % de contrats longs pour la population main-d'œuvre directe d'ici fin 2028.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	● 2026 ; ● 2028.
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données actuelles sur les types de contrats ; ● Enquêtes auprès des employés pour évaluer les impacts de la précarité ; ● Mise en place de Politiques de conversion des contrats courts en contrats longs.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la conversion des contrats courts en contrats longs améliore la sécurité financière et réduit le stress des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les employés sont consultés <i>via</i> des enquêtes et des groupes de discussion pour identifier les besoins en matière de sécurité professionnelle et proposer des solutions.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans l'État de durabilité.

Impact négatif : Rémunération insuffisante au regard du niveau de vie locale et couverture sociale insuffisante notamment au regard des réglementations locales/niveau de vie

Élément – objectif 1	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	Les cibles de réduction de l'écart de rémunération femmes-hommes soutiennent l'objectif d'assurer une rémunération équitable et compétitive pour tous les employés.
Cible mesurable	Réduire l'écart de rémunération femmes-hommes (écart de rémunération brut, non ajusté) de 15 % d'ici 2030 et garantir que les salaires des collaborateurs sont alignés avec les standards du marché.
Nature de la cible	Quantitative et qualitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les employés du Groupe, à l'échelle mondiale.
Valeur de référence	Écart de rémunération femmes-hommes en 2024 (5,8 %) et analyse comparative des salaires de 2024 par rapport au marché.
Année de référence	2024
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● Réduire l'écart de rémunération femmes-hommes brut de 7 % d'ici fin 2026 ; ● Mettre en place un système de suivi des salaires par rapport au marché d'ici fin 2026.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	● 2026
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données salariales actuelles ; ● Achat d'enquêtes marché ; ● Mise en place de Politiques de rémunération équitables et de systèmes de suivi des écarts.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que la réduction de l'écart de rémunération femmes-hommes et l'alignement des salaires avec le marché améliorent l'équité et la satisfaction des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs sont consultés <i>via</i> des enquêtes annuelles d'engagement. Les partenaires sociaux peuvent être associés aux discussions sur les évolutions de salaires.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans l'Etat de durabilité.

Élément – objectif 2	Détail
Rapport entre la cible et les objectifs de la Politique	La cible d'assurer un niveau minimum de prestations dans le cadre de la couverture sociale assurance décès-invalidité pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde contribue à l'objectif d'améliorer la sécurité financière et le bien-être des employés.
Cible mesurable	Assurer pour 2030, pour au moins 90 % des collaborateurs, un niveau minimum de prestations dans le cadre de la couverture sociale assurance décès-invalidité pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde.
Nature de la cible	Quantitative
Description du champ d'application de la cible	Tous les collaborateurs permanents du Groupe, à l'échelle mondiale.
Valeur de référence	Pourcentage actuel de collaborateurs permanents bénéficiant d'une couverture sociale avec assurance décès/invalidité.
Année de référence	2025
Période couverte par la cible	2025-2030
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires	● 2026 : mise en place de la Politique ; ● 2028 : 80 % des collaborateurs couverts.
Indication des éventuels jalons ou cibles intermédiaires – Année	● 2026; ● 2028.
Description des méthodes et principales hypothèses utilisées	● Analyse des données actuelles de couverture sociale ; ● Mise en place de Politiques de couverture sociale améliorée et de sensibilisation.
Rapport entre les cibles et les preuves scientifiques	Les cibles sont basées sur des études montrant que l'assurance décès/invalidité améliore la sécurité financière et réduit le stress des employés.
Indiquer si et comment les parties prenantes sont impliquées	Les collaborateurs sont consultés <i>via</i> des enquêtes annuelles d'engagement. Les partenaires sociaux peuvent être associés aux discussions sur les évolutions des avantages sociaux.
Description de tout changement dans les cibles et les indicateurs	Aucun changement prévu pour le moment. Les cibles et les indicateurs seront réévalués annuellement en fonction des résultats obtenus.
Description des performances par rapport aux cibles annoncées	Les performances seront évaluées annuellement et comparées aux jalons intermédiaires. Les résultats seront publiés dans l'Etat de durabilité.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Le Groupe consolide ces cibles par les indicateurs suivants :

Salaires décents

Les dispositifs garantissant un niveau de rémunération conforme aux indices de salaire décent applicables couvrent 100 % des collaborateurs.

Protection sociale

Sous réserve de l'éligibilité du salarié conformément aux réglementations locales, et à condition que les cotisations sociales dues avant la prise d'effet du contrat de travail avec OPmobility aient été réglées.

	2024		2025	
Protection	Employés non couverts		Employés non couverts	
Contre les pertes de revenus dues à la maladie ⁽¹⁾	Oui	N/A	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues au chômage à partir du moment où le travailleur commence à travailler pour l'entreprise ⁽¹⁾	Oui	Mexique, Inde et Maroc	Oui	Mexique et Inde
Contre les pertes de revenus dues à un accident du travail et un handicap ⁽¹⁾	Oui	N/A	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues à un congé parental (paternels, maternels et parentaux)	Oui	N/A	Oui	N/A
Contre les pertes de revenus dues à un départ à la retraite ⁽¹⁾	Oui	N/A	Oui	N/A

(1) Sous réserve de l'éligibilité du salarié conformément aux réglementations locales, et à condition que les cotisations sociales dues avant la prise d'effet du contrat de travail avec OPmobility aient été réglées.

Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Salariés ayant droit à des congés familiaux (maternité, paternité et parentalité)	100 %
Salariés ayant pris des congés familiaux (maternité, paternité, parentalité et congé d'aidant)	2 323

Indicateurs de rémunération* (écart de rémunération et rémunération totale)

	2024	2025
Écart salarial entre les sexes (%)	21,9	19,7

	2024	2025
Ratio de rémunération annuelle totale	134,4	143,2

* Informations présentées pour Burelle SA.

Écart salarial ajusté entre les sexes (%)

Pays	2024	2025	Pays	2024	2025
Afrique du sud	3,6	9,3	Hongrie	8,3	5,3
Allemagne	1,9	2,4	Inde	20,3	19,8
Argentine	- 0,1	1,9	Indonésie	13,2	9,9
Autriche	3,6	0,6	Japon	6,9	10,2
Belgique	- 5	- 1,4	Maroc	13,2	11,3
Brésil	14,6	15,9	Mexique	5,9	5,8
Canada	- 2,1	- 11	Pologne	5	4,9
Chine	6,1	3,7	Roumanie	- 6,4	- 4,1
Corée du Sud	3,7	2,3	Royaume-Uni	6,5	6,9
Espagne	10,9	10,9	Slovaquie	4,3	6
États-Unis	4,3	4,2	République Tchèque	8,1	8,7
France	3,4	3,8	Thaïlande	- 13,6	- 10,7
			Turquie	3,9	2,3

4.3.1.8 AUTRES DROITS HUMAINS

Engagements du Groupe

Cybersécurité

La transformation numérique et la digitalisation des métiers et des activités produit un accroissement de la dématérialisation des processus et du volume de données gérées par le Groupe. Cette transformation doit s'accompagner d'une sécurisation des systèmes et des données afin de protéger OPmobility de toutes attaques informatiques tout en favorisant un usage responsable et éthique des technologies et des données.

Au sein de la Direction Digital & IS, la Direction Cybersécurité pilote et contrôle la protection des données et la sécurité des applications, des systèmes et des réseaux.

Une Politique de sécurité des systèmes d'Information formalise les grands principes, la gouvernance et les règles qui structurent les actions de cybersécurité au sein du Groupe. Une Charte d'utilisation des moyens de communication et des outils informatiques rassemble les règles de sécurité à destination de tous les collaborateurs.

Dans le cadre de son engagement à utiliser les technologies et les données de manière responsable et éthique, le Groupe a mis en place une gouvernance dédiée à la supervision des usages de l'Intelligence Artificielle. Elle s'assure que les innovations en IA sont conformes aux valeurs du Groupe, et que l'exploitation des données se fait de manière transparente et proportionnée, conformément à l'AI Act Européen. Ces engagements sont formalisés dans une Politique sur l'Intelligence Artificielle.

Le Groupe est particulièrement attentif aux enjeux de protection des données à caractère personnel. Ses engagements sont formalisés dans une Politique de protection des données personnelles.

En Europe, cette protection, soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), s'appuie sur une organisation dédiée : un *Data Protection Officer* (DPO) interne pilote la conformité RGPD avec le support d'un réseau de correspondants dans chaque pays. Cette organisation permet d'intégrer les principes de protection des données dans la gestion des nouveaux projets, et ce, dès la phase de conception (*Privacy by design*).

OPmobility s'implique dans différentes associations telles que le CLUSIF (Club de la Sécurité de l'Information Français), le CESIN (Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique), le CIGREF (Club Informatique des Groupes et Entreprises Français) et également l'AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel). Ces clubs réunissent les grandes entreprises françaises, dont les constructeurs automobiles, et permettent de mutualiser les informations (dernières attaques subies, échange de bonnes pratiques, nouvelles technologies). L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) est également une source d'information essentielle pour anticiper les nouvelles menaces émergentes et s'en prémunir.

L'un des enjeux majeurs de la cybersécurité est de s'adapter aux mutations opérées par le Groupe (acquisitions, transformation, croissance) et aux cybermenaces de plus en plus nombreuses et sophistiquées. Pour cela, OPmobility a établi un plan stratégique cybersécurité. Ce plan adresse toutes les thématiques liées à la cybersécurité et en particulier la protection des données, la sécurisation du périmètre industriel, l'évaluation de la maturité de la cybersécurité des fournisseurs ainsi que la mise en place du principe de *zero trust*, qui permet de sécuriser l'accès aux données d'OPmobility et de ses clients. Ces évolutions vont dans le sens de la digitalisation des pratiques : accès sécurisé à l'information, usage renforcé du cloud ou du travail à distance.

Le développement d'une culture cybersécurité constitue un enjeu majeur de la prévention de ce risque. À cette fin, le programme *Be Security Smart* a été lancé en 2025, dans le but de sensibiliser et de donner à chaque collaborateur les moyens de protéger les actifs numériques du Groupe. Il intègre divers canaux de formation tels que des modules d'apprentissage en ligne, des campagnes de communication, des *webcasts* et des exercices de détection de *phishing*.

Dans une démarche d'amélioration continue, un dispositif d'évaluation interne du niveau de maturité des sites industriels est mis en œuvre. Par ailleurs, des audits externes viennent compléter cette démarche. Actuellement, 61 sites sont certifiés selon la norme TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) déployée au sein de l'industrie automobile.

Ces initiatives contribuent à répondre aux exigences de la directive européenne NIS2 (*Network and Information Security*).

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Actions

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Horizon temporel	Avancées	Ressources allouées
Cyber Roadmap	Plan stratégique cyber-résilience.	Groupe	● 2023-2025.	24 projets délivrés.	● N/A.
Be Security Smart	Sensibilisation et formation des collaborateurs.	Groupe	● Plan annuel.	12 435 collaborateurs formés en 2025.	● N/A.
Audits externes	Certification TISAX.	Groupe	● Certification valide 3 ans.	61 sites certifiés TISAX.	● N/A.

Indicateurs et cibles

Le Groupe ne dispose pas de cible spécifique sur la cybersécurité, les actions présentées ci-dessus étant d'efficaces moyens d'atténuation du risque associé.

4.3.1.9 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE ET SES REPRÉSENTANTS AU SUJET DES IMPACTS

Chez OPmobility, le dialogue social, la liberté syndicale et le respect des règles d'information et de consultation des instances représentatives du personnel, sont des principes immuables dans chaque pays où le Groupe est présent. OPmobility informe ou consulte ses collaborateurs et leurs représentants sur l'évolution du marché, le développement de l'entreprise, les perspectives économiques et ses impacts potentiels ou réels. C'est ainsi que les préoccupations et perspectives des collaborateurs sont prises en compte dans la gestion des impacts.

En Europe, un Comité Européen de Concertation (CEC) a été mis en place depuis 1996. Il est composé de 35 membres représentant 10 pays d'Europe où OPmobility est présent (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Pologne, Slovaquie, Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Belgique). Le 18 juin 2025, une réunion plénière du CEC s'est tenue en présence du CEO et du DRH du Groupe. Au cours de deux journées, d'échanges et de dialogue, ont été partagés, avec les représentants des dix pays européens, l'évolution du marché automobile et ses conséquences, notamment en Europe, les résultats du Groupe, sa stratégie industrielle et commerciale, la responsabilité sociale, l'environnement, la sécurité au travail et le plan *One-OP* de mutualisation des fonctions centrales.

Le CEC nomme un bureau composé de 6 représentants titulaires (ainsi que 4 suppléants). Le bureau est réuni chaque fois que cela s'avère nécessaire pour traiter de questions d'organisation, de stratégie et de celles qui relèvent de la marche du Groupe, ayant une dimension sociale. Le bureau du CEC s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2025.

Le dialogue social est permanent au niveau local, par pays et par site, avec les élus représentant les collaborateurs et les organisations syndicales. Il donne lieu à de nombreux échanges, concertations, consultations, négociations et accords. Les négociations avec les organisations syndicales et représentants des collaborateurs aboutissent chaque année la signature de nombreux accords, témoignant de la qualité du dialogue social au sein d'OPmobility (accord de compétitivité en Allemagne, accord pour un plan sur l'égalité des genres en Espagne).

Chaque responsable de région, de pays, de site ou de service, avec l'appui de la fonction Ressources Humaines, est en charge des actions de communication et de dialogue avec les collaborateurs et leurs représentants.

OPmobility s'engage à tenir informés ses collaborateurs, en temps utile, ou leurs représentants sur ses activités, et à respecter les obligations d'information et de consultation des collaborateurs propres à chaque pays.

Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable a la responsabilité opérationnelle de veiller à l'établissement d'un dialogue constructif. Ce dialogue permet d'intégrer les enjeux sociaux et humains dans la stratégie durable du Groupe.

Au-delà des conventions collectives et des accords d'entreprise, OPmobility s'engage à respecter des normes internationales, notamment les normes fondamentales de travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT : C87, C98 et C135) ainsi que les droits des travailleurs définis par le Pacte mondial des Nations unies. Par conviction, et conformément à la convention n° 111 de l'OIT, chaque collaborateur adhère à ces principes en signant son contrat individuel de travail, marquant ainsi son engagement à respecter ces normes dès son intégration au sein du Groupe.

4.3.1.10 PROCESSUS DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AU PERSONNEL DE FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS

Avec son Code d'éthique, OPmobility affirme son engagement envers des valeurs éthiques fortes, guidant le Groupe dans la conduite quotidienne de ses activités de manière exemplaire, transparente et équitable. Le Groupe rejette fermement toute pratique contraire à l'éthique, notamment les comportements inappropriés, irrespectueux ou illégaux, le harcèlement, la discrimination, la corruption, le trafic d'influence ou les atteintes aux droits humains.

Tous les collaborateurs et prestataires sont invités à signaler tout cas ou toute suspicion d'activité criminelle, toute violation, avérée ou supposée, des lois nationales et internationales, toute menace ou préjudice porté à l'intérêt général du Groupe, ainsi que tout manquement au Code de conduite ou à d'autres politiques internes du Groupe. Pour ce faire, OPmobility développe une Politique volontariste en matière d'éthique et de conformité.

Dans ce cadre, le Groupe a mis en place un système d'alerte pour signaler tout manquement dans ces domaines. Le lanceur d'alerte peut ainsi signaler de bonne foi une conduite ou une situation qui pourrait porter préjudice à l'intérêt général du Groupe. Ce lanceur d'alerte peut être un salarié, un collaborateur externe ou occasionnel, un fournisseur ou un partenaire. La confidentialité de l'identité des auteurs du signalement, des personnes visées et de tout tiers mentionné dans le signalement est garantie. Depuis 2018, le système d'alerte est accessible aux tiers extérieurs *via* le site Internet du Groupe dans le Code de conduite. Ce système gère les alertes avec une stricte confidentialité, afin que les lanceurs d'alerte puissent signaler tout manquement potentiel sans crainte de représailles, en conformité avec les lois locales. Ce système permet une prise en charge rapide et structurée des signalements reçus.

Le dispositif est présenté dans le Code de conduite disponible sur l'intranet et le site Internet du Groupe en 22 langues. Les modalités de saisie du système ont également été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes. Ce système offre une approche complémentaire aux canaux existants permettant aux collaborateurs de signaler d'éventuels incidents, tels que la hiérarchie ou le service Ressources Humaines.

À partir de 2024, le mécanisme d'alerte a évolué avec la mise en place d'un site dédié. La Procédure de signalement a été mise à jour pour répondre aux exigences de la directive européenne, telle qu'adoptée dans les différents pays de la communauté européenne, et un nouveau mécanisme géré par Ethics Point (NAVEX) a été lancé. Ce mécanisme inclut un site web multilingue (intranet et Internet) « opmobility.ethicspoint.com » permettant aux collaborateurs et aux tiers de signaler toute situation problématique concernant l'éthique.

Des lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays sont également disponibles, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les collaborateurs peuvent alerter leurs managers ou toute autre personne s'ils le souhaitent, ou utiliser les deux canaux mis à leur disposition :

- une adresse email : opmobility@ethicspoint.com ;
- une adresse postale : Compagnie OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

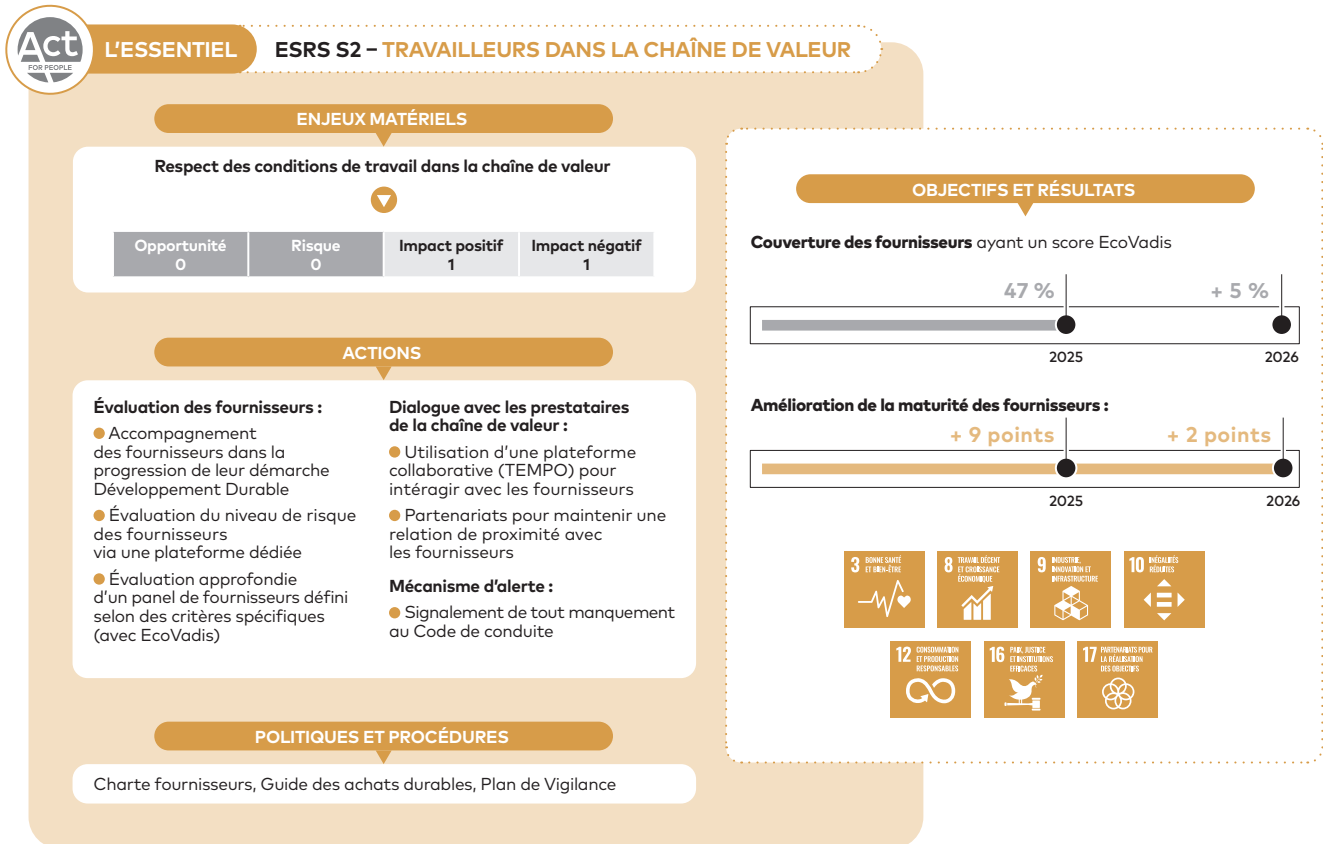
Les informations sont traitées de façon anonyme et adressées à la Direction Conformité du Groupe. Un Comité dédié à la charge du suivi et du traitement de ces alertes. Ce Comité *ad hoc* est composé des Directions Juridique, Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Il étudie les alertes, les besoins de faire appel à un tiers interne ou externe pour investiguer, décide de la réponse à apporter à l'alerte, suit les avancées et clôture l'alerte.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

4.3.2 ESRs S2 : TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Comme précisé dans la section 4.1.1.1, les données de reporting relatives à cette partie ne concernent que la filiale industrielle prépondérante, Opmobility.



4.3.2.1 STRATÉGIE

4.3.2.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes (ESRS 2 – SBM-2)

Les intérêts et points de vue des parties prenantes sont détaillés dans l'ESRS 2, section 4.1.3.3.

4.3.2.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 – SBM-3)

Fermement engagé contre toute atteinte aux droits des travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement, y compris dans ses coentreprises, Opmobility déploie des dispositifs d'évaluation graduée de ses fournisseurs, couvrant la quasi-totalité de ses dépenses d'achats. Les impacts matériels identifiés concernent principalement les travailleurs des fournisseurs et sous-traitants qui jouent un rôle de premier rang dans la fabrication de matières et composants, l'assemblage et l'approvisionnement de pièces. Ils peuvent être exposés à des impacts négatifs liés à la santé et la sécurité, aux droits humains, aux droits des mineurs ou des minorités, à la durée du travail, au droit d'association, ou à des pratiques salariales inéquitable.

Ces risques sont plus marqués en amont de la chaîne d'approvisionnement, notamment dans l'extraction ou la transformation de certaines matières premières, ainsi que dans certaines régions où les réglementations sociales et environnementales sont moins strictes (par exemple en Afrique du Nord ou en Asie Pacifique).

Les rapports annuels de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et du *Global Slavery Index*, signalent également des risques de travail forcé, travail des mineurs, d'esclavage moderne, de non-respect des droits des travailleurs et d'exploitation économique. Les métiers de la logistique et du transport sont particulièrement exposés à des pressions dues aux délais de livraison et à des conditions de travail exigeantes.

Opmobility s'attache à ce que les conditions de travail sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement soient acceptables, reconnaît les difficultés que revêt cette responsabilité et s'engage à renforcer de manière permanente ses mécanismes de diligence raisonnable pour surveiller et atténuer les impacts matériels liés à ses opérations. Pour répondre à ces enjeux, le Groupe interdit strictement toute forme d'esclavage moderne, de servitude, de travail forcé, de traite des êtres humains ou de travail illégal, ainsi que l'exploitation d'enfants n'ayant pas l'âge minimum légal et veille à ce que ces règles soient respectées sur toute sa chaîne de

création de valeur. OPmobility promeut des conditions de travail équitables : respect du salaire minimum et du temps de travail légal, liberté syndicale, mesures de sécurité et de santé renforcées. En 2025, aucun cas de non-respect des droits humains impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur n'a été signalé ou identifié. Par ailleurs, parmi les travailleurs des fournisseurs et sous-traitants susceptibles d'être affectés par ces impacts négatifs, en dehors des secteurs précités, aucun risque de préjudice accru pour un type de travailleurs présentant des caractéristiques particulières n'a été identifié.

Au-delà de la prévention, les activités d'OPmobility ont aussi des impacts positifs sur sa chaîne d'approvisionnement. En mettant en œuvre des processus de vigilance renforcés et en adhérant à des initiatives telles que le Pacte mondial des Nations unies, le Groupe agit en vue d'influer les pratiques de ses fournisseurs, contribuant ainsi à respecter les droits humains et les libertés fondamentales dans la chaîne de valeur. Les efforts déployés en matière d'information ou de sensibilisation, de certifications ISO 45001 et de qualification de ses fournisseurs entendent notamment promouvoir une gestion responsable de la sécurité et de la santé et assurer un contrôle adéquat des risques liés aux conditions de travail. L'intégration de critères relatifs à la RSE des entreprises dans l'évaluation de ses fournisseurs les oblige à renforcer l'attention qu'ils portent au bien-être de leurs

employés, en faveur d'une chaîne de valeur plus durable et responsable. Les évaluations EcoVadis constituent un vecteur de dialogue récurrent et approfondi. En 2025, 2 730 fournisseurs disposent d'un score EcoVadis valide, favorisant une meilleure maîtrise des risques sur la chaîne de valeur. Les audits internes incluent désormais des critères d'évaluation ESG, avec des rapports immédiats, et un rapport annuel permettant de définir, si nécessaire, des mesures correctives adaptées.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et sur l'interaction des impacts, risques et opportunités matériels avec la stratégie et le modèle économique d'OPmobility, se référer à l'ESRS 2, section 4.1.4.

4.3.2.2 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

4.3.2.2.1 Politiques

Les Politiques du Code de conduite relatives aux droits humains, s'appliquent également aux travailleurs de la chaîne de valeur, conformément au caractère universel des principes éthiques qui guident les activités du Groupe. Ces principes sont relayés auprès des fournisseurs à travers la Charte fournisseurs et le guide des achats durables. Ces recueils définissent les règles et recommandations sociales et environnementales à respecter et les bonnes pratiques à promouvoir auprès des fournisseurs.

Tableau récapitulatif des politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
CHARTRE FOURNISSEURS				
Engage les fournisseurs à : - se conformer aux textes internationaux qui régissent le droit du travail, tels que les conventions de l'OIT relatives au refus du travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination salariale dissimulée ; - respecter les droits de l'homme ; - mener les activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité pour garantir leur conformité constante à toutes les lois et réglementations luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et les pratiques et comportement anti-concurrentiels.	Tous les fournisseurs d'OPmobility.	- Définie par le Comité de Direction ; - Pilotée par la Direction Achats.	- La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ; - Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; - Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; - Les lignes directrices de l'OCDE.	- Signature de la Charte par tous les fournisseurs ; - Elle est également destinée à être incluse dans les documents contractuels ; - Document publié sur le site Internet ; - Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes ; - Traduite en 19 langues.
GUIDE DES ACHATS DURABLES				
Définit les attentes d'OPmobility concernant le comportement des fournisseurs dans leurs activités d'entreprise. Il complète la Charte fournisseurs en précisant les principes attendus en matière de pratiques responsables, notamment sur des thématiques sociales telles que la diversité et l'inclusion dans les Politiques de recrutement.	Tous les fournisseurs d'OPmobility.	Défini et piloté par la Direction des Achats.	- Le Pacte mondial des Nations unies ; - La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ; - Les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ; - La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; - Les Principes directeurs de l'OCDE ; - Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.	- Document publié sur le site Internet ; - Communiqué à tous les fournisseurs.

La prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration des politiques est détaillée dans l'ESRS 2.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Droits humains

En raison de son envergure internationale, OPmobility accorde une importance prioritaire au respect des droits de l'homme dans ses activités et celles de ses partenaires commerciaux. Tout manquement peut affecter ses opérations, sa performance économique ou sa réputation.

Ce principe est affirmé dans le Code de conduite, qui fixe les valeurs et les règles impératives, notamment en matière de droits humains, que l'ensemble du Groupe s'engage à respecter. Ce document est librement accessible et les principes qu'il contient sont intégrés dans l'ensemble des politiques déployées sur la chaîne de valeur. Les engagements d'OPmobility sont également formalisés dans une Politique droits humains, actualisée en 2025 et applicable à l'ensemble de son écosystème. En complément, le Groupe met en œuvre des actions spécifiques pour prévenir ou corriger les violations des droits humains, incluant des formations, un mécanisme d'alerte, ainsi que des procédures de réparation et des mesures correctives pour traiter les impacts négatifs identifiés.

Charte fournisseurs

En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, OPmobility s'est engagé à promouvoir les principes fondamentaux de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises. Le Groupe ambitionne d'associer l'ensemble de ses fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants dans cette démarche de progrès continu. La Charte fournisseurs traduit ces attentes et s'applique à tous les fournisseurs d'OPmobility. Elle est intégrée à la documentation des consultations et, le cas échéant, aux documents contractuels. En adhérant à la Charte, chaque fournisseur s'engage à mettre en œuvre ces principes au sein de son organisation, à les faire respecter par ses propres partenaires, et à en assurer une évaluation régulière.

La Charte fournisseurs couvre :

- la conformité réglementaire : respect de toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où il exerce ses activités ;
- l'intégrité et l'éthique commerciale : conduite des activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité ;
- les droits de l'homme et les conditions de travail : respect des droits fondamentaux relatifs aux conditions de travail (travail forcé, esclavage moderne, travail des enfants, discrimination à l'emploi, égalité des rémunérations, liberté syndicale et protection du droit syndical) ;
- la protection de la santé et de la sécurité : maintien d'un environnement de travail sûr et sain incluant salariés, sous-traitants, communautés locales et utilisateurs ;
- la protection de l'environnement : limitation des impacts environnementaux, gestion responsable des ressources et réduction des consommations et pollutions.

En cas de non-conformité, le fournisseur doit en informer OPmobility afin de convenir de mesures correctives. Tout manquement grave ou répété constitue une violation contractuelle pouvant entraîner, selon la gravité, la mise en œuvre de mesures correctives ou la résiliation partielle ou totale des relations commerciales.

Achats responsables

Le guide des achats durables est le document de référence d'OPmobility, destiné à ses acheteurs et fournisseurs. Il formalise les principes et pratiques à respecter et déployer, notamment en matière de droits humains, de sécurité, et de protection de l'environnement. Ces engagements sont inspirés du programme ACT FOR ALL™ structuré autour de trois piliers : « ACT for People », « ACT Responsibly » et « ACT for Planet ».

Sur le fondement d'informations déclaratives ou issues de bases de données éprouvées, le Groupe vérifie que la filière d'achats respecte les normes internationales en matière de droits de l'homme et de conditions de travail. Cela inclut des salaires justes, des horaires de travail raisonnables et un environnement de travail sûr.

Le programme opérationnel *Know Your Suppliers* assure le suivi de cette démarche. Il repose sur une gouvernance rigoureuse, incarnée par le Comité de Conformité Fournisseurs, et sur des outils d'évaluation alimentés par des tiers agrégateurs de données, par les fournisseurs eux-mêmes (questionnaire EcoVadis), ou par des équipes d'acheteurs ou d'auditeurs sur le terrain. Des audits réguliers sont effectués, notamment pour les fournisseurs stratégiques, pour évaluer entre autres les conditions de travail et le respect des normes sociales et environnementales.

Les résultats de ces évaluations sont attachés au profil du fournisseur dans l'outil TEMPO de gestion de la relation Fournisseur ou « SRM » (*Supplier Relationship Management*) accessible à tous les acheteurs du Groupe. Les fournisseurs sont ainsi suivis par la fonction Achats de manière à améliorer leur conformité dans les domaines éthiques, sociaux et environnementaux. En cas de risque élevé, des mesures correctives immédiates sont exigées au risque de se faire exclure des appels d'offres.

Ce programme s'inscrit répond également aux exigences du Plan de Vigilance, qui vise à identifier et prévenir les atteintes potentielles aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé, à la sécurité et à l'environnement, sur l'ensemble des activités du Groupe et de sa chaîne de valeur.

4.3.2.2.2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

Les perspectives des travailleurs de la chaîne de valeur influencent les décisions et activités du Groupe à plusieurs niveaux. OPmobility maintient un dialogue régulier avec ses fournisseurs, réalisant fréquemment des visites et des partenariats. L'outil d'interface et de dialogue digital TEMPO a été mis en place afin de maintenir un lien avec eux. Ce système favorise une communication bidirectionnelle et encourage l'amélioration continue des processus. Dans certains pays, les CSE ou *Work Councils* servent de plateformes de discussion entre la Direction et les représentants élus des employés, permettant de traiter les questions sociales et économiques et renforçant ainsi le dialogue social. Bien que ces dispositifs ne couvrent pas encore l'intégralité de la chaîne de valeur, OPmobility s'efforce constamment d'étendre ces pratiques pour inclure un maximum de travailleurs, assurant ainsi une communication fluide et inclusive à tous les niveaux de l'organisation.

Un exemple spécifique concerne le processus déclaratif du *Responsible Mineral Reporting Template* (CMRT) pour l'utilisation de minerais du conflit. OPmobility attend de ses fournisseurs qu'ils collaborent avec leur chaîne d'approvisionnement pour obtenir les informations nécessaires, assurant ainsi une transparence et une responsabilité accrues tout au long de la chaîne de valeur.

L'engagement se fait directement avec les travailleurs de la chaîne de valeur ou leurs représentants légitimes dès le début de la relation commerciale entre OPmobility et ses partenaires commerciaux, tels que les fournisseurs, les entreprises d'intérimaires et les sous-traitants. Cet engagement est formalisé par la signature de la Charte fournisseurs. Le dialogue social est mis en œuvre localement auprès des représentants du personnel et des organisations syndicales dans chaque pays et entité. Plus d'une centaine de Comités Sociaux et de Comités de Sécurité, présents dans de nombreux sites, se réunissent régulièrement. Aucun accord-cadre global n'a été conclu avec des fédérations syndicales internationales à ce jour.

La Direction Ressources Humaines et du Développement Durable, en tant que fonction support du Groupe, a la responsabilité opérationnelle de veiller à ce que le dialogue social soit de qualité et efficace. Cette Direction anime notamment le Comité Européen de Concertation et assure les échanges avec les représentants syndicaux et les organisations du personnel à tous les niveaux.

4

4.3.2.2.3 Actions

Tableau récapitulatif des actions en place

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Avancées	Ressources allouées
Programme <i>Know Yours Suppliers</i> comprenant l'évaluation des fournisseurs (prévention)	Évaluation et accompagnement des fournisseurs dans la progression de leur démarche développement durable . Démarche initiée suite à la signature de la Charte fournisseurs . Évaluation générale d'un panel de fournisseurs à travers une plateforme d'évaluation des risques . Évaluation plus approfondie d'une population de fournisseurs définie selon des critères spécifiques (avec EcoVadis) . L'ensemble des informations liées aux fournisseurs est accessible à tous les acheteurs du Groupe.	Groupe	En 2025, 95 % des achats du Groupe sont évalués dans le cadre de la démarche d'achats responsables <i>Know Your Suppliers</i> .	● Outil d'évaluation des fournisseurs.
Mécanisme d'alerte (remédiation)	Signalement de toute irrégularité à l'aide du mécanisme d'alerte . Permet notamment aux parties prenantes de rapporter des informations concernant tout comportement contraire au Code de conduite.	Groupe	0 cas (scope amont et aval, pour des cas de violations des droits de l'homme).	● Outil d'alerte.

À ce stade, il n'est pas possible d'estimer précisément les ressources financières spécifiquement allouées aux initiatives identifiées. Cependant, des Ressources Humaines significatives ont été mobilisées pour garantir le suivi et la mise en œuvre de ces actions.

OPmobility requiert que ses partenaires commerciaux intègrent des dispositifs préventifs, tels que des formations spécifiques, des engagements contractuels, dont la signature de la Charte fournisseurs et des certifications relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement (ISO 14001 et ISO 45001).

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Le programme *Know Your Suppliers* comprend l'évaluation générale des fournisseurs. Le panel évalué couvre 95 % des dépenses du Groupe et intègre les typologies identifiées dans sa cartographie des risques. Les évaluations sont établies sur la base d'informations éprouvées fournies par des agrégateurs de données de réputation mondiale, et tenant compte de critères de risques usuels : pays d'implantation, secteur d'activité, exposition Politique, sanctions et controverses. Les fournisseurs présentant un risque faible ne sont soumis à aucune diligence, mais restent suivis régulièrement. Les fournisseurs présentant un risque sensible mais non critique sont tenus de s'engager activement dans une démarche d'évaluation en vue d'améliorer leur performance. Ces évaluations sont en général effectuées en partenariat avec EcoVadis. Enfin, les fournisseurs présentant un risque élevé doivent faire l'objet d'un plan de remédiation immédiat au risque d'être exclus des panels de consultation.

En cas d'impact négatif malgré les actions de prévention et de surveillance, la protection des personnes est prioritaire. Les parties prenantes, comme les salariés, syndicats, fournisseurs ou ONG, sont consultées pour comprendre les enjeux. Des actions correctives immédiates sont entreprises, et des modifications contractuelles ou la fin de la relation commerciale peuvent être demandées.

OPmobility met également en place des mesures de résolution à moyen et long terme, incluant des programmes de formation pour éviter la réapparition des problèmes et des plans de suivi pour surveiller les évolutions. Si nécessaire, les mesures correctives sont intégrées au Plan de Vigilance, facilitant l'incorporation des connaissances tirées des expériences passées et renforcer la robustesse du dispositif.

Enfin, OPmobility s'engage à être transparent sur les actions entreprises pour résoudre les situations, tant auprès des parties prenantes internes qu'externes. Dans son programme ACT FOR ALL™ le Groupe développe également d'autres initiatives pour les travailleurs de la chaîne de valeur, notamment à travers des campagnes de sensibilisation, des partenariats ou la création de réseaux.

4.3.2.2.4 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

OPmobility a mis en place un processus de diligence raisonnable pour identifier, prévenir et remédier aux impacts négatifs sur les travailleurs de sa chaîne de valeur. Ce processus comprend des audits réguliers auprès des fournisseurs portant sur les normes environnementales, les performances énergétiques, les conditions de travail ou les droits humains. En cas de non-conformité, des plans d'actions correctifs sont élaborés en collaboration avec les fournisseurs concernés. Ces plans d'actions peuvent concerner la mise à niveau des normes de sécurité, la formation des employés ou l'amélioration des contrats de travail par exemple. Le suivi des performances de ces actions est assuré par TEMPO pour en vérifier l'efficacité.

OPmobility dispose également d'un mécanisme d'alerte accessible aux travailleurs de la chaîne de valeur pour signaler de façon anonyme et en toute sécurité des violations potentielles des droits humains ou des conditions de travail inadéquates par exemple. Ce dispositif est décrit dans la section 4.3.1 « ESR S1 : Personnel de l'entreprise ».

L'efficacité des mécanismes de prévention, de détection et de correction des actes répréhensibles est évaluée annuellement à travers des audits internes réalisés par la Direction de l'Audit. OPmobility s'assure que les canaux de communication soient accessibles et encouragés à tous les niveaux. La communication sur le mécanisme d'alerte, étendu à l'ensemble de la chaîne de valeur, est assurée par des formations, des campagnes de sensibilisation et des supports tels que des guides, des affichages et l'intranet. Il en est de même pour l'*Employee Assistance Program*.

Des enquêtes internes et des retours anonymes permettent d'évaluer la perception et la confiance des utilisateurs dans ces mécanismes. Ces enquêtes mesurent également leur efficacité et leur capacité à répondre aux besoins des travailleurs. Les résultats sont utilisés pour ajuster les processus et renforcer la transparence et l'accessibilité.

4.3.2.3 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

Les dispositifs d'évaluation des fournisseurs décrits permettent la mise en place d'objectifs évalués par des indicateurs de fonctionnement définis chaque année.

Dans ce domaine, deux indicateurs sont notamment suivis. Le Groupe explore, par ailleurs, en permanence les moyens d'augmenter leur efficacité et leur portée :

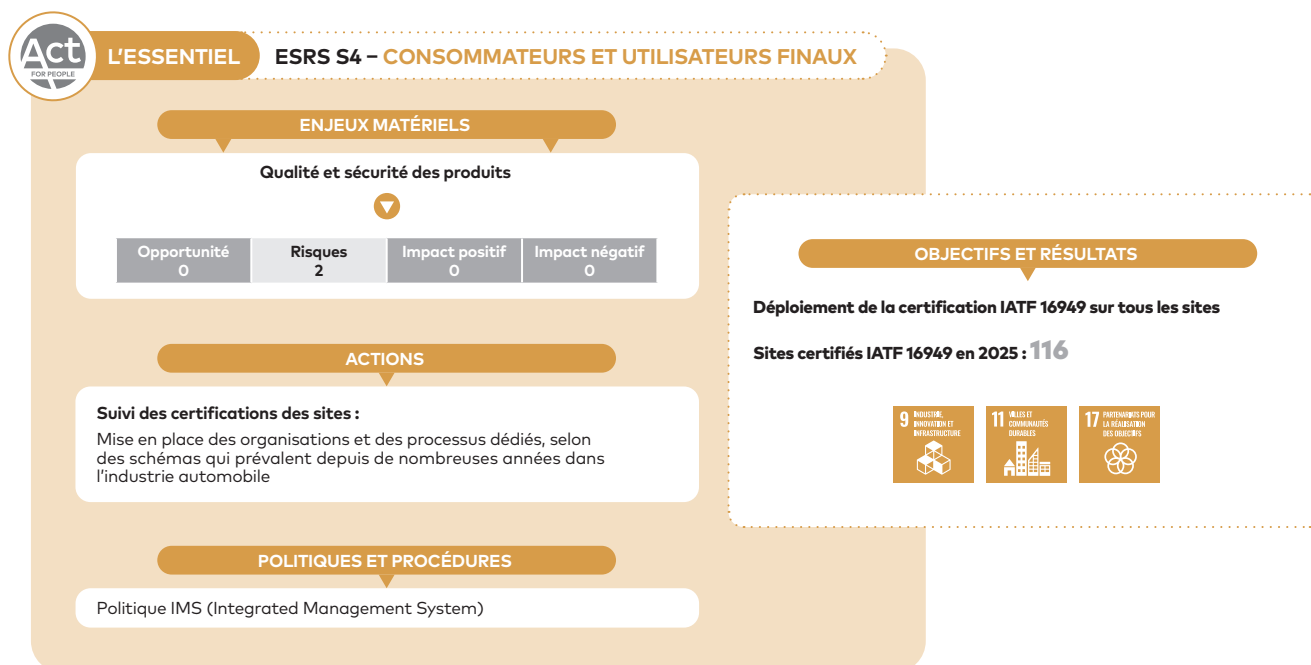
- la couverture des fournisseurs ayant un score EcoVadis. Les parties prenantes impliquées dans ce processus incluent la Direction Achats, les fournisseurs d'OPmobility et EcoVadis et la performance actuelle de l'indicateur est de 47 % en 2025 ;
- l'amélioration de la maturité des fournisseurs du panel d'OPmobility. L'objectif est d'améliorer le score EcoVadis des fournisseurs du panel 2025 d'OPmobility de 2 points en 2026. Les parties prenantes impliquées dans ce processus incluent la Direction Achats, les fournisseurs d'OPmobility et EcoVadis et la performance actuelle de l'indicateur reflète une amélioration du panel de fournisseurs de 9 points par rapport au panel 2024.

Ces dispositifs et politiques feront l'objet de revues régulières afin de s'assurer qu'elles restent efficaces, alignées sur les meilleures pratiques et adaptées aux évolutions réglementaires et sectorielles.

Parmi les priorités identifiées :

- renforcement des mécanismes de diligence raisonnable, avec un focus particulier sur les droits humains et la prévention des pratiques liées à l'esclavage moderne dans la chaîne de valeur ;
- amélioration des processus de sélection et de suivi des partenaires commerciaux grâce à des outils tels que le processus *Know Your Suppliers*. Cela permettra une vérification approfondie des nouveaux partenaires ainsi qu'une surveillance continue des partenaires existants pour identifier, évaluer et atténuer les risques éventuels ;
- promotion d'impacts positifs, notamment en accompagnant les fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de droits humains, de conditions de travail et de sécurité.

4.3.3 ESRs S4 : CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX



4

4.3.3.1 STRATÉGIE

4.3.3.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les intérêts et points de vue des parties prenantes ont été détaillés dans l'ESRS 2, section 4.1.3.3 « Intérêts et points de vue des parties prenantes ».

4.3.3.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

OPmobility compte parmi ses clients, la majorité des constructeurs automobiles mondiaux, considérés ici comme ses consommateurs. Le Groupe estime qu'un manque de dialogue avec les utilisateurs finaux peut entraîner des ruptures de production et des retards de livraison, en rendant plus difficile l'anticipation de leurs attentes en matière de qualité et de performance des produits. Ces situations peuvent affecter la disponibilité des équipements pour les utilisateurs finaux et entraîner une perte de parts de marché.

Par ailleurs, OPmobility dépend fortement de ses consommateurs et utilisateurs finaux. Toute expérience négative liée à un défaut sur ses produits peut nuire à la réputation du Groupe et, par conséquent, affecter les ventes. À l'inverse, des retours positifs renforcent la confiance, améliorent l'image de marque et stimulent les performances commerciales.

Pour atténuer ces risques, OPmobility met en place diverses politiques et actions, telles que les certifications de qualité et les audits réguliers. Ces mesures permettent de prévenir, d'identifier et de corriger les problèmes de qualité, assurant ainsi la sécurité et la satisfaction des consommateurs et utilisateurs finaux.

Pour plus d'informations sur l'analyse de double matérialité et sur l'interaction des impacts, risques et opportunités matériels avec la stratégie et le modèle économique d'OPmobility, se référer à l'ESRS 2, section 4.1.4.

4.3.3.2 POLITIQUES & ACTIONS

Politiques

Les politiques d'OPmobility concernant les utilisateurs finaux sont alignées sur des référentiels reconnus applicables aux consommateurs tels que :

- le respect des droits de l'homme : OPmobility s'engage à respecter les droits de l'homme tels que définis par les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies. Cela inclut la protection des droits des consommateurs et des utilisateurs finaux ;
- les pratiques de travail équitable : les politiques d'OPmobility garantissent des conditions de travail justes et sûres pour tous les employés, ce qui, indirectement, impacte positivement les consommateurs et les utilisateurs finaux ;
- conformité aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales :
 - transparence et information : OPmobility assure une communication transparente avec les consommateurs, en fournissant des informations claires et précises sur les produits et services ;
 - protection des consommateurs : les politiques du Groupe incluent des mesures pour garantir la sécurité des produits et la protection des données personnelles des utilisateurs.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

OPmobility est signataire depuis 2003 du Pacte mondial des Nations unies. Cet engagement de longue date témoigne de la volonté du Groupe de contribuer au respect des droits de l'homme et d'assurer la responsabilité sociale sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Par ailleurs, conscient des risques associés aux attentes des consommateurs et utilisateurs finaux, OPmobility déploie des mesures d'atténuation pour garantir la sécurité, la fiabilité et la satisfaction client. Ces engagements sont déclinés opérationnellement grâce au programme stratégique ACT FOR ALL™ dans son pilier « Excellence opérationnelle » et une Politique qualité, sous la responsabilité des Vice-Présidents qualité de chaque business group et qui repose sur les éléments suivants :

■ respect des normes et réglementations

- Conformité aux normes internationales (IATF 16949) et aux réglementations locales ;
- Respect des normes de sécurité ;
- Tests de certification rigoureux avant la mise sur le marché des pièces et composants ;

■ qualité et sécurité des produits

- Utilisation de matériaux robustes et certifiés pour garantir la sécurité des automobilistes ;
- Réalisation de tests de résistance, d'usure, et de performance ;
- Mise en place de contrôles qualité rigoureux tout au long de la production ;

■ traçabilité et gestion des risques

- Systèmes de traçabilité des pièces pour identifier rapidement tout défaut éventuel ;
- Procédures de gestion de crise et de rappel de produits en cas de défaut constaté sur un composant ;
- Collaboration avec les constructeurs pour des actions correctives rapides ;

■ innovation et amélioration continue

- Recherche et Développement pour intégrer des technologies plus sûres et plus fiables ;
- Amélioration des processus de fabrication grâce aux méthodes de management de la qualité ;
- Formation continue des équipes pour garantir une qualité optimale à chaque étape de production ;

■ service après-vente et relation client

- Garanties sur les pièces fournies et assistance en cas de problème ;
- Collaboration avec les constructeurs pour améliorer la satisfaction des consommateurs ;
- Communication transparente sur les performances et les risques des équipements.

Aucun cas de non-respect des différents textes internationaux n'a été signalé au cours de l'année 2025.

Tableau récapitulatif des Politiques

Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Principales parties prenantes	Diffusion	
POLITIQUE IMS (INTEGRATED MANAGEMENT SYSTEM)					
● Garantir la sécurité, la fiabilité et la conformité des pièces et composants fournis aux constructeurs.	● S'applique à l'ensemble des business groups, et à l'ensemble des processus de conception, fabrication, test, distribution et service après-vente des pièces.	● Direction des business groups.	● Normes de qualité : ISO 9001, IATF 16949 ; ● Normes de sécurité : réglementations de la NHTSA (USA), CE (Europe) ; ● Normes environnementales : REACH ; ● Méthodologies : <i>Lean Manufacturing</i> , Six Sigma, Kaizen.	● Constructeurs automobiles : collaboration pour garantir la compatibilité et la sécurité des équipements ; ● Consommateurs : tests de sécurité et conformité pour assurer une utilisation sans risque.	● Mise à disposition interne : accessible à tous les employés via l'intranet de l'entreprise et les formations internes.

Actions

Afin de soutenir les politiques adoptées par le Groupe, les business groups ont mis en place des organisations et des processus dédiés concernant la qualité des produits, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie automobile. Ils visent à prévenir, identifier et corriger les problèmes qualité dès leur survenance. Leur robustesse et leur efficacité sont vérifiées par des audits internes annuels et par des audits clients réguliers. Les business groups font également l'objet d'une Procédure de certification IATF 16949. Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique. Enfin, tout au long du partenariat, les matières et composants sont régulièrement contrôlés à leur réception ou dans le processus de fabrication.

Tableau récapitulatif des actions en place

Publication des actions clés	Description	Périmètre	Avancées	Ressources allouées
Collaboration et assistance aux consommateurs et utilisateurs finaux	Un soutien continu est offert aux consommateurs, incluant des services de garantie, de conseil et d'assistance.	Groupe	En collaboration avec les clients, OPmobility a élaboré un manuel qualité qui traite des problématiques produits, et inclut des mécanismes de gestion financière en cas de défaut. Ces engagements sont gérés par le département qualité des business groups et sont disponibles sur demande. Un accord qualité est également mis en place avec les consommateurs pour gérer efficacement les déficiences des fournisseurs et assurer une satisfaction optimale des utilisateurs finaux.	- Équipes Ventes ; - Équipes Qualité.
Communication avec les consommateurs et utilisateurs finaux	Les consommateurs et utilisateurs finaux affectés sont informés dans les plus brefs délais de l'incident et des mesures prises pour y remédier.	Groupe	OPmobility a lancé le programme <i>Customer Champions</i> , une initiative stratégique visant à renforcer l'approche client afin de garantir une expérience client cohérente et positive.	Équipes Ventes.
Actions correctives en cas d'incident	OPmobility s'engage à fournir une réparation rapide et adéquate.	Groupe	Le Groupe prévient la récurrence des incidents rencontrés, incluant des améliorations des processus et des formations pour les employés.	- Équipes Ventes ; - Équipes Qualité.

OPmobility est exposé à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. L'ensemble des risques et mesures est détaillé dans la section 2.4.1 « Principaux facteurs de risques » du présent document.

4.3.3.3 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX AU SUJET DES IMPACTS

Chez OPmobility, les points de vue des consommateurs et des utilisateurs finaux sont intégrés dans les décisions. Celles-ci peuvent avoir un impact sur plusieurs aspects :

- sécurité : adaptation des équipements aux nouvelles normes et attentes en matière de protection des occupants ;
- coûts : optimisation des coûts pour garantir un bon rapport qualité-prix sans compromettre la sécurité ou la performance ;
- inclusion sociale : conception de produits adaptés à divers profils d'utilisateurs ;
- vie privée : intégration de technologies garantissant la protection des données des utilisateurs.

Les caractéristiques du marché et des utilisateurs finaux orientent les choix du Groupe, avec par exemple la conception d'équipements adaptés à différents âges et catégories de conducteurs (systèmes d'assistance à la conduite) ou le développement de technologies réduisant l'impact écologique des véhicules (matériaux durables).

L'intégration de ces éléments influence plusieurs aspects du modèle économique d'OPmobility :

- proposition de valeur : développement de produits innovants répondant aux exigences des consommateurs en matière de confort, sécurité et performance ;
- chaîne de valeur : sélection rigoureuse des fournisseurs et contrôle qualité pour garantir des équipements fiables ;
- structure des coûts et modèle de revenus : équilibre entre innovation, coût de production et accessibilité pour le consommateur final.

L'organisation garantit un dialogue fluide avec toutes les parties prenantes, au niveau des sites, des équipes commerciales, des équipes de développement et des équipes managériales. Le Groupe échange de manière régulière en interne avec les clients pour évaluer les performances, l'efficacité et la qualité afin de définir les priorités et les objectifs à atteindre. Compte tenu du modèle d'affaires B2B (*Business to Business*) d'OPmobility, le Groupe privilégie une communication personnalisée avec chacun de ses clients.

En 2025, OPmobility a lancé le programme *Customer Champions*, une initiative stratégique visant à renforcer l'approche client et à améliorer la coordination entre les différentes business groups. Le rôle de *Customer Champion* vise à garantir une expérience client cohérente et positive, tout en favorisant l'alignement entre les équipes commerciales et la Direction d'OPmobility. Ce rôle peut également inclure la coordination d'événements externes avec les partenaires ou la mise en œuvre d'initiatives stratégiques transversales.

Bien qu'OPmobility ne soit pas en contact direct avec l'utilisateur final, la performance perçue par ce dernier est suivie de manière indirecte, *via* les constructeurs automobiles. Cela se fait par plusieurs canaux :

- des réunions régulières à tout niveau ;
- la perception client *via* les CSR (*Customer Specific Requirement*), devenus des indicateurs prioritaires chez certains constructeurs ;
- le nombre de défauts en clientèle (*3 months in service*), c'est-à-dire le nombre de défauts détectés par le client, durant les 3 premiers mois d'utilisation du véhicule ;
- les retours « garanties » qui font partie des Termes et Conditions Générales de Vente.

Chaque mois, les équipes qualité de chaque site obtiennent ces indicateurs des constructeurs et reportent les résultats avec les actions d'amélioration nécessaires associées. Cela permet d'affiner la pertinence des processus de communication.

4. DURABILITÉ

Informations sociales

Le Groupe fait l'état des lieux des rappels mentionnés sur les portails américains (NHTSA) et européens (*European Commission Safety Gate*) pour prévenir l'apparition de tels cas sur ses produits. Il existe également des processus d'escalade qui, de manière préventive, permettent de sécuriser les utilisateurs finaux : échanges des pièces défectueuses avant livraison au consommateur final, actions correctives à mener lors des passages chez le concessionnaire et, dans l'ultime cas, organisation d'un rappel.

Les équipes *Warranty & Customer Satisfaction* analysent les données des usagers via les portails clients pour suivre les réparations récentes et identifier les défauts récurrents. Les commentaires des utilisateurs et les descriptions des réparateurs orientent les investigations vers d'éventuelles dérives. Lorsque nécessaire, OPmobility sollicite le constructeur pour récupérer des pièces réparées afin d'affiner l'analyse. Ces informations permettent de détecter et corriger les défauts pouvant survenir après la mise en circulation du véhicule, garantissant ainsi une amélioration continue de la qualité.

4.3.3.4 PROCESSUS VISANT À REMÉDIER AUX IMPACTS NÉGATIFS ET CANAUX PERMETTANT AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX DE FAIRE PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS

OPmobility a défini une approche spécifique visant à apporter une réparation ou à y contribuer lorsqu'un impact négatif matériel sur les consommateurs ou utilisateurs finaux est constaté. Cette approche repose sur cinq axes clés :

- **identification et évaluation des impacts négatifs** : OPmobility dispose d'un système de surveillance continue pour détecter tout impact négatif potentiel. Lorsqu'un incident est identifié, une évaluation approfondie est réalisée afin d'évaluer l'ampleur et la nature des conséquences ;
- **communication et transparence** : les consommateurs et utilisateurs finaux affectés sont informés dans les plus brefs délais de l'incident et des mesures prises pour y remédier. OPmobility publie des rapports détaillés sur les incidents et les actions correctives entreprises, assurant ainsi la transparence ;
- **actions correctives et réparation** : OPmobility s'engage à fournir une réparation rapide et adéquate. Des actions sont mises en place pour prévenir la récurrence de tels incidents, incluant des améliorations des processus et des formations pour les employés ;

- **collaboration et assistance** : un soutien continu est offert aux consommateurs, incluant des services de garantie, de conseil et d'assistance. En collaboration avec les clients, OPmobility a élaboré un manuel qualité qui traite des problématiques produits, et inclut des mécanismes de gestion financière en cas de défaut. Ces engagements sont gérés par le département qualité des business groups et sont disponibles sur demande. Un accord qualité est également mis en place avec les consommateurs pour gérer efficacement les déficiences des fournisseurs et assurer une satisfaction optimale des utilisateurs finaux ;

- **suivi et évaluation** : les mesures de réparation font l'objet d'un suivi rigoureux pour garantir leur efficacité et leur adéquation aux besoins des personnes affectées. Des évaluations régulières des processus de réparation sont effectuées pour identifier les opportunités d'amélioration et renforcer les mécanismes existants.

Afin de suivre et publier des indicateurs de performance clés chez les clients, le Groupe utilise des *scorecards*. Celles-ci permettent notamment de mesurer l'efficacité des canaux de communication et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

OPmobility n'a en revanche pas encore adopté la mise en place de dialogue direct avec les consommateurs. Ce processus dépend du constructeur en fonction de ses besoins spécifiques (notamment au niveau qualité, logistique).

4.3.3.5 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IMPACTS NÉGATIFS MATÉRIELS, À LA PROMOTION DES IMPACTS POSITIFS ET À LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS

Les constructeurs sont directement impliqués dans la définition des cibles et font l'objet d'engagements contractuels, incluant notamment des normes qualité produits. OPmobility organise régulièrement des revues avec ses clients pour s'assurer que les performances sont alignées avec les exigences opérationnelles, financières, logistiques et qualitatives. Le système d'amélioration continue, mis en place par OPmobility et conforme aux normes ISO, garantit que les axes d'amélioration identifiés lors des revues de performance sont déployés.

Tableau récapitulatif des objectifs

Objectif	Scope	Valeur et année de référence	Ambition et changements	Année cible et jalons intermédiaires	Hypothèses, méthodes et preuves scientifiques	Parties prenantes impliquées	Performances
Déploiement d'une certification IATF	Tous les sites de production et de développement	Pas de référence	100 % Aucun changement à mentionner	Objectif permanent, pas de jalon intermédiaire	Exigences clients et du secteur. Pas de lien avec les preuves scientifiques	Direction des sites, Direction Qualité, Clients	Sites certifiés IATF : 116 sites en 2025

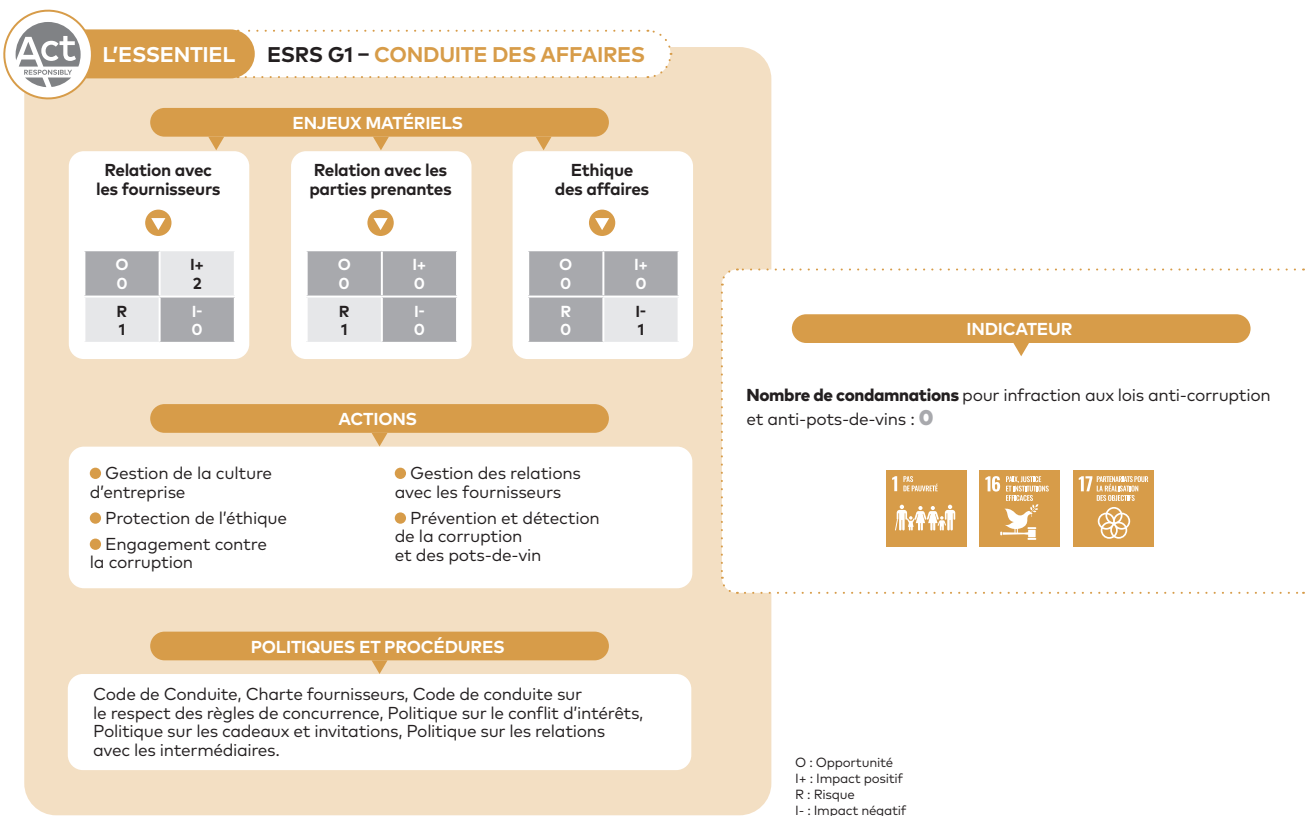
4.4 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Comme précisé dans la section 4.1.1.1, les données de reporting relatives à cette partie ne concernent que la filiale industrielle prépondérante, OPmobility, hormis pour les enjeux liés à la conduite des affaires, étendus à l'exhaustivité du périmètre Burelle SA.

Section	Burelle SA	Périmètre concerné		Burelle Participations
		OPmobility	Sofiparc	
4.4.1 ESRs G1 : Conduite des affaires	+(1)	+		

(1) « Conduite des affaires et culture d'entreprise » (section 4.4.1.3) et « Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin » (section 4.4.1.5)

4.4.1 ESRs G1 : CONDUITE DES AFFAIRES



4.4.1.1 STRATÉGIE

4.4.1.1.1 Gouvernance

Les activités des Comités sont détaillées dans le chapitre 3 du présent document, section 3.1.2.6 « Les comités du Conseil d'Administration ».

La section 3.1 « Composition du Conseil d'Administration » décrit les compétences des administrateurs, montrant une diversité des expériences et expertises dans différents secteurs.

4. DURABILITÉ

Informations en matière de gouvernance

4.4.1.1.2 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique (ESRS 2 – SBM-3)

OPmobility a identifié des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels liés à la relation avec ses fournisseurs, ses parties prenantes et l'éthique des affaires. Le risque de comportements délictueux liés à des pratiques de corruption est également matériel aux bornes de Burelle SA :

- un risque financier, lié à des pratiques non responsables (retard de paiement notamment) qui pourraient engendrer des difficultés financières pour les fournisseurs et exposer OPmobility à des sanctions financières. Le Groupe veille à la conformité de ses approvisionnements pour éviter des pertes financières et réputationnelles ;
- un risque en cas d'affaires de corruption, pouvant entraîner une atteinte à l'image de l'entreprise et des retombées défavorables ;
- un impact négatif lié à l'insuffisance des dispositifs de protection des lanceurs d'alerte, limitant la détection des pratiques non conformes ou de corruption ;

- un impact positif lié à ses pratiques de conduite des affaires, susceptibles d'influencer favorablement les conditions sociales et environnementales au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Sous l'effet des attentes croissantes des clients, des communautés locales et des investisseurs en matière de pratiques durables, le Groupe renforce ses exigences auprès de ses fournisseurs et sous-traitants ;
- un impact positif lié à sa contribution au développement socio-économique local et au soutien de filières spécifiques au sein de sa chaîne de valeur. En réponse aux attentes accrues des parties prenantes en matière de durabilité, le Groupe favorise des relations responsables et durables avec ses fournisseurs. Ces actions participent au renforcement des capacités locales, à l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité des employés, ainsi qu'à une augmentation de la productivité et de la satisfaction au sein des écosystèmes fournisseurs.

Ces IROs reflètent la diversité des relations commerciales du Groupe à l'échelle mondiale et les exigences élevées en matière de conformité et d'éthique des affaires.

4.4.1.2 POLITIQUES

OPmobility maintient les normes les plus élevées en matière de conduite des affaires, fondées sur l'intégrité, la transparence et l'éthique. Un aperçu des principales politiques est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau récapitulatif des Politiques

	Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
CODE DE CONDUITE				
● Définit les engagements d'OPmobility et de chacun de ses employés en matière d'éthique et d'intégrité ; ● Inclut la lutte contre la corruption.	● Applicable à toutes les entités contrôlées du Groupe.	● Suivi par des Comités dédiés (ex : Comité du Contrôle Interne et de la Conformité ; comité <i>ad hoc</i> sur la conformité) ; ● Manquements sanctionnés par le management sur recommandation le cas échéant du Comité <i>ad hoc</i>	● Pacte mondial des Nations unies ; ● Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.	● Accessible sur le site Internet du Groupe ; intégré aux règlements intérieurs de toutes les entités ; remis lors des recrutements à tous les salariés de Burelle SA, faisant l'objet d'une formation obligatoire.
CHARTRE FOURNISSEURS				
Cette Charte engage les fournisseurs à : ● Se conformer aux textes internationaux qui régissent le droit du travail, tels que les conventions de l'OIT relatives au refus du travail forcé, au travail des enfants, à la discrimination salariale dissimulée ; ● Respecter les droits de l'homme ; ● Mener les activités conformément aux principes de loyauté, d'intégrité et d'équité pour garantir leur conformité constante à toutes les lois et réglementations luttant contre la corruption, le blanchiment d'argent et les pratiques et comportement anti-concurrentiels.	● Engage tous les fournisseurs d'OPmobility.	● Définie au niveau du Comité de Direction ; ● Pilotée par la Direction Achats.	● La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires (le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le pacte international relatif aux droits civils et politiques) ; ● Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies ; ● Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; ● Les lignes directrices de l'OCDE.	● Signature de la Charte par tous les fournisseurs ; ● Elle est également destinée à être incluse dans les documents contractuels. ● Document publié sur le site Internet ; ● Diffusion aux collaborateurs à travers des communications internes ● Traduite en 19 langues.

Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion
CODE DE CONDUITE SUR LE RESPECT DES RÈGLES DE CONCURRENCE			
Le droit de la concurrence, les règles de base du droit de concurrence, les risques en cas d'infraction, les comportements à adopter, que faire en cas de doute.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	- Approuvée par la Directrice Générale ; - Piloté par la Direction de la Conformité (révision en novembre 2025).	- Le Code de conduite dédié au droit de la concurrence est destiné à l'ensemble des salariés du Groupe et tout particulièrement aux fonctions commerciales et achats ; - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS			
La Politique identifie les situations présentant un risque de conflit d'intérêts, comment gérer ce risque et mise en œuvre de mesures correctives.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE SUR LES CADEAUX ET INVITATIONS			
La Politique définit les règles applicables aux cadeaux et invitations reçus ou offerts.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE SUR LES RELATIONS AVEC LES INTERMÉDIAIRES			
La Politique prescrit la gestion des relations avec les intermédiaires.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE DE PARRAINAGE ET MÉCÉNAT			
La Politique encadre les activités de parrainage et mécénat.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE DE REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS			
La Politique définit les engagements en matière de représentation d'intérêts responsable.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
PROCÉDURE RELATIVE AU MÉCANISME D'ALERTE PROFESSIONNELLE			
La procédure organise le dispositif d'alerte et garantit la protection des lanceurs d'alerte.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. - Publication sur l'intranet.
POLITIQUE SUR LES SANCTIONS INTERNATIONALES			
La Politique définit les règles globales pour assurer la conformité aux sanctions internationales et prévenir toute implication directe ou indirecte avec des parties ou activités sanctionnées.	OPmobility ainsi qu'à toutes les sociétés contrôlées par le Groupe.	Approuvée par la Directrice Générale.	- Résolutions obligatoires du Conseil de sécurité des Nations unies. Règlements de l'Union européenne. Dispositions du Code monétaire et financier relatives notamment au gel des avoirs. - Publication sur l'intranet.

4. DURABILITÉ

Informations en matière de gouvernance

Portée	Pilotage	Normes ou initiatives	Diffusion	
CHARTRE DE PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ				
● La Charte détaille les obligations des dirigeants, des administrateurs, des collaborateurs et des prestataires externes qui par leurs fonctions ou leurs missions au sein ou pour le compte du Groupe détiennent des informations privilégiées sur OPmobility, c'est-à-dire toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des actions OPmobility.	● Dirigeants, administrateurs, collaborateurs du Groupe et tout prestataire externe pouvant détenir des informations privilégiées sur le Groupe.	● Approuvée par la Directrice Générale.	● Règlement UE n° 596/2014.	● Publication sur le site Internet et sur l'intranet.
POLITIQUE SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT				
● OPmobility applique, dans ses contrats et commandes, des conditions de paiement conformes aux usages et aux réglementations en vigueur dans chacun des pays où le Groupe opère.	● Fournisseurs et prestataires d'OPmobility.	● Pilotée par la Direction Achats et validée par l'intégralité des Directions Achats du Groupe et le VP Contrôle Interne.	● Loi des pays concernés.	● Diffusion aux équipes Achats.

La prise en compte des intérêts des principales parties prenantes dans l'élaboration des politiques est détaillée dans l'ESRS 2.

4.4.1.3 CONDUITE DES AFFAIRES ET CULTURE D'ENTREPRISE

Gestion de la culture d'entreprise

OPmobility définit clairement ses valeurs et sa mission, transmises à tous les niveaux de l'organisation dès l'arrivée des nouveaux collaborateurs. Un Code de conduite, remis à chacun et accessible sur l'intranet et le site du Groupe, constitue le socle de cette démarche. Il présente les principes éthiques qui cimentent OPmobility, applicables à l'ensemble de ses métiers et de ses implantations à travers le monde. Il est également requis des employés de BurelleSA de s'y conformer, comme précisé dans la section 2.4.2.2 « Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du Rapport financier, intégré dans le présent rapport.

Le Code de conduite définit la nature des relations qu'OPmobility souhaite entretenir, tant en interne qu'avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, autres partenaires, administrations, actionnaires et la communauté financière). Il énonce les engagements éthiques qui orientent les actions du Groupe au quotidien.

La culture d'entreprise est entretenue par diverses initiatives : e-learning, formations en présentiel et ateliers d'équipe, qui favorisent le partage des valeurs et le sentiment d'appartenance. Ces principes irriguent également les processus de recrutement, d'évaluation de la performance et de communication interne.

La culture est régulièrement évaluée au moyen d'enquêtes d'engagement (Pulse), d'entretiens et de groupes de discussion. Le dispositif d'alerte interne complète ce suivi en mesurant l'alignement des pratiques quotidiennes avec les valeurs d'OPmobility et en identifiant les axes de progrès.

Absence d'actions spécifiques relatives au lien entre la Nation et ses forces armées et en matière d'engagement citoyen

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a pas mis en œuvre d'actions spécifiques liées au renforcement du lien entre la Nation et ses forces armées, ni d'initiatives particulières spécifiques visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale.

Cette absence s'explique par la nature de ses activités qui n'implique pas d'interaction directe ni avec les processus de participation citoyenne ni avec les forces armées. Dans ce contexte, le Groupe concentre ses efforts de gouvernance sur les thématiques directement liées à ses enjeux opérationnels, réglementaires et extra-financiers. Néanmoins, elle demeure attentive aux attentes exprimées par ses parties prenantes locales et reste à même d'adapter sa démarche si l'évolution de ses activités ou de son environnement réglementaire venait à justifier la mise en place d'actions spécifiques en la matière.

Protéger l'éthique

En cas de manquement au Code de conduite, tous les mandataires sociaux, anciens et actuels employés, stagiaires, travailleurs temporaires ou détachés, candidats, actionnaires, ainsi que toutes les parties prenantes (entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés) peuvent signaler une situation non conforme en toute confidentialité.

Les alertes sont recueillies par téléphone ou par Internet, via la plateforme EthicsPoint de NAVEX (opmobility.ethicspoint.com), accessible 24h/24 et 7j/7. Le service garantit l'anonymat des signalements. Sur chaque site d'OPmobility, des affiches locales, un QR code et un numéro gratuit facilitent l'accès au dispositif. Les appels sont pris en charge dans la langue locale, puis consignés dans le système.

OPmobility s'assure que ses collaborateurs connaissent ces mécanismes et aient confiance pour exprimer leurs préoccupations en toute sécurité. Les données recueillies servent à mettre en place des actions correctives.

Le Groupe garantit l'anonymat des utilisateurs de la Procédure d'alerte. Une Politique stricte contre les représailles prévient tout risque pour les employés ou représentant ayant exprimé une préoccupation.

Analyse des risques de corruption

OPmobility, filière principale de Burelle SA, dispose actuellement d'une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, qui a permis d'identifier les fonctions les plus exposées, notamment au sein des départements Ventes, Finances, Achats et Logistique. Cette analyse couvre l'ensemble des managers et ingénieurs dont les responsabilités et les interactions fréquentes avec des parties externes les exposent à un risque particulièrement élevé. Une nouvelle évaluation est en cours afin de mettre à jour et d'affiner cette cartographie des risques.

Engagement contre la corruption

Burelle SA est fermement engagé à maintenir les plus hauts standards d'intégrité et de transparence dans toutes ses opérations. Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, un Code de conduite anti-corruption a été mis en place. Il est complété par plusieurs politiques spécifiques couvrant les conflits d'intérêts, les cadeaux et invitations, les relations avec les intermédiaires, le parrainage et mécénat ainsi que les activités de représentation d'intérêts.

Protection des lanceurs d'alerte

OPmobility a mis en place une « Procédure relative au mécanisme d'alerte professionnelle » garantissant la protection des lanceurs d'alerte. La confidentialité des lanceurs d'alerte et des tiers mentionnés est strictement assurée par OPmobility. Toute personne de bonne foi bénéficie d'une protection contre le licenciement, les sanctions ou toute forme de représailles, même si les faits rapportés ne sont pas confirmés. En revanche, l'usage abusif du dispositif peut donner lieu à des sanctions disciplinaires ou légales. La collecte et le traitement des données personnelles associés aux alertes respectent strictement la réglementation en vigueur.

Les signalements font l'objet d'enquêtes rapides, indépendantes et objectives, pilotées par un Comité *ad hoc*, réunissant les Directions Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Ce Comité examine chaque alerte, décide de l'éventuelle intervention d'un tiers interne ou externe pour mener l'enquête, et détermine la réponse appropriée.

Les responsables de la réception et du traitement des alertes bénéficient de formations spécifiques. Initialement dispensées par NAVEX (utilisation du système, documentation des signalements), elles sont complétées par des sessions sur la confidentialité, la conduite d'enquêtes et la gestion des entretiens. L'équipe Conformité assure ensuite un accompagnement continu des enquêteurs désignés. Ainsi, toutes les parties prenantes ont un dispositif sûr et confidentiel, appuyé par une équipe formée pour garantir des enquêtes efficaces et impartiales.

4.4.1.4 GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

Les fournisseurs jouent un rôle stratégique dans la performance et la résilience d'OPmobility. Conscient de cette interdépendance, le Groupe s'engage à entretenir des relations commerciales transparentes, responsables et équilibrées, fondées sur des critères financiers, opérationnels et extra-financiers.

En raison de son envergure internationale et de ses nombreuses implantations, OPmobility fait preuve d'une vigilance particulière quant aux conséquences des activités et comportements de ses fournisseurs. Tout manquement en matière de respect des lois, des droits humains ou l'éthique des affaires pourrait affecter les opérations, la performance économique, ou la réputation du Groupe.

La gestion de la relation avec les fournisseurs est détaillée dans l'ESRS S2.

Prévention des retards de paiement et soutien aux PME

OPmobility applique dans ses contrats ou commandes des conditions de paiement conformes aux usages et aux lois de chaque pays. Dans le cadre des processus *Purchase to Pay* (de la commande au paiement), les factures sont systématiquement traitées selon les termes enregistrés de la commande, ou à défaut, selon les conditions mentionnées sur la facture. Après contrôle systématique, le paiement est assuré par les services comptables des entités concernées.

Les délais de paiement standards sont désormais alignés dans tous les business groups, et figurent dans leurs conditions générales d'achat. L'année 2025 marque la formalisation du suivi et du contrôle des conditions de paiement standards par pays d'OPmobility. Une grille de lecture commune au Groupe permet donc, dans chacun des pays où OPmobility opère, de se référer en termes de pratiques de paiement. Ces dernières respectent les obligations légales de chacun des pays, se répartissent parfois par type de fournisseurs, selon si le fournisseur est local ou étranger, et vont de 30 jours à 105 jours selon la localisation. Si le fournisseur en question est étranger au pays dans lequel le paiement doit être fait, il est nécessaire de se référer aux conditions de paiement du pays où se trouve le fournisseur et appliquer les conditions de paiement les plus favorables entre le lieu d'implantation de l'entité OPmobility et celui du fournisseur. Le Groupe s'engage à étudier en 2026 s'il est pertinent de ventiler ses conditions de paiement standards par grandes catégories de fournisseurs afin d'avoir une vision encore plus granulaire de ces pratiques.

Afin de garantir des pratiques commerciales équitables et de prévenir les retards de paiement, OPmobility a renforcé ses procédures autour de cinq axes :

- **transparence contractuelle** : inclusion systématique de clauses claires sur les délais et sanctions en cas de retard de paiement dans tous les contrats fournisseurs ;
- **efficacité des paiements** : déploiement en cours d'un système de facturation électronique pour accélérer le traitement et réduire les erreurs administratives ;

4. DURABILITÉ

Informations en matière de gouvernance

- **anticipation et dialogue** : communication proactive avec le fournisseur en cas de difficulté de paiement des factures ;
- **sensibilisation interne** : formations régulières pour les équipes achats et finance afin de promouvoir les bonnes pratiques ;
- **évaluation continue** : suivi des retours fournisseurs et des indicateurs de performance, et ajustement de la Politique en conséquence.

Gestion des risques et homologation des fournisseurs

Pour limiter le risque de crédit et de contrepartie, chaque fournisseur de composants spécifiques est soumis à une homologation basée sur des critères opérationnels, financiers et extra-financiers.

Les Directions Achats et Qualité assurent un suivi régulier des fournisseurs homologués, tandis que ceux jugés à risque font l'objet d'une surveillance renforcée, pouvant inclure la

constitution d'un stock de sécurité. Les Directions opérationnelles restent attentives pour anticiper et gérer rapidement tout risque de rupture d'approvisionnement. En 2025, OPmobility n'a pas connu de défaillances majeures de la part de ses fournisseurs ayant entraîné des conséquences significatives sur ses propres activités et celles de ses clients.

Un suivi rigoureux des fournisseurs

Afin d'atténuer ces risques et soutenir sa croissance, OPmobility déploie une Politique d'achats responsables. Les équipes Achats sélectionnent, évaluent et accompagnent les fournisseurs, en intégrant des critères éthiques, sociaux et environnementaux dans leur travail quotidien. Cette démarche établit une norme commune à l'ensemble de l'organisation et s'appuie sur des indicateurs précis.

Le suivi des fournisseurs est détaillé dans l'ESRS S2, dans les sections 4.3.2.2.1 Politiques et 4.3.2.2.3 Actions.

Indicateurs

	2024	2025
Nombre moyen de jours pour payer une facture à compter de la date à laquelle le délai de paiement contractuel ou statutaire commence à courir	61 jours	53 jours
Pourcentage de paiements alignés sur les conditions de paiement standard	Non suivi	83 %
Nombre de Procédures judiciaires en cours concernant des retards de paiement	0	0

Le nombre moyen de jours pour payer une facture s'est amélioré en 2025 et s'explique par la formalisation du suivi et du contrôle des conditions de paiement standards par pays d'OPmobility. Cette amélioration notable permet un suivi renforcé du règlement des factures au sein du Groupe.

4.4.1.5 PRÉVENTION ET DÉTECTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

Engagement contre la corruption et le trafic d'influence

Burelle SA est fermement engagé à maintenir les plus hauts standards d'intégrité et de transparence dans toutes ses opérations. Conformément à la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, Burelle SA, au travers de sa filiale principale OPmobility, a mis en place un dispositif anti-corruption. Ce dispositif est continuellement renforcé afin de rester en phase avec les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques internationales.

Cartographie des risques

Une nouvelle cartographie des risques a été initiée en 2025 et sera finalisée en 2026 afin de garantir une amélioration continue et un dispositif de gestion des risques toujours actualisé.

Dispositifs d'alerte interne

Un dispositif d'alerte interne permet aux employés et aux parties prenantes de signaler tout comportement ou situation contraire au Code de conduite anti-corruption. Tous les salariés de Burelle SA ont accès à ce dispositif via l'intranet d'OPmobility.

Toute alerte reçue est examinée par un Comité d'enquête, composé des départements Conformité, Ressources Humaines et Audit Interne d'OPmobility. Ce Comité fait appel à des ressources internes ou externes (conseillers) ayant une expertise avérée et une indépendance garantie pour mener toute enquête. Un rapport mensuel sur l'état des alertes a été instauré, incluant plusieurs indicateurs clés de performance tels que les types d'alertes, les résultats des investigations, le taux de substantiation, le nombre moyen de jours pour clôturer les dossiers, entre autres. Ce rapport est d'abord présenté au Comité *ad hoc* dédié au traitement des alertes, puis par la Directrice de la Conformité à la Directrice Générale d'OPmobility.

Évaluation des tiers

Des évaluations rigoureuses des tiers, incluant les fournisseurs, intermédiaires, clients et bénéficiaires de parrainages et de mécénat, sont effectuées, avec une amélioration continue des processus d'évaluation.

Contrôles comptables

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est prioritairement conçu pour traiter les risques associés à OPmobility, principale filiale de BurelleSA. La Présidence de BurelleSA et la Direction Générale d'OPmobility en définissent les orientations. Toutes les autres filiales de BurelleSA entrent également dans ce dispositif, détaillé dans la section 2.4.2.2 « Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du Rapport financier, inclus au présent document.

OPmobility dispose de contrôles comptables pour s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence et réalise des campagnes annuelles afin d'évaluer la mise en œuvre effective des contrôles anticorruption définis.

Dispositifs de formation

OPmobility et toutes les sociétés du groupe Burelle proposent un module e-learning sur le Code de conduite, suivi en anglais par tous les nouveaux collaborateurs Ingénieurs et Cadres. Dès qu'une traduction devient disponible, les équipes du pays concerné le suivent à nouveau dans leur langue. Ce programme aborde les principaux thèmes liés à l'éthique et à l'intégrité : rôle et importance du Code de conduite, engagement durable du Groupe, principes éthiques, prévention de la corruption et du trafic d'influence, responsabilités des collaborateurs et fonctionnement de la Procédure d'alerte interne.

BurelleSA propose un module e-learning sur la lutte contre la corruption, disponible en 23 langues et suivi par l'ensemble des cadres ainsi que par les non-cadres occupant des fonctions exposées. Cette formation, conforme aux nouvelles politiques du Groupe, couvre le cadre international, les différentes formes de corruption, les sanctions, les dispositifs de détection et de prévention, et la Procédure d'alerte. Le module est accompagné de quiz interactifs tout au long du parcours pour renforcer l'engagement et se conclut par un test final obligatoire afin de valider les acquis. En 2025, 98 % des fonctions identifiées à risque chez OPmobility sont couvertes par ces programmes de formation en ligne.

Le Groupe a mis en place un programme de formation en classe virtuelle destiné aux cadres et aux collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Ce programme, adapté aux spécificités du pays concerné, aborde à la fois le dispositif anti-corruption du Groupe, les obligations juridiques applicables et les sanctions encourues, ainsi que les principales situations à risque (conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, paiements de facilitation, recours aux intermédiaires, parrainage et mécénat, et lobbying). Il précise également les comportements attendus, présente le dispositif d'alerte interne et intègre des quiz interactifs tout au long du parcours pour renforcer l'apprentissage.

Tous les salariés de BurelleSA ont accès à ces trois formations en ligne.

En 2025, près de 4 000 salariés ont été formés dans les pays suivants : Indonésie, Afrique du Sud, Hongrie, Malaisie, Italie, Espagne, République tchèque, Allemagne, Corée du Sud, États-Unis, France, Royaume-Uni, Japon, Canada et Suisse.

Engagement du Conseil d'Administration dans la conformité

OPmobility suit de près la formation de ses collaborateurs, et ceux appartenant aux autres filiales de BurelleSA, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Le dispositif anti-corruption, régulièrement actualisé, est présenté au Conseil d'Administration d'OPmobility qui reste ainsi informé des enjeux de conformité. Les administrateurs peuvent bénéficier de formations complémentaires adaptées aux spécificités du Groupe, à ses métiers, son secteur d'activité et ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Indicateurs

En 2025, BurelleSA, via OPmobility a suivi et publié ses indicateurs relatifs à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, conformément aux normes ESRS. Aucun cas de condamnation ni amende n'a été constaté sur la période de *reporting*, n'appelant de ce fait, aucune mesure de remédiation en l'absence de violation des procédures et des normes en matière de lutte contre la corruption et la fraude.

Les indicateurs sont mesurés selon des méthodologies conformes aux normes en vigueur, et présentés en euros (€), en cohérence avec les états financiers du Groupe. Basées sur les informations disponibles et déclaratives, ces données font l'objet d'un suivi rigoureux. BurelleSA demeure engagé à renforcer la transparence de son *reporting* et à améliorer en continu ses processus de mesure.

	2024	2025
Nombre de condamnations pour infraction aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vins	0	0
Montant des amendes pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0 €	0 €

4.5 TABLE DE CONCORDANCE

ESRS	DR	Description	Page
ESRS 2 – Informations générales	BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	92
	BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	93
	GOV-1	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	94
	GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	96
	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	96
	GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	97
	GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	97
	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	98
	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	104
	SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs liens avec la stratégie et le modèle économique	106
	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels	119
	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	123
E1 – Changement Climatique	GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	96
	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	126
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	106
	E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	134
	E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques	134
	E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	137
	E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	140
	E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	140
	E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	142
	E1-8	Tarification interne du carbone	143
	E1-9	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liés au climat	<i>non documenté (phased-in)</i>
E2 – Pollution	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	119
	E2-1	Politiques en matière de pollution	144
	E2-2	Actions et ressources relatives à la pollution	146 et 148
	E2-3	Cibles en matière de pollution	146 et 148
	E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	146
	E2-5	Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	148
	E2-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	149

ESRS	DR	Description	Page
E3 – Ressources Hydriques et Marines	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	119
	E3-1	Politiques en matière de ressources hydriques et marines	<i>non matériel</i>
	E3-2	Actions et ressources relatives aux politiques en matière de ressources hydriques et marines	<i>non matériel</i>
	E3-3	Cibles en matière de ressources hydriques et marines	<i>non matériel</i>
	E3-4	Consommation d'eau	<i>non matériel</i>
	E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	<i>non matériel</i>
E4 – Biodiversité et Écosystèmes	E4-1	Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	<i>non matériel</i>
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	106
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	119
	E4-2	Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	<i>non matériel</i>
	E4-3	Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	<i>non matériel</i>
	E4-4	Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	<i>non matériel</i>
	E4-5	Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	<i>non matériel</i>
	E4-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	<i>non matériel</i>
E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	119
	E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	150
	E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	152
	E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	152
	E5-4	Flux de ressources entrants	154
	E5-5	Flux de ressources sortants	155
	E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire	130

4. DURABILITÉ

Table de concordance

ESRS	DR	Description	Page
S1 – Personnel de l'entreprise	ESRS 2 – SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	104
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	106
	S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	180
	S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	208
	S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	209
	S1-4	Actions sur les impacts matériels, gestion des risques et opportunités concernant le personnel, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	183
	S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs et positifs du personnel	183
	S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	182
	S1-7	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	183
	S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	<i>non matériel</i>
	S1-9	Indicateurs de diversité	190
	S1-10	Salaires décents	206
	S1-11	Protection sociale	206
	S1-12	Personnes handicapées	192
	S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	195
	S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	186
	S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	200
	S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	206
	S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme	183
S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur	ESRS 2 – SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	104
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	211
	S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	211
	S2-2	Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	208
	S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	214
	S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	213
	S2-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	214

ESRS	DR	Description	Page
S3 – Communautés affectées	ESRS 2 – SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	104
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	210
	S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées	<i>non matériel</i>
	S3-2	Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	<i>non matériel</i>
	S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	<i>non matériel</i>
	S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	<i>non matériel</i>
	S3-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	<i>non matériel</i>
S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 – SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	104
	ESRS 2 – SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leurs interactions avec la stratégie et le modèle économique	106
	S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	215
	S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	217
	S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	218
	S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	215
	S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	218
G1 – Conduite des affaires	ESRS 2 – GOV-1	Le rôle et la composition des organes d'administration, de direction et de surveillance	94
	ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	119
	G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	220
	G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	223
	G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	224
	G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	224
	G1-5	Influence politique et activités de lobbying	<i>non matériel</i>
	G1-6	Pratiques en matière de paiement	223

4.6 ANNEXE ÉTAT DE DURABILITÉ

4.6.1 MÉTHODOLOGIES DE CALCUL

Méthodologies de calcul des indicateurs de l'ESRS E1

OPmobility évalue son empreinte carbone sur l'ensemble de ses activités, couvrant les trois scopes conformément aux normes du *Greenhouse Gas (GHG) Protocol*. Pour chaque scope, OPmobility utilise les méthodologies décrites dans le tableau ci-dessous.

Méthodes, des principales hypothèses et des facteurs d'émission utilisés pour calculer ou mesurer les émissions de GES	Le Groupe s'attache à faire progresser de façon continue les méthodologies et les outils de calcul. Depuis 2023, les équipes ont poursuivi l'amélioration de la méthodologie de calcul du Scope 3.1 des business groups en déployant les analyses de cycle de vie simplifiées. Les émissions du Scope 3.11 qui correspondent à l'usage des produits vendus, prennent en compte : ● les émissions indirectes induites par la vente des produits ; ● l'impact carbone de l'énergie (fossile ou électrique) consommée par les différents types de véhicules dans lesquels les produits du Groupe sont intégrés, permettant un calcul des émissions du « puits à la roue » régionalisé. Pour un alignement avec le <i>GHG Protocol</i>, les émissions du Scope 3.2 ont été calculées sur la base des achats d'investissement réalisés au cours de l'année. Précédemment, les émissions étaient calculées sur les valeurs de dépréciations reportées par le Groupe. 0,6 % des émissions de CO₂ du Scope 3 sont calculés à partir de données primaires.
Calcul des scopes 1 et 2 et consommations d'énergie	Les consommations énergétiques ont été relevées sur 11 mois à partir des factures d'énergie, puis extrapolées sur 12 mois. Cette extrapolation est une limite méthodologique au calcul des scopes 1 et 2 finaux, car elle exclut les consommations réelles du mois de décembre, période durant laquelle les sites OPmobility ferment environ 15 jours. Les facteurs d'émissions <i>location-based</i> et <i>market-based</i> viennent de l'IEA.
Calcul du Scope 1 et consommations d'énergie	Les émissions sont calculées à partir des consommations de gaz naturel, fuel, butane, propane, GPL, ainsi que des émissions de N ₂ O, CH ₄ et autres substances (HFC, PFC, SF ₆). Chaque type d'énergie est multiplié par son facteur d'émission, issu de l'ADEME afin d'obtenir les émissions en tonnes équivalent CO ₂ .
Calcul du Scope 2 <i>market-based</i> et consommations d'énergie	Les émissions sont calculées en retirant la part d'électricité couverte par des certificats de la consommation d'électricité, puis en multipliant le reste avec des facteurs d'émissions spécifiques aux pays, issus de l'IEA ou de l'AIB. OPmobility prend en compte des facteurs d'émissions par pays du mix résiduel et, à défaut, le mix national tel qu'indiqué par le <i>GHG Protocol</i> .
Calcul du Scope 2 <i>location-based</i> et consommations d'énergie	Les émissions sont calculées en additionnant la consommation d'électricité provenant du réseau et la cogénération externalisée, et en les multipliant avec des facteurs d'émissions spécifiques aux pays, issus de l'ADEME.
Calcul du Scope 3.1 Biens et services achetés	Pour les matières premières, les données fournisseurs sont utilisées directement ou servent de référence pour des groupes de matières dans plus de 50 % des cas. Pour les produits manufacturés, la majorité des business groups applique une méthode par produit moyen : des familles représentatives et des produits de référence sont identifiés à partir de la base IMDS et analysés <i>via</i> GaBi. L'empreinte carbone de chaque produit de référence est ensuite multipliée par le volume correspondant pour estimer les émissions totales. Pour les autres biens et services, la méthode reste fondée sur les dépenses, avec des facteurs d'émission internes ou issus de l'ADEME.
Calcul du Scope 3.2 Biens d'investissement	Les émissions de Scope 3 liées aux biens d'investissement sont calculées selon une approche basée sur les dépenses : la valeur annuelle des biens achetés est collectée et multipliée par un facteur d'émission issu de l'ADEME, selon la catégorie de dépense.
Calcul du Scope 3.3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluse dans les scopes 1 & 2)	Les émissions de Scope 3 liées à l'énergie sont calculées à partir des consommations directes (scopes 1 et 2), en appliquant les facteurs d'émission ADEME et Carbon 4 à chaque type d'énergie (électricité, vapeur, solaire, éolien, gaz, fioul, etc.).
Calcul du Scope 3.4 Transport et distribution en amont	Les émissions sont estimées à partir des données propres à chaque business group : nombre de trajets, volumes, dépenses de fret, modes de transport ou poids. Lorsque le transport est payé par l'entreprise, les émissions sont comptabilisées dans le Scope 3 amont. Si les fournisseurs prennent en charge une partie du transport, un facteur correctif est appliqué. En cas de visibilité limitée, comme les enlèvements clients, les émissions sont estimées puis doublées pour intégrer l'incertitude. Les facteurs d'émission (ADEME, DEFRA, EcoTransit) sont appliqués selon le mode de transport et la disponibilité des données. Les calculs détaillés couvrent les principaux fournisseurs (environ 70 % des dépenses) et un coefficient correctif permet d'extrapoler les émissions pour l'ensemble des dépenses de transport (notamment pour Exterior).
Calcul du Scope 3.5 Déchets produits lors de l'exploitation	Cette catégorie couvre les émissions liées au traitement et à l'élimination des déchets générés sur les sites. Les données sont collectées par type de déchet (industriels, bureaux, recyclés, non recyclés), puis des facteurs d'émission, issus de la Base Carbone de l'ADEME, sont appliqués à chaque catégorie. Un ajustement est appliqué afin de garantir la cohérence de la collecte des déchets entre les sites de plusieurs business groups situés à la même localisation.

Calcul du Scope 3.6 Voyages d'affaires	Cette catégorie inclut les émissions liées aux déplacements internationaux et aux véhicules de société. Faute de données détaillées, des méthodes d'estimation simplifiées sont utilisées pour garantir la cohérence entre les régions. Les émissions des voyages aériens sont calculées en multipliant le nombre de voyageurs internationaux par un facteur d'émission moyen basé sur des données européennes. Celles des véhicules de fonction sont estimées à partir du nombre total de véhicules et des émissions moyennes par véhicule en Europe. Les facteurs d'émission proviennent des bases ADEME, DEFRA et IEA. L'ensemble des calculs suit une approche <i>well-to-wheel</i> (du puits à la roue), prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du carburant et de l'énergie.
Calcul du Scope 3.7 Déplacements domicile-travail des salariés	Cette catégorie couvre les émissions liées aux trajets domicile-travail des employés. Le calcul repose sur le nombre total d'employés, une distance moyenne de 15 km par trajet (source : CGDD, 2010) et le nombre de jours travaillés. Par simplification, il est supposé que tous les déplacements se font en voiture. Les facteurs d'émission proviennent de la Base Carbone de l'ADEME (« Voiture – Motorisation moyenne – 2018 »). Toutes les émissions sont calculées sur un périmètre <i>well-to-wheel</i> , reflétant l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation du carburant.
Calcul du scope 3.8 Actifs loués en amont	Cette catégorie couvre les émissions provenant des actifs loués par l'entreprise auprès de parties externes. Pour l'année de référence, aucun actif loué en amont n'a été identifié dans le périmètre organisationnel.
Calcul du scope 3.9 Acheminement en aval	Cette catégorie couvre les émissions liées au fret sortant gérées par les fournisseurs et non directement payés par l'entreprise. En l'absence de données de coût direct, les émissions sont estimées à partir de l'activité de fret et d'hypothèses basées sur les pratiques des fournisseurs. Chaque business group utilise ses propres données disponibles pour estimer ces émissions. Les facteurs d'émission sont appliqués selon les modes de transport (route, mer, air), en suivant une approche <i>well-to-wheel</i> afin de refléter l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation du carburant. Lorsque les données sont limitées, des coefficients correctifs et des référentiels internes sont utilisés pour garantir une couverture complète des flux sortants.
Calcul du scope 3.10 Transformation des produits vendus	Les émissions liées à la transformation des produits vendus correspondent aux émissions de scopes 1 et 2 des constructeurs automobiles lors de l'assemblage des composants OPmobility dans les véhicules, selon une hypothèse conservatrice. Elle est notamment basée sur des facteurs d'émissions de l'ACEA.
Calcul du Scope 3.11 Utilisation des produits vendus	Cette catégorie couvre les émissions générées lors de l'utilisation des produits vendus par OPmobility, une fois intégrés dans les véhicules ou systèmes des utilisateurs finaux. Les émissions sont estimées par chaque business group selon le poids et le nombre de produits vendus, les caractéristiques des véhicules équipés et les émissions amont du carburant. Pour certains produits, l'impact aérodynamique est pris en compte. Les calculs reposent sur une durée de vie du véhicule de 150 000 km (15 000 km/an pendant 10 ans). Les émissions liées à la combustion des carburants en amont sont calculées à partir des facteurs d'émission de l'ADEME, en fonction des performances et du poids des véhicules. Pour les produits liés à l'hydrogène, les émissions sont estimées à partir des facteurs d'utilisation de l'hydrogène, du nombre d'unités vendues et du poids relatif du produit par rapport au véhicule. L'ensemble des calculs suit une approche <i>well-to-wheel</i> et repose sur des hypothèses conservatrices et des facteurs d'émission standard.
Calcul du Scope 3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Cette catégorie inclut les émissions associées au traitement en fin de vie des produits vendus par OPmobility. Il est supposé que tous les produits arrivant en fin de cycle de vie sont traités comme des déchets. Ce traitement est modélisé à l'aide de catégories de déchets spécifiques aux matériaux, sans les confondre avec les déchets opérationnels. La plupart sont considérés comme des déchets plastiques, tandis que ceux contenant du cuivre sont traités séparément en raison de leurs procédés de recyclage et profils d'émission spécifiques. La quantité de déchets est estimée sur la base du poids total des produits vendus ou achetés, selon le business group. Les facteurs d'émission proviennent de la Base Carbone de l'ADEME. Cette approche garantit la cohérence entre les business groups et isole les émissions de fin de vie des déchets opérationnels, offrant une vision claire de l'impact du cycle de vie des produits.
Calcul du Scope 3.13 Actifs loués en aval	OPmobility ne loue pas d'actifs à des tiers dans son modèle économique actuel. Aucun actif loué en aval n'a donc été identifié dans le périmètre organisationnel pour l'année de référence.
Calcul du Scope 3.14 Franchises	OPmobility n'opère pas selon un modèle de franchiseur. Aucun droit ou licence n'est accordé à des tiers pour vendre les produits OPmobility en échange de paiements tels que des redevances. Aucune activité liée à la franchise n'a donc été identifiée dans le périmètre organisationnel pour l'année de référence.
Calcul du Scope 3.15 Investissements	OPmobility estime les émissions liées à ses investissements à partir des données de consommation d'énergie des coentreprises, proportionnellement à la part détenue par le Groupe. Pour l'année de référence, seules les coentreprises YFPO et BPO Exterior ont été incluses dans le périmètre. Les coentreprises EKPO H ₂ -Power JV et SHB Modules JV ont été exclues de cette catégorie par indisponibilité de données. Le calcul suit une approche de contrôle financier, où les émissions ne sont prises en compte que pour les entités non contrôlées opérationnellement par OPmobility. Cette approche garantit que seules les émissions pertinentes liées aux investissements sont prises en compte, conformément aux pratiques reconnues de comptabilisation carbone. Tous les facteurs d'émission proviennent de la Base Carbone de l'ADEME.
Absorption et stockage de GES	Le Groupe n'a pas pris part à des projets d'absorption et de stockage de GES en 2025.

4. DURABILITÉ

Annexe État de durabilité

Certificats <i>bundled</i> et <i>unbundled</i>	L'indicateur est rempli uniquement si un certificat d'attribut énergétique (EAC) a été acquis pour un site sur la période couverte, ou équivalent. Le volume d'électricité verte acheté sur l'année est divisé par 12 afin d'être réparti sur chacun des mois de l'année. Cette part d'électricité verte sera déduite de l'électricité achetée avant le calcul automatique des émissions de CO₂ du Scope 2. Un certificat vert peut être vendu soit conjointement avec l'énergie sous-jacente (<i>bundled</i>), soit séparément (<i>unbundled</i>). Lorsque le certificat et l'énergie sous-jacente sont échangés ensemble dans le cadre d'un même contrat, on parle de certificat <i>bundled</i>. Cela comprend l'énergie autoconsommée, ainsi que les contrats PPA. Lorsque le certificat et l'énergie sous-jacente sont échangés dans le cadre de contrats distincts, on parle de certificat <i>unbundled</i>. Cela comprend les garanties d'origine uniquement.
Comptabilisation des crédits carbone	Le montant des crédits carbone (en ktCO₂) dont le Groupe a fait l'acquisition correspond aux émissions de CO₂ liées à la consommation de gaz. Pour compenser ses émissions de gaz, le Groupe s'est associé avec un tiers externe pour sélectionner des projets répondant à des standards reconnus. La sélection des projets respecte les critères d'additionnalité, contribue au développement de la mobilité durable et tient compte de l'implantation géographique des usines d'OPmobility. Pour l'année 2025, ces crédits carbone sont d'ores et déjà émis et sont directement retirés.

Méthodologies de calcul des indicateurs de l'ESRS E2

Méthodes de mesure – pollution de l'air	Le processus de collecte et de déclaration des données liées à la pollution est structuré et suivi dans l'outil de <i>reporting</i> extra-financier du Groupe. Les cas de pollution, s'il y en a, sont remontés annuellement, permettant la génération de rapports justificatifs pour les sites concernés. Intégrés dans le périmètre de <i>reporting</i>, ces indicateurs font l'objet de contrôles de cohérence lors de leur consolidation. Les sites sont confrontés à deux cas pour le calcul des quantités de polluants émis dans l'air. ● Si l'information est disponible localement : le site peut obtenir l'information grâce à une campagne de mesure annuelle effectuée lors du fonctionnement normal des équipements tels que les incinérateurs, les fours, la présence de fuites de gaz réfrigérants. Cela permet de quantifier les émissions de monoxydes de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote et de soufre. L'estimation repose sur des paramètres liés à l'activité du Groupe, extrapolés à partir de la production, des horaires d'ouverture et des quantités de plastiques et composites transformés. Les émissions de monoxyde de carbone, d'ammoniac, d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre sont calculées en utilisant deux méthodologies : - chaque site renseigne une fois par an ses émissions de COV à l'aide d'un « bilan solvant » ; - un module calcule les polluants atmosphériques en fonction des concentrations en entrée et sortie, du débit de l'incinérateur, et de sa durée de fonctionnement sur les sites pertinents. ● Si l'information n'est pas disponible localement : les émissions sont estimées à partir d'un facteur de conversion, trouvé dans la littérature scientifique.
Méthodes de mesure – microplastiques	Les données relatives aux microplastiques sont collectées sur une partie des sites concernés, principalement des prestataires de déchets. Il s'agit donc de données externes à OPmobility. Les matières premières utilisées (PEHD, adhésif, EVOH), sous forme de granulés de 1 et 5 mm de diamètre, sont considérées par défaut comme des microplastiques et proviennent de la base Achats SAP. Concernant les quantités générées, elles proviennent en majorité des poussières générées lors du rebroyage, et des microplastiques récupérés lors du nettoyage des zones de stockages des granulés pour C-Power. Il convient de préciser que la totalité des sites ont mesuré les déchets de microplastiques (comparé à seulement la moitié des sites en 2024) et qu'aucun accident environnemental lié à une perte de microplastiques n'a été reporté dans le système d'information de C-Power. Concernant Exterior & Lighting, les microplastiques proviennent des poussières en injection, des poussières de composites, et déchets de boues de peinture. Une enquête <i>ad hoc</i> est réalisée auprès des sites, et ces quantités sont extrapolées sur la base des sites répondant. Les microplastiques provenant de poussières pour les thermoplastiques sont négligés.

Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes

Les listes des substances utilisées proviennent de :

- l'annexe VI de la réglementation CLP (table 3) pour les substances préoccupantes classifiées dans les catégories de danger ;
- du paragraphe *Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation* de l'ECHA (critère aux articles 57 et 59 de REACH) pour les substances extrêmement préoccupantes.

La base de données IMDS, référence internationale dans le secteur automobile, est utilisée pour identifier les substances contenues dans les pièces et leur concentration. Les rapports d'un organisme tiers complètent cette analyse pour les produits chimiques. Les produits de maintenance ne sont pris en compte que pour C-Power et Modules.

Les ERP (logiciel de gestion intégrée) du Groupe fournissent les quantités utilisées. Un rapprochement de ces outils et données permet une vue d'ensemble des substances préoccupantes (SOC) et extrêmement préoccupantes (SVHC) que le Groupe source et met sur le marché. Dans tous les processus, les quantités de SVHC et SOC sortant des sites sont égales aux quantités entrantes, les procédés ne générant pas de nouvelles substances. En revanche, les SOC et SVHC peuvent se retrouver dans les produits finis, les émissions ou les déchets. La méthodologie et les hypothèses prises varient en fonction des business groups car la nature de leurs produits, clients, technologies, données et historiques de traçabilité est différente. Par exemple, pour H₂-Power, les éléments sont extrapolés à partir d'un projet automobile disposant de déclarations dans IMDS. Ce business group ne travaillant pas exclusivement pour l'automobile, la déclaration d'IMDS n'est ni réglementaire, ni systématique.

Une classification par type de CMR a également été réalisée pour l'année 2025, afin d'être plus précis dans la catégorisation des substances préoccupantes et très préoccupantes émises par le Groupe (Les notions de cancérigène, reprotoxique et mutagène sont notamment mises en lumière).

Méthodologies de calcul des indicateurs de l'ESRS E5

Flux de ressources entrant

Les indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS et consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les valeurs présentées sont généralement arrondies et peuvent donc présenter un écart non significatif par rapport au total publié. Afin de déterminer le poids total de ses produits et matières, OPmobility utilise différentes méthodes :

- pour les produits des business groups Exterior & Lighting, C-Power et Modules, le Groupe s'appuie sur un extrait de SAP qui fournit, par code article, les poids et quantités reçus. L'extraction est réalisée pour chaque business group, par article ou par catégorie de produits, ce qui permet de limiter les risques de double comptage. Toutefois, cette méthodologie présente certaines limites. La fiabilité et la maturité des données relatives aux poids et aux quantités des produits et des matières demeurent limitées pour l'ensemble des business groups, en raison notamment d'écarts potentiels dans le paramétrage des articles, de données incomplètes pour certains produits et d'un niveau d'harmonisation encore perfectible dans les pratiques de saisie et de suivi ;
- concernant les produits du business group H₂-Power, le Groupe ne dispose pas à ce stade de données suffisamment précises pour effectuer une estimation fiable ; les volumes concernés étant par ailleurs limités, ils n'ont pas été inclus dans le calcul ;
- OPmobility poursuivra en 2026 un travail d'amélioration de la qualité, de la fiabilité et de l'exhaustivité des données relatives aux poids et aux quantités des produits et des matières pour l'ensemble des business groups ;
- pour les matières premières des business groups Exterior & Lighting, H₂-Power et Modules, le fichier de suivi de la matière est géré par les Achats matières de chaque business group. C-Power s'appuie, quant à lui, sur un extrait de SAP fournissant, par code article, les poids et quantités reçus. Cette organisation présente néanmoins des limites méthodologiques. La fiabilité et la maturité des données relatives aux poids et aux quantités des produits et des matières demeurent limitées pour l'ensemble des business groups, en raison notamment d'un niveau d'harmonisation encore perfectible entre les outils et pratiques de suivi (fichiers manuels versus extractions SAP), de risques d'incomplétude pour certaines références et d'une granularité variable des informations disponibles ;
- les matières biologiques utilisées par OPmobility ont été considérées à zéro ;
- pour les matières recyclées et produits recyclés, des outils de suivi sont en cours de mise en place dans chacun des business groups. En 2025, seul le business group Exterior & Lighting dispose d'un suivi permettant de communiquer des chiffres, notamment le pourcentage de matière recyclée dans leurs matières plastiques (RESIN) ;
- pour les produits, matières techniques et biologiques, OPmobility prend en compte le poids total des produits et des matières utilisés au cours de l'année.

Composants secondaires réutilisés ou recyclés

La détermination du pourcentage de plastique recyclé repose sur l'estimation d'un taux de matière recyclée pour chaque grande famille de produits. Ce taux, appliqué au poids total des produits concernés, permet de calculer le volume global de matière recyclée. Ce volume est ensuite rapporté au volume total des produits achetés par le Groupe afin d'établir le pourcentage final de matière recyclée. Cette approche comporte toutefois plusieurs limites méthodologiques. D'une part, les données disponibles sur la teneur réelle en matière recyclée peuvent varier selon les fournisseurs et les catégories de produits, ce qui peut introduire une marge d'incertitude. D'autre part, le périmètre de *reporting* reste partiel : à ce stade, seule le business group Exterior & Lighting offre des informations exploitables, tandis que les autres business groups ne reportent pas encore leurs données. Cela limite la représentativité du pourcentage obtenu, qui ne reflète pas l'ensemble des achats du Groupe.

Un travail d'amélioration de la donnée est en cours pour gagner en maturité et en fiabilité (une méthodologie définie par l'UE sera publiée en 2027).

4. DURABILITÉ

Annexe État de durabilité

Taux de recyclabilité des produits	La méthodologie du business group Exterior & Lighting a été adoptée par les autres business groups : ● sélection d'un échantillon de produits clés (les plus performants et les moins performants) représentatif de chaque business group ; ● analyse de la nomenclature des produits, à l'aide la norme sectorielle ISO 22628 qui donne de l'information sur les matières recyclables ; ● extrapolation à l'ensemble de la production : collecte des volumes de production 2025 auprès de OneVision ; ● extrapolation à partir d'un poids moyen théorique par produit (basé sur des nomenclatures). Pour les autres produits clés, extrapolation réalisée à partir d'un taux de recyclabilité et d'un poids moyen ; ● limite du calcul : analyse réalisée sur le marché européen sur un échantillon de plusieurs produits représentatifs, puis extrapolée au global ; ● évaluation par un centre de recyclage tiers de la recyclabilité réelle d'une pièce « test » issue de cet échantillon si possible. Le calcul est donc réalisé en divisant le poids des pièces considérées comme recyclables par le poids total des produits vendus. Il se base sur une recyclabilité théorique en sortie d'usine, et ne prend donc pas en compte les considérations de dépollution.
Taux de recyclabilité des emballages	La méthodologie n'est déployée que pour les business groups Exterior & Lighting et C-Power, et repose sur : ● une approche par volume, puis par tonnage (à l'aide de poids moyens par emballage) des emballages achetés ; ● une classification par type de matériau : métal, carton et plastique ; ● une analyse des pays de destination des emballages, croisée avec les filières de recyclage existantes dans chaque pays. Cette analyse pays a été réalisée pour le métal, le plastique et le textile. Pour le carton, l'analyse a été réalisée par zone géographique (UE, Amérique, Asie) ; ● une étude documentaire permettant d'évaluer, de manière théorique, la recyclabilité de chaque type d'emballage par pays. Le calcul est donc réalisé en divisant le poids des emballages considérés comme recyclables par le poids total des emballages. Ce calcul présente certaines limites méthodologiques. Le Groupe considère que les emballages entrants sont également sortants, sans considération des stocks. Pour les prochaines années, il sera intéressant d'étendre le périmètre à tous les business groups. La recyclabilité pratique (attestée par des organismes tiers) n'est pour le moment pas évaluée.
Déchets	Les indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS. Les valeurs présentées sont généralement arrondies : les sommes ainsi arrondies peuvent présenter un écart non significatif par rapport au total publié. Ces indicateurs sont consolidés du 1^{er} janvier au 30 novembre 2025 et extrapolés au 31 décembre. Le Groupe publie la typologie de ses déchets (dangereux et non dangereux), et des types de valorisation et d'élimination alignés avec la catégorisation de la directive (préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation, incinération, mise en décharge).
Méthodologies de calcul des indicateurs de l'ESRS S1	
Rotation du personnel	Périmètre : ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre, soit les contrats à durée déterminée et indéterminée. Base de calcul : pourcentage d'employés qui quittent le Groupe en raison d'un départ volontaire, d'une fin de contrat CDD, d'un licenciement, d'une retraite, d'un décès en cours d'emploi. Formule : départ des CDI et CDD au cours de l'année/effectif moyen sur les 12 mois de l'année.
Compilation des données (employés)	Périmètre : ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre, à l'exception des coentreprises et de la zone Russie. Les données cessent d'être prises en compte pour un site après sa vente ou sa cessation d'activité. Effectifs inscrits en fin de mois (CDI + CDD) : Ces effectifs correspondent à toute personne ayant un contrat de travail avec une société du Groupe, présente le dernier jour travaillé du mois. Une personne compte pour un. Les employés en longue absence ou suspendus sont pris en compte. Toutefois, certains collaborateurs ne sont pas comptabilisés tels que : ● les apprentis, contrats en alternance et de professionnalisation ; ● les stagiaires-écoles. Il existe cependant des exceptions : ● les expatriés sont comptés dans le pays d'accueil ; ● lorsqu'un business group ou un pays assure le paiement pour le compte d'un autre business group ou pays, les effectifs peuvent être reportés dans le business group/pays où le collaborateur travaille. Top management : Le <i>Top management</i> correspond au Conseil d'Administration et au Comité de Direction du Groupe. Total effectif CDI : Pour cette donnée, il est important de préciser qu'aucune fin de contrat n'est prévue. Par ailleurs, aux États-Unis, les personnes recrutées <i>at will</i> sont considérées comme ayant un CDI. En Chine, les contrats CDD doivent être considérés comme appartenant aux contrats CDI, et entrent donc dans ce calcul. Total effectif CDD : Ce sont les contrats prévoyant une fin, dont le recrutement est fait pour une période temporaire liée à un motif selon la législation en vigueur.
Effectif intérimaires (total)	Le personnel intérimaire est mis à disposition par une société de services, de façon temporaire, mais n'est pas considéré comme un salarié de l'entreprise. C'est pourquoi il fait l'objet d'une facturation d'heures travaillées. Cette donnée est exprimée en équivalent temps plein (ETP) et correspond à la somme de tous les intérimaires.

Compilation des données (non-employés)	Périmètre : comprend l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2025, à l'exception des coentreprises. Les données cessent d'être prises en compte pour un site après sa vente ou sa cessation d'activité. Définition : les non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise englobent tant les contractants individuels qui travaillent pour l'entreprise (« travailleurs indépendants ») que les personnes mises à sa disposition par des entreprises exerçant principalement des « activités liées à l'emploi » (code NACE N78). Ce sont les contrats d'intérimaires et de travail indépendant de la société mère et des filiales. La donnée est publiée en ETP.
Nombre d'heures de formation, nombre moyen d'heures de formation par personne	Ces indicateurs sont calculés sur le périmètre IFRS et consolidés du 1^{er} janvier au 30 novembre 2025 puis extrapolé au 31 décembre. Le LMS contient une information permettant d'identifier le genre des salariés. Ces données sont extraites en fin d'année puis transmises au département RH. Enablon ne permet pas de distinguer les données par genre : pour ventiler les heures de formation par genre, le département RH applique donc une règle de trois, en se basant sur la répartition issue du LMS. Une fois les données totales (LMS + Enablon) ventilées par genre, elles sont rapportées à l'effectif moyen correspondant, afin d'obtenir le nombre moyen d'heures de formation par personne et par genre. Ces indicateurs sont donc calculés sur la base de la répartition par genre des effectifs totaux.
Écart salarial femme/homme	L'écart salarial entre homme et femme correspond à la différence entre les niveaux de rémunération moyens des femmes et des hommes, exprimée en pourcentage du niveau de rémunération moyen des hommes. Deux écarts sont alors calculés : ● l'écart non ajusté : cet écart est calculé sans tenir compte de facteurs explicatifs comme la situation géographique, la catégorie professionnelle, l'expérience, le poste occupé ou les qualifications. Il reflète donc une différence globale dans les rémunérations moyennes des femmes et des hommes ; ● l'écart ajusté : cet écart est calculé en neutralisant certains facteurs structurels, afin de mesurer l'écart de salaire à poste et qualifications comparables. Cette approche du calcul de l'écart de rémunération ajusté vise à fournir une représentation plus précise des différences de rémunération entre les femmes et les hommes, en tenant compte de facteurs tels que le niveau d'emploi et la situation géographique. Calcul de l'écart salarial non ajusté : Il est calculé en comparant la rémunération moyenne des hommes et des femmes. L'écart de rémunération est calculé sur la rémunération totale qui comprend : ● le salaire fixe annuel de base et le bonus à l'objectif ; ● les incitations à long terme, qui sont des rémunérations différées incitatives à long terme ; ● les avantages en nature liés à la voiture de fonction. La majorité des autres composants de la rémunération provenant de conventions collectives ou de dispositifs collectifs (assurance santé, prévoyance, retraite supplémentaire, titres-restaurant, etc.) ont un impact limité sur l'indicateur, car ils sont soit identiques pour tous les salariés, soit proportionnels au salaire de base. Leur impact sur l'écart de rémunération est donc considéré comme limité. Pour certains pays, la rémunération totale prise en compte inclut également des avantages sociaux et dispositifs de rémunération collective individualisables, intégrés lorsque leur valorisation est possible, notamment : ● les dispositifs d'intéressement et de participation, lorsque applicables localement ; ● les avantages liés à la mobilité (avantages voiture, indemnité véhicule, remboursements de frais de carburant ou indemnités kilométriques, remboursement des transports publics, dispositifs de mobilité alternative et primes associées) ; ● les avantages assurantiels complémentaires à la protection sociale obligatoire (santé, décès-invalidité, retraite supplémentaire) ; ● les avantages liés à la restauration (cantine, titres-restaurant) ; ● certaines primes et allocations spécifiques (prime d'expertise, prime d'ancienneté, autres allocations applicables localement). Ces éléments sont pris en compte uniquement pour les pays suivants : Autriche, Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Roumanie et Espagne. Calcul de l'écart salarial ajusté : Pour calculer l'écart salarial ajusté, OPmobility prend en compte deux facteurs : ● le niveau de classification interne des emplois : le Groupe utilise un système interne de classification des emplois afin de s'assurer que les comparaisons sont faites sur des postes de valeur équivalente. Afin de garantir la significativité statistique des résultats, un seuil a été défini : chaque niveau de classification n'est pris en compte que s'il comprend au moins trois représentants de chaque genre. À défaut, les postes concernés sont exclus du calcul ; ● le pays : afin d'intégrer les différences de pratiques salariales et de coût de la vie entre pays, la situation géographique est prise en compte. La rémunération totale horaire cible, exprimée en équivalent temps plein, est convertie en euros afin de rendre les comparaisons pertinentes. Cette méthode de calcul permet une analyse plus fine et équitable des écarts salariaux entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise.

4. DURABILITÉ

Annexe État de durabilité

Ratio annuel de rémunération totale	Rémunération totale annuelle de la personne la mieux payée (CEO) par rapport à la rémunération médiane annuelle des employés (excluant la personne la mieux payée). Numérateur : rémunération totale annuelle du CEO incluant l'ensemble des éléments de rémunération perçus au titre de l'exercice, notamment : ● rémunération fixe ; ● rémunération variable annuelle ; ● rémunération exceptionnelle ; ● jetons de présence ; ● avantages en nature (voiture) ; ● incitations à long terme (valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice 2025). Dénominateur : rémunération totale annuelle médiane des employés, excluant le CEO. Cette rémunération inclut : ● salaire brut ; ● bonus cible ; ● valorisation des actions perçues en 2025. Pour certains pays, la rémunération totale prise en compte inclut également des avantages sociaux et dispositifs de rémunération collective individualisables, intégrés lorsque leur valorisation est possible, notamment : ● les dispositifs d'intéressement et de participation, lorsque applicables localement ; ● les avantages liés à la mobilité (avantages voiture valorisés en coût total de possession, indemnité véhicule, remboursements de frais de carburant ou indemnités kilométriques, remboursement des transports publics, dispositifs de mobilité alternative et primes associées) ; ● les avantages assurantiels complémentaires à la protection sociale obligatoire (santé, décès-invalidité, retraite supplémentaire) ; ● les avantages liés à la restauration (cantine, titres-restaurant) ; ● certaines primes et allocations spécifiques (prime d'expertise, prime d'ancienneté, autres allocations applicables localement). Ces éléments sont pris en compte uniquement pour les pays suivants : Autriche, Belgique, République tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Roumanie et Espagne. Les éléments issus de dispositifs collectifs non individualisables (prévoyance, mutuelle, retraite supplémentaire), lorsqu'ils ne peuvent pas être valorisés de manière individuelle, ne sont pas pris en compte pour ce calcul, dans la mesure où ils sont soit identiques pour l'ensemble des salariés, soit proportionnels au salaire de base. Leur impact sur le ratio est donc considéré comme limité.
Salaire décent	La conformité au salaire minimum est évaluée en vérifiant que la rémunération fixe de base de l'ensemble des salariés est égale ou supérieure au salaire minimum légal applicable dans le pays dans lequel le contrat de travail a été conclu. Le Groupe vérifie également qu'il soit égal ou supérieur aux conventions collectives. Pour information, ce travail est réalisé pour l'ensemble des salariés, quel que soit le pays européen ou non. Les données de salaire de base sont extraites du SIRH Groupe (OPteam) et comparées aux seuils légaux de salaire minimum en vigueur localement, en utilisant l'unité de référence appropriée (horaire, mensuelle ou annualisée, selon les pratiques du pays). Afin de garantir une fiabilité totale, cette vérification est complétée par une confirmation formelle des équipes RH locales, qui valident la conformité avec la législation locale et confirment qu'aucun salarié de leur périmètre n'est rémunéré en dessous du salaire minimum légal.
Effectif moyen	L'effectif moyen correspond à la moyenne mensuelle des salariés en CDI et CDD sur les 12 mois de l'année civile.
Nombre de collaborateurs ayant quitté l'entreprise	Les départs des employés en CDI sont suivis à partir du 1^{er} janvier de chaque année en deux catégories : les Cadres et Ingénieurs et les non-Cadres et Ingénieurs. Les départs en fin de mois sont comptabilisés le mois suivant.
Accidentologie	Chaque site saisit mensuellement, dans un logiciel de collecte de données spécifique, le nombre d'accidents et les heures travaillées. Les business groups valident les informations avant qu'elles ne soient consolidées au niveau du Groupe. Les maladies professionnelles sont déclarées mensuellement. Les valeurs sont validées par les business groups. Les jours perdus du fait des accidents de travail sont déclarés mensuellement et validés par les business groups. L'indicateur concerne uniquement les salariés et les intérimaires (hors sous-traitants). Les accidents de trajet ne sont pas inclus dans les accidents avec arrêt. Formule de calcul : $Tf2 = \text{Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêts} \times 1\,000\,000 / (\text{heures travaillées des collaborateurs} + \text{intérimaires})$
Personnes en situation de handicap	Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dépend des législations nationales. Les règles de comptabilisation sont soumises, comme en France à l'initiative individuelle de déclarer une situation de handicap. Cela constitue un facteur limitant l'identification et donc les actions pouvant être entreprises pour mieux intégrer les collaborateurs en situation de handicap. En France, le suivi de cet indicateur est régi par des normes strictes et consolidé dans la déclaration annuelle DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés) qui sert de base à l'établissement des contributions annuelles versées à l'Agefiph. Les déclarations annuelles se font en mai de l'année N+1, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap publié dans ce présent rapport est donc basé sur les chiffres 2024. Pour ce faire, l'indicateur est calculé sur le périmètre IFRS et consolidé du 1^{er} janvier 2025 au 30 novembre 2025 puis extrapolés au 31 décembre. La donnée France est arrêtée en Mai N+1 selon DOETH, ce qui diffère de la méthodologie Groupe, qui elle est reportée via Enablon lors de la campagne CSRD annuelle.

Méthodologies de calcul des indicateurs entity-specific

Sites disposant d'une certification IATF	Concerne tous les sites industriels d'OPmobility soumis aux exigences clients du secteur automobile. Le calcul est le suivant : nombre de sites disposant d'une certification IATF 16949 valide au 31 décembre par rapport au nombre total de sites éligibles. Les sites en cours de certification ou en audit initial ne sont pas comptabilisés.
TISAX	Concerne tous les sites industriels d'OPmobility soumis aux exigences clients du secteur automobile. Les sites en cours de certification ou en audit initial ne sont pas comptabilisés. Le calcul est le suivant : nombre de sites disposant d'une certification TISAX valide au 31 décembre par rapport au nombre total de sites éligibles. Les sites en cours de certification ou en audit initial ne sont pas comptabilisés.
Couverture des fournisseurs ayant un score EcoVadis	Les fournisseurs sont notés à risque selon 5 critères dans la plateforme « IndueD ». Le calcul est le suivant : nombre de fournisseurs à risque disposant d'une certification EcoVadis par rapport au nombre total de fournisseurs à risque.
Amélioration de la maturité des fournisseurs	Amélioration des notes EcoVadis du panel de fournisseurs (qui représentent 95 % des dépenses d'achat du Groupe).
Sites certifiés ISO 140001	Nombre de sites disposant d'une certification ISO 14001 valide par rapport au nombre total de sites OPmobility. Les sites en phase de déploiement du système de management environnemental ne sont pas inclus. Les sites fermés ou cédés en cours d'exercice sont exclus de la consolidation.

4.6.2 RÉFÉRENCES AVEC LES AUTRES RÉGLEMENTATIONS

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence règlement sur les indices de Référence ⁽¹⁾	UE loi européenne sur le climat ⁽²⁾	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission (5)		94
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		94
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30			97
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		98
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		98
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		98
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)	Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		98
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14		Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	126
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		126
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		137
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38			140
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37			140
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43			140
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		141
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		141

4. DURABILITÉ

Annexe État de durabilité

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence règlement sur les indices de Référence ⁽¹⁾	UE loi européenne sur le climat ⁽²⁾	Page
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56		Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	142
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non documenté (Phased-In)
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)			Non documenté (Phased-In)
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)			Non documenté (Phased-In)
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non documenté (Phased-In)
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28			146
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9			Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13			Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14			Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)			Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29			Non matériel
ESRS 2- SBM-3 – E4 paragraphe 16, point a) i			Non matériel
ESRS 2- SBM-3 – E4 paragraphe 16, point b			Non matériel
ESRS 2- SBM-3 – E4 paragraphe 16, point c)			Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou Politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)			Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)			Non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)			Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)			156
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39			156
ESRS 2- SBM-3 – S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)			220
ESRS 2- SBM-3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)			220
ESRS S1-1 Engagements à mener une Politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20			183
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation Internationale du Travail, paragraphe 21	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		183
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22			183
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23			186
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)			183
ESRS S1-14 Nombre de décès et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		186

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence règlement sur les indices de Référence ⁽¹⁾	UE loi européenne sur le climat ⁽²⁾	Page
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)			186
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		206
ESRS S1-16 Excessive CEO pay ratio paragraphe 97, point b)			206
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)			183
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		183
ESRS 2- SBM-3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)			210
ESRS S2-1 Engagements à mener une Politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17			211
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18			211
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		211
ESRS S2-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation Internationale du Travail, paragraphe 19	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		211
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36			211
ESRS S3-1 Engagements à mener une Politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16		Non matériel	
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Non matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36		Non matériel	
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16			215
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		215
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35			215
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)			220
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)			223
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		223
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)			223

(1) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 08/06/2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29/06/2016, p. 1).

(2) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30/06/2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 09/07/2021, p. 1).

4.7 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852, RELATIVES À L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Burelle SA,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Burelle SA. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans les sections 4.1 à 4.6 du chapitre 4 « Durabilité » figurant dans le rapport annuel (ci-après « l'État de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L233-28-4 du code de commerce, la société Burelle SA est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par BURELLE SA pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Burelle SA dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

LIMITES DE NOTRE MISSION

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Burelle SA, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Burelle SA en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

CONFORMITÉ AUX ESRS DU PROCESSUS MIS EN ŒUVRE PAR BURELLE SA POUR DÉTERMINER LES INFORMATIONS PUBLIÉES

4

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Burelle SA lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Burelle SA avec les ESRS.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Burelle SA pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées au paragraphe 4.1.4 « Analyse de double matérialité (SBM-3) » de l'État de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la « Direction du développement durable » et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour apprécier l'absence d'ajustement majeur apporté à l'analyse de double matérialité ou aux impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont par ailleurs consisté notamment à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans les paragraphes 4.1.4 « Analyse de double matérialité (SBM-3) » et 4.1.5.1 « Description du processus d'identification et d'évaluation des IRO matériels (IRO-1) » de l'État de durabilité.

CONFORMITÉ DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ INCLUSES DANS LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET PRÉSENTÉES DANS L'ÉTAT DE DURABILITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.233-28-4 DU CODE DE COMMERCE, Y COMPRIS AVEC LES ESRS

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Burelle SA relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions ou incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS des informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1), figurant dans la section 4.2.1 « ESRS E1 : Changement climatique » de l'État de durabilité.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la « Direction du développement durable », nous enquêter du processus adopté par l'entité pour produire ces informations et les apprécier, en particulier la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée au 4.2.1 de la section environnementale de l'État de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité ;

En ce qui concerne les informations publiées dans l'État de durabilité au titre de ses émissions de gaz à effet de serre dans le paragraphe « Emissions brutes de GES (E1-6) », nous avons également :

- pris connaissance de la procédure d'évaluation des émissions de GES utilisée par l'entité, et, en particulier :
 - apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation des émissions de GES avec le périmètre des états financiers consolidés, et la chaîne de valeur amont et aval ;
 - pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations utilisées dans l'élaboration des estimations que nous avons jugées structurantes, auxquelles l'entité a eu recours pour la présentation de ses émissions de GES dans son État de Durabilité ;
 - examiné l'information donnée dans la section 4.1.1.2 « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières (BP-2) » portant sur le caractère non significatif des émissions de GES relatives à l'entité Burelle SA et aux deux filiales Sofiparc et Burelle Participations, ayant conduit à la présentation d'un bilan carbone de Burelle SA identique à celui d'OPmobility ;
- réalisé certains tests spécifiques :
 - apprécié, sur base de tests, les facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation ;
 - rapproché, pour les données directement mesurables, telles que la consommation d'énergie liée aux émissions des scopes 1 et 2, sur base de tests, les données sous-jacentes servant à l'évaluation des émissions de GES avec les pièces justificatives ;

- apprécié, concernant les émissions relatives au scope 3 :
 - le processus de collecte d'informations ;
 - la méthodologie, ainsi que des hypothèses de calcul et d'extrapolation retenues.

S'agissant du plan de transition pour l'atténuation du changement climatique décrit dans la section 4.2.1.2 « Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique » de l'État de durabilité, nos travaux ont également consisté à :

- examiner l'information au titre de la présentation de ce plan de transition aux Comités de Direction d'OPmobility SE et de Burelle SA ;
- examiner si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1 et décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan ;
- réaliser les procédures suivantes :
 - rapprocher, pour une sélection de données, l'information produite avec la documentation disponible ;
 - rapprocher les ressources allouées aux actions en matière d'atténuation du changement climatique (CapEx) à la planification financière de l'entité.

RESPECT DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

4

NATURE DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Burelle SA pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

CONCLUSION DES VÉRIFICATIONS OPÉRÉES

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

OBSERVATION

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4.2.4.2 « Analyse d'éligibilité des activités de Burelle SA » de l'État de durabilité qui précise les raisons pour lesquelles Burelle SA n'a pas retenu d'indicateurs financiers pour l'activité CE 1.2 « Fabrication d'équipements électriques et électroniques ».

ÉLÉMENTS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure dans la section 4.2.4.3 de l'État de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte, ou non, des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- analysé, par des procédures analytiques, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à l'objectif Pollution ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

4. DURABILITÉ

Rapport du vérificateur

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans le paragraphe 4.2.4.4 « Résultats » de l'État de durabilité.

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons examiné les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la section 4.2.4 « La taxonomie européenne » de l'État de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de cet état.

Paris et Paris-La-Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres

May Kassis-Morin

PARTIE 2 : PLAN DE VIGILANCE

4.8 PLAN DE VIGILANCE

Le présent Plan de Vigilance est spécifique aux activités d'OPmobility. Les dispositions réalisées dans ce cadre sont toutefois pertinentes pour le périmètre Burelle SA, dont la filiale principale est OPmobility.

La loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017, relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre impose à certaines grandes entreprises de structurer et de publier un Plan de Vigilance. Dans ce cadre, OPmobility déploie un Plan de Vigilance qui formalise une démarche de Vigilance raisonnable visant à identifier, hiérarchiser et traiter les risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement. Cette démarche couvre non seulement les activités du Groupe et de ses filiales, mais aussi celles des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels OPmobility entretient une relation commerciale établie, au sens du Code de commerce. En d'autres termes, les partenaires avec lesquels le Groupe entretient un partenariat commercial de longue durée revêtant un caractère suivi, stable et habituel où il est raisonnablement possible d'anticiper une certaine continuité du flux d'affaire pour l'avenir.

Le Plan de Vigilance d'OPmobility présente les informations suivantes :

1) Introduction : présentation du Groupe et gouvernance de la Vigilance ;	5) Environnement ;
2) Cartographie des risques ;	6) Chaîne de valeur ;
3) Droits humains ;	7) Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ;
4) Santé et sécurité ;	8) Dispositif de suivi des mesures et perceptives.

Les parties 3 à 6 comprennent les procédures d'évaluation et les actions adaptées à chaque domaine de risques.

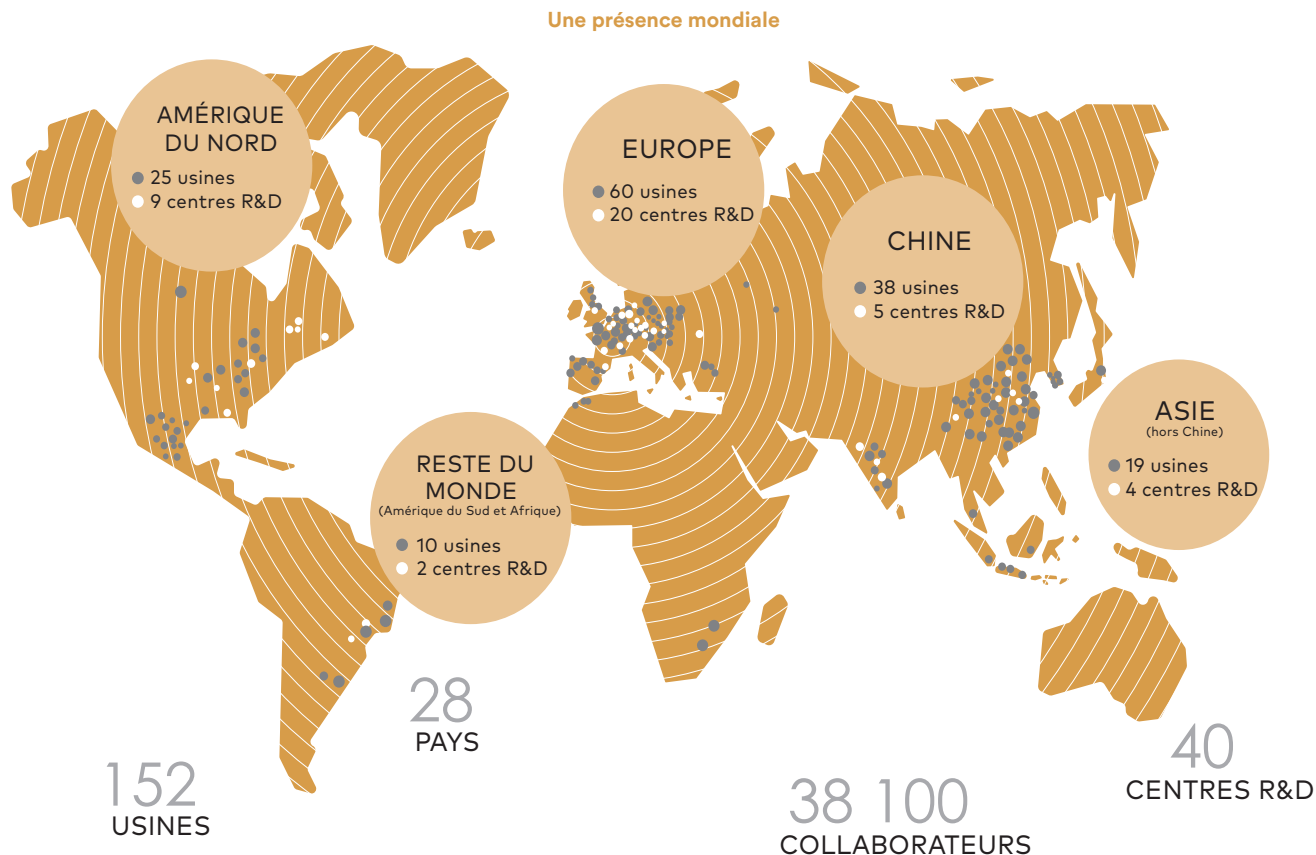
Le Plan de Vigilance, publié tous les ans dans le Document d'Enregistrement Universel (chapitre 4), est librement accessible sur le site Internet *opmobility.com*, dans la rubrique *Développement Durable*. Le compte rendu de la mise en œuvre effective du Plan de Vigilance pour l'année 2025 figure au paragraphe 4.8.9.2 et présente les applications opérationnelles et les indicateurs de suivi définis.

4. DURABILITÉ

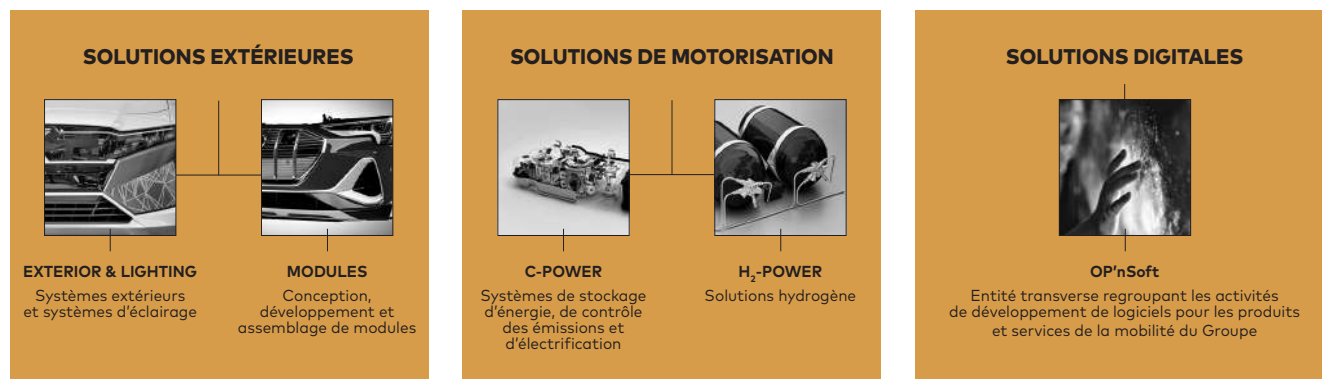
Plan de Vigilance

4.8.1 OPMOBILITY, LEADER MONDIAL DE LA MOBILITÉ DURABLE

OPmobility est un leader mondial de la mobilité durable, partenaire technologique de tous les acteurs de la mobilité à travers le monde. Porté par l'innovation depuis sa création en 1946, le Groupe est aujourd'hui fort de quatre business groups complémentaires qui lui permettent de proposer à ses clients une large gamme de solutions : des systèmes extérieurs et d'éclairage, des modules complexes, des systèmes de stockage d'énergie ainsi que des solutions d'électrification batterie et hydrogène. OPmobility propose également à ses clients une activité dédiée au développement des logiciels, OP'nSoft. Avec un chiffre d'affaires économique de 11,5 milliards d'euros en 2025 et un réseau mondial de 152 usines et 40 centres de R&D, OPmobility s'appuie sur ses 38 100 collaborateurs pour relever les défis d'une mobilité plus durable.



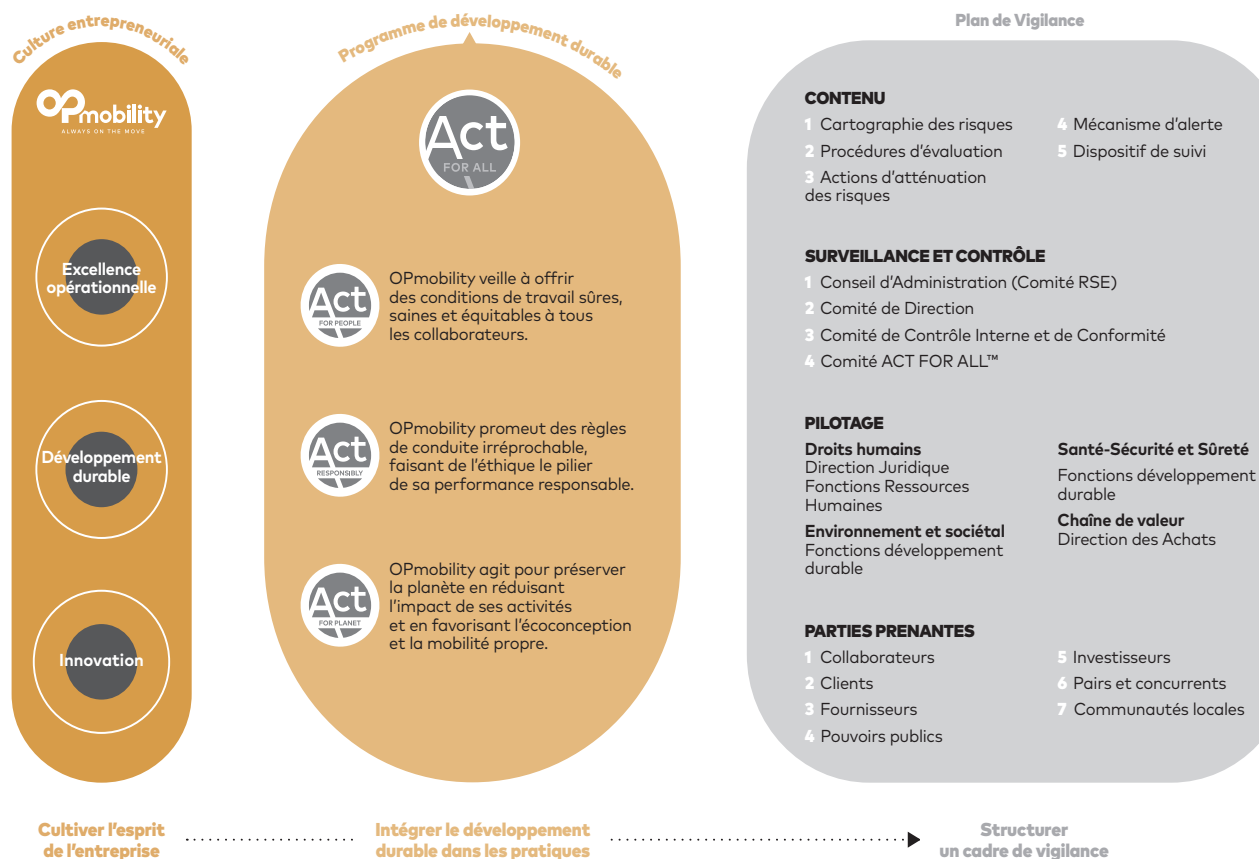
Les activités du Groupe



4.8.1.1 LE PÉRIMÈTRE DU PLAN DE VIGILANCE

Le Plan de Vigilance couvre l'ensemble des activités d'OPmobility, incluant tous ses sites d'implantation ainsi que sa chaîne de valeur, c'est-à-dire les partenaires, fournisseurs et sous-traitants avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales établies. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie d'OPmobility, qui intègre au cœur de sa culture entrepreneuriale un pilier dédié au développement durable porté par le programme ACT FOR ALL™. Ce programme est piloté par un Comité dédié qui réunit, trois fois par an, autour de la Direction Générale, les Directeurs des business groups ainsi que les Directions Support (Ressources Humaines et Développement Durable, Finance, Achats, Innovation et Conformité) afin d'assurer le suivi des objectifs fixés.

PÉRIMÈTRE DE VIGILANCE



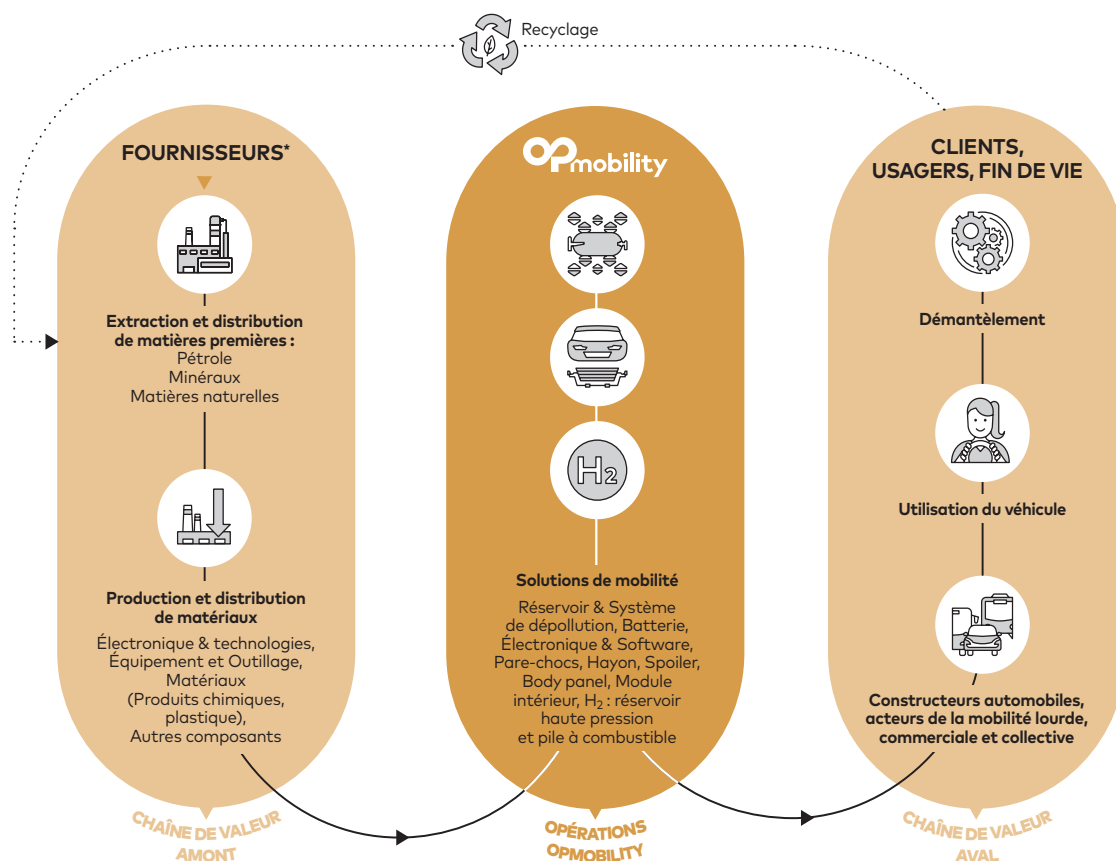
4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.1.2 LA CHAÎNE DE VALEUR D'OPMOBILITY

La chaîne de valeur du Groupe décrit l'ensemble des étapes et des acteurs impliqués tout au long du cycle de vie des produits : de l'extraction des matières premières jusqu'à leur utilisation finale, puis leur démantèlement. Elle souligne l'interdépendance entre chaque maillon et la nécessité d'une gestion responsable à chaque étape.

CHAÎNE ET PRODUCTION DE VALEUR OPMOBILITY



* La démarche Know Your Suppliers comprend l'évaluation générale d'un panel de fournisseurs couvrant 95 % des dépenses du Groupe, à travers une plateforme d'évaluation des risques.

4.8.1.3 LES ENGAGEMENTS D'OPMOBILITY

OPmobility applique les plus hauts standards internationaux en matière de droits humains dans la conduite de ses opérations, en s'appuyant sur les principes établis par :

- le Pacte mondial des Nations unies depuis 2003 ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) ;
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) ;
- les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Pour garantir la mise en œuvre effective de ces engagements, OPmobility intègre ces principes fondamentaux dans ses politiques et procédures :

- **un Code de conduite** qui formalise l'engagement du Groupe en matière d'éthique, de conformité et de respect des droits humains. Ce Code, applicable à tous les collaborateurs, définit les principes essentiels à respecter et s'accompagne de dispositifs de contrôle, de formation et d'alerte. Il vise à garantir des comportements responsables, le respect des lois et la promotion du développement durable au sein du Groupe et de ses filiales ;
- **une Charte fournisseurs**, signée par tous les partenaires commerciaux avant l'établissement de toute relation, qui constitue une première mesure de maîtrise des risques. Cette Charte impose aux fournisseurs, sous-traitants et partenaires le respect des valeurs et engagements du Groupe, notamment en matière de droits humains et de libertés fondamentales ;
- **une Politique droits humains**, qui synthétise l'ensemble des engagements du Groupe et s'applique à toute la chaîne de valeur. Elle définit la manière dont les employés doivent interagir avec les partenaires commerciaux, les fournisseurs, les communautés et les autres parties prenantes. Cette politique fait l'objet de révisions régulières afin de rester conforme aux évolutions réglementaires ;
- **un Code de conduite anticorruption et des Politiques de prévention contre la corruption**, soutenues par une cartographie des risques couvrant toutes les entités et activités, y compris celles acquises récemment. Des audits réguliers et des actions de sensibilisation renforcent l'efficacité des dispositifs. Les politiques et procédures relatives à la lutte contre la corruption et à la juste concurrence sont décrites dans l'ESRS G1 de l'État de durabilité.

Contribution d'OPmobility aux Objectifs Développement Durable (ODD)

Contribuer aux Objectifs de Développement Durable est un réel enjeu pour les individus, les entreprises et les organisations. Adoptés en 2015 par les Nations unies, les ODD définissent un cadre d'action mondial visant à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux les plus pressants, tels que la pauvreté, les inégalités, le changement climatique, la santé et l'éducation. Dans ce contexte, plusieurs actions et activités menées par OPmobility, détaillées dans le tableau ci-dessous, contribuent directement ou indirectement à l'atteinte de ces objectifs.

	1 Travail décent	2 Énergie propre	3 Santé et bien-être	4 Qualité de l'éducation	5 Égalité	6 Industrie, innovation et infrastructure	7 Transition énergétique	8 Travail décent	9 Industrie, innovation et infrastructure	10 Égalité	11 Villes et communautés durables	12 Consommation responsable	13 Climat	14 Vie aquatique	15 Vie terrestre	16 Paix, justice et renforcement des institutions	17 Partenariats pour l'action
ENVIRONNEMENT																	
Changement climatique (ESRS E1)							●		●		●	●	●		●		●
Pollution (ESRS E2)			●			●			●			●		●	●		
Eau et ressources marines (ESRS E3)			●			●						●		●			
Biodiversité (ESRS E4)												●		●	●		
Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)								●		●	●	●					
SOCIAL																	
Main-d'œuvre locale (ESRS S1)	●		●	●	●			●	●	●		●				●	●
Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)			●					●	●	●		●				●	●
Communautés locales (ESRS S3)			●	●				●	●		●				●		●
Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)									●		●						●
GOUVERNANCE																	
Gestion des activités (ESRS G1)	●															●	●

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.2 GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES

La gouvernance du Plan de Vigilance s'appuie sur une organisation structurée, où chaque instance, du Conseil d'Administration aux Directions fonctionnelles, joue un rôle clé dans sa définition, son suivi et sa conformité. Le Plan de Vigilance est revu annuellement afin d'être actualisé en cas de changement important.

Équipes impliquées dans le Plan de Vigilance

Gouvernance	Missions	Responsabilités
Conseil d'Administration	Le Comité des Nominations et de la RSE prépare les débats et les délibérations du Conseil sur ces sujets.	Revoit les problématiques RSE.
Comité de Direction	Le Comité de Direction est consulté annuellement sur le Plan de Vigilance.	Suit le Plan de Vigilance.
Direction RH et Développement Durable	Présentation annuelle du Plan de Vigilance dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.	Assure le suivi et la présentation du Plan de Vigilance au Comité Exécutif.
Comité de Contrôle Interne et de Conformité	Revue de la matrice des risques Groupe, les systèmes de contrôle interne, les plannings et résultats des missions d'Audit Interne, la gestion de la conformité des fournisseurs, le dispositif de prévention de la corruption et les alertes éthiques remontées par le processus d'alerte.	Veille à la conformité du Plan de Vigilance dans le Groupe.
Directions fonctionnelles	Les Directions Achats, Ressources Humaines et du Développement Durable et Juridique ont la charge de la rédaction et/ou de la révision du Plan de Vigilance.	Participent à la rédaction, à l'élaboration de la cartographie des risques, à la mise en œuvre et au suivi du Plan de Vigilance.
Comité Conformité Fournisseurs	Veille à la pertinence des procédures et processus en vigueur, valide les critères d'évaluation et définit la feuille de route des fournisseurs relative au développement durable.	Contrôle l'application du Plan de Vigilance auprès des fournisseurs.

OPmobility maintient un dialogue continu avec ses parties prenantes tout au long de sa chaîne de valeur, dans chaque pays où le Groupe opère. Cette démarche vise à améliorer en permanence l'efficacité du Plan de Vigilance, anticiper les évolutions réglementaires, répondre aux attentes des clients, renforcer les pratiques ESG et accroître la transparence envers les investisseurs.

Dans le cadre de la dernière mise à jour du Plan de Vigilance, OPmobility a mené une refonte complète de sa cartographie des risques. Cette étape structurante a été réalisée avec ses parties prenantes internes et externes, afin de garantir la pertinence et l'objectivité des analyses. Des entretiens ont été conduits avec des équipes internes impliquées dans les enjeux opérationnels et de gouvernance, ainsi qu'avec des parties prenantes externes, notamment des fournisseurs et des experts en droits humains. Leur contribution a été essentielle pour identifier les risques significatifs, affiner la compréhension des enjeux opérationnels et renforcer la robustesse de la démarche de vigilance.

Parmi ces parties prenantes figurent les instances représentatives du personnel et les organisations syndicales, qui se réunissent régulièrement avec la Direction du Groupe. En Europe, un Comité Européen de Concertation (CEC) réunit chaque année 35 représentants de 10 pays pour fédérer les comités d'entreprise des sociétés transnationales.

En complément, une enquête approfondie (dispositif Pulse) est menée chaque année auprès de l'ensemble des collaborateurs afin d'évaluer l'engagement, les conditions de travail, la santé mentale et le bien-être. Ces retours permettent d'identifier des axes d'amélioration qui sont traduits en actions concrètes, afin d'améliorer l'environnement de travail et de renforcer l'engagement des collaborateurs.

Les démarches ESG d'OPmobility sont également évaluées par plusieurs agences de notation extra-financière (principalement CDP, MSCI, EcoVadis, ISS). La qualité des scores obtenus témoigne de l'engagement d'OPmobility sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Enfin, OPmobility est membre de fédérations professionnelles et d'initiatives collectives en faveur de la responsabilité sociétale. Le Groupe est notamment membre de l'AFEP, du CLEPA, de la PFA et du MEDEF, ce qui lui permet de contribuer aux réflexions et actions stratégiques de la filière. OPmobility s'engage également aux côtés d'organisations porteuses d'initiatives responsables, telles que Entreprises pour l'Environnement (EpE) et Act4Nature international, afin de promouvoir la protection de la biodiversité et le développement durable.

La liste détaillée des parties prenantes est disponible dans l'ESRS 2 SBM-2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes » (section 4.1.3.3).

4.8.3 CARTOGRAPHIE DES RISQUES

4.8.3.1 DÉMARCHÉ

La cartographie des risques d'OPmobility résulte d'une démarche collaborative, mobilisant les entités opérationnelles et les Directions support, visant à identifier et prioriser les risques susceptibles d'affecter les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité, ainsi que l'environnement, conformément aux exigences de la loi française sur le Devoir de Vigilance et aux référentiels internationaux de diligence raisonnable.

Cette cartographie couvre l'ensemble des activités propres du Groupe, ses filiales, ainsi que sa chaîne de valeur, incluant les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels OPmobility entretient une relation commerciale établie. Elle offre une vision des risques réels ou potentiels liés aux activités du Groupe et constitue un socle pour déployer des actions de prévention renforcées. De la même manière que les analyses de double matérialité et des risques Groupe, cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Au total, 29 risques ont été identifiés et évalués dans le cadre de cette démarche par les spécialistes des Directions suivantes :

- Ressources Humaines et Droits Humains ;
- Achats ;
- Développement Durable et HSE ;
- Juridique et Conformité comprenant la gestion des risques Groupe.

4.8.3.2 MÉTHODOLOGIE

4.8.3.2.1 Analyse de l'existant

La méthodologie de cartographie des risques d'OPmobility est alignée avec les autres évaluations des risques effectués au sein du Groupe et se concentre spécifiquement sur l'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter l'environnement et les parties prenantes d'OPmobility, tout au long de sa chaîne de valeur. Cette étape a permis d'identifier les risques propres du Groupe.

Cette démarche repose sur une approche multidimensionnelle combinant :

- les principales références internationales en termes de droits humains et libertés fondamentales ;
- l'analyse de la documentation interne du Groupe incluant entre autres les Politiques, les Chartes, les Procédures industrielles et qualité, les États de durabilité, l'analyse de double matérialité CSRD, l'analyse des risques Groupe ;
- des échanges structurés avec des experts internes, issus de différentes fonctions du Groupe, afin de capitaliser sur leur connaissance opérationnelle et métier ;
- une revue des risques sectoriels spécifiques à l'industrie automobile, afin d'assurer la cohérence et l'alignement de la démarche du Groupe avec les pratiques du secteur ;
- des entretiens externes, en particulier avec des fournisseurs et des experts des droits humains, afin d'intégrer une vision élargie des risques au sein de la chaîne de valeur, ainsi que les enjeux émergents liés à l'industrie automobile.

4.8.3.2.2 Définition de l'univers des risques

L'analyse de l'existant a permis d'identifier un ensemble de risques de vigilance couvrant les principaux enjeux liés aux activités et à la chaîne de valeur du Groupe. Ces risques ont été qualifiés à travers une description détaillée, une analyse des causes et des conséquences, ainsi que des situations adaptées au contexte d'OPmobility. Ces risques ont été structurés autour de quatre grandes catégories :

- droits humains et libertés fondamentales ;
- santé et sécurité des personnes ;
- environnement ;
- chaîne de valeur.

4.8.3.2.3 Évaluation des risques

Une méthodologie de cotation harmonisée a été mise en place afin d'assurer une cohérence globale entre la cartographie des risques du Groupe, l'analyse de double matérialité et la cartographie des risques de vigilance. Bien que structurées autour d'un socle méthodologique commun, ces cartographies poursuivent des objectifs distincts et couvrent des périmètres spécifiques. Contrairement à la matrice de double matérialité, la cartographie des risques de vigilance se concentre exclusivement sur la matérialité d'impact négatif, en évaluant les risques bruts que les activités du Groupe peuvent faire peser sur les personnes et sur l'environnement. Ainsi, un sujet peut ne pas être jugé matériel dans l'analyse de double matérialité et être légitimement traité dans le cadre du Plan de Vigilance. Les deux exercices sont complémentaires, s'enrichissent mutuellement et permettent d'identifier les signaux faibles au niveau local comme au niveau global.

L'évaluation de chaque risque s'appuie sur trois dimensions principales : la gravité, la probabilité et le niveau de maîtrise par OPmobility. Les deux premiers critères sont analysés en supposant l'absence de tout dispositif de maîtrise, il s'agit du risque brut afin d'apprécier l'exposition intrinsèque du Groupe.

La gravité est elle-même évaluée à partir de trois composantes :

- ampleur : impact potentiel du risque sur les individus ou l'environnement ;
- étendue : nombre de personnes, d'entités ou zones géographiques susceptibles d'être affectées ;
- irréversibilité : difficulté à revenir à une situation équivalente après la survenance du risque.

La probabilité correspond à la fréquence ou à la vraisemblance qu'un risque se matérialise en l'absence de mesures de prévention. Le niveau de maîtrise reflète quant à lui l'efficacité des dispositifs de prévention, d'atténuation et de correction existants.

Le croisement de la gravité et de la probabilité permet d'évaluer le risque brut, c'est-à-dire le niveau de risque inhérent aux activités avant la mise en place de tout dispositif de maîtrise.

Avoir une bonne connaissance du risque brut est indispensable pour mettre en place un Plan de Vigilance pertinent. Cette analyse initiale permet d'identifier les enjeux prioritaires et de définir des mesures de mitigation adaptées, ciblées et proportionnées. Une évaluation précise du risque brut garantit ainsi l'efficacité des actions de prévention et de réduction des

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

impacts. La description des risques bruts présentée dans les tableaux ci-dessous comporte l'ensemble des situations qui peuvent survenir sans prendre en compte les actions de mitigation.

Ce risque brut est ensuite ajusté en fonction de l'efficacité des mesures existantes pour déterminer le risque net. Le risque net représente ainsi le niveau de risque auquel OPmobility reste exposé malgré les dispositifs mis en œuvre. La cartographie des risques nets constitue un outil clé pour orienter les plans d'actions du Groupe et ajuster l'effort à fournir en conséquence.

Cartographie des risques bruts - Plan de Vigilance d'OPmobility

Catégorie	Code	Évaluation du risque brut	Risques identifiés
Droits Humains	HR1	●●●	Atteinte à la liberté syndicale, à la négociation collective, à la liberté d'expression et dégradation du dialogue social
	HR2	●●●	Discrimination à l'embauche et dans l'emploi
	HR3	●●●	Harcèlement moral et sexuel
	HR4	●●●●	Atteintes aux données personnelles
	HR5	●●●●	Heures de travail excessives
	HR6	●●●	Conditions de travail dégradées et précarisation professionnelle
	HR7	●●●	Risque d'atteinte à l'éthique
Santé et sécurité	HS1	●●●	Accidents industriels
	HS2	●●●●	Accidents du travail
	HS3	●●●●	Exposition des collaborateurs à des produits chimiques toxiques ou dangereux
	HS4	●●	Exposition des collaborateurs et du voisinage à des nuisances sonores et olfactives
	HS5	●●●	Troubles musculosquelettiques
	HS6	●●●	Atteinte à la sûreté des collaborateurs
	HS7	●●●●	Risques psychosociaux
	HS8	●●●	Installations inaccessibles, notamment aux personnes handicapées
Environnement	ENV1	●●●	Pollution atmosphérique, de l'eau, des sols et sonore
	ENV2	●●●	Mauvaise gestion de la ressource en eau
	ENV3	●●●●	Contrôle insuffisant des émissions de GES (scopes 1 et 2)
	ENV4	●●●	Atteinte à la biodiversité, perturbation ou destruction des habitats naturels
	ENV5	●●●	Mauvaise gestion des déchets non dangereux
	ENV6	●●●●	Gestion inadéquate des produits toxiques / chimiques ou des déchets dangereux
Chaîne de valeur	SC1	●●●	Travail des enfants, non déclaré, forcé ou obligatoire au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC2	●●●	Pratiques commerciales contraires à l'éthique au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC3	●●●	Conditions de travail dégradées au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC4	●●●	Dégradation de l'environnement, atteinte à la biodiversité et mauvaise gestion des ressources naturelles
	SC5	●●	Impacts sur les communautés locales au sein de la chaîne d'approvisionnement et non-respect de leur consentement préalable, éclairé et libre
	SC6	●●●	Utilisation et approvisionnement en minerais de conflit
	SC7	●●●	Impact sur la santé et la sécurité des utilisateurs finaux des produits
Transverse	T1	●●	Recours inefficace ou impossible au mécanisme d'alerte

Criticité brute : ● faible ●● modéré ●●● élevé ●●●● très élevé

OPmobility déploie un ensemble de mesures visant à prévenir, réduire et atténuer les impacts négatifs potentiels identifiés de ces risques bruts. Chaque risque recensé est ainsi associé à des procédures d'atténuation spécifiques et à des indicateurs de suivi dédiés. Le niveau de risque brut est ensuite réévalué au regard de l'efficacité des mesures déjà en place afin de déterminer le risque net. Celui-ci correspond au niveau de risque auquel OPmobility demeure exposé malgré les dispositifs déployés. La cartographie des risques nets constitue ainsi un outil clé pour orienter les plans d'action du Groupe et ajuster, en conséquence, les efforts à engager.

Cartographie des risques Nets - Plan de Vigilance d'OPmobility

Catégorie	Code	Évaluation du risque net	Risques identifiés
Droits Humains	HR1	●	Atteinte à la liberté syndicale, à la négociation collective, à la liberté d'expression et dégradation du dialogue social
	HR2	●●	Discrimination à l'embauche et dans l'emploi
	HR3	●	Harcèlement moral et sexuel
	HR4	●●	Atteintes aux données personnelles
	HR5	●●	Heures de travail excessives
	HR6	●●	Conditions de travail dégradées et précarisation professionnelle
	HR7	●●	Risque d'atteinte à l'éthique
Santé et sécurité	HS1	●	Accidents industriels
	HS2	●●	Accidents du travail
	HS3	●●	Exposition des collaborateurs à des produits chimiques toxiques ou dangereux
	HS4	●	Exposition des collaborateurs et du voisinage à des nuisances sonores et olfactives
	HS5	●●	Troubles musculosquelettiques
	HS6	●●	Atteinte à la sûreté des collaborateurs
	HS7	●●	Risques psychosociaux
	HS8	●	Installations inaccessibles, notamment aux personnes handicapées
Environnement	ENV1	●●	Pollution atmosphérique, de l'eau, des sols et sonore
	ENV2	●●	Mauvaise gestion de la ressource en eau
	ENV3	●●	Contrôle insuffisant des émissions de GES (scopes 1 et 2)
	ENV4	●●	Atteinte à la biodiversité, perturbation ou destruction des habitats naturels
	ENV5	●	Mauvaise gestion des déchets non dangereux
	ENV6	●●	Gestion inadéquate des produits toxiques / chimiques ou des déchets dangereux
Chaîne de valeur	SC1	●	Travail des enfants, non déclaré, forcé ou obligatoire au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC2	●	Pratiques commerciales contraires à l'éthique au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC3	●●	Conditions de travail dégradées au sein de la chaîne d'approvisionnement
	SC4	●●	Dégradation de l'environnement, atteinte à la biodiversité et mauvaise gestion des ressources naturelles
	SC5	●●	Impacts sur les communautés locales au sein de la chaîne d'approvisionnement et non-respect de leur consentement préalable, éclairé et libre
	SC6	●●	Utilisation et approvisionnement en minerais de conflit
	SC7	●	Impact sur la santé et la sécurité des utilisateurs finaux des produits
Transverse	T1	●	Recours inefficace ou impossible au mécanisme d'alerte

Criticité nette : ● faible ●● modéré ●●● élevé ●●●● très élevé

4.8.4 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

OPmobility s'engage dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Fort de ses valeurs, il adhère aux normes internationales :

- le Pacte mondial des Nations unies depuis 2003 ;
- la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses deux pactes complémentaires ;
- les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies.

Ses engagements en matière de droits humains sont exposés dans son Code de conduite.

4.8.4.1 DESCRIPTION DES RISQUES BRUTS

La description des risques ci-dessous représente le risque brut, c'est-à-dire le risque en l'absence totale de dispositifs de maîtrise.

Droits humains et libertés fondamentales

HR1 – Atteinte à la liberté syndicale, à la négociation collective, à la liberté d'expression et dégradation du dialogue social	La liberté syndicale garantit aux travailleurs le droit de créer ou de rejoindre des organisations représentatives afin de défendre collectivement leurs intérêts. La négociation collective permet d'établir des conditions de travail équitables grâce à un dialogue structuré. La liberté d'expression assure aux collaborateurs la possibilité d'exprimer leurs opinions et à contribuer aux processus décisionnels sans crainte de représailles ou de discrimination. Toute atteinte à ces droits peut se traduire par des restrictions à l'action syndicale, à la représentation du personnel ou à l'expression des salariés, ainsi que par l'absence de mécanismes de consultation et de négociation efficaces. Ces situations fragilisent le dialogue social, altèrent la confiance entre la Direction et les collaborateurs, et réduisent leur capacité à défendre collectivement leurs intérêts et conditions de travail.
HR2 – Discrimination à l'embauche et dans l'emploi	La discrimination à l'embauche et dans l'emploi constitue un risque social et organisationnel susceptible d'affecter le fonctionnement, la performance et la conformité d'une entreprise. Elle se caractérise par un traitement défavorable ou inéquitable fondé sur des critères sans lien avec les compétences ou les exigences du poste, tels que l'origine, le sexe, l'âge, la situation de handicap, l'état de santé, la religion, les opinions, ou toute autre caractéristique protégée. Ce risque peut concerner les sujets de recrutement, d'accès aux postes, de rémunération, d'avantages sociaux, de formation, de promotion, de mobilité ou de fin de contrat. Les discriminations peuvent être intentionnelles ou non. De telles pratiques limitent les opportunités professionnelles, dégradent le climat social et réduisent l'engagement des collaborateurs. Elles exposent également une entreprise à des risques juridiques, financiers et réputationnels.
HR3 – Harcèlement moral et sexuel	Le harcèlement moral et sexuel constitue un risque psychosocial pouvant affecter les conditions de travail, la santé des collaborateurs et le fonctionnement de l'organisation. Le harcèlement moral regroupe des comportements répétés de maltraitance, d'intimidation ou d'attitudes offensantes. Le harcèlement sexuel désigne des comportements non désirés à connotation sexuelle. Ce risque peut altérer le climat social, réduire l'engagement des collaborateurs et exposer une entreprise à des risques juridiques et organisationnels.
HR4 – Atteintes aux données personnelles	Le risque d'atteintes aux données personnelles concerne la collecte, l'utilisation, la conservation et la protection des informations permettant d'identifier les collaborateurs et autres parties prenantes. Il peut résulter de pratiques inadéquates ou non conformes (accès non autorisé aux données, usage détourné des systèmes d'information, sécurisation insuffisante des supports ou outils numériques, ou traitements réalisés sans base légitime ou hors des finalités prévues) ou l'usage inapproprié de dispositifs de contrôle ou de surveillance. Ces situations peuvent aussi découler de lacunes organisationnelles, comme un manque de sensibilisation, une gestion incomplète des droits des personnes ou des insuffisances dans la détection et le traitement des violations de données. Elles peuvent entraîner une perte de confiance ainsi que des impacts juridiques, organisationnels et réputationnels pour une entreprise.
HR5 – Heures de travail excessives	Le risque lié aux heures de travail excessives concerne des situations dans lesquelles l'organisation du temps de travail peut conduire à des durées ou des rythmes de travail incompatibles avec une récupération suffisante. Il peut se manifester par des horaires prolongés ou irréguliers, des périodes de repos insuffisantes ou un usage prolongé des outils de communication professionnels en dehors des horaires de travail, limitant l'exercice effectif du droit à la déconnexion. Ces situations sont susceptibles d'avoir un impact sur la fatigue, le stress et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Droits humains et libertés fondamentales

HR6 – Conditions de travail dégradées et précarisation professionnelle

Le risque de conditions de travail dégradées et de précarisation professionnelle recouvre les situations où l'organisation, les modalités d'emploi ou les pratiques RH peuvent détériorer les conditions d'exercice de certains collaborateurs. Il concerne particulièrement les populations aux statuts d'emploi fragiles, comme les travailleurs temporaires ou sous contrats courts. Il peut se traduire par des pratiques de rémunération insuffisamment encadrées : niveaux de rémunération non alignés, manque de transparence, heures supplémentaires non rémunérées ou retards de paiement. Il inclut aussi la multiplication des contrats courts, un accès limité à la formation, à l'encadrement managérial ou à la protection sociale. Certaines contraintes organisationnelles, telles que le travail de nuit, travail le week-end, délais serrés, sous-effectifs ou arrêts de production non planifiés, peuvent aggraver ce risque.

Ces situations peuvent avoir des effets sur les droits, la santé mentale et la qualité de vie des collaborateurs, en générant stress, fatigue et déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

HR7 – Risque d'atteinte à l'éthique

Le risque d'atteinte à l'éthique correspond à possibilité que surviennent, au sein ou autour de l'organisation, des comportements ou pratiques contraires aux lois, aux réglementations ou aux principes éthiques. Il peut se manifester par de la corruption active ou passive, du trafic d'influence, de la fraude, du détournement de fonds, du favoritisme ou des conflits d'intérêts. Ces situations peuvent se produire dans les relations commerciales, financières, opérationnelles ou sociales et impliquer des collaborateurs. Certaines fonctions ou activités peuvent être plus exposées à ce risque. Le niveau d'exposition peut également varier selon les zones géographiques.

De telles atteintes peuvent entraîner des impacts financiers, juridiques, réputationnels et organisationnels pour une entreprise.

4.8.4.2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

L'évaluation s'appuie notamment sur des audits internes annuels menés par la Direction de l'Audit Interne auprès des entités, ainsi que sur des revues de conformité et un suivi assuré localement par l'ensemble des managers. Ces derniers veillent au respect des exigences internes et à la conformité des comportements de leurs collaborateurs avec les principes énoncés dans le Code de conduite. La Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable assure le suivi des sanctions disciplinaires appliquées localement en cas de violation du Code. Le réseau Conformité joue également un rôle essentiel dans ce processus en assurant un relais opérationnel, permettant d'évaluer l'application effective des dispositifs et de contribuer à leur amélioration continue. Les résultats issus de l'ensemble de ces contrôles alimentent un cycle permanent d'ajustement, de prévention et de renforcement du dispositif.

De plus, l'enquête *Pulse*, menée une fois par an, constitue l'un des principaux outils permettant à OPmobility de recueillir les retours des collaborateurs sur leur bien-être et les pratiques internes. Pour l'édition 2025, le taux de participation a atteint un niveau record de 80 %. Les résultats montrent une bonne communication et compréhension de la stratégie d'OPmobility et du rôle que chacun joue dans la transformation (83 %). Une très forte proportion des employés (76 %) pense effectuer un travail intéressant et valorisant et reçoit le support attendu de ses pairs et managers dont le soutien et la communication sont très bien perçus (79 %). À la suite de la communication des résultats, les managers ont défini des plans d'amélioration.

Enfin, le mécanisme d'alerte complète l'évaluation en permettant de signaler, de manière sécurisée et confidentielle, toute préoccupation relative aux droits humains, afin d'assurer un traitement approprié et un suivi des actions correctives.

4.8.4.3 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

Les mesures de prévention et d'atténuation mises en place par OPmobility reposent sur un ensemble de politiques, de dispositifs de gouvernance, de mécanismes de contrôle et de programmes de formation visant à prévenir les risques liés aux droits humains et à promouvoir un environnement de travail éthique, inclusif et conforme aux exigences légales et internationales. Le Groupe a formalisé l'ensemble de ses engagements en matière de respect des droits humains dans sa Politique droits humains, applicable à l'ensemble de sa chaîne de valeur, dont la dernière mise à jour date de 2025.

Les actions de prévention et d'atténuation concernent les domaines suivants :

Cadre éthique et gouvernance

Le Code de conduite, disponible en 22 langues, constitue le socle du dispositif éthique sur l'ensemble des sites et des sociétés contrôlées par BurelleSA. Remis à chaque nouvel employé et accessible sur les sites intranet et Internet du Groupe, il définit les règles non négociables en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de diversité, de santé et sécurité, d'environnement, ainsi que de lutte contre les discriminations, la fraude, la corruption et le trafic d'influence. Il précise également les comportements attendus de tous les collaborateurs : respect des règles éthiques et légales, protection des actifs et de l'image du Groupe, qualité et sécurité des produits. En cas de violation du Code de conduite, des sanctions disciplinaires sont prévues. Ce dispositif est complété par un Code de conduite dédié au droit de la concurrence, qui définit les standards de comportement attendus de l'ensemble des collaborateurs et fournit des recommandations pratiques.

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

Le Comité de Contrôle Interne et Conformité, qui regroupe les Directions Ressources Humaines, Finance, Conformité, Risques et Audit Interne, pilote les politiques et actions en matière d'éthique et de conformité et s'appuie sur un réseau mondial de correspondants Conformité.

Dans une logique de prévention de l'évasion fiscale, OPmobility s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays non coopératifs ni à utiliser des structures dépourvues de substance économique. En cas de violation du Code de conduite, des sanctions disciplinaires sont prévues.

Diversité, inclusion et égalité professionnelle

La lutte contre les discriminations est inscrite dans le Code de conduite et portée par la Politique diversité, équité & inclusion (D&EI) qui couvre les enjeux de genre, d'interculturalité, d'intergénérationnel et de handicap (voir *ESRS S1*).

OPmobility renforce ses actions de prévention à travers des formations dédiées à la diversité, à l'équité et aux biais inconscients, ainsi que par des mesures favorisant la mobilité interne et la progression professionnelle des femmes. Le Groupe s'engage également à réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes grâce à un budget spécifique. Le développement du *leadership* féminin est soutenu par le programme Women Leadership et par le réseau *WoMen on the Move*, actifs sur l'ensemble des sites et moteurs de nombreuses actions de sensibilisation, notamment lors de la Journée internationale des droits des femmes.

Chaque année, les temps forts interculturels, intergénérationnels et liés au handicap sont célébrés à travers des événements organisés sur les sites et des challenges globaux (sur la plateforme United Heroes), mobilisant plusieurs milliers de collaborateurs. L'inclusion des personnes en situation de handicap est renforcée par la présence de relais handicap au sein des CSE et par le soutien de sponsors opérationnels.

En complément, le Groupe a instauré en 2024 un congé parental universel garantissant des droits équitables à l'ensemble des collaborateurs, quel que soit leur pays. Ce dispositif comprend 24 jours de congé parental rémunéré et 16 semaines de congé maternité payées.

Rémunération équitable et avantages sociaux

OPmobility déploie une Politique de rémunération et d'avantages sociaux fondée sur l'équité, des critères objectifs et la reconnaissance de la performance, alignée sur les pratiques des marchés locaux et pleinement conforme aux législations applicables. Cette politique repose sur un cadre Groupe harmonisé, un système d'information RH unique, le respect du salaire minimum dans chaque pays et l'analyse régulière des écarts de rémunération, donnant lieu à des plans d'actions correctifs.

Des avantages complémentaires sont proposés selon les pays et les législations en vigueur, incluant notamment des dispositifs d'intéressement, de protection sociale et de retraite complémentaire.

Bien-être et soutien psychosocial

Dans le cadre du pilier *Act for People* du programme ACT FOR ALL™, OPmobility a mis en place dès 2020 un *Employee Assistance Program* (EAP). Ce dispositif offre à l'ensemble des collaborateurs et aux membres majeurs de leur famille un accès gratuit, anonyme et confidentiel à une ligne d'écoute et de soutien psychologique, disponible en 19 langues et assurée par un prestataire extérieur spécialisé.

Le Code de conduite engage OPmobility et ses collaborateurs à prévenir et à proscrire toute forme de harcèlement, ainsi que tout comportement portant atteinte à la dignité des personnes. Il rappelle également l'interdiction de toute discrimination fondée notamment sur le sexe, l'identité de genre, la couleur de peau, l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle, la religion, les opinions politiques, la situation familiale, la grossesse ou le handicap.

Protection des données à caractère personnel

OPmobility a formalisé ses engagements en matière de protection des données personnelles dans sa Politique de protection des données Personnelles. En Europe, la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'appuie sur une organisation dédiée : un *Data Protection Officer* interne pilote la démarche avec le support d'un réseau de correspondants dans chaque pays. Cette organisation permet d'intégrer les principes de protection des données dès la conception des projets (*Privacy by design*).

Le Groupe participe à plusieurs associations de référence telles que le CLUSIF ⁽¹⁾, le CESIN ⁽²⁾, le CIGREF ⁽³⁾ et l'AFCDP ⁽⁴⁾. Ces réseaux facilitent le partage d'informations sur les incidents observés, les bonnes pratiques et les évolutions technologiques. L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) est également une source d'information essentielle pour anticiper les menaces émergentes.

Le développement d'une culture cybersécurité constitue un axe essentiel de prévention. Le programme Be Security Smart, lancé en 2025, sensibilise l'ensemble des collaborateurs et leur donne les moyens de protéger les actifs numériques du Groupe.

Dans une logique d'amélioration continue, OPmobility évalue le niveau de maturité cybersécurité de ses sites industriels et complète cette démarche par des audits externes. À ce jour, 61 sites sont certifiés selon la norme TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*), référence dans l'industrie automobile.

(1) Club de la Sécurité de l'Information Français.

(2) Club des Experts de la Sécurité de l'Information et du Numérique.

(3) Club Informatique des Groupes et Entreprises Français.

(4) Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel.

Conformité, anticorruption et intégrité des affaires

OPmobility a déployé un ensemble de dispositifs pour répondre à la loi française dite loi Sapin 2 (loi n° 2016-1691 en date du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique), comprenant :

- le Code de conduite disponible dans 22 langues ;
- un Code de conduite anticorruption et des Politiques relatives aux cadeaux et invitations, aux conflits d'intérêts, au parrainage et mécénat, à la gestion des relations avec les intermédiaires, ainsi qu'à la représentation d'intérêts ;
- des actions de formation et sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs ;

- un *Welcome package* destiné aux nouveaux employés, comprenant plusieurs e-learning obligatoires dont le module Code de conduite. Toute nouvelle traduction déclenche une remise à niveau pour les cadres des pays concernés. Cela permet d'assurer la connaissance des engagements éthiques du Groupe à propos du respect du droit de la concurrence, la gestion des conflits d'intérêts, la présentation du mécanisme d'alerte et les sanctions disciplinaires appliquées en cas de non-conformité ;
- un e-learning anticorruption, disponible en 23 langues et mis à jour en 2025, suivi par tous les cadres ainsi que par les non-cadres des fonctions exposées (achats, ventes, logistique, finance) ;
- un ensemble de politiques et procédures et de contrôles.

4.8.4.4 SUIVI DES INDICATEURS

Risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs
HR1 – Atteinte à la liberté syndicale, à la négociation collective, à la liberté d'expression et dégradation du dialogue social	● Politique droits humains ● Mécanisme d'alerte	
HR2 – Discrimination à l'embauche et dans l'emploi	● Politique droits humains ● Politique ressources humaines ● Politique de rémunération ● Contrats VIE, partenariats écoles ● Politique <i>diversity & equity impact</i> ● Mission Handicap France ● Programme Woman Leadership ● Enquête Pulse ● Congé parental payé universel ● Ligne d'écoute/soutien psychologique	Diversité, inclusion et égalité professionnelle ● Nombre de stagiaires, apprentis, <i>Graduate Program</i> et VIE : 1 248 ● Nombre de femmes dans les effectifs du Groupe : 8 769 ● Part de femmes Ingénieures et Cadres : 26 % ● Part de femmes <i>Senior Executive</i> : 28 % ● Nombre d'incidents de discrimination/harcèlement : 14 ● Montant des amendes, des pénalités et des indemnités pour des dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et plaintes déposées : 0
HR3 – Harcèlement moral et sexuel	● Politique droits humains ● Code de conduite ● Mécanisme d'alerte ● Enquête Pulse ● Ligne d'écoute et de soutien psychologique	Éthique ● Nombre de personnes ayant été formées au Code de conduite fin 2025 : 10 907
HR4 – Atteintes aux données personnelles	● Politique droits humains ● Politique sécurité des systèmes d'information ● Politique de protection des données Personnelles ● Formations cybersécurité ● Certification TISAX	Protection des droits de l'homme ● Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise : 0 ● Nombre de problèmes graves en matière de droits de l'homme et d'incidents liés au personnel qui constituent des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : 0
HR5 – Heures de travail excessives	● Politique droits humains ● Mécanisme d'alerte ● Enquête Pulse ● Ligne d'écoute et de soutien psychologique	Bien-être au travail ● Taux de participation à l'enquête Pulse : 80 % ● Nombre de collaborateurs ayant bénéficié du congé parental : 2 323
HR6 – Conditions de travail dégradées et précarisation professionnelle	● Politique droits humains ● Mécanisme d'alerte ● Enquête Pulse ● Ligne d'écoute et de soutien psychologique	Protection des données à caractère personnel ● Nombre de sites certifiés TISAX : 61 ● Nombre de collaborateurs formés à <i>Be Security Smart</i> : 12 435 en 2025
HR7 – Risque d'atteinte à l'éthique	● Politique droits humains ● Code de conduite ● Cartographie des risques de corruption ● Formations anti-corruption et Code de conduite ● Dispositif de contrôle et d'audits ● Politique fiscale	

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité des collaborateurs de l'ensemble de la chaîne de valeur d'OPmobility font partie de son ADN, traduisant un engagement ferme envers la protection de la vie et du bien-être de chacun. L'objectif principal est clair : garantir que chaque employé, sous-traitant et partenaire de sa chaîne de valeur, puisse rentrer chez lui en bonne santé et en toute sécurité, chaque jour. Le « zéro accident » n'est pas simplement une vision, mais une exigence. Cela se concrétise par des actions tangibles : sensibilisation continue de ses équipes, diffusion des bonnes pratiques et déploiement de méthodologies éprouvées sur l'ensemble de ses opérations. La certification systématique de ses sites selon la norme ISO 45001, référence internationale en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail reflète sa rigueur.

Au-delà de la prévention des accidents, OPmobility s'engage à réduire, de manière proactive et constante, l'exposition de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et communautés locales à tous les risques professionnels, industriels ou sanitaires. Cette approche englobe non seulement la sécurité des processus industriels, des déplacements professionnels et des produits, mais aussi la protection contre les actes de malveillance.

En tant qu'acteur engagé, le Groupe a fait de la santé et sécurité un réflexe universel qui implique tous les collaborateurs.

4.8.5.1 DESCRIPTION DES RISQUES BRUTS

La description des risques ci-dessous représente le risque brut, c'est-à-dire le risque en l'absence totale de dispositifs de maîtrise.

Santé et sécurité

HS1 – Accidents industriels	Le risque d'accidents industriels recouvre des événements pouvant survenir sur les sites de production et entraîner des atteintes à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi que des impacts sur les installations et la continuité des activités. Ces accidents peuvent inclure des incendies, des explosions ou d'autres événements liés aux procédés industriels. Ils peuvent résulter de facteurs tels que la présence de substances inflammables, des défaillances électriques, des conditions d'entreposage ou de manutention inadaptées, des équipements défectueux, l'utilisation de produits chimiques dangereux, la présence de poussières combustibles ou encore des erreurs humaines. Certaines activités présentent un niveau d'exposition plus élevé notamment les chaînes de peinture utilisant des solvants inflammables ou les environnements générant des poussières combustibles.
HS2 – Accidents du travail	Le risque d'accidents du travail concerne les situations où des collaborateurs peuvent être exposés à des événements portant atteinte à leur intégrité physique dans le cadre de leurs activités professionnelles. Sur les sites de production, il peut être lié à diverses situations : opérations de manutention, interventions de maintenance, travaux en hauteur ou utilisation d'équipements et de machines. Ces situations peuvent entraîner des blessures, pouvant aller de lésions mineures à des accidents plus sérieux. Ce risque est présent de manière récurrente dans les environnements industriels. Certains sites peuvent y être davantage exposés en raison de la nature des opérations, des volumes d'activité ou du niveau de maturité des dispositifs de prévention et de sécurité.
HS3 – Exposition des collaborateurs à des produits chimiques toxiques ou dangereux	Les activités industrielles peuvent impliquer l'utilisation, la transformation, le stockage ou l'élimination de substances chimiques présentant des propriétés toxiques, corrosives, inflammables ou irritantes. Lors de manipulations ou processus opérationnels, les collaborateurs peuvent y être exposés par inhalation, contact cutané ou ingestion accidentelle. Une exposition non maîtrisée peut engendrer des effets immédiats (irritations, brûlures, intoxications aiguës) ou des conséquences plus longues (troubles respiratoires, dermatologiques ou neurologiques, maladies professionnelles). Dans certains cas, une exposition répétée ou prolongée peut augmenter le risque de pathologies graves. Les phases de manipulation, de stockage, de transport interne, de maintenance ou d'élimination sont particulièrement sensibles. Les produits concernés incluent notamment des solvants, des peintures, des colles, des huiles, des agents de nettoyage ou d'autres substances générant des composés volatils. Au sein du Groupe, ce risque se concentre principalement dans les zones où les procédés impliquent des substances chimiques à potentiel dangereux, notamment lors de traitements de surface, d'applications de produits ou d'opérations de maintenance.

Santé et sécurité

HS4 – Exposition des collaborateurs et du voisinage à des nuisances sonores et olfactives	Les activités industrielles peuvent générer des nuisances sonores et olfactives, pouvant affecter la qualité de vie sur les sites de production et dans les zones environnantes. Elles peuvent résulter de procédés, d'équipements, de flux logistiques ou de traitements de matières et déchets. Sur le plan sonore, des niveaux de bruit élevés ou fluctuants peuvent altérer la concentration, le confort et le bien-être des collaborateurs. Une exposition prolongée peut entraîner des troubles auditifs ou accroître stress et fatigue. Les nuisances peuvent aussi se propager à l'extérieur, notamment par des mouvements de véhicules, des opérations de chargement/déchargement ou le fonctionnement d'équipements industriels. Sur le plan olfactif, certaines opérations ou substances peuvent dégager des odeurs perceptibles à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Elles peuvent être liées à des composés organiques volatils, des gaz ou des traitements de déchets, et générer une gêne pouvant nécessiter des actions de maîtrise pour éviter une perception négative par les collaborateurs et les riverains. Les situations à risque concernent principalement les zones de production mettant en œuvre des procédés mécaniques ou chimiques, les zones logistiques et les opérations de manutention ou de traitement de matières.
HS5 – Troubles musculosquelettiques (TMS)	Les TMS regroupent des affections touchant les muscles, articulations, tendons et structures associées, pouvant être liées aux conditions de travail. Ils sont généralement associés à des contraintes physiques répétées ou prolongées, des postures maintenues, des efforts soutenus, des gestes répétitifs ou des situations de manutention inadaptées. Les TMS affectent le confort, la mobilité et la capacité de travail des collaborateurs, et se manifestent par des douleurs, des gênes fonctionnelles ou une diminution de la performance. Les facteurs de risque existent aussi bien en production qu'en bureau. Au sein du Groupe, ce risque est présent dans les activités nécessitant des manipulations physiques répétées ou des gestes contraignants, ainsi que sur des postes administratifs avec une position assise prolongée.
HS6 – Atteinte à la sûreté des collaborateurs	Le risque d'atteinte à la sûreté correspond à la possibilité que des collaborateurs soient exposés à des situations mettant en danger leur intégrité physique ou psychologique, liées à des actes intentionnels ou accidentels. Il peut résulter de comportements violents, d'agressions, de menaces, d'intrusions, de troubles civils, de criminalité, ou d'autres événements pouvant affecter la sécurité, sur les sites comme lors de déplacements professionnels. Ce risque peut se manifester dans le cadre des activités, notamment lors de contacts avec des publics externes, de déplacements, ou dans des environnements présentant un niveau de risque sécuritaire plus élevé. La localisation géographique et le contexte local, peuvent également influencer l'exposition. Les impacts potentiels incluent des blessures, des traumatismes psychologiques, une altération du sentiment de sécurité, ainsi qu'une perturbation des activités.
HS7 – Risques psychosociaux	Les risques psychosociaux regroupent les facteurs liés à l'organisation, aux relations de travail et aux conditions d'emploi susceptibles d'affecter la santé mentale et le bien-être des collaborateurs. Ils peuvent entraîner du stress, une baisse de motivation, des tensions interpersonnelles ou des difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle. Une exposition prolongée peut contribuer à des troubles psychologiques ou à une altération du bien-être global. Les facteurs de risque peuvent être organisationnels (charge de travail, délais, incertitudes), relationnels (conflits, manque de soutien, situations de harcèlement) ou individuels (manque de ressources, fatigue, isolement). Ils peuvent aussi être influencés par des événements externes, des changements majeurs dans l'activité ou des périodes de forte sollicitation. Les conséquences potentielles incluent une dégradation de la qualité de vie au travail, une augmentation de l'absentéisme, une baisse de l'engagement et des effets sur la santé mentale si les facteurs de risque ne sont pas identifiés et traités.
HS8 – Installations inaccessibles, notamment aux personnes handicapées	Le risque d'inaccessibilité des installations concerne la possibilité que les bâtiments, les espaces de travail, les équipements ou les circulations ne permettent pas à tous les collaborateurs, y compris ceux en situation de handicap, d'accéder et d'utiliser les infrastructures dans des conditions adaptées. Cette inaccessibilité peut limiter l'autonomie, la mobilité et la capacité à réaliser les activités professionnelles dans des conditions comparables à celles des autres collaborateurs. Elle peut se manifester par l'absence ou l'insuffisance d'aménagements nécessaires. Dans certains cas, des contraintes liées à l'architecture, à l'organisation des espaces ou à l'absence de dispositifs de compensation peuvent également réduire l'accessibilité. Ce risque peut entraîner des difficultés d'intégration, une réduction de la participation aux activités de l'entreprise, ainsi que des limitations dans l'exercice des missions. Il peut également affecter la capacité de l'entreprise à répondre aux besoins spécifiques des collaborateurs et à garantir des conditions de travail équitables.

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.5.2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

OPmobility accorde une importance primordiale à l'évaluation des risques liés à la santé et sécurité, en témoigne les certifications de ses sites telles que les normes ISO 45001 ou IATF 16949. Des organisations et des processus dédiés sont en place depuis de nombreuses années, inspirés des meilleures pratiques industrielles. Ces mécanismes permettent d'assurer une conformité stricte aux exigences des clients et aux normes réglementaires grâce à une prévention efficace. La robustesse de ces dispositifs est régulièrement contrôlée à travers des audits internes rigoureux.

Les sites industriels du Groupe sont engagés dans des démarches de certification ISO 45001, qui structurent le système de management de la santé et de la sécurité au travail et intègrent systématiquement des plans d'actions correctives et d'amélioration continue. Le Groupe poursuit activement le déploiement de cette certification sur l'ensemble de ses sites. Les sites renseignent mensuellement leurs données HSE, consolidées au niveau Groupe. Les indicateurs suivis incluent notamment le nombre d'accidents du travail, les premiers soins, les taux de fréquence et de gravité, l'avancement de la certification ISO 45001 et le déploiement des formations sécurité. Ce pilotage permet d'assurer un suivi rigoureux de la performance et d'orienter les actions de prévention.

4.8.5.3 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

OPmobility fait de la santé et de la sécurité une priorité et inscrit ces enjeux au cœur du pilier *Act for People* de son programme ACT FOR ALL™. Le Groupe déploie une Politique santé et sécurité visant à prévenir les risques professionnels, protéger la santé physique et mentale des collaborateurs et promouvoir une culture de sécurité partagée à tous les niveaux de l'organisation.

Les actions de santé et la sécurité concernant tous les domaines d'actions du Groupe :

Sécurité et système de management de la santé et sécurité

La Politique santé et sécurité du Groupe repose sur un système de management structuré, piloté au niveau central et déployé de manière homogène sur l'ensemble des sites. L'engagement de la Direction Générale est formalisé par une Charte dédiée, et la performance sécurité est suivie à travers des indicateurs clés. Les managers sont formés à l'approche comportementale de la sécurité qui est mise en œuvre au travers des visites Top Safety, afin de renforcer le *leadership* sécurité et l'exemplarité managériale.

La Politique santé et sécurité repose sur l'application des 6 Non Négociables, définis à partir de l'analyse des accidents sérieux passés et couvrant les principaux risques opérationnels : circulation des piétons, port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), manipulation des charges en hauteur, utilisation des chariots élévateurs, maintenance et travail en hauteur.

La stratégie sécurité, grâce à l'identification, l'analyse et la maîtrise des risques, vise une réduction durable du T2 pour atteindre le zéro accident. Un suivi quotidien des accidents, des premiers soins et des presqu'accidents permet de mettre en œuvre rapidement des actions correctives et préventives.

La stratégie Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) du Groupe est pilotée par la Direction Ressources Humaines et du Développement Durable, validée par le Comité de Direction et déployée via un réseau mondial de responsables HSE. Des échanges réguliers de bonnes pratiques et la présentation des données HSE dans les Comités ACT FOR ALL™ contribuent à une amélioration continue et partagée de la sécurité à tous les niveaux de l'organisation.

Actions en faveur de la santé et du bien-être

Dans le cadre du programme ACT FOR ALL™, OPmobility encourage des actions collectives et individuelles visant à préserver la santé et le bien-être des collaborateurs, notamment à travers des campagnes d'information et de dépistage organisées sur les sites. Le Groupe soutient également des initiatives sportives et solidaires favorisant la prévention et la cohésion, telles que la participation à la course *Wings for Life* et le programme mondial de promotion du sport individuel déployé avec la plateforme United Heroes.

Dans la continuité du pilier *Act for People*, OPmobility a mis en place dès 2020 un *Employee Assistance Program* (EAP) offrant à l'ensemble des collaborateurs et aux membres majeurs de leur famille un accès gratuit, anonyme et confidentiel à une ligne d'écoute et de soutien psychologique, disponible en 19 langues et assurée par un prestataire extérieur spécialisé.

La Mission Handicap est pilotée par une personne dédiée, elle a pour objectif de collaborer avec divers interlocuteurs de terrain pour déployer des actions spécifiques. En 2025, un relai handicap a été nommé au sein des CSE (Comité Social et Économique) de chaque site. Deux sponsors au sein des Directions opérationnelles portent aussi les engagements du Groupe.

Formations à la santé et à la sécurité

La formation constitue un levier essentiel de la prévention chez OPmobility et participe à la maîtrise des risques physiques et psychosociaux.

Le programme Top Safety, déployé depuis 2004, vise à améliorer la performance sécurité par le développement des comportements et du *leadership* des managers. L'objectif annuel de visites de sécurité a été atteint en 2025 et reconduit pour 2026, confirmant la dynamique d'amélioration continue.

Le programme Stop 5, spécifiquement conçu pour les équipes de maintenance, permet quant à lui d'anticiper les situations à risque avant chaque intervention.

En parallèle, OPmobility a lancé sa première *Global Safety Campaign*, intitulée *Stay Alert Together*, diffusée en plusieurs langues à l'échelle du Groupe afin d'uniformiser les messages clés de prévention et d'accroître la vigilance collective.

Le Groupe développe également des modules de formation immersifs en réalité virtuelle 360°, destinés à sensibiliser aux risques liés à certaines interventions spécifiques. Grâce à ces outils innovants, 90 % des effectifs concernés ont été formés aux 6 Non Négociables. Des modules complémentaires sur les gestes professionnels, disponibles en libre-service sur la plateforme de formation et traduits en 18 langues, viennent renforcer cet apprentissage.

Ergonomie des postes de travail

L'ergonomie des postes de travail constitue un axe majeur de prévention des risques professionnels et de préservation de la santé des collaborateurs. Elle est intégrée de manière préventive lors de la conception de chaque nouveau poste et fait l'objet d'analyses correctives lorsque des situations à risque sont identifiées sur des postes existants. Les évaluations prennent en compte les contraintes posturales, le port de charges, les gestes répétitifs ainsi que les facteurs cognitifs liés à la complexité des tâches.

Un réseau de correspondants ergonomie, composé notamment d'ergonomes, de responsables HSE, de Directeurs de services et d'ingénieurs, échange régulièrement sur les bonnes pratiques. En 2025, les business groups ont adopté une méthodologie commune d'évaluation ergonomique basée sur un système de points, permettant une analyse homogène et transverse des postes de travail et une meilleure valorisation des actions mises

en œuvre. En 2026, l'objectif est de généraliser l'analyse des postes selon cette nouvelle méthodologie et de poursuivre l'amélioration des stations de travail dans l'ensemble des usines du Groupe.

Atteinte à la sûreté des collaborateurs

Afin de prévenir toute atteinte à la sûreté des collaborateurs et de limiter les risques auxquels ils pourraient être exposés, l'entreprise a mis en place un ensemble de dispositifs de protection adaptés, en particulier pour les situations de déplacement. Un contrat avec International SOS permet d'offrir aux employés un accompagnement complet avant, pendant et après leurs voyages d'affaires. Ce dispositif inclut un accès à des conseils spécialisés en matière de santé, de sûreté et de conditions de voyage, ainsi qu'à une assistance médicale disponible en continu. Ce système contribue ainsi à renforcer la prévention, la gestion des situations de crise et la protection globale des employés.

4.8.5.4 SUIVI DES INDICATEURS

Risque	Mesure d'atténuation (Politiques et Procédures)	Suivi des indicateurs
HS1 – Accidents industriels	- Politique sécurité - Audits assurance - Mise en place d'actions de prévention et de protection	
HS2 – Accidents du travail	- Politique sécurité - Formations Top Safety/Stop 5 - Norme ISO 45001 6 Non Négociables	
HS3 – Exposition des collaborateurs à des produits chimiques toxiques ou dangereux	- Politique sécurité - Norme ISO 45001 - Partenariat avec un tiers externe expert - Substitution des CMR 1A/1B	Accidents - Taux d'accidents du travail-salariés Tf2 (périmètre IFRS) : 0,55 - Taux d'accidents du travail-salariés Tf2 (périmètre économique) : 0,43 - Taux d'accidents du travail-Non-salariés Tf2 intérimaires (périmètre IFRS) : 1,23 - Nombre de personnes formées à Top Safety : 279 - Nombre de visites Top Safety : 4 en moyenne, par personne et par an. - Nombre de sites certifiés ISO 45001 : 87 %
HS4 – Exposition des collaborateurs et du voisinage à des nuisances sonores et olfactives	- Norme ISO 45001 - Cartographie sonore	Respect des collaborateurs et du voisinage à des nuisances sonores et olfactives Nombre de plaintes liées à des nuisances sonores et olfactives en 2025 : 0
HS5 – Troubles musculosquelettiques	Procédures d'ergonomie des postes de travail : évaluation, correction, formation	
HS6 – Atteinte à la sûreté des collaborateurs	- Contrat avec International SOS – ISOS, prodigue par exemple des conseils médicaux, sur la sûreté ou le voyage à l'égard des collaborateurs - Politiques Groupe et locales voyage - Standard sûreté pour le périmètre Amérique	Conditions de travail - Taux de rotation du personnel : 22 % % des sites ayant une campagne de santé : 94 %
HS7 – Risques psychosociaux	- Safety Charter - Ligne d'écoute	
HS8 – Installations inaccessibles, notamment aux personnes handicapées	Mission Handicap France, actions déployées sur l'ensemble des entités du Groupe	

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.6 ENVIRONNEMENT

OPmobility s'est doté d'une Politique environnementale reposant sur une approche globale fondée sur la connaissance, la maîtrise et la réduction de ses impacts. Elle met en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique, protéger la biodiversité et encourager une gestion raisonnée des ressources naturelles.

Pour renforcer cette démarche et favoriser l'engagement des collaborateurs dans ce domaine, un programme d'e-learning (Climate School) aborde les thèmes importants du développement durable, ainsi que leur déclinaison chez OPmobility, mettant en valeur les initiatives telles que Top Planet ou les 6 Incontournables de l'environnement.

4.8.6.1 DESCRIPTION DES RISQUES BRUTS

La description des risques ci-dessous représente le risque brut, c'est-à-dire le risque en l'absence totale de dispositifs de maîtrise.

Environnement

ENV 1 – Pollution atmosphérique, de l'eau, des sols et sonore	Le risque de pollution concerne des rejets de substances ou d'émissions dans l'environnement susceptibles d'altérer la qualité de l'air, de l'eau ou des sols, ou générer des nuisances sonores. Il peut résulter des activités industrielles, des procédés de production, des opérations logistiques ou de la gestion des déchets. La pollution atmosphérique se traduit par des émissions de composés volatils, de particules ou d'autres polluants. La pollution de l'eau concerne les rejets susceptibles de modifier la qualité des eaux. La pollution des sols peut provenir de fuites, de déversements, de dépôts ou d'une gestion non maîtrisée des substances. La pollution sonore est liée aux équipements et opérations, susceptibles de générer du bruit. Ces nuisances peuvent avoir des impacts sur la faune, les écosystèmes locaux et la qualité de vie des personnes à proximité des sites. Ce risque dépend des activités, des sources d'émissions, des dispositifs de maîtrise.
ENV 2 – Mauvaise gestion de la ressource en eau	Ce risque concerne un usage non maîtrisé ou insuffisamment optimisé entraînant une consommation excessive ou une pression accrue sur les ressources en eau locales. Il peut résulter d'un manque de suivi, d'optimisation ou de prévention des pertes ou fuites. Une consommation inadaptée peut fragiliser les ressources locales, accroître la vulnérabilité en cas de sécheresse ou de restrictions et exercer une pression sur les nappes, les écosystèmes et les usages locaux. Ce risque est lié à l'intensité des procédés, de l'efficacité des systèmes de refroidissement, du contrôle des pertes et de l'entretien des installations et peut être amplifié par des conditions climatiques, des contraintes réglementaires ou la disponibilité locale en eau.
ENV 3 – Contrôle insuffisant des émissions de GES (scopes 1 et 2)	Ce risque se réfère à une situation où l'entreprise ne déploie pas suffisamment d'actions, de dispositifs ou de stratégies pour mesurer, maîtriser et réduire ses émissions directes et indirectes liées à l'énergie. Cette insuffisance peut résulter d'un suivi des consommations limité, d'objectifs absents, de technologies inadaptées, d'investissements insuffisants ou d'une gouvernance environnementale peu structurée. Les émissions de Scope 1 (émissions directes liées aux sources détenues ou contrôlées par l'entreprise) et de Scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie achetée) doivent être maîtrisées pour limiter l'empreinte carbone. Ce risque dépend des consommations d'énergie, du mix énergétique et de l'efficacité des actions de réduction. Une gestion insuffisante accroît l'impact climatique et expose à des risques réglementaires, économiques et réputationnels.
ENV 4 – Atteinte à la biodiversité, perturbation ou destruction des habitats naturels	Ce risque se réfère aux impacts potentiels des activités industrielles sur les écosystèmes, pouvant entraîner la dégradation ou la perte d'habitats, la diminution des espèces et l'altération des services écosystémiques. Les pressions peuvent provenir de l'artificialisation des sols, de la pollution, de la consommation de ressources, des émissions liées au changement climatique, ou de substances affectant les organismes vivants. L'exposition au risque dépend de la localisation des sites, de la sensibilité des milieux environnants et des procédés mis en œuvre. Elle peut être renforcée par des rejets susceptibles de se disperser ou par des pressions cumulées sur les écosystèmes.
ENV 5 – Mauvaise gestion des déchets non dangereux	Ce risque correspond à une situation où la production, la collecte, le tri, le stockage, le transport ou l'élimination ne sont pas réalisés conformément aux exigences réglementaires. Il peut résulter d'un manque de maîtrise des volumes, d'un tri insuffisant, d'un stockage inadapté ou du recours à des filières de traitement non conformes ou peu optimisées. Les déchets non dangereux comprennent les emballages, les déchets de production, de bureau ou de maintenance. Leur mauvaise gestion peut entraîner des impacts environnementaux, des risques de non-conformité et des surcoûts. Ce risque augmente lorsque les filières de traitement locales sont limitées, que les pratiques de tri ou de valorisation sont insuffisantes, ou que les volumes dépassent les capacités de gestion. Il dépend aussi de l'organisation des flux de déchets, de l'accès au recyclage et des exigences locales.

Environnement

ENV 6 – Gestion inadéquate des produits toxiques/chimiques ou des déchets dangereux

Ce risque concerne une gestion inadéquate du stockage, de la manipulation, du transport ou de l'élimination de produits et déchets dangereux, ne respectant pas les exigences réglementaires. Les produits et déchets dangereux peuvent présenter des propriétés toxiques, corrosives, inflammables ou persistantes. Une telle situation peut conduire à des incidents affectant la santé des collaborateurs, l'environnement ou la conformité réglementaire.

Ce risque est accru en cas de traçabilité insuffisante, de procédures incomplètes, de capacités de stockage limitées ou de contrôles irréguliers. Il peut aussi être amplifié lorsque les filières locales de traitement sont limitées. Dans le Groupe, il concerne les activités utilisant des produits chimiques ou générant des déchets dangereux.

4.8.6.2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

OPmobility a mis en place une Procédure structurée d'évaluation des risques environnementaux, intégrée à son système de management environnemental et à ses démarches de certification. S'appuyant notamment sur les exigences de la norme ISO 14001, cette approche vise à identifier, analyser et maîtriser les impacts potentiels liés aux activités industrielles du Groupe. Elle repose sur des audits réguliers, un suivi opérationnel des installations et des plans d'actions correctives et d'amélioration continue, ainsi qu'une réduction durable des risques environnementaux sur l'ensemble des sites.

OPmobility accorde une importance majeure à la certification ISO 14001 et vise à certifier 100 % de ses sites. Tout nouveau site est intégré à la démarche, avec pour objectif d'être certifié dans les deux ans qui suivent l'acquisition.

Par ailleurs, une coordination entre les différents business groups pour assurer une cohérence dans les niveaux de maîtrise industrielle du réseau HSE.

4.8.6.3 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

OPmobility déploie une Politique environnementale responsable fondée sur le respect des principes internationaux et des réglementations applicables. Cette politique vise à réduire les impacts environnementaux significatifs du Groupe, notamment en matière d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources, de pollution, de gestion des déchets et de maîtrise des substances chimiques. Elle contribue directement à la gestion des risques physiques et de transition, liés au changement climatique, ainsi qu'à l'anticipation des évolutions réglementaires et des attentes des marchés.

Afin de réduire durablement son empreinte environnementale, OPmobility concentre ses actions autour de plusieurs leviers :

Le changement climatique

OPmobility s'engage à réduire significativement son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et a défini une trajectoire climat ambitieuse visant la neutralité carbone à long terme. Cette trajectoire a permis d'atteindre la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 dès 2025, sur l'ensemble des activités du Groupe, y compris l'activité Lighting. Elle prévoit une réduction de 30 % des émissions du Scope 3 d'ici 2030, ainsi que la neutralité carbone sur les scopes 1, 2 et 3 à l'horizon 2050, sur la base de 2019 comme année de référence.

Ces engagements sont opérationnalisés à travers le programme ACT FOR ALL™.

En complément de cette feuille de route climat, OPmobility a identifié des domaines d'actions afin de réduire son empreinte environnementale comme :

- l'intégration accrue de matériaux recyclés ;
- la réduction de l'empreinte environnementale de la chaîne de valeur, en particulier celle liée aux fournisseurs ;
- l'éco-conception en partenariat avec les clients.

Prévention des pollutions, protection des milieux naturels et de la ressource en eau

OPmobility met en œuvre un dispositif de prévention et de contrôle des pollutions de l'air, de l'eau et des sols.

Les émissions atmosphériques sont régulièrement mesurées afin de vérifier la conformité réglementaire et d'adapter les installations lorsque nécessaire. Les chaînes peinture sont équipées d'incinérateurs, permettant de maîtriser significativement les émissions de composés organiques volatils (COV). L'efficacité est périodiquement contrôlée.

La gestion de l'eau repose sur l'optimisation des consommations, la détection et la correction rapide des fuites, ainsi que le contrôle des rejets. L'impact lié au prélèvement et à la consommation d'eau reste globalement limité, la majorité des sites industriels fonctionnant en circuit fermé. Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'est fixé un objectif de réduction de la consommation en eau : - 2,5 % de prélèvements en eau par million d'euros de chiffre d'affaires à fin 2026 par rapport à fin 2025.

OPmobility veille également à prévenir les rejets de granulés plastiques grâce à des systèmes de captation, des procédures de nettoyage renforcées et des actions de formation.

Ces engagements s'inscrivent dans les 6 incontournables de l'environnement, qui couvrent notamment la réduction des consommations d'eau, la maîtrise des fuites d'hydrocarbures ou de produits chimiques, ainsi que la prévention de la contamination des milieux par des granulés plastiques. Ils intègrent également trois autres consignes essentielles : la réduction des consommations d'électricité et de gaz, la préservation des ressources, les pratiques Green IT et le développement de la mobilité bas-carbone.

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

Gestion des déchets

OPmobility s'appuie sur des référentiels environnementaux (ISO 14001) et internes, notamment le programme Top Planet lancé en 2006, pour réduire les déchets à la source et favoriser leur réintégration dans les processus industriels. Les déchets de production suivent une filière conforme à la hiérarchie des modes de traitement, privilégiant le recyclage et la valorisation, puis l'incinération avec récupération d'énergie, et en dernier recours l'élimination des déchets ultimes.

Les sites encouragent la réutilisation ou la revente des matières résiduelles lorsque cela est possible, favorisant ainsi l'économie circulaire. Ces actions contribuent aux exigences imposant des taux croissants de matières recyclées dans les produits.

Gestion des produits chimiques

OPmobility applique strictement les réglementations nationales et locales relatives aux substances dangereuses ou très dangereuses. Des procédures d'approbation et de contrôle des substances sont intégrées à l'ensemble du cycle de fabrication, d'utilisation et de mise sur le marché des produits. Seuls les produits autorisés par la législation locale ou par le Groupe sont utilisés et doivent disposer de fiches de données de sécurité (FDS) à jour et accessibles. OPmobility interdit l'usage de substances CMR (catégories 1A et 1B) ainsi que des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) définies par le règlement REACH, sauf dérogation spécifique accordée conformément aux procédures internes du Groupe. Le stockage et la manipulation respectent strictement les prescriptions des FDS, les fûts et contenants sont mis en rétention afin d'éviter toute pollution. La chaîne de valeur est incluse dans le périmètre de suivi et de vérification.

Le Groupe s'appuie notamment sur le système IMDS ainsi que sur un partenaire tiers chargé d'identifier les substances présentes sur les sites. Ces dispositifs permettent de recenser et de quantifier les substances potentiellement dangereuses présentes dans les opérations, afin d'orienter les démarches de substitution ou de réduction, tout en garantissant la conformité aux réglementations locales et internationales. Certaines limites méthodologiques demeurent toutefois inhérentes aux activités du Groupe, en raison du volume important de pièces traitées.

OPmobility améliore en continu ses outils de traçabilité des substances afin de répondre aux exigences réglementaires, notamment celles de la taxonomie européenne. Les pièces contenant des substances préoccupantes font l'objet d'un suivi dédié, complété par des recherches visant à identifier des matières premières de substitution.

Économie circulaire

Le Groupe a déployé des mesures de prévention et d'atténuation ambitieuses en matière d'économie circulaire, reposant notamment sur l'éco-conception et le recours à des matériaux à faible impact environnemental. Cette démarche vise à optimiser l'empreinte environnementale des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. Elle a pour objectifs de réduire l'utilisation des ressources, en limitant dès la phase de conception la consommation de matières premières et d'énergie, et de garantir une gestion responsable de la fin de vie des produits en améliorant leur recyclabilité.

L'engagement du Groupe en faveur de l'économie circulaire s'inscrit dans le cadre du référentiel des 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre et Recycler) qui structure les actions mises en œuvre tout au long du cycle de vie des produits. À titre d'illustration, le Groupe agit sur le levier Réduire en diminuant les quantités de matières nécessaires à la production, notamment grâce à la réduction des rebuts, à l'optimisation des coefficients de transfert en peinture et à l'allègement des produits via l'éco-conception, tout en limitant les déchets générés par une meilleure réparabilité des produits non conformes en fin de ligne et par la réduction des consommables de process. Le pilier Réutiliser se traduit par l'intégration croissante de matières recyclées dans les nouveaux produits, représentant par exemple jusqu'à 30 à 40 % de matière recyclée pour un pare-chocs avant aujourd'hui. Enfin, OPmobility déploie des actions structurantes de Recycler, avec le recyclage des déchets de production ainsi que des solvants utilisés dans les activités de peinture, contribuant ainsi à limiter le recours aux ressources vierges et à renforcer la circularité des flux de matières.

Réseau des Sustainability Ambassadors

En 2021, OPmobility a lancé un réseau de *Sustainability Ambassadors*, qui rassemble aujourd'hui plus de 550 volontaires engagés, soutenus par un sponsor membre du Comité de Direction. Réuni chaque mois, les *Sustainability Ambassadors* sont engagés à informer en sensibilisant au développement durable, en relayant l'engagement environnemental du Groupe et en organisant des Fresques du Climat. Dans cet objectif, une vingtaine de *Sustainability Ambassadors* se sont formés à l'animation de cet atelier collaboratif.

Les deux autres missions des *Sustainability Ambassadors* sont de réunir des équipes motivées pour collaborer à des actions environnementales et déployer des projets qui font une différence visible en lançant des plans d'actions locaux.

Les *Ambassadors* sont encouragés à lancer des projets, mobiliser leurs collègues, et diffuser les résultats lors de réunions mensuelles. Grâce à cette dynamique, plusieurs sites ont mis en œuvre des actions concrètes telles que des collectes de déchets, des opérations de plantation, la gestion écologique des espaces verts (par exemple avec l'introduction de moutons) ou encore l'installation d'abris favorisant la biodiversité.

4.8.6.4 SUIVI DES INDICATEURS

Risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs
ENV 1 – Pollution atmosphérique, de l'eau, des sols et sonore	- Politique environnementale - Les 6 incontournables de l'environnement - Certification ISO 14001 - Réglementation REACH - Base de données sectorielles IMDS (<i>International Material Data System</i>)	
ENV 2 – Mauvaise gestion de la ressource en eau	- Politique environnementale - Les 6 incontournables de l'environnement - Certification ISO 14001 - Réseau de 550 <i>Sustainability Ambassadors</i> - Bibliothèque de bonnes pratiques	Émissions de CO₂ - Émissions en tonnes de CO₂eq (<i>market-based</i>) - Scope 1 : 82 078 ktCO₂ eq - Scope 2 : 8 062 ktCO₂ eq - Scope 3 : 29 068 920 ktCO₂ eq
ENV 3 – Contrôle insuffisant des émissions de GES (scopes 1 et 2)	- Politique environnementale - Les 6 incontournables de l'environnement - Certification ISO 50001 - Feuille de route de neutralité carbone alignée sur l'accord de Paris et validée par SBTi - Installations pour produire de l'énergie renouvelable et PPA - Réseau de 550 <i>Sustainability Ambassadors</i> - Programme e-learning Climate School - Audits énergétiques sur site - Bibliothèque de bonnes pratiques	Déchets - Total des déchets générés : 85,2 kilotonnes - Déchets recyclés et valorisés : 88 % Substances préoccupantes - Quantité totale de substances préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées : 11 949 tonnes - Quantité totale de substances extrêmement préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées : 116 tonnes
ENV 4 – Atteinte à la biodiversité, perturbation ou destruction des habitats naturels	- Politique environnementale - Certification ISO 14001 - Les 6 incontournables de l'environnement - Engagements Act4nature international - Réseau de 550 <i>Sustainability Ambassadors</i> - Programme e-learning Climate School - Audits spécifiques sur quelques sites ciblés - Eco-conception, allègement des véhicules, sélection de matériaux bas-carbone	Transition environnementale et gestion de l'eau - Nombre de visites de sites par les assureurs : 69 - Pourcentage de sites certifiés ISO 14001 : 92 % - Score Top Planet : 60 % - Nombre de sites industriels équipés pour générer de l'énergie renouvelable : 38 - Pourcentage de sites certifiés ISO 50001 : 44 %
ENV 5 – Mauvaise gestion des déchets non dangereux	- Politique environnementale - Certification ISO 14001 - Développement d'un réseau de 550 <i>Sustainability Ambassadors</i>	
ENV 6 – Gestion inadéquate des produits toxiques/chimiques ou des déchets dangereux	- Politique environnementale - Certification ISO 14001 - Réglementation REACH - Base de données sectorielles IMDS (<i>International Material Data System</i>)	

4.8.7 CHAÎNE DE VALEUR

En tant qu'acteur transnational opérant dans une pluralité de pays aux contextes sociaux et réglementaires variés, OPmobility est exposé à des risques significatifs liés au respect des conditions de travail et des droits humains tout au long de sa chaîne de valeur.

Le Groupe évolue dans certaines zones identifiées comme à risque par le *Global Slavery Index*, ce qui accentue le risque de violations des droits fondamentaux, notamment *via* ses fournisseurs, leurs partenaires commerciaux et les contrats de

sous-traitance. Bien qu'il applique des normes exigeantes pour garantir des conditions de travail conformes aux droits humains sur ses propres sites, ces risques externes nécessitent des contrôles rigoureux et des audits réguliers pour s'assurer de la conformité de l'ensemble de son écosystème.

Conscient de sa responsabilité, les initiatives mises en place traduisent la volonté du Groupe de conjuguer performance économique et respect des droits fondamentaux.

4.8.7.1 DESCRIPTION DES RISQUES BRUTS

La description des risques ci-dessous représente le risque brut, c'est-à-dire le risque en l'absence totale de dispositifs de maîtrise.

Chaîne de valeur

SC1 – Travail des enfants, non déclaré, forcé ou obligatoire au sein de la chaîne d'approvisionnement	Ce risque correspond à la possibilité que des pratiques contraires aux normes sociales et aux droits fondamentaux du travail surviennent chez des fournisseurs, sous-traitants ou partenaires. Il peut s'agir d'emploi de mineurs en dessous de l'âge légal, de travail sans déclaration ni contrat conforme, ou encore de situations de contrainte, de menace ou d'exploitation entravant la liberté de choix du travail. Ce risque s'accroît en cas d'absence de contrôle, de traçabilité ou de vigilance sur les conditions de travail, notamment dans des chaînes d'approvisionnement longues, fragmentées ou fortement externalisées ou lorsque certaines étapes proviennent de zones géographiques plus exposées. Les conséquences peuvent inclure des atteintes aux droits humains, des impacts réputationnels et un risque de non-conformité aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes.
SC2 – Pratiques commerciales contraires à l'éthique au sein de la chaîne d'approvisionnement	Ce risque renvoie à la possibilité que des fournisseurs ou partenaires adoptent des comportements non conformes aux standards éthiques et aux exigences légales, tels que de la corruption, des paiements ou avantages indus, des fraudes, des conflits d'intérêts non déclarés. Ce risque est renforcé dans des contextes de concurrence intense avec des niveaux de transparence limités ou en raison de vérification insuffisante des pratiques. Les intermédiaires, les prestataires de services, ainsi que les fournisseurs impliqués dans des marchés complexes peuvent présenter un niveau de risque plus élevé. Les conséquences peuvent inclure des risques juridiques et financiers, une perte de confiance des parties prenantes et des impacts réputationnels.
SC3 – Conditions de travail dégradées au sein de la chaîne d'approvisionnement	Ce risque se réfère à la possibilité que des travailleurs de fournisseurs, sous-traitants ou partenaires soient exposés à des environnements ne respectant pas les standards attendus en matière de santé, de sécurité ou de droits du travail. Il peut se manifester par des conditions physiques inadéquates, des pratiques de travail non conformes, ou des limitations dans l'exercice des droits fondamentaux des salariés. Ces situations apparaissent en l'absence de dispositifs de prévention et de protection suffisants, lorsque l'organisation du travail entraîne une charge excessive ou des durées de travail élevées, ou lorsque des procédés exposent les travailleurs à des risques sans mesures compensatoires. Elles peuvent également concerner des éléments liés aux droits sociaux, tels que la liberté d'association ou l'accès à une rémunération et des conditions d'emploi conformes. L'exposition à ce risque peut être accrue dans les chaînes d'approvisionnement longues, où les relations contractuelles sont complexes, où les exigences de contrôle et de transparence sont limitées, ou dans des zones géographiques où les standards sociaux sont plus difficiles à vérifier. Les conséquences potentielles incluent des impacts sur les travailleurs, des risques de non-conformité réglementaire et des enjeux de réputation.
SC4 – Dégradation de l'environnement, atteinte à la biodiversité et mauvaise gestion des ressources naturelles	Ce risque englobe les impacts des activités de l'entreprise sur le climat, les ressources naturelles et la biodiversité. Il se traduit par une pression sur les écosystèmes, une utilisation non durable des ressources, ainsi que par des perturbations pouvant affecter la qualité des milieux naturels. Ces impacts peuvent se manifester par des émissions de gaz à effet de serre ou d'autres polluants, d'une consommation excessive d'eau, d'énergie ou de matières premières, ou par des pratiques opérationnelles peu optimisées. Ils peuvent également résulter de perturbations d'habitats naturels, de la diffusion de polluants dans l'air, l'eau ou les sols, susceptibles d'affecter la faune et la flore. L'exposition à ce risque dépend notamment de la localisation et de la sensibilité des milieux environnants, des caractéristiques des procédés industriels et des besoins en ressources, en particulier lorsque celles-ci sont rares ou soumises à une pression accrue. Dans la chaîne de valeur, ce risque peut se matérialiser depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'aux opérations industrielles et à la gestion des déchets, en passant par les activités logistiques et la consommation d'énergie.

Chaîne de valeur

SC5 – Impacts sur les communautés locales au sein de la chaîne d'approvisionnement et non-respect de leur consentement préalable, éclairé et libre	Ce risque se réfère à la possibilité que des activités de fournisseurs ou sous-traitants affectent négativement les populations vivant à proximité de leurs sites. Ces impacts peuvent porter sur la qualité de vie, les moyens de subsistance, la santé, les ressources naturelles, ou encore les dimensions culturelles et sociales des communautés. Il se manifeste notamment lorsque les opérations modifient l'environnement local, exercent une pression sur les ressources, entraînent des changements d'usage des terres, ou perturbent les activités économiques et sociales existantes. Il peut également résulter d'un manque d'information, de transparence ou de consultation, en particulier lorsque le consentement libre et éclairé des communautés concernées n'a pas été recherché ou respecté.
SC6 – Utilisation et approvisionnement en minerais de conflit	Ce risque correspond à la possibilité que des matériaux intégrés dans la chaîne d'approvisionnement proviennent de zones où leur extraction ou leur commerce sont associés à des conflits armés, à des violations des droits humains ou à des pratiques illégales. Ces minerais (tels que l'étain, le tantale, le tungstène, l'or, le cobalt) peuvent être intégrés dans la fabrication de composants, de matières premières métalliques ou de produits électroniques, sans qu'il soit possible de garantir l'origine ou la traçabilité complète jusqu'aux sites d'extraction. Ce risque est accru lorsque la chaîne d'approvisionnement comporte plusieurs niveaux de sous-traitance, ou lorsque des fournisseurs opèrent dans des régions où les mécanismes de traçabilité et de contrôle sont limités. Les impacts potentiels incluent des risques de non-conformité réglementaire, des enjeux réputationnels et des conséquences sociales ou éthiques liées au risque de soutenir indirectement des pratiques illégales ou non responsables.
SC7 – Impact sur la santé et la sécurité des utilisateurs finaux des produits	Ce risque correspond à la possibilité que des composants conçus, fabriqués ou mis sur le marché par le Groupe causent ou contribuent à des atteintes à la santé ou à la sécurité des utilisateurs finaux, en raison de défauts de conception, de fabrication, de qualité, de conformité ou d'information, y compris dans des conditions d'usage prévisibles. Il peut se matérialiser en cas de défaut de conception affectant la résistance aux chocs, de mauvaise intégration d'un composant critique, d'utilisation de matières premières ou de substances non conformes, de défaillances de contrôle qualité, ou encore d'informations insuffisantes lors de la mise sur le marché (par exemple en cas de retard de rappel). Les utilisateurs potentiellement affectés sont les conducteurs, passagers et autres usagers de la route, en cas de défaillance susceptible de provoquer des blessures.

4.8.7.2 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

La Procédure d'évaluation de la chaîne de valeur d'OPmobility repose sur un dispositif structuré combinant audits fournisseurs, évaluations EcoVadis et mécanisme *Know Your Suppliers*. Ce dispositif vise à identifier, prévenir et atténuer les risques sociaux, environnementaux, éthiques et opérationnels susceptibles de survenir au sein des partenaires du Groupe.

Les audits menés auprès des fournisseurs et sous-traitants constituent un levier essentiel pour évaluer et renforcer leur performance globale, notamment en matière de qualité, de sécurité, de traitement des réclamations clients, et, plus largement, de respect des engagements formalisés dans la Charte fournisseurs. La fréquence et la profondeur des audits sont adaptées au niveau de risque associé à chaque partenaire, afin d'anticiper les dérives potentielles, de détecter rapidement les écarts et de mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Pour aller plus loin, OPmobility a mis en place en 2022 le mécanisme *Know Your Suppliers*. Il permet de réaliser des évaluations approfondies des fournisseurs à partir de critères définis annuellement et en partenariat avec EcoVadis (plateforme indépendante d'évaluation de la performance en responsabilité sociétale des entreprises – voir encadré ci-dessous). Grâce à cette plateforme commune à l'ensemble des business groups et consultable par tous les acheteurs d'OPmobility, les fournisseurs sont classés selon trois niveaux de risque : faible, moyen ou élevé. L'évaluation s'appuie sur cinq facteurs : le pays d'implantation, le

secteur d'activité, l'inscription éventuelle sur des listes de sanctions internationales, la présence de personnes politiquement exposées dans les organes de direction ou l'actionnariat et les controverses publiées.



EcoVadis est une plateforme indépendante d'évaluation de la performance en responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Sa méthodologie couvre un large périmètre de critères non financiers regroupés autour de quatre thématiques : l'environnement, le social et les droits humains, l'éthique et les achats responsables. Les fournisseurs sont ainsi évalués sur des problématiques essentielles en fonction de leur taille, de leur localisation et de leur secteur d'activité. Les performances sont notées entre 0 et 100 et les entreprises les mieux classées peuvent obtenir une médaille (bronze, argent, or ou platine), reflétant leur niveau d'engagement et de maturité en matière de RSE.

À titre d'exemple, OPmobility est évalué par EcoVadis ⁽¹⁾ en tant que fournisseur avec une note de 80/100 et une médaille Gold, positionnant le Groupe parmi les 5 % des entreprises les mieux notées de sa catégorie.

(1) <https://recognition.ecovadis.com/1qkS0kcwkS5n6THgW-dDw>

4.8.7.3 MESURES DE PRÉVENTION ET D'ATTÉNUATION

Grâce à son mécanisme *Know Your Suppliers*, OPmobility évalue le niveau de risque de ses fournisseurs et les accompagne dans l'amélioration continue de leur performance en matière de développement durable. Les fournisseurs classés à risque faible font l'objet d'un suivi périodique. Ceux présentant un risque moyen sont tenus de s'engager dans une démarche d'évaluation approfondie visant à améliorer leur performance, notamment via la complétion du questionnaire EcoVadis. Les fournisseurs présentant un risque élevé doivent faire l'objet d'un plan de remédiation immédiat au risque d'être exclus des panels de consultation. Ces évaluations sont généralement conduites en partenariat avec EcoVadis et validées par le Comité Conformité Fournisseurs, qui avalise ces dernières solutions de remédiation. Il veille à la pertinence des procédures et processus en vigueur, valide les critères d'évaluation et définit la feuille de route relative au développement durable des fournisseurs.

Les principes du dispositif *Know Your Suppliers* s'appuient sur les engagements du Groupe et s'inscrivent dans ses référentiels internes, notamment le Guide des achats durables. Ce guide constitue le cadre de référence pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et précise les attentes d'OPmobility en matière de pratiques responsables. Il présente aux acheteurs et aux fournisseurs les principes éthiques et les engagements sociaux et environnementaux qu'OPmobility entend promouvoir, en cohérence avec ses valeurs et sa stratégie de durabilité. Ce document précise les comportements attendus des partenaires, notamment en matière de respect des droits humains, de conditions de travail, de santé et de sécurité et de protection de l'environnement. Sa dernière mise à jour en 2024, réitère l'encouragement à l'égard des fournisseurs à réduire leur empreinte carbone, à intégrer des logiques de circularité et à optimiser la gestion des ressources, afin de contribuer à une chaîne de valeur plus durable.

En matière de droits humains, chaque fournisseur est tenu de signer la Charte fournisseurs, qui constitue depuis 2016 un premier niveau de maîtrise des risques avant toute relation commerciale. Elle s'appuie sur des référentiels internationaux reconnus, parmi lesquels la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et ses pactes complémentaires, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes directeurs de l'OCDE.

À ce titre, les fournisseurs s'engagent notamment à respecter le droit de la concurrence, les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi que les droits humains et les conditions de travail. Ces engagements incluent l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination en matière d'emploi et de conditions de travail, la garantie de l'égalité de rémunération, le respect de la liberté syndicale et la protection du droit syndical, ainsi que le maintien d'un environnement de travail sûr et sain. En cas de manquement constaté, OPmobility peut exiger des mesures correctives ou, le cas échéant, procéder à la résiliation de tout ou partie de la relation contractuelle.

Minerais du conflit

OPmobility a mis en place des moyens d'atténuation et de prévention visant à limiter les risques liés à l'utilisation de minerais provenant de zones de conflit au sein de sa chaîne de valeur. La démarche du Groupe repose sur l'intégration de principes de diligence raisonnable dans ses processus d'achats et le respect de cadres réglementaires ou de référentiels internationaux reconnus tels que :

- la règle 13P-1 de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) des États-Unis, exigeant la divulgation et la diligence raisonnable sur l'approvisionnement en minéraux tels que l'or, le tantale, l'étain, le tungstène, le cobalt et le mica provenant de régions en conflit ;
- le « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque » visant à la transparence sur l'origine de ces minéraux, en particulier l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, communément appelés « minéraux du conflit », afin d'exclure des chaînes d'approvisionnement les fonderies et raffineries qui pourraient financer ou soutenir les actes inacceptables de certaines organisations (traite des êtres humains, esclavage, travail forcé, travail des enfants, torture et crimes de guerre dans les régions touchées par des conflits).

Ces engagements sont formalisés à travers plusieurs politiques internes, dont une Politique Groupe dédiée aux minerais responsables, qui précise les exigences en matière de traçabilité, de transparence et de contrôle de l'origine des minerais utilisés dans les produits d'OPmobility.

Cette politique s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement. OPmobility demande à ses fournisseurs d'identifier les minerais concernés, de mener leurs propres démarches de diligence raisonnable et de communiquer des informations fiables sur l'origine des matières premières. À cet effet, le Groupe utilise deux outils de *reporting* afin de collecter et d'analyser les données relatives aux minerais du conflit :

- le *Conflict Minerals Reporting Template* (CMRT) couvrant l'or, le tantale, l'étain et le tungstène ;
- le *Extended Minerals Reporting Template* (EMRT) pour couvrant le cobalt, le mica, le cuivre, le graphite, le lithium et le nickel.

En cas de non-conformité persistante ou de risque élevé non maîtrisé, des actions adaptées peuvent être prises.

Santé et la sécurité des utilisateurs finaux des produits

Afin de garantir la santé et la sécurité des utilisateurs finaux, les business groups ont mis en place des organisations et des processus dédiés à la qualité des produits, reposant sur des standards éprouvés dans l'industrie automobile et visant à prévenir, détecter et corriger immédiatement toute non-conformité. Leur efficacité est régulièrement vérifiée par des audits internes annuels et des audits clients, et l'ensemble des centres de développement et des usines du Groupe font l'objet d'une procédure de certification IATF 16949. Les risques associés relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une assurance spécifique. Par ailleurs, les matières premières et composants sont systématiquement contrôlés à leur réception et tout au long du processus de fabrication.

Il existe également certains mécanismes d'audit interne spécifiques au business group. Par exemple, C-Power fonde l'ensemble de ses processus sur la *risk-based thinking approach*. Cet outil de

management qui respecte les exigences de l'ISO 9001 et IATF a pour but de prévenir les atteintes potentielles, mais aussi d'appréhender le côté positif du risque afin d'identifier les opportunités qui pourraient possiblement en découler.

Du côté d'H₂-Power, la certification des produits ajoute encore davantage de protection aux utilisateurs finaux. Par exemple, celle concernant les *vessels* H₂ requiert des tests qualité par *batch* ce qui en assure la fiabilité tout au long de la durée de vie du produit.

Afin de renforcer la maîtrise et le traitement des problématiques qualité, OPmobility met également à disposition de ses clients un manuel qualité qui traite des problématiques produits, et inclut des mécanismes de gestion financière en cas de défaut. Un soutien continu est également assuré aux clients comprenant services de garantie, conseils et assistance. Ces engagements, gérés par les départements Qualité des business groups, sont complétés par un accord qualité formalisé avec les clients, garantissant une gestion des non-conformités fournisseurs et contribuant à assurer une protection optimale des utilisateurs finaux.

4.8.7.4 SUIVI DES INDICATEURS

Risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs
SC1 – Travail des enfants, non déclaré, forcé ou obligatoire au sein de la chaîne d'approvisionnement	- Guide des achats durables - Code de conduite - Charte fournisseurs - Évaluation EcoVadis - Visites et audits fournisseurs	
SC2 – Pratiques commerciales contraires à l'éthique au sein de la chaîne d'approvisionnement	- Guide des achats durables - Code de conduite - Charte Fournisseurs - Code de conduite droit de la concurrence - Démarche <i>Know Your Suppliers</i> - Évaluation EcoVadis - Visites et audits fournisseurs - Intégration de clauses RSE et éthique des affaires dans les contrats fournisseurs	
SC3 – Conditions de travail dégradées au sein de la chaîne d'approvisionnement	- Guide des achats durables - Code de conduite - Charte fournisseurs - Évaluation EcoVadis - Visites et audits fournisseurs	
SC4 – Dégradation de l'environnement, atteinte à la biodiversité et mauvaise gestion des ressources naturelles	- Charte fournisseurs - Guide des achats durables - Code de conduite - Évaluation EcoVadis - Visites et audits fournisseurs	Droits humains % des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche <i>Know Your Suppliers</i>, représentant les dépenses d'achats en euros de chaque business group : 95 %
SC5 – Impacts sur les communautés locales au sein de la chaîne d'approvisionnement et non-respect de leur consentement préalable, éclairé et libre	- Guide des achats durables - Code de conduite - Charte fournisseurs - Visites et audits fournisseurs	Respect l'environnement Nombre de fournisseurs disposant d'un score EcoVadis valide : 2 730
SC6 – Utilisation et approvisionnement en minerais de conflit	- Politique minerais du conflit - Guide des achats durables - Charte fournisseurs - Évaluation EcoVadis	
SC7 – Impact sur la santé et la sécurité des utilisateurs finaux des produits	- Code de conduite - Pilier excellence opérationnelle dans la stratégie du Groupe - Démarche qualité - Démarche innovation - Mise en place et le suivi des certifications - Audits internes et observations faites par les équipes dédiées au respect des protocoles qualité sur toute la durée de vie des projets, dans les usines OPmobility et chez les fournisseurs - Certification IATF 16949 - IMS <i>policy</i>	

4.8.8 MÉCANISMES D'ALERTE

OPmobility développe une politique volontariste en matière d'éthique et de conformité. Dans ce cadre, le Groupe a mis en place un système d'alerte permettant de signaler tout manquement dans ces domaines. Ce mécanisme est ouvert à l'ensemble des parties prenantes : salariés, collaborateurs externes ou occasionnels, fournisseurs et partenaires. Le lanceur d'alerte peut ainsi signaler en toute bonne foi toute conduite ou situation susceptible de constituer un sujet de préoccupation ou d'être contraire à l'éthique et à la conformité. La confidentialité des données, la protection contre toute forme de rétorsion et le respect strict des exigences réglementaires sont garantis à chaque étape.

4.8.8.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME D'ALERTE

Le mécanisme repose sur plusieurs canaux sécurisés et disponibles en continu, permettant aux collaborateurs comme aux parties prenantes externes de signaler une situation de manière simple, confidentielle ou anonyme. Un site multilingue et indépendant, opéré par NAVEX, offre la possibilité de déposer un signalement à tout moment ; des lignes téléphoniques gratuites, accessibles 24h/24, 7j/7 et dans chaque pays, assurent une alternative en cas d'impossibilité technique ou matérielle d'utiliser le site Internet.

Ce système garantit une gestion des alertes dans le respect le plus strict de la confidentialité, permettant ainsi aux lanceurs d'alerte de signaler tout manquement potentiel sans crainte de représailles, et en conformité avec les législations locales. La prise en charge des signalements est rapide et structurée, assurant une réponse efficace et adaptée à chaque situation.

Des actions de communication régulières informent clairement les collaborateurs sur le dispositif d'alerte, ses garanties et son fonctionnement, afin qu'ils puissent l'utiliser en toute confiance.

Les modalités de saisie du système ont été présentées aux Instances Représentatives du Personnel compétentes. Ce système vient compléter les canaux classiques de signalement, tels que la hiérarchie ou le service Ressources Humaines, offrant ainsi une alternative sécurisée et accessible à tous les collaborateurs.

Les collaborateurs et les tiers ont la possibilité de signaler toute situation préoccupante :

- auprès de leur manager direct ou avec le manager de la personne mise en cause ;
- un site web multilingue dédié EthicsPoint : créé en 2024, ce dispositif indépendant est géré par NAVEX, et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- adresse e-mail : opmobility@ethicspoint.com ;
- lignes téléphoniques : numéros disponibles dans l'Addendum Local, et accessibles dans chaque pays 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- adresse postale : OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret.

Les lanceurs d'alerte peuvent également soumettre une alerte à des entités et institutions européennes ou aux autorités nationales compétentes directement. Les autorités compétentes peuvent varier d'une juridiction à une autre.

4.8.8.2 TRAITEMENT DES ALERTES

Un Comité dédié assure le suivi et le traitement des alertes. Ce Comité *ad hoc* est composé des Directions Conformité Groupe, Ressources Humaines et Audit Interne. Il étudie les alertes reçues, la nécessité de recourir à un tiers interne ou externe pour investiguer, décide des mesures à prendre, assure le suivi des actions et/ou clôture l'alerte. En cas d'enquête, le lanceur d'alerte et l'enquêteur auront la possibilité d'échanger par message par le biais d'EthicsPoint ou, si le lanceur d'alerte a choisi de révéler son identité, ces échanges peuvent également se faire par le biais de moyens de communication directs.

Les personnes chargées de la réception et de l'analyse des alertes sont spécifiquement formées, tant à l'utilisation de l'outil qu'aux bonnes pratiques de traitement et de documentation des signalements, ce qui limite les risques d'erreur, de retard ou de mauvaise gestion.

OPmobility évalue régulièrement l'efficacité, l'accessibilité et la fiabilité de son mécanisme d'alerte. La Direction de la Conformité collabore avec la Direction de l'Audit dans le cadre de leurs travaux relatifs au dispositif, dans le strict respect des limites nécessaires pour ne pas compromettre les enquêtes en cours ni révéler d'informations permettant d'identifier une personne. Un audit externe annuel, réalisé par les Commissaires aux Comptes du Groupe, évalue de manière indépendante l'efficacité de la ligne d'alerte.

L'analyse des retours d'utilisation et des observations issues de la pratique permet d'apprécier l'accessibilité du dispositif, son niveau de compréhension et la confiance accordée par les collaborateurs, et d'identifier les améliorations nécessaires. Ces évaluations successives garantissent un mécanisme d'alerte opérationnel, accessible et sécurisé, dans le respect absolu de la confidentialité des signalements et de la protection des auteurs d'alerte. Elles s'inscrivent dans une logique de transparence et d'amélioration continue.

Enfin, des procédures internes formalisées et des contrôles réguliers encadrent le traitement des alertes, assurant des délais appropriés, l'impartialité de l'analyse et, le cas échéant, la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires. Ces mesures permettent d'éviter que le dispositif d'alerte ne devienne difficile d'accès ou inefficace, et garantissent son bon fonctionnement.

Risque	Mesure d'atténuation (politiques et procédures)	Suivi des indicateurs
T1 – Recours inefficace ou impossible au mécanisme d'alerte	● Code de conduite ● Procédure relative au mécanisme d'alerte professionnelle	Nombre d'alertes reçues en 2025 : 126

QUI PEUT LANCER UNE ALERTE ?

Internes	Externes
Tous les employés (actuels ou anciens)	Fournisseurs, sous-traitants, clients et leurs employés
Les candidats	Entrepreneurs
Les mandataires sociaux	Travailleurs temporaires ou détachés
Les actionnaires	

Comment lancer une alerte ?

Auprès du manager Via la plateforme EthicsPoint disponible 24h/24 et 7j/7 Par e-mail : opmobility@ethicspoint.com	Via les lignes téléphoniques dédiées pour chaque pays (numéro sur EthicsPoint ou à la fin de la procédure) Adresse postale : OPmobility, Alerte Éthique, 1 allée Pierre Burelle, 92300 Levallois-Perret Auprès des entités et institutions européennes ou aux autorités nationales compétentes

4

QR code du site
du mécanisme d'alerte



QR code
de la procédure



4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4.8.9 DISPOSITIF DE SUIVI

4.8.9.1 SYNTHÈSE DES INDICATEURS

	Catégorie	Indicateurs	2023	2024	2025
Droits humains	Diversité et inclusion	Nombre de stagiaires, apprentis, <i>Graduate Program</i> et VIE	1 233	1 288	1 248
		Nombre de femmes dans les effectifs du Groupe	9 204	8 989	8 769
		Part de femmes Ingénieures et Cadres	24 %	25 %	26 %
		Part de femmes <i>Senior Executive</i>	24 %	23 %	28 %
		Nombre d'incidents de discrimination/harcèlement	-	3	14
		Montant des amendes, des pénalités et des indemnisations pour des dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et plaintes déposées	-	0	0
	Éthique	Nombre de personnes ayant été formées au Code de conduite	-	10 700	10 907
Droits humains	Protection des droits de l'homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise	-	0	0
		Nombre de problèmes graves en matière de droits de l'homme et d'incidents liés au personnel qui constituent des cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	-	0	0
	Bien-être au travail	Taux de participation à l'enquête <i>Pulse</i>	62 %	73 %	80 %
Droits humains	Protection des données à caractère personnel	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié du congé parental (en place depuis avril 2024)	-	-	2 323
		Nombre de sites certifiés TISAX	16	61	61
Santé et Sécurité	Accidents	Taux d'accidents du travail-salariés Tf2 (périmètre IFRS)	1,07	0,68	0,55
		Taux d'accidents du travail-salariés Tf2 (périmètre économique)	0,87	0,56	0,43
		Taux d'accidents du travail – Non-salariés (Tf2 intérimaires)	-	0,57	1,23
		Nombre de personnes formées à Top Safety	560	448	279
	Respects des alentours	Nombre de visites Top Safety par an	3,4 en moyenne, par employé	4 en moyenne, par employé	4 en moyenne, par employé
		Nombre de sites certifiés ISO 45001	71 %	85 %	87 %
		Nombre de plaintes liées à des nuisances sonores et olfactives	0	0	0
	Conditions de travail	Taux de rotation du personnel	22 %	26 %	22 %
		% des sites ayant une campagne de santé	85 %	98 %	94 %
	Émissions de CO ₂	Scope 1 en ktCO ₂ eq	80 625	80 524 ⁽¹⁾	82 078
Environnement	Émissions de CO ₂	Scope 2 <i>market-based</i> en ktCO ₂ eq	396 505	367 069 ⁽²⁾	8 062
		Scope 3 en ktCO ₂ eq	32 906 891	31 089 700	29 068 920
	Déchets	Total des déchets générés	90,2 kilotonnes	93,9 kilotonnes	85,2 kilotonnes
		Déchets recyclés et valorisés	86 %	88 %	88 %
	Substances préoccupantes	Quantité totale de substances préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées	-	13 261 tonnes	11 949 tonnes
		Quantité totale de substances extrêmement préoccupantes générées ou utilisées pendant la production ou achetées	-	134 tonnes	116 tonnes
	Transition environnementale et gestion de l'eau	Nombre de visites de sites par les assureurs	84	68	69
		Pourcentage de sites certifiés ISO 14001	92 %	87 %	92 %
		Score Top Planet	64 %	60 %	60 %
		Nombre de sites industriels équipés pour générer de l'énergie renouvelable	23	35	38
		Pourcentage de sites certifiés ISO 50001	44 %	39 %	44 %

	Catégorie	Indicateurs	2023	2024	2025
Chaîne de valeur	Droits humains	% des achats du Groupe évalués dans le cadre de la démarche <i>Know Your Suppliers</i> , représentant les dépenses d'achats en euros de chaque business group	95 %	95 %	95 %
	Respect de l'environnement	Nombre de fournisseurs disposant d'un score EcoVadis valide sur les sujets relatifs à la RSE	-	2 267	2 730
Transverse	Mécanisme d'alerte	Nombre d'alertes reçues	13	48	126

(1) Donnée modifiée suite à la prise en compte des fluides frigorigènes et autres gaz dans le Scope 1.

(2) Donnée modifiée car des certificats verts avaient été comptabilisés dans le Scope 2.

4.8.9.2 COMPTE RENDU DE MISE EN ŒUVRE 2025

En 2025, OPmobility a poursuivi et consolidé la mise en œuvre de son devoir de Vigilance, en renforçant son dispositif conformément aux exigences de la loi française et aux standards internationaux. Le Groupe a notamment révisé son Plan de Vigilance, intégrant une cartographie des risques qui identifie, évalue et hiérarchise spécifiquement les risques liés aux droits humains, à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à la chaîne de valeur. Élaborée de manière collaborative avec les équipes opérationnelles et les fonctions support, cette cartographie offre désormais une vision partagée et représentative des enjeux prioritaires du Groupe.

1. Droits humains et libertés fondamentales

En 2025, OPmobility a réaffirmé son engagement envers les droits humains et les libertés fondamentales, ancrés au cœur de son Code de conduite et de sa Politique droits humains, qui constituent le socle de la démarche de Vigilance du Groupe.

Au premier trimestre 2025, un observatoire Groupe a été créé pour cartographier, regrouper et analyser les risques de non-conformité, en s'appuyant sur un réseau de correspondants locaux. Placée sous le pilotage du directeur Global HR Labor Relations, cette instance se réunit chaque mois pour suivre les situations à risque et déclencher rapidement des actions correctives.

Du côté de l'éthique, le Groupe a renforcé ses capacités en augmentant la taille de l'équipe Conformité et mis à jour son Réseau Conformité, désormais composé d'environ cinquante relais (un représentant par pays et par business group).

En matière d'inclusion, OPmobility a atteint 40 % de recrutements féminins.

Sur le volet du handicap, un relai dédié a été nommé dans chaque CSE en 2025, ainsi que deux sponsors au niveau des Directions opérationnelles pour porter les engagements.

Enfin, dans un contexte de transformation accélérée, un Centre d'Expertise *Design organisationnel et Change Management*, a été lancé fin 2025 pour soutenir l'efficacité opérationnelle, le développement des compétences, l'engagement des équipes et contribution aux objectifs ESG.

2. Santé et sécurité

La sécurité reste au cœur des priorités du Groupe, avec pour ambition d'atteindre zéro accident. En 2025, cet engagement s'est traduit par des résultats remarquables : le taux de fréquence des accidents (Tf2) enregistrés sur 12 mois a atteint son niveau le plus bas depuis plus de 20 ans, s'établissant à 0,55, et

confirmant l'efficacité des mesures mises en œuvre. Ces progrès sont le fruit d'une stratégie proactive reposant sur deux axes majeurs : la conformité réglementaire, des règles strictes, la sensibilisation renforcée et des contrôles rigoureux.

L'année 2025 marque également le lancement de la première *Global Safety Campaign*, intitulée *Stay Alert Together*, sur l'ensemble du Groupe. Diffusée en plusieurs langues, cette initiative constitue une étape importante. Elle a pour but de promouvoir une vigilance partagée au sein des équipes pour impliquer l'ensemble des collaborateurs.

La cybersécurité a également été renforcée via le programme Be Security Smart, déployé en 2025, dans le but de sensibiliser et de donner à chaque collaborateur les moyens de protéger les actifs numériques du Groupe. Il intègre divers canaux de formation tels que des modules d'apprentissage en ligne, des campagnes de communication, des webcasts et des exercices de détection de phishing.

3. Environnement

Dans le cadre de la mise en place de la CSRD en 2025, le Groupe a fait évoluer l'évaluation de ses risques : l'analyse de double matérialité des risques ESG a été réalisée afin d'améliorer la prise en compte des impacts, risques et opportunités dans ce domaine.

En 2025, OPmobility a accéléré sa démarche environnementale en s'appuyant sur les bases renforcées posées en 2024, année durant laquelle le Groupe a fait évoluer l'analyse de ses risques : la cartographie des risques environnementaux a été entièrement refondue en intégrant les exigences de la CSRD, afin d'améliorer la précision de l'analyse des impacts et de l'aligner davantage avec les référentiels internationaux.

La formation ACT FOR ALL™ Climate School, déployé en 2024, a été complété en 2025 par de nouveaux modules consacrés à la biodiversité. Ces modules, accessibles à l'ensemble des collaborateurs, visent à renforcer la compréhension des enjeux climatiques et de biodiversité et à encourager des pratiques plus responsables.

L'année 2025 marque également une étape clé : l'atteinte de la neutralité carbone sur les scopes 1 & 2, conformément à la trajectoire climat du Groupe.

En complément, OPmobility s'est fixé un objectif de réduction des prélèvements en eau de -2,5 % par million d'euros de chiffre d'affaires d'ici fin 2026 (base 2025).

Pour renforcer le pilotage environnemental, un nouvel indicateur de recyclabilité, basé sur une méthodologie commune et concertée avec les business groups, a été déployé.

4. DURABILITÉ

Plan de Vigilance

4. Chaîne de valeur

En 2025, OPmobility a renforcé le pilotage de sa chaîne de valeur en s'appuyant sur des outils d'évaluation structurants et sur un dialogue régulier avec ses partenaires. Le Groupe utilise notamment la démarche EcoVadis. À ce titre, 2 730 fournisseurs du Groupe disposent en 2025 d'un score EcoVadis valide, ce qui contribue à une meilleure maîtrise des risques tout au long de la chaîne de valeur.

En parallèle, les audits internes ont évolué pour intégrer des critères ESG dans leurs grilles d'analyse, avec des rapports immédiats, et un rapport annuel permettant, lorsque cela est nécessaire, de définir et déployer des actions correctives adaptées.

4.8.9.3 PERSPECTIVES 2026

En 2026, OPmobility prévoit de renforcer sa trajectoire ESG en s'appuyant sur la montée en compétences, l'équité sociale, la prévention des risques et un pilotage rigoureux de sa chaîne de valeur.

Sur les droits humains et l'équité sociale, l'amélioration passera par un outillage des équipes et une harmonisation des pratiques. La Mobility University, amorcée en 2025 et pleinement opérationnelle début 2026, structurera le développement des compétences grâce à une gouvernance à quatre niveaux (Centre d'Expertise mondial et ses 15 académies métiers, Centres d'Expertise régionaux, Country Clusters, et les équipes Formation & Développement des business groups). Elle accompagnera l'évolution des métiers et consolidera l'excellence opérationnelle. En parallèle, OPmobility prépare la mise en œuvre de la directive européenne sur la transparence des rémunérations, dont l'application interviendra après sa transposition par les États membres à partir de mi-2026. Cette évolution constitue une opportunité pour améliorer l'information des collaborateurs et réduire les écarts de rémunération grâce à une approche structurée. Le Groupe poursuivra aussi le rapprochement progressif des pratiques locales pour offrir une expérience plus homogène entre entités d'un même pays et faciliter la mobilité interne (par exemple, rapprochement de dispositifs de santé au Brésil, aux États-Unis et au Mexique), tout en maintenant la compétitivité salariale au moyen d'enquêtes régulières.

Les actions en faveur de la diversité se renforceront en 2026 avec la nomination d'un ambassadeur diversité sur chaque site, le lancement de deux *Graduate programs (Industrial et Engineering)* dans cinq pays à fort potentiel afin d'accroître la féminisation des métiers techniques, et la mise en place d'objectifs diversité annuels pour l'ensemble des managers. Par ailleurs, le Groupe a prévu de recruter, en 2026, un Directeur Diversité, Équité & Inclusion chargé de définir et déployer la stratégie diversité avec le soutien de deux sponsors issus du Comité de Direction Groupe.

En matière de santé et sécurité, OPmobility entend accélérer l'amélioration des conditions de travail en généralisant l'analyse ergonomique et la modernisation des outils de prévention. Une méthodologie commune d'évaluation des contraintes ergonomiques, adoptée en 2025, permet désormais d'identifier plus finement les facteurs de risques grâce à un système de points et de valoriser les actions réduisant ces contraintes. L'enjeu en 2026 sera de déployer cette nouvelle grille d'analyse sur l'ensemble des sites industriels et d'améliorer les postes de travail en conséquence, avec des formations dédiées. Dans le prolongement des tests d'exosquelettes réalisés sur de nombreux sites et de la première phase de développement finalisée en 2025, OPmobility franchira en 2026 une nouvelle étape grâce à l'arrivée d'un prototype actif, conçu avec un consortium. Plus puissant et offrant une meilleure mobilité, il sera ajusté en continu à partir des retours des opérateurs et des tests sur sites.

Concernant l'environnement, OPmobility entend consolider en 2026 les acquis de sa trajectoire climatique en pérennisant la neutralité carbone atteinte en 2025 sur les scopes 1 et 2 tout en amplifiant son impact. Le Groupe prévoit d'accroître la production d'énergie renouvelable sur ses sites et de sécuriser des contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable (PPA et *virtual PPA*). Les efforts de sobriété se poursuivront avec un objectif de réduction de 1 % du ratio d'efficacité énergétique (kWh/M€) dans chaque business group d'ici fin 2026.

La préparation aux risques de transition sera également renforcée grâce à la poursuite des travaux engagés avec IF Initiative, qui réunit plus de 20 grandes entreprises, organisations et institutions de recherche. En 2026, les travaux entrepris l'année passée se poursuivront, notamment avec l'exploitation de la plateforme numérique de visualisation. Un travail sur le référentiel méthodologique sera également mis en œuvre. Celui-ci sera complété, les éléments développés dans ce référentiel (scénarios, interface, méthodes d'utilisation) seront exploités, et sa diffusion sera amorcée au-delà des membres, y compris à l'international.

Enfin, concernant la chaîne de valeur, OPmobility prévoit un renforcement chiffré des dispositifs d'évaluation et de progrès fournisseurs. Le Groupe vise une augmentation de 5 % de la couverture des fournisseurs disposant d'un score EcoVadis en 2026 par rapport à 2025, sachant que le niveau actuel est de 50 %, en mobilisant la Direction Achats, les fournisseurs et EcoVadis. Le Groupe vise également à augmenter de 2 points en 2026 le score EcoVadis des fournisseurs du panel 2025, dans la continuité d'une dynamique déjà engagée (amélioration constatée de 2 points du panel 2025 par rapport au panel 2024).

L'ensemble de ces perspectives vise à consolider la cohérence du modèle social et opérationnel, à renforcer la maîtrise des risques dans la chaîne de valeur et à ancrer les progrès ESG dans des mécanismes de pilotage, de formation et d'objectifs mesurables.

Enfin, comme tous les ans et dans une démarche d'amélioration continue, le Plan de Vigilance sera revu, complété et mis à jour.

5.

COMPTES CONSOLIDÉS

5.1	Commentaires sur l'exercice et perspectives	276
5.2	Préambule aux comptes consolidés	281
5.3	Comptes consolidés au 31 décembre 2025	282
5.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	358

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'exercice et perspectives

5.1 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

BURELLE SA : POURSUITE DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE SES FILIALES

Au cours de l'année 2025, Burelle SA, holding animatrice et de contrôle, a soutenu la stratégie de développement accéléré de ses filiales, pour créer de la valeur dans la durée :

- OPmobility a nettement amélioré l'ensemble de ses agrégats financiers, illustrant sa capacité à conjuguer stratégie de long terme et agilité de court terme. La marge opérationnelle s'établit à 490 millions d'euros, en progression de +11,4 % par rapport à 2024 et la génération de cash-flow libre s'élève à 297 millions d'euros en 2025, en croissance de +20,7 % par rapport à 2024. OPmobility a poursuivi la réduction de sa dette, le levier s'établissant à 1,4x l'EBITDA au 31 décembre 2025 ;
- L'ANR de l'activité immobilière progresse, de +16 millions d'euros à 307 millions d'euros, soutenu par un portefeuille de bureaux bénéficiant d'un taux d'occupation financier élevé (96 %) et par une activité hôtelière dynamique ;
- L'ANR du capital investissement de Burelle Participations est en hausse de +14 millions d'euros à 158 millions d'euros, contre 144 millions d'euros fin 2024 (+9 %) ;
- La holding Burelle SA n'a pas de dette externe, et dispose de marges de manœuvre financières importantes lui permettant d'accélérer encore le développement de ses filiales et la diversification de son portefeuille d'activités.

Les résultats annuels 2025 de Burelle SA tiennent compte des résultats d'OPmobility (détenue à 60,63 %), de Sofiparc (détenue à 100 %) et Burelle Participations (détenue à 100 %) :

- Le chiffre d'affaires économique d'OPmobility est en croissance de +1,7 % en organique, à périmètre et changes constants, pour atteindre 11,5 milliards d'euros. La marge opérationnelle d'OPmobility s'élève à 490 millions d'euros, soit +11,4 % vs. 2024, conséquence de l'excellence industrielle et de la gestion maîtrisée de ses coûts par l'entreprise, qui a également généré un cash-flow libre solide à 297 millions d'euros, soit une progression de +20,7 % par rapport à 2024.
- La foncière Sofiparc a généré un résultat net de 10,6 millions d'euros grâce à l'exploitation dynamique de l'activité bureaux et au renforcement de ses actifs dans l'hôtellerie.

- L'activité de capital investissement portée par Burelle Participations a dégagé un résultat net de 6,0 millions d'euros en 2025.

BURELLE SA : UN ANR À 1058 EUROS PAR ACTION AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'Actif Net Réévalué (ANR) de Burelle SA s'établit à 1855 millions d'euros, soit 1058 euros par action, en hausse de +42 % par rapport au 31 décembre 2024, en lien avec la forte augmentation de la valeur boursière d'OPmobility SE au cours de l'exercice. Burelle SA bénéficie aussi de ses autres activités, qui contribuent de manière récurrente aux dividendes et aux résultats du Groupe. Ainsi, en 2025, Sofiparc et Burelle Participations représentent 25 % de l'ANR total du Groupe.

L'ANR d'OPmobility SE, détenue à 60,63 % au 31 décembre 2025, fluctue en fonction des multiples financiers du secteur automobile. Dans un environnement de marché en transformation, le cours de l'action OPmobility a augmenté de +8 % au 1^{er} semestre 2025 et de +47 % au 2nd semestre, affichant au total une augmentation de +59 % sur l'année 2025.

L'ANR de Sofiparc s'établit à 307 millions d'euros au 31 décembre 2025. La progression est due à une base tertiaire solide, comprenant des actifs premium loués à 96 % (taux d'occupation financier), à des signatures de premier plan et des investissements qui se poursuivent en hôtellerie dans un marché favorable. La foncière Sofiparc a déposé en 2025 un nouveau permis de construire pour un immeuble tertiaire de 22 000 m² en proximité de Paris. Le désendettement régulier conduit le ratio LTV (Loan to Value) en dessous de 20 % fin 2025.

L'ANR de Burelle Participations a de nouveau enregistré une forte progression à 158 millions d'euros, soit +14 millions d'euros, soutenu par l'appréciation de son portefeuille en 2025, soit +12 % à taux de change constant, +6 % nette de l'impact de la baisse du dollar.

La trésorerie nette de Burelle SA est à -4 millions d'euros au 31 décembre 2025, après versement d'un dividende de 16 euros par action à ses actionnaires sur les résultats de 2024.

En millions d'euros

Actif Net Réévalué	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Industrie – OPmobility SE	876	1 395	+ 519
Immobilier – Sofiparc	291	307	+ 16
Capital Investissement – Burelle Participations	144	158	+ 14
Trésorerie Nette – Burelle SA	- 3	- 4	(1)
Actif Net Réévalué (en millions d'euros)	1 307	1 855	+ 548
ACTIF NET RÉÉVALUÉ PAR ACTION (en euros)	746	1 058	+ 313

BURELLE SA : DIVIDENDE À 16 EUROS EN 2025 (RÉSULTAT 2024)

Burelle SA a distribué 28 millions d'euros de dividende sur ses résultats 2024 (dividende de 16 euros par action). Un acompte sur dividende de 10 euros par action avait été mis en paiement le 1^{er} août 2024, pour un montant total de 17,5 millions d'euros. Le dividende de 16 euros par action a été approuvé par l'Assemblée Générale annuelle du 22 mai 2025. Le solde du dividende de 6 euros par action a été mis en paiement le 30 mai 2025, pour un montant total de 10,5 millions d'euros.

OPMOBILITY SE

Le Groupe poursuit l'accélération de sa stratégie de diversification technologique, géographique et de clients pour toutes les mobilités. Le Groupe reste agile et s'appuie sur sa proximité avec les clients pour mieux saisir les opportunités futures et contribuer à construire une mobilité plurielle, durable et connectée. Opmobility a notamment conclu un protocole d'accord en vue de racheter l'activité d'éclairage de Hyundai Mobis, développant ainsi ce segment d'activité. Opmobility continue par ailleurs le déploiement de sa feuille de route de neutralité carbone. Le Groupe a atteint la neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 en 2025 et enregistre une baisse des émissions de CO₂ sur le scope 3 de -37 % par rapport à 2019.

SOFIPARC

Le chiffre d'affaires 2025 est stable par rapport à 2024 et la dette nette baisse de 13,3 millions d'euros. La qualité des actifs de la foncière immobilière est à l'origine de ce résultat, avec un taux d'occupation de 96 % et un taux d'encaissement des loyers de 100 %. En 2025, Sofiparc Hotels, la filiale de Sofiparc dédiée à l'hôtellerie, a poursuivi son développement en prenant plusieurs prises de participation, comprenant 7 % d'un hôtel parisien, exploité sous enseigne internationale, Marriott (82 chambres en 4 étoiles), 10 % des murs et du fonds de commerce de l'hôtel Ibis Centre historique à Strasbourg (244 chambres en 3 étoiles) et 10 % dans un projet hôtelier de 125 clés à Courchevel 1650.

BURELLE PARTICIPATIONS

La filiale poursuit sa croissance en engageant près de 40 millions d'euros pour la 4^e année consécutive, permettant à son portefeuille de dépasser pour la première fois 150 millions d'euros de valeur, soit +89 % en 4 ans.

5

En millions d'euros	2024	2025	Variation	Variation à périmètre et changes constants
OPmobility SE	10 484	10 216	- 2,6 %	- 0,4 %
Sofiparc	26	26	-	-
Burelle Participations	NA	NA	-	-
Retraitements	- 9	- 10	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 501	10 232	- 2,6 %	- 0,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA s'établit à 10 232 millions d'euros, soit -2,6 % et de -0,4 % à périmètre et changes constants.

En millions d'euros	2024	2025	Variation
Europe/Afrique	6 045	6 022	- 0,4 %
% du CA	58 %	59 %	
Amérique du Nord	3 395	3 204	- 5,6 %
% du CA	32 %	31 %	
Asie	825	811	- 1,79 %
% du CA	8 %	8 %	
Amérique du Sud	236	194	- 17,7 %
% du CA	2 %	2 %	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 501	10 232	- 2,6 %

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'exercice et perspectives

En millions d'euros	2024	2025	Variation
Chiffre d'affaires économique ^{a)}	11 664	11 553	- 0,9 %
Chiffre d'affaires consolidé ^{b)}	10 501	10 232	- 2,6 %
Résultat opérationnel ^{c)}	446	493	+ 10,7 %
en % du CA consolidé	4,2 %	4,8 %	+ 0,6 pt
Résultat net consolidé	182	195	+ 13 M€
en % du CA consolidé	1,7 %	1,9 %	-
Résultat net part du groupe	115	121	+ 6 M€
EBITDA ^{d)}	931	1 000	+ 7,4 %
en % du CA consolidé	8,9 %	9,8 %	-
Cash-flow libre ^{e)}	252	304	+ 51 M€
Endettement net au 31/12 ^{f)}	1 495	1 306	- 189 M€
Endettement net/capitaux propres	60 %	51 %	

a) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires consolidé auquel s'ajoute le chiffre d'affaires des coentreprises du Groupe à hauteur de leur pourcentage de détention.

b) Le chiffre d'affaires consolidé est retraité du chiffre d'affaires des coentreprises du Groupe à hauteur de leur pourcentage de détention.

c) La marge opérationnelle comprend la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence et l'amortissement des actifs incorporels acquis, avant autres produits et charges opérationnels.

d) L'EBITDA correspond à la marge opérationnelle, qui inclut la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises avant dotations aux amortissements et provisions d'exploitation.

e) Le cash-flow libre correspond à la capacité d'autofinancement diminuée des investissements corporels et incorporels nets des cessions, des impôts et intérêts financiers nets décaissés +/- variation du besoin en fonds de roulement (excédent de trésorerie lié aux opérations).

f) L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires diminués des prêts, des titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme, de la trésorerie et équivalents de trésorerie, après passage à IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La **marge brute consolidée** s'établit à 1 196 millions d'euros, contre 1 163 millions d'euros en 2024. Elle représente 11,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2025, contre 11,1 % en 2024.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 16 millions d'euros en 2025 contre 22 millions d'euros en 2024. La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises ressort à 41 millions d'euros en 2025 contre 44 millions d'euros en 2024.

La **marge opérationnelle**, après amortissement des actifs incorporels acquis et après quote-part des entreprises associées et coentreprises, ressort à 493 millions d'euros en 2025 (4,8 % du chiffre d'affaires consolidé) contre 446 millions d'euros en 2024 (4,2 % du chiffre d'affaires consolidé). Cette progression s'explique par le fort redressement des résultats d'OPmobility portée par une activité soutenue, une gestion maîtrisée des coûts et une amélioration significative de la marge.

Le **résultat non courant** est constitué d'une charge nette de 81 millions d'euros contre une charge nette de 57 millions d'euros en 2024.

Les charges financières nettes ressortent à 136 millions d'euros contre 131 millions d'euros en 2024.

La charge d'impôt s'élève à 81 millions d'euros en 2025, contre 75 millions en 2024.

Le résultat net des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 74 millions d'euros contre 68 millions d'euros en 2024.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 121 millions d'euros pour l'exercice 2025, contre 115 millions d'euros en 2024, en progression.

Les activités du Groupe génèrent, en 2025, une capacité d'autofinancement de 928 millions d'euros, contre 893 millions d'euros en 2024. Après paiement des intérêts et des impôts et financement du besoin en fonds de roulement, la trésorerie en provenance des opérations s'élève à 753 millions d'euros et finance largement les investissements de l'exercice de 448 millions d'euros. OPmobility SE représente l'essentiel des investissements.

Après ce programme d'investissements, Burelle SA génère un cash-flow libre de 304 millions d'euros en 2025, contre 252 millions d'euros en 2024.

Les dividendes distribués aux actionnaires de Burelle SA au cours de l'exercice s'élèvent à 10,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, l'**endettement financier** net ressort à 1 306 millions d'euros contre 1 495 millions d'euros en 2024. L'endettement net à la clôture de l'exercice représente 51 % du montant des capitaux propres au 31 décembre 2025 contre 60 % au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 20 mai 2026, un dividende de 17 euros par action, en augmentation par rapport à l'année précédente. Le dividende sera mis en paiement le 28 mai 2026 après approbation par l'Assemblée Générale.

OPMOBILITY SE

OPmobility SE, détenue à 60,63 % par Burelle SA, est le premier contributeur aux résultats et au portefeuille de Burelle SA avec une capitalisation boursière de 2 300 millions d'euros au 31 décembre 2025.

OPmobility SE, cotée sur Euronext Paris, Compartiment A, a publié ses résultats annuels 2025 le 25 février 2026, sur le site www.opmobility.com.

Dans un environnement marqué par une régionalisation croissante, renforcée par la mise en place de droits de douane, OPmobility continue de démontrer sa forte capacité d'adaptation, en publiant des résultats très solides en 2025, dans un marché en transformation. De plus, grâce à son implantation industrielle locale, le Groupe a limité l'impact des droits de douane. OPmobility confirme ainsi le succès de sa stratégie de diversification technologique, géographique et clients, tout en renforçant son excellence opérationnelle et sa compétitivité. OPmobility a réalisé une marge opérationnelle de 490 millions d'euros représentant 4,8 % du chiffre d'affaires consolidé, grâce à une gestion rigoureuse de ses coûts.

En 2025, OPmobility dégage un cash-flow libre de 297 millions d'euros, soit 2,9 % de son chiffre d'affaires consolidé, contre 246 millions d'euros en 2024, soit 2,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 185 millions d'euros, en hausse de +8,9 % par rapport à 2024, où le résultat s'établissait à 170 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, la structure financière d'OPmobility se renforce à nouveau. Le niveau de dette est en nette baisse, avec un levier de dette nette / EBITDA qui s'établit à 1,4x EBITDA. Les liquidités disponibles ressortent à 2,5 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à décembre 2024, permettant au Groupe de continuer à soutenir ses objectifs de développement.

Conformément à l'engagement pris en 2021, OPmobility a atteint en 2025 son objectif de neutralité carbone sur les scopes 1 et 2 pour l'ensemble du Groupe, y compris pour les acquisitions dans l'éclairage réalisées en 2022. Cette performance s'appuie sur une amélioration de +19 % de l'efficacité énergétique depuis 2019, sur l'accélération du recours aux énergies renouvelables, avec 38 sites équipés en panneaux solaires ou éoliennes fin 2025.

Compte tenu de la performance solide de l'année 2025, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2026 un dividende de 0,49 euro par action, correspondant à un taux de distribution de 37,7 %. Le dividende sera mis en paiement le 30 avril 2026, après approbation par l'Assemblée Générale.

SOFIPARC

Sofiparc SA, détenue à 100 % par Burelle SA, regroupe les actifs immobiliers tertiaires et hôteliers de Burelle SA, soit un portefeuille de plus de 70 446 m² de bureaux et 1 223 parkings correspondants, en région parisienne et lyonnaise. La valeur des actifs immobilisés et financiers s'élève à 379 millions d'euros au 31 décembre 2025, soit +0,8 % par rapport au 31 décembre 2024.

La qualité des signatures locatives obtenue par la proposition de biens de qualité a permis à Sofiparc de maintenir un taux d'encaissement des loyers de 100 % en 2025. Le portefeuille assure une bonne diversification des locataires et des surfaces. Sofiparc atteint un taux d'occupation financier de 96 %.

En 2025, Sofiparc Hotels contribue à hauteur de 12,7 % du chiffre d'affaires de Sofiparc. Le chiffre d'affaires de Sofiparc Hotels résulte de l'exploitation de deux hôtels situés à Lyon, près du Pont Pasteur à Lyon. Il s'agit du 1^{er} combo hôtelier de Lyon avec 315 chambres, opérées sous contrat de location-gérance depuis 2023. Sofiparc Hotels perçoit 90 % de l'EBITDAR généré par ces hôtels.

Sofiparc Hotels a continué à investir avec de nouvelles prises de participations minoritaires : 7 % d'un hôtel à Paris, 10 % d'un hôtel à Strasbourg, ainsi qu'un investissement représentant 10 % d'un projet hôtelier de 125 chambres à Courchevel Moriond 1650, consistant à requalifier en projet hôtelier 77 appartements, loués comme hébergement de saisonniers.

Enfin, le portefeuille d'hôtels lyonnais dans lequel Sofiparc Hotels a investi 4 % en 2021 a évolué avec la vente de 2 hôtels, le portefeuille passant de 17 hôtels et 1 789 chambres à 15 hôtels et 1 644 chambres. Le portefeuille poursuit sa restructuration et a réalisé de bonnes performances en 2025.

Sofiparc a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 26,4 millions d'euros, soit +0,2 %. Le résultat net contributif au niveau du groupe Burelle s'élève à 10,6 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2025, ce qui représente 40 % du chiffre d'affaires de Sofiparc. Le résultat net social de Sofiparc SA s'élève à 4,1 millions d'euros, identique à 2024.

La dette nette de Sofiparc atteint 72 millions d'euros fin 2025, soit -13 millions d'euros par rapport à fin 2024 où la dette s'élevait à 85 millions d'euros, pour un ratio de dette nette sur EBITDA de 4,3, contre 4,8 en 2024. Le ratio LTV (Loan to Value) de Sofiparc est favorable, à 19 % en 2025, en amélioration de 4 points par rapport à 2024.

Sofiparc SA versera sur ses résultats 2025 un dividende de 3,0 millions d'euros.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur l'exercice et perspectives

BURELLE PARTICIPATIONS

Burelle Participations, filiale à 100 % de Burelle SA, est dédiée au capital investissement.

En 2025, Burelle Participations a maintenu un rythme d'investissement élevé en engageant 35 millions d'euros (auxquels s'ajoute la décision prise en décembre d'engager 6 millions de dollars dans un fonds américain dont la souscription a été finalisée début 2026), dont 15 millions d'euros dans deux fonds européens, 2 millions d'euros supplémentaires dans un autre fonds européen déjà en portefeuille, 15,5 millions de dollars dans deux fonds américains, 4 millions de dollars dans une opération secondaire et 1 million d'euros dans une nouvelle opération directe.

Cette dynamique continue d'illustrer pleinement le changement d'échelle amorcé en 2021. Ainsi, au cours des quatre dernières années, la filiale a engagé 158 millions d'euros, représentant près de la moitié des montants engagés depuis sa création il y a 25 ans.

L'année 2025 est marquée par des retours du portefeuille significatifs. En effet, Burelle Participations a perçu 28 millions d'euros de son portefeuille, contre un précédent record de 20 millions d'euros en 2021, et ce, malgré un contexte de marché considéré comme encore ralenti par de nombreux acteurs du private equity. La cession de trois lignes directes a permis de percevoir près de 14 millions d'euros. Les déboursments ont représenté 25 millions d'euros en 2025.

Le portefeuille s'est apprécié en 2025 de 18 millions d'euros à taux de change constant, soit + 12% par rapport à sa valeur d'ouverture. Compte tenu de l'impact de la baisse du dollar (-9 millions d'euros), l'appréciation nette est de 9 millions d'euros (+6%), l'appréciation est particulièrement portée par la performance du portefeuille d'investissements directs en capital (+20%).

Grâce à cette appréciation du portefeuille, la contribution au résultat net du Groupe s'élève à 6 millions d'euros en 2025. L'actif net réévalué progresse de 9,4% en 2025, atteignant 158 millions d'euros à fin décembre 2025, contre 144 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de Burelle Participations, évalué à 151 millions d'euros, est constitué pour 62% de parts de fonds primaires souscrits aux côtés de 25 gérants européens et américains, pour 18% de parts de fonds secondaires et pour 20% d'un portefeuille de participations dans treize sociétés non cotées.

Burelle Participations versera sur ses résultats 2025 un dividende de 3,0 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE ET PERSPECTIVES 2026

Le 27 janvier 2026, OPmobility a signé avec Hyundai Mobis un protocole d'accord en vue d'une potentielle prise de contrôle dans son activité éclairage. Ce partenariat stratégique, devrait être finalisé en 2026 et permettrait notamment à OPmobility d'élargir à la fois ses portefeuilles produits, clients ainsi que les zones géographiques d'implantation et de commercialisation.

Burelle SA continue à accompagner sur le long terme ses filiales dans leur croissance rentable.

OPmobility intensifiera les synergies entre les business groups, tout en poursuivant l'accélération de sa stratégie, avec notamment une ambition forte aux États-Unis et en Asie. A ce titre, la potentielle acquisition d'une participation de contrôle de l'activité éclairage de Hyundai Mobis représenterait une étape stratégique importante dans le développement de l'activité d'éclairage au sein d'OPmobility. En 2026, indépendamment de cette potentielle acquisition, OPmobility vise une amélioration de sa marge opérationnelle, de son résultat net part du Groupe, de son cash-flow libre et de sa dette nette par rapport à 2025.

Sofiparc accélère son développement, en hôtellerie avec un programme d'investissement de plus de 20 millions d'euros en 2026, et des projets d'investissement à l'international, et en tertiaire sélectif avec un projet de bureaux dans un nouveau quartier en développement dans l'ouest parisien, qui fait l'objet d'un permis de construire déposé fin 2025, et attendu courant 2026.

Burelle Participations poursuivra son développement, sa stratégie de diversification et sa discipline d'investissement, avec une perspective d'accroissement des retours du portefeuille et parallèlement, de nouveaux engagements, en vue de maintenir des résultats significativement contributifs pour le Groupe.

5.2 PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INDICATEURS FINANCIERS

Dans le cadre de sa communication financière le Groupe utilise des indicateurs financiers établis sur la base d'agrégats issus des Comptes consolidés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Comme indiqué dans la note 3.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2025 relative à l'information sectorielle, le Groupe utilise pour son management opérationnel la notion de « chiffre d'affaires économique ».

Le « chiffre d'affaires économique » correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et des coentreprises et entreprises associées suivantes à hauteur de leur pourcentage de détention : Yanfeng Plastic Omnium, leader chinois des pièces extérieures de carrosserie, SHB Automotive modules, société coréenne leader des modules de bloc avant, B.P.O. AS, acteur majeur du marché turc des équipements extérieurs et EKPO Fuel Cell Technologies, spécialisée dans le développement et la production en série de piles à combustible.

RÉCONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2025	2024
Chiffre d'affaires économique	11 553	11 664
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 321	1 163
Chiffre d'affaires consolidé	10 232	10 501

5.3 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

5.3.1 BILAN

En millions d'euros

ACTIF	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill	5.1.1	1 292	1 302
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	799	793
Immobilisations corporelles	5.1.3	1 985	2 072
Immeubles de placement	5.1.4	242	241
Titres mis en équivalence	5.1.5	311	319
Titres non consolidés		34	31
Placements long terme – Actions et fonds	5.1.6	247	255
Autres actifs financiers non courants		9	13
Impôts différés actifs	5.1.9	216	191
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 135	5 217
Stocks	5.1.7	962	935
Créances clients et comptes rattachés	5.1.8.2	872	888
Autres créances	5.1.8.3	472	446
Créances de financement client et Autres actifs financiers		4	1
Instruments financiers de couverture	5.2.7	6	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.1.10	760	694
TOTAL ACTIF COURANT		3 075	2 968
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2.5.3	39	-
TOTAL ACTIF		8 249	8 185
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.2.1.1	26	26
Actions propres		- 3	- 3
Primes d'émission, de fusion, d'apport		16	16
Réserves consolidées		1 553	1 495
Résultat de la période		121	115
CAPITAUX PROPRES GROUPE		1 714	1 649
Participations ne donnant pas le contrôle		850	828
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 563	2 477
Emprunts et dettes financières	5.2.6.6	1 779	1 306
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5	73	75
Provisions	5.2.4	77	64
Subventions		21	23
Impôts différés passifs	5.1.9	48	40
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 998	1 508
Découverts bancaires	5.1.10	2	9
Emprunts et dettes financières	5.2.6.6	547	1 132
Instruments financiers de couverture	5.2.7	4	14
Provisions	5.2.4	78	71
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.8.1	1 541	1 588
Autres dettes d'exploitation	5.2.8.2	1 483	1 386
TOTAL PASSIF COURANT		3 656	4 200
PASSIFS DIRECTEMENT LIÉS AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	2.5.3	32	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 249	8 185

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.3.2 COMPTE DE RÉSULTAT

En millions d'euros		Notes	2025	%	2024	%
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ			10 232	100,0 %	10 501	100,0 %
Coût des biens et services vendus		4.2	(9 036)	- 88,3 %	(9 338)	- 88,9 %
MARGE BRUTE			1 196	11,7 %	1 163	11,1 %
Frais de Recherche et Développement		4.1 - 4.2	(257)	- 2,5 %	(262)	- 2,5 %
Frais commerciaux		4.2	(63)	- 0,6 %	(65)	- 0,6 %
Frais administratifs		4.2	(407)	- 4,0 %	(411)	- 3,9 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			469	4,6 %	425	4,0 %
Amortissement des actifs incorporels acquis		4.4	(16)	- 0,2 %	(22)	- 0,2 %
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises		4.5	41	0,4 %	44	0,4 %
MARGE OPÉRATIONNELLE			493	4,8 %	446	4,2 %
Autres produits opérationnels		4.6	26	0,3 %	29	0,3 %
Autres charges opérationnelles		4.6	(108)	- 1,1 %	(86)	- 0,8 %
Coût de l'endettement financier		4.7	(118)	- 1,2 %	(123)	- 1,2 %
Autres produits et charges financiers		4.7	(17)	- 0,2 %	(8)	- 0,1 %
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			277	2,7 %	258	2,5 %
Impôt sur le résultat		4.8	(81)	- 0,8 %	(75)	- 0,7 %
RÉSULTAT NET			195	1,9 %	182	1,7 %
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		4.9	74	0,7 %	68	0,6 %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE			121	1,2 %	115	1,1 %
Résultat net par action – Part du Groupe		4.10				
De base (en euros)			69,29		65,49	
Dilué (en euros)			69,29		65,49	

5.3.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	2025	2024
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE – PART DU GROUPE	121	115
Éléments recyclables en résultat	(47)	21
Instruments dérivés de couverture	1	1
Écarts de conversion	(54)	13
Réévaluation liée à l'hyperinflation en Argentine et en Turquie ⁽¹⁾	6	8
Éléments non-recyclables en résultat	2	6
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	2	1
Autres éléments non-recyclables en résultat (réévaluation des placements long terme – Actions et fonds...)	-	5
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(45)	27
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	76	142
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLE AUX INTÉRÊTS MINORITAIRES	43	84
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	119	226

(1) La réévaluation liée à l'hyperinflation en Argentine et en Turquie, présentée en éléments non-recyclables en résultat au 31 décembre 2024, est désormais présentée en éléments recyclables en résultat.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.3.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros En milliers d'unités pour le nombre d'actions	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat Groupe	Capitaux propres		
								Part du Groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 758	26	16	(3)	1 451	(50)	111	1 550	799	2 350
Affectation du résultat de décembre 2023		-	-	-	111	-	(111)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2024		-	-	-	-	-	115	115	68	182
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	14	13	-	27	16	43
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	125	13	4	142	84	226
Actions propres de Burelle SA ⁽¹⁾		-	-	0	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et des réserves		-	-	-	2	-	-	2	(15)	(13)
Dividendes distribués par Burelle SA ⁽²⁾		-	-	-	(46)	-	-	(46)	-	(46)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe		-	-	-	-	-	-	-	(40)	(40)
Coûts relatifs aux stock-options d'OPmobility SE		-	-	-	-	-	-	0	0	0
Impôt différé sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions		-	-	-	-	-	-	-	(0)	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	1 758	26	16	(3)	1 532	(37)	115	1 649	828	2 477
Affectation du résultat de décembre 2024		-	-	-	115	-	(115)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2025		-	-	-	-	-	121	121	74	195
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	11	(56)	-	(45)	(31)	(76)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	125	(56)	7	76	43	119
Actions propres de Burelle SA ⁽¹⁾		-	-	0	-	-	-	0	-	0
Variation de périmètre et des réserves		-	-	-	(2)	-	-	(2)	1	(1)
Dividendes distribués par Burelle SA ⁽²⁾		-	-	-	(11)	0	-	(10)	-	(10)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe		-	-	-	-	-	-	-	(23)	(23)
Coûts relatifs aux stock-options d'OPmobility SE		-	-	-	1	-	-	1	1	2
Impôt différé sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions		-	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 758	26	16	(3)	1 647	(93)	122	1 714	850	2 563

(1) Voir dans le « Tableau des flux de trésorerie », le montant en « Vente/achat d'actions propres » dans la rubrique « Flux de trésorerie provenant des opérations de financement ».

(2) Pour le dividende par action distribué au titre de l'exercice 2024 (versé en 2024 sous forme d'acompte sur dividendes et en 2025 pour le solde) par la société Burelle SA et en 2024 sur le résultat de l'exercice 2023 (voir la note 5.2.2 « Dividendes votés et distribués par Burelle SA »).

5.3.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros

	Notes	2025	2024
I – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net	3.1.1	195	182
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises		44	42
Éléments sans incidences sur la trésorerie		689	669
<i>Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises</i>	4.5	(41)	(44)
<i>Charges relatives aux plans de stock-options</i>		2	(0)
<i>Autres éliminations</i>		12	(4)
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations corporelles</i>	5.1.3	339	313
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations incorporelles</i>		159	196
<i>Variation des provisions</i>		20	7
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		19	12
<i>Subventions d'exploitation au compte de résultat</i>		(3)	(3)
<i>Charge d'impôt exigible et des impôts différés</i>	4.8.1	81	75
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		100	116
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT) (A)		928	893
Variation des stocks et en-cours nets		(72)	36
Variation des créances clients et comptes rattachés nets		(7)	136
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés nets		55	(102)
Variation des autres actifs nets et passifs d'exploitation		10	(27)
VARIATION DES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (B)		(14)	43
IMPÔTS DÉCAISSÉS (C)		(78)	(81)
Intérêts payés		(114)	(122)
Intérêts perçus		31	28
INTÉRÊTS FINANCIERS NETS DÉCAISSÉS (D)		(83)	(94)
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A + B + C + D)		753	762

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

En millions d'euros	Notes	2025	2024
II – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.1.3 - 5.1.3	(293)	(289)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1.3 - 5.1.2	(212)	(270)
Cessions d'immobilisations corporelles		8	17
Cessions d'immobilisations incorporelles		1	(2)
Variation nette des avances sur immobilisations – Fournisseurs d'immobilisations		44	30
Subventions d'investissement reçues		1	4
FLUX D'INVESTISSEMENTS D'EXPLOITATION (E)		(450)	(509)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS (A + B + C + D + E)		304	252
Acquisitions des titres de participation des sociétés intégrées, prises de contrôle, prises de participation dans les entreprises associées et coentreprises et investissements liés	5.1.11	(10)	(28)
Acquisitions de titres non consolidés et obligations convertibles en actions		(3)	(2)
Acquisitions de Placements long terme – Actions et fonds	5.1.6	(27)	(93)
Cessions de titres non consolidés		-	1
Cessions de Placements long terme – Actions et fonds	5.1.6	15	72
Impact des variations de périmètre – Trésorerie des sortantes		0	(15)
FLUX D'INVESTISSEMENTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (F)		(24)	(65)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (E + F)		(474)	(575)
III – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Vente / achat d'actions propres		0	-
Dividendes versés aux actionnaires de Burelle SA	5.2.2	(11)	(46)
Dividendes versés aux autres actionnaires	5.1.12.2	(23)	(40)
Acquisitions/cessions d'actions d'OPmobility SE		(1)	(10)
Augmentation des dettes financières		994	1 578
Remboursement des dettes financières et passifs locatifs nets		(1 148)	(1 646)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (G)		(188)	(163)
Incidence des variations des cours de change (I)		(18)	1
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE (A + B + C + D + E + F + G + H + I)		73	25
TRÉSORERIE DE DÉBUT DE PÉRIODE	5.1.10 - 5.2.6.6	685	660
TRÉSORERIE DE FIN DE PÉRIODE	5.1.10 - 5.2.6.6	757	685

5.3.6 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 du groupe Burelle ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 mars 2026. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 20 mai 2026.

PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Burelle SA, créée le 27 février 1957, est régie par le droit français. Les statuts ont fixé sa durée de vie jusqu'en 2056. Elle est immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro 785 386 319 et le siège social est situé 19, boulevard Jules Carteret 69007 Lyon, France.

Le groupe Burelle est organisé autour de trois pôles d'activité qui sont :

■ **OPmobility SE** est détenue ⁽¹⁾ directement par Burelle SA à 60,63 % au 31 décembre 2025. Elle est l'un des leaders mondiaux des solutions innovantes pour une expérience de mobilité unique, plus sûre et plus durable. Portée par l'innovation depuis sa création, OPmobility SE conçoit et produit des systèmes extérieurs intelligents, des modules complexes sur mesure, des systèmes d'éclairage, des systèmes de stockage d'énergie et des solutions d'électrification pour tous les acteurs de la mobilité ;

En cohérence avec sa stratégie et son pilotage opérationnel, OPmobility SE ⁽²⁾ est organisée autour des trois secteurs opérationnels tels que décrits ci-après.

Exterior & Lighting :

Depuis le 1^{er} février 2025, les business groups « Exterior » et « Lighting » (précédemment regroupés sous le secteur opérationnel « Exterior Systems ») qui présentent d'importantes synergies, sont réunis pour former un seul business group « Exterior & Lighting » dans le but d'allier les deux savoir-faire pour proposer aux clients constructeurs des systèmes extérieurs complexes et intégrés. Exterior développe des systèmes extérieurs complexes (pare-chocs et hayons intelligents, intégration de fonctions, protection, design et personnalisation), qui améliorent les performances, la connectivité et l'aérodynamique ; Lighting est dédié aux systèmes d'éclairage automobile, allant des domaines traditionnels – phares et éclairage de signalisation – aux produits intelligents et haute performance : solutions de projection, éclairage intérieur, de la carrosserie, éclairage avant et signalisation lumineuse, électronique d'éclairage.

Modules : pour les activités de conception, de développement et d'assemblage de modules.

Powertrain, composé de :

– C-Power :

Business group regroupant deux lignes activités :

– « **Internal Combustion Engines** » (**ICE**) dédié aux systèmes de stockage d'énergie et de réduction des émissions polluantes pour tous types de motorisations essence, diesel, hybrides et hybrides rechargeables,

– « **Electrification** » (anciennement « e-Power ») couvrant la conception, la fabrication des systèmes batterie, des composants d'électronique et d'électronique de puissance destinés à la mobilité électrique des camions, bus, trains et engins de chantier ;

– **H₂-Power**, pour la conception et la fabrication de solutions hydrogène incluant des réservoirs haute pression, des piles à combustible et des systèmes intégrés ;

■ **Burelle Participations**, filiale détenue à 100 % dédiée au capital-investissement et ;

■ **Sofiparc**, filiale immobilière détenue à 100 % et sa filiale **Sofiparc Hotels** détenue à 100 %.

Les états financiers sont principalement présentés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche.

Les termes « le Groupe » ou « le groupe Burelle » renvoient à l'ensemble économique regroupant la société Burelle SA et ses filiales consolidées.

Les actions de la société Burelle SA se négocient sur le compartiment A du marché réglementé de NYSE Euronext.

(1) Les droits de vote, pourcentage de détention et pourcentage d'intérêt de l'actionnaire principal Burelle SA sur OPmobility SE sont présentés ci-après :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Droits de vote (avant élimination des actions propres) de Burelle SA sur OPmobility SE	74,56 %	73,88 %
Pourcentage de détention (avant élimination des actions propres) de Burelle SA sur OPmobility SE	60,63 %	60,01 %
Pourcentage d'intérêt de Burelle SA dans OPmobility SE	61,11 %	61,17 %

(2) Les termes « OPmobility » ou « le groupe OPmobility » renvoient à l'ensemble regroupant la société OPmobility SE et ses filiales consolidées.

1. RÉFÉRENTIEL APPLIQUÉ, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 RÉFÉRENTIEL, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des Comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et disponibles sur le site Internet de la Commission Européenne.

Le Groupe Burelle applique la convention du coût historique.

1.1.2 Normes et interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne non encore applicables

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », publiée par l'IASB en avril 2024, a été adoptée par l'Union européenne par le règlement (UE) 2026/338 du 13 février 2026, publié au Journal officiel de l'Union européenne.

Cette nouvelle norme a pour objectif d'améliorer la transparence et la comparabilité des informations relatives à la performance financière. IFRS 18 remplacera IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La norme devra être appliquée de manière rétrospective, avec retraitement des périodes comparatives.

IFRS 18 introduit notamment :

- une nouvelle structure du compte de résultat reposant sur des catégories définies (opérationnelle, investissement et financement) et la présentation de sous-totaux obligatoires supplémentaires ;
- des exigences spécifiques relatives aux indicateurs de performance définis par la Direction (*Management Performance Measures*), incluant la présentation de rapprochements avec les sous-totaux définis par les IFRS ;
- des précisions concernant les principes de regroupement et de ventilation des informations dans les états financiers.

La norme ne modifie pas les principes de comptabilisation ni d'évaluation des actifs et passifs.

Les travaux d'analyse visant à identifier les impacts potentiels d'IFRS 18 sur la présentation des états financiers consolidés du Groupe, des indicateurs de performance ainsi que les informations à fournir en annexe sont en cours.

1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.2.1 Principes de consolidation

Le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale les sociétés dont il détient :

- plus de 50 % des droits de vote, sauf dispositions contraires des accords entre actionnaires ;
- moins de 50 % des droits de vote, dès lors qu'il exerce un contrôle effectif.

Le Groupe consolide selon la méthode de la mise en équivalence les sociétés sur lesquelles il exerce :

- un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Ces sociétés sont qualifiées de « coentreprises » ;
- une influence notable (présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote dans une société). Ces sociétés sont qualifiées de « Participations dans les entreprises associées ».

1.2.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêts qui n'est pas détenue par le Groupe. Elles sont présentées de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être, soit évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire avec une quote-part de goodwill), soit pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Ce choix peut se faire transaction par transaction.

Des modifications de la part d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'emportent pas modification du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres. Ainsi, lors d'une augmentation (ou diminution) du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité contrôlée, sans modification du contrôle, l'écart entre le coût d'acquisition (ou prix de cession) et la valeur comptable de la quote-part d'actif net acquis (ou cédé) est comptabilisé dans les capitaux propres.

1.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation des comptes du groupe Burelle est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères sont établis en monnaie fonctionnelle c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Généralement la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale sauf pour quelques filiales étrangères telles que les filiales mexicaines, marocaines, polonaises et turques de OPMobility essentiellement qui effectuent la majorité de leurs transactions dans une autre devise (respectivement le dollar américain pour les filiales mexicaines, l'euro pour les filiales polonaises, marocaines et turques). Ces comptes sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe, selon les principes suivants :

- conversion des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, au taux de clôture ;
- conversion des postes du compte de résultat au taux moyen de la période ;
- prise en compte de l'écart de conversion en réserves dans les capitaux propres consolidés.

Les goodwill dégagés à l'occasion de regroupements avec des sociétés étrangères sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont convertis par la suite, dans la monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture, l'écart de conversion étant constaté en capitaux propres.

En cas de cession totale d'une société étrangère, les écarts de conversion s'y rapportant, comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat.

1.2.4 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de la somme du prix payé au vendeur et, le cas échéant, de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise par rapport au solde net des actifs acquis et des passifs repris identifiables est comptabilisé en goodwill.

Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les variations de juste valeur des actifs acquis et des passifs repris ou assumés postérieures à la date d'acquisition, relatives à des faits existants à la date de celle-ci, sont comptabilisés en contrepartie d'ajustements de goodwill, si elles interviennent dans un délai de douze mois et résultent d'informations complémentaires obtenues sur des situations existantes à la date d'acquisition.

1.3 ÉLÉMENTS OPÉRATIONNELS

1.3.1 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée sur la base des secteurs identifiés dans le reporting interne du Groupe et communiqués à la Direction pour décider de l'allocation des ressources et analyser la performance.

Le Groupe est géré selon deux secteurs opérationnels :

- OPmobility qui opère dans le métier des équipements de mobilité :
- OPmobility est géré selon trois secteurs opérationnels : « Exterior & Lighting », « Modules » et « Powertrain » (voir la note « Présentation du Groupe ») ;

le pôle immobilier, constitué :

- de la société immobilière Sofiparc SA qui détient et gère un patrimoine immobilier, principalement constitué de bureaux, à Levallois dans les Hauts-de-Seine, et à Lyon dans le Rhône,
- et de la filiale Sofiparc Hotels détenue à 100 % par Sofiparc SA.

Les activités de Burelle SA et Burelle Participations SA sont rattachées aux « Éléments non affectés » qui regroupent également les activités Holding et les éliminations inter-secteurs.

1.3.2 Chiffre d'affaires

Ventes de pièces de OPmobility

Les accords signés avec les clients dans le cadre du développement et de la fourniture de pièces ne remplissent pas les critères d'un contrat au sens d'IFRS 15 ; en général, seules les commandes fermes reçues des clients sont analysées comme un contrat matérialisant une obligation de performance.

Le chiffre d'affaires de pièces est comptabilisé lorsque le contrôle des biens est transféré au client, habituellement à la livraison des biens, et évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes.

Développements, moules et outillages spécifiques de OPmobility

La phase projet correspond à la période pendant laquelle OPmobility travaille sur le développement de la pièce à produire, sur la conception et la fabrication des outillages spécifiques qui seront utilisés lors de la production ainsi que sur l'organisation des processus de production à venir et la logistique. Elle commence à la nomination de OPmobility sur le véhicule et le produit concernés et s'achève lorsque le volume normal de production est atteint.

Le traitement comptable appliqué repose sur l'identification par OPmobility dans la plupart des cas de deux obligations de performance, distinctes de la production de pièces, au titre de l'activité Design et de la fourniture de certains outillages spécifiques dont le contrôle est transféré aux clients au démarrage de la vie série.

Les produits liés à ces deux obligations de performance y compris ceux explicitement inclus dans le prix pièce sont reconnus au démarrage de la vie série. Les paiements reçus avant le démarrage de la vie série sont comptabilisés en avances clients. Les coûts liés à ces deux obligations de performance sont comptabilisés en stocks pendant la phase projet puis en charges lorsque leur contrôle est transféré au client, c'est-à-dire au démarrage de la vie série.

OPmobility utilise l'exemption permise par IFRS 15.121 (a) afin de ne pas communiquer les informations relatives aux obligations de prestation non remplies, OPmobility communiquant par ailleurs sur un carnet de commandes en dehors des états financiers.

1.3.3 Marge opérationnelle

Le Groupe présente dans le compte de résultat une marge opérationnelle avant et après prise en compte de :

- l'amortissement d'actifs incorporels liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises (note 4.4 « Amortissement des actifs incorporels acquis ») ;
- la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises (note 4.5 « Quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises »).

Le premier agrégat correspond au chiffre d'affaires diminué des frais de Recherche et de Développement, du coût des biens et services vendus et des frais commerciaux et administratifs (note 4.2)

La marge opérationnelle après prise en compte des amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions et de la quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises, appelée « marge opérationnelle » dans le compte de résultat, est le principal indicateur de performance utilisé par le Groupe.

La marge opérationnelle ne comprend pas les autres produits et charges opérationnels (note 1.3.4).

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

1.3.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent, pour l'essentiel :

- les résultats de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les provisions pour dépréciations des actifs incorporels et corporels, y compris les dépréciations éventuelles des goodwill ;
- les écarts de change provenant de taux de devises différents entre ceux retenus pour la comptabilisation de créances et dettes d'exploitation et ceux constatés lors du règlement de ces créances et dettes ;
- les éléments correspondant à des produits et charges non usuels par leurs fréquences, leurs natures ou leurs montants, à l'instar des profits et pertes réalisés dans le cadre d'opérations de variations de périmètre, des coûts de démarrage de nouvelles usines de grande taille, des coûts de restructuration et de ceux relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

1.3.5 Comptabilisation des opérations exprimées en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées initialement en monnaie fonctionnelle, au cours en vigueur à la date de transaction. À l'arrêté des comptes, les actifs et passifs monétaires sont revalorisés aux taux en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires sont valorisés au coût historique, en vigueur à la date de transaction (goodwill, actifs corporels, stock par exemple.) Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont valorisés aux taux en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Pour les éléments monétaires, les écarts de change provenant de changements de taux sont présentés au compte de résultat, en autres produits et charges opérationnels, lorsqu'ils sont relatifs à des opérations d'exploitation, en résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières.

1.3.6 Stocks et en-cours de OPmobility

Les stocks de matières premières, de maintenance et autres approvisionnements sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis et semi-finis sont valorisés à leur prix de revient, qui comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Les stocks Projets – outillages et développement correspondent aux coûts engagés par OPmobility afin de satisfaire une obligation de performance dans le cadre des contrats négociés avec ses clients.

Le coût des stocks est comparé à la clôture à la valeur nette de réalisation. S'il excède la valeur nette de réalisation, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.3.7 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée avec des conditions normales de délai de paiement. Des provisions sont constituées pour couvrir le risque de crédit et les risques avérés de non-recouvrement des créances.

Les créances cédées à des tiers et donc décomptabilisées du bilan, répondent aux critères suivants :

- les droits attachés aux créances sont transférés à des tiers ;
- la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés sont transférés à des tiers.

Les risques pris en compte sont les suivants :

- le risque de crédit ;
- les aléas relatifs aux retards de paiement tant sur la durée que sur les montants ;
- le transfert du risque de taux, totalement assumé par l'acquéreur des créances.

1.3.8 Subventions

Les subventions d'investissement ou d'exploitation reçues sont inscrites au passif du bilan. Elles sont reprises en résultat au niveau de la marge brute, au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis au moyen de ces subventions ou de la comptabilisation des charges de recherche associées.

1.4 CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1.4.1 Paiement sur base d'actions de OPmobility

Conformément à la norme IFRS 2, les plans d'option d'achat et d'attribution d'actions gratuites accordés aux salariés et dirigeants mandataires de OPmobility sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par le Conseil d'Administration.

Le montant correspondant est rapporté en « charges de personnel » linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie en réserves.

Lors de l'exercice des options d'achat, les montants perçus à ce titre par OPmobility sont comptabilisés en trésorerie en contrepartie des réserves consolidées.

Les obligations résultant de paiements fondés sur des actions, telles que dans le cadre des « Long Term Incentive plan » mis en place au cours de l'exercice 2022 par OPmobility et décrites dans la note 5.2.3 sont comptabilisées en tant que plan de règlement de trésorerie conformément à la norme IFRS 2. Ces plans, réglés en numéraire, sont évalués à leur juste valeur pendant leur durée.

La charge relative aux paiements estimés attendus est répartie sur la période d'acquisition des droits et figure dans les charges de personnel.

Il n'existe pas de tels plans au niveau de Burelle SA.

1.4.2 Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme accordés au personnel couvrent des régimes soit à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles, les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux organismes locaux en charge des régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le Groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes à cotisations définies.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent principalement les avantages postérieurs à l'emploi et correspondent essentiellement aux :

- indemnités de départ à la retraite des salariés français ;
- autres engagements de retraite et compléments de retraite, principalement en France et en Belgique, les engagements de retraite du plan de pension aux États-Unis ayant pris fin au 2^e semestre 2025 ;
- régimes de couverture des frais médicaux aux États-Unis.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces évaluations intègrent notamment des hypothèses propres à chaque régime :

- de dates de départ à la retraite fixées selon les termes de la législation et en particulier pour les salariés français, suivant une hypothèse de départ volontaire à taux plein ;
- de mortalité ;
- de probabilité de départ avant la retraite pour les personnels actifs ;
- d'estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite ;
- de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque les régimes à prestations définies sont couverts par des fonds, les engagements au titre de ces régimes sont réduits de la valeur de marché en date de clôture des fonds associés. L'évaluation intègre des hypothèses de rentabilité à long terme des actifs investis calculés sur la base du taux d'actualisation utilisé pour valoriser les engagements sociaux.

Pour les régimes à prestations définies, les variations de provisions sont enregistrées :

- en « charges opérationnelles », pour les droits dont bénéficient les salariés, à proportion de leur acquisition ;
- en résultat financier, pour l'effet de la désactualisation des engagements comptabilisés ;

- en capitaux propres, pour les écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme correspondent, pour l'essentiel, aux médailles du travail des salariés français.

Les écarts actuariels relatifs aux « Autres avantages à long terme » (en particulier les médailles du travail et les jubilés) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.5 AUTRES PROVISIONS

1.5.1 Provisions pour adaptation des effectifs

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce aux personnels concernés ou à leurs représentants, créant une attente fondée que le Groupe mettra en œuvre ce plan.

1.5.2 Provisions pour contrats déficitaires

Les pertes identifiées sur contrats déficitaires, c'est-à-dire sur les contrats dont les coûts inévitables liés aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus, font l'objet de provisions. Ces provisions sont inscrites en passif courant ou en non courant en fonction du caractère court ou moyen-long terme.

1.6 ACTIF IMMOBILISÉ

1.6.1 Goodwill

Les goodwill sont évalués annuellement, à leur coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives de pertes de valeur. Les pertes de valeur comptabilisées sur des goodwill sont irréversibles.

Les goodwill négatifs (badwill) sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

1.6.2 Immobilisations incorporelles

Frais de Recherche et de Développement de OPmobility

Les coûts de développement liés à l'exécution de contrats conclus avec des clients de OPmobility, ne répondant pas à une obligation de performance, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Ces frais portent sur l'organisation des processus achats, logistiques et industriels en vue de produire les pièces qui seront commandées par les clients.

Ils sont amortis à partir du démarrage de la production en série, linéairement sur la durée estimée de celle-ci, c'est-à-dire en général trois ans pour les pièces d'aspect, cinq ans pour les systèmes à carburant ou combustible.

La charge d'amortissement est comptabilisée en frais de Recherche & Développement.

Les frais supportés par OPmobility avant sa nomination par le client, et les frais de recherche non liés à des contrats, sont comptabilisés en charges de période.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés.

Il s'agit essentiellement des contrats clients, actifs technologiques et marques comptabilisés dans le cadre des différentes acquisitions réalisées par OPmobility mais également des logiciels et développements informatiques.

Les durées d'amortissements sont indiquées dans le tableau ci-après :

Contrats clients	7 à 8 ans
Actifs technologiques	7 à 12 ans
Marques	15 ans
Logiciels et développements informatiques	3 à 5 ans

1.6.3 Immobilisations corporelles et droits d'usage

Immobilisations corporelles

Ensembles immobiliers non industriels

Le groupe Burelle, au travers de sa filiale Sofiparc, détient des ensembles immobiliers de bureaux à Levallois et Nanterre loués à des entités du Groupe.

Ces ensembles immobiliers sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production puis évalués selon le modèle de la réévaluation. Ce modèle, qui s'applique à l'ensemble de la catégorie des actifs immobiliers non industriels du Groupe, consiste à comptabiliser les immobilisations sur la base du montant réévalué qui est égal à la juste valeur à la date de réévaluation diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeurs. Lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, la valeur comptable brute est ajustée.

Des évaluations sont réalisées régulièrement par des experts indépendants afin que la valeur comptable des actifs réévalués soit toujours proche de leur juste valeur.

Lorsque la juste valeur d'un actif augmente, la valeur comptable est majorée avec pour contrepartie l'écart de réévaluation des autres éléments du résultat global. Ce traitement est approprié sauf si la réévaluation vient compenser une réévaluation négative antérieure comptabilisée en charge au titre de cet actif ; dans ce cas, la réévaluation à la hausse est comptabilisée en produit.

Lorsque la juste valeur d'un actif diminue, la contrepartie de la réduction de la valeur comptable est comptabilisée en charge sauf s'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif. Dans ce cas, la réserve de réévaluation est réduite et ce n'est, le cas échéant, que l'excès qui est comptabilisé en charge.

Les durées d'amortissement des ensembles immobiliers sont de 10, 20 ou 40 ans en fonction des composants.

Actifs industriels et autres

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût :

- d'acquisition, ou
- de production lorsqu'elles sont créées par l'entreprise pour elle-même (ou sous-traitées) ou à leur juste valeur pour celles acquises à titre gratuit.

Les immobilisations corporelles peuvent être des outillages spécifiques développés par OPmobility dans le cadre de contrats de production signés avec les clients sans transfert de contrôle aux clients et pour lesquels le cas échéant le Groupe percevra une rémunération intégrée dans le prix pièce. Dans ce cas, cette rémunération est comptabilisée en chiffre d'affaires sur la durée de la vie série.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la dépense reviennent au Groupe du fait par exemple d'une augmentation de la performance ou de l'efficacité de l'actif concerné.

Après la mise en service, le coût est diminué :

- des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie des immobilisations selon le tableau ci-dessous, et
- du cumul des pertes de valeur constatées le cas échéant.

Constructions	20 et 40 ans
Agencements immobiliers	10 ans
Presses et machines de transformation	7 à 10 ans
Machines d'usinage, de finition et autres équipements industriels	3 à 10 ans

Droits d'usage

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les droits d'usage d'actifs sont portés en immobilisations corporelles au bilan pour le montant de l'obligation locative résultant du contrat, en contrepartie d'une dette financière au titre de l'obligation de paiement des loyers sur la durée du contrat.

L'obligation et la dette en résultant sont calculées sur la base du taux marginal d'endettement du Groupe à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait l'entité preneuse, au commencement du contrat de location, pour financer l'acquisition du bien loué. Ce taux est obtenu par l'addition du taux des obligations d'État de durées similaires aux biens loués et du *spread* de crédit de l'entité.

Le Groupe ne comptabilise pas à son bilan les droits relatifs aux contrats d'une durée initiale inférieure ou égale à douze mois, ni ceux liés aux biens dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros.

Les montants comptabilisés à l'actif au titre des droits d'utilisation et en dettes financières concernent essentiellement les locations immobilières de sites industriels, de stockage et de locaux administratifs ainsi que des équipements industriels et des véhicules. Ils sont amortis sur la durée du contrat de location selon le mode linéaire pour les droits d'utilisation et au rythme des paiements de loyers pour les dettes financières.

1.6.4 Tests de dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs incorporels et corporels font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois l'an pour les actifs de développement non encore amortissables et goodwill.

Ces tests sont réalisés par OPmobility au niveau des unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie que forment les « business groups » composant les secteurs opérationnels de OPmobility, telles que décrites dans la présentation du Groupe.

La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs (goodwill compris le cas échéant), constituant chaque unité génératrice de trésorerie, est comparée à la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés.

Les données prévisionnelles utilisées pour déterminer la valeur d'utilité sont issues des plans à moyen terme de OPmobility, établis en fin d'exercice pour les cinq années à venir. Par exception, lorsque la dernière année du plan n'est pas pertinente au regard des perspectives de développement de l'UGT, un horizon plus lointain est utilisé.

Au-delà de cet horizon, une valeur terminale est calculée, par extrapolation de la dernière année du plan, à laquelle est appliqué un taux de croissance à long terme reflétant des perspectives d'évolution du marché.

Ces données prévisionnelles sont actualisées, sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital (« CMPC » ou Weighted Average Cost of Capital ou « WACC »), qui traduit le coût moyen des capitaux propres et de la dette financière du Groupe, soit ses ressources financières disponibles à des fins d'investissement. Le CMPC intègre :

- une prime de risque sectorielle ;
- un « spread » de financement sectoriel pour l'évaluation du coût de la dette ;
- une prime de risque pays ;
- les taux retenus par des sociétés comparables dans chacun des secteurs.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur les hypothèses clés que sont le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et la marge opérationnelle.

1.6.5 Immeubles de placement

Les éléments dans la rubrique « Immeubles de placement » à l'actif du bilan du Groupe, correspondent à des ensembles immobiliers qui ne sont pas utilisés par le Groupe. Il s'agit d'ensembles immobiliers :

- non occupés au moment de la clôture des comptes et dont l'utilisation est indéterminée ;
- ou détenus dans un objectif de valorisation à long terme ou pour en tirer des revenus au travers par exemple de contrats de location.

Concernant les biens immobiliers dont l'utilisation est indéterminée à la date de clôture, le Groupe peut, le cas échéant, décider d'utiliser tout ou partie de ces actifs (auquel cas, cette partie serait reclassée en exploitation) ou de les louer dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de location simple.

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur à la clôture, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Une expertise est réalisée par un évaluateur externe tous les deux ans sauf évènement particulier. Entre deux évaluations et/ou attestations, le Groupe s'assure auprès de l'expert que le marché de l'immobilier n'a pas connu d'évolution significative. La juste valeur arrêtée par l'expert est déterminée sur la base d'une approche multicritères reposant sur les prix observables sur un marché actif, la capitalisation des valeurs locatives de marché sur la base d'un taux de rendement spécifique pour chaque actif et les flux futurs actualisés intégrant un renouvellement des baux à échéance (niveau 3 de juste valeur).

Les surfaces issues des ensembles immobiliers précédemment classés en immeubles de placement et qui passent en exploitation lorsque le Groupe décide de les garder pour son propre usage, sont comptabilisées sur la base de leur valeur dans les comptes au moment du transfert.

Lorsque des ensembles immobiliers passent de la catégorie « Immobilisations corporelles » à la catégorie « Immeubles de placement », tout écart à cette date entre la valeur dans les comptes et la juste valeur est comptabilisé comme une réévaluation.

1.7 ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) sont classés dans cette catégorie dès lors qu'ils sont disponibles pour la vente dans leur état actuel et que la vente est hautement probable. Ces actifs ne sont plus amortis, et sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et du prix de cession, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « Autres charges opérationnelles » du Groupe.

Au bilan, les données relatives aux « Actifs destinés à être cédés » pris distinctement dans les états financiers ne font pas l'objet de retraitement au titre des années antérieures.

Au compte de résultat, les résultats (résultat de la période et résultat de cession) des activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités abandonnées » sur chacun des exercices présentés.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

1.8 ÉLÉMENTS FINANCIERS

1.8.1 Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Placements long terme – Actions et fonds

Placements long-terme : Actifs financiers de Burelle Participations

Ces placements correspondent à des prises de participations minoritaires dans des sociétés, à des parts souscrites dans des fonds de capital-investissement, à des obligations à bons de souscription d'actions. À la date d'acquisition, ils sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Ils sont ensuite évalués à leur juste valeur à la date de clôture, en conformité avec les méthodes de valorisation publiées par le Comité Exécutif de *l'International Private Equity & Venture Capital Valuation* (IPEV).

Les parts de fonds sont valorisées sur la base de la dernière valorisation liquidative communiquée par la société de gestion au jour de l'arrêté des comptes.

Les participations détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées par différentes méthodes de multiples : multiples d'entrée, multiples de marché, comparables cotés auxquels sont appliqués une décote de négociabilité, ou en fonction d'offres ou d'opérations récentes sur le capital. Les méthodes des « discounted cash-flow » ou de l'actif net peuvent aussi être utilisées si elles sont appropriées (niveau 3 de juste valeur).

Les participations de moins de douze mois sont maintenues au coût historique sauf si la situation de l'entreprise s'est dégradée significativement.

Les variations de juste valeur des fonds et des sociétés non cotées sont comptabilisées en résultat.

Actions et fonds de OPmobility SE et les sociétés de Burelle SA autres que Burelle Participations

Les actifs financiers de OPmobility SE incluent :

- des actions de sociétés cotées ;
- des parts souscrites dans des fonds et sociétés de capital-risque ;
- des valeurs mobilières de placement ne remplissant pas les critères d'un équivalent de trésorerie ;
- des prêts, dépôts et cautionnements versés.

Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur, sauf les prêts, dépôts et cautionnements et placements en obligations d'État, comptabilisés au coût amorti et dépréciés en cas de perte de valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- pour les titres de sociétés cotées : en « Autres éléments du résultat global en capitaux propres » ;
- pour les parts de fonds et les valeurs mobilières de placement : en « Autres produits et charges opérationnels ».

1.8.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie réalisables à court terme, très liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est

composée de la trésorerie en banque et en caisse, des dépôts à court terme et des soldes créditeurs bancaires. Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements réalisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur négligeable dans le cadre de l'utilisation temporaire des excédents de trésorerie (SICAV monétaires, titres de créances négociables, etc.). La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

1.8.3 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et les dettes financières sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif.

Les emprunts en devises étrangères contractés par une filiale auprès du Groupe et dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont considérés comme faisant partie de l'investissement net du groupe Burelle dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion correspondants sont comptabilisés en capitaux propres.

1.8.4 Dérivés et comptabilité de couverture

Pour gérer son risque de taux d'intérêt et de taux de change, le Groupe peut utiliser des instruments dérivés négociables de gré à gré. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan, à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur des instruments qualifiés en « couverture de flux de trésorerie » sont comptabilisées en « Autres Éléments du Résultat Global » (capitaux propres) pour la part efficace et en résultat financier pour la part non efficace.

Les variations de valeur des instruments dérivés ne répondant pas aux critères d'une couverture sont comptabilisées en résultat.

1.9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En France, la société Burelle SA a maintenu ses options (celle du groupe fiscal Burelle avec la société Sofiparc ainsi que celle de OPmobility SE et ses filiales) pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne et aux États-Unis.

Le groupe Burelle comptabilise sans actualisation les impôts différés relatifs aux différences temporaires existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté (ou le taux quasi adopté) à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Les crédits d'impôt et les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables et les différences temporaires ne sont reconnus que lorsque leur probabilité d'utilisation sous un délai relativement court est avérée.

L'impact de l'application de l'Impôt minimum sur la réforme fiscale internationale – Pilier 2 est intégré dans les Comptes depuis 2024 et est non significatif sur la période.

L'impact de la « Contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés des grandes entreprises » en vigueur en France en 2025 comptabilisé dans les Comptes au 31 décembre 2025, est non significatif.

1.10 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

1.10.1 Actions propres

Les actions Burelle SA détenues par Burelle SA, quelle que soit leur affectation, sont inscrites dès leur acquisition en diminution des capitaux propres.

Les prix de cession de ces titres sont comptabilisés directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

1.10.2 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

Le résultat net par action dilué tient compte du nombre moyen des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis en vertu de l'exercice des plans d'options d'achat.

1.11 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour préparer ses états financiers, le groupe Burelle a recours à des estimations et des hypothèses pour évaluer certains de ses éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et d'engagements. Ces estimations et hypothèses, susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs, sont revues périodiquement par la Direction Générale.

Les événements susceptibles d'impacter significativement les hypothèses sont :

- la fluctuation des demandes de production de clients ;
- les incertitudes macroéconomiques et tensions commerciales au niveau mondial ;
- l'inflation significative dans plusieurs zones géographiques où opère OPmobility ;
- le climat géopolitique y compris son impact sur les chaînes d'approvisionnement et les taux d'intérêt long terme ;
- les réglementations (climat, industrie automobile) ;
- l'évolution du « mix » de motorisations des véhicules *i.e.* de la proportion de diesel, d'essence, d'électrique et d'hybride dans la production des clients de OPmobility.

De façon générale, les estimations et hypothèses retenues ont été élaborées à partir des informations disponibles au moment de la clôture des comptes. Ces estimations sont susceptibles d'être revues en fonction de l'évolution des hypothèses de base. Ces estimations concernent notamment :

1.11.1 Les impôts différés

La reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Ceci conduit le Groupe à faire des estimations régulières des résultats fiscaux futurs notamment dans le cadre des plans à moyen terme établis au sein du Groupe. Ces estimations, le cas échéant, prennent en compte le caractère exceptionnel ou non de certaines pertes, charges, etc.

1.11.2 Les provisions

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel

Dans le cadre des régimes à prestations définies, pour les évaluations actuarielles, le Groupe, avec l'aide d'actuaire indépendants, retient des hypothèses (*voir les notes 1.4.2 et 5.2.5 « Provisions pour engagement de retraite et autres avantages du personnel »*) portant sur :

- les taux d'actualisation des plans de retraite et des autres avantages à long terme ;
- les taux de rotation des effectifs et d'augmentation des salaires.

Les autres provisions

Les estimations portent également sur les provisions, notamment celles relatives à l'adaptation des effectifs, aux litiges, aux garanties clients, aux risques juridiques et fiscaux.

1.11.3 Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés chaque année en particulier sur les goodwill et les frais de développement engagés dans le cadre de contrats clients de OPmobility, mais également en cours d'exercice sur ces mêmes actifs ainsi que sur les actifs de sites industriels si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Dans le cadre de ces tests, pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur d'utilité est obtenue par la méthode des cash-flows actualisés. Ces tests reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation et de croissance long terme.

Les flux de trésorerie intègrent pour OPmobility :

- les prévisions de marché portant notamment sur l'évolution du « mix » de motorisations des véhicules dans la production mondiale et sur les évolutions réglementaires, permettant d'intégrer l'évolution des facteurs environnementaux et risques liés aux changements climatiques ;
- les prévisions de volumes fournies par les clients de OPmobility ;
- les investissements requis pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de OPmobility, notamment sur les scopes 1 et 2.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Comme indiqué dans la note 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés », les données prévisionnelles utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des UGT testées sont issues des plans à moyen terme du Groupe, établis en fin d'exercice pour les cinq années à venir (2026-2030), sauf exception justifiée.

Les évolutions réglementaires sont prises en compte dans le plan stratégique du Groupe mais également dans la revue des indices de perte de valeur réalisée dans le cadre des tests de dépréciation. Ainsi les conséquences du vote du Parlement européen en faveur de l'interdiction, à partir de 2035, de la vente de véhicules neufs à moteur essence ou diesel en Europe ont été analysées.

OPmobility suit avec attention les décisions de l'Union Européenne, notamment celle du 16 décembre 2025, relative à l'assouplissement de l'objectif « tout-électrique » des véhicules construits en Europe en 2035 qui prévoit la possibilité de continuer à vendre une part limitée de voitures neuves équipées de moteurs thermiques ou hybrides, sous les conditions

suivantes : réduire de 90 % les émissions de CO₂ de leurs ventes par rapport aux niveaux de 2021, et compenser les 10 % d'émissions restantes.

La politique actuelle d'investissement, les durées d'amortissement pratiquées (3-10 ans maximum pour les équipements industriels) tiennent compte de cette évolution réglementaire. Par ailleurs la valeur nette des actifs industriels concernés par cette évolution réglementaire fait l'objet d'une surveillance particulière pour s'assurer qu'elle soit, à tout moment, en adéquation avec les prévisions d'exploitation futures.

1.11.4 Les contrats de location (IFRS 16)

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé dans la détermination des impacts comptables liés à l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location. Il est en effet utilisé pour calculer le droit d'usage et la dette de loyer pour chaque bien loué (voir les notes 1.6.3.2 et 6.4.1).

2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1 L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU REGARD DU CONTEXTE INTERNATIONAL

L'actualité des principaux pôles d'activité du groupe Burelle sur la période se présente comme suit :

OPmobility

Les éléments macroéconomiques qui impactent l'activité de OPmobility sont décrits ci-après :

- fortes disparités des volumes de production automobile par zone géographique (source S&P Global mobility ⁽¹⁾) dans un climat des affaires incertain par suite des mesures douanières prises par les États-Unis et aux réactions des pays partenaires commerciaux ;
- tensions commerciales liées au climat géopolitique au niveau mondial ;
- constructeurs automobiles européens en difficultés ;
- impacts de change significatifs sur des devises qui impactent les résultats de OPmobility : variation de - 13,1 % du dollar américain (pour les entités américaines et mexicaines dont la devise fonctionnelle est le dollar), - 10,8 % du won coréen, - 8,5 % du renminbi chinois et - 59,6 % du peso argentin ;
- ralentissement de l'inflation mais maintien des prix à un niveau élevé à l'échelle mondiale, impactant le coût des intrants et de la main d'œuvre.

En 2025, OPmobility a réalisé son 2^e plus gros chiffre d'affaires aux États-Unis où il est implanté. Produisant sur place, OPmobility a principalement subi les effets liés aux surtaxes des

droits de douane sur des composants importés et est quelque peu impacté par les mesures sur l'acier et l'aluminium annoncées par l'administration américaine. L'impact sur l'exercice 2025, compte tenu des montants répercutés aux clients, est donc peu significatif.

Burelle Participations

Au 31 décembre 2025, le portefeuille est composé de 62 % de parts de fonds primaires, 18 % de parts de fonds secondaires et 20 % d'investissements directs en capital. Ce portefeuille est diversifié géographiquement, avec une exposition de 45 % au marché nord-américain, de 21 % au marché français, de 30 % aux autres pays européens et de 4 % au reste du monde.

En 2025, le marché mondial du *private equity* est resté dynamique, avec une reprise significative de la valeur totale des transactions, portée notamment par de grandes opérations. En revanche, le nombre d'opérations de *private equity* est en recul sur la période, impacté par un climat d'incertitudes économiques et géopolitiques qui ont freiné l'aboutissement de nombreuses transactions.

Dans ce contexte, le portefeuille de Burelle Participations conserve sur une bonne dynamique de croissance et de création de valeur, et connaît une année record en termes d'appréciation et de retours du portefeuille. En effet, le portefeuille s'est apprécié en 2025 de 18 millions d'euros à taux de change constant (l'effet de change est estimé à - 9 millions d'euros), contre un précédent record de 13 millions d'euros en 2021 et les retours du portefeuille ont atteint 28 millions d'euros (contre 20 millions d'euros en 2021).

(1) S&P Global Mobility est une division de S&P Global, une société cotée au NYSE et un des principaux fournisseurs de notations, d'indices de référence, d'analyses et de données transparentes et indépendantes pour les marchés des capitaux et des matières premières du monde entier. Sa division S&P Global Mobility est leader dans les données du secteur automobile.

2.2 RENFORCEMENT SUR LA PÉRIODE DES MESURES PRISES PAR LE GROUPE BURELLE POUR ATTÉNUER LES IMPACTS INDUITS PAR UN CONTEXTE INTERNATIONAL VOLATILE

Le groupe Burelle a renforcé sur la période, les actions entreprises depuis deux exercices pour contenir les impacts rappelés ci-dessus. Ces mesures couvrent pour :

OPmobility SE :

- l'accélération des synergies des activités complémentaires (voir dans le § « Présentation du Groupe », le regroupement des activités « Extérieur » et « Lighting ») ;
- la poursuite de la flexibilisation et le renforcement des programmes de réduction de coûts et de maîtrise des investissements ;
- les discussions avec le panel fournisseur en vue de maîtriser le prix des matériaux, biens et services achetés ;
- une répercussion de la hausse des prix aux clients constructeurs.

Burelle Participations :

Le choix d'investir, en direct ou au travers de fonds, dans des sociétés de taille intermédiaire, ayant de forts potentiels de transformation ou de croissance.

2.3 AUGMENTATION DE LA CAPITALISATION DE BURELLE PARTICIPATIONS ET SOFIPARC SA PAR BURELLE SA

Sur la période, Burelle SA a augmenté le capital social Burelle Participations et de Sofiparc SA à raison de 10 millions d'euros par société pour soutenir la croissance des activités de ces deux filiales.

2.4 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES FILIALES DE BURELLE SA AUTRES QUE OPMOBILITY SE

2.4.1 Poursuite du développement du portefeuille de Burelle Participations

La valeur du portefeuille de Burelle Participations au 31 décembre 2025 s'établit à 151 millions d'euros, contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette augmentation de 6 millions d'euros provient pour 18 millions d'euros de l'appréciation du portefeuille, en partie compensée par la forte baisse du dollar américain au cours de l'exercice (-9 millions d'euros) et par les retours nets du portefeuille (3 millions d'euros de distributions nettes des appels de fonds). Pour l'essentiel, les sociétés dans le portefeuille de Burelle Participations, soit détenues directement soit à travers des fonds d'investissement, ont connu une activité soutenue en 2025.

Le résultat net de Burelle Participations s'élève à 6 millions d'euros sur la période.

En 2025, Burelle Participations :

- a pris de nouveaux engagements pour 35 millions d'euros dont 15 millions d'euros dans deux fonds européens, 15,5 millions de dollars dans deux fonds américains, 4 millions de dollars dans une opération secondaire et 1 million d'euros dans une nouvelle participation minoritaire (directe) en capital

d'un acteur du diagnostic médical auprès d'un gérant spécialisé du secteur ;

- a cédé trois investissements minoritaires (directs), réalisant de bonnes performances ;
- a réalisé une augmentation de capital de 10 millions d'euros, entièrement souscrite par Burelle SA ; et
- a versé sur la période 2025 un dividende de 2,5 millions d'euros (identique à l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, l'actif net réévalué de Burelle Participations s'élève à 158 millions d'euros, contre 144 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2.4.2 Prise de participation de Sofiparc Hotels SAS dans le capital de trois sociétés opérant dans la gestion de résidences hôtelières

Dans le cadre du développement de son activité, la société Sofiparc Hotels SAS a pris au cours de l'exercice 2025 aux côtés d'autres investisseurs, des participations dans des sociétés ayant pour activité la création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation et la vente d'hôtels de résidence de tourisme et plus particulièrement l'exploitation de fonds de commerce de résidences hôtelières.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble de ces participations minoritaires (directes ou indirectes) ne dépassant pas 10 % du capital social des sociétés concernées (« Invest Hotel Strasbourg Historique-IHSH », « Invest Hotel Didot-IHD », « Invest Hotel Courchevel Management-IHCM »), sont comptabilisées dans la rubrique « Titres non consolidés ».

2.5 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR OPMOBILITY

2.5.1 Réduction du capital social de OPMobility SE

Le Conseil d'Administration de OPMobility SE du 11 décembre 2024 a décidé une réduction de capital social pour un montant de 90 000 € correspondant à l'annulation des 1500 000 actions de 0,06 € de valeur nominale avec effet au 29 janvier 2025. Le capital social de OPMobility SE est ramené de 8 731 329,18 € à 8 641 329,18 € et divisé en 144 022 153 actions de 0,06 € de valeur nominale.

L'opération a porté la participation de la holding Burelle SA dans le capital social de OPMobility SE de 60,01 % à 60,63 %.

2.5.2 Tests de dépréciations d'actifs de OPMobility

Les tests annuels de dépréciation ont été réalisés en fin d'année sur les actifs incorporels, y compris les goodwill de OPMobility afin de confirmer que leur valeur comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

OPmobility a par ailleurs procédé à la revue d'indices de perte de valeur sur l'ensemble des actifs industriels et incorporels de OPMobility mais également à la revue d'indices de reprise de valeur sur les actifs ayant fait l'objet de dépréciation lors des exercices précédents. Des tests de dépréciations ont été réalisés le cas échéant.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Le taux d'actualisation (correspondant au Coût Moyen Pondéré du Capital ou WACC) appliqué en 2025 tient compte des spécificités géographiques et/ou métiers. Ainsi, les WACC utilisés dans le cadre des tests de dépréciation sont les suivants :

- « C-Power », « Modules » et « Exterior » : 9,5 %;
- « Lighting » : 11,5 %;
- « H₂-Power » : 13,5 %;
- « Electrification » : 11,0 %.

Le taux de croissance à long terme, utilisé dans la détermination de la valeur terminale, est fixé à 1,5 %.

Dans le cadre des tests réalisés fin 2025, des données prévisionnelles de OPmobility couvrant une période supérieure à cinq ans ont été retenues pour les activités suivantes :

- H₂-Power : L'année 2030 n'étant pas représentative d'un niveau pertinent d'activité compte tenu de la maturité des marchés adressés, la période a été étendue à 2035 en cohérence en particulier avec la réglementation européenne qui, à horizon 2035, inscrit à un virage vers une mobilité décarbonée ;
- Lighting : Cette Business Unit est issue de l'acquisition en 2022 de sociétés déficitaires. Le plan de redressement engagé, portant sur tous les axes (volumes, prix, coûts, efficacité industrielle), justifie des projections sur sept ans, durée nécessaire pour stabiliser volumes et profitabilité en cohérence avec les objectifs fixés par le Groupe.

Sur l'exercice, les tests et analyses réalisés par OPmobility n'ont pas conduit à la comptabilisation de dépréciations significatives.

Le résultat des tests d'impairment réalisés sur les actifs y compris Goodwill des groupes d'unités génératrices de trésorerie de OPmobility fait apparaître un écart positif significatif entre la valeur recouvrable et le montant des actifs testés, sauf pour les actifs de l'activité « Lighting ». Pour les tests réalisés sur les autres activités, seules des valeurs non raisonnables pour les principales hypothèses que sont le taux de croissance long terme, le taux d'actualisation et le taux de marge opérationnelle pourraient remettre en cause les résultats des tests.

Analyses de sensibilité sur les tests de dépréciation :

Ci-après les analyses de sensibilité réalisées sur les hypothèses clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation de OPmobility susceptibles d'être impactés significativement par un changement d'hypothèse :

- pour l'activité « Lighting » de OPmobility, une baisse de 10 % de la marge opérationnelle en année terminale entraînerait une dépréciation de 26 millions d'euros. Une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point et une baisse du taux de croissance long terme de 0,5 point entraîneraient respectivement une dépréciation de 25 et 9 millions d'euros ;
- pour l'activité « Exterior » de OPmobility en Allemagne, une baisse de 10 % de la marge opérationnelle en année terminale serait sans impact sur le résultat du test alors qu'une hausse du taux d'actualisation de 0,5 point aurait pour effet de ramener la valeur d'utilité au niveau de la valeur comptable des actifs de l'UGT.

2.5.3 Cession par OPmobility SE de filiales chinoises du business group « Modules » à la coentreprise YFPO

OPmobility et sa coentreprise YFPO, le leader en Chine des pièces extérieures de carrosserie (pare-chocs, hayons), ont signé un accord en novembre 2025, prévoyant la cession par OPmobility à YFPO des activités chinoises d'assemblage de modules. Cette opération permettra à YFPO d'accélérer son développement en élargissant son portefeuille de produits. La cession devrait être finalisée sur le 1^{er} semestre 2026. Les actifs et passifs concernés sont comptabilisés au 31 décembre 2025 en « Actifs et passifs destinés à être cédés » en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». L'impact de cette cession est non significatif.

2.5.4 Arrêt par un constructeur client de son programme de développement de la technologie des piles à combustible à hydrogène

Au deuxième semestre 2025, un constructeur client a annoncé sa décision d'interrompre son programme de développement de la technologie des piles à combustible à hydrogène avec pour conséquence l'annulation d'une nouvelle gamme de véhicules à hydrogène et de toute production associée.

OPmobility a analysé de façon approfondie les conséquences financières de cette décision d'arbitrage stratégique prise par son client. Les discussions sont en cours. Le Groupe estime que leur issue ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le résultat.

2.6 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE BURELLE

2.6.1 Opérations de financement réalisées par les entités Burelle autres que OPmobility

2.6.1.1 Renouvellement et extension de lignes de crédit souscrites par Burelle SA et Sofiparc SA

La société Burelle SA a signé une nouvelle ligne de crédit de 50 millions d'euros sur trois ans, permettant d'augmenter ses lignes de financement de 25 millions d'euros et portant la maturité moyenne de sa dette à 2,9 ans au 31 décembre 2025.

La société immobilière Sofiparc SA a exercé sur la période pour couvrir ses besoins d'exploitation, l'option d'extension d'une année de sa ligne de crédit de 30 millions d'euros initialement contractée le 26 avril 2023 pour une durée de cinq ans. La nouvelle échéance est portée au 26 avril 2029.

2.6.2 Opérations de financement réalisées par OPmobility

2.6.2.1 Maintien de la notation de crédit long terme de OPmobility à BB + par S&P Global ratings

Le 28 mai 2025, S&P Global Ratings a maintenu la note de crédit à long terme de OPmobility à BB + (notation d'émetteur à long terme BB + ainsi que la notation d'émission BB + des obligations seniors non garanties de l'entreprise) avec une perspective négative eu égard aux prévisions de baisse du marché de l'automobile principalement en Europe et aux États-Unis. Cette notation a été confirmée le 29 juillet 2025 sur la base des résultats semestriels du Groupe.

2.6.2.2 Émission par OPmobility SE d'un emprunt obligataire de 300 millions d'euros en août 2025

OPmobility SE a réalisé le 5 août 2025, le placement d'une émission obligataire notée de 300 millions d'euros auprès d'investisseurs européens, à échéance au 5 février 2031 et assortie d'un coupon de 4,30 % l'an.

Les caractéristiques sont présentées dans la note 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés ».

2.6.2.3 Remboursement par OPmobility SE du placement privé « Schuldscheindarlehen » de 300 millions d'euros réalisé en décembre 2018

OPmobility SE a remboursé le 22 décembre 2025 conformément à l'échéancier, le placement privé « Schuldscheindarlehen » de 300 millions d'euros réalisé le 21 décembre 2018 auprès d'investisseurs privés étrangers.

Voir les notes 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

2.6.2.4 Remboursement par OPmobility SE de la portion du placement privé « Schuldscheindarlehen » du 24 mai 2022 arrivée à échéance

OPmobility a remboursé le 23 mai 2025, 95 millions d'euros du placement privé « Schuldscheindarlehen » réalisé le 24 mai 2022, conformément à l'échéancier.

Voir les notes 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

2.6.2.5 Réception par OPmobility SE de la deuxième tranche de 185 millions d'euros sur le placement privé « Schuldscheindarlehen » de 300 millions d'euros réalisé le 12 décembre 2024

Conformément au calendrier de mise à disposition des fonds du placement privé « Schuldscheindarlehen » de 300 millions d'euros, réalisé le 12 décembre 2024, 185 millions d'euros ont été reçus par OPmobility SE en janvier 2025, en complément des 115 millions d'euros déjà libérés au 31 décembre 2024.

Voir les notes 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés de OPmobility SE » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

2.6.2.6 Renouvellement, extension et signature par OPmobility SE de lignes de crédit au cours de l'exercice

Sur l'exercice 2025, OPmobility SE a renouvelé par anticipation auprès d'établissements bancaires, plusieurs lignes de crédit, dont 370 millions d'euros à échéance entre 2025 et 2029 et 330 millions d'euros à échéance 2026. L'ensemble de ces lignes a été renouvelé pour un montant total de 730 millions d'euros pour cinq ans, avant exercice des options d'extension, le cas échéant.

OPmobility SE a exercé plusieurs options d'extension sur des lignes de crédit pour un montant total de 560 millions d'euros. Les nouvelles échéances sont portées respectivement entre janvier 2030 et novembre 2030.

OPmobility SE a par ailleurs mis en place une nouvelle ligne de crédit de 75 millions d'euros pour trois ans avec une nouvelle banque, portant l'ensemble de lignes de crédit au 31 décembre 2025 à 1 965 millions d'euros.

2.6.2.7 Évolution des billets de trésorerie « Negotiable European Commercial paper » (Neu-CP) de OPmobility SE

OPmobility SE a réduit son encours des « Negotiable European Commercial Paper » (Neu-CP), à 316 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 489 millions d'euros au 31 décembre 2024.

2.7 HYPERINFLATION EN ARGENTINE ET EN TURQUIE

Impacts de l'hyperinflation argentine :

Au cours de l'exercice 2025, le peso argentin a varié de - 59,6 % par rapport au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, les actifs et passifs non monétaires ainsi que les produits et charges nets des deux filiales « OPmobility C-Power Argentina SA » (de « C-Power ») et « Plastic Omnium SAU Argentine » (de « Exterior & Lighting ») de OPmobility ont été réévalués. L'impact en résultat est une charge de - 4,4 millions d'euros. Voir la note 4.7 « Résultat financier ».

Impacts de l'hyperinflation turque :

Au cours de l'exercice 2025, la livre turque a varié de - 37,4 % par rapport au 31 décembre 2024. B.P.O. AS (business group « Exterior & Lighting »), détenue à 50 % et consolidée par la méthode de la mise en équivalence, est la seule entité turque de OPmobility à avoir pour monnaie fonctionnelle la livre turque. L'impact de l'hyperinflation calculé sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) est de - 1,9 million d'euros en quote-part de OPmobility.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1 INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe Burelle est organisé en deux secteurs opérationnels : OPmobility et l'Immobilier.

Les colonnes des tableaux ci-dessous indiquent les montants propres à chaque secteur tel que défini dans la note « Présentation du Groupe ». La colonne « Éléments non affectés » regroupe les éliminations inter-secteurs, ainsi que les montants non affectés par secteur (Burelle SA et Burelle Participations SA) permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués par secteur. Les transactions entre secteurs sont réalisées sur la base de leur valeur de marché.

3.1.1 Compte de résultat par secteurs opérationnels

En millions d'euros	2025			Total
	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE ⁽¹⁾	11 537	26	(10)	11 553
<i>Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	<i>1 321</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 321</i>
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ AVANT ÉLIMINATIONS ENTRE SECTEURS	10 216	26	(10)	10 232
Chiffre d'affaires entre secteurs d'activités	-	-	-	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 216	26	(10)	10 232
% du chiffre d'affaires du secteur	100,0 %	-	-	100,0 %
Coût des biens et services vendus	(9 045)	-	9	(9 036)
MARGE BRUTE	1 170	26	(1)	1 196
% du chiffre d'affaires du secteur	11,5 %	-	-	11,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	466	15	(12)	469
% du chiffre d'affaires du secteur	4,6 %	-	-	4,6 %
Amortissements des actifs incorporels acquis	(16)	-	-	(16)
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	41	-	-	41
MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	490	15	(12)	493
% du chiffre d'affaires du secteur	4,8 %	-	-	4,8 %
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	14	0	12	26
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(104)	-	(4)	(108)
% du chiffre d'affaires du secteur	- 0,9 %	-	-	- 0,8 %
Coût de l'endettement financier				(118)
Autres produits et charges financiers				(17)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES				277
Impôt sur le résultat				(81)
RÉSULTAT NET				195

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

En millions d'euros	2024			
	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE ⁽¹⁾	11 647	26	(9)	11 664
<i>Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées consolidées à hauteur de leur pourcentage de détention</i>	<i>1 163</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 163</i>
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ AVANT ÉLIMINATIONS ENTRE SECTEURS	10 484	26	(9)	10 501
Chiffre d'affaires entre secteurs d'activités	-	(9)	9	-
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 484	17	-	10 501
% du chiffre d'affaires du secteur	100,0 %	-	-	100,0 %
Coût des biens et services vendus	(9 346)	9	(1)	(9 338)
MARGE BRUTE	1 138	26	(1)	1 163
% du chiffre d'affaires du secteur	10,9 %	-	-	11,1 %
MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	419	16	(10)	425
% du chiffre d'affaires du secteur	4,0 %	-	-	4,0 %
Amortissements des actifs incorporels acquis	(22)	-	-	(22)
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	44	-	-	44
MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	440	16	(10)	446
% du chiffre d'affaires du secteur	4,2 %	-	-	4,2 %
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	19	-	10	29
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(86)	-	-	(86)
% du chiffre d'affaires du secteur	- 0,6 %	-	-	- 0,5 %
Coût de l'endettement financier				(123)
Autres produits et charges financiers				(8)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES				258
Impôt sur le résultat				(75)
RÉSULTAT NET				182

(1) Le chiffre d'affaires économique correspond au chiffre d'affaires augmenté du chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

3.1.2 Agrégats du bilan par secteurs opérationnels

<i>En millions d'euros - en valeurs nettes</i>	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	Total
31 DÉCEMBRE 2025				
Actif non courant	4 643	359	134	5 136
Actif courant	3 076	38	(1)	3 113
ACTIFS SECTORIELS	7 719	397	134	8 249
Passif non courant	4 076	377	140	4 593
Passif courant	3 642	20	(6)	3 656
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	7 719	397	134	8 249

<i>En millions d'euros - en valeurs nettes</i>	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	Total
31 DÉCEMBRE 2024				
Actif non courant	4 737	356 ⁽¹⁾	124	5 217
Actif courant	2 944	31	(7)	2 968
ACTIFS SECTORIELS	7 681	387	118	8 186
Passif non courant	3 494	368 ⁽¹⁾	124	3 986
Passif courant	4 187	19	(6)	4 200
TOTAL PASSIFS SECTORIELS	7 681	387	118	8 186

(1) Au 31 décembre 2024, le secteur Immobilier était présenté avant élimination des titres et des comptes réciproques entre les deux sociétés qui le composent. Désormais, il est présenté après élimination de ces éléments.

3.1.3 Autres informations par secteurs opérationnels

2025 <i>En millions d'euros</i>	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	Total
Investissements incorporels	212	-	-	212
Investissements corporels dont immeubles de placement	291	2	-	293
TOTAL	503	2	-	505

2024 <i>En millions d'euros</i>	OPmobility	Immobilier	Éléments non affectés	Total
Investissements incorporels	270	-	-	270
Investissements corporels dont immeubles de placement	287	2	0	289
TOTAL	558	2	0	559

3.1.4 Chiffre d'affaires – Informations par zone géographique et par pays de commercialisation

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est établie sur base du pays de localisation des filiales du Groupe réalisant les ventes.

Chiffre d'affaires par zones géographiques de commercialisation

En millions d'euros	2025		En millions d'euros	2024	
	Montants	%		Montants	%
Europe	5 874	50,8 %	Europe	5 849	50,1 %
Amérique du Nord	3 204	27,7 %	Amérique du Nord	3 395	29,1 %
Asie hors Chine	1 095	9,5 %	Asie hors Chine	988	8,5 %
Chine	951	8,2 %	Chine	941	8,1 %
Afrique/Moyen-Orient	236	2,0 %	Afrique/Moyen-Orient	255	2,2 %
Amérique du Sud	194	1,7 %	Amérique du Sud	236	2,0 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 553	100 %	CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 664	100 %
<u>Dont</u> Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 321		<u>Dont</u> Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 163	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 232		CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 501	

5

Chiffre d'affaires pour les dix premiers pays contributeurs

En millions d'euros	2025		En millions d'euros	2024	
	Montants	%		Montants	%
Allemagne	1 771	15,3 %	États-Unis	1 823	15,6 %
États-Unis	1 767	15,3 %	Allemagne	1 746	15,0 %
Mexique	1 292	11,2 %	Mexique	1 443	12,4 %
Slovaquie	1 020	8,8 %	Chine	941	8,1 %
Chine	951	8,2 %	Slovaquie	866	7,4 %
Espagne	759	6,6 %	Espagne	726	6,2 %
Corée	627	5,4 %	Corée	559	4,8 %
France	545	4,7 %	France	559	4,8 %
République Tchèque	426	3,7 %	République Tchèque	473	4,1 %
Pologne	419	3,6 %	Pologne	435	3,7 %
Autres	1 976	17,1 %	Autres	2 093	17,9 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 553	100 %	CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	11 664	100 %
<u>Dont</u> Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 321		<u>Dont</u> Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 163	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 232		CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	10 501	

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Informations par constructeur automobile

La décomposition du chiffre d'affaires de OPmobility est la suivante :

	2025			2024	
	Montants			Montants	
En millions d'euros		% par rapport au CA automobile	En millions d'euros		% par rapport au CA automobile
Constructeurs Automobile	Montants		Constructeurs Automobile	Montants	
Volkswagen Group	3 036	26,3 %	Volkswagen Group	3 221	27,7 %
Stellantis	1 673	14,5 %	Stellantis	1 537	13,2 %
General Motors	1 041	9,0 %	General Motors	1 052	9,0 %
BMW	950	8,2 %	BMW	957	8,2 %
Mercedes-Benz	843	7,3 %	Mercedes-Benz	823	7,1 %
TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS	7 543	65,4 %	TOTAL PRINCIPAUX CONSTRUCTEURS	7 589	65,2 %
Autres constructeurs automobiles	3 994	34,6 %	Autres constructeurs automobiles	4 058	34,8 %
CHIFFRE D'AFFAIRES AUTOMOBILE ÉCONOMIQUE	11 537	100,0 %	CHIFFRE D'AFFAIRES AUTOMOBILE ÉCONOMIQUE	11 647	100 %
Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 321		Dont Chiffre d'affaires des coentreprises et entreprises associées à hauteur de leur pourcentage de détention	1 163	
CHIFFRE D'AFFAIRES AUTOMOBILE CONSOLIDÉ	10 216		CHIFFRE D'AFFAIRES AUTOMOBILE CONSOLIDÉ	10 484	

3.2 ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS HORS GOODWILL PAR PAYS

En millions d'euros	France	Allemagne	Europe hors France et Allemagne	États-Unis	Mexique	Asie	Amérique du Sud	Autres ⁽¹⁾	Total
31 DÉCEMBRE 2025									
Immobilisations incorporelles	269	132	159	97	40	61	14	28	799
Immobilisations corporelles dont :	417	181	488	305	197	248	23	126	1 985
Investissements corporels de l'exercice	42	24	61	70	32	36	5	21	292
Immeubles de placement	242	0	-	-	-	-	-	-	242
Investissements en immeubles de placement	1	0	-	-	-	-	-	-	1
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT	928	313	647	402	237	308	37	154	3 026

(1) La rubrique « Autres » couvre le Canada, l'Afrique du Sud et le Maroc.

En millions d'euros	France	Allemagne	Europe hors France et Allemagne	États-Unis	Mexique	Asie	Amérique du Sud	Autres ⁽¹⁾	Total
31 DÉCEMBRE 2024									
Immobilisations incorporelles	194	115	235	104	47	63	17	17	793
Immobilisations corporelles dont :	360	157	586	326	222	281	24	115	2 072
<i>Investissements corporels de l'exercice</i>	24	41	77	45	32	57	3	10	288
Immeubles de placement	241	-	-	-	-	-	-	-	241
<i>Investissements en Immeubles de placement</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON COURANT	795	272	821	430	269	344	41	133	3 105

(1) La rubrique « Autres » couvre le Canada, l'Afrique du Sud et le Maroc.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 DÉTAIL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le pourcentage des frais de Recherche et de Développement est exprimé par rapport au montant du chiffre d'affaires.

En millions d'euros	2025	% du CA	2024	% du CA
Frais de recherche et de développement après frais cédés	(338)	- 3,3 %	(401)	- 3,8 %
Frais de développement immobilisés	197	1,9 %	266	2,5 %
Amortissements des frais de développement immobilisés	(135)	- 1,3 %	(143)	- 1,4 %
Crédit d'impôt recherche	15	0,1 %	15	0,1 %
Autres	3	0,0 %	2	0,0 %
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	(257)	- 2,5 %	(262)	- 2,5 %

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

4.2 COÛTS DES BIENS ET DES SERVICES VENDUS, FRAIS DE DÉVELOPPEMENT, COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS

En millions d'euros	2025	2024
Inclus dans le coût des biens et services vendus		
Coûts des consommations (achats-variations de stocks) ⁽¹⁾	(7 075)	(7 286)
Sous-traitance directe de production	(17)	(15)
Énergie et fluides	(138)	(156)
Salaires, charges et avantages du personnel	(1 020)	(1 044)
Autres coûts de production	(480)	(560)
Amortissements	(299)	(289)
Provisions	(8)	14
TOTAL	(9 036)	(9 338)
Inclus dans les frais de Recherche et Développement		
Salaires, charges et avantages du personnel	(289)	(292)
Amortissements des frais de développement activés	(177)	(166)
Autres	209	196
TOTAL	(257)	(262)
Inclus dans les frais commerciaux		
Salaires, charges et avantages du personnel	(41)	(43)
Amortissements et provisions	1	1
Autres	(23)	(23)
TOTAL	(63)	(65)
Inclus dans les frais administratifs		
Salaires, charges et avantages du personnel	(264)	(262)
Autres frais administratifs	(113)	(125)
Amortissements	(24)	(23)
Provisions	(6)	(1)
TOTAL	(407)	(411)
(1) Dont dotations, reprises et provisions pour dépréciation sur stocks d'un montant de : + 21 millions d'euros au 31 décembre 2025 ; + 1 million d'euros au 31 décembre 2024.		

4.3 FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2025	2024
Salaires et traitements	(1 186)	(1 222)
Charges sociales	(340)	(340)
Participation des salariés	(23)	(21)
Coûts des engagements de retraites et obligations similaires	(1)	(1)
Rémunération sur base d'actions	(1)	(1)
Autres charges de personnel	(63)	(56)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL HORS FRAIS DES INTÉRIMAIRES	(1 613)	(1 641)
Coût du personnel intérimaire	(147)	(147)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(1 760)	(1 788)

4.4 AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS PAR OPMOBILITY

Cette rubrique correspond essentiellement aux amortissements des incorporels acquis par OPmobility comme suit :

- sept ans sur les contrats clients (*) et cinq (**) ans sur la marque HBPO comptabilisés lors de la prise de contrôle par OPmobility, en juillet 2018 ;
- huit ans sur les contrats clients de Varroc Lighting Systems (« VLS ») ;
- douze ans sur l'incorporel « Technologie » de Varroc Lighting Systems (« VLS ») ;
- sept ans sur l'incorporel « Technologie » de Actia Power ;
- dix ans sur l'incorporel « Technologie » de AMLS Osram ;
- et douze ans sur l'incorporel « Technologie » de la société autrichienne « OPmobility H₂-Power Austria GmbH ». L'amortissement a commencé au 2^e trimestre 2024 qui correspond au démarrage de la production en série.

(*) : Les contrats clients HBPO (Modules) sont totalement amortis au 31 décembre 2025

(**) : La durée initiale d'amortissement était de quinze ans. Au cours de l'exercice 2024, la durée d'amortissement résiduelle de neuf ans a été révisée pour être ramenée à cinq ans en cohérence avec la durée de vie économique.

En millions d'euros	2025	2024
Amortissement des marques	(1)	(1)
Amortissement des contrats clients	(9)	(15)
Amortissement de l'incorporel : technologie « PO Wels »	(1)	(1)
Amortissements de l'incorporel : technologie « Actia Power »	(1)	(1)
Amortissements de l'incorporel : technologie « AMLS Osram »	(2)	(2)
Amortissements de l'incorporel : technologie « VLS »	(4)	(4)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS	(16)	(22)

5

4.5 QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

La quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises se décompose comme suit (taux référencés par rapport à OPmobility). Pour les « Titres de participations mis en équivalence » au bilan, se référer à la note 5.1.5 :

En millions d'euros	% d'intérêt 2025	% d'intérêt 2024	2025	2024
HBPO – SHB Automotive Modules	50,00 %	50,00 %	7	7
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise	49,95 %	49,95 %	35	35
B.P.O. AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	6	8
EKPO Fuel Cell Technologies	40,00 %	40,00 %	(7)	(7)
TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			41	44

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

4.6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En millions d'euros	2025	2024
Variation de la juste valeur des Placements long terme – Actifs financiers de Burelle Participations *	9	10
Variation de la juste valeur des Placements long terme – Actifs financiers de OPmobility ⁽¹⁾	(8)	0
Coûts des réorganisations ⁽²⁾	(40)	(28)
Dépréciations et provisions sur actifs courants et non courants ⁽³⁾	(21)	(10)
Dépréciations et pertes sur actif circulant	(3)	-
Provisions pour risques et litiges	1	(7)
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation ⁽⁴⁾	(24)	(18)
Honoraires et coûts annexes liés aux variations de périmètre	(1)	-
Cession des engagements de retraites de OPmobility aux États-Unis ⁽⁵⁾	3	-
Résultats sur cessions d'immobilisations	(5)	(3)
Autres	7	(1)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(81)	(57)
dont total produits	26	29
dont total charges	(108)	(86)

* Résultats des Actifs financiers de Burelle Participations :
Conformément à IFRS 9, le Groupe enregistre en résultat, la variation de la juste valeur des Actifs Financiers de Burelle Participations.

Au 31 décembre 2025 :

- (1) Variation de la juste valeur des Placements long terme :
Sont concernés sur la période les fonds « AP Ventures » (souscrits en dollar américain) et « Aster » dont les comptes audités font ressortir une perte de valeur par rapport au dernier arrêté. Voir la note de Bilan 5.1.6.
- (2) Coûts des réorganisations :
Les coûts des réorganisations correspondent principalement :
- aux coûts de restructuration dans le cadre de fermetures de sites de l'activité « Exterior & Lighting » de OPmobility en Europe ;
- à la fermeture d'une usine de l'activité « Electrification » de OPmobility en Allemagne ;
- aux coûts relatifs à la rationalisation capacitaire de « H₂-Power » de OPmobility en Europe de l'Ouest (transfert des activités de la Belgique vers la France) ;
- et aux coûts d'adaptation des effectifs dans les usines de OPmobility
- (3) Dépréciation et provisions sur actifs courants et non courants :
Cette rubrique comprend essentiellement des provisions sur des actifs Projets et industriels de OPmobility.
- (4) Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation :
Sur la période, les gains et pertes de change sur les opérations d'exploitation concernent essentiellement, le peso argentin, la livre turque, le dollar américain, les roupies indienne et indonésienne et le won coréen.
- (5) Cession des engagements de retraites de OPmobility aux États-Unis :
OPmobility a cédé le 26 août 2025 à un fonds (voir la note 1.4.2.2), ses engagements au titre du principal plan de retraites aux États-Unis.

4.7 RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	2025	2024
Charges de financement	(95)	(95)
Charges financières liées à la dette sur contrats de location ⁽¹⁾	(13)	(12)
Commissions de financement	(10)	(15)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(118)	(123)
Résultat de change sur opérations de financement	(18)	18
Résultat sur instruments dérivés	4	(17)
Charges financières sur les engagements de retraite	(3)	(3)
Autres ⁽²⁾	(2)	(6)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(18)	(8)
TOTAL	(136)	(131)

(1) Voir les notes 5.1.3 « Immobilisations corporelles » et 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

(2) En 2025, cette rubrique correspond notamment à l'impact financier de l'hyperinflation en Argentine pour - 4,4 millions d'euros et des revenus sur placement financier pour 2,6 millions d'euros.

4.8 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

4.8.1 Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2025	2024
IMPÔT EXIGIBLE	(108)	(97)
Charges (ou produits) d'impôt exigible	(88)	(90)
Charges (ou produits) relatives aux éléments non courants	(20)	(7)
IMPÔT DIFFÉRÉ	27	22
Produits (ou charges) résultant de la naissance et du renversement des différences temporaires	22	23
Produits (ou Charges) résultant d'une variation des taux d'impôt ou d'un assujettissement à des impôts nouveaux	5	(1)
Charges (Produits) d'impôt comptabilisée au compte de résultat consolidé	(81)	(75)

4.8.2 Analyse de la charge d'impôt – Preuve d'impôt

L'analyse de la charge d'impôt fait ressortir les éléments suivants :

En millions d'euros	2025		2024	
	Montants	% ⁽¹⁾	Montants	% ⁽¹⁾
RÉSULTAT DU GROUPE AVANT IMPÔT ET AVANT QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES (A)	236		214	
Taux d'impôt applicable en France (B)		25,82 %		25,82 %
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT THÉORIQUE (C) = (A) * (-B)	(61)		(55)	
ÉCART ENTRE CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET CHARGE D'IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ HORS IMPÔT ASSIS SUR UN RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D)	(20)	- 8,7 %	(20)	- 9,3 %
Crédits d'impôt ⁽²⁾	23	9,7 %	23	10,7 %
Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	(28)	- 11,9 %	(13)	- 6,1 %
Variation des impôts différés non reconnus (dépréciés)	(8)	- 3,4 %	(31)	- 14,5 %
Effet sur les impôts différés à l'ouverture d'un changement de taux d'impôt	(1)	- 0,4 %	1	0,5 %
Incidence des taux d'impôt plus ou moins élevés dans d'autres pays ⁽²⁾	18	7,6 %	20	9,3 %
Contribution sur la Valeur Ajoutée	(1)	- 0,6 %	(1)	- 0,5 %
Autres impacts	(23)	- 9,7 %	(19)	- 8,9 %
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ TOTALE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (E) = (C) + (D)	(81)		(75)	
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION (TEI) DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (-E)/(A)		34,5 %		35,2 %

(1) Ce pourcentage est exprimé par rapport au résultat avant Impôt et avant quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises (C).

(2) En 2025, les taxations à taux réduits sur les résultats provenant de la recherche sont rattachées à la rubrique « Incidence des taux d'impôt plus ou moins élevé dans d'autres pays » versus « Crédits d'impôts » les exercices antérieurs. L'exercice 2024 a été ajusté en conséquence.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Le « taux d'impôt effectif » du Groupe est de 34,5 % en 2025 contre 35,2 % en 2024.

En 2025, l'impôt comptabilisé est une charge de - 81 millions d'euros pour une charge d'impôt théorique de - 61 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 25,82 %.

En 2024, l'impôt comptabilisé est une charge de - 75 millions d'euros pour une charge d'impôt théorique de - 55 millions d'euros, sur la base d'un taux d'impôt de 25,82 %.

L'écart entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'explique principalement :

- pour 23 millions d'euros par des réductions spécifiques d'impôts ou de crédits d'impôts principalement en Amérique du Nord, en Asie, en Belgique et en France (23 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;

- pour -8 millions d'euros par l'effet des déficits ou autres actifs générés dans l'année mais non reconnus, nets de ceux antérieurement non activés mais utilisés ou reconnus dans l'année (- 31 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;

- pour -28 millions d'euros par des différences permanentes entre résultats comptables et résultats imposables (13 millions d'euros au 31 décembre 2024) provenant en grande partie des dividendes taxables ;

- et pour -23 millions d'euros d'autres différences, dont essentiellement et par ordre décroissant, des retenues à la source en France et en Allemagne et des provisions pour litiges fiscaux (-19 millions d'euros d'autres différences au 31 décembre 2024).

4.9 RÉSULTAT NET DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le résultat net des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la part des intérêts minoritaires dans le résultat des sociétés contrôlées par le Groupe et consolidées par intégration globale. Il se décompose comme suit :

En millions d'euros	2025	2024
Hicom HBPO Sdn Bhd – shah alam	2	1
Beijing Plastic Omnium Inergy Auto Inergy Co. Ltd	1	-
Plastic Omnium Auto Inergy Manufacturing India Pvt Ltd	1	1
DSK Plastic Omnium Inergy	-	1
PO Rein Energy Technology	(1)	(1)
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE, ISSUES DU PALIER DE OPMOBILITY	2	1
PART DES RÉSULTATS DE OPMOBILITY REVENANT AUX ACTIONNAIRES AUTRES QUE BURELLE S.A.	72	66
RÉSULTAT NET DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	74	68

4.10 RÉSULTAT NET PAR ACTION ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Résultat net – Part revenant au Groupe	2025	2024
Résultat net par action de base, en euros	69,29	65,49
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS ORDINAIRES EN FIN DE PÉRIODE (en unités)	1 757 623	1 757 623
Actions propres (en nombre)	(4 696)	(4 713)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS ORDINAIRES APRÈS PRISE EN COMPTE DES ACTIONS PROPRES (en unités)	1 752 927	1 752 910

En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net par action de base est identique au résultat net dilué par action.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires correspond à la moyenne pondérée des actions composant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 BILAN ACTIF

5.1.1 Goodwill

Goodwill

En millions d'euros

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Goodwill au 1^{er} janvier 2024	1 299	(2)	1 297
Goodwill de DSK Plastic Omnium Inergy	(2)	2	-
Écarts de conversion	5	-	5
Goodwill au 31 décembre 2024	1 302	-	1 302
Écarts de conversion	(10)	-	(10)
GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 292	-	1 292

La rubrique « Goodwill » dans Burelle correspond au goodwill de OPmobility. La ventilation ci-après est sur la base des secteurs opérationnels de OPmobility :

5

Goodwill par Secteur Opérationnel

En millions d'euros

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Exterior & Lighting	541	-	541
Exterior	328	-	328
Lighting	213	-	213
Powertrain	224	-	224
C-Power	204	-	204
H ₂ -Power	20	-	20
Modules	528	-	528
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2025	1 292	-	1 292
Exterior & Lighting	548	-	548
Exterior	335	-	335
Lighting	213	-	213
Powertrain	226	-	226
C-Power	207	-	207
H ₂ -Power	20	-	20
Modules	528	-	528
Valeur au 31 décembre 2024	1 302	-	1 302

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
Valeur nette au 31 décembre 2024	62	18	675	21	17	793
Développements capitalisés	-	-	197	-	-	197
Augmentations	-	2	-	-	13	14
Cessions nettes	(0)	(0)	(14)	-	(0)	(15)
Reclassements	1	5	(5)	-	(6)	(5)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(9)	(11)	(135)	(9)	-	(164)
Dépréciations et reprises	-	-	4	-	-	4
Écarts de conversion	0	(0)	(24)	(1)	(0)	(25)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	53	13	699	11	23	799

<i>En millions d'euros</i>	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2024	70	21	511	35	83	720
Développements capitalisés	-	-	266	-	-	266
Augmentations	-	2	-	-	3	5
Cessions nettes	-	-	(9)	-	(3)	(12)
Reclassements	1	7	61	-	(66)	2
Dotations aux amortissements de l'exercice	(9)	(12)	(143)	(15)	-	(179)
Dépréciations et reprises	-	-	(16)	-	-	(16)
Écarts de conversion	-	-	5	1	-	7
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2024	62	18	675	21	17	793

<i>En millions d'euros</i>	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats Clients	Autres	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2025						
Valeur brute	118	192	1 875	316	19	2 521
Amortissements cumulés	(52)	(174)	(1 117)	(272)	-	(1 615)
Pertes de valeur	(4)	-	(83)	(23)	(2)	(113)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2025	62	18	675	21	17	793
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2025						
Valeur brute	119	194	1 930	311	25	2 579
Amortissements cumulés	(62)	(181)	(1 153)	(277)	-	(1 672)
Pertes de valeur	(4)	(0)	(78)	(23)	(2)	(108)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	53	13	699	11	23	799

5.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles intègrent également les droits d'utilisation liés aux contrats de location d'actifs corporels suite à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Concernant les résultats des tests de dépréciation des actifs réalisés au 31 décembre 2025 et les dépréciations et/ou reprises de la période sur les actifs corporels, se référer à la note 2.5.2 « Tests de dépréciations d'actifs ».

<i>En millions d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations corporelles en cours	Autres Immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 31 décembre 2024 : Immobilisations en pleine propriété	141	574	553	314	186	1 768
Augmentations	-	5	43	228	16	292
Cessions	-	(1)	(8)	-	(4)	(13)
Reclassements et autres	1	53	74	(178)	47	(3)
Immobilisations financées par crédit-bail	-	7	-	-	-	7
Dotations aux amortissements de l'exercice	(1)	(37)	(137)	-	(85)	(260)
Dépréciations et reprises	(1)	(2)	-	(2)	2	(3)
Écarts de conversion	(5)	(29)	(33)	(19)	(6)	(92)
IMMOBILISATIONS EN PLEINE PROPRIÉTÉ : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (A)	135	569	493	343	156	1 696
Valeur nette au 31 décembre 2024 : Droits d'utilisation des actifs loués	9	234	43	-	18	304
Augmentations	2	51	15	-	11	79
Diminutions	-	(7)	(2)	-	-	(8)
Reclassements et autres	-	(1)	-	-	-	(1)
Dotations aux amortissements de la période	(1)	(51)	(9)	-	(11)	(72)
Dépréciations et reprises	-	(4)	-	-	-	(4)
Écarts de conversion	(1)	(7)	-	-	-	(9)
DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (B)	9	215	47	-	18	290
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025 (C) = (A) + (B)	144	784	540	343	174	1 985

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Information sur les loyers qui résultent des contrats de location et de service non capitalisés :

La charge de loyers au titre des contrats de location non capitalisés s'élève à - 23,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre - 22,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2025						
Valeur brute	171	1 482	2 448	315	961	5 377
Amortissements cumulés	(20)	(634)	(1 748)	-	(731)	(3 133)
Pertes de valeur	(2)	(41)	(103)	(1)	(26)	(172)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2025	150	807	597	314	204	2 072
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2025						
Valeur brute	165	1 485	2 394	346	954	5 344
Amortissements	(20)	(662)	(1 757)	-	(757)	(3 196)
Pertes de valeur	(1)	(39)	(97)	(3)	(23)	(163)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025	144	784	540	343	174	1 985

5.1.4 Immeubles de placement

Au 31 décembre 2025, les « Immeubles de placement » comprennent les mêmes biens que ceux au 31 décembre 2024. Les variations de l'exercice correspondent à des travaux divers d'aménagement, de rénovation pour un montant total de 0,8 million d'euros.

Les positions de fin de période des immeubles de placement par site sont données ci-après :

En millions d'euros	Propriété de	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
		Terrain	Immeuble	Bien immobilier de bureaux	Total	Terrain	Immeuble	Bien immobilier de bureaux	Total
Immeuble de Lyon « Pont Pasteur »	Sofiparc	6	19	-	25	6	19	-	25
Immeuble de Lyon Gerland	Sofiparc	37	107	-	144	37	106	-	144
Lyon – Avenue du Général-Leclerc	Sofiparc Hotels	18	13	-	31	18	13	-	31
Région de Lyon	OPmobility SE	0	-	-	0	0	-	-	0
Lyon St-Priest	Sofiparc	5	6	-	11	5	6	-	11
Autres Immeubles de placements	Sofiparc	12	12	-	24	14	10	-	24
Lyon – Avenue du Général-Leclerc	Sofiparc	-	-	7	7	-	-	7	7
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT		78	157	7	242	80	154	7	241

Les produits et charges liés aux immeubles de placement s'établissent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits locatifs des Immeubles de placement	17	17
Charges directes de fonctionnement des Immeubles de placement	(2)	(2)

5.1.5 Titres non consolidés et titres de participations mis en équivalence

5.1.5.1 Titres de participation mis en équivalence

Il s'agit des participations dans les entreprises associées et coentreprises. Le détail est fourni dans le tableau suivant :

En millions d'euros	% d'intérêt au 31 décembre 2025	% d'intérêt au 31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
HBPO – SHB Automotive Modules	50,00 %	50,00 %	15	16
JV Yanfeng Plastic Omnium et ses filiales – coentreprise	49,95 %	49,95 %	177	191
B.P.O. AS – coentreprise	49,98 %	49,98 %	24	21
EKPO Fuel Cell Technologies	40,00 %	40,00 %	95	92
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES			311	319

Les participations de OPmobility dans ces entités intègrent les *goodwill* pour les montants suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Exterior & Lighting	21	22
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Modules	2	2
Goodwill des entreprises associées et coentreprises – secteur Powertrain	17	17
TOTAL DES GOODWILL DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	41	41

Compte tenu de la contribution individuelle autour de 10 % des coentreprises et entreprises associées aux principaux agrégats économiques du Groupe, le bilan synthétique et les agrégats du compte de résultat présentés ci-après agrègent :

- la coentreprise YFPO et ses filiales après élimination des opérations internes ;

- l'entreprise associée SHB Automotive Modules (HBPO) ;
- la coentreprise B.P.O. AS ;
- et l'entreprise associée EKPO Fuel Cell Technologies et ses filiales EKPO Fuel Cell (Suzhou) et EKPO Fuel Cell Technologies US, Inc.

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs non courants	779	816
Actifs courants	1 082	1 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie	169	230
TOTAL ACTIFS	2 029	2 275
Capitaux propres	664	653
Passifs non courants	187	200
Passifs courants	1 178	1 422
TOTAL PASSIFS	2 029	2 275
Chiffre d'affaires	2 685	2 372

5.1.5.2 Titres non consolidés

Les titres non consolidés incluent des sociétés contrôlées à 100 % mais inactives, et des titres de société dont le taux de détention du Groupe ne lui permet pas d'exercer au moins une influence notable.

Le détail de l'ensemble de ces actifs est fourni dans le tableau suivant :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Titres non consolidés de la société « Verkor »	21	21
Autres titres non consolidés ⁽¹⁾	13	10
TOTAL DES TITRES NON CONSOLIDÉS	34	31

(1) La variation sur la période s'explique principalement par des prises de participation de la filiale Sofiparc Hotels SAS dans le capital de trois sociétés opérant dans la gestion de résidences hôtelières (voir la note 2.4.2).

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.1.6 Placements long terme en actions et fonds

Les placements long terme comptabilisés sous cette rubrique comprennent essentiellement les actifs financiers détenus par Burelle Participations ainsi que les placements réalisés par OPMobility SE dans les fonds d'investissement (notamment dans les sociétés de capital-risque) « Aster », « AP Ventures », « FAIM », dans les FMEA 2, dans des titres de sociétés cotées et des obligations d'État.

Dans le cadre de l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », le Groupe a opté pour la comptabilisation en éléments non recyclables du résultat des variations de valeur des placements en actions cotées et en résultat de celles des placements dans les fonds d'investissement et sociétés non cotées.

	Montants investis à la juste valeur au 1 ^{er} janvier 2025	Investis- sements	Désinvestissements		Variation de la juste valeur par		Montants investis à la juste valeur au 31 décembre 2025
			Coût de revient	Plus-values	Résultat	OCI	
En millions d'euros							
Investissements de Burelle Participations							
Montants souscrits	204	34	(10)	(4)	(2)	-	222
Montants souscrits non appelés	(96)	(10)	-	-	5	-	(101)
FONDS D'INVESTISSEMENT	107	24	(10)	(4)	3	-	120
Montants souscrits	41	1	(5)	(8)	5	-	34
Montants souscrits non appelés	(3)	(0)	-	-	0	-	(3)
CAPITAL	38	1	(5)	(8)	5	-	31
MEZZANINES	-	-	-	-	-	-	-
Total montants souscrits	244	35	(15)	(12)	3	-	255
Total montants souscrits non appelés	(99)	(10)	-	-	5	-	(104)
INVESTISSEMENTS DE BURELLE PARTICIPATIONS (A)	145	25	(15)	(12)	8	-	151
Montants souscrits	4	-	-	-	-	-	4
Montants souscrits non appelés	(4)	-	-	-	-	-	(4)
INVESTISSEMENTS DANS LES FMEA 2 (B)	0	-	-	-	-	-	0
Montants souscrits	20	-	-	-	-	-	20
Montants souscrits non appelés ⁽¹⁾	(3)	-	(2)	-	-	-	(6)
Mouvements sur le fonds	-	2	-	-	(1)	-	1
INVESTISSEMENT DANS LE FONDS « ASTER » (C)	17	2	(2)	-	(1)	-	16
Montants souscrits	5	-	-	-	-	-	5
Montants souscrits non appelés	(4)	1	-	-	-	-	(3)
INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ DE CAPITAL-RISQUE « FAIM » (D)	1	1	-	-	-	-	2
Montants souscrits	29	1	-	-	-	-	30
Montants souscrits non appelés	(7)	-	-	-	-	-	(7)
Mouvements sur le fonds	7	-	-	-	(7)	-	(0)
INVESTISSEMENT DANS LE FONDS « AP VENTURES » (E)	29	1	-	-	(7)	-	24
PLACEMENT DANS DES OBLIGATIONS (F)	61	-	-	-	(7)	-	55
TOTAL (A + B + C + D + E + F)	255	29	(17)	(12)	(6)	-	247

(1) Réduction de l'engagement sur le fonds « Aster » suite à une distribution (2,311 millions d'euros) sur la période.

L'évaluation de la juste valeur des Placements long terme à l'exception des titres de sociétés cotées qui relèvent du niveau 1, est fondée sur des données non observables sur des marchés financiers actifs et relève ainsi du niveau 3. Ces valorisations sont sensibles à l'évolution des résultats des entreprises concernées, particulièrement lorsque l'effet de levier est important.

5.1.7 Stocks et en-cours

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Matières premières et approvisionnements		
Au coût (brut)	295	315
À la valeur nette de réalisation	259	278
Moules, outillages et développements		
Au coût (brut)	540	484
À la valeur nette de réalisation	503	457
Stocks de maintenance		
Au coût (brut)	105	103
À la valeur nette de réalisation	84	82
Marchandises		
Au coût (brut)	6	4
À la valeur nette de réalisation	6	3
Produits semi-finis		
Au coût (brut)	67	70
À la valeur nette de réalisation	63	66
Produits finis		
Au coût (brut)	54	55
À la valeur nette de réalisation	48	49
TOTAL EN VALEUR NETTE	962	935

5

5.1.8 Créances clients et comptes rattachés – Autres créances

5.1.8.1 Cessions de créances

OPmobility SE et certaines de ses filiales en Europe et aux États-Unis ont souscrit auprès d'établissements de crédit français à plusieurs programmes de cessions de créances. Ces programmes ont une maturité moyenne de 2,9 ans.

Ces programmes prévoient une cession sans recours et avec transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'encours cédé.

Les créances cédées dans le cadre de ces programmes s'élèvent à 547,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 557,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.1.8.2 Créances clients – Valeurs brutes, dépréciations et valeurs nettes

En millions d'euros	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Valeur brute	Dépréciation	%	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	%	Valeur nette
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	885	(14)	- 1,6 %	872	905	(18)	- 2,0 %	888

Le retard de paiement des créances clients est présenté dans la note 6.3.1 « Risques clients ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.1.8.3 Autres créances

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres débiteurs	127	126
Avances fournisseurs outillages et développements	27	48
Créances fiscales – Impôt sur les sociétés	60	46
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	246	215
Créances sociales	4	3
Avances fournisseurs d'immobilisations	7	9
AUTRES CRÉANCES	472	446

5.1.8.4 Créances clients, comptes rattachés et autres créances par devises

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
En millions de devises	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR – Euro	657	657	49 %	605	605	45 %
USD – Dollar américain	485	412	31 %	418	402	30 %
CNY – Yuan chinois	697	85	6 %	1 030	136	10 %
GBP – Livre sterling	16	18	1 %	11	13	1 %
Autres – Autres devises		171	13 %		177	13 %
TOTAL		1 343	100 %		1 334	100 %
Dont :						
Créances clients et comptes rattachés		872	65 %		888	67 %
Autres créances		472	35 %		446	33 %

5.1.9 Impôts différés

Comme mentionné en note 1.9 « Impôts sur le résultat » des règles et principes comptables, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables, les différences temporaires et crédits d'impôt sont évalués en fonction de leur probabilité d'utilisation future. À cet effet, de nouvelles estimations ont été établies dans le cadre de l'arrêté des comptes et ont conduit à comptabiliser des actifs basés sur une utilisation probable sous un délai relativement court par prudence eu égard au contexte économique actuel.

Les impôts différés au bilan se répartissent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles	73	88
Immobilisations corporelles	(70)	(63)
Avantages du personnel	26	23
Provisions	103	85
Instruments financiers	-	3
Déficits fiscaux et crédits d'impôt	429	417
Autres	37	48
Dépréciation des impôts différés actifs	(430)	(450)
TOTAL	168	151
<i>Dont :</i>		
<i>Impôts différés actifs</i>	<i>216</i>	<i>191</i>
<i>Impôts différés passifs</i>	<i>48</i>	<i>40</i>

Les actifs d'impôt non reconnus au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 327 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 328 millions d'euros au 31 décembre 2024 et présentent les caractéristiques suivantes :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Déficits reportables sur une durée illimitée	265	271
Déficits reportables sur une durée maximale de plus de 5 ans	-	2
Déficits reportables sur une durée maximale de 5 ans	41	36
Déficits reportables sur une durée maximale de 4 ans	7	7
Déficits reportables sur une durée maximale de 3 ans	6	6
Déficits reportables sur une durée maximale inférieure à 3 ans	8	6
TOTAL	327	328

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.1.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

5.1.10.1 Trésorerie brute

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fonds bancaires et caisses	482	640
Dépôts à court terme	278	54
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	760	694

La trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie dans la captive de réassurance du Groupe	31	24
Trésorerie dans les zones soumises au contrôle de change et/ou à des restrictions sur les transferts de devises ⁽¹⁾	114	137
Trésorerie disponible	615	533
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	760	694

(1) Ces disponibilités sont situées soit dans des pays où la mise en place de prêts intragroupe ou de comptes courants financiers est difficile ; dans ce cas les disponibilités sont rapatriées, notamment à l'occasion du règlement des dividendes ; soit dans les pays où la trésorerie ne peut être centralisée du fait de la réglementation en vigueur. Les pays concernés sont le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Argentine, la Turquie, la Corée du Sud, la Malaisie, l'Indonésie et la Thaïlande.

5.1.10.2 Trésorerie nette de fin de période

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	482	640
Équivalents de trésorerie	278	54
Banques créditrices ou concours bancaires courants (découverts bancaires)	(2)	(9)
TRÉSORERIE NETTE – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	757	685

5.1.11 Tableau des flux de trésorerie – Acquisitions et cessions d'immobilisations financières, d'intérêts minoritaires et d'investissements liés et de titres non consolidés

5.1.11.1 Acquisitions des titres de participations, d'intérêts minoritaires et d'investissements liés

Les prises de participations dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisées dans la rubrique « Opérations financières » dans le Tableau de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2025

Le montant de -10,2 millions d'euros dans la rubrique « Acquisitions des titres de participations des sociétés intégrées, prises de contrôle, prises de participations dans les entreprises associées et coentreprises et investissements liés » correspond essentiellement à la souscription par OPmobility au cours du 2^e semestre 2025 à l'augmentation de capital de « EKPO Fuel Cell Technologies » détenue à 40 %.

5.1.12 Impacts des dividendes payés dans le Tableau de flux de trésorerie

5.1.12.1 Impacts dans le Tableau de flux de trésorerie des dividendes payés par Burelle SA

Le montant des dividendes payés par Burelle SA et figurant dans le Tableau de Flux de Trésorerie au 31 décembre 2025, s'élève à 11 millions d'euros contre 46 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.1.12.2 Impacts dans le Tableau de flux de trésorerie des dividendes payés par les sociétés du Groupe autres que Burelle SA

Les dividendes aux autres actionnaires correspondent aux dividendes versés par OPmobility et ses filiales à l'extérieur du Groupe.

Le montant des dividendes votés et approuvés en faveur des autres actionnaires est de 23 millions d'euros au 31 décembre 2025 et correspond au montant dans le tableau de la « Variation des Capitaux Propres » et dans le « Tableau de Flux de Trésorerie » contre 40 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.1.13 Capacité d'autofinancement consolidée et quote-part de capacité d'autofinancement des entreprises associées et coentreprises après impôts et intérêts versés, nette des dividendes versés - (« CAF retraitée »)

La capacité d'autofinancement consolidée et la quote-part de capacité d'autofinancement des entreprises associées et coentreprises après impôts et intérêts versés, nette des dividendes versés se présentent comme suit :

Comptes consolidés <i>En millions d'euros</i>	2025	2024
Capacité d'autofinancement	928	893
Impôts décaissés	(78)	(81)
Intérêts décaissés	(83)	(94)
Capacité d'autofinancement après impôts décaissés et intérêts versés	768	718
Entreprises associées et coentreprises :		
Quote-part de la capacité d'autofinancement	95	92
Quote-part d'impôts décaissés	(8)	(10)
Quote-part d'intérêts encaissés/décaissés	(0)	2
Élimination des dividendes versés	(44)	(42)
Quote-part de la capacité d'autofinancement après impôts versés et intérêts reçus, nette des dividendes versés	43	42
TOTAL	811	760

5.2 BILAN PASSIF

5.2.1 Capitaux propres du Groupe

5.2.1.1 Capital social de Burelle SA

<i>En euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social au 1 ^{er} janvier de la période	26 364 345	26 364 345
Capital social de fin de période, constitué d'actions ordinaires de 15 euros de nominal chacune	26 364 345	26 364 345
Actions propres	69 120	70 875
TOTAL APRÈS DÉDUCTION DES ACTIONS PROPRES	26 295 225	26 293 470

Au 31 décembre 2025, le capital social est divisé en 1 757 623 actions de 15 euros de valeur nominale.

Les actions nominatives, inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans, bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, il n'existe aucun titre ou droit donnant directement ou indirectement accès au capital de Burelle SA, ni aucun plan de souscription d'actions ou d'options d'achat d'actions en cours.

Structure du capital au 31 décembre 2025

Burelle SA détient 4 608 actions propres soit 0,26 % du capital. Sur ces actions propres, 3 528 actions sont classées en cours d'annulation et 1 080 actions en contrat de liquidité, conforme à la charte déontologique de l'AMAFI et conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Structure du capital au 31 décembre 2024

Burelle SA détenait 4 725 actions propres soit 0,27 % du capital. Sur ces actions propres, 3 528 actions sont classées en cours d'annulation et 1 197 actions en contrat de liquidité, conforme à la charte déontologique de l'AMAFI et conclu avec un prestataire de services d'investissement.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.1.2 Détail de la rubrique « Variation de périmètre et des réserves » du tableau de « Variation des capitaux propres Groupe »

En millions d'euros	Capitaux propres		
	Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Variation des actions de OPmobility SE ⁽¹⁾	(6)	(4)	(10)
Décomptabilisation de la part du partenaire dans la société « DSK Plastic Omnium Inergy »	-	(3)	(3)
Impact du passage du taux de détention dans OPmobility SE de 60,68 % à 61,17 % sur l'ensemble des réserves	8	(8)	-
Variation de périmètre et des réserves au 31 décembre 2024	2	(15)	(13)
Variation des actions de OPmobility SE ⁽¹⁾	(1)	(0)	(1)
Impact du passage du taux de détention dans OPmobility SE de 61,17 % à 61,11 % sur l'ensemble des réserves	(1)	1	(0)
VARIATION DE PÉRIMÈTRE ET DES RÉSERVES AU 31 DÉCEMBRE 2025	(2)	1	(1)

(1) Dont acquisitions/cessions d'actions de OPmobility SE : - 1 million d'euros au titre de 2025 contre - 10 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

5.2.2 Dividendes votés et distribués par Burelle SA

En millions d'euros pour les montants En euros pour le dividende par action En unités pour le nombre de titres	31 décembre 2025		31 décembre 2024			
	Distribution en 2025 sur les résultats de 2024		Acompte de dividendes sur les résultats de 2024 ⁽¹⁾		Distribution sur les résultats de 2023	
	Nombre de titres de 2025	Montant du dividende	Nombre de titres de 2024	Montant du dividende	Nombre de titres de 2023	Montant du dividende
DIVIDENDE PAR ACTION (en euros)		6,00 ⁽²⁾		10,00 ⁽¹⁾		16,00 ⁽³⁾
Nombre total d'actions composant le capital le jour du Conseil ayant pris la décision et au moment du paiement du dividende	1 757 623		1 757 623			
Nombre total d'actions composant le capital de l'exercice précédent					1 757 623	
Nombre total d'actions en autocontrôle au moment du paiement du dividende	4 722 ⁽²⁾		4 728		4 674	
Nombre total d'actions en autocontrôle à la clôture (pour rappel)					4 771	
Nombre total d'actions en autocontrôle à la date du Conseil d'Administration			4 734			
Dividendes sur les actions ordinaires formant le capital		11 ⁽²⁾		18 ⁽¹⁾		28
Dividendes non distribués correspondant aux actions propres		(0)		(0)		(0)
Dividendes nets – Montant total		11 ⁽²⁾		18 ⁽¹⁾		28
TOTAL DIVIDENDES VERSÉS RESPECTIVEMENT SUR LES RÉSULTATS 2024 ET 2023 ⁽⁴⁾		28 MILLIONS D'EUROS		28 MILLIONS D'EUROS		

Les opérations de distribution de dividendes de Burelle SA sur la période et sur la période précédente sont les suivantes :

Dividende au titre de l'exercice 2024 :

La distribution du dividende 16 euros par action au titre de l'exercice 2024 a été faite en deux fois :

(1) Un acompte de 10 euros par action (à la suite de la décision du Conseil d'Administration de Burelle SA, réuni le 25 juillet 2024) a été détaché le 30 juillet 2024 et mis en paiement en numéraire le 1^{er} août 2024 pour un montant de 17,5 millions d'euros.

Le nombre des actions en autocontrôle le jour de la décision du Conseil du 25 juillet 2024 était de 4 734 titres contre 4 728 titres au moment de la mise en paiement du dividende faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 47 340 euros à 47 280 euros.

(2) Un complément de 6 euros par action a été distribué sur le 1^{er} semestre 2025 représentant 10,5 millions d'euros. Le nombre des actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement était de 4 722 actions.

(4) Le montant total des dividendes versés au titre des résultats de 2024 s'élève à 28,0 millions d'euros.

Dividende au titre de l'exercice 2023 :

(3) Sur l'exercice 2024, Burelle SA a distribué un dividende de 16,00 euros par action sur le résultat de l'exercice 2023.

Le nombre des actions en autocontrôle au 31 décembre 2023, était de 4 771 titres pour la détermination du dividende prévisionnel total. Ce nombre d'actions en autocontrôle au moment de la mise en paiement du dividende en 2024 est passé à 4 674 titres faisant passer les dividendes attachés à ces titres de 76 336 euros à 74 784 euros.

(4) Le montant total des dividendes versés au titre des résultats de 2023 s'élève à (28,0) millions d'euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026, la distribution d'un dividende de 17 euros par action au titre de l'exercice 2025 (montant total de 29,9 millions d'euros pour 1 757 623 actions existantes, avant diminution des actions en autocontrôle au 31 décembre 2025).

5.2.3 Paiements sur base d'actions

OPmobility SE est la seule société du Groupe à avoir mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites. Il n'existe aucun plan chez Burelle SA au 31 décembre 2025.

5.2.3.1 Plans d'attributions gratuites d'actions de OPmobility SE

Les plans d'attribution gratuite d'actions ont été décidés par les Conseils d'Administration de OPmobility SE au bénéfice principalement des dirigeants mandataires sociaux exécutifs aux dates indiquées ci-après.

Plans arrivés à échéance en 2025

Plan du 23 avril 2021

17 février 2021 : deux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux de OPmobility SE pour une période d'acquisition de quatre ans, se terminant le 23 avril 2025.

À cette date, 20 101 actions OPmobility ont été livrées aux bénéficiaires.

Plan du 22 avril 2022

17 février 2022 : deux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux de OPmobility SE pour une période d'acquisition de trois ans, se terminant le 21 avril 2025.

À cette date, 40 152 actions OPmobility ont été livrées aux bénéficiaires.

Plans actifs en 2025

Les différents plans ci-après, étaient attribués soit à deux dirigeants mandataires sociaux soit à deux dirigeants mandataires sociaux et salariés de OPmobility SE. Le Conseil

d'Administration du 06 novembre 2025 ayant décidé un changement de Gouvernance de OPmobility SE, les plans qui comportaient deux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux ne concernent plus qu'un bénéficiaire Dirigeant mandataire Social au 31 décembre 2025. Les actions désuètes ont été annulées sur la période.

Plan du 27 avril 2023

21 février 2023 : au bénéfice d'un Dirigeant mandataire Social de OPmobility SE pour une période d'acquisition comprise entre le 27 avril 2023 et le jour suivant l'Assemblée annuelle des actionnaires 2026.

Plan du 24 avril 2024

Le 21 février 2024 : au bénéfice d'un Dirigeant mandataire Social et de salariés de OPmobility SE pour une période d'acquisition de trois ans, se terminant le 24 avril 2027 à l'issue du Conseil d'Administration en 2027 arrêtant les comptes 2026.

Plan du 22 juillet 2024

Le 22 juillet 2024 : au bénéfice d'un Dirigeant mandataire Social de OPmobility SE pour une période d'acquisition de trois ans, se terminant après l'Assemblée Générale arrêtant les comptes 2026.

Plan du 25 avril 2025

19 février 2025 : au bénéfice d'un Dirigeant mandataire Social exécutif et de salariés de OPmobility SE pour une période d'acquisition de trois ans, se terminant le 24 avril 2028. Le nombre initial d'actions ainsi que l'estimation de la charge (pour deux bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux) étaient respectivement de 241 263 actions et 1,9 million d'euros.

Le Plan du 25 avril 2025 de OPmobility SE a été amendé suite changement de Gouvernance survenu le 06 novembre 2025. Les principales hypothèses révisées dans le cadre de l'évaluation de ce dernier plan selon les principes de la norme IFRS 2 sont fournies dans le tableau suivant :

5

Évaluation du plan du 25 avril 2025

En euros

En unité pour le nombre d'actions

	Évaluation du nombre d'actions attribuées et valorisation du 25 avril 2025		
	Initial	Abandons sur la période	Solde
Nombre d'actions affectées au plan d'attribution d'actions de performance	241 263 actions	(112 740) actions ⁽¹⁾	128 523 actions
Conditions de marché		Non soumises à des conditions de marché	
Cours du titre OPmobility SE à la date d'attribution du plan de performance			9,6 euros
Valeur moyenne d'une action			8,0 euros
Nombre d'actions attribuables après application d'un taux de rotation des effectifs			128 523
Estimation de la charge globale du plan à la date d'attribution - (Charge comptable avec contrepartie en réserves)			1 028 184 euros

(1) Lié au changement de gouvernance de OPmobility SE intervenu le 06 novembre 2026.

La charge globale révisée du plan de 1,0 million d'euros est amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.3.2 Les Plans d'intéressement à long terme (LTI) destiné aux membres permanents du Comité de Direction et non-mandataires sociaux de OPmobility SE

OPmobility SE a mis en place depuis 2022, un plan d'intéressement à long terme – LTI (ou *Long term Incentive plan*) pour les membres permanents du Comité de Direction.

Une Attribution correspond au droit accordé unilatéralement par OPmobility SE et ses filiales à un bénéficiaire, de recevoir une rémunération variable différée en numéraire correspondant à la valeur unitaire d'une *Phantom Share*, sous réserve du respect de conditions de présence et de performance.

L'enveloppe d'attribution des *Phantom Shares* est propre à chaque Plan et généralement fixée à 30 % du salaire fixe de base annuel du bénéficiaire à la date d'attribution. Il est applicable chaque année, sous réserve du non-cumul avec tout autre plan (tels que les plans de stock-options, d'actions gratuites, d'actions de performance...) la même année.

Plans LTI de l'exercice 2025

OPmobility SE a mis en place trois plans de rémunération incitative à long terme (*Long term Incentive plans*) pour les membres permanents du Comité de Direction selon leur zone de rattachement (un plan attribué par la Holding OPmobility SE en France, deux plans pour deux entités de OPmobility basées aux États-Unis). Les modalités sont similaires au plan mis en place en 2024 avec les particularités suivantes : deux plans à 30 % et un plan à 40 % du salaire fixe de base annuel du bénéficiaire à la date d'attribution.

Les dates associées aux plans de 2025 sont :

- date d'attribution :
 - 25 avril 2025 pour les deux premiers plans avec une base à 30 %,
 - 28 avril 2025 pour le troisième plan (entité US) avec une base à 40 % ;
- date d'acquisition pour les trois plans : le jour suivant l'Assemblée annuelle des actionnaires 2028

La charge globale estimée, s'élève à 2,1 millions d'euros, amortie linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

5.2.3.3 Options en cours à la clôture de l'exercice et charge de la période relative aux plans d'options

Les plans d'attribution gratuite d'actions du 23 avril 2021 et du 22 avril 2022 ont été soldés au 31 décembre 2025.

Options en cours Plan attribution d'actions gratuites <i>En euros</i> <i>En unité pour le nombre d'options</i>	En cours de validité au 1 ^{er} janvier 2025	Augmen- tations				Diminutions		En cours de validité au 31 décembre 2025	
		Revalori- sations/ Ajustements	Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	Total	Dont exerçables au 31 décembre 2025	
PLAN DU 27 AVRIL 2023									
Nombre d'actions	92 025			(55 215)			36 810	Néant	
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés ⁽¹⁾	92 025	(9 446)		(55 215)			27 364		
Cours à la date d'attribution	15,82						15,82		
Valeur moyenne d'une action	14						14,00		
Durée	3 ans						3 ans		
Charge résiduelle à étaler	564 756	(132 244)		(773 010)		381 007	40 510		
Durée de vie résiduelle	1,3 an						0,3 an		
PLAN DU 24 AVRIL 2024									
Nombre d'actions	153 909			(73 290)			80 619	Néant	
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés ⁽¹⁾	153 909	(22 171)		(73 290)			58 448		
Cours à la date d'attribution	11,7						11,7		
Valeur moyenne d'une action	10						10,00		
Durée							3 ans		
Charge résiduelle à étaler	1 186 294	(221 710)		(732 900)		23 992	255 677		
Durée de vie résiduelle	2,3 ans						1,3 an		
PLAN DU 22 JUILLET 2024									
Nombre d'actions	26 910			(16 146)			10 764	Néant	
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés ⁽¹⁾	26 910	(2 960)		(16 146)			7 804		
Cours à la date d'attribution	9,17						9,17		
Valeur moyenne d'une action	7,5						7,50		
Durée	3 ans						3 ans		
Charge résiduelle à étaler	169 124	(22 201)		(121 095)		1 982	27 810		
Durée de vie résiduelle	2,6 ans						1,6 an		
PLAN DU 25 AVRIL 2025									
Nombre d'actions			128 523				128 523	Néant	
Nombre d'actions après application du taux de rotation des effectifs (22 %) appliqué sur le plan concernant les salariés ⁽¹⁾			128 523				128 523		
Cours à la date d'attribution			9,60				9,6		
Valeur moyenne d'une action			8,00				8,00		
Durée			3 ans				3 ans		
Charge résiduelle à étaler			1 028 184			(235 469)	792 715		
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,3 ans		
CHARGE TOTALE DE L'EXERCICE						171 513	EUROS		

(1) Utilisé dans la détermination du « Résultat Net dilué par action ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.3.4 Synthèse des Plans LTI de OPmobility SE

La synthèse des éléments liés aux Plans d'intéressement à long terme (LT) des membres permanents du Comité de Direction et non-mandataires sociaux de OPmobility SE mis en place depuis 2022 est fournie ci-après. Ces plans d'intéressement long terme font l'objet d'une provision pour charges :

Le Plan LTI de 2022 est arrivé à échéance en mai 2025.

Plan d'intéressement long terme (LT Incentive Plan) Membres du Comité de Direction non-mandataires sociaux <i>En euros</i> <i>En unité pour le nombre d'options</i>	En cours de validité au 1 ^{er} janvier 2025	Augmen- tations		Diminutions		En cours de validité au 31 décembre 2025	
		Revalori- sations/ Ajuste- ments	Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Charge de la période	Dont exerçables au 31 décembre 2025
PLAN DU 18 MAI 2022							
Cours à la date d'attribution	15,98						15,98
Valeur moyenne d'une action	15,31						15,31
Durée	3 ans						3 ans
Provision pour charge résiduelle à étaler	37 904					(37 904)	-
Durée de vie résiduelle	0,4 an						-
PLAN DU 27 AVRIL 2023							
Cours à la date d'attribution	15,82						15,82
Valeur moyenne d'une action	16,40						16,40
Durée	3 ans						3 ans
Provision pour charge résiduelle à étaler	338 872	(167 199)				(102 964)	68 709
Durée de vie résiduelle	1,3 an						0,3 an
PLAN DU 25 AVRIL 2024							
Cours à la date d'attribution	11,7						11,7
Valeur moyenne d'une action	10						10,00
Durée							3 ans
Provision pour charge résiduelle à étaler	626 310	(55 415)				(226 587)	344 308
Durée de vie résiduelle	2,3 ans						1,3 an
PLAN DU 25 AVRIL 2025							
Cours à la date d'attribution			9,60				9,6
Valeur moyenne d'une action			8,87				8,87
Durée			3 ans				3 ans
Provision pour charge résiduelle à étaler			1 721 052			(394 506)	1 326 546
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,3 ans
PLAN DU 28 AVRIL 2025							
Cours à la date d'attribution			9,60				9,6
Valeur moyenne d'une action			8,87				8,87
Durée			3 ans				3 ans
Provision pour charge résiduelle à étaler			410 053			(93 994)	316 059
Durée de vie résiduelle			3 ans				2,3 ans
PROVISION POUR CHARGE TOTALE DE L'EXERCICE						(855 955)	EUROS

5.2.4 Provisions

En millions d'euros	31 décembre 2024	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Écart actuariel	Reclas- sements	Écarts de conversion	31 décembre 2025
Garanties clients	49	28	(16)	(3)	-	(2)	(2)	54
Réorganisations ⁽¹⁾	24	23	(18)	(2)	-	1	(0)	28
Provisions pour impôts et risque fiscal	24	9	(2)	(3)	-	-	(0)	28
Risques sur contrats	20	13	(4)	(3)	-	(0)	0	26
Provision pour litiges	5	3	(1)	(0)	-	(1)	(0)	6
Autres	14	5	(4)	(3)	-	2	(0)	13
PROVISIONS	135	81	(44)	(13)	-	(0)	(3)	155
Provisions pour engagements de retraite et assimilés ⁽²⁾	75	10	(9)	-	(3)	4	(3)	73
TOTAL	210	90	(53)	(13)	(3)	4	(6)	228

(1) Les provisions constituées sur la période sont celles décrites dans la rubrique « Coûts de réorganisations » de la note 4.6 « Autres produits et charges opérationnels ».

(2) Sur la période :

Zone Euro : la hausse des taux de référence de 3,35 % à 4,00 %, a donné lieu à une baisse des écarts actuariels par rapport au 31 décembre 2024.

Zone US : OPmobility a cédé son principal engagement de retraite (voir les notes 1.4.2.2 ; 4.6 ; 5.2.5.3 ; 5.2.5.7 relatives à la cession).

5

5.2.5 Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel

Provisions pour avantages de retraite

Les provisions pour avantages de retraite concernent principalement :

- indemnités de fin de carrière ;
- plans de retraite complémentaire ;
- régimes de couverture de frais médicaux : principalement sur la zone Amérique du Nord (États-Unis).

En 2025, OPmobility a cédé son principal engagement de retraite américain (voir les notes 1.4.2.2 « Régimes à prestations définies » et 4.6 « Autres produits et charges opérationnels »).

Les autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme couvrent les médailles du travail et d'autres gratifications liées à l'ancienneté dans le Groupe.

Les régimes relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont fonction des réglementations en vigueur dans chaque pays. Les avantages comptabilisés dans les comptes, ne sont donc pas fonction de la cartographie des effectifs par zone géographique.

Les zones géographiques identifiées et présentées, sont celles pour lesquelles la réglementation est homogène et permet un regroupement des données. Dans le cas contraire, aucun taux n'est donné en référence en raison d'une disparité des paramètres ne permettant pas la détermination d'une moyenne. Dans cette même logique, les tests de sensibilité sont effectués sur des données significatives, homogènes et par zone géographique.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.5.1 Hypothèses actuarielles

La hausse du taux d'actualisation de la zone Euro sur 2025 a conduit le Groupe à réévaluer ses engagements sociaux. Le taux retenu au 31 décembre 2025 s'élève à 4 % contre 3,35 % au 31 décembre 2024.

Suite à la cession des engagements relatifs au plan de pension américain, les principaux engagements sont portés par la France. Les principales hypothèses actuarielles significatives, utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	France	France
	Cadres et non-cadres	Cadres et non-cadres
Ouverture des droits à taux plein	60 à 62 ans	60 à 62 ans
Âge d'annulation de la décote	65 à 67 ans	65 à 67 ans
Taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi	4,00 %	3,35 %
Taux annuel d'actualisation des médailles du travail	3,05 %	2,95 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux d'évolution salariale	C = 2,00 % à 5,00 % NC = 2,00 % à 3,00 %	C = 2,00 % à 5,00 % NC = 2,00 % à 3,00 %
Taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite	4,00 %	3,35 %

Le taux annuel d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe utilise comme référence, le taux des obligations émises par des entreprises industrielles et commerciales de bonne qualité (AA) et de maturité égale à l'engagement évalué.

Les taux moyens d'évolution salariale

Les taux moyens d'évolution salariale, sont pondérés en fonction des statuts de « cadres » ou de « non-cadres » et de l'âge des collaborateurs.

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite

Ces taux sont basés sur les prévisions de marché à long terme et prennent en compte l'allocation des actifs de couverture de chaque fonds.

5.2.5.2 Choix de comptabilisation des écarts actuariels sur les engagements de retraite et sur les autres avantages à long terme

Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels sur les Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, conformément aux amendements de la norme IAS 19 « *Actuarial gains and losses, Group Plans and Disclosures* ».

En revanche, conformément à IAS 19.129, les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme (en particulier les médailles du travail) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

5.2.5.3 Évolution des engagements au bilan et des coûts sur avantages correspondant aux régimes à des prestations définies

Les valeurs inscrites au bilan au titre de ces avantages sont les suivantes :

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<i>En millions d'euros</i>						
DETTE ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER	190	185	7	6	197	191
Coût des services rendus	10	10	-	0	10	10
Coût financier	7	8	-	-	7	8
Effet des liquidations, modifications de régime et divers *	(57)	(1)	-	-	(57)	(1)
Pertes et gains actuariels	(3)	(8)	-	-	(3)	(8)
dont impact d'expérience	3	1	-	-	3	1
Prestations payées par les actifs	(3)	(3)	-	-	(3)	(3)
Prestations payées par l'entreprise	(6)	(4)	(1)	-	(7)	(4)
Reclassements	-	1	-	-	-	1
Écart de conversion	(8)	4	-	-	(8)	4
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	130	190	6	7	136	197
Variation de la dette actuarielle	(60)	5	(1)	0	(61)	5
VALEUR VÉNALE DES ACTIFS DE COUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	122	116	-	-	122	116
Rendement des actifs de couverture	5	5	-	-	5	5
Cotisations salariales et patronales	4	4	-	-	4	4
Pertes et gains actuariels	(1)	(5)	-	-	(1)	(5)
Prestations payées par les actifs de couverture	(6)	(2)	-	-	(6)	(2)
Effet des liquidations, modifications de régime et divers *	(54)	-	-	-	(54)	-
Reclassements *	(4)	-	-	-	(4)	-
Écarts de conversion	(3)	4	-	-	(3)	4
VALEUR VÉNALE DES ACTIFS DE COUVERTURE AU 31 DÉCEMBRE	63	122	-	-	63	122
Variation de la valeur vénale des actifs de couverture	(59)	6	-	-	(59)	6
INSUFFISANCE DE COUVERTURE = POSITION NETTE AU BILAN	67	68	6	7	73	75
dont France	41	43	2	3	43	46
dont Europe hors France	1	3	3	3	4	6
dont États-Unis *	3	1	1	1	4	2
dont autres zones	22	21	-	-	22	21

La dette actuarielle, partiellement couverte par des actifs financiers, s'établit à 74,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont 28,9 millions d'euros pour la France. Au 31 décembre 2024, elle s'établissait à 135,7 millions d'euros dont 26,8 millions d'euros pour la France et 63,6 millions d'euros pour les États-Unis *.

* Voir les notes 1.4.2.2 et 4.6 « Autres produits et charges opérationnels » sur la cession de la dette actuarielle américaine de OPmobility et par déduction, de l'apurement des actifs de couverture.

Sur les deux périodes 2025 et 2024

La hausse de la dette actuarielle partiellement couverte par des actifs, principalement sur la France, s'explique par la comptabilisation d'une année de service supplémentaire, ainsi que de nouveaux bénéficiaires.

(Voir également la note 5.2.5.1 « Hypothèses actuarielles »).

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.5.4 Détail des engagements nets par zone géographique

Le détail des engagements nets par zone géographique est présenté dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	France	Europe hors France	États-Unis	Autres	France	Europe hors France	États-Unis	Autres
Avantages postérieurs à l'emploi :								
Indemnité de départ à la retraite	41	3	-	16	41	3	-	15
Plan de retraite complémentaire ⁽¹⁾	-	(2)	-	6	1	(1)	(2)	6
Régimes de couverture de frais médicaux	-	-	3	-	-	-	3	-
TOTAL AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	41	1	3	22	42	2	1	21
Autres avantages à long terme	2	3	1	-	3	3	1	-
TOTAL AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	2	3	1	-	3	3	1	-
ENGAGEMENTS NETS – TOTAL BILAN	43	4	4	22	45	5	2	21

(1) Voir la note 1.4.2.2. « Régimes à prestations définies » sur la cession sur la période de la dette actuarielle américaine.

Les montants dans le tableau ci-après correspondent aux engagements par zone géographique, avant prise en compte des couvertures :

	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	France	États-Unis	France	États-Unis
MATURITÉ MOYENNE DES ENGAGEMENTS (en années)	10	-	11	15
MONTANTS DES ENGAGEMENTS : (en millions d'euros)	66	-	64	64
Engagements vis-à-vis des bénéficiaires retraités	-	- ⁽¹⁾	-	26
Engagements vis-à-vis des bénéficiaires ayant différé leurs droits	-	- ⁽¹⁾	-	16
Engagements vis-à-vis des bénéficiaires actifs	66	-	64	22

(1) Voir la note 1.4.2.2 « Régimes à prestations définies » sur la cession sur la période de la dette actuarielle américaine.

5.2.5.5 Test de sensibilité des engagements de retraite

Les tests de sensibilité des engagements de retraite français à une variation de la principale variable exogène, le taux d'actualisation, donnent les impacts suivants au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	Montant de base	Augmentation + 0,25 %		Diminution - 0,25 %		Montant de base	Augmentation + 0,25 %		Diminution - 0,25 %	
		Montant	%	Montant	%		Montant	%	Montant	%
France										
Effet sur les coûts des services rendus et coûts d'intérêt	7	7	- 1,18 %	7	1,23 %	8	8	- 1,69 %	8	1,76 %
Effet sur la dette actuarielle	66	64	- 2,54 %	67	2,64 %	64	63	- 2,52 %	66	2,62 %
États-Unis										
Effet sur les coûts des services rendus et coûts d'intérêt						3	3	0,65 %	3	- 0,86 %
Effet sur la dette actuarielle						64	61	- 3,64 %	66	3,78 %

5.2.5.6 Variations des positions nettes des avantages au bilan

Les variations des positions nettes au bilan liées à l'ensemble des avantages sont les suivantes :

En millions d'euros	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme		Total	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
POSITION NETTE AU 1^{ER} JANVIER	68	68	7	6	75	75
Charges/produits de l'exercice						
Coût des services rendus	10	10	-	-	10	10
Effets de liquidations, modifications de régime et divers ⁽¹⁾	(4)	(1)	-	-	(4)	(1)
Prestations payées par l'entreprise	(6)	(4)	-	-	(6)	(4)
Pertes et gains actuariels		-	(1)	-	(1)	-
Prestations payées par les actifs	3	(1)	-	-	3	(1)
Cotisations salariales et patronales	(4)	(4)	-	-	(4)	(4)
CHARGES NETTES OPÉRATIONNELLES ET NON-COURANTES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	(1)	(1)	(1)	-	(2)	(1)
Charges financières	7	8	-	0	7	8
Rendement attendu des fonds	(5)	(5)	-	-	(5)	(5)
CHARGES FINANCIÈRES SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ⁽²⁾	2	3	-	0	2	3
Impacts bilantiels						
Pertes et gains actuariels	(3)	(2)	-	-	(3)	(2)
Reclassements ⁽¹⁾	4	1	-	(0)	4	1
Écarts de conversion	(3)	-	-	(0)	(3)	(0)
IMPACTS BILANTIELS	(2)	(1)	-	(0)	(2)	(2)
POSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE	67	68	6	7	73	75

(1) Voir les notes 1.4.2.2 « Régimes à prestations définies » et 4.6 « Autres produits et charges opérationnels ».

(2) Voir la rubrique « Charges financières sur les engagements de retraite » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.5.7 Répartition des actifs de couverture par catégorie

La répartition des actifs de couverture évalués à la juste valeur par catégorie est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024	
	Total	Total	Dont États-Unis ⁽¹⁾
Actions	4	4	
Obligations	16	75	62
Immobilier	2	2	
Banques et Assurances	29	28	
Autres	13	12	
TOTAL	63	122	62

(1) Les actifs de couverture relatifs à la zone US ont été réduits suite à la cession de la dette actuarielle américaine. (Voir la note 1.4.2.2 « Régimes à prestations définies »).

5.2.5.8 Cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies

Le montant des cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies est de 17,6 millions d'euros en 2025 contre 19,9 millions d'euros en 2024.

5.2.6 Emprunts et dettes financières

5.2.6.1 La notion d'endettement financier dans le Groupe

L'endettement financier net est une notion importante dans la gestion quotidienne de la trésorerie au sein du groupe Burelle. Il permet de déterminer la position débitrice ou créditrice du Groupe vis-à-vis des tiers et hors du cycle d'exploitation.

L'endettement financier net est déterminé comme étant :

- les dettes financières à long terme :
 - tirages de lignes de crédit,
 - placements privés,
 - et emprunts obligataires ;
- diminuées des prêts, titres de créances négociables et autres actifs financiers à long terme ;
- augmentées des crédits à court terme ;
- augmentées des découverts bancaires ;
- et diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.2.6.2 Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés de OPmobility SE

Les variations en 2025 sont décrites dans les notes 2.6.2.2 à 2.6.2.5 des « Événements significatifs de la période – OPmobility SE ».

Au 31 décembre 2025, les principales caractéristiques des emprunts obligataires et placements privés sont résumées dans le tableau ci-après :

31 décembre 2025	Placement privé Schuldschein du 24 mai 2022		Emprunt obligataire privé du 6 mars 2024	Placement privé Schuldscheindarlehen du 12 décembre 2024		Emprunt obligataire privé du 30 juillet 2025
Émission – Taux fixe (en millions d'euros)	36	108	500	10	95	300
Émission – Taux Variable (en millions d'euros)	139	22		40	155	
Taux/coupon annuel	2,97 %	2,88 %	4,88 %	3,93 % ⁽¹⁾	4,22 % ⁽¹⁾	4,30 %
Caractéristiques	Investisseurs étrangers (Allemagne, Suisse, Slovaquie, etc.) et français		Investisseurs européens	Investisseurs essentiellement français et allemands		Investisseurs européens
	Absence de covenant et rating		Rating	Absence de covenant et rating		Rating
Maturité	24 mai 2027	23 mai 2029	13 mars 2029	17 janvier 2028	17 janvier 2030	05 février 2031
Juste valeur au 31 décembre 2025 – Tranche à taux fixe	97,97 %	95,33 %	104,40 %	99,06 %	99,09 %	101,42 %
Juste valeur au 31 décembre 2025 – Tranche à taux variable	99,20 %	98,08 %		100,29 %	100,75 %	

(1) La part à taux variable a été couverte par des instruments de couverture de taux.

5.2.6.3 Emprunts bancaires

Aucun nouvel emprunt bancaire n'a été mis en place sur la période pour Burelle SA et ses filiales.

5.2.6.4 Renouvellement et extension de lignes de crédit sur la période

Renouvellement et extension de lignes de crédit par Burelle SA et Sofiparc SA

Burelle SA a procédé au renouvellement et à l'extension d'une ligne de crédit de 25 millions d'euros à 50 millions d'euros.

La société immobilière Sofiparc SA a exercé sur la période pour couvrir ses besoins d'exploitation, l'option d'extension d'une année de sa ligne de crédit de 30 millions d'euros (voir la note 2.6.1.1 dans les « Opérations de financement du groupe Burelle – Opérations de financement réalisées par Burelle SA et Sofiparc SA »).

Renouvellement et extension de lignes de crédit par OPMobility SE

OPMobility SE a procédé sur la période, au renouvellement de plusieurs lignes de crédit et à leur extension (voir la note 2.6.2.6 dans les « Événements significatifs de la période : Opérations de Financement »).

5.2.6.5 Lignes de crédit à moyen terme confirmées

Au 31 décembre 2025, le Groupe bénéficie de plusieurs lignes de crédits bancaires confirmées dont le montant s'établit à 2 150 millions d'euros pour une échéance moyenne de 3,9 ans dont la quasi-totalité est non tirée contre 2 120 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.2.6.6 De l'endettement financier brut à l'endettement financier net

Les dettes financières sont présentées nettes des créances financières vis-à-vis des sociétés ne faisant pas partie du périmètre du groupe Burelle.

Les contrats d'emprunts ne comportent aucun *covenant* susceptible d'enclencher des clauses de remboursement anticipé sur les emprunts bancaires, les dettes financières et assimilées en raison du non-respect des ratios financiers.

En millions d'euros	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes financières sur contrats de location ⁽¹⁾	299	63	235	309	67	242
Emprunts obligataires et bancaires	2 027	483	1 543	2 129	1 065	1 064
Placement privé <i>Schuldschein</i> 2022 ⁽²⁾	307	3	305	403	98	304
Placement privé <i>Schuldschein</i> 2024 ⁽³⁾	307	8	299	114	-	114
Placement privé <i>Schuldscheindarlehen</i> 2018 ⁽⁴⁾	-	-	-	300	300	-
Emprunt obligataire en 2025 ⁽⁵⁾	303	5	298	-	-	-
Emprunt obligataire en 2024	515	20	496	514	20	495
Billets de trésorerie : Neu-CP ⁽⁶⁾	316	316	-	489	489	-
Lignes bancaires et autres ⁽⁷⁾	277	131	146	309	158	151
Emprunts et dettes financières (+) ⁽⁸⁾	2 325	547	1 779	2 438	1 132	1 306
Instruments dérivés passifs (+)	4	4	-	14	14	-
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES (B)	2 330	551	1 779	2 452	1 146	1 306
Placements long terme – Actions et fonds (-) ⁽⁹⁾	(247)	-	(247)	(255)	-	(255)
Autres actifs financiers (-)	(13)	(4)	(9)	(15)	(2)	(13)
Instruments dérivés actifs (-)	(6)	(6)	-	(3)	(3)	-
TOTAL DES CRÉANCES FINANCIÈRES (C)	(266)	(10)	(256)	(273)	(5)	(268)
ENDETTEMENT BRUT (D) = (B) + (C)	2 064	541	1 523	2 180	1 141	1 038
Trésorerie et équivalents de trésorerie (-) ⁽¹⁰⁾	760	760	-	694	694	-
Banques créditrices ou concours bancaires courants (+)	(2)	(2)	-	(9)	(9)	-
TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (A) ⁽¹¹⁾	(757)	(757)	-	(685)	(685)	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET (E) = (D) + (A)	1 306	(216)	1 523	1 495	457	1 038

- (1) Sur la période, la variation de la dette nette des contrats locatifs est de - 10 millions contre une variation de dette nette de + 22 millions d'euros sur l'exercice 2024.
- (2) Une tranche de 95 millions d'euros du placement privé *Schuldschein* du 24 mai 2022 est arrivée à échéance le 23 mai 2025 (voir la note 2.6.2.4 « Remboursement de la portion du placement privé *Schuldschein* du 24 mai 2022 arrivée à échéance » dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE »).
- (3) Le Groupe a reçu en janvier 2025, le solde de 185 millions d'euros sur le « *Schuldschein* » du 12 décembre 2024 (voir la note 2.6.2.5 dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE »).
- (4) Arrivée à échéance du *Schuldschein* réalisé en 2018 (voir la note 2.6.2.3 dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE »).
- (5) Voir la note 2.6.2.2 dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE ».
- (6) Voir la note 2.6.2.7 dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE ».
- (7) Voir la note 2.6.2.6 dans les « Opérations réalisées par OPMobility SE » et 5.2.6.5 « Lignes de crédit à moyen terme confirmées ».
- (8) Sur l'exercice 2025, la variation des emprunts et dettes financières comprend 85,8 millions d'euros (128,2 millions d'euros en 2024) correspondant à une hausse des contrats de locations pour 79 millions d'euros (104 millions d'euros en 2024) et des crédits-baux pour 6,8 millions d'euros (24,2 millions d'euros en 2024) (voir la note 5.1.3 sur les « Immobilisations corporelles »).
- (9) Voir la note 5.1.6 « Placements long terme en actions et fonds ».
- (10) Voir la note 5.1.10.1 sur la « Trésorerie et équivalents de trésorerie – Trésorerie brute ».
- (11) Voir la note 5.1.10.2 « Trésorerie nette de fin de période ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.6.7 Détail des dettes et créances financières par devises

Les tableaux ci-dessous, présentent le total des emprunts, dettes et les créances financières, après prise en compte des opérations de swaps ayant permis la conversion de l'euro en devises.

Dettes financières brute

En % de la dette financière	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Euro	77 %	77 %
US dollar	19 %	17 %
Yuan chinois	3 %	4 %
Autres devises ⁽¹⁾	1 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) La rubrique « Autres devises » concerne diverses devises qui, prises une par une, représentent moins de 2 % de la dette financière totale sur les deux périodes.

Créances financières

En % des créances financières	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Euro	49 %	47 %
US dollar	50 %	51 %
Autres devises ⁽¹⁾	1 %	2 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) La rubrique « Autres devises » concerne diverses devises qui, prises individuellement, représentent moins de 2 % des créances financières totales sur les deux périodes.

Au 31 décembre 2025, les créances financières sont constituées pour l'essentiel d'obligations d'État et de fonds d'investissement.

5.2.6.8 Analyse du total des emprunts et dettes par nature de taux d'intérêt

En % de la dette financière	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux variables non couverts ⁽¹⁾	28 %	35 %
Taux fixes	72 %	65 %
TOTAL	100 %	100 %

(1) La part des taux variables couverts est intégrée dans les taux fixes.

5.2.7 Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change

En millions d'euros	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de taux	3	-	1	-
Dérivés de change	1	-	0	12
Dérivés sur achats virtuels d'électricité	1	4	2	2
TOTAL BILAN	6	4	3	14

5.2.7.1 Instruments de couverture de taux d'intérêt

OPmobility SE utilise des dérivés afin de couvrir son exposition au risque de taux.

OPmobility SE a opté pour une politique visant à couvrir certains emprunts contractés à taux variables. Elle a appliqué à ces instruments le traitement comptable de couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge* – CFH) tel que prévu par la norme IFRS applicable : les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace. Ces montants comptabilisés en capitaux propres sont rapportés en résultat lorsque les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat.

OPmobility SE a couvert par des instruments dérivés, la part à taux variable du placement privé *Schuldschein* réalisé le 12 décembre 2024 (voir les notes 2.6.2.5 dans les « Événements significatifs de la période – Opérations de financement réalisées par OPmobility » et 5.2.6.2 « Emprunts : placements privés et emprunts obligataires privés »).

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments souscrits ainsi comptabilisés s'élève à 2,7 millions d'euros comptabilisés en capitaux propres.

5.2.7.2 Instruments de couverture de change

Le Groupe utilise des dérivés afin de couvrir son exposition au risque de change.

Le Groupe a opté pour une politique visant à couvrir les transactions futures hautement probables en devises étrangères des entités du Groupe. Les instruments de couverture souscrits dans ce cadre sont des achats à terme de devises étrangères. Le Groupe a appliqué à ces instruments le traitement comptable de couverture de flux de trésorerie tel que prévu par la norme IFRS applicable : les instruments sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace. Ces montants comptabilisés en capitaux propres sont rapportés en résultat lorsque les flux de trésorerie prévus couverts affectent le résultat.

Au 31 décembre 2025, la juste valeur des instruments souscrits ainsi comptabilisés s'élève à 1,5 million d'euros dont 0,4 million d'euros comptabilisés en capitaux propres.

Les variations de juste valeur au titre des instruments de couverture du risque de change sont comptabilisées en résultat financier.

5.2.7.2.1 Portefeuille d'instruments de couverture de change

	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Juste valeur (en millions d'euros)	Nominal (en millions de devises)	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 décembre 2025	Juste valeur (en millions d'euros)	Nominal (en millions de devises)	Taux de change à terme moyen	Taux de change au 31 décembre 2024
			Devise/Euro	Devise/Euro			Devise/Euro	Devise/Euro
Position vendeuse nette (Si > 0, position acheteuse nette)								
USD/EUR – <i>Swap</i> de change	+ 1	(411)	1,1744	1,1750	(12)	(415)	1,0727	1,0389
Autres positions de contrats à terme et <i>swap</i> de change	+ 0				+ 0			
TOTAL	+ 1				(12)			

5.2.7.2.2 Impact des couvertures de change non dénouées sur le résultat

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Impact de l'évolution du portefeuille d'instruments de couverture de change sur le résultat (part non efficace) ⁽¹⁾	14	(16)
TOTAL	14	(16)

(1) Voir la rubrique « Résultat sur instruments dérivés » de la note 4.7 sur le « Résultat financier ».

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.2.8 Dettes d'exploitation et autres dettes

5.2.8.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes fournisseurs	1 455	1 509
Dettes sur immobilisations	86	79
TOTAL	1 541	1 588

5.2.8.2 Autres dettes d'exploitation

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dettes sociales	245	239
Dettes fiscales – Impôt sur les sociétés	60	38
Dettes fiscales hors impôt sur les sociétés	198	139
Autres créditeurs	527	537
Avances clients – Produits constatés d'avance	453	432
TOTAL	1 483	1 386

5.2.8.3 Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation par devise

En millions de devises	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR – Euro	1 716	1 716	57 %	1 643	1 643	55 %
USD – Dollar américain	903	769	25 %	759	731	25 %
GBP – Livre sterling	126	144	5 %	109	132	4 %
CNY – Yuan chinois	743	90	3 %	1 103	145	5 %
BRL – Réal brésilien	273	42	1 %	305	48	2 %
Autres – Autres devises		262	9 %		275	9 %
TOTAL		3 023	100 %		2 974	100 %
Dont:						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 541	51 %		1 588	53 %
Autres dettes d'exploitation		1 483	49 %		1 386	47 %

6. GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES DE MARCHÉ

OPmobility SE centralise la gestion de la trésorerie des filiales qu'elle contrôle à travers OPmobility Finance SNC qui gère, pour leur compte, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux. La politique relative à la couverture des risques de marché qui se traduit par des prises d'engagement, au bilan ou hors bilan, est validée périodiquement par le Directeur Général.

Les opérations qui ont trait à Burelle SA, Burelle Participations et Sofiparc sont validées par leur Président-Directeur Général, Président ou Directeurs Généraux respectifs. Ces sociétés utilisent OPmobility Finance SNC, de manière récurrente, pour des transactions qui impliquent des filiales de OPmobility SE.

6.1 GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Groupe est de disposer, à tout moment, de ressources financières suffisantes pour permettre la réalisation de l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement et également de faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux, conduisant à une gestion du capital et de la dette financière.

Dans le cadre de la gestion du capital, le Groupe assure la rémunération de ses actionnaires principalement par le versement de dividendes et peut procéder à des ajustements eu égard à l'évolution des conditions économiques.

L'ajustement de la structure du capital peut être réalisé par le versement de dividendes ordinaires ou exceptionnels, le rachat et l'annulation de titres d'autocontrôle, le remboursement d'une partie du capital ou l'émission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant des droits au capital.

Le gearing

Le Groupe utilise comme ratio bilanciel le *gearing*, égal à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres qui figurent au bilan du Groupe. Le Groupe inclut dans l'endettement net l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières et les prêts.

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, le *gearing* s'établit à :

En millions d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Endettement financier net ⁽¹⁾	1 306	1 495
Capitaux propres	2 563	2 477
TAUX D'ENDETTEMENT DU GROUPE OU <i>GEARING</i>	51 %	60 %

(1) Voir la note 5.2.6.6 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Les contrats d'emprunts ne comportent aucun *covenant* susceptible d'enclencher des clauses de remboursement anticipé sur les emprunts bancaires, les dettes financières et assimilées en raison du non-respect de ratios financiers.

Dans le cadre de la gestion de son capital, la société Burelle SA a mis en place un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI et géré par un prestataire de services d'investissement. Les positions sont les suivantes :

- au 31 décembre 2025 :
 - 1 080 actions Burelle SA, et
 - 134 722 euros en espèces ;
- au 31 décembre 2024 :
 - 1 197 actions Burelle SA, et
 - 82 704 euros en espèces.

6.2 RISQUES MATIÈRES PREMIÈRES – EXPOSITION DE OPMOBILITY AU RISQUE PLASTIQUE

L'activité de OPmobility nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (plastiques, peintures...) soumises à des variations de prix qui seraient susceptibles d'impacter sa marge opérationnelle.

Pour limiter les risques liés à ces variations de prix, OPmobility a négocié avec la plupart de ses clients des clauses d'indexation des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

6.3 RISQUES CRÉDITS

Les risques crédits couvrent les risques clients et les risques de contreparties bancaires.

6.3.1 Risques clients

L'encours du compte « Créances clients et comptes rattachés » du Groupe présente des retards de paiement à hauteur de 6,2 % de l'encours total au 31 décembre 2025 contre 5,4 % de l'encours total au 31 décembre 2024. L'encours total s'analyse comme suit :

6.3.1.1 Balance âgée des créances nettes

Au 31 décembre 2025

En millions d'euros	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Valeur Brute	888	823	64	29	17	6	12
Dépréciation	(15)	(5)	(10)	(0)	(0)	(1)	(9)
TOTAL	872	819	54	29	17	5	3

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Total en cours	Sous-total non échu	Sous-total échu	< 1 mois	1-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Valeur Brute	905	846	59	30	12	8	9
Dépréciation	(17)	(6)	(11)	-	-	(2)	(9)
TOTAL	888	840	48	30	12	6	-

Le risque de non-recouvrement des créances clients est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois.

6.3.1.2 Tests de sensibilité des variations de devises sur les « Créances clients, comptes rattachés et autres créances »

Les tests de sensibilité des variations de devises sur les « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » donnent les résultats suivants :

En millions de devises	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises		Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises	
	Devise locale	Taux de conversion	+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %	Devise locale	Taux de conversion	+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %
EUR – Euro	657	1,0000	47 %	44 %	52 %	55 %	605	1,0000	43 %	41 %	48 %	51 %
USD – Dollar américain	485	0,8511	32 %	33 %	29 %	27 %	418	0,9626	31 %	33 %	28 %	27 %
CNY – Yuan chinois	697	0,1216	7 %	7 %	6 %	6 %	1 030	0,1319	11 %	11 %	10 %	9 %
GBP – Livre sterling	16	1,1460	1 %	1 %	1 %	1 %	11	1,2060	1 %	1 %	1 %	1 %
Autres – Autres devises	-	-	13 %	14 %	12 %	11 %	-	-	14 %	14 %	13 %	12 %
TOTAL (en euros)	1 343	1 412	1 412	1 480	1 275	1 206	-	1 334	1 407	1 479	1 261	1 188
<i>Dont</i>												
Créances clients et comptes rattachés	872	915	959	828	784		888	937	984	839	791	
Autres Créances	472	496	521	447	422		446	470	495	422	397	

Les tests de sensibilité de devises sur les « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » et les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation par devise » (voir les notes 5.1.8 et 5.2.8.3) indiquent une faible sensibilité de ce poste aux variations des taux de change.

6.3.1.3 Tests de sensibilité aux variations de devises des « Fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes »

Les tests de sensibilité aux variations de devises des « Fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » donnent les résultats suivants :

En millions de devises	31 décembre 2025						31 décembre 2024					
	Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises		Base		Augmentation toutes devises		Diminution toutes devises	
	Devise locale	Taux de conversion	+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %	Devise locale	Taux de conversion	+ 10 %	+ 20 %	- 10 %	- 20 %
EUR – Euro	1 716	1,0000	54 %	52 %	59 %	62 %	1 643	1,0000	52 %	51 %	57 %	61 %
USD – Dollar américain	903	0,8511	27 %	28 %	24 %	22 %	759	0,9626	26 %	27 %	23 %	22 %
GBP – Livre sterling	126	1,1460	5 %	5 %	4 %	4 %	109	1,2060	5 %	5 %	4 %	4 %
CNY – Yuan chinois	743	0,1216	3 %	3 %	3 %	3 %	1 103	0,1319	5 %	5 %	5 %	4 %
BRL – Réal brésilien	273	0,1554	1 %	2 %	1 %	1 %	305	0,1556	2 %	2 %	2 %	1 %
Autres – Autres devises	-	-	9 %	10 %	8 %	8 %	-	-	10 %	10 %	9 %	8 %
TOTAL (en euros)		3 024	3 155	3 286	2 894	2 763		2 974	3 106	3 239	2 840	2 707
Dont :												
Dettes et comptes rattachés		1 541	1 608	1 674	1 475	1 408		1 588	1 658	1 729	1 516	1 445
Autres Dettes		1 483	1 547	1 612	1 419	1 355		1 386	1 448	1 510	1 324	1 262

5

Les tests de sensibilité de devises sur les « Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes » et « Créances clients, comptes rattachés et autres créances » (voir les notes 5.2.8.3 et 5.1.8) indiquent une sensibilité nette peu significative aux variations des taux de change au 31 décembre 2025.

6.3.2 Risques de contrepartie bancaires

Le Groupe place ses excédents de trésorerie auprès de banques de première catégorie et/ou dans des titres de premier rang.

6.4 RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les sociétés du Groupe, et plus particulièrement OPmobility doivent disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires à leur développement et faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est essentiellement assuré par le recours à des lignes de crédit moyen terme auprès d'établissements bancaires et par des ressources bancaires à court terme.

Les situations de trésorerie de OPmobility et de ses business group sont suivies quotidiennement et font l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Président et à la Directrice Générale.

Burelle SA et Sofiparc disposent de leurs propres lignes de crédit confirmées. La trésorerie de ces deux filiales ainsi que celle de Burelle Participations font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

6.4.1 Analyse de la maturité des dettes locatives IFRS 16

L'analyse de maturité des dettes locatives du Groupe est exposée ci-après aussi bien pour les valeurs non actualisées (voir les notes 5.2.6.6 et 6.4.2) que pour les valeurs actualisées.

Au 31 décembre 2025

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Flux contractuels non actualisés		358	78	62	138	81
Flux contractuels actualisés	5.2.6.6 - 6.4.2	299	63	55	98	82

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

6.4.2 Risque de liquidité par maturité

Le risque de liquidité par maturité s'analyse sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés des actifs et des passifs financiers. L'analyse du risque de liquidité fait ressortir ce qui suit :

Au 31 décembre 2025

En millions d'euros	31 décembre 2025	< 1 an	1-5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Titres non consolidés	34	-	34	-
Placements long terme – Actions et fonds	247	-	247	-
Autres actifs financiers	13	-	13	-
Créances clients et comptes rattachés	872	869	3	-
Instruments financiers de couverture	6	6	0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	760	760	0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 931	1 635	297	0
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – non courant ⁽¹⁾	1 713	-	1 320	393
Dettes financières sur contrats de location – Non courant	235	-	153	82
Découverts bancaires	2	2	-	-
Emprunts et dettes financières – courant ⁽²⁾	553	553	-	-
Dettes financières sur contrats de location – Courant	64	64	-	-
Instruments financiers de couverture	4	4	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 541	1 541	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 113	2 165	1 473	475
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS	(2 182)	(530)	(1 176)	(475)

(1) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.

(2) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	31 décembre 2024	< 1 an	1-5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Titres de participation non consolidés	31	-	31	-
Placements long terme – Actions et fonds	255	-	255	-
Autres actifs financiers	13	-	13	-
Créances clients et comptes rattachés	888	888	-	-
Instruments financiers de couverture	3	3	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	694	694	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	1 885	1 586	299	-
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – Non courant ⁽¹⁾	1 208	-	1 052	156
Dettes financières sur contrats de location – Non courant	242	-	158	84
Découverts bancaires	9	9	-	-
Emprunts et dettes financières – courant ⁽²⁾	1 133	1 133	-	-
Dettes financières sur contrats de location – Courant	67	67	-	-
Instruments financiers de couverture	14	14	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 588	1 588	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	4 262	2 811	1 210	240
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS	(2 377)	(1 225)	(911)	(240)

5

(1) La rubrique « Emprunts et dettes financières – non courant » inclut les montants des emprunts en non courant au bilan ainsi que les intérêts sur la durée restante des emprunts et dettes financières.

(2) La rubrique « Emprunts et dettes financières – courant » inclut les montants des emprunts en courant au bilan ainsi que les intérêts à horizon d'un an.

6.5 RISQUES DE CHANGE

L'activité de OPmobility repose pour la plus grande part sur des usines de proximité : en produisant localement ce qui est vendu localement, le Groupe est peu exposé aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro.

La politique de OPmobility consiste à minimiser le risque de change né de transactions devant donner lieu à un paiement futur ou une recette future. Si une transaction fait néanmoins apparaître un risque de change significatif, celui-ci peut faire l'objet d'une couverture sur le marché des changes à terme. Cette couverture est réalisée par les filiales concernées auprès de la trésorerie centrale ou localement après validation par cette dernière.

Burelle Participations a investi dans dix-sept fonds internationaux et a réalisé trois investissements directs et une opération secondaire libellés en dollars, conformément à sa politique de diversification. Au 31 décembre 2025, ces investissements sont valorisés à 60,1 millions de dollars (soit 51,2 millions d'euros) et les engagements résiduels sur ces investissements s'élèvent à 54,8 millions de dollars (soit 46,6 millions d'euros). Le risque de change associé à ces actifs ne fait pas l'objet de couverture.

6.6 RISQUES DE TAUX

Le risque de taux porte sur l'éventualité d'une augmentation des taux variables pour la dette à taux variable qui impacterait négativement le résultat financier. Ce risque de taux est géré au niveau de la dette consolidée du Groupe avec pour objectif principal, le maintien d'un coût de financement consolidé durablement bas au regard de la rentabilité de l'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2025 comme au 31 décembre 2024, la dette financière du Groupe est majoritairement à taux fixe (*voir les notes 5.2.6.8 « Analyse du total des emprunts et dettes par nature de taux d'intérêt » et 5.2.7.1 « Instruments de couverture de taux d'intérêt »*).

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification, des ressources et des intervenants, satisfaisante est un critère de sélection.

Au 31 décembre 2025, compte tenu de la position de dette financière à taux variable présentée dans la note 5.2.6.8 (« Analyse du total des emprunts et dettes par nature de taux d'intérêt »), de l'encours de cessions de créances de OPmobility présenté dans la note 5.1.8.1 (« Cessions de créances ») et de la trésorerie centrale placée à taux variable, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme entraînerait une augmentation des charges financières nettes annuelles du Groupe de l'ordre de 4,7 millions d'euros contre 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2024.

6.7 RISQUELIÉ À BURELLE PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2025, Burelle Participations détient un portefeuille d'investissements dont la juste valeur, estimée à 151 millions d'euros, inclut 36 millions d'euros de plus-values latentes nettes des écarts de change. Les treize prises de participation en capital constituent la classe d'actifs la plus risquée du portefeuille. Au 31 décembre 2025, elles représentent 20 % de la valeur liquidative totale. Le reste provient de fonds d'investissement qui apportent au portefeuille un haut niveau de diversification, notamment en termes d'exposition sectorielle ou de risque géographique.

6.8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers (modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option).

Les actifs et passifs financiers par catégorie et niveau de juste valeur se répartissent comme suit :

	2025								
	À la juste valeur					Instrument coté sur un marché actif (niveau 1)	Valorisation basée sur des données observables (niveau 2)	Valorisation basée sur des données de marché non observables (niveau 3)	
	Au coût amorti	Par résultat	Par capitaux propres	Par capitaux propres (couverture CFH) ⁽¹⁾	Total valeur comptable				
(en millions d'euros)									
ACTIFS									
Titres de participation non consolidés	-	-	34	-	34	34	-	-	-
Placements long terme – Actions et fonds	-	245	2	-	247	-	97	-	150
Autres actifs financiers	13	-	-	-	13	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	872	-	-	-	872	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	6	-	-	6	-	-	6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	760	-	-	760	-	-	760	-
PASSIFS									
Emprunts et dettes financières en non courant	1 779	-	-	-	1 779	-	-	-	-
Découverts bancaires	2	-	-	-	2	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – courant	547	-	-	-	547	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	4	-	- 0	4	-	-	4	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 541	-	-	-	1 541	-	-	-	-

(1) CFH : Cash Flow Hedge.

	2024								
	À la juste valeur						Instrument	Valorisation	Valorisation
	Au coût	Par	Par	Par	Total	Évalué	coté sur	basée sur	basée sur
	amorti	résultat	capitaux	capitaux	valeur	au coût	un marché	des	des
			propres	propres	comptable		actif	données	données
				(couverture			(niveau 1)	de marché	de marché non
(en millions d'euros)				CFH) ⁽¹⁾				observables	observables
								(niveau 2)	(niveau 3)
ACTIFS									
Titres de participation non consolidés	-	-	31	-	31	31	-	-	-
Placements long terme – Actions et fonds	61	192	1	-	255	-	110	-	145
Autres actifs financiers	13	-	-	-	13	-	-	-	-
Créances de financement clients et autres actifs financiers	1	-	-	-	1	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	888	-	-	-	888	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	3	-	-	3	-	-	3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	694	-	-	694	-	-	694	-
PASSIFS									
Emprunts et dettes financières en non-courant	1 306	-	-	-	1 306	-	-	-	-
Découverts bancaires	9	-	-	-	9	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – courant	1 132	-	-	-	1 132	-	-	-	-
Instruments financiers de couverture	-	14	-	1	14	-	-	14	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 588	-	-	-	1 588	-	-	-	-

(1) CFH : Cash Flow Hedge

En 2025, tout comme en 2024, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux de juste valeur.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur comptable sauf pour les emprunts et dettes financières.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

En millions d'euros	Valeurs au bilan au 31 décembre 2025			Juste valeur au 31 décembre 2025		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET BANCAIRES ⁽¹⁾	2 027	483	1 543	2 046	484	1 563

En millions d'euros	Valeurs au bilan au 31 décembre 2024			Juste valeur au 31 décembre 2024		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET BANCAIRES ⁽¹⁾	2 129	1 065	1 064	2 119	1 059	1 060

(1) Voir la note 5.2.6.7 « De l'endettement financier brut à l'endettement financier net ».

Méthodes d'évaluation de la juste valeur :

- la juste valeur de la dette obligataire cotée est déterminée sur la base des prix cotés (niveau 1). La juste valeur des autres dettes financières est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe de taux d'intérêt Euribor à la clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe (niveau 2) ;
- la juste valeur des OPCVM monétaires et non monétaires est évaluée selon leurs dernières valeurs liquidatives connues (niveau 1). La juste valeur des produits de taux (certificats de dépôts, comptes à terme, bons à moyen terme négociables...) est basée sur une actualisation du flux du coupon et du pied de coupon (nominal et intérêts) sur la durée restant à courir du produit à la date de clôture (niveau 2). Le taux d'actualisation utilisé dans ce cadre est le taux de marché correspondant à la maturité et aux caractéristiques des produits ;
- autres actifs financiers et créances de financement clients : postes constitués essentiellement de créances de financement comptabilisées sur la base d'une valeur actualisée dès lors que leur échéance est supérieure à un an ;
- la juste valeur des Placements long terme – Actions et Fonds est fondée sur des données non observables sur des marchés financiers actifs et relève du niveau 3 sauf pour la partie relative aux titres cotés détenus par OPmobility SE (niveau 1) ;
- la majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers selon les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou de valorisation d'option (niveau 2).

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 EFFECTIFS DE FIN D'ANNÉE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

	Décembre 2025			Décembre 2024			Évolution du Total
	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	
France	2 854	453	3 307	2 976	364	3 340	- 1 %
%	10,1 %	11,2 %	10,2 %	10,2 %	9,7 %	10,1 %	
Europe hors France	13 062	1 818	14 880	13 939	1 758	15 697	- 5 %
%	46,2 %	45,1 %	46,1 %	47,7 %	46,8 %	47,6 %	
Amérique du Nord	7 528	229	7 757	7 562	283	7 845	- 1 %
%	26,6 %	5,7 %	24,0 %	25,9 %	7,5 %	23,8 %	
Asie et Amérique du Sud ⁽¹⁾	4 822	1 529	6 351	4 744	1 348	6 092	4 %
%	17,1 %	37,9 %	19,7 %	16,2 %	35,9 %	18,5 %	
TOTAL	28 266	4 029	32 295	29 221	3 753	32 974	- 2 %

(1) La zone « Asie et Amérique du Sud » inclut l'Afrique du Sud et le Maroc.

7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.2.1 Engagements donnés/reçus

Au 31 décembre 2025

<i>En millions d'euros</i>	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés ⁽¹⁾	(158)	-	(8)	(150)	-
Engagements/acquisition d'immobilisations ⁽²⁾	(45)	(8)	(36)	(1)	-
Hypothèques accordées à un tiers ⁽³⁾	(111)	-	(111)	-	-
Autres engagements hors bilan	(15)	-	(13)	-	(2)
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	(329)	(8)	(168)	(151)	(2)
Cautionnements reçus	1	-	1	-	-
Autres engagements reçus ⁽⁴⁾	185	-	-	185	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	186	-	1	185	-
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	(143)	(8)	(167)	34	(2)

Au 31 décembre 2024

<i>En millions d'euros</i>	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés ⁽⁵⁾	(153)	-	(2)	(146)	(5)
Engagements/acquisition d'immobilisations ⁽⁶⁾	(43)	(4)	(39)	-	-
Hypothèques accordées à un tiers ⁽⁷⁾	(111)	-	(111)	-	-
Autres engagements hors bilan	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	(307)	(4)	(152)	(146)	(5)
Cautionnements reçus	2	-	1	-	1
Autres engagements reçus ⁽⁸⁾	160	-	-	160	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	162	-	1	160	1
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	(145)	(4)	(151)	14	(4)

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025

(1) et (5) Les garanties données en 2025 (ainsi qu'en 2024) sont principalement constituées de :

- 50 millions d'euros de lettre de confort de OPmobility H₂-Power USA Inc. ;
- 39 millions d'euros de garanties à un fournisseur en Allemagne ;
- 35 millions d'euros de garanties dans le cadre d'un PPA (Power Purchase Arrangement) ;
- 8 millions d'euros de garanties émises dans le cadre d'un contrat d'échange de quotas carbone

(2) Les engagements sur acquisition d'immobilisations sont constitués principalement de :

- 16 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Extérieur SARLAU ;
- 13 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Inergy (USA) LLC ;
- 9 millions d'euros de PO Lighting Czech S.R.O. ;
- 9 millions d'euros de OPmobility C-Power Belgium Research SA.

(3) et (7) Les hypothèques accordées à un tiers en 2025 (ainsi qu'en 2024) sont constituées de 111 millions d'euros sur emprunt de Sofiparc SA.

(4) et (8) Les autres engagements reçus en 2025 (ainsi qu'en 2024) sont constitués principalement de :

- 155 millions d'euros (130 millions d'euros en 2024) de lignes de crédit non utilisées pour Burelle SA ;
- 30 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées pour Sofiparc SA.

Au 31 décembre 2024

(6) Les engagements sur acquisition d'immobilisations étaient constitués principalement de :

- 11 millions d'euros de OPmobility C-Power Holding ;
- 8 millions d'euros de PO Lighting Czech S.R.O. ;
- 7 millions d'euros de Plastic Omnium Auto Extérieur SARLAU ;
- 7 millions d'euros de OPmobility C-Power Belgium Research SA.

7.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

7.3.1 Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

7.3.1.1 Transactions présentées à 100 %

L'information présentée ci-après concerne les opérations avant application de la quote-part du groupe Burelle.

Au 31 décembre 2025

En millions d'euros	Ventes	Coûts indirects et directs	Redevances	Fournisseurs	Autres Créances
YFPO et ses filiales	5	-	(10)	8	1
B.P.O. AS		(4)	(1)	1	
EKPO Fuel Cell Technologies	2			-	1
TOTAL	7	(4)	(10)	9	2

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	Ventes	Coûts indirects et directs	Redevances	Fournisseurs	Autres Créances
YFPO et ses filiales	2		(10)	8	2
B.P.O. AS	1	(3)	-		
EKPO Fuel Cell Technologies			1		1
TOTAL	2	(3)	(10)	8	3

7.3.1.2 Transactions présentées à la quote-part du groupe OPmobility

L'information présentée ci-après concerne les opérations dans les Comptes à la quote-part dans OPmobility.

Au 31 décembre 2025

En millions d'euros	% d'intérêt	Dividendes approuvés et versés
YFPO et ses filiales	49,95 %	33
B.P.O. AS	49,98 %	4
SHB Automotive Modules (HBPO)	50,00 %	7
TOTAL		44

Au 31 décembre 2024

En millions d'euros	% d'intérêt	Dividendes approuvés et versés
YFPO et ses filiales	49,95 %	30
B.P.O. AS	49,98 %	3
SHB Automotive Modules (HBPO)	50,00 %	10
TOTAL		42

5

7.3.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les Dirigeants sont, selon les termes de la norme IAS 24 « Les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités » de Burelle SA et de ses filiales.

128 523 actions gratuites ont été attribuées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de OPmobility SE par le Conseil d'Administration du 19 février 2025.

La rémunération totale ainsi que les avantages en nature des dirigeants mandataires sociaux font l'objet d'une information détaillée dans le rapport de gestion de Burelle SA ; celle-ci est présentée ci-après globalement :

En millions d'euros	Versés ou à la charge de...	2025	2024
Jetons de présence	versés par Burelle SA	0	0
Jetons de présence	versés par les autres sociétés du Groupe	0	0
Rémunérations brutes	à la charge du Groupe dont :	7	6
	part fixe	4	4
	part variable	3	2
	part exceptionnelle	-	0
Plan de retraite complémentaire	à la charge du Groupe	-	-
Coût au titre des plans d'achats et de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites de OPmobility	à la charge du Groupe dont :	1	2
	charge à étaler sur la durée d'acquisition des droits	0	1
	cotisations sociales liées aux nouveaux plans sur les deux périodes	0	1
Rémunérations totales		8	8

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

7.4 HONORAIRES DES AUDITEURS LÉGAUX

En millions d'euros	2025			
	PWC	EY	Cailliau Dedouit et Associés	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(2,7)	(3,9)	(0,3)	(6,9)
dont :				
Burelle SA	-	(0,1)	(0,3)	(0,4)
Filiales	(2,7)	(3,8)	(0,1)	(6,5)
Certification des informations en matière de durabilité	(0,3)	(0,3)	(0,0)	(0,7)
dont :				
Burelle SA	-	(0,0)	(0,0)	(0,1)
Filiales	(0,3)	(0,3)	-	(0,6)
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	(0,8)	(0,2)	-	(1,0)
dont :				
Burelle SA	-	(0,0)	-	(0,0)
Filiales	(0,8)	(0,2)	-	(1,0)
TOTAL	(3,8)	(4,4)	(0,4)	(8,5)

(1) La rubrique « Services autres que la certification des comptes » couvre les audits de conformité fiscale, les attestations, les procédures convenues et les *due diligences*.

En millions d'euros	2024			
	PWC	EY	Cailliau Dedouit et Associés	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(2,7)	(4,0)	(0,3)	(7,1)
dont :				
Burelle SA	-	(0,1)	(0,3)	(0,4)
Filiales	(2,7)	(3,9)	(0,1)	(6,7)
Certification des informations en matière de durabilité	(0,3)	(0,3)	-	(0,6)
dont :				
Burelle SA	-	-	-	-
Filiales	(0,3)	(0,3)	-	(0,6)
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	(0,2)	(0,2)	0,0	(0,4)
dont :				
Burelle SA	-	-	-	-
Filiales	(0,2)	(0,2)	-	(0,4)
TOTAL	(3,2)	(4,5)	(0,3)	(8,0)

(1) La rubrique « Services autres que la certification des comptes » couvre les audits de conformité fiscale, les attestations, les procédures convenues et les *due diligences*.

7.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 27 janvier 2026, OPmobility a signé avec Hyundai Mobis un protocole d'accord en vue d'une potentielle prise de contrôle dans son activité éclairage. Ce partenariat stratégique, devrait être finalisé en 2026 et permettrait notamment à OPmobility d'élargir à la fois ses portefeuilles produits, clients ainsi que les zones géographiques d'implantation et de commercialisation.

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2025, n'est intervenu depuis la date de clôture.

LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2025

		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Libellé juridique		Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
FRANCE							
BURELLE SA		Société mère			Société mère		
SOFIPARC SA		G	100	100	G	100	100
BURELLE PARTICIPATIONS SA		G	100	100	G	100	100
SOFIPARC HOTELS SAS		G	100	100	G	100	100
OPMOBILITY SE	b2024_d	G	74,56	61,11	G	73,88	61,17
OPMOBILITY GESTION	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY FINANCE	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
SIGNALISATION FRANCE SA		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY C-POWER INDUSTRIE HOLDING	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTÉRIEUR SERVICES SAS		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY EXTERIOR HOLDING	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY C-POWER HOLDING	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANAGEMENT SAS		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTÉRIEUR SAS		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES SA		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SERVICES SAS		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY FRANCE SAS		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM CLEAN ENERGY SYSTEMS RESEARCH	c2025	-	-	-	G	100	61,17
OPMOBILITY H ₂ -POWER FRANCE	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY MANAGEMENT FRANCE 4	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY LIGHTING HOLDING	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY SOFTWARE HOUSE	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY E-POWER HOLDING	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY E-POWER France	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING FRANCE	a2024	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY VENTURES	a2025	G	100	61,11	-	-	-
AFRIQUE DU SUD							
OPMOBILITY C POWER SOUTH AFRICA (PTY) Ltd.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SOUTH AFRICA) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd		MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Libellé juridique		Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
ALLEMAGNE							
OPMOBILITY HOLDING GERMANY GmbH	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO COMPONENTS GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY GERMANY GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
EKPO FUEL CELL TECHNOLOGIES GmbH		MEE_lfrs	40	24,44	MEE_lfrs	40	24,47
HBPO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO RASTATT GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO GERMANY GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO INGOLSTADT GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO REGENSBURG GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO VAIHINGEN Enz GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO SAARLAND GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM E-POWER GERMANY GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING GERMANY GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY INDUSTRIE GERMANY GmbH	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO BREMEN GmbH		G	100	61,11	G	100	61,17
ARGENTINE							
OPMOBILITY C-POWER ARGENTINA SA	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM SAU		G	100	61,11	G	100	61,17
AUTRICHE							
OPMOBILITY H ₂ -POWER AUSTRIA GmbH	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
BELGIQUE							
OPMOBILITY C-POWER BELGIUM RESEARCH	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY BELGIUM SA		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE BELGIUM		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES GENK	b2024	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY H ₂ -POWER HOLDING BELGIUM	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES HERENTALS SA		G	100	61,11	G	100	61,17
BRÉSIL							
OPMOBILITY C-POWER DO BRASIL Ltda	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY EXTERIOR DO BRASIL Ltda	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY LIGHTING DO BRASIL Ltda	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
CANADA							
HBPO CANADA INC.		G	100	61,11	G	100	61,17

Libellé juridique	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
CHINE						
PLASTIC OMNIUM HOLDING (SHANGHAI) Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
WUHAN PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
BEIJING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	60	36,67	G	60	36,70
GUANGZHOU PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
SHENYANG PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
NINGBO PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
CHONGQING PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY Co., Ltd.	G	100	61,11	G	100	61,17
YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHANGHAI TIEXI) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM YIZHENG AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEM Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (SHENYANG) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGBO AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM WUHAN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM HARBIN AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	c2025 -	-	-	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM HANGZHOU AUTO EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM NINGDE AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANKANG AUTO PARTS RUGAO Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (DAQING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (LIAONING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (HE FEI) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (NEW DADONG) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (BEIJING) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	30,52	MEE_lfrs	49,95	30,55
YANFENG PLASTIC OMNIUM (WUHU) AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co. Ltd	a2025 MEE_lfrs	49,95	30,52	-	-	-
CHONGQING YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR FAWAY Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	15,57	MEE_lfrs	49,95	15,58
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR TRIM Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	15,57	MEE_lfrs	49,95	15,58
CHANGCHUN HUAZHONG YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIORS Co., Ltd.	MEE_lfrs	49,95	15,26	MEE_lfrs	49,95	15,28

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Libellé juridique		Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
CHENGDU FAWAY YANFENG PLASTIC OMNIUM Co., Ltd.		M.E.E.	24,48	14,96	M.E.E.	24,48	14,97
DONGFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.		M.E.E.	24,98	15,27	M.E.E.	24,98	15,28
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS Co., Ltd.	2024_m	M.E.E.	19,98	12,21	M.E.E.	19,98	12,22
HBPO CHINA BEIJING Co., Ltd.		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO NANJIN Co., Ltd.		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO SHANGHAI Ltd.		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO AUTO COMPONENTS (Shanghai) Ltd.		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS (KUNSHAN) Co., Ltd.		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES INVESTMENT (SHANGHAI) Co., Ltd	b2024	G	100	61,11	G	100	61,17
EKPO FUEL CELL (SUZHOU) Co., Ltd	b2024	MEE_lfrs	40	24,44	MEE_lfrs	40	24,47
PO-REIN (SHANGHAI) ENERGY TECHNOLOGY Co., Ltd		G	50,10	30,62	G	50,10	30,65
PO-REIN (SHANGHAI) ENERGY DEVELOPMENT Co., Ltd		G	50,10	30,62	G	50,10	30,65
CORÉE DU SUD							
OPMOBILITY C-POWER KOREA Co. Ltd	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY H ₂ -POWER KOREA Co. Ltd	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
SHB AUTOMOTIVE MODULES		MEE_lfrs	50	30,56	MEE_lfrs	50	30,59
HBPO PYEONGTAEK Ltd		G	100	61,11	G	100	61,17
ESPAGNE							
PLASTIC OMNIUM EQUIPAMIENTOS EXTERIORES SA		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SPAIN SA		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO AUTOMOTIVE SPAIN SL		G	100	61,11	G	100	61,17
ÉTATS UNIS							
OPMOBILITY HOLDING USA, Inc.	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY INDUSTRIES HOLDING USA, Inc.	b2024_d/ c2025	-	-	-	G	100	61,17
OPMOBILITY EXTERIOR USA, LLC	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (USA) LLC		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO NORTH AMERICA Inc.		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY H ₂ -POWER USA, Inc.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM E-POWER Inc.		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS Inc.		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING USA Inc.		G	100	61,11	G	100	61,17
EKPO FUEL CELL TECHNOLOGIES US, Inc.	a2024	MEE_lfrs	40	24,44	MEE_lfrs	40	24,47

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
Libellé juridique		Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
HONGRIE							
HBPO MANUFACTURING HUNGARY Kft		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO AUTOMOTIVE HUNGARIA Kft		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO SZEKESFEHERVAR Kft		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO PROFESSIONAL SERVICES Kft		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS HUNGARY Kft		G	100	61,11	G	100	61,17
INDE							
OPMOBILITY EXTERIOR INDIA PVT Ltd.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDIA PVT Ltd		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MANUFACTURING INDIA PVT Ltd		G	55	33,61	G	55	33,64
OPMOBILITY LIGHTING INDIA PVT Ltd.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY SOFTWARE HOUSE INDIA PVT Ltd	a2024/ b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
INDONÉSIE							
PT OPMOBILITY CPOWER INDONESIA	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
JAPON							
OPMOBILITY K.K.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
MALAISIE							
HICOM HBPO SDN BHD		G	51	31,17	G	51	31,20
OPMOBILITY C POWER MALAYSIA SDN BHD	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
MAROC							
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY (MOROCCO) SARL		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTÉRIEUR SARLAU		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING MOROCCO SA		G	100	61,11	G	100	61,17
MEXIQUE							
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIAL AUTO EXTERIORES RAMOS ARIZPE SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY MEXICO SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORES SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INDUSTRIAL SRL DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY INDUSTRIAL SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMIUM AUTO INERGY SERVICIOS SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO MEXICO SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING MEXICO SA DE CV		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY SERVICIOS MEXICO	a2025	G	100	61,11	-	-	-
PAYS BAS							
DSK PLASTIC OMNIUM BV		G	51	31,17	G	51	31,20
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY NETHERLANDS HOLDING BV		G	100	61,11	G	100	61,17

5

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Libellé juridique		31 décembre 2025			31 décembre 2024		
		Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt	Mode de consoli- dation	% de contrôle ⁽¹⁾	% d'intérêt
POLOGNE							
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY POLAND Sp Z.O.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS Sp Z.O.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING POLAND Sp Z.O.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY LIGHTING KRAKÓW Sp. Z.O.O.	a2025	G	100	61,11	-	-	-
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE							
HBPO CZECH S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO KVASINY S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
PO LIGHTING CZECH S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
ROUMANIE							
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY ROMANIA SRL		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM LIGHTING SYSTEMS SRL	c2025	-	-	-	G	100	61,17
ROYAUME-UNI							
OPMOBILITY EXTERIOR UK Ltd.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO UK Ltd		G	100	61,11	G	100	61,17
RUSSIE							
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY RUSSIA LLC		G	100	61,11	G	100	61,17
DSK PLASTIC OMNIUM INERGY	d2024	MEE_lfrs	51	31,17	MEE_lfrs	51	31,20
SLOVAQUIE							
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM AUTO INERGY SLOVAKIA S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO SLOVAKIA S.R.O.		G	100	61,11	G	100	61,17
SUISSE							
PLASTIC OMNIUM RE AG		G	100	61,11	G	100	61,17
PLASTIC OMNIUM NEW ENERGIES FRIBOURG	b2024	G	100	61,11	G	100	61,17
THAÏLANDE							
OPMOBILITY C-POWER (THAILAND) Ltd.	b2025_d	G	100	61,11	G	100	61,17
OPMOBILITY EXTERIOR MANAGEMENT THAILAND Co. Ltd	b2024_d	G	100	61,11	G	100	61,17
HBPO THAILAND CO. Ltd.	a2025	G	100	61,11	-	-	-
TURQUIE							
B.P.O. AS		MEE_lfrs	50	30,55	MEE_lfrs	50	30,58
PO LIGHTING TURKEY EUDÜSTRIYEL ÜRÜNLER IMALAT VE TICARET AS	b2024	G	100	61,11	G	100	61,17

(1) Le pourcentage de contrôle est défini comme étant le pourcentage des droits de vote détenus par Burelle SA au 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2024 dans ses filiales (Burelle Participations, Sofiparc et OPmobility), et le pourcentage des droits de vote détenus aux mêmes dates par OPmobility pour toutes les autres sociétés.

Méthode d'intégration et particularités

G :	Intégration globale.
M.E.E. :	Sociétés qui étaient déjà consolidées par la méthode de la mise en équivalence avant l'application des nouvelles normes de consolidation au 1 ^{er} janvier 2014.
MEE_lfrs :	Sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence depuis l'application des nouvelles normes de consolidation au 1 ^{er} janvier 2014. Elles sont intégrées à hauteur de leur pourcentage de détention dans la détermination du « Chiffre d'affaires économique ».

Mouvements de la période

a2025 :	Sociétés créées et/ou acquises et/ou dont l'activité a démarré au cours de l'exercice 2025.
b2025_d :	Sociétés dont le changement de dénomination a eu lieu en 2025, suite au changement de nom du Groupe « Plastic Omnium » par « OPmobility » au 1 ^{er} trimestre 2024.
c2025 :	Sociétés cédées et/ou liquidées et/ou fusionnées au cours de l'exercice 2025.
a2024 :	Sociétés créées et/ou acquises et/ou dont l'activité a démarré au cours de l'exercice 2024.
b2024 :	Changement de dénomination au cours de l'exercice 2024 et/ou dont la documentation juridique a été reçue au cours de l'exercice 2024.
b2024_d :	Sociétés dont le changement de dénomination a été approuvé au 31 décembre 2024, suite au changement de nom du Groupe « Plastic Omnium » par « OPmobility » au 1 ^{er} trimestre 2024.
c2024 :	Sociétés cédées et/ou fusionnées au cours de l'exercice 2024.
d_2024 :	Changement de méthode d'intégration de « DSK Plastic Omnium Inergy ».
2024_m :	Affichage du pourcentage direct de détention de OPmobility dans la société au lieu de celui de la mère directe.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Burelle S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Burelle S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

ÉVALUATION DES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILISÉS ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Risque identifié	Notes 1.6.2 « Immobilisations incorporelles », 1.6.3 « Immobilisations corporelles et droits d'usage », 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés », 2.5.2 « Tests de dépréciation d'actifs de Opmobility » et paragraphe « Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés » de la note 1.11 « Estimations et jugements » de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2025, la valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à 1.985 M€. Les actifs de développement sont principalement comptabilisés au sein des immobilisations incorporelles pour un montant en valeur nette de 699 M€. La note 1.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation en immobilisations incorporelles des coûts de développement liés à l'exécution de contrats conclus avec des clients, ne répondant pas à une obligation de performance. La note 1.6.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de comptabilisation des immobilisations corporelles ainsi que leur durée d'amortissement. Comme décrit dans la note 1.6.4. de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations lorsque des indices de perte de valeur surviennent et au moins une fois par an pour les actifs de développement non encore amortissables. Comme décrit dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés, la détermination de la valeur d'utilité repose sur la méthode des cash flows actualisés. Ces tests reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation et de croissance long terme. Comme décrit dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés, une revue des indices de perte de valeur mais également d'indices de reprise de valeur sur les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation lors des exercices précédents a été effectuée par la Direction. Nous avons considéré l'évaluation des actifs de développement et des immobilisations corporelles comme un point clé de l'audit en raison : ● de leur valeur significative dans les comptes consolidés du Groupe ; ● du jugement nécessaire à la Direction pour évaluer l'existence d'indices de perte de valeur et la valeur recouvrable, ainsi que son horizon.
Notre réponse	Nos travaux ont notamment consisté à : ● prendre connaissance des dispositifs visant à identifier les indices de perte de valeur retenus par le Groupe ; ● apprécier la justification des analyses et jugements réalisés par le Groupe pour identifier l'existence d'indice de dépréciation ou de reprise de dépréciation ; ● contrôler que les actifs présentant des indices de pertes de valeur ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Au titre de l'évaluation des actifs de développement : ● prendre connaissance du processus d'identification des coûts de développement capitalisés ; ● apprécier le caractère exhaustif des programmes pris en compte dans l'analyse des indices de perte ou de reprise de valeur, en rapprochant les actifs analysés aux comptes consolidés ; ● examiner et apprécier la cohérence des hypothèses prises en compte dans les analyses et les tests de dépréciation (ventes prévisionnelles, marge brute, autres coûts fixes...). Au titre de l'évaluation des immobilisations corporelles et en cas d'indice de perte ou reprise de valeur identifié : ● examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe avec les dispositions de la norme IAS 36 ; ● rapprocher le fichier des actifs faisant l'objet du test de perte de valeur avec les comptes consolidés ; ● examiner et apprécier la cohérence des données et des hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable par entretien avec la Direction Financière des divisions, la Direction Financière du Groupe et la Direction Générale du Groupe ; et en particulier dans le contexte (i) d'inflation dans certaines zones géographiques où le Groupe opère, (ii) du climat géopolitique et (iii) des régulations pouvant impacter l'industrie automobile. Enfin, s'agissant de l'évaluation de ces actifs immobilisés, nous avons également : ● vérifié l'exactitude arithmétique des modèles utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ; ● comparé les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme à des données externes de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ; ● réalisé des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées.

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ÉVALUATION DES GOODWILL

Risque identifié	Note 1.6.1 « <i>Goodwill</i> », 1.6.4 « Tests de dépréciation des actifs immobilisés » et 1.11 « Utilisation d'estimations et d'hypothèses » de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur nette du <i>goodwill</i> au sein des comptes consolidés de Burelle au 31 décembre 2025 s'élève à un montant de 1.292 millions d'euros, soit environ 15,7 % du total des actifs. Des tests de dépréciation des <i>goodwill</i> sont réalisés au moins une fois par an, afin de comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. Ces tests sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Comme décrit dans la note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés, la détermination de la valeur recouvrable repose sur la méthode des cash flows actualisés calculés à partir d'hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels, de taux d'actualisation et de croissance à long terme. Nous avons considéré l'évaluation des <i>goodwill</i> comme un point clé de l'audit en raison notamment : ● de leur valeur significative dans les comptes du Groupe ; ● de la sensibilité des tests annuels de dépréciation sur certains groupes d'UGT ; ● des jugements et estimations importants impliqués dans la détermination des paramètres utilisés pour la mise en œuvre des tests de dépréciation, tels que les flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini.
Notre réponse	Nous avons apprécié les modalités de mise en œuvre des tests de pertes de valeur des goodwill. Nos travaux ont notamment consisté à : ● examiner la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe avec les dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation des actifs ; ● rapprocher les éléments composant la valeur comptable de chaque UGT faisant l'objet du test de perte de valeur avec les comptes consolidés ; ● identifier les groupes d'UGT pour lesquels la sensibilité du test de dépréciation du goodwill est la plus importante de manière à axer plus particulièrement nos travaux sur ces derniers ; ● analyser la cohérence des données et hypothèses clés sur lesquelles se fondent les estimations utilisées dans la détermination des projections des flux de trésorerie avec les plans validés par la Direction ; ● avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, comparer les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme retenus dans les tests à des données externes de marché ; ● vérifier l'exactitude arithmétique des modèles utilisés pour déterminer les valeurs d'utilité ; ● réaliser des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées ; ● apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Burelle S.A. par votre assemblée générale du 9 juin 2009 pour le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES et du 19 mai 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

5. COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

6.

COMPTES ANNUELS

6.1	Commentaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2025	364
6.2	Bilan	365
6.3	Compte de résultat	366
6.4	Annexe aux comptes annuels	367
6.5	Résultats financiers des cinq derniers exercices	377
6.6	Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce	378
6.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	379
6.8	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	383

6.1 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Société holding, Burelle SA a pour objet principal d'exercer le contrôle de ses filiales et de participer à la définition et à la conduite de leur politique de développement. Elle exerce également une activité de prestations de services de Direction Générale auprès de ces sociétés.

Le portefeuille de participations de Burelle SA comprend trois filiales dont la plus importante est OPmobility SE, détenue à 60,63 % au 31 décembre 2025.

Les deux autres filiales sont détenues à 100 % : Burelle Participations est spécialisée dans le capital-investissement et Sofiparc SA est propriétaire d'un patrimoine immobilier et foncier.

Afin de renforcer la structure financière de ses filiales, la société Burelle SA a souscrit le 23 mai 2025 à une augmentation de capital de 10 millions d'euros chacune de sa filiale Burelle Participations et de sa filiale Sofiparc SA.

En 2025, Burelle SA réalise un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2024.

Les principaux postes de charges sont liés aux frais de personnel et aux rémunérations de la Direction Générale. Le montant de ces rémunérations et leur mode de détermination sont détaillés dans le chapitre « Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux exécutifs » du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise. Les achats et charges externes incluent essentiellement des loyers, des commissions bancaires, des honoraires et des frais de communication, pour un total de 3 millions d'euros en 2025 contre 2,5 millions d'euros en 2024.

Après prise en compte des charges d'exploitation, la perte d'exploitation ressort à 9,4 millions d'euros en 2025 contre 7,6 millions d'euros en 2024.

Le résultat financier comprend les dividendes versés par les filiales pour un total de 36,4 millions d'euros en 2025, dont 31,4 millions versés par OPmobility SE, 2,5 millions d'euros versés par Sofiparc SA et 2,5 millions d'euros versés par Burelle Participations.

Une fois ces éléments intégrés, le résultat avant impôt de l'exercice ressort à 26,7 millions d'euros en 2025 contre 51,9 millions d'euros en 2024.

L'impôt sur les bénéfices est un produit fiscal de 1,8 million d'euros en 2025, contre un produit fiscal de 1,5 million d'euros en 2024.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net s'élève à 28,6 millions d'euros en 2025, contre 53,4 millions d'euros en 2024.

En complément de ces informations, vous trouverez dans les sections 6.5 et 6.6 respectivement le tableau des résultats des cinq derniers exercices et le tableau de délai de paiement des fournisseurs et des clients, lesquels font partie intégrante de ce rapport.

6.2 BILAN

En milliers d'euros	Notes	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	31 décembre 2025 Montants nets	31 décembre 2024 Montants nets
ACTIF					
Immobilisations incorporelles		4	3	1	1
Immobilisations corporelles	3.1	276	100	176	195
Immobilisations financières ⁽¹⁾	3.2				
Participations		270 915	0	270 915	250 914
Autres titres immobilisés		3 214	0	3 214	3 204
Autres immobilisations financières		83	0	83	85
TOTAL DE L' ACTIF IMMOBILISÉ		274 492	103	274 389	254 399
<i>Créances :</i>					
Créances clients et comptes rattachés		0	0	0	0
Autres créances	3.3	802	0	802	2 075
Charges constatées d'avance		108	0	108	109
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres		126	0	126	73
Disponibilités	3.4	26 847	0	26 847	21 514
TOTAL DE L' ACTIF CIRCULANT		27 883	0	27 883	23 771
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF		302 375	103	302 272	278 170

(1) Dont à moins d'un an : 0

En milliers d'euros	Notes	31 décembre 2025 Montants avant affectation du résultat	31 décembre 2024
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé 26 364 milliers d'euros)	3.5	26 364	26 364
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 500	15 500
<i>Réserves :</i>			
Réserve légale		2 780	2 780
Autres réserves		19 218	19 218
Report à nouveau		174 592	131 739
Résultat de l'exercice		28 571	53 370
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3.6	267 025	248 971
Provisions pour charges		4	3
Total des provisions		4	3
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		30 986	25 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		690	629
Dettes fiscales et sociales		3 325	2 876
Autres dettes		242	35
TOTAL DES DETTES ⁽¹⁾	3.8	35 243	29 196
TOTAL GENERAL DU PASSIF		302 272	278 170

(1) Dont à moins d'un an : 35 243 milliers d'euros

(2) Dont emprunts participatifs : 0

6. COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

6.3 COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Montant net du chiffre d'affaires	4.1	1 425	1 115
Total des produits d'exploitation		1 425	1 115
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	4.2	(3 000)	(2 543)
Impôts, taxes et versements assimilés		(805)	(628)
Salaires	4.3	(4 957)	(3 808)
Cotisations sociales		(1 359)	(1 141)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(25)	(22)
Autres charges		(657)	(593)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(10 803)	(8 735)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(9 378)	(7 620)
PRODUITS FINANCIERS			
de participations ⁽¹⁾		36 394	59 984
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		361	408
Reprises sur dépréciations et provisions		111	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		3	2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		36 869	60 394
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0	(21)
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		(691)	(821)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		(51)	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		(742)	(842)
RÉSULTAT FINANCIER	4.4	36 127	59 552
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		26 749	51 932
Produits exceptionnels		0	0
Charges exceptionnelles		0	(75)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.5	0	(75)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		26 749	51 857
Impôts sur les bénéfices	4.7	1 822	1 513
BENEFICE		28 571	53 370

(1) Dont entreprises liées : 36 394 milliers d'euros

(2) Dont entreprises liées : 68 milliers d'euros

(3) Dont entreprises liées : 691 milliers d'euros

6.4 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est 302 272 milliers d'euros et le résultat s'élève à 28 571 milliers d'euros.

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Afin de renforcer la structure financière de ses filiales, la société Burelle SA a souscrit le 23 mai 2025 à une augmentation de capital de 10 millions d'euros chacune de sa filiale Burelle Participations et de sa filiale Sofiparc SA.

II – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-3, modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif au nouveau plan comptable général, applicable à compter du 1er janvier 2025. Cette réforme vise à moderniser la présentation des états financiers, à renforcer la transparence et à améliorer la comparabilité des comptes.

Impacts du changement de la réglementation

A compter du 1er janvier 2025, seuls les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, les écritures comptables d'origine purement fiscale, les changements de méthode inscrits en résultat et les corrections d'erreurs doivent être comptabilisés en résultat exceptionnel.

Lors de ce premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (2024) sont présentés selon les nouveaux modèles, en procédant, le cas échéant, aux reclassements nécessaires pour assurer la comparabilité.

Les états financiers arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément dans l'annexe (cf section 5.8) accompagnés des informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation.

La 1ère application du règlement ANC n°2022-06 est sans impact significatif sur les comptes de Burelle SA au-delà des aspects de présentation.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes ont été appliquées dans le respect des principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des conséquences de la réforme du plan comptable général ;
- indépendance des exercices ;
- prudence.

La méthode d'évaluation retenue pour l'enregistrement des éléments du patrimoine est celle du coût historique, sauf indication contraire précisée dans les notes annexes spécifiques.

Seules les informations présentant une importance significative au regard de la situation financière et du résultat de l'entreprise sont présentées dans l'annexe.

Les principales méthodes sont les suivantes :

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit essentiellement de marques et de brevets faisant l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de d'utilisation :

- agencements – aménagements des constructions : 10 ans ;
- véhicules : 5 ans ;
- mobilier de bureau : 5 ans et 10 ans ;
- matériel informatique : 4 ans.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participations sont constitués des investissements qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable. Ils sont destinés à être conservés durablement et à contribuer à l'activité de la société détentrice.

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité ou la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette et de la valeur de l'actif net réévalué des filiales au regard des conditions de marché actuelles.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- les actions propres en voie d'annulation affectées à une future réduction de capital ou acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont comptabilisées en Autres titres immobilisés ;
- les actions propres rachetées en vue d'être attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux dans le cadre d'un plan de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

6. COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes annuels

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche PEPS dite « Premier Entré, Premier Sorti ».

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; les actions propres sont valorisées au cours moyen du dernier mois. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur d'inventaire, à l'exception des actions propres en voie d'annulation. Pour les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

La société ne détient pas d'actions propres en vue d'être attribuées.

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsqu'elles sont susceptibles de donner lieu à des difficultés de recouvrement.

2.6 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste « valeurs mobilières de placement » correspond aux placements en fonds commun de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon l'approche PEPS dite « Premier Entré, Premier Sorti ».

La valeur brute correspond au prix d'acquisition ; une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute est supérieure à la valeur de marché qui correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédant la clôture des comptes).

2.7 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.8 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

2.10 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale à hauteur du montant dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par la société tête de groupe.

2.11 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

À compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025, le résultat exceptionnel regroupe exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, c'est à dire ayant un impact significatif sur la situation financière ou la compréhension des comptes ou un événement rare, non lié à l'activité courante et peu susceptible de se reproduire.

Ainsi, en particulier, les transferts de charges et les cessions d'immobilisations réalisées dans le cadre courant de l'exploitation sont exclus du résultat exceptionnel et classés dans le résultat d'exploitation.

III – NOTES SUR LE BILAN

Les montants indiqués sont présentés en valeurs brutes.

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Montant au 31/12/2024	Augmen- tations	Diminu- tions	Montant au 31/12/2025
Installations générales	271	5	0	276
TOTAL VALEUR BRUTE	271	5	0	276
Amortissements	(76)	(24)	0	(100)
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	195	(19)	0	176

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Montant au 31/12/2024	Augmen- tations	Diminu- tions	Montant au 31/12/2025
Participations	250 914	20 001	0	270 915
Autres titres immobilisés	3 315	211	(312)	3 214
Autres immobilisations financières	85	0	(2)	83
TOTAL VALEUR BRUTE	254 314	20 212	(314)	274 212
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	(111)	0	111	0
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	254 203	20 212	(203)	274 212

Cf - Faits caractéristiques de l'exercice.

Les variations du poste Autres titres immobilisés correspondant aux Actions propres sont décrites au chapitre 3.7.

Au 31 décembre 2025, Burelle SA détient 4 608 actions propres (0,26 % d'autocontrôle) selon la répartition suivante :

- 1 080 actions propres au titre du contrat de liquidité ;
- 3 528 actions propres en voie d'annulation.

La liste des filiales et participations se présente de la façon suivante :

Filiales	Capital social	% détenu
OPmobility SE	8 641	60,63 %
Sofiparc SA	68 176	100 %
Burelle Participations	55 002	100 %

3.3 AUTRES CRÉANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Compte courant Burelle Participations	571	0	0	0
Créances fiscales	1 504	802	802	0
Charges constatées d'avance	109	108	108	0
TOTAL	2 184	910	910	0

3.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	Montant au 31/12/2024	Augmen- tations	Diminu- tions	Montant au 31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	73	53		126
Disponibilités	21 514	5 333		26 847
TOTAL VALEUR BRUTE	21 587	5 386	0	26 973
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	21 587	5 386	0	26 973

3.5 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 26 364 345 euros, représenté par 1 757 623 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

3.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant au 31/12/2024	Variation	Résultat N - 1	Dividendes	Montant au 31/12/2025
Capital	26 364	0	0	0	26 364
Prime d'émission	15 500	0	0	0	15 500
Réserve légale	2 780	0	0	0	2 780
Autres réserves	19 218	0	0	0	19 218
Report à nouveau	131 739	0	53 370	(10 517)	174 592
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	53 370	28 571	(53 370)	0	28 571
TOTAL	248 971	28 571	0	(10 517)	267 025

Le nombre d'actions détenues en autocontrôle s'élève à 4 608 et représente 0,26 % du capital de la Société.

La diminution du report à nouveau pour un montant de 10 517 milliers d'euros correspond à la distribution de dividendes du 30 mai 2025.

3.7 MOUVEMENTS SUR LES ACTIONS PROPRES

Les mouvements sur les actions propres réalisés en 2025 sont les suivants :

En nombre	31/12/2024	Achats	Ventes	Annulation	31/12/2025
Actions en voie d'annulation	3 528	0	0	0	3 528
Actions affectées au contrat de liquidité	1 197	574	(691)	0	1 080
TOTAL	4 725	574	(691)	0	4 608

En milliers d'euros	31/12/2024	Achats	Ventes	Annulation	31/12/2025
Actions en voie d'annulation	2 822	0	0	0	2 822
Actions affectées au contrat de liquidité	493	211	(312)	0	392
TOTAL	3 315	211	(312)	0	3 214

6. COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes annuels

3.8 DETTES

	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2025	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Emprunts et dettes financières diverses	25 656	30 986	30 986	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629	690	690	0
Dettes fiscales et sociales	2 876	3 325	3 325	0
Autres dettes	35	242	242	0
TOTAL	29 196	35 243	35 243	0

Le montant de 30 986 milliers d'euros figurant en « Emprunts et dettes financières » concerne les comptes courants Sofiparc SA à hauteur de 17 623 milliers d'euros, Sofiparc Hotels à hauteur de 6 348 milliers d'euros et Burelle Participations à hauteur de 7 015 milliers d'euros.

3.9 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges à payer s'élèvent à un montant de 3 492 milliers d'euros et se décomposent ainsi :

	31/12/2025
Fournisseurs	549
Dettes fiscales et sociales	2 943
TOTAL	3 492

3.10 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan - Parties liées
En milliers d'euros

Au
31 décembre
2025

NÉANT

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan - Principaux actionnaires et organes d'administration et de direction
En milliers d'euros

Au
31 décembre
2025

NÉANT

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits d'exploitation de l'exercice correspondent à la facturation aux principales filiales de prestations de services couvrant la gestion, la coordination et l'animation d'activités du Groupe.

La répartition du chiffre d'affaires est la suivante :

	2025	2024
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Prestations de services	1 421	1 112
Autres	4	3
Total	1 425	1 115
PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE		
France	1 425	1 115
Étranger	0	0
TOTAL	1 425	1 115

La facturation des prestations de Direction Générale par Burelle SA à ses filiales représente un total de 1 425 milliers d'euros au 31 décembre 2025, se décomposant comme suit :

	2025	2024
OPmobility SE	350	0
Sofiparc SA	714	741
Burelle Participations	357	371
TOTAL	1 421	1 112

Le 25 juin 2025, un accord de facturation a été signé entre Burelle SA et sa filiale OPmobility SE par lequel un montant forfaitaire annuel de 350 000 euros HT est facturé par Burelle SA à OPmobility SE à titre de prestations de Direction Générale.

4.2 ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2025	2024
Locations et charges locatives	461	464
Honoraires de conseil et de commissariat aux comptes	795	618
Publications, communication et dons	404	300
Services bancaires et assimilés	419	339
Autres achats et charges externes	921	821
TOTAL	3 000	2 542

La hausse des achats et charges externes porte essentiellement sur les honoraires de conseils, de communication et sur le poste Services bancaires en raison de frais liés à la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 50 millions d'euros.

4.3 CHARGES DE PERSONNEL

	2025	2024
Salaires bruts	4 957	3 808
Charges sociales	1 359	1 141
TOTAL	6 316	4 949

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2025 de Burelle SA a arrêté les principes et critères de la rémunération du Président du Conseil d'Administration.

4.4 RÉSULTAT FINANCIER

	2025	2024
Produits financiers	36 869	60 394
Produits de participations	36 394	59 984
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	361	408
	3	2
Reprises sur dépréciations et provisions	111	0
Charges financières	(742)	(842)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	(21)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie	(51)	0
Intérêts et charges assimilées	(691)	(821)
TOTAL	36 127	59 552

Burelle SA a reçu, en 2025, les dividendes suivants de ses filiales :

- 31,4 millions d'euros de OPmobility SE, contre un montant de 55 millions d'euros en 2024 ;
- 2,5 millions d'euros de Burelle Participations, identique à 2024
- 2,5 millions d'euros de Sofiparc SA, identique à 2024.

4.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-3, modifié par le règlement ANC n°2022-06 relatif au nouveau plan comptable général, applicable à compter du 1er janvier 2025.

Le résultat exceptionnel est nul sur l'exercice 2025.

4.6 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat - Parties liées

En milliers d'euros

Entreprises liées

NÉANT

Éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat - Principaux actionnaires et organes d'administration et de direction

En milliers d'euros

Entreprises liées

NÉANT

4.7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2025		
	Courant	Exceptionnel	Net
* Résultat comptable avant impôts	26 749	0	26 749
* Incidences fiscales	(31 593)	0	(31 593)
= Base	(4 844)	0	(4 844)
Impôts théoriques			(1 251)
Impact intégration fiscale			1 822
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS			28 571

Burelle SA est la société mère d'un groupe fiscal intégrant la filiale Sofiparc SA et sa filiale Sofiparc Hotels. L'économie d'impôt totale nette réalisée en 2025 grâce à ce groupe fiscal est de 1 822 milliers d'euros. Cette économie est comptabilisée chez Burelle SA en produits.

Les déficits reportables du groupe fiscal s'élèvent à 80 898 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les déficits reportables de Burelle SA s'élèvent à 124 005 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts.

6. COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes annuels

4.8 RÉPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Taux d'imposition : 25,82 %			
Résultat courant avant impôt	26 749	6 907	19 843
- Produits non imposables	(32 440)	(8 376)	(24 064)
+ Charges non déductibles	788	204	585
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	58	15	43
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
= Résultat fiscal courant	(4 844)	(1 251)	(3 593)
+ Résultat exceptionnel	0	0	0
- Produits non imposables	0	0	0
+ Charges non déductibles	0	0	0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer	0	0	0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire	0	0	0
= Résultat fiscal	(4 844)	(1 251)	(3 593)
Crédits d'impôts	0	0	0
Impôt payé en 2025	0	490	0

Les produits non imposables concernent essentiellement la part des produits de dividendes non imposable, en application des règles fiscales.

V – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération des organes d'administration et de direction durant l'exercice 2025, y compris les jetons de présence, s'élève à 4 096 milliers d'euros.

5.2 INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (milliers d'euros)	EY	CDA
Honoraires afférents à la certification des comptes	115	271
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	25	25
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	8	

5.3 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

La société Burelle SA bénéficie de lignes de crédit accordées par les établissements de crédit pour un montant de 155 000 milliers d'euros. Au 31 décembre 2025, la société Burelle SA n'a pas effectué de tirage.

5.4 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

Le montant des indemnités de fin de carrière, non comptabilisées au 31 décembre 2025, dans les comptes sociaux de la société Burelle SA s'élève à 28 milliers d'euros.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,75 % ;
- taux de croissance attendu des salaires : 3 % ;
- taux d'inflation : 2 %.

Un plan de pension complémentaire pour les mandataires et cadres dirigeants a été mis en place en 2003. Les engagements au titre de ce plan sont intégralement couverts par un contrat d'assurance externe au Groupe. Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2025.

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies à droits certains a été mis en place au sein de la société Burelle SA en décembre 2021, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020. Dans le cadre de ce nouveau régime, les droits à retraite ne sont pas conditionnés à l'achèvement de la carrière des participants dans le Groupe. Les bénéficiaires sont l'ensemble des mandataires sociaux et des salariés de Burelle SA dont l'emploi correspond au coefficient 940 de la Convention Collective Nationale de la Plasturgie depuis la mise en place de ce nouveau régime jusqu'à la date d'évaluation, sous réserve de réaliser trois ans minimum de service au sein des sociétés offrant le régime et d'avoir moins de 60 ans au 1^{er} janvier 2020.

Au 31 décembre 2025, sur la base des hypothèses mentionnées ci-dessus, la valeur de l'engagement s'élève à 954 milliers d'euros et la valeur du fonds de couverture est de 181 milliers d'euros. Aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2025.

5.5 SOCIÉTÉ ÉTABLISSANT LES COMPTES CONSOLIDÉS

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Nom	Burelle SA
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Siège	19, boulevard Jules Carteret 69007 LYON
	Numéro d'identification	785 386 319
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	1, allée Pierre Burelle 92593 LEVALLOIS

5.6 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen est de 4,2 personnes.

5.8 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

5.7 AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX DIRIGEANTS

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la Société conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

6. COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes annuels

5.9 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements Provisions	31 décembre 2024 Montants nets	31 décembre 2023 Montants nets
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	4	3	1	1
Immobilisations corporelles	271	76	195	218
Immobilisations financières	254 314	111	254 203	244 301
TOTAL DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	254 589	190	254 399	244 520
Créances clients	0	0	0	108
Créances financières Groupe	571		571	0
Autres créances	1 504	0	1 504	408
Valeurs mobilières de placement	73		73	70
Disponibilités	21 514	0	21 514	22 443
Charges constatées d'avance	109	0	109	119
TOTAL DE L' ACTIF CIRCULANT	23 771	0	23 771	23 148
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	278 360	190	278 170	267 668

En milliers d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montants avant affectation du résultat		
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	26 364	26 364
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 500	15 500
Réserves et report à nouveau	153 737	167 552
Résultat de l'exercice	53 370	31 762
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	248 971	241 178
Provisions pour risques et charges	3	4
Total des provisions pour risques et charges	3	4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	25 656	23 085
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629	704
Dettes fiscales et sociales	2 876	1 732
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	35	965
TOTAL DES DETTES	29 196	26 486
TOTAL GENERAL DU PASSIF	278 170	267 668

En milliers d'euros

	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 115	703
Achats et charges externes	(2 543)	(2 407)
Impôts et taxes	(628)	(546)
Charges de personnel	(4 949)	(4 111)
Dotations aux amortissements et provisions	(22)	(24)
Autres charges	(593)	(592)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(8 735)	(7 680)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 620)	(6 977)
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	60 394	38 910
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(842)	(1 062)
RÉSULTAT FINANCIER	59 552	37 848
RÉSULTAT COURANT	51 932	30 871
Total Produits exceptionnels	0	0
Total Charges exceptionnelles	(75)	(105)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(75)	(105)
RESULTAT AVANT IMPOTS	51 857	30 766
Impôts sur les bénéfices	1 513	996
RESULTAT NET	53 370	31 762

Les états financiers arrêtés et publiés au titre de l'exercice 2024 sont présentés ci-dessus.

L'application du règlement ANC n°2022-06 à compter du 1er janvier 2025 a pour conséquence la présentation d'un compte de résultat et d'un bilan plus détaillé que ceux établis au 31 décembre 2024, en particulier au titre du Résultat financier, des Immobilisations financières et également la présentation des Charges constatées d'avance au sein de la rubrique Créances.

6. COMPTES ANNUELS

Annexe aux comptes annuels

5.10 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Sociétés <i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenue <i>(en %)</i>	Valeur comptable des titres détenus brute et nette	Prêts et avances consentis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
FILIALES								
OPmobility SE SIREN 955 512 611 19, boulevard Jules Carteret 69342 Lyon Cedex 07	8 641	2 151 203	60,63 %	78 419	0	2 626	219 007	31 436
Sofiparc SA SIREN 351 529 581 19, boulevard Jules Carteret 69342 Lyon Cedex 07	68 176	61 175	100,0 %	99 979	0	23 034	4 079	2 489
Burelle Participations SA SIREN 440 050 144 42, rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret	55 002	54 358	100,0 %	92 517	0	0	10 385	2 469
Participations								
Autres titres				0				0
TOTAL				270 915				36 394

Aucun aval ou caution n'a été donné par Burelle SA en faveur de ses filiales.

6.5 RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
1 – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	26 364	26 364	26 364	26 364	26 364
b) Nombre d'actions émises	1 757 623	1 757 623	1 757 623	1 757 623	1 757 623
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
2 – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	528	571	703	1 115	1 425
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	39 261	25 864	30 740	51 900	26 664
c) Impôts sur les bénéfices	867	1 701	996	1 513	1 822
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	40 027	27 501	31 762	53 370	28 571
e) Montant des bénéfices distribués	26 293	28 045	28 047	28 046	29 880
3 – RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)					
a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions	22,83	15,68	17,50	29,55	15,12
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	22,77	15,65	18,07	30,36	16,26
c) Montant des bénéfices distribués	15	16	16	16	17
4 – PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	4	3,4	3,4	3,9	4,2
2b) Montant de la masse salariale	2 991	3 121	3 174	3 808	4 957
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres...)	810	974	937	1 142	1 359

6. COMPTES ANNUELS

Tableau des délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce

6.6 TABLEAU DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-6 DU CODE DE COMMERCE

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6-I. - 1° du Code de commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6-I. - 2° du Code de commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1	–	–	–	–	0	–	–	–	–	–	–
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0	–	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
(B) Factures exclues du (a) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant total des factures exclues	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	● 30 jours date de facture - 30 jours fin de mois ● 5 jours date de facture - 45 jours fin de mois ● 60 jours date de facture						● 30 jours date de facture					

6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Burelle S.A.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Burelle S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « *Principes et méthodes comptables* » de l'Annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Note 2.3 « *Principes et méthodes comptables – immobilisations financières* » et note 3.2 « *Immobilisations financières* » de l'annexe des comptes annuels.

Les titres de participation figurent au bilan de la société Burelle S.A. pour un montant brut de 270,9 millions d'euros au 31 décembre 2025.

6. COMPTES ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

POINT CLÉ DE L'AUDIT

Comme décrit dans la note 2.3 « *Principes et méthodes comptables – immobilisations financières* » de l'annexe des comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette et de la valeur de l'actif net réévalué des filiales au regard des conditions de marché actuelles.

L'évaluation des titres de participation est considérée comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des titres de participation au bilan et en raison des jugements devant être émis par la Direction pour estimer les perspectives de rentabilité des filiales.

RÉPONSES D'AUDIT APPORTÉES

Nos travaux ont consisté à :

- comparer la valeur nette comptable des titres de participation avec la quote-part de situation nette et/ou l'actif net réévalué de ces sociétés ;
- examiner l'existence d'indicateurs de perte de valeur par :
 - entretien avec la direction financière du Groupe sur les résultats et les perspectives des différentes sociétés ;
 - l'étude des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration de la société Burelle S.A. ;
- examiner, le cas échéant, la méthodologie d'évaluation et l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur recouvrable et apprécier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs d'évaluation de la valeur d'utilité.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BURELLE S.A. par votre assemblée générale du 9 juin 2009 pour le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS et du 19 mai 2022 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatrième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

6

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

6. COMPTES ANNUELS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ DES COMPTES

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

6.8 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Burelle SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ANTÉRIEURES ET TACITEMENT RECONDUITES, SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Sofiparc SA, filiale à 100 % de votre société

Personnes concernées

Monsieur Laurent Burelle, Président-Directeur Général de votre société.

Mesdames Eliane Lemarié et Emilie Degos, Messieurs Paul Henry Lemarié et Pierre Burelle, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

Convention de prestations de services de la direction générale

La convention a pour objet la refacturation des prestations de services d'animation et de coordination de l'ensemble des activités de votre société, assurées par la direction générale de votre Groupe.

À ce titre, votre société facture, à la société Sofiparc SA, des prestations de services de direction générale selon une clé de refacturation.

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2023 a autorisé la modification de la clé de refacturation de la société Sofiparc SA, à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année.

Cette convention, dont la tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2025, a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 mars 2025, fait partie des résolutions qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 22 mai 2025.

Modalités

Au 31 décembre 2025, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 713 943 euros hors taxes au titre des prestations de direction générale, refacturées à la société Sofiparc SA.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : le motif de cette convention est de permettre à votre société de bénéficier d'une compétence managériale mutualisée entre les différentes sociétés du Groupe.

Avec la société Burelle Participations SA, détenue directement à 100 % par votre société

Personnes concernées

Monsieur Laurent Burelle, Président-Directeur Général de votre société.

Mesdames Clotilde Lemarié, Félicie Burelle et Emilie Degos, ainsi que Messieurs Paul Henry Lemarié et Pierre Burelle, Administrateurs de votre société.

6. COMPTES ANNUELS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Nature et objet

Convention de prestations de services de la direction générale

La convention a pour objet la refacturation des prestations de services d'animation et de coordination de l'ensemble des activités de votre société, assurées par la direction générale de votre Groupe.

À ce titre, votre société facture, à la société Burelle Participations SA, des prestations de services de direction générale selon une clé de refacturation.

Votre conseil d'administration du 14 décembre 2023 a autorisé la modification de la clé de refacturation de la société Burelle Participations SA, à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année.

Cette convention, dont la tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2025, a été autorisée par le Conseil d'administration du 19 mars 2025, fait partie des résolutions qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 22 mai 2025.

Modalités

Au 31 décembre 2025, votre société a comptabilisé un produit d'un montant de 356 972 euros hors taxes au titre des prestations de direction générale, refacturées à la société Burelle Participations SA.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : le motif de cette convention est de permettre à votre société de bénéficier d'une compétence managériale mutualisée entre les différentes sociétés du Groupe.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Compagnie Plastic Omnium SE, depuis devenue OPmobility SE, détenue directement à 60,63 %, depuis le 29 janvier 2025, par votre société, et concernant la convention du plan de retraite complémentaire de la direction générale du Groupe

Personnes concernées

Monsieur Laurent Burelle, Président-Directeur Général de votre société.

Madame Félicie Burelle et Monsieur Paul Henry Lemarié, Administrateurs de votre société.

Nature et objet

Convention du plan de retraite complémentaire de la direction générale du Groupe

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2003, et approuvée par votre assemblée générale du 18 mai 2004. Elle a pour objet un plan de retraite complémentaire allouant notamment aux mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de cette charge de votre société est en principe affectée à la société OPmobility SE dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de direction générale du Groupe.

Modalités

Au titre de l'exercice 2025, aucun versement n'a été effectué par votre société au titre du plan de retraite complémentaire. Votre société n'a pas comptabilisé de produit de refacturation de la quote-part de la charge du plan de retraite.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

7.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

7.1	Ordre du jour	386
7.2	Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026	388
7.3	Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026	395
7.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital	407
7.5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription	408
7.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	410
7.7	Projet des statuts de Burelle SA au 20 mai 2026	411

7.1 ORDRE DU JOUR

7.1.1 RÉOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende
- Troisième résolution : Approbation d'une convention en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (Ancienne convention reconduite par tacite reconduction avec la société Burelle Participations) ; rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Quatrième résolution : Approbation d'une convention en application des dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce (Ancienne convention reconduite par tacite reconduction avec la société Sofiparc) ; rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Cinquième résolution : Approbation des Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond
- Septième résolution : Renouvellement du mandat de Mme Clotilde Lemarié en qualité d'administratrice
- Huitième résolution : Renouvellement du mandat de Mme Helen Lee Bouygues en qualité d'administratrice
- Neuvième résolution : Renouvellement du mandat de Mme Sandrine Téran en qualité d'administratrice
- Dixième résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2026, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Onzième résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2026, conformément à l'article L. 22-10-8 II du Code de commerce
- Douzième résolution : Approbation de l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 conformément à l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce
- Treizième résolution : Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 à M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général

7.1.2 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Quatorzième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond
- Quinzième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté de limiter au montant des souscriptions, de répartir ou d'offrir au public les titres non souscrits
- Seizième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions
- Dix-septième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits
- Dix-huitième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission de titres avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en application des 15° à 17° résolutions, dans la limite de 15 % de l'émission initiale
- Dix-neuvième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital
- Vingtième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital
- Vingt-et-unième résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission
- Vingt-deuxième résolution : Modification des articles 11 « Administration », 13 « Président et Directeurs Généraux » et 16 « Censeur » des statuts de la Société
- Vingt-troisième résolution : Pouvoirs pour les formalités

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

7.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026

7.2.1 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (1^{ÈRE} RÉSOLUTION)

La 1^{ère} résolution soumet à votre approbation les comptes sociaux de Burelle SA pour l'exercice 2025 qui se soldent par un résultat net de 28 571 410 euros.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU MONTANT DU DIVIDENDE (2^E RÉSOLUTION)

La 2^e résolution a pour objet l'affectation du résultat et la fixation du montant du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le bénéfice distribuable de 203 162 191 euros se décompose ainsi :

- compte tenu du report à nouveau, disponible à fin 2025 de : 174 590 781 euros ;
- et du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 arrêté à : 28 571 410 euros ;
- le bénéfice distribuable s'élève à : 203 162 191 euros.

Sur ce bénéfice distribuable, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 29 879 591 euros, soit pour chacune des 1 757 623 actions qui composent le capital social, un dividende de 17 euros par action, en hausse de 6,25 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce dividende sera détaché le 26 mai 2026 et mis en paiement le 28 mai 2026.

Si vous approuvez cette deuxième résolution, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 173 282 600 euros, en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende fera l'objet de prélèvements d'un total de 31,40 % formés du Prélèvement Forfaitaire Obligatoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux de 18,6 % quel que soit le choix ultérieur que fera l'actionnaire d'opter pour l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 237 145 495 euros et celui des réserves à 195 281 012 euros.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
				Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
2022	1 752 849	16,00 €	28 045 584,00 €	28 045 584,00 €	-	-	-
2023	1 752 949	16,00 €	28 047 184,00 €	28 047 184,00 €	-	-	-
2024	1 752 896	16,00 €	28 046 336,00 €	28 046 336,00 €	-	-	-

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE – APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES RECONDUITES PAR TACITE RECONDUCTION (3^E ET 4^E RÉSOLUTIONS)

Nouvelles conventions réglementées : Pour les 3^e et 4^e résolutions, nous vous demandons d'approuver deux nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, **qui seules sont soumises au vote de l'Assemblée Générale :**

- tacite reconduction de la convention de prestations de services existante entre Burelle SA et sa filiale Burelle Participations, définissant les modalités de la refacturation à Burelle Participations de la quote-part de la rémunération fixe de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux (3^e résolution) ;
- tacite reconduction de la convention de prestations de services existante entre Burelle SA et sa filiale Sofiparc, définissant les modalités de la refacturation à Sofiparc de la quote-part de la rémunération fixe de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux (4^e résolution).

Nous vous proposons de les approuver.

Ancienne convention réglementée : par ailleurs, une convention conclue antérieurement s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025. **Déjà approuvée par l'Assemblée Générale, elle n'est pas soumise à nouveau à votre vote.**

Les conventions autorisées et conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé sont décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 (5^E RÉSOLUTION)

La 5^e résolution soumet à votre approbation les Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui se soldent par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 121 millions d'euros.

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE (6^E RÉSOLUTION)

L'Assemblée Générale du 22 mai 2025 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	2 000 euros par action
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions	351 524 000 euros

Au cours de l'exercice, cette autorisation a été utilisée exclusivement pour des opérations menées en vue d'animer le cours de Bourse par un prestataire de services dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Entre le 23 mai 2025 et le 28 février 2026, la Société a :

- acquis 470 actions pour une valeur globale de 185 279 euros, soit une valeur unitaire de 394,21 euros, concernant en totalité le contrat de liquidité ;
- cédé dans le cadre du contrat de liquidité 595 actions pour une valeur de cession globale de 237 901 euros, soit une valeur unitaire de 399,83 euros.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent dans le rapport annuel 2025 de Burelle SA au chapitre « Rachat d'actions propres » du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'autorisation, conférée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, d'opérer en Bourse sur les actions de la Société arrive à expiration le 21 novembre 2026.

Il vous est aujourd'hui proposé de conférer au Conseil d'Administration une nouvelle autorisation d'opérer sur les actions de la Société pour une durée de dix-huit mois.

Les achats d'actions permettent l'animation du cours sur la Bourse de Paris par un prestataire d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de l'AMAFI, et l'annulation ultérieure des titres afin d'améliorer la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Les achats peuvent également permettre des opérations de croissance externe, de mettre en place des programmes destinés aux salariés ou aux dirigeants mandataires sociaux, des plans d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de mettre en œuvre toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Cette résolution n'est pas utilisable en période d'offre publique visant la Société.

Nous vous proposons de renouveler cette autorisation dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat	2 000 euros par action
Pourcentage de détention maximum	10 % du capital social
Montant maximal des acquisitions au jour de l'Assemblée Générale, soit le 20 mai 2026	351 524 000 euros

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS (7^E A 9^E RÉSOLUTIONS)

Dans les 7^e à 9^e résolutions, nous vous proposons de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats en qualité d'administratrice de Mme Clotilde Lemarié, de Mme Helen Lee Bouygues et de Mme Sandrine Térán. Une de ces trois administratrices fait partie du groupe de contrôle familial de la Société (Mme Clotilde Lemarié).

7^e résolution : le mandat de Mme Clotilde Lemarié arrivant à échéance en 2026, son renouvellement pour une durée de trois ans est soumis à l'Assemblée Générale.

Après avoir commencé à exercer la profession d'avocate en 2006 au sein du cabinet Gide Loyrette Nouel en arbitrage international, à Paris, puis à Londres, Clotilde Lemarié a rejoint en 2010 le cabinet Pinsent Masons LLP à Londres où elle est restée jusqu'en 2014, date à laquelle elle a été nommée associée en arbitrage international chez Gide Loyrette Nouel à Londres.

De 2016 à 2021, elle a exercé en tant que conseil en arbitrage international chez Pinsent Masons LLP à Londres, intervenant notamment sur de grands projets internationaux dans les secteurs de l'énergie, de la construction et de l'infrastructure. Mme Clotilde Lemarié a été avocate au Barreau de Paris jusqu'en 2019, et a exercé comme Barrister en Angleterre et au Pays de Galles, et *Attorney-at-Law* de l'État de New York aux États-Unis jusqu'en 2021. Mme Clotilde Lemarié est Présidente du Conseil d'Administration de Garamond SA.

Mme Clotilde Lemarié est administratrice de Burelle SA depuis le 2 juin 2017 et membre du Comité des Rémunérations de Burelle SA depuis 2019.

Sur les huit années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Clotilde Lemarié s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Rémunérations dont elle est membre.

8^e résolution : le mandat de Mme Helen Lee Bouygues arrivant à échéance en 2026, son renouvellement pour une durée de trois ans est soumis à l'Assemblée Générale.

Après avoir débuté sa carrière en 1995, en tant qu'associée en fusions-acquisitions chez J.P. Morgan à New York et à Hong Kong, elle est nommée, en 1997, Directrice du Développement de Pathnet Inc., fournisseur de services de télécommunications basé à Washington DC aux États-Unis.

En 2000, elle a rejoint Cogent Communications Inc. où elle a exercé les fonctions de Treasurer, *Chief Operating Officer* et *Chief Financial Officer* jusqu'en 2004. Elle est ensuite nommée associée chez Alvarez & Marsal à Paris jusqu'en 2011 puis a créé sa propre société de conseil. En 2014, elle a rejoint McKinsey & Company à Paris où elle est devenue associée en charge de la *Division Recovery and Transformation Services*.

Mme Helen Lee Bouygues est Présidente de la Fondation Reboot.

Mme Helen Lee Bouygues est administratrice de Burelle SA depuis le 2 juin 2017, Présidente du Comité des Comptes depuis 2022 dont elle en est membre depuis 2017 et membre du Comité des Rémunérations de Burelle SA depuis 2017.

Sur les huit années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Helen Lee Bouygues s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration, et 100 % pour le Comité des Comptes et pour le Comité des Rémunérations dont elle est membre.

9^e résolution : Le mandat de Mme Sandrine Térán arrivant à échéance en 2026, son renouvellement pour une durée de trois ans est soumis à l'Assemblée Générale.

Après avoir débuté sa carrière en 1991 chez Ipsen en qualité de Responsable des risques en charge des taxes et des assurances, elle a pris la Direction du département Taxes chez Eurodisney en 1995. En 2000, elle a intégré Eutelsat où elle a pris en charge la fiscalité, la finance d'entreprise et l'Audit Interne. En 2008, elle a rejoint le groupe Louis-Dreyfus, où elle a occupé plusieurs postes clés dont celui de Responsable mondial Fiscalité et Secrétaire Générale puis Directrice Financière Monde de Louis Dreyfus Company avant d'être promue *Managing Director* de Louis Dreyfus Holding.

Entre 2017 et 2022, Mme Sandrine Térán exerce le poste de Directrice Financière du groupe Eutelsat Communications (tout en ayant occupé le poste de Directrice des systèmes d'information jusqu'en 2020).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Sandrine Térán est membre du *Management Board* the Optiver Holding B.V. et exerce les fonctions de Directrice Financière Groupe au sein d'Optiver.

Mme Sandrine Térán est administratrice de Burelle SA depuis le 28 mai 2020 et membre du Comité des Comptes de Burelle SA depuis 2021.

Sur les six années de son mandat d'administratrice, l'assiduité de Mme Sandrine Térán s'établit à 100 % pour les réunions du Conseil d'Administration et à 100 % pour le Comité des Comptes dont elle est membre.

Si l'Assemblée Générale approuve ces renouvellements proposés, chacun de ces trois mandats prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes 2028.

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS POUR L'EXERCICE 2026 (10^E ET 11^E RÉSOLUTIONS)

Les 10^e et 11^e résolutions soumettent au vote de l'Assemblée Générale la politique de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2026, soit le Président-Directeur Général et les administrateurs de Burelle SA, en application des articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce. Cette politique est conforme à l'intérêt social de Burelle SA, elle contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie. Elle est présentée dans la Section 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 AUX MANDATAIRES SOCIAUX (12^E RÉSOLUTION)

La 12^e résolution soumet au vote de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à chaque mandataire social en application de l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce et dont le détail figure dans la Section 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025 AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (13^E RÉSOLUTION)

La 13^e résolution soumet au vote de l'Assemblée Générale les éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 au Président-Directeur Général, M. Laurent Burelle. Le détail de ces éléments de rémunération figure dans la Section 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

7.2.2 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE (14^E RÉSOLUTION)

La 14^e résolution propose à l'Assemblée Générale d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire, par la Société elle-même, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la prochaine Assemblée Générale.

Cette autorisation sera valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (15^E RÉSOLUTION)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration sa compétence pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration, permet de lui donner la souplesse nécessaire pour procéder, en cas de besoin, aux émissions les mieux adaptées aux possibilités du marché.

Cette délégation de compétence porte sur les émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.

Elle serait renouvelée pour une même durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse d'une émission de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions nouvelles, la décision de l'Assemblée Générale emporterait renonciation par les actionnaires à la souscription des actions susceptibles d'être obtenues à partir des titres initialement émis.

Cette autorisation serait renouvelée pour un montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation de vingt-cinq millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions) étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e à 20^e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La présente délégation de compétence couvrirait également l'autorisation d'émission, dans les conditions précisées ci-dessus, de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 16^e à 20^e résolutions.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

Sur ces bases, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à réaliser des émissions de bons de souscription d'actions de la Société par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait compétence pour imputer l'ensemble des frais d'émission des titres réalisée en vertu de cette résolution sur les montants des primes d'augmentation de capital correspondantes, et de prélever sur ces primes, les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (16^E RÉSOLUTION)

Le renouvellement de l'autorisation objet de la 16^e résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal de vingt-cinq millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions), étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e et 17^e à 20^e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 15^e et 17^e à 20^e résolutions, et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 17^e résolution.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence pour fixer librement le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des

intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

Le Conseil d'Administration aurait, en application de l'article L. 22-10-51 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il déterminerait en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devrait s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1^o DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (17^E RÉSOLUTION)

La 17^e résolution permettrait de conférer au Conseil d'Administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, par une offre visée au 1^o de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, à concurrence d'un montant maximal nominal de vingt-cinq millions d'euros, (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions) étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e, 16^e et 18^e à 20^e résolutions.

À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 15^e, 16^e et 18^e à 20^e résolutions et selon les mêmes modalités que celles prévues dans la 16^e résolution.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence de fixer librement le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL EN APPLICATION DES 15^E À 17^E RÉSOLUTIONS, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE, AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (18^E RÉSOLUTION)

Ainsi que la loi l'autorise, la 18^e résolution permettrait au Conseil d'Administration, dans un objectif de satisfaire une demande excédentaire ou de faire face à la volatilité des marchés, de décider dans le cadre des augmentations de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées aux termes des 15^e, 16^e et 17^e résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable.

Cette faculté permettrait au Conseil d'Administration de procéder, dans les trente jours de la clôture de la période de souscription, à une émission complémentaire des titres limitée à 15 % de l'émission initiale, au même prix, en restant dans les mêmes limites du montant nominal prévu par les 15^e, 16^e et 17^e résolutions.

Cette nouvelle autorisation d'une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale priverait d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL POUR RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS TIERCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ (19^E RÉSOLUTION)

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'augmenter le capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces, en dehors d'une offre publique d'échange, pour procéder à d'éventuelles opérations de croissance externe.

Le Conseil statuera sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports portant notamment sur la valeur des apports, si celui-ci est nécessaire.

Le montant de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre serait limité à un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros et s'imputerait sur le plafond global des augmentations de capital.

Cette résolution permettrait également au Conseil d'Administration d'émettre, dans les conditions précisées ci-dessus, des valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 15^e à 18^e et 20^e résolutions.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence, dans les conditions fixées par la loi, de fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Si les souscriptions, y compris le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration serait autorisé, dans l'ordre qu'il déterminera, (i) à limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devrait atteindre au moins les ¾ de l'émission décidée, (ii) à répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, POUR RÉMUNÉRER DES APPORTS DE TITRES DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE (20^E RÉSOLUTION)

Il est demandé à l'Assemblée Générale de conférer une délégation de compétence au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'augmenter le capital de la Société destinée à rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initié par la Société et effectuée conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 22-10-54 et L. 228-92 du Code de commerce.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de cette délégation de compétence ne pourra excéder un plafond de vingt-cinq millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaie étrangère et s'imputera sur le montant global des augmentations de capital.

Le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives des titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation de compétence ne pourra excéder vingt-cinq millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputerait le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des 15^e à 19^e résolutions.

Le Conseil d'Administration aurait la compétence de fixer le prix d'émission des titres et, le cas échéant, les modalités de rémunération des titres de créance, au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires en tenant compte de tous les paramètres en cause.

Le Conseil d'Administration pourrait imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et effectuer sur ces primes les prélèvements nécessaires pour doter la réserve légale.

La décision de l'Assemblée emporterait de plein droit renonciation par les actionnaires à la souscription des actions pouvant être obtenues à partir des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation aurait une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale et aurait pour conséquence de priver d'effet, à compter de cette même date, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (21^E RÉSOLUTION)

Il est proposé à l'Assemblée Générale, au titre de la 21^e résolution, de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de décider l'augmentation de capital au profit des salariés du Groupe adhérents au plan d'épargne entreprise.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 30 % à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 40 % à cette même moyenne.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, dans la limite d'un montant nominal maximal en euros correspondant à 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

Cette nouvelle délégation de compétence d'une durée de validité de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, priverait par conséquent d'effet toute délégation antérieure.

MODIFICATION DES ARTICLES 11 « ADMINISTRATION », 13 « PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX » ET 16 « CENSEUR » DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ (22^E RÉSOLUTION)

La 22^e résolution propose à l'Assemblée Générale, de modifier les articles 11 « Administration », 13 « Président et Directeurs Généraux » et 16 « Censeur » des statuts de la Société afin de (i) fixer la limite d'âge des administrateurs à quatre-vingt-deux ans, la limite d'âge du Président à quatre-vingt-deux ans, la limite d'âge du Directeur Général à quatre-vingts ans et la limite d'âge des Censeurs à quatre-vingts ans et (ii) fixer le nombre maximum de Directeurs Généraux Délégués à trois.

POUVOIRS POUR EFFECTUER LES FORMALITÉS (23^E RÉSOLUTION)

La 23^e et dernière résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

7.3 TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2026

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net de 28 571 410 euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET FIXATION DU MONTANT DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et constatant que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 28 571 410 euros et que le report à nouveau antérieur est de 174 590 781 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 203 162 191 euros, à savoir :

Dividendes sur 1 757 623 actions existantes au 31 décembre 2025	29 879 591 euros
Report à nouveau	173 282 600 euros

TOTAL 203 162 191 EUROS

L'Assemblée Générale fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 2025 à 17 euros par action.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende fera l'objet de prélèvements d'un total de 31,40 % formés du Prélèvement Forfaitaire Obligatoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et des Prélèvements Sociaux de 18,6 % quel que soit le choix ultérieur que fera l'actionnaire d'opter pour l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

Ce dividende sera détaché le 26 mai 2026 et mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 28 mai 2026.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 237 145 495 euros et celui des réserves à 195 281 012 euros.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués, hors actions propres, au titre des trois précédents exercices, ainsi que leur éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2 du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

7

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
				Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
2022	1 752 849	16,00 €	28 045 584,00 €	28 045 584,00 €	-	-	-
2023	1 752 949	16,00 €	28 047 184,00 €	28 047 184,00 €	-	-	-
2024	1 752 896	16,00 €	28 046 336,00 €	28 046 336,00 €	-	-	-

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

TROISIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION D'UNE CONVENTION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE (ANCIENNE CONVENTION RECONDUITE PAR TACITE RECONDUCTION AVEC LA SOCIÉTÉ BURELLE PARTICIPATIONS) ; RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la convention de prestations de services reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 avec la société Burelle Participations, mentionnée audit rapport.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION D'UNE CONVENTION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE (ANCIENNE CONVENTION RECONDUITE PAR TACITE RECONDUCTION AVEC LA SOCIÉTÉ SOFIPARC) ; RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve la convention de prestations de services reconduite par tacite reconduction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 avec la société Sofiparc, mentionnée audit rapport.

CINQUIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025, avec toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un résultat net consolidé (part du Groupe) de 121 millions d'euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE, DURÉE DE L'AUTORISATION, FINALITÉS, MODALITÉS ET PLAFOND

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social ;
- le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, soit sur la base du capital social au 31 décembre 2025, 1 757 623 actions, représentant un nombre total maximum de 175 762 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 2 000 euros par action. En cas d'opérations sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Au 31 décembre 2025, Burelle SA détenait 4 608 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 175 762 actions s'élève à 351 524 000 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique visant la Société.

À moins qu'elle le constate elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 351 524 000 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée Générale pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2025 dans sa 6^e résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

SEPTIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MME CLOTILDE LEMARIÉ EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat de Mme Clotilde Lemarié en qualité d'administratrice. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mme Clotilde Lemarié a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement des fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MME HELEN LEE BOUYGUES EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat de Mme Helen Lee Bouygues en qualité d'administratrice. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mme Helen Lee Bouygues a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement des fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIÈME RÉOLUTION – RENOUELEMENT DU MANDAT DE MME SANDRINE TÉRAN EN QUALITÉ D'ADMINISTRATRICE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat de Mme Sandrine Térán en qualité d'administratrice. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2029 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mme Sandrine Térán a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement des fonctions qui lui sont confiées et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2026, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2026, telle que décrite dans ce rapport et mentionnée au paragraphe 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

ONZIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE 2026, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 22-10-8 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux articles L. 22-10-8 II et R. 22-10-14 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2026, telle que décrite dans ce rapport et mentionnée au paragraphe 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

DOUZIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DE L'ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 22-10-34 I DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce relatives aux rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, telles que décrites dans ce rapport et mentionnées au paragraphe 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

TREIZIÈME RÉOLUTION – APPROBATION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025 À M. LAURENT BURELLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments de rémunérations fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Laurent Burelle en sa qualité de Président-Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels que décrits dans ce rapport et mentionnés au paragraphe 3.2 du rapport annuel financier 2025 de la Société.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉOLUTION – AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 22-10-62 DU CODE DE COMMERCE, DURÉE DE L'AUTORISATION, PLAFOND

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions acquises ou qui viendraient à être acquises en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire, par la Société elle-même, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, étant rappelé que cette limite

s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

- 2) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation, et prend acte que cette délégation prive d'effet la délégation de même nature, pour la fraction non utilisée, donnée précédemment par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 dans sa 17^e résolution ;
- 3) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital en vertu de la présente autorisation, en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

QUINZIÈME RÉOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, FACULTÉ DE LIMITER AU MONTANT DES SOUSCRIPTIONS, DE RÉPARTIR OU D'OFFRIR AU PUBLIC LES TITRES NON SOUSCRITS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-49, L. 228-91, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

- 1) délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital (y compris par attribution gratuite de bons de souscription d'actions) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société, dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles ;

- 2) fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions) ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e à 20^e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 16^e à 20^e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- 4) en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription ; en outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent dans la limite de leurs demandes,
 - décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il estimera opportun, chacune des facultés offertes par l'article L. 225-134 du Code de commerce, ou certaines d'entre elles seulement,
 - constate, en tant que de besoin, que cette délégation susvisée emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 5) décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites actions ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
- concernant les droits préférentiels de souscription attachés aux actions auto-détenues, décider de ne pas tenir compte de ces actions pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux autres actions, répartir les droits préférentiels de souscription attachés aux actions auto-détenues entre les actionnaires, au prorata des droits de chacun, ou de les vendre en Bourse,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

SEIZIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR OFFRE AU PUBLIC À L'EXCLUSION DES OFFRES VISÉES AU 1^{er} DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER ET/OU EN RÉMUNÉRATION DE TITRES DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION, FACULTÉ DE LIMITER AU MONTANT DES SOUSCRIPTIONS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-49, L. 22-10-52 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, l'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société, dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles ; les offres publiques, décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une même émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, décidées en application de la 17^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;
- 2) fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions) ou à la contre-valeur de ce montant à la date de décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^{ème} et 17^{ème} à 20^{ème} résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente délégation sera limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros ou la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission pour la contre-valeur en devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 15^{ème} et 17^{ème} à 20^{ème} résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration, en application de l'article L. 22-10-51 du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables, et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complétée par une souscription à titre réductible ;
- 5) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, et si le Conseil d'Administration en a décidé la possibilité, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues ;

- 6) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs donnent droit ;
- 7) décide, conformément à l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres de capital assimilables pouvant être émis dans le cadre de la présente délégation de compétence ;
- 8) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société ou des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,

- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1^{er} DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION, FACULTÉ DE LIMITER AU MONTANT DES SOUSCRIPTIONS OU DE RÉPARTIR LES TITRES NON SOUSCRITS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 22-10-52 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par une offre visée au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société dont la souscription pourra être opérée par compensation avec des créances liquides et exigibles. Les offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier décidées en vertu de la présente résolution, pourront être associées, dans le cadre d'une émission ou de plusieurs émissions réalisées simultanément, à des offres au public décidées en vertu de la 16^e résolution soumise à la présente Assemblée Générale ;

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

- 2) fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e, 16^e et 18^e à 20^e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de vingt-cinq millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 15^e, 16^e et 18^e à 20^e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée.
- En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 2° du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 30 % du capital social sur une période de 12 mois, apprécié à la date d'émission ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;
- 5) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 6) décide, conformément à l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour fixer librement le prix d'émission des titres de capital assimilables pouvant être émis dans le cadre de la présente délégation de compétence ;
- 7) décide que, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues ;
- 8) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
 - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES À ÉMETTRE EN CAS D'ÉMISSION DE TITRES AVEC OU SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉALISÉE EN APPLICATION DES 15^E À 17^E RÉSOLUTIONS, DANS LA LIMITE DE 15 % DE L'ÉMISSION INITIALE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- 1) décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra augmenter d'au maximum 15 % le nombre de titres à émettre dans les émissions décidées en application des 15^e, 16^e et 17^e résolutions, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission initiale (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription) et sous réserve des plafonds prévus dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ;
- 2) fixe à vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, EN RÉMUNÉRATION D'APPORTS EN NATURE CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 225-147-1, L. 22-10-53 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2) fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e à 18^e et 20^e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de vingt-cinq millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 15^e à 18^e et 20^e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, l'émission de titres de capital sera limitée, en tout état de cause, à 20 % du capital social sur une période de 12 mois, apprécié à la date d'émission ;

- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;
- 5) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 6) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :
 - arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver ou réduire l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, fixer, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et constater le nombre de titres apportés,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer

les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,

- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

VINGTIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉCIDER, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE TITRES DE CAPITAL DONNANT ACCÈS À D'AUTRES TITRES DE CAPITAL OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES TITRES DE CAPITAL À ÉMETTRE DE LA SOCIÉTÉ, EN RÉMUNÉRATION DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL APPORTÉS DANS LE CADRE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-147, L. 225-147-1, L. 22-10-54 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre par la Société en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, et décide en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières à émettre ;

2) fixe comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est limité à un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (soit, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la Société de 15 euros, 1 666 666 actions), ou à la contre-valeur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 15^e à 19^e résolutions sous réserve de leur adoption par l'Assemblée,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- le montant global des titres de créances sur la Société qui pourront résulter de la présente résolution ne pourra pas dépasser le plafond de vingt-cinq millions d'euros ou sa contre-valeur en devises étrangères à la date de la décision d'émission, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créance qui seront émis en vertu des 15^e à 19^e résolutions de la présente Assemblée, sous réserve de leur adoption par l'Assemblée ;

3) fixe à vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet ;

4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis dans le cadre de la présente résolution ;

5) constate, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

6) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et, notamment, à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la

réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et de :

- arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'offre publique d'échange, fixer la parité d'échange, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et constater le nombre de titres apportés à l'offre,
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment, à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la Société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la Société,
- décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant, de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société,
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur les montants des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
- fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attributions gratuites d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités dans lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et procéder à toute modification corrélative des statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2026

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL, DURÉE DE LA DÉLÉGATION, MONTANT NOMINAL MAXIMAL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL, PRIX D'ÉMISSION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions et avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser 3 % du capital existant au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;

- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation et, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION – MODIFICATION DES ARTICLES 11 « ADMINISTRATION », 13 « PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX » ET 16 « CENSEUR » DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier :

- le 6^{ème} alinéa de l'article 11 « Administration » des statuts de la société de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 11 – Administration

.../...

« Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur, sous réserve du respect de la limite d'âge. La limite d'âge pour les fonctions d'administrateur est fixée à quatre-vingt-deux ans. Tout administrateur est réputé démissionnaire d'office à la date anniversaire de ses quatre-vingt-deux ans. »

.../...

- le 5^{ème} et le dernier alinéas de l'article 13 « Président et Directeurs Généraux » des statuts de la société de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 13 – Président et Directeurs Généraux

.../...

« Le Conseil d'Administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser trois. »

.../...

« La limite d'âge pour les fonctions de Président est de quatre-vingt-deux ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général est de quatre-vingts ans et la limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général Délégué est de soixante-dix-huit ans. »

.../...

- ainsi que le 2^{ème} alinéa de l'article 16 « Censeur » des statuts de la société de la façon suivante, le reste de l'article demeurant inchangé :

Article 16 – Censeur

.../...

« Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions, sous réserve du respect de la limite d'âge. La limite d'âge pour les fonctions de Censeur est de quatre-vingts ans. Tout Censeur est réputé démissionnaire d'office à la date anniversaire de ses quatre-vingts ans. »

.../...

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

7.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 20 mai 2026

Quatorzième résolution

À l'Assemblée Générale de la société Burelle S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

7.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée générale mixte du 20 mai 2026

Quinzième résolution, seizième résolution, dix-septième résolution, dix-huitième résolution, dix-neuvième résolution et vingtième résolution

À l'Assemblée Générale de la société Burelle S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants ainsi que par l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital (y compris par attribution gratuite de bons de souscription d'actions) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (quinzième résolution) ;
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L. 411 2 du Code monétaire et financier d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (seizième résolution) ;
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% du capital social sur une période de douze mois d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (dix-septième résolution) ;
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre en rémunération de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la société (vingtième résolution) ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20 % du capital social sur une période de douze mois (dix-neuvième résolution).

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder un montant nominal de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 €) au titre des quinzième, seizième, dix-septième, dix-neuvième et vingtième résolutions.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, excéder un montant nominal maximal de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000 €) au titre des quinzième, seizième, dix-septième, dix-neuvième et vingtième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux quinzième, seizième et dix-septième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la dix-huitième résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des seizième et dix-septième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des quinzième, dix-neuvième et vingtième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les seizième et dix-septième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

7.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Assemblée générale mixte du 20 mai 2026

Vingt-et-unième résolution

À l'Assemblée Générale de la société Burelle S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées est limité à un montant nominal n'excédant pas 3 % du capital existant au jour de l'assemblée générale, ou à la contrevaletur de ce montant à la date de la décision d'émission en cas d'émission en une autre devise ou en une unité de comptes fixée par référence à plusieurs devises, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation du capital.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles

L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants, ainsi qu'à l'article R. 22-10-31 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Sandrine Le Mao

ERNST & YOUNG et Autres
May Kassis-Morin

7.7 PROJET DES STATUTS DE BURELLE SA AU 20 MAI 2026

ARTICLE 1^{ER} - FORME

Il existe entre les propriétaires des actions ci-après et de celles qui pourront être créées par la suite, une Société anonyme française régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale de la Société est : BURELLE SA.

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

- toutes opérations financières quelconques et plus spécialement celles sur les titres et valeurs mobilières par voie de gestion de portefeuille, achats et ventes sur tous marchés français et étrangers ;
- l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement et le contrôle de toutes affaires et entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- l'acquisition et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers, fonciers, commerciaux ou industriels, toutes opérations civiles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : LYON (69007), 19 boulevard Jules Carteret.

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur le territoire français par décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

ARTICLE 5 - DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La durée de la Société prendra fin le vingt-sept février deux mille cinquante-six, sauf dissolution anticipée ou prorogation de cette durée.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 26 364 345 euros. Il est divisé en 1 757 623 actions de 15 euros chacune, toutes de même catégorie.

ARTICLE 7 - FORME DES ACTIONS

- 1) Les actions sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.
- 2) La Société est autorisée à demander à tout moment soit au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, soit directement à un ou plusieurs intermédiaires mentionnés à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des propriétaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

ARTICLE 8 - DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION

- 1) Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
- 2) Chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices et du boni de liquidation.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projet des statuts de Burelle SA au 20 mai 2026

- 3) Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.
- 4) Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier tant dans les Assemblées Générales Ordinaires que dans les Assemblées Générales Extraordinaires.
- 5) Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts ou taxes, qui pour quelque cause que ce soit, pourraient devenir exigibles en cas de remboursement du capital, soit au cours de l'existence de la Société, soit lors de sa liquidation, seront répartis uniformément entre toutes les actions composant le capital, de manière que la somme attribuée à chacune de ces actions soit pour toutes la même, compte tenu toutefois du montant nominal de chacune d'elles.

ARTICLE 9 - CESSIONS D' ACTIONS

La cession des actions s'effectue librement.

ARTICLE 10 - LIBÉRATION DES ACTIONS

- 1) Le montant des actions émises à titre d'augmentation de capital et à libérer en espèces est exigible dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration.
- 2) Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs et actionnaires quinze jours avant la date fixée pour chaque versement par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire ou par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.
- 3) Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraînera, de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt au taux de 5 % l'an par chaque jour de retard, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 11 - ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration, nommé conformément à la loi, est composé de trois à dix-huit membres, ce dernier chiffre pouvant être augmenté dans les conditions prévues par la loi.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 100 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour trois années et sont rééligibles.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur, sous réserve du respect de la limite d'âge. La limite d'âge pour les fonctions d'administrateur est fixée à quatre-vingt-deux ans. Tout administrateur est réputé démissionnaire d'office à la date anniversaire de ses quatre-vingt-deux ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur à la moitié (arrondie au chiffre entier immédiatement supérieur) des administrateurs en fonctions.

ARTICLE 12 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement. Les réunions du Conseil peuvent être tenues en tout lieu choisi par l'auteur de la convocation. Toutefois, le Président du Conseil d'Administration pourra demander au Conseil d'adopter ses décisions par voie de consultation écrite, sauf si un des membres du Conseil s'y oppose. En cas de consultation écrite, il est mis à disposition de chaque administrateur, par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique), le texte des décisions proposées ainsi que toute information nécessaire à sa prise de décision. Sauf délai plus court indiqué dans la consultation en cas d'urgence, les administrateurs disposent d'un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date d'envoi de la consultation pour émettre leurs votes par tous moyens de communication écrit (y compris par courrier électronique) à l'adresse indiquée. Les administrateurs n'ayant pas répondu à l'issue du délai prévu sont réputés ne pas être présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Les règles de quorum et de majorité relatives aux décisions prises en réunion physique sont applicables mutatis mutandis aux décisions prises par consultation écrite.

Un administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du Conseil d'administration. Toutefois, un administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration ainsi donnée.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Un administrateur peut également voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires applicables.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Le Conseil peut nommer des comités dont il fixe la composition et les attributions. Les membres de ces comités sont chargés d'étudier les questions que le Président ou le Conseil soumet pour avis à leur examen.

ARTICLE 13 - PRÉSIDENT ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit librement à la majorité de ses membres entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale et peut à tout moment à la majorité de ses membres, modifier son choix.

Le Conseil d'Administration peut nommer dans les conditions légales une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister, soit le Président s'il assume les fonctions de Directeur Général, soit le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut pas dépasser trois.

Les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration s'il assure la Direction Générale, et ceux du Directeur Général, sont ceux prévus par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, ses pouvoirs peuvent être limités par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration détermine dans les conditions légales, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La limite d'âge pour les fonctions de Président est de quatre-vingt-deux ans.

La limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général est de quatre-vingts ans et la limite d'âge pour les fonctions de Directeur Général Délégué est de soixante-dix-huit ans.

ARTICLE 14 - RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres la rémunération qui peut leur être allouée par l'Assemblée Générale.

Il peut notamment être alloué aux administrateurs membres des comités prévus à l'article 12, une part supérieure à celle des autres administrateurs.

Il peut être alloué aux administrateurs, par le Conseil d'Administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et conditions prévues par la loi.

ARTICLE 15 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à un, ou plusieurs, Commissaire aux Comptes titulaire les fonctions qui sont déterminées par la loi. Il est (sont) nommé(s) pour six exercices en respectant les conditions d'éligibilité prévues par la loi. Il est (sont) rééligible(s).

Le ou les Commissaires aux Comptes désignés peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils doivent être inscrits à l'ordre des experts-comptables.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut désigner, dans les mêmes conditions et pour la même durée, un, ou plusieurs, Commissaire aux Comptes suppléant. Ce dernier serait appelé à remplacer le Commissaire aux Comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Cette désignation est requise si le Commissaire aux Comptes titulaire désigné est une personne physique ou une société unipersonnelle conformément à la loi.

ARTICLE 16 - CENSEUR

L'Assemblée Générale Ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder trois.

Ils sont nommés pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions, sous réserve du respect de la limite d'âge. La limite d'âge pour les fonctions de Censeur est de quatre-vingts ans. Tout Censeur est réputé démissionnaire d'office à la date anniversaire de ses quatre-vingts ans.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de censeurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à la nomination à titre provisoire de censeurs, sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projet des statuts de Burelle SA au 20 mai 2026

Le censeur nommé en remplacement d'un autre censeur dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité des délibérations.

Le Conseil d'Administration peut allouer aux censeurs, une rémunération relative à leur activité. La part leur revenant est déterminée par le Conseil et répartie entre eux par celui-ci.

Elle est prélevée sur la somme globale de la rémunération telle qu'elle a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

ARTICLE 17 - ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

- 1) Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.
- 2) Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- 3) Tout propriétaire d'actions peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, cette inscription dans les comptes de titres au porteur étant justifiée par le dépôt d'une attestation de participation dans le même délai et au lieu mentionné dans la convocation.
- 4) Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- 5) Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.
- 6) Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi. Le formulaire de vote par correspondance, pour être pris en compte, doit être reçu par la Société deux jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée, accompagné de la justification d'une inscription nominative ou d'une attestation de participation comme indiqué ci-dessus.

- 7) Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double ; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si celles-ci en bénéficient.

ARTICLE 18 - COMPTES SOCIAUX

- 1) Chaque exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 2) Le bénéfice ou la perte de l'exercice est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et provisions, telle qu'elle résulte du compte de résultat.
- 3) Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de cinq pour cent au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- 4) S'il existe un solde disponible, l'Assemblée Générale décide, soit de le distribuer, soit de le reporter à nouveau, soit de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation et l'emploi. Toutefois, avant l'approbation des comptes de l'exercice, le Conseil d'administration peut, conformément aux dispositions législatives, décider la distribution d'un acompte sur dividendes.
- 5) Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- 6) L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

ARTICLE 19 - DISSOLUTION

- 1) À la dissolution de la Société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévue pour les Assemblées Générales Ordinaires. Ces nominations mettent fin aux mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes.
- 2) Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créances et répartir le solde disponible.
- 3) Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

ARTICLE 20 - CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui, pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, s'élèveraient soit entre la Société et les actionnaires, soit entre les actionnaires eux-mêmes à propos des affaires sociales, seront soumises à la juridiction des Tribunaux compétents.

8.

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

M. Laurent Burelle, Président-Directeur Général

J'atteste que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contenu dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Levallois, le 10 avril 2026

Laurent Burelle

Président-Directeur Général

INFORMATIONS

BURELLE SA

Direction Générale de Burelle SA et siège administratif

1 allée Pierre Burelle
92 593 Levallois Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 40 87 96 00
Fax : + 33 (0) 1 40 87 96 09
www.burelle.fr

Siège social

19 boulevard Jules Carteret
69 007 Lyon

Service du titre

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence
75 452 Paris Cedex 09

Informations financières

1 allée Pierre Burelle
92 593 Levallois Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 40 87 90 42
Fax : + 33 (0) 1 40 87 96 09
investor.relations@burelle.fr

FILIALES

OPmobility SE

1 allée Pierre Burelle
92 593 Levallois Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 40 87 64 00

Sofiparc

1 allée Pierre Burelle
92 593 Levallois Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 40 87 64 00

Burelle Participations

42 rue Paul Vaillant Couturier
92 593 Levallois Cedex
Tél. : + 33 (0) 1 40 87 65 00

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Ernst & Young et Autres

Membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
Représenté par May Kassis-Morin
Tour First - 1 place des Saisons - TSA 14444
92037 Paris la Defense Cedex

Cailliau Dedouit et Associés

Membre de la Compagnie régionale de Paris
Représenté par Sandrine Le Mao
19, rue Clément Marot
75008 Paris

Burelle SA

Société anonyme au capital de 26 364 345 euros
RCS : Lyon 785 386 319
APE : 6630Z



Conception & réalisation



Labrador Transparency +33 (0)1 53 06 30 80

Conception et réalisation : Havas Paris. Imprimé en France en avril 2026 par un professionnel labellisé Imprim'Vert.
Réalisation du rapport financier : Labrador informations Design.

Crédits photographiques : Cyril Bruneau, Mourad Mokrani, Aurélien Vivier, Photothèques OPmobility, Hôtels Ibis, Novotel et Navarra – Getty Images – onlyyouqj – tous droits réservés.

Ce Rapport annuel est une reproduction de la version officielle du Rapport annuel incluant le rapport financier annuel 2025 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site www.burelle.fr.

